

Document de référence 2007





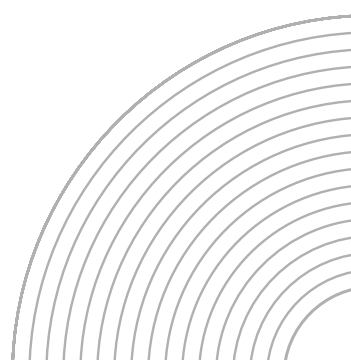


## Document de référence 2007

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence : (i) les comptes consolidés de l'exercice 2006 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant aux pages 158 et suivantes et aux pages 281 et 282 respectivement du document de référence de Veolia Environnement de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007 sous le numéro D.07-0264, et (ii) les comptes consolidés de l'exercice 2005 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant aux pages 168 et suivantes et aux pages 277 et 278 respectivement du document de référence de l'exercice 2005, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2006 sous le numéro D.06-0231.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

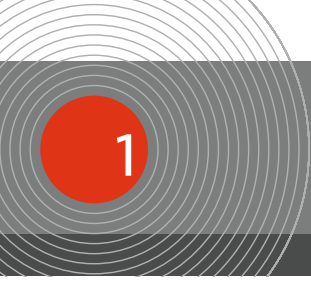


# Sommaire <sup>(1)</sup>

	page		page
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>5</b>	<b>8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>73</b>
1.1 Responsable des informations	5		
1.2 Attestation du responsable	5	<b>9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS</b>	<b>75</b>
		9.1 Marché des affaires au cours de l'exercice 2007	76
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>7</b>	9.2 Informations comptables et financières	78
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	7	9.3 Financement	86
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	7	9.4 Rendement des capitaux employés (ROCE)	90
		9.5 Honoraires des commissaires aux comptes	92
<b>3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>9</b>	9.6 Éléments prospectifs	93
<b>4 FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>11</b>	<b>10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>95</b>
4.1 Risques de l'émetteur	12		
4.2 Gestion des risques	15	<b>11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>97</b>
4.3 Audit et contrôle interne	21	11.1 Recherche et développement	98
4.4 Éthique et vigilance	22	11.2 Brevets et licences	101
4.5 Assurances	23		
		<b>12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>103</b>
<b>5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>25</b>	12.1 Tendances	104
5.1 Histoire et évolution de la Société	26	12.2 Développements récents	104
5.2 Investissements	27		
		<b>13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>107</b>
<b>6 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>29</b>	13.1 Informations prévisionnelles	108
6.1 Principales activités	30	13.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles	109
6.2 Principaux marchés	53	13.3 Objectifs et perspectives	110
6.3 Informations environnementales	59		
<b>7 ORGANIGRAMME</b>	<b>69</b>		

	page		page		
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>111</b>	<b>19</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>163</b>
14.1	Conseil d'administration de la Société	112	<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>165</b>
14.2	Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	120	20.1	États financiers consolidés	166
<b>15</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS</b>	<b>121</b>	20.2	États financiers sociaux	296
15.1	Rémunération du président-directeur général et des administrateurs	122	20.3	Politique de distribution des dividendes	334
15.2	Retraites et autres avantages	125	20.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage	335
15.3	Rémunération des membres du comité exécutif	126	20.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	339
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>127</b>	<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES</b>	<b>341</b>
16.1	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	128	21.1	Informations concernant le capital social	342
16.2	Fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise de Veolia Environnement	132	21.2	Dispositions statutaires	355
<b>17</b>	<b>SALARIÉS – RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>137</b>	<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>359</b>
17.1	Politique sociale	138		Impacts en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement	359
17.2	Information sociale (loi NRE)	143	<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>361</b>
17.3	Options de souscription et d'achat d'actions	148	<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>363</b>
17.4	Attributions gratuites d'actions	151	<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>365</b>
17.5	Intéressement du personnel	152			
17.6	Participations des mandataires sociaux et des dirigeants et opérations réalisées sur les titres de la Société	153			
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>159</b>			
18.1	Actionnariat de Veolia Environnement au 31 décembre 2007	160			
18.2	Évolution de l'actionnariat de la Société	161			

(1) Le plan du présent document de référence respecte l'ordre du schéma de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE.



# Personnes responsables du document de référence

## 1.1 RESPONSABLE DES INFORMATIONS

**Monsieur Henri PROGLIO**, président-directeur général de Veolia Environnement (ci-après la « Société » ou « Veolia Environnement »).

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion contenu dans ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de

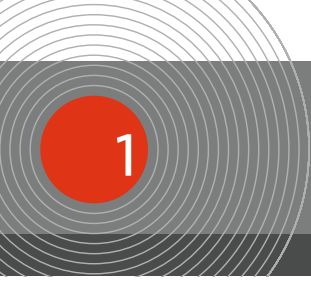
l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières prévisionnelles présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au chapitre 13, paragraphe 13.2 du document.

**Le président-directeur général**

Henri PROGLIO





## 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

### KPMG SA

Membre de KPMG International

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Société représentée par Messieurs Jay NIRSIMLOO et Baudouin GRITON,

1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en remplacement de la société Salustro Reydel, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Société représentée par Messieurs Jean BOUQUOT et Patrick GOUNELLE,

41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2005 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

### Monsieur Philippe MATHIS

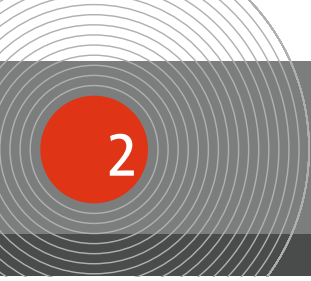
1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Désigné par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### AUDITEX

Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2005 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



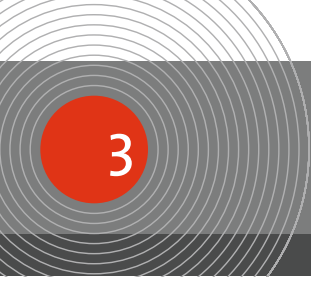
## Données en normes IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produit des activités ordinaires	32 628,2	28 620,4	25 570,4
Résultat opérationnel	2 496,9	2 132,9	1 892,9
Résultat net part du Groupe	927,9	758,7	622,2
Résultat net part du Groupe par action dilué <i>(en euros)</i>	2,13	1,89**	1,56**
Résultat net part du Groupe par action non dilué <i>(en euros)</i>	2,16	1,90**	1,57**
Dividendes versés	419,7	336,3	265,4
Dividende par action versé au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	1,05	0,85	0,68
Total actif	46 306,9	40 123,7	36 381,0
Total actif courant	17 214,0	14 956,4	13 544,5
Capitaux propres part du Groupe	7 612,9	4 360,8	3 790,2
Capitaux propres part des minoritaires	2 577,8	2 192,6	1 888,0
Capacité d'autofinancement opérationnelle*	4 178,3	3 850,1	3 518,4
Résultat opérationnel récurrent	2 469,2	2 222,2	1 903,6
Résultat net récurrent part du Groupe	933,2	762,0	630,2
Endettement financier net	15 124,5	14 674,9	13 870,6

\* Capacité d'autofinancement opérationnelle = Capacité d'autofinancement des activités poursuivies avant impôts et éléments financiers.

\*\* Le résultat net par action dilué et non dilué a été recalculé de manière rétrospective conformément à la norme IAS 33. Il tient compte dans les deux cas de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007.

(2) Les notions figurant dans le tableau (autres que la capacité d'autofinancement opérationnelle) sont définies dans le chapitre 9, § 9.2.1 infra.



	page
<b>4.1 RISQUES DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>12</b>
4.1.1 Risques relatifs aux activités de Veolia Environnement	12
4.1.2 Risques juridiques et contractuels	13
4.1.3 Risques sanitaires et environnementaux	14
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	15
<b>4.2 GESTION DES RISQUES</b>	<b>15</b>
4.2.1 Déploiement d'un dispositif coordonné de gestion des risques	15
4.2.2 Poursuite et renforcement d'actions ciblées	17
<b>4.3 AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>21</b>
4.3.1 Contrôle interne	21
4.3.2 L'audit interne	21
4.3.3 Contexte réglementaire	21
<b>4.4 ÉTHIQUE ET VIGILANCE</b>	<b>22</b>
<b>4.5 ASSURANCES</b>	<b>23</b>
4.5.1 Objectifs	23
4.5.2 Mise en œuvre de la politique d'assurance	23
4.5.3 Principaux contrats communs à toutes les Divisions du Groupe	23
4.5.4 Auto-assurance et conservation	24

## 4.1 RISQUES DE L'ÉMETTEUR

### 4.1.1 Risques relatifs aux activités de Veolia Environnement

#### Concurrence et développement commercial

Les activités de la Société appartiennent à des secteurs concurrentiels qui nécessitent d'importantes ressources humaines et financières.

De grandes sociétés internationales et des sociétés de niche offrent des services dans chacun des secteurs dans lesquels la Société intervient. La Société doit rester compétitive et convaincre ses clients potentiels de l'intérêt de ses offres en termes qualitatifs et de prix. Elle peut aussi être amenée à développer des technologies et services nouveaux, afin d'être en mesure de proposer des services comparables à ceux offerts par ses concurrents, ce qui peut engendrer des coûts importants.

En outre, la Société exerce une partie importante de son activité au travers de contrats d'une durée souvent longue, conclus avec des collectivités publiques et avec une clientèle des secteurs industriel ou tertiaire. La concurrence s'exerce alors généralement sur les contrats, ceux-ci étant souvent accordés au candidat considéré comme le « mieux-disant ». La Société peut ne pas être retenue alors même qu'elle aurait engagé des frais significatifs pour la préparation de son offre.

Au cours de la vie de certains contrats, la Société peut être conduite à procéder, à la demande de ses clients, publics ou privés, à des révisions, contractuellement prévues ou non. Ces révisions peuvent porter sur les ajustements des services rendus, sur les investissements nécessaires ou les modalités de facturation.

Enfin, des contrats peuvent arriver à terme sans être renouvelés ce qui, dans le cas de contrats importants, peut obliger la Société à des mesures de réorganisation coûteuses et peut se révéler préjudiciable aux résultats de la Société lorsque le contrat expiré ne prévoit pas la reprise de tous les moyens matériels et humains par le successeur ou des indemnités adéquates.

#### La conduite d'activités dans certains pays peut comporter des risques supplémentaires

Le Groupe intervient sur des marchés dans le monde entier, même si son activité reste principalement centrée sur l'Europe et l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires hors ces zones : 12 % du chiffre d'affaires 2007). Les risques liés à l'exercice de l'activité dans certains pays en dehors de l'Europe, des États-Unis et du Canada peuvent notamment inclure un risque de paiement plus lent des factures parfois aggravé par l'absence de mesures coercitives légales pour non-paiement des clients, un risque de nationalisation, un risque social, un risque d'instabilité politique ou économique, un risque accru de taux de change et des restrictions au rapatriement de la monnaie. La Société peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques. La Société pourrait également ne pas trouver de financement suffisant pour les besoins de ses activités dans certains pays. L'établissement des tarifs des services publics et leur structure peuvent dépendre de

décisions politiques susceptibles d'empêcher toute augmentation sur plusieurs années du niveau des tarifs qui ne permettent plus dès lors de couvrir les charges du service et une juste rémunération de l'opérateur privé.

La survenance d'événements ou circonstances défavorables dans certains pays pourrait conduire la Société à comptabiliser des provisions et/ou dépréciations, lesquelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

#### Des changements dans le prix de l'énergie et des consommables peuvent réduire les bénéfices de la Société

Les achats d'énergie et de consommables, dont les prix sont sujets à des variations sensibles, constituent une dépense importante de fonctionnement dans les activités de la Société. Même si la plupart des contrats conclus par la Société prévoient des clauses ayant pour objectif de répercuter les variations éventuelles des prix sur les recettes de la Société au moyen, notamment, de formules d'indexation, certains événements, tels qu'un délai entre la hausse des prix et le moment où la Société est autorisée à augmenter ses prix pour couvrir ses coûts supplémentaires ou l'inadaptation de la formule d'actualisation à la structure des coûts, y compris les taxes, peuvent empêcher la Société d'obtenir une couverture complète. Toute hausse soutenue des prix d'achats et/ou des taxes afférentes pourrait porter atteinte à l'activité de la Société en accroissant ses coûts et en réduisant sa rentabilité, dans la mesure où elle ne serait pas capable d'augmenter ses tarifs de manière suffisante pour couvrir ses coûts supplémentaires (voir aussi § 6.2.7 *infra*).

#### La Société a réalisé et pourrait continuer à procéder à des acquisitions dont l'impact sur ses activités et ses résultats pourrait s'avérer moins favorable qu'anticipé ou affecter sa situation financière

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, la Société a procédé et procède à des acquisitions de tailles variables, dont certaines sont significatives à l'échelle du Groupe. Ces acquisitions impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) la Société pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) la Société pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ; (iv) la Société pourrait être contrainte ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; et (v) la Société pourrait accroître son endettement en vue de financer ces acquisitions. En conséquence, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se vérifier dans

les délais et les niveaux attendus ou affecter la situation financière de la Société.

### Impact des conditions climatiques sur les activités du Groupe

Certaines activités du Groupe sont soumises aux variations climatiques. Par exemple, Dalkia réalise l'essentiel de ses résultats opérationnels aux premier et quatrième trimestres de l'année correspondant aux périodes de chauffe en Europe tandis que dans le domaine de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique est plus importante entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord. Ces deux activités peuvent en conséquence être affectées par des conditions climatiques significativement éloignées des normales saisonnières. Ce risque est dans certains cas pondéré, d'une part par la variété des modalités de fixation de la rémunération prévues dans les contrats, et d'autre part par le déploiement et la dispersion géographiques des activités du Groupe. L'impact des conditions climatiques combiné à la saisonnalité des activités du Groupe peut affecter les résultats de la Société.

## 4.1.2 Risques juridiques et contractuels

### Le fait que l'activité de la Société s'exerce dans le cadre de contrats de longue durée limite la capacité à réagir rapidement et de façon adéquate à des situations nouvelles financièrement négatives

Certains contrats peuvent s'exécuter dans des conditions différentes de celles qui avaient été prévues, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur équilibre financier. Ces situations nouvelles peuvent être de nature très différente, certaines étant prévisibles, d'autres pas. Des mécanismes contractuels peuvent permettre d'y répondre et de rétablir l'équilibre financier initialement voulu. Ils peuvent être d'application plus ou moins automatique en cas de survenance de tel ou tel événement (clause d'indexation du prix par exemple), ou renvoyer à une procédure de révision ou d'adaptation du contrat qui nécessite l'accord des parties ou d'un tiers. Mais dans tous les cas, la Société doit réagir dans le respect du contrat et ne peut interrompre unilatéralement et brutalement une activité jugée définitivement non rentable ni même en modifier les caractéristiques. La rémunération autorisée, qu'elle consiste en un prix payé par le client ou en un droit de percevoir, du bénéficiaire final, un prix selon le tarif fixé, ne peut être librement adaptée par la Société à l'évolution des coûts constatés ou à celle de la demande. Ces contraintes pesant sur la Société et son comportement d'agent économique sont d'autant plus fortes que les contrats sont de longue durée.

### Les prérogatives des collectivités publiques de résilier ou modifier unilatéralement les contrats conclus avec la Société pourraient avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et son résultat

Les contrats avec les collectivités publiques constituent une part importante du chiffre d'affaires de la Société. Or, dans de

### Risques géopolitiques, criminels ou terroristes

L'eau est une ressource stratégique qui contribue à la santé publique. À ce titre, les activités du Groupe sont soumises à des contraintes légales ou réglementaires en matière de protection des sites, des ressources ou de traitement de l'eau, contre les actes de malveillance et de terrorisme. En ce qui concerne le transport en commun de voyageurs, les services énergétiques ou les services de propreté, les installations ou les véhicules de la Société peuvent être l'une des cibles du terrorisme dans le monde. Par ailleurs, certains des salariés de Veolia Environnement travaillent ou voyagent dans des pays où les risques de survenance d'actes de terrorisme, de malveillance ou de kidnapping peuvent, temporairement ou non, être importants. Malgré les moyens de prévention ou de protection mis en œuvre par la Société et les assurances qu'elle a souscrites, la survenance d'actes de malveillance et de terrorisme pourrait avoir un effet défavorable tant sur l'image de la Société que sur ses résultats.

nombreux pays, dont la France, les contrats conclus par des collectivités publiques leur confèrent le droit de les modifier ou de les résilier dans certaines circonstances, unilatéralement mais avec une indemnisation du cocontractant. La Société pourrait cependant, dans certains cas, ne pas être en mesure d'obtenir une indemnisation totale en cas de résiliation unilatérale du contrat par la collectivité publique cocontractante.

### La Société peut investir de façon importante dans des projets sans être en mesure d'obtenir le droit d'exercer l'activité

Pour exercer ses activités, Veolia Environnement doit le plus souvent obtenir un contrat et parfois obtenir, ou renouveler, divers permis et autorisations auprès des autorités de régulation. La procédure de mise en concurrence et/ou de négociation qui doit être suivie pour obtenir ces contrats est souvent longue, coûteuse, complexe et difficilement prévisible. Il en est de même des procédures d'autorisation des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement souvent précédées d'études de plus en plus complexes et d'enquêtes publiques. La Société peut investir des ressources importantes dans un projet ou un appel à concurrence sans obtenir le droit d'exercer l'activité escomptée ni des indemnités suffisantes pour couvrir le coût de ses investissements, à défaut par exemple d'obtenir les permis et autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités ou les approbations requises des autorités de concurrence, ou parfois en obtenant les autorisations à des conditions telles que la Société serait contrainte de renoncer à certains projets de développement. De telles situations accroissent le coût des activités et, dans les cas où les risques d'insuccès apparaissent trop importants, peuvent contraindre la Société à renoncer à des projets. L'ampleur et la rentabilité des activités de la Société pourraient être affectées si ces situations se multipliaient.

### 4.1.3 Risques sanitaires et environnementaux

#### **Le respect des lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est coûteux**

La Société a engagé, et continuera d'engager, les dépenses nécessaires pour se conformer à ses obligations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que pour gérer la protection sanitaire de ses prestations. À ce titre, la Société est continuellement amenée, conformément à des prescriptions légales, réglementaires ou administratives (cf. § 6.3.1 *infra*), ou en réponse à une obligation de prévention ou de précaution particulière, à engager des dépenses pour la mise en conformité des installations dont elle a la responsabilité, ou à conseiller ses clients pour qu'ils entreprennent eux-mêmes des travaux de mise aux normes.

L'ensemble des coûts relatifs à ces actions est compris dans le montant des dépenses opérationnelles et des investissements industriels. Ces derniers se sont élevés à 2 642 millions d'euros en 2007 (contre 2 197 millions d'euros en 2006).

Par ailleurs, chacune des activités de la Société peut, dans le futur, devenir sujette à un renforcement des prescriptions, générales ou particulières, et ainsi à des dépenses de mise en conformité plus importantes. Si la Société n'est pas en mesure de compenser ces dépenses par une hausse des prix, ses activités et sa rentabilité pourraient en être négativement affectées. De plus, le champ d'application des lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ou de protection sanitaire, est de plus en plus large. Ainsi, sont dorénavant concernés tous types de rejets dans le milieu naturel, l'enlèvement, le transport et l'élimination de tous types de déchets, la réhabilitation de tous les sites en fin d'exploitation, et le renforcement des normes applicables tant aux installations nouvelles qu'aux installations existantes.

#### **La réalisation des prestations de la Société expose à des responsabilités et peut causer des dommages que la Société serait tenue de réparer**

L'accroissement des prescriptions législatives, réglementaires et administratives expose la Société à des risques de responsabilité sans cesse élargis en particulier en matière de responsabilité environnementale, y compris au titre d'actifs que la Société ne détient plus ou d'activités que la Société n'exerce plus. Par exemple, en France, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages renforce les obligations de remise en état des installations classées en fin d'exploitation, ce qui rend obligatoire, dans certaines conditions, la constitution de provisions. Dans certains cas, la Société pourrait aussi être contrainte à payer des amendes, réparer des dommages ou effectuer des travaux d'amélioration, alors même qu'elle aurait exercé ses activités avec vigilance et en totale conformité avec ses autorisations d'exploiter. En outre, les autorités de tutelle peuvent imposer à Veolia Environnement de procéder à des mesures d'investigation spécifiques, de remise en état des sites pour leurs activités présentes ou à venir, ou de suspension des activités, en raison, notamment, de l'imminence d'un risque de dommage ou de l'évolution des normes applicables.

Par ailleurs, la Société exploite nombre d'installations ne lui appartenant pas et ne dispose donc pas dans tous les cas du pouvoir de décider des investissements nécessaires à d'éventuelles mises à niveau. Ainsi, elle peut être amenée, dans des cas où le client refuse de procéder aux travaux indispensables, à engager un processus de cessation de son exploitation.

En cas d'accident ou d'incident, la Société pourrait également faire l'objet d'actions en réparation pour des dommages causés aux personnes, aux biens, ou à l'environnement (y compris la biodiversité). Les responsabilités encourues peuvent n'être pas couvertes par les assurances ou l'être insuffisamment. Être contrainte à prendre de telles mesures, ou à réparer de tels dommages, pourrait porter atteinte à l'activité de la Société ou affecter substantiellement ses moyens d'action ou sa rentabilité. À ce titre, le Groupe porte une attention très particulière aux risques sanitaires, qu'il s'agisse de ceux induits par le fonctionnement des installations ou de ceux résultant de pollutions environnementales que les méthodes classiques de traitement ne parviendraient pas à corriger. En particulier, la gestion du risque de légionellose constitue toujours une préoccupation majeure pour les filiales du Groupe intervenant sur certaines installations (notamment tours aéroréfrigérantes, systèmes de climatisation, réseaux d'eau chaude sanitaire) de même que, par exemple, l'exposition de personnes à des produits chimiques.

#### **Les risques technologiques impliquent des mesures particulières**

Il arrive que les filiales du Groupe en France et à l'étranger interviennent, dans le cadre de contrats d'externalisation de services environnementaux, sur des sites classés Seveso seuil haut (classement AS de la nomenclature « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » – ICPE) ou seuil bas, ou l'équivalent étranger, et exploités par des clients industriels (sites de l'industrie pétrolière ou chimique). Dans ce cas, la gestion des services offerts par le Groupe est rendue plus délicate par la nature plus dangereuse des produits, déchets, effluents et émissions à traiter, et en raison de la grande proximité des installations externalisées avec celles du client industriel. Le régime des installations « Seveso » est limité au périmètre de l'Union Européenne, mais les sociétés du Groupe interviennent dans nombre de sites en dehors de celle-ci, où sont présentes des installations de même nature et relevant d'un régime équivalent.

En France, le Groupe compte parmi les installations dont il est l'exploitant en titre une installation de type « Seveso » seuil bas (ne relevant pas du classement AS de la nomenclature ICPE). Il s'agit de l'usine d'incinération de déchets dangereux exploitée par la société SARP Industries (Veolia Propreté) à Limay (Yvelines). La manipulation des déchets et produits dangereux dans cette installation pourrait, en cas d'incident, causer de graves dommages à l'environnement, aux riverains ou aux employés, et exposer la Société à de lourdes responsabilités.



#### 4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers

##### Fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt

Veolia Environnement dispose d'actifs, contracte des dettes, reçoit des revenus et engage des dépenses dans différentes monnaies. Les états financiers du Groupe étant présentés en euros, il doit convertir ses actifs, dettes, revenus et dépenses en euros en utilisant le taux de change alors applicable. En conséquence, la fluctuation de la valeur de l'euro par rapport à ces différentes monnaies peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur monnaie d'origine. Par exemple, une hausse de la valeur de l'euro peut induire une baisse de la valeur retranscrite en euros des intérêts détenus par la Société en monnaie étrangère.

À fin 2007, l'endettement financier net hors juste valeur des dérivés de couverture s'élevait à 15 125 millions d'euros, libellé à 26 % à taux variable et 74 % à taux fixe dont 9 % à taux variable

capé. Le compte de résultat de la Société est exposé aux risques de variation des taux d'intérêt (cf. chapitre 20, § 20.1, note 30 aux états financiers consolidés). Cette dernière peut également influencer les stratégies de croissance et d'investissement de la Société dans la mesure où une hausse des taux d'intérêt pourrait contraindre la Société à financer ou refinancer des acquisitions ou des investissements à un coût plus élevé.

Sur la gestion des risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque action, risque de contrepartie, risque sur les instruments dérivés, risque sur matières premières, risque de liquidité), voir le paragraphe 4.2.2.4 *infra* et le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 des états financiers consolidés.

## 4.2 GESTION DES RISQUES

### 4.2.1 Déploiement d'un dispositif coordonné de gestion des risques

Veolia Environnement construit des relations de confiance durable avec ses clients sur sa capacité à gérer les risques qu'ils lui délèguent. En mettant en place un dispositif coordonné de prévention et de gestion des risques, le Groupe prend toute la mesure d'un enjeu fondamental pour son développement.

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, pondérer ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, une direction des risques Groupe a été créée fin 2004.

Les objectifs de la direction des risques sont de s'assurer que les fonctions suivantes soient, en matière de gestion des risques, effectivement en place au sein du Groupe :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé, et aussi pour anticiper une évolution de la nature ou de l'intensité des risques ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau des Divisions et/ou de Veolia Environnement ;

- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- informer : la mise en place d'un dispositif coordonné de gestion des risques est un élément important d'évaluation des entreprises. La gestion globale des risques contribue ainsi à soutenir le développement du Groupe et à la prévisibilité de ses résultats.

Responsable de la cohérence du processus global de gestion des risques, la direction des risques développe un processus d'identification des événements susceptibles d'empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Elle contribue à la définition des plans d'action corrélatifs et au pilotage de l'ensemble. Pour le reste, elle recherche la mise en place de règles de conduite contribuant à un environnement interne cohérent et favorable à la maîtrise des risques.

Dans le prolongement des travaux d'évaluation du contrôle interne financier dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley de 2002 (cf. § 4.3.3 *infra*), une cartographie des risques majeurs a été réalisée en 2006 au niveau du Groupe et des Divisions. Le Groupe dispose ainsi d'une analyse détaillée de ses risques et d'une vision synthétique et hiérarchisée des principaux risques et s'est doté d'un véritable outil de gestion des risques dont l'objectif est de contribuer à la croissance et à la prévisibilité du développement et des résultats du Groupe.

Après avoir élaboré une liste standard des risques et un référentiel de gestion des risques établi par rapport aux principaux référentiels de place, un recensement détaillé ainsi qu'une évaluation des risques du Groupe ont été menés au travers d'entretiens avec près de 150 cadres dirigeants (« pilotes de processus ») du Groupe. Cette évaluation, reproduite dans chacune des Divisions, a été réalisée selon une méthodologie homogène, visant à analyser le risque brut, les niveaux de contrôle en place et le risque résiduel.

L'ensemble des risques identifiés par « pilote de processus » a finalement été regroupé, analysé et hiérarchisé afin d'identifier les principaux risques. Pour chacun d'eux des « pilotes de risque » ont été chargés de concevoir et déployer des plans d'action en coordination avec les *risk managers* des Divisions et de Veolia Environnement.

Les principaux enjeux identifiés sont ainsi :

- la maîtrise du développement. La dynamique du marché sur lequel intervient Veolia Environnement l'amène à devoir être sélectif dans ses développements et investissements. De plus, l'intégration des nouveaux contrats dans les procédures et pratiques du Groupe exige une grande rigueur ;
- le renforcement permanent des atouts distinctifs de Veolia Environnement. Veolia Environnement occupe aujourd'hui une position unique sur son marché, fondée sur son expertise technique, issue de l'expérience de ses équipes et de la force de sa Recherche et développement, sur le sens du service de ses opérationnels, sur son expertise juridique, financière et en matière de relations sociales. Maintenir ces atouts essentiels est un enjeu majeur. C'est pourquoi, notamment, un comité stratégique recherche, innovation et développement durable a été créé par le conseil d'administration de la Société en septembre 2006 pour continuer sans cesse à porter au plus haut niveau cette exigence (cf. § 16.2.1.3 *infra*). C'est pourquoi également des actions « *knowledge management* » ont été engagées pour s'assurer que tous les clients de Veolia Environnement puissent bien disposer de ses capacités d'expertise ;
- le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est également essentiel. L'objectif constant de Veolia Environnement est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités de service, le meilleur contrôle opérationnel et financier, et la diffusion des expertises et bonnes pratiques. Ainsi, une refonte du système de reporting financier a été engagée et les programmes de formation ont été intensifiés ;
- l'environnement et la santé sont évidemment au cœur des préoccupations de la Société. Veolia Environnement s'attache à donner toutes les garanties professionnelles sur la qualité des produits distribués et des services offerts, ainsi que sur le respect des normes environnementales (notamment en matière d'émissions atmosphériques et de concentration de légionelles) et de sécurité. Afin de renforcer la gestion des risques environnementaux, le Groupe a mis en place, en coordination avec ses quatre Divisions, un Système de Management Environnemental (SME) inspiré des exigences de la norme ISO 14001 visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales (cf. § 4.2.2.3 *infra*). En vue d'assurer une gestion optimisée des risques sanitaires, le Groupe mène en outre des actions volontaristes de prévention et de contrôle avec une approche sanitaire globale, en particulier dans les offres multiservices : réalisation d'audits internes ou externes d'identification et de prévention des risques industriels ; négociation de garanties d'assurances spécifiques.

La démarche de gestion des risques a contribué aux premiers résultats suivants :

- une vision synthétique et structurée des risques du Groupe ;
- une dynamique induite par une mobilisation significative sur ce projet qui favorise la mise en commun des pratiques et expériences entre les Divisions elles-mêmes et entre ces dernières et Veolia Environnement ;
- une organisation établie pour capitaliser sur les mécanismes actuels de gestion des risques (par exemple financiers, juridiques, en matière d'assurances et de gestion du risque environnemental) et déployer des plans d'action et contrôles complémentaires ;
- le renforcement du contrôle de la Société sur les risques transversaux ;
- la restructuration et le déploiement des programmes d'assurances Groupe pour soutenir son développement prenant en compte la connaissance renforcée des risques, en protégeant les actifs et la réputation du Groupe et enfin en améliorant la compétitivité des programmes (simplification, amélioration des couvertures et des primes à périmètre et conditions comparables) ;
- la structuration du programme annuel d'audit interne sur la base de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Outre la cartographie, une organisation de pilotage a été déployée. Le Groupe s'est donné les moyens de renforcer la gestion des risques majeurs, tout en favorisant les initiatives communes entre les Divisions. La tenue de comités des risques avec un ordre du jour élaboré selon les priorités issues de la cartographie, a déjà permis de lancer des chantiers transverses et de préparer le déploiement coordonné à l'échelle du Groupe d'une gestion globale des risques. Ce déploiement associe étroitement la Société et les Divisions. Cette convergence des outils et des pratiques, mise en œuvre par les correspondants « *risk management* » permettra la mise en place d'un reporting efficace et offrira les conditions nécessaires à l'audit du processus de cartographie.

Le comité des risques du Groupe, présidé par le directeur général exécutif de Veolia Environnement s'est réuni quatre fois en 2007. Conformément à son programme de travail, il a étudié la mise en œuvre de plans d'action spécifiques engagés sur des risques opérationnels significatifs tels que la fiabilisation et sécurisation des systèmes d'information, la communication de crise au sein du Groupe, l'intégration et la gestion des compétences humaines au sein du Groupe, les plans de continuité d'activités, la détection et la prévention du risque de fraudes. À l'instar de Veolia Environnement, depuis fin 2006, chacune des Divisions a constitué son propre comité des risques, pour mieux contrôler ses risques opérationnels et suivre le déploiement des plans d'action.

Le management des risques s'inscrit pour Veolia Environnement dans une courbe d'amélioration continue du dispositif de gestion globale des risques, en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou bien encore de gouvernance.

Le recensement et l'analyse des plans d'actions de maîtrise ou de réduction des risques sont en cours de réalisation au sein des Divisions et de la Société. Cette étape fondamentale a déjà permis d'orienter sur le terrain des actions prioritaires visant à mieux identifier puis maîtriser les risques opérationnels, commerciaux et financiers.

## 4.2.2 Poursuite et renforcement d'actions ciblées

### 4.2.2.1 La sécurité des salariés

L'intensité en main-d'œuvre des activités du Groupe, la nature de ces dernières et la grande dispersion des collaborateurs de Veolia Environnement sur le terrain, notamment sur la voie publique et sur les sites des clients, les incivilités, rendent la maîtrise de la sécurité des collaborateurs particulièrement importante. C'est pourquoi, en septembre 2007, le comité exécutif a déclaré l'année 2008 « Année mondiale de la sécurité pour Veolia Environnement ».

Le directeur général ressources humaines est en charge de ce projet qui se positionne au cœur de la politique sociale de Veolia Environnement : donner une impulsion aux actions du Groupe en matière de prévention des risques professionnels, de santé et de sécurité.

Un groupe de travail comprenant des spécialistes de la fonction sécurité/santé des Divisions et de Veolia Environnement, ainsi que des représentants d'autres fonctions du Groupe a été constitué pour élaborer une proposition de plan d'actions à soumettre au comité exécutif du Groupe qui validera les orientations et le calendrier de mise en œuvre.

### 4.2.2.2 La gestion des risques juridiques

Veolia Environnement attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment des caractéristiques de son activité de services environnementaux soumise à une réglementation de plus en plus complexe.

La spécificité des activités de la Société (gestion de services de proximité, implantation dans près de 70 pays, variété des interlocuteurs et des contractants) l'a conduite à élaborer des règles de vigilance juridique destinées à guider les collaborateurs dans leurs comportements et dans l'élaboration des documents juridiques, et à veiller à leur respect. Ces règles portent notamment sur le reporting des principaux contentieux et des grandes opérations contractuelles, le droit de la concurrence, l'éthique, les clauses contractuelles types, le parrainage et le mécénat, les intermédiaires commerciaux. Elles sont dans certains cas accompagnées d'actions de formation. Elles portent également sur la structuration juridique du Groupe, notamment les délégations de pouvoirs et leur suivi, ainsi que la sélection des mandataires sociaux.

Par ailleurs, en tant que société cotée sur les Bourses de Paris et New York, Veolia Environnement doit en particulier respecter des règles relatives :

- aux publications : un comité de communication supervise et contrôle la collecte et la diffusion d'informations concernant le document de référence et le « Form 20-F » (cf. § 16.2.2.1 *infra*) ;
- au gouvernement d'entreprise, notamment en ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, les relations entre ces organes et la direction générale, l'information des actionnaires et la bonne application des réglementations des sociétés cotées (cf. chapitre 16 *infra*) ;
- au délit d'initié : pour prévenir le risque du délit d'initié, la Société a adopté un code de conduite régissant les opérations réalisées sur ses titres régulièrement mis à jour. Les dirigeants du Groupe étant considérés comme des initiés permanents, les opérations sur les titres de la Société ne leur sont autorisées que pendant des périodes définies et sous réserve qu'ils ne soient pas détenteurs, durant ces périodes, d'informations privilégiées. Ces dispositions concernent également les initiés dits « occasionnels » et en général toute personne en possession d'informations privilégiées. La Société a procédé à la refonte de ce code de conduite en 2006 pour l'adapter aux nouvelles obligations mises à la charge des émetteurs ou de leurs dirigeants (établissement de listes nominatives d'initiés et déclaration des opérations sur titres effectuées par certains dirigeants) et à une mise à jour du code en 2007.

Les directions juridiques de Veolia Environnement et des Divisions veillent au jour le jour à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les opérationnels et en cohérence avec le processus global de gestion des risques.

### 4.2.2.3 La gestion des risques sanitaires et environnementaux

L'environnement et la santé sont naturellement au cœur des préoccupations de Veolia Environnement. La Société s'attache à donner toutes les garanties professionnelles sur la qualité des produits distribués et des services offerts, ainsi que sur le respect des normes de sécurité et environnementales (notamment en matière d'émissions atmosphériques et de concentration de légionelles). Les risques auxquels le Groupe Veolia Environnement est confronté sont liés notamment à la reprise d'installations dans un état donné, au fait que le Groupe n'est pas toujours en charge des investissements à réaliser, à la sensibilisation inégale

des clients sur ces sujets. Eu égard à la nature des activités de Veolia Environnement, la mise en conformité des installations et des prestations concerne, plus spécifiquement, le contrôle des émissions dans l'air (les gaz d'échappement des véhicules de transport, les fumées de chaufferies ou d'usines d'incinération), la gestion de la qualité de l'eau (tant dans les réseaux de distribution d'eau potable que dans les rejets d'eaux usées) et la préservation des sols et de la biodiversité (par la limitation des déchets produits et le confinement des centres de stockage des déchets).

Afin de renforcer la gestion des risques environnementaux, le Groupe a mis en place, en coordination avec ses quatre Divisions, un Système de Management Environnemental (« SME ») inspiré des exigences de la norme ISO 14001 visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales dans le monde entier. Dans ce cadre, des objectifs quantifiés concernant, notamment, le suivi de la conformité des installations prioritaires ont été fixés.

Par ailleurs, en application des normes existantes, et en tenant compte des recommandations des experts internes et externes, des mesures de contrôle et de maintenance sont mises en œuvre, directement ou en liaison avec les maîtres d'ouvrage lorsque ceux-ci gardent la maîtrise économique des installations.

De cette manière, les unités d'incinération font l'objet de mesures de contrôle périodiques des émissions atmosphériques, et de leur teneur en substances dangereuses tels que les dioxines, furannes ou métaux lourds. Lors de la conception d'installations nouvelles, des spécifications techniques plus exigeantes que les normes en vigueur sont établies et, pour des installations plus anciennes, des travaux d'amélioration sont systématiquement engagés ou fortement conseillés aux maîtres d'ouvrage. Le Groupe a ainsi mis en place un contrôle semi-continu des dioxines dans les installations d'incinération dont il est maître d'ouvrage.

Mais, estimant que la conformité aux normes réglementaires ne permet pas à elle seule d'assurer une gestion complète des risques sanitaires, Veolia Environnement met aussi en place des actions volontaristes reposant sur des procédures strictes de prévention et de contrôle avec une approche sanitaire globale, en particulier dans les offres multiservices (par exemple, diagnostic sanitaire, maîtrise des points critiques et contrôle).

Face au risque d'être systématiquement recherchée comme coresponsable de pollutions ou d'accidents graves, la Société s'assure du respect de ses propres obligations en coordination avec celles de ses clients. En particulier, lorsque Veolia Environnement intervient sur un site classé Seveso, ou dont l'installation relève d'un régime équivalent, Veolia Environnement veille à sa participation aux différentes mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre sur ces sites. À ce titre, le renforcement du régime Seveso (en France depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques précitée) oblige les collaborateurs du Groupe à suivre une formation adaptée, à participer au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des clients industriels, et à respecter la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (« PPAM ») mise en place par ses clients. Les installations Seveso font aussi l'objet de mesures internes spécifiques, visant à prévenir les accidents et à protéger les personnels, les populations et l'environnement. Outre les PPAM, sont applicables des plans de secours et Plan d'Opération Interne (« POI »), ainsi que des moyens d'intervention coordonnés avec les pouvoirs publics en cas de sinistre (Plan Particulier d'Intervention ou « PPI »).

En raison de la nature et de la potentielle gravité de l'ensemble de ces risques, le Groupe a principalement, mis en œuvre trois types d'actions en matière de contrôle et de couverture des risques. En premier lieu, la prévention des incidents susceptibles d'entraîner des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement implique la mise en place de procédures visant la conformité des installations et la surveillance de leur fonctionnement ; c'est la finalité du SME qui s'accompagne d'une démarche de certification et d'évaluation généralisée (en particulier ISO 14001, interne, etc.). En deuxième lieu, des audits internes ou externes d'identification et de prévention des risques industriels (incendie, bris de machine, environnement, etc.) sont régulièrement réalisés. En troisième lieu, des garanties d'assurances responsabilité civile générale et responsabilité civile résultant de pollutions fortuites ou accidentelles ont été mises en place (cf. § 4.5 *infra*).

Toutes ces actions sont déployées dans les entités opérationnelles du Groupe et sont coordonnées avec les directions techniques et juridiques, la direction santé et le SME. Elles bénéficient aussi du soutien de la direction de la Recherche et développement et des technologies, ainsi que la mise en place d'une veille réglementaire en liaison avec les directions juridiques et la délégation de Veolia Environnement à Bruxelles.

En mai 2007, une direction de la performance environnementale a été créée dans la continuité des actions entreprises par le Groupe. Elle a notamment pour mission la déclinaison de la politique environnementale du Groupe, *via* notamment la consolidation d'un référentiel de bonnes pratiques et la structuration d'un système de management visant à assurer l'évaluation et l'optimisation de la performance environnementale du Groupe Veolia Environnement et le déploiement du référentiel Groupe.

La direction de la performance environnementale travaille en étroite collaboration avec la direction du développement durable, dans la mise en application de la politique environnementale du Groupe et avec le comité des risques (cf. § 4.2.1 *supra*), dans le cadre de la prise en charge des risques environnementaux. La démarche est construite avec les directeurs techniques des Divisions du Groupe Veolia Environnement.

#### 4.2.2.4 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe Veolia Environnement est exposé à des risques de marchés tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité. N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité de ces risques, la Société a mis en place des règles de gestion de ces aléas, afin d'en assurer une meilleure maîtrise. La direction financements trésorerie de Veolia Environnement est directement responsable de la mise en place et du suivi de ces couvertures ; elle a notamment pour mission d'aider les Divisions et leurs équipes à identifier et à couvrir ces expositions dans les différents pays du monde. Cette équipe s'appuie, entre autres, sur un système de gestion de trésorerie qui permet le suivi permanent des principaux indicateurs de liquidité et celui de l'ensemble des instruments financiers utilisés au niveau central (taux/change). Le contrôle des opérations et le suivi des limites permettant d'assurer la sécurité des opérations traitées sont placés sous la responsabilité de l'équipe Middle et Back Office œuvrant au sein de la direction des services financiers. Des états de reporting produits de manière quotidienne, hebdomadaire et mensuelle permettent d'informer

la direction générale de la Société de l'évolution des marchés et de leurs conséquences sur, d'une part, la liquidité du Groupe (actuelle et prévisionnelle), d'autre part, la valeur du portefeuille des produits dérivés et, enfin, le détail des opérations de couverture et leurs conséquences sur la répartition de la dette à taux fixe et à taux variable.

La politique de gestion du risque de taux est décidée de manière centralisée. Le Groupe utilise tous les outils de gestion des risques de taux proposés par les marchés, incluant notamment les swaps de taux et les options.

Le risque de change est lié aux activités internationales du Groupe, exercées dans près de 70 pays, qui génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les charges et les produits étant principalement libellés dans la devise du pays où le Groupe intervient, le risque de change transactionnel des métiers de services est faible. Il fait l'objet de couvertures ponctuelles (en particulier des options de change), notamment lors des réponses aux appels d'offres. Pour gérer le risque de change lié aux postes dettes et créances financières au bilan, la Société a mis en place, dans le but de financer ses filiales en devises étrangères, une politique d'adossment des financements en devises par classe d'actifs (dettes et créances).

La liquidité du Groupe est assurée par Veolia Environnement. La mise en place et la gestion des nouveaux financements significatifs sont centralisées dans le but de piloter à l'optimum la liquidité présente et future. Le Groupe se finance sur le marché du crédit bancaire, le marché du Billet de Trésorerie, les marchés obligataires internationaux, ainsi que sur les marchés des placements privés internationaux.

Voir aussi le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 aux états financiers consolidés.

#### 4.2.2.5 Gestion du risque ferroviaire

Veolia Transport est soumis à des risques d'exploitation (circulation des trains, sécurité des personnes, entretien et maintenance préventive des actifs), de sécurité au travail et de sûreté (actions criminelles, agressions, vandalisme, sabotage). Un plan relatif à la sécurité ferroviaire a été mis en place depuis 2004 en vue d'analyser les éléments de sécurité mis en place dans les entités, en coordination avec les démarches « hygiène et prévention sécurité ». Dans ce cadre, un inventaire des obligations légales et une enquête concernant la connaissance des textes réglementaires par les directions locales ont été menés à partir du premier trimestre 2005.

La sécurité fait l'objet d'une gestion au niveau des pays qui ont mis en place un système de management de la sécurité (SMS), conformément à la réglementation nationale.

En France, dans le domaine de la sécurité ferroviaire, Veolia Transport s'est vu délivrer un certificat de sécurité par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire grâce à la définition d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS). Un Pôle National de Sécurité Ferroviaire, dont le rôle est d'animer et de contrôler la bonne application des dispositions du SGS pour garantir un haut niveau de sécurité ferroviaire, a été créé.

À l'étranger des démarches sont engagées pour dupliquer et adapter l'organisation des contrôles créée en France en tenant compte des enseignements tirés de l'enquête internationale réalisée.

Veolia Transport a commencé à traiter en 2007 un nouveau type de trafic en France : le transport des marchandises dangereuses. Les autorisations administratives ont été obtenues après mise à jour de la documentation, formation du personnel et intégration de ce risque nouveau au système de veille interne. En liaison avec les autorités administratives françaises, des indicateurs du niveau global de sécurité ferroviaire ont été élaborés et publiés. Il est envisagé de les généraliser en 2008 à l'ensemble des activités ferrées de la Société.

#### 4.2.2.6 Gestion des risques informatiques

Une analyse des risques informatiques a été menée par la direction des systèmes d'information du Groupe. Quatre actions majeures ont été mises en œuvre pour prévenir les risques informatiques : des plans d'actions relatifs aux sauvegardes, aux restaurations de données et d'applications, aux plans de reprise d'activité ; la sécurité des données et le renforcement des contrôles d'accès aux infrastructures et aux applications informatiques ; la documentation et l'automatisation des échanges d'information entre applications informatiques, et l'établissement d'un plan pluriannuel des systèmes d'information.

#### 4.2.2.7 Gestion des risques géopolitiques, criminels ou terroristes

Une cellule de veille en matière de sûreté a été mise en place en 2003 par la direction générale de Veolia Environnement. Elle a pour mission d'informer, de protéger et d'agir auprès des salariés. Elle rassemble des professionnels de la sûreté et des représentants des services centraux du siège et des Divisions.

Elle remplit quatre missions :

- *l'information*. Chaque mois une cartographie des risques pour les pays dans lesquels Veolia Environnement est présent est établie et diffusée à l'ensemble des entités du Groupe ;
- *la prévention*. Les voyages dans les pays à risque sont subordonnés à l'information ou à l'autorisation de la direction des ressources humaines du Groupe. Des conseils de comportement et de vigilance sont diffusés. Dans les pays à risque dans lesquels Veolia Environnement dispose d'unités d'exploitation, des plans de sûreté ont été mis en place pour assurer la sécurité des salariés et de leur famille ;
- *la formation* aux comportements à adopter en situation dangereuse ;
- *l'action dans les situations de crise*. Chaque fois que nécessaire une cellule de crise sûreté est constituée. Elle a pour mission de prendre toutes les décisions nécessaires ou utiles à la sécurité des salariés et de leur famille.

En France, dans la logique du plan « Vigipirate », un décret de 2006 organise la sécurité des activités économiques qualifiées d'importance vitale. L'objectif est de faire face aux risques de malveillance, de sabotage, de terrorisme et d'éviter les atteintes

graves au potentiel de guerre ou économique de la nation, à sa capacité de survie, ainsi qu'à la santé de la population et à l'environnement.

Ce dispositif permet à l'État français de s'assurer que l'ensemble des opérateurs désignés d'importance vitale prendront des dispositions cohérentes avec celles que le gouvernement aura lui-même arrêtées ou recommandées au niveau national. La liste de ces activités a été précisée par un arrêté du 2 juin 2006. Trois des activités de Veolia Environnement sont expressément concernées : la gestion de l'eau, l'énergie et les transports. Pour chacun de ces secteurs, une directive nationale de sécurité (DNS) va être élaborée courant 2008 sous la responsabilité d'un ministre coordonnateur.

Une fois la directive notifiée, les opérateurs majeurs du secteur concerné disposeront d'un délai de six mois pour élaborer un plan de sécurité couvrant leurs activités et d'un délai maximal de deux ans pour élaborer un plan particulier de protection de chacun de leurs points d'importance vitale.

Le président-directeur général de Veolia Environnement est l'un des 24 membres nommés par arrêté du Premier ministre en octobre 2006 du comité national des secteurs d'activités d'importance vitale, organisme consultatif présidé par le Secrétaire général de la Défense nationale, créé afin d'assurer la concertation entre l'État, les élus locaux et les opérateurs.

Les réflexions du comité sont ensuite mises en œuvre par un groupe de travail auquel la direction des risques participe avec d'autres opérateurs, sous la direction du directeur Protection et sécurité de l'État.

#### 4.2.2.8 Gestion des crises

Afin de répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible à la survenance d'incidents ou d'accidents graves, le Groupe a prévu une organisation de gestion de crise à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le dispositif d'alerte de Veolia Environnement, mis en place en 2003 dans le cadre du dispositif de gestion de crise, a été remanié dans le courant de l'été 2007, pour une mise en œuvre en janvier 2008. La nouvelle permanence d'alerte du Groupe s'appuie sur un numéro d'appel unique, géré par un directeur de permanence 24 heures sur 24 pendant une semaine. Ce nouveau dispositif permet une prise en compte immédiate et permanente des alertes émanant des Divisions. Ensuite, en fonction de la gravité de la crise, évaluée selon des critères préétablis, il peut être décidé soit de gérer la crise au niveau de la Division opérationnelle, avec information du siège de la Société, soit de constituer une cellule

de crise associant des représentants des directions générales de la Société et de la Division concernée. Pendant la crise, les décisions appropriées sont proposées au président et au comité exécutif du Groupe qui sont informés de l'évolution de la situation, et les travaux de la cellule de crise sont répertoriés en vue d'une analyse post-crise.

Un cas de crise potentielle a été particulièrement préparé au sein du Groupe : la survenance d'une pandémie grippale par mutation du virus H5N1 de la grippe aviaire, considérée par l'OMS comme une menace de grande ampleur pouvant affecter la sécurité sanitaire mondiale. Depuis 2005, le Groupe Veolia Environnement s'est mobilisé afin d'être en mesure de maintenir ses activités essentielles dans une telle situation.

En 2007, de nouveaux outils ont été développés et mis à la disposition des personnes en charge de la préparation de la pandémie grippale sur un site extranet qui leur est dédié. Elles ont ainsi accès partout dans le monde aux principes essentiels qui régissent la préparation pandémie grippale du Groupe, à la politique de protection des collaborateurs permettant d'assurer des niveaux de protection équitables et homogènes dans l'ensemble du Groupe, à des procédures spécifiques et à des outils de communication internes et externes. Une brochure d'information a été diffusée à tous les correspondants pour permettre un déploiement local.

Concernant les plans de continuité d'activités (PCA), la direction des risques a réalisé celui du siège du Groupe et contribue à ceux des sièges des Divisions. Conformément aux préconisations du plan gouvernemental, ce plan a pour vocation principale le maintien, de façon temporaire et sur un mode dégradé, des principaux flux critiques dans une situation de pénurie de ressources humaines. À la demande de la direction générale de la Société, le plan de continuité d'activités du Groupe sera étendu à d'autres menaces, y compris celles dont la survenance nécessiterait le transfert et la reprise des activités sur un autre site distant.

Parallèlement, les Divisions pilotent la mise en place des plans de continuité d'activités pour le maintien de leurs services essentiels.

En 2008, des exercices de simulation et des audits permettront de maintenir la mobilisation et d'améliorer la capacité du Groupe Veolia Environnement à faire face à l'occurrence de ce risque sanitaire majeur. Une grille d'audit pandémie grippale a été élaborée. Elle sera intégrée à la grille d'audits internes courant 2008, après sa diffusion et celle du référentiel pandémie du Groupe aux exploitants, pour une autoévaluation et d'éventuelles mises en conformité.

## 4.3 AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE

### 4.3.1 Contrôle interne

La direction du contrôle interne, rattachée à la direction financière du Groupe, assure la coordination des directions fonctionnelles pour identifier, normaliser et fiabiliser les processus clés visant à produire les éléments de l'information financière.

La direction du contrôle interne anime un réseau de contrôleurs internes dans les Divisions et les unités opérationnelles. Elle oriente sa mission autour de trois axes :

- formaliser et mettre à jour les processus clés de l'information financière dans des procédures largement diffusées et déclinées ;
- harmoniser les systèmes de gestion associés à leur mise en œuvre ;
- veiller à l'adéquation des compétences avec les besoins de l'organisation.

Le contrôle interne dépend, en amont, d'une gestion efficace de tous les processus de l'entreprise, y compris les processus non financiers (commerciaux, techniques, ressources humaines, juridiques, économiques). Il exige en aval un contrôle rigoureux de l'application des règles du Groupe, assuré par la direction de l'audit interne.

Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est également essentiel pour Veolia Environnement. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités de service, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques. Ainsi, une refonte du système de reporting financier a été réalisée et les programmes de formation ont été intensifiés.

### 4.3.2 L'audit interne

La direction de l'audit interne de Veolia Environnement a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique. Cette évaluation porte sur l'ensemble des composantes du contrôle interne et en particulier sur la fiabilité et l'intégrité des informations financières, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine, le respect des lois, règlements et contrats.

La direction de l'audit interne opère selon deux modalités essentielles :

- le déploiement d'un programme d'audit annuel validé par le comité des comptes et de l'audit de la Société ;

- une évaluation approfondie et formalisée du contrôle interne préparatoire à l'attestation sur le contrôle interne à publier chaque année, depuis la clôture de l'exercice 2006, en application des dispositions du *Sarbanes-Oxley Act* de 2002.

En 2006, la direction de l'audit interne du Groupe a été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne. Cette certification, confirmée en 2007, est établie par rapport aux normes et références de la profession et atteste de la capacité de la direction de l'audit de Veolia Environnement à jouer pleinement son rôle. Par ailleurs, plusieurs auditeurs internes ont obtenu le diplôme de « *Certified Internal Auditor* » (CIA), seule certification en audit interne reconnue mondialement.

### 4.3.3 Contexte réglementaire

Depuis quelques années plusieurs lois ont renforcé les obligations des entreprises en matière de publication et de contrôle interne.

Veolia Environnement est soumise aux obligations issues de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, qui impose aux présidents de sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de rendre compte à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que des principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature

accordés aux mandataires sociaux. Le rapport du président du conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéas 6 et 7 du Code de commerce qui sera présenté à l'assemblée générale du 7 mai 2008, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, figurent en annexe au présent document de référence.

Par ailleurs, en tant que société cotée à New York (NYSE), Veolia Environnement est soumise à la loi Sarbanes-Oxley de 2002 et en particulier à son article 404 relatif à l'évaluation du contrôle

interne sur le reporting financier. Cette loi prévoit que le président et le directeur financier de toute entreprise cotée aux États-Unis publient une attestation sur l'efficacité du contrôle interne financier chaque année à partir de la clôture de l'exercice 2006.

En qualité de société française cotée aux États-Unis, Veolia Environnement doit respecter ces deux réglementations.

Dans ce contexte, Veolia Environnement a engagé dès 2005 un processus qui a permis d'attester de l'efficacité du contrôle interne au niveau du Groupe au 31 décembre 2006. Cet exercice d'évaluation a été renouvelé en 2007 et repose principalement sur le déploiement, dans plus de 400 filiales, d'une application électronique composée de questionnaires accompagnés de tests qui permettent de démontrer la traçabilité des contrôles réalisés. Plus de 1 100 personnes contribuent à ce projet d'entreprise, près de 80 000 contrôles ont été effectués, dont près de 20 000 accompagnés de tests.

Ce travail, piloté par la direction de l'audit interne, s'effectue en lien avec les responsables des fonctions concernées lorsque cela

est nécessaire, en étroite collaboration avec les commissaires aux comptes et sous le contrôle du comité des comptes et de l'audit de Veolia Environnement.

L'analyse a été menée selon les critères suivants : impact potentiel sur le contrôle interne financier et niveau de dissémination (pourcentage d'entités ayant fait apparaître un risque et vérification de l'importance des entités concernées si nécessaire).

Sur cette base, des plans d'actions ont été poursuivis en 2007 concernant essentiellement la documentation des procédures financières, la séparation des tâches et la sécurité en matière informatique. Ils ont permis de nettes améliorations et seront poursuivis dans une démarche d'amélioration permanente.

Au-delà de la contrainte légale, ce projet a permis des acquis notables et en particulier l'appropriation d'un processus d'évaluation rigoureux et adapté à la culture et à l'organisation décentralisée du Groupe, et une dynamique positive de renforcement non seulement des règles mais aussi de la sensibilité collective sur ces sujets.

## 4.4 ÉTHIQUE ET VIGILANCE

La présence de la Société dans près de 70 pays appelle une attention particulière quant au respect des valeurs et des principes liés aux droits humains et sociaux résultant des lois et des traités internationaux.

Ces principes doivent intégrer les diversités culturelles qui composent la Société et mettre en avant l'obligation de préserver l'environnement, raison même de la Société. Ces principes doivent aussi composer avec les valeurs traditionnelles de la Société basées sur la proximité avec les clients, les consommateurs et la société civile, ainsi que sur l'autonomie des unités opérationnelles de la Société découlant de cette proximité.

À cette fin, la Société a mis en place en février 2003 le programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » qui a fait l'objet de deux actualisations, fin 2004 et début 2008. Il s'agit d'un projet d'entreprise devant guider au quotidien le comportement des collaborateurs de la Société. Dans ce cadre, un correspondant a été désigné pour chaque Division.

Ce programme exprime les valeurs fondamentales que partagent les salariés de la Société, telles que la stricte observation des lois en vigueur dans les différents pays dans lesquels Veolia Environnement intervient, la loyauté vis-à-vis des clients et des

consommateurs, le développement durable, ou encore la solidarité (tolérance, respect des personnes, dialogue social), la gestion des risques et le gouvernement d'entreprise.

En mars 2004, un comité d'éthique a été institué pour examiner toute question relative au programme. Il comprend 3 membres et peut être saisi par tout collaborateur ou se saisir lui-même de toute question relative à l'éthique. Il est tenu par des obligations strictes d'indépendance et de confidentialité.

D'octobre 2004 à décembre 2005, 14 séminaires de sensibilisation au programme « Éthique, Conviction et Responsabilité », dont 3 à l'étranger, ont été organisés pour plus de 400 cadres du Groupe. Veolia Environnement a poursuivi ces actions en élaborant et en déployant à partir de 2007 un programme de formation et de séminaires sur le respect du droit de la concurrence très largement ouvert à l'international et destiné à plusieurs milliers de cadres du Groupe.

Veolia Environnement a également engagé des actions visant à lutter contre les fraudes, grâce à l'instauration, depuis 2005, d'un reporting au directeur des risques et au directeur des services financiers.



## 4.5 ASSURANCES

### 4.5.1 Objectifs

La politique d'achat d'assurance, pour toutes les Divisions du Groupe Veolia Environnement, répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et pour permettre de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe Veolia Environnement et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et des moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

En 2007, l'optimisation du montant des primes payées aux assureurs du marché a été poursuivie.

### 4.5.2 Mise en œuvre de la politique d'assurance

#### 4.5.2.1 Politique d'assurance

La politique d'assurance de Veolia Environnement consiste à (i) définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'expression des besoins des filiales, (ii) sélectionner et contracter avec les prestataires externes (courtiers, assureurs, « *loss adjusters* », etc.), (iii) diriger les filiales consolidées spécialisées en prestations d'assurance ou de réassurance, (iv) animer et coordonner le réseau des gestionnaires d'assurance des principales filiales.

#### 4.5.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination avec la politique de gestion de risques (cf. § 4.2 *supra*). Elle tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe Veolia Environnement, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2007 ont notamment porté sur :

- le réajustement des conservations (risque retenu) sur la base de l'analyse des risques, de la sinistralité passée et de l'évaluation des coûts et des garanties proposées par les assureurs ;
- la poursuite des efforts d'identification des risques, de prévention et de protection, grâce notamment au système de notation du profil de risque « dommages aux biens et pertes d'exploitation » des installations les plus significatives dans le monde entier ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société ;
- la renégociation des programmes d'assurance responsabilité civile et dommage ;
- la poursuite du déploiement des programmes du Groupe ;
- l'organisation courtage pour le placement et l'administration des programmes du Groupe.

### 4.5.3 Principaux contrats communs à toutes les Divisions du Groupe

#### 4.5.3.1 Responsabilité civile

Un programme responsabilité civile générale et « atteinte à l'environnement » a été souscrit le 1<sup>er</sup> juillet 2005 dans le monde entier, hors États-Unis et Canada, pour 3 ans. Le montant de la garantie principale est de 50 millions d'euros par sinistre et par an. Pour les États-Unis et le Canada, le programme est placé localement ; différents contrats couvrent la responsabilité civile générale et « atteinte à l'environnement » des sociétés du Groupe à hauteur de 50 millions de dollars américains par sinistre et par an.

Pour toutes les filiales de Veolia Environnement dans le monde entier, un programme d'assurance intervient au-delà des premières lignes avec un montant de garantie limité à 450 millions

de dollars américains pour la période d'assurance, accordant ainsi au Groupe une couverture de 500 millions de dollars américains pour la période d'assurance. Ce programme inclut une garantie responsabilité civile « atteinte à l'environnement » pour les préjudices subis par les tiers qui résultent d'un événement soudain et accidentel.

La garantie responsabilité civile terrorisme a été reconduite dans le programme responsabilité civile générale à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour douze mois et pour une couverture de 165 millions de dollars américains par sinistre et par an.

Par ailleurs, certaines activités, comme le transport maritime, l'automobile et la construction, font l'objet de programmes spécifiques.

#### 4.5.3.2 Dommages aux biens et continuité d'exploitation

Les quatre Divisions de Veolia Environnement bénéficient d'assurances de dommages couvrant les installations qu'elles possèdent en propre ou qui leur sont confiées. Le programme Groupe comporte des garanties « pertes d'exploitation » ou « frais supplémentaires d'exploitation » en fonction de la capacité des sociétés du Groupe à utiliser des solutions internes ou externes de substitution pour assurer la continuité du service. Les contrats souscrits sont usuels sur les marchés d'assurance.

Les niveaux de primes, de sous-limites pour événements exceptionnels sociopolitiques ou naturels et de franchises reflètent les conditions proposées, ou parfois imposées par les assureurs des marchés sur lesquels les contrats sont achetés. Le programme Groupe, renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de trois ans, a une limite par événement de 300 millions d'euros par sinistre. Certaines garanties sont sous-limitées par événement ou par année.

#### 4.5.4 Auto-assurance et conservation

En cas de sinistre garanti, les sociétés du Groupe supportent les franchises convenues aux termes des contrats d'assurance. Elles peuvent varier de quelques milliers à plus d'un million d'euros.

En 2007, la filiale d'assurance de Veolia Environnement, Codeve Insurance Company Limited, avait une conservation (risque retenu) de 2,5 millions d'euros par sinistre pour les assurances de dommages aux biens et pertes financières consécutives, et de 5 millions d'euros par sinistre pour les assurances de responsabilité civile.

Tant sur le dommage que sur la responsabilité civile, Codeve Insurance Company Limited a mis en place des contrats de

réassurance destinés à limiter son exposition aux risques de fréquence (contrat de type « *stop loss* ») et aux risques d'intensité (contrats de type excédent de sinistres).

La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques, des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

Veolia Environnement veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels qui sont portés à sa connaissance soient transférés au marché de l'assurance lorsque ce marché existe et qu'il est économiquement justifiable.

	page
<b>5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>26</b>
5.1.1 Historique	26
5.1.2 Renseignements à caractère général concernant la Société	26
<b>5.2 INVESTISSEMENTS</b>	<b>27</b>

## 5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

### 5.1.1 Historique

Le 14 décembre 1853, la Compagnie Générale des Eaux est créée par décret impérial et obtient sa première concession de service public de distribution des eaux à Lyon. Elle développe son activité en France, à Nantes (1854), Nice (1864), Paris (1860), qui lui confie son service de distribution d'eau pour une période de cinquante ans, et sa banlieue (1869).

En 1980, la Compagnie Générale des Eaux regroupe l'ensemble de ses filiales spécialisées dans la conception, l'ingénierie et la réalisation d'équipements de traitement des eaux potables et usées au sein d'Omnium de Traitement et de Valorisation (OTV). La Compagnie Générale des Eaux prend le contrôle de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) (qui deviendra Connex et Onyx, puis Veolia Transport et Veolia Propreté) puis de la Compagnie Générale de Chauffe et d'Esy-Montenay (ensuite fusionnées et rebaptisées Dalkia). En parallèle, un important développement à l'étranger est entamé.

En 1998, la Compagnie Générale des Eaux change de dénomination pour s'appeler Vivendi et rétrocède son nom original à sa filiale spécialisée dans l'eau.

Afin de mieux refléter l'existence des deux pôles Communication et Environnement, Vivendi crée Vivendi Environnement en avril 1999 et y regroupe l'ensemble des activités de services à l'environnement alors exercées sous les noms de Veolia Water (eau), Onyx (propreté), Dalkia (services énergétiques) et Connex (transport).

Le 20 juillet 2000, les actions Vivendi Environnement sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris devenu l'Eurolist d'Euronext Paris le 21 février 2005 et Euronext Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En août 2001, les actions Vivendi Environnement intègrent le CAC 40, principal indice publié par Euronext, et sont admises, en octobre 2001, au New York Stock Exchange sous la forme d'ADR.

De 2002 à 2004, Vivendi Universal réduit progressivement sa participation par cessions successives et par dilution pour ne plus détenir, en décembre 2004, que 5,3 % du capital de la Société. Vivendi ne détient plus, depuis le 6 juillet 2006, aucune action Veolia Environnement (cf. § 18.2 *infra*).

En avril 2003, la Société change de nom pour devenir Veolia Environnement.

Depuis 2002, Veolia Environnement a opéré un important recentrage de ses activités pour se focaliser sur son métier historique de services à l'environnement. Ce processus s'est achevé en 2004 avec la cession des filiales américaines de sa Division Eau dont les activités n'étaient pas au centre de l'activité du Groupe, et de sa participation indirecte dans Fomento de Construcciones y Contratas (FCC), société espagnole dont les activités incluent la construction et le ciment, ainsi que les services.

Le 3 novembre 2005, Veolia Environnement a présenté le nouveau système de marque du Groupe. Les Divisions du Groupe (eau, propreté, énergie et transport) sont désormais rassemblées sous un nom commun : « Veolia » (cf. § 6.2.5 *infra*).

### 5.1.2 Renseignements à caractère général concernant la Société

#### Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la Société est Veolia Environnement depuis le 30 avril 2003. Sa dénomination sociale abrégée est VE.

Le siège social de la Société est situé 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris. Le numéro de téléphone du siège est le (33) 1 71 75 00 00.

#### Forme juridique et législation applicable

Veolia Environnement est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

#### Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 24 novembre 1995, pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 18 décembre 2094.

#### Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 210 032.

Le code APE de la Société est 741J.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

Le volume total des investissements (industriels, financiers et nouveaux actifs financiers opérationnels) réalisés par le Groupe s'est élevé en 2007 à 5 029 millions d'euros contre 4 010 millions d'euros en 2006 et 3 495 millions d'euros en 2005.

Une description détaillée des investissements réalisés au cours de l'exercice 2007 et de leur financement figure au chapitre 9, paragraphes 9.3.4 (Investissements), 9.3.2 (Ressources), 9.3.3 (Cessions), et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 5 (Actifs incorporels du domaine concédé), note 7 (Actifs corporels), note 10 (Actifs financiers opérationnels) et note 43 (Informations sectorielles) des états financiers consolidés.

La politique d'investissement de Veolia Environnement est centrée, dans les métiers de l'environnement, essentiellement en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Cette politique d'investissement peut se décliner de la façon suivante :

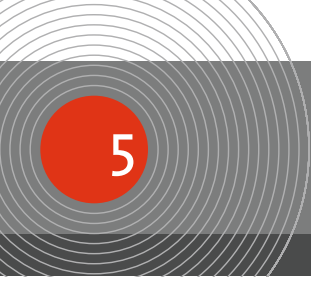
- Le Groupe est conduit à procéder à des investissements de croissance (investissements financiers et industriels) qui permettent la prise de nouveaux marchés ou contrats, des augmentations de capacité ou des extensions de service. Il arrive en particulier que certains investissements soient réalisés sur plusieurs exercices, notamment dans certains types de contrats de concession. Veolia Environnement procède aussi à des investissements dans le capital de sociétés dédiées à des contrats, en particulier dans le cadre de privatisations et à des acquisitions ciblées. L'ensemble de ces investissements font l'objet d'un examen approfondi afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes du groupe en termes de rentabilité, de structure financière et de risques.
- Le Groupe procède également à des investissements (industriels) de maintenance qui consistent à renouveler et/ou à maintenir les infrastructures existantes pour en allonger la durée ou en améliorer l'efficacité.

Dans les deux cas, les investissements industriels sont répartis sur un grand nombre d'entités et sont réalisés dans le cadre des autorisations budgétaires.

Les investissements les plus importants ont concerné les acquisitions de la société dédiée au contrat de Braunschweig en 2005 pour un montant de 374 millions d'euros, de la société Cleanaway UK en 2006 pour un montant de 745 millions d'euros, et enfin des sociétés Sulo, TMT, Thermal North America et les activités non régulées de Thames Water en 2007, pour des montants respectifs de 1 450 millions d'euros, 338 millions d'euros (sur la base d'une valeur d'entreprise à 100 %), 788 millions de dollars en valeur d'entreprise et 233 millions d'euros (cf. chapitre 9, note 1.2). Les acquisitions Cleanaway UK, Sulo, TMT et Thermal North America représentent un investissement cumulé de près de 3,1 milliards d'euros. Afin de préserver sa capacité future d'investissement, la Société a procédé à une augmentation de capital de 2,6 milliards d'euros dont la réalisation a été constatée en juillet 2007.

Enfin, dans le cadre des cessions et des acquisitions réalisées, le Groupe est fréquemment sujet à des clauses d'ajustement de prix de toutes natures. À la date de dépôt du présent document de référence, aucun de ces ajustements de prix n'est susceptible d'avoir un impact significatif à l'échelle du Groupe.

De manière régulière, le Groupe étudie et analyse les opportunités de croissance. À ce titre, il s'est porté acquéreur en début d'exercice 2008 de Bartin Recycling Group en France et de Praterm en Pologne (cf. chapitre 20, paragraphe 20.1, note 44 des états financiers consolidés).



5

	page
<b>6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS</b>	<b>30</b>
6.1.1 Description générale de Veolia Environnement	30
6.1.2 Stratégie	30
6.1.3 Événements et faits marquants de l'année 2007	34
6.1.4 Description des principales activités de Veolia Environnement	36
<b>6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS</b>	<b>53</b>
6.2.1 Le marché des services de gestion environnementale	53
6.2.2 Les clients	53
6.2.3 Concurrence	55
6.2.4 Contrats	57
6.2.5 Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société	58
6.2.6 Saisonnalité	58
6.2.7 Matières premières	58
<b>6.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>59</b>
6.3.1 Réglementation environnementale	59
6.3.2 Politique environnementale	62
6.3.3 Informations environnementales (article 116 de la loi NRE)	65

## 6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

### 6.1.1 Description générale de Veolia Environnement

Acteur unique dans son métier des services à l'environnement <sup>(3)</sup> offrant une gamme de services environnementaux aussi complète, Veolia Environnement possède les compétences pour définir une offre de services adaptés aux besoins de chaque client pour, par exemple, l'approvisionnement en eau et recycler les eaux usées, collecter, traiter et valoriser les déchets, fournir chaleur et climatisation et optimiser les processus industriels.

Au travers de ses quatre Divisions, chacune consacrée à une activité, Veolia Eau, Veolia Énergie (Dalkia), Veolia Propreté et

Veolia Transport, Veolia Environnement dessert aujourd'hui plus de 78 millions de personnes en eau potable et 53 millions en assainissement dans le monde, traite près de 66 millions de tonnes de déchets, assure les besoins en énergie de centaines de milliers de bâtiments pour une clientèle d'industriels, de collectivités et de particuliers et transporte plus de 2,7 milliards de passagers par an. La Société s'efforce de développer des offres de services regroupant plusieurs des métiers du Groupe, soit au travers de contrats distincts, soit en combinant les services offerts au sein de contrats multiservices.

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique du chiffre d'affaires 2007 de Veolia Environnement par secteur d'activité et consolidé après retraitement des opérations entre Divisions.

#### Chiffre d'affaires 2007\*

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Services énergétiques	Transport	Total consolidé
<b>Europe</b>	8 190,5	6 889,4	6 566,1	4 291,8	25 937,8
<i>dont France</i>	4 927,2	3 332,0	3 852,2	2 144,5	14 255,9
<i>dont autre Europe</i>	3 263,3	3 557,4	2 713,9	2 147,3	11 681,9
<b>Amérique du Nord</b>	582,5	1 449,0	19,3	738,9	2 789,7
<b>Reste du monde</b>	2 154,4	875,9	311,0	559,4	3 900,7
<i>dont Amérique du Sud</i>	104,5	163,1	143,3	28,5	439,4
<i>dont Afrique – Moyen-Orient</i>	1 017,3	100,7	56,3	17,8	1 192,1
<i>dont Asie-Océanie</i>	1 032,6	612,1	111,4	513,1	2 269,2
<b>TOTAL</b>	<b>10 927,4</b>	<b>9 214,3</b>	<b>6 896,4</b>	<b>5 590,1</b>	<b>32 628,2</b>

\* Produit des activités ordinaires en norme IFRS.

### 6.1.2 Stratégie

#### 6.1.2.1 Stratégie de Veolia Environnement

Veolia Environnement entend continuer de conforter sa position de première entreprise mondiale du service à l'environnement. Sa stratégie repose sur le développement des solutions les plus pertinentes dans les services à l'environnement pour ses clients

des collectivités locales et des industriels ; le maintien d'une diversification géographique réussie ; le déploiement d'une présence significative sur les marchés porteurs et à haut potentiel et une accélération des synergies entre les différentes activités du Groupe.

<sup>(3)</sup> Sauf indication contraire, les données de marché ou rapportées au marché et/ou celles relatives au positionnement de Veolia Environnement par rapport à ses concurrents figurant dans le présent document de référence résultent de l'estimation faite par Veolia Environnement sur la base des informations en termes de chiffres d'affaires publiées par ses concurrents ou par des analystes.



En confirmant ainsi son statut de premier industriel de l'environnement, Veolia Environnement a poursuivi et continue de poursuivre la mise en œuvre de son modèle de croissance visant à améliorer sa solidité financière et économique, une solidité que lui confèrent un effet de taille, une technologie et un savoir-faire en constante évolution appuyés par des investissements croissants dans la recherche, des engagements pris auprès de ses clients dans la durée et des risques maîtrisés.

### **Les solutions les plus pertinentes du métier du service à l'environnement assurent à Veolia Environnement un développement auprès de ses clients**

Tout en conservant le caractère de proximité de son activité, la Société a su devenir, dans chaque grande ligne du métier, un acteur de taille critique autant dans les activités de service que dans les activités de modèle concessif.

Le Groupe Veolia Environnement a trouvé un positionnement unique sur ses deux segments de clientèle. Il a au cours de la dernière année encore renforcé ses activités cœur de métier dans les grands pays européens avec des acquisitions ciblées au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie.

Dans le domaine municipal, le Groupe a complété son portefeuille important de références traditionnelles françaises et européennes (Prague, Bucarest, Nottingham, Braunschweig) mais a aussi remporté de nombreux succès commerciaux aux États-Unis (Indianapolis, Chicago, Boston...) et en Asie Pacifique (Canton, Shanghai, Incheon, Melbourne). Le Groupe démontre ainsi sa capacité à gagner de grandes privatisations comme de grands appels d'offres.

Auprès des clients industriels ou tertiaires, le Groupe effectue historiquement une part importante de son activité, notamment dans les services à l'énergie et la propreté. Au-delà de ces activités, Veolia Environnement a su constituer un nouveau portefeuille d'activités auprès de grands comptes industriels (Peugeot, Novartis, Renault...) avec une contribution significative des contrats multiservices.

### **Une diversification géographique réussie**

La part des activités internationales de Veolia Environnement ne cesse de progresser parallèlement à un volume d'affaires en France qui continue de croître sur un rythme moyen de plus de 5 % par an depuis 2000.

Au-delà de l'Europe qui est devenue le marché domestique du Groupe, Veolia Environnement a constitué deux positions fortes aux États-Unis et en Asie. Il a pu ainsi prendre une position majeure dans les services à l'énergie aux États-Unis. La présence importante du Groupe dans les pays industrialisés présente peu de risque de décroissance, le modèle échappant largement aux problématiques de délocalisations et de restructurations.

La Société a su également développer une présence d'entreprise réelle et significative dans les pays à économie émergente et en développement. La présence du Groupe en Chine s'enrichit régulièrement de nouveaux contrats et avec l'implantation nouvelle de l'activité de services à l'énergie. La réalité économique du Groupe Veolia Environnement dans ces parties du monde est

beaucoup plus importante que ne le laisse penser la répartition du chiffre d'affaires.

### **Une stratégie axée sur les marchés porteurs et à fort potentiel**

La dynamique du Groupe Veolia Environnement s'appuie sur des marchés porteurs. Des relais de croissance apparaissent naturellement à la faveur de la progression à travers le monde de la compréhension des enjeux liés au développement durable et de leur prise en compte dans les politiques environnementales.

Face à une réglementation de plus en plus contraignante et avec pour objectif d'accroître leur compétitivité, les industriels sont de plus en plus nombreux à externaliser les services à l'environnement dans le cadre de partenariats de longue durée. Ces partenariats, qui se déclinent en général sur l'ensemble des sites industriels du client, tendent à prendre une dimension mondiale.

La croissance des marchés municipaux résulte avant tout de la conjonction de facteurs démographiques : la hausse de la population mondiale d'une part, le taux croissant d'urbanisation d'autre part. La croissance dépend également de l'évolution de l'activité économique et du niveau de vie. Le durcissement des contraintes environnementales et l'adaptation réglementaire à ces évolutions s'avèrent être pour Veolia Environnement un levier de croissance important. Les perspectives de croissance de ces marchés se sont notamment concrétisées dans la période récente dans les succès des projets de dessalement d'eau de mer au Moyen-Orient.

La contrainte économique qui pèse sur les clients industriels de Veolia Environnement, aussi bien que municipaux, renforce le besoin de réduire leurs consommations (eau, énergie) ou leurs productions (déchets). Le positionnement du Groupe Veolia Environnement en tant que prestataire de services et non d'utilité lui permet le plus souvent de tirer avantage de cette évolution.

### **Un potentiel supplémentaire de développement dans des métiers connexes**

Veolia Environnement dispose, par ses savoir-faire, ses relations commerciales et son maillage géographique de plusieurs atouts importants qui lui permettent de développer des activités directement connexes à son métier des services à l'environnement. Ces opportunités résultent de nouvelles demandes créées par l'évolution de l'environnement économique, écologique et politique et qui s'inscrivent toutes dans une perspective de développement durable. On peut citer, à titre d'exemple, les carburants verts, l'éolien, ou encore les services à l'habitat.

### **Les synergies entre les différentes activités de Veolia Environnement permettent une accélération de son déploiement**

Autant dans son métier de service à l'environnement auprès des collectivités locales que des industriels, le Groupe bénéficie d'importantes synergies du fait de la complémentarité entre les secteurs de l'eau, de la propreté, des transports et des services à l'énergie. En offrant une gamme complète de services, Veolia Environnement est devenu un partenaire de l'environnement auprès de ses clients qui élargissent le recours à l'entreprise dans l'ensemble de ses activités.

Cette synergie est particulièrement probante dans les pays ou les municipalités dont l'évolution démographique, l'effet d'urbanisation et le développement économique ont connu une accélération qui les conduit à faire appel à Veolia Environnement pour résoudre l'ensemble des problèmes environnementaux auxquels ils ont à faire face. Elle constitue un avantage compétitif important contre les fonds ou autres investisseurs financiers, par ailleurs fragilisés par la crise des marchés financiers.

### Une solidité économique et financière

La solidité de la position de Veolia Environnement résulte à la fois de cette dynamique de croissance des marchés mais aussi des atouts concurrentiels de la Société tels que son niveau de compétence technologique et technique, sa situation financière, son implantation géographique, son expérience et son savoir-faire dans la fourniture de services environnementaux, dans le respect des exigences réglementaires. Le succès de l'augmentation de capital finalisée en juillet 2007 a encore renforcé la capacité financière du Groupe pour assurer son développement et réduit son exposition aux fluctuations des marchés.

### Conférée par un effet de taille

Par un simple effet de taille, le Groupe Veolia Environnement bénéficie d'importantes synergies. De plus, sa présence sur tous les segments de la chaîne de valeur génère de nombreuses intégrations verticales permettant d'internaliser au mieux la valeur ajoutée.

### Appuyée par une évolution des technologies et du savoir-faire

La Société a depuis longtemps développé des activités de Recherche et Développement. Celles-ci sont essentielles pour répondre à ses missions, tout en restant proche des préoccupations des clients. Veolia Environnement a unifié dès 2000 ces activités R&D sous une organisation unique qui peut s'appuyer désormais sur le comité stratégique recherche, innovation et développement durable créé en 2006 par le conseil d'administration de Veolia Environnement.

Par ailleurs, se développent des partages de techniques dans des programmes transverses aux métiers du Groupe : prévention des risques de légionellose, traitement et valorisation des boues, bioénergie, gestion des bâtiments à Haute Qualité Environnementale, etc.

### Permettant des engagements sur la durée

Veolia Environnement est un acteur de long terme qui inscrit son action auprès de ses clients dans la durée.

Une politique de ressources humaines très active tournée, entre autres, vers la formation permet de positionner la Société dans la durée, notamment grâce à un effort exceptionnel de professionnalisation dans le cadre de Veolia Compétences, opération reconduite en 2007 qui a permis des recrutements significatifs en 2005 et 2006 en France.

Par ailleurs, le développement durable, outre ses aspects de performances sociales, environnementales et de comportement éthique, influe directement sur les attentes des clients de Veolia Environnement, constituant une pièce essentielle du dialogue

commercial. Il conduit à modifier le modèle économique de la Société pour passer d'une logique de maximisation des volumes à une logique d'optimisation de la gestion de la ressource.

### Des risques maîtrisés

Dans ce contexte de croissance, Veolia Environnement a mis en place une politique de gestion et de mesure des risques, marquée en 2006 par le déploiement d'une cartographie des risques majeurs au niveau du Groupe et des Divisions. En mettant en place un dispositif coordonné de prévention et de gestion des risques, la Société prend toute la mesure d'un enjeu fondamental pour son développement.

Ces différents facteurs de la stratégie de Veolia Environnement permettent aujourd'hui d'avoir un socle de croissance rentable qui dégage des marges de manœuvre pour une accélération de la croissance.

### 6.1.2.2 Stratégie de Veolia Environnement déclinée par Division

#### L'Eau

La Division Eau de Veolia Environnement entend poursuivre le développement de ses activités à travers le monde dans le respect des priorités que sont la sécurité sanitaire, la qualité de l'eau fournie, l'économie de la ressource et la protection des milieux naturels. Le marché de l'eau, porteur au plan mondial, est soutenu par quatre facteurs :

- l'augmentation de la population et sa concentration dans les villes ;
- le renforcement des normes environnementales et des préoccupations sanitaires ;
- l'acceptabilité croissante du modèle de gestion déléguée et de partenariat public-privé comme alternative aux difficultés de gestion publique ;
- le recentrage des clients industriels sur leur cœur de métier.

Face à ces opportunités de croissance, la Société continuera de se montrer sélective dans le but d'optimiser l'allocation de ses ressources, ses coûts de fonctionnement et sa rentabilité. Pour profiter des facteurs favorables qui soutiennent ces marchés, la Division Veolia Eau s'appuie sur son expertise technique et son savoir-faire dans la gestion de la clientèle et sur la mobilisation de ses équipes locales pour anticiper les besoins futurs des collectivités publiques. Elle s'assure notamment du développement des compétences de ses collaborateurs qui permettront de relever les défis et les enjeux de demain. Le développement de son savoir-faire dans les solutions du type dessalement et recyclage des eaux usées reste l'un de ses axes d'adaptation aux évolutions majeures du marché. L'évolution des résultats de l'activité de la Division Eau est caractérisée par le rythme toujours soutenu des opportunités de développement dans le monde, la maturité des grands contrats et les gains de productivité induits par les programmes d'amélioration mis en place (achats, informatique, mutualisation des bonnes pratiques).

### La Propreté

Veolia Environnement a pour ambition de poursuivre son développement parmi les principaux intervenants mondiaux du secteur de la propreté à travers sa Division Veolia Propreté.

Comme dans les autres secteurs d'intervention du Groupe, la demande connaît une croissance régulière et durable, favorisée par le renforcement des réglementations et des attentes de la population dans un nombre croissant de pays. Il en résulte une demande accrue adressée aux experts capables d'apporter un service performant dans la durée, aux meilleures conditions économiques, et dans le respect des normes environnementales.

Dans ce contexte favorable, en Europe, aux États-Unis, mais aussi dans la zone Asie et Océanie, Veolia Propreté a pour objectifs principaux dans ce secteur :

- d'accroître ses capacités à traiter les déchets et de développer ses technologies en matière de traitement et de valorisation des déchets ;
- d'intensifier l'offre auprès de la clientèle industrielle en capitalisant sur la maîtrise de la filière complète des déchets et en recherchant chaque fois que c'est possible les synergies entre les différentes compétences du Groupe ;
- d'accroître la rentabilité de ses activités en renégociant ses prix, en maximisant l'utilisation de ses outils de production et en allégeant ses coûts de structure, et en s'assurant que l'ensemble de ses activités contribue à accroître son développement dans les services à forte valeur ajoutée.

### Les Services énergétiques

Veolia Environnement est le leader européen en matière de services énergétiques à travers sa Division Veolia Énergie. Les opportunités dans ce secteur sont très significatives, du fait de l'augmentation du prix des énergies et de la sensibilité accrue du public aux problématiques environnementales qui conduit à la recherche de solutions telles que celles proposées par Dalkia visant à limiter la production de gaz à effet de serre et stimuler les économies d'énergie.

La stratégie de développement de Dalkia est axée principalement sur les réseaux de chaleur et de froid, la gestion d'immeubles tertiaires et de centres commerciaux, la prise en charge d'utilités industrielles, et les prestations énergétiques et de services dans le domaine de la santé.

Elle repose sur les priorités géographiques suivantes :

- la croissance en Europe du Sud (Italie, Espagne...) en participant à la consolidation du marché et au développement des offres multiservices de Veolia Environnement au secteur privé ;
- la poursuite du développement dans le domaine des grands réseaux de chaleur en France et en Europe centrale et orientale, et des grands réseaux de froid au Moyen-Orient ;

- l'implantation en Amérique du Nord en proposant des prestations de gestion de réseaux, d'utilités industrielles et de centres commerciaux ;
- le développement des activités en Chine (réseaux et utilités industrielles) et en Australie.

Ces priorités s'appuient sur la capacité du Groupe Veolia Environnement à promouvoir, dans le cadre de la déréglementation des marchés de l'énergie en Europe, des solutions techniques innovantes axées sur l'efficacité énergétique, souvent dans le cadre d'offres intégrant plusieurs compétences de Veolia Environnement. Elles s'appuient également sur le savoir-faire du Groupe en matière d'offres d'externalisation intégrées pour des clients privés des secteurs tertiaire et industriel ou pour des équipements publics associant des prestations optimisées de gestion globale de bâtiments (chauffage, climatisation, utilités, électricité, éclairage).

### Le Transport

Veolia Environnement à travers sa filiale spécialisée, Veolia Transport, a pour objectif d'être à l'échelle mondiale un acteur majeur des services de mobilité.

Entre 2000 et 2030 la proportion de la population mondiale vivant dans les zones urbaines passera de 50 à 60 % et d'ici 2020, la mobilité urbaine dans le monde augmentera de 50 % (source UITP). Ces facteurs engendrent des préoccupations liées à l'environnement et à la congestion urbaine qui font que les transports publics sont au cœur des préoccupations des collectivités et des habitants des grandes villes. Ainsi le transport impacte toujours plus les enjeux d'image et d'identité des grandes villes, leur développement économique, leurs projets de rénovation urbaine, ou la qualité de vie et la solidarité locale.

Les grands enjeux de ce secteur sont liés aux besoins toujours plus forts de nouvelles infrastructures de transport, aux préoccupations environnementales et à l'exigence croissante d'une personnalisation du transport collectif.

La stratégie de Veolia Transport est de développer sa performance dans son métier de base de transport de passagers avec les priorités suivantes :

- poursuite des efforts en matière de marketing, innovation et préoccupations environnementales pour toujours mieux satisfaire les clients ;
- un cœur de métier dans le transport de passager local ou régional ;
- une croissance choisie en fonction de l'attractivité des marchés et de l'intensité de la concurrence locale ;
- la poursuite du développement dans des métiers proches comme le fret ferroviaire compte tenu de leurs synergies et de leur importance environnementale.

### 6.1.3 Événements et faits marquants de l'année 2007 <sup>(4)</sup>

#### Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Veolia Environnement a annoncé le 6 juillet 2007 le succès de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 2,6 milliards d'euros. Cette augmentation de capital, dont la période de souscription était ouverte du 14 juin au 27 juin 2007 inclus, s'est clôturée avec succès puisque la demande totale s'est élevée à environ 3,84 milliards d'euros. L'offre a donc été largement sursouscrite, à hauteur de 1,5 fois. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 2 581 469 688 euros (prime d'émission incluse) et il en a résulté la création de 51 941 040 actions nouvelles.

Grâce à cette augmentation de capital, Veolia Environnement renforce ses fonds propres et accroît sa flexibilité financière pour poursuivre sa croissance après l'annonce de plusieurs acquisitions significatives depuis juin 2006 et d'un programme d'investissements pour la période 2007-2009.

#### Nouveaux projets et acquisitions

En 2007, le Groupe a conforté sa position sur ses marchés en procédant à de nouvelles acquisitions ciblées, génératrices de synergies de croissance et de coûts.

Le Groupe a ainsi réalisé plus de 2,5 milliards d'euros d'acquisitions sur ses zones prioritaires de développement, au cours du seul exercice 2007. Après l'acquisition de Cleanaway UK (n° 3 britannique de la gestion des déchets) en juin 2006, les acquisitions de Sulo (n° 2 allemand du traitement des déchets) et TMT (1er opérateur privé italien sur le marché du traitement thermique de déchets) annoncées en avril et mai 2007, de TNAI (premier portefeuille privé américain de réseaux de chaleur et de froid) de juin 2007, et l'acquisition finalisée en novembre 2007 d'une partie des activités non régulées de Thames Water en sont les illustrations les plus significatives.

La Société entend poursuivre en 2008 et 2009 son renforcement stratégique annoncé en procédant à des investissements créateurs de valeur, soit par des synergies de coûts opérationnelles, soit par une accélération du développement fondé sur des leviers technologiques ou commerciaux, dans ses zones géographiques prioritaires et sur des marchés porteurs, dans le respect de ses critères d'investissement.

#### Innovation et nouveaux secteurs d'activités

Veolia Environnement souhaite proposer à ses clients des solutions innovantes qui répondent à l'ensemble de leur problématique en matière de développement durable. Cette ambition a incité le Groupe à étudier le développement de nouveaux secteurs d'activités, proches de ses métiers et savoir-faire traditionnels

et qui s'inscrivent tous dans la perspective du développement durable. Veolia Environnement a donc créé en 2007 une direction des nouveaux secteurs d'activités, qui mobilise et s'appuie sur les équipes et compétences des entités opérationnelles du Groupe.

D'ores et déjà, plusieurs nouveaux secteurs d'activités ont été identifiés et ont fait l'objet de premiers projets ou réalisations. Ces nouveaux secteurs d'activités ont pour point commun d'être porteurs de croissance et d'enrichir les activités existantes des divisions du Groupe Veolia Environnement. On peut citer, à titre d'exemple, les carburants verts, l'éolien, ou encore les services à l'habitat. D'autres domaines font l'objet d'initiatives et de travaux, comme la qualité de l'air, les éco-déplacements, ou encore l'aménagement durable (éco-quartiers – éco-bâtiments).

Dans le domaine des énergies renouvelables, le Groupe se développe dans la production de carburants verts, marché en forte croissance. Veolia Environnement privilégie la production de carburant vert à partir de déchets, avec par exemple les « huiles alimentaires usagées ». Cette solution présente en effet un bilan environnemental très positif et la valorisation de ces huiles fait partie intégrante de la chaîne de traitement des déchets. Ce projet, qui mobilise les compétences industrielles de SARP Industries, présente un niveau de synergies élevé avec les métiers historiques de la Société (recyclage et collecte notamment) mais aussi en termes de débouchés avec les flottes de véhicules du Groupe. La première usine de production de carburant vert à partir notamment de « huiles alimentaires usagées » sera mise en service en 2008 à Limay. Elle a une capacité de production de 40 000 t/an, qui pourra être portée à 80 000 t/an.

Le marché de l'éolien connaît également une forte croissance, appuyée par des politiques de soutien pérennes. Il est attractif dans certains pays d'Europe et surtout aux États-Unis et en Asie où le potentiel de développement est considérable. En 2007, Veolia a acquis 50 % du capital de la société Eolfi, qui exploite actuellement 26 MW en France et construit 12 parcs représentant une capacité complémentaire de 120 MW. Fin 2008, la capacité de production d'Eolfi devrait être supérieure à 150 MW. En outre, de nombreux projets sont en cours à l'étranger, notamment en Grèce, en Pologne et en Asie. Avec Eolfi, la Société peut répondre aux attentes de ses clients, collectivités locales ou industriels, qui souhaitent inclure une dimension « parc éolien » dans un projet de développement durable. Eolfi permettra également au Groupe de valoriser au mieux certains actifs fonciers qui se prêtent à l'implantation d'éoliennes.

Dans le domaine enfin des services à l'habitat, Veolia Environnement dispose depuis des années, au travers de sa filiale Proxiserve, d'une position importante sur le marché de l'entretien de chaudières individuelles. Plus récemment, Proxiserve a développé avec succès une activité d'assistance à domicile (plomberie notamment), rentable et en croissance. Le millionième contrat d'assistance a été signé en novembre 2007. À partir de ces

<sup>(4)</sup> Les événements et faits marquants intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la date de dépôt du présent document de référence sont décrits au chapitre 12 infra.

activités, Veolia Environnement veut développer toute une gamme de services qui répondent à la préoccupation d'habitat durable des particuliers : diagnostic énergétique, installation d'équipements d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires, etc.), entretien et maintenance des équipements, assistance et dépannage pour le chauffage, la plomberie et l'électricité. Ces activités de services aux particuliers sont fédérées au travers d'une marque commune, Veolia Habitat Services.

### Une présence significative sur le marché porteur du dessalement

La raréfaction de la ressource liée à l'irrigation des terres, à la sécheresse, aux inondations dégradant la qualité des eaux ou encore la surexploitation des nappes combinée à des besoins croissants en eau (accroissement de la densité de population) créent un défi majeur pour la production d'eau potable, dans certaines régions arides notamment, où ces phénomènes s'amplifient et réduisent la disponibilité en eau. À ce titre, le dessalement de l'eau de mer devrait devenir une des principales ressources alternatives de production d'eau potable dans les décennies à venir.

Veolia Eau, qui bénéficie de plus de 100 ans d'expérience dans le dessalement, est une des rares sociétés pouvant offrir une palette complète de prestations et solutions innovantes et se positionne donc comme un acteur majeur de ce marché en pleine expansion au travers de ses filiales spécialisées dans la construction et grâce à son expérience de l'exploitation. Les succès commerciaux de ces dernières années en témoignent.

En conception et construction, la Société est leader dans les procédés de dessalement thermique et d'osmose inverse et dispose de nombreuses références dans tous les types de traitements existants au sein des différentes entités de Veolia Eau Solutions & Technologies (SIDEM, WESTGARTH...). En 2006 et 2007, Veolia Eau Solutions & Technologies a ainsi remporté des contrats importants au Moyen Orient par exemple à Bahreïn, en Arabie Saoudite ou dans l'Émirat de Fujairah. Le Groupe bénéficie également d'un savoir-faire reconnu en matière d'exploitation et de références solides comme Ashkelon (Israël) dont l'exploitation a démarré en septembre 2005. En 2006 et 2007, Veolia Eau a remporté deux contrats en Australie portant sur la conception, la construction et l'exploitation d'unités de dessalement par osmose inverse destinée à alimenter notamment les villes de Gold Coast et de Sydney.

Les prévisions de parts de marché pour le dessalement de l'eau de mer, toutes techniques confondues, estiment à plus de 10 % par an en moyenne l'augmentation de la production d'ici 2015. Les pays méditerranéens (Algérie, Libye, Espagne), la Chine mais également l'Australie ou le Moyen Orient (Arabie Saoudite, Émirats) feront progresser leur capacité de production d'eau dessalée en augmentant leur capacité de production selon un facteur de 2 à 10, les pays du Golfe persique combinant l'osmose inverse aux procédés de dessalement thermique (distillation).

### Croissance soutenue de l'activité et pertinence du modèle de croissance rentable

Veolia Environnement a franchi depuis sa cotation les différentes étapes de son indépendance et de son organisation, achevées en 2004 avec la vente des actifs non stratégiques américains et de sa participation dans la société espagnole FCC. Le recentrage du Groupe sur ses activités de services à l'environnement, dans le cadre de contrats à long terme, a placé le Groupe dès 2005 dans une situation favorable pour pérenniser sa position de première entreprise mondiale dans les services à l'environnement dans le cadre d'une stratégie qui n'a jamais varié et qui repose sur des qualités démontrées.

L'exercice 2007 a été une nouvelle année de croissance rentable, conforme aux objectifs de Veolia Environnement. Avec une croissance en 2007 du chiffre d'affaires de 14,9 % (à change constant) démontrant un dynamisme commercial soutenu et du résultat opérationnel récurrent de 11,9 % (à change constant), le Groupe confirme sa capacité à croître de manière rentable. La progression du résultat net récurrent part du Groupe de 22,5 % et un ROCE après impôts de 10,9 %, en forte amélioration depuis 2002, témoignent d'une rentabilité en progression. La maturation des contrats permet une poursuite de l'amélioration de la rentabilité et la confirmation de la pertinence du modèle de croissance rentable et, dans cet objectif, la Société continue de veiller à la qualité des portefeuilles de contrats et la sélectivité de ses investissements.

### Sélection de Veolia Environnement dans les indices Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et FTSE4Good

Créés respectivement en 1999 et 2001, les indices Dow Jones Sustainability Index et FTSE4Good sélectionnent les entreprises en fonction de leur performance en matière de développement durable. Veolia Environnement apparaît parmi les entreprises sélectionnées dans le Dow Jones Sustainability Index et dans la composition de l'indice FTSE4Good depuis septembre 2007.

Ces classements soulignent notamment la performance de la Société dans ses relations avec les parties prenantes, en particulier en matière de gestion des ressources humaines ainsi que vis-à-vis des clients et des communautés locales. Le Système de Management Environnemental de Veolia Environnement (cf. § 4.2 *supra* et 6.3.3 *infra*) constitue en outre un élément important pour sa sélection dans ces indices.

Veolia Environnement fait par ailleurs partie de l'indice ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performance Indices). L'indice ASPI Eurozone, lancé en mars 2002, est composé des 120 principales valeurs de la zone euro sélectionnées selon des critères sociaux, environnementaux et de gouvernement d'entreprise.

## 6.1.4 Description des principales activités de Veolia Environnement

### 6.1.4.1 L'Eau

Veolia Environnement, via sa Division Eau, Veolia Eau, dont la société de tête est Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, est le premier opérateur mondial de services d'eau et d'assainissement pour les collectivités locales et les industriels et par ailleurs, au travers de la filiale Veolia Water Solutions & Technologies, le leader mondial de la conception de solutions technologiques et de construction des ouvrages nécessaires à l'exercice de ces services. Elle dessert plus de 78 millions de personnes en eau potable et 53 millions en assainissement dans le monde et gère plus de 4 400 contrats d'exploitation.

Fin 2007, Veolia Eau employait 82 867 collaborateurs à travers le monde<sup>(5)</sup>. La Division Eau était présente dans plus de 60 pays, principalement en France pour des raisons historiques, mais également en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie et en Roumanie. L'effort commercial se poursuit également en Russie, en Arménie, en Hongrie. L'Asie-Pacifique (Chine, Corée, Japon et Australie principalement) est aussi une zone de développement très importante pour la Division Eau qui y a remporté des contrats significatifs ces dernières années dans les secteurs municipaux et industriels. Veolia Eau est également présent aux États-Unis à travers des contrats d'exploitation et de

maintenance d'installations de traitement ou de services d'eau et d'assainissement avec notamment celui de la ville d'Indianapolis, en Afrique essentiellement au Maroc, au Gabon et, au Moyen-Orient. Avec un réseau de centres de recherche en France et à l'international coordonné par la Société, Veolia Eau maîtrise un grand nombre de technologies et outils majeurs permettant de fournir des prestations de haut niveau en matière de protection sanitaire, de réduction des fuites, d'amélioration de la productivité dans l'exploitation des réseaux et des usines et de préservation de la ressource.

Cette technicité affirmée, associée à des équipes locales fortement implantées et à une grande expérience acquise depuis plus de 150 ans dans la fourniture de services aux municipalités et aux industriels, confère à Veolia Eau un atout important dans un marché très concurrentiel. L'optimisation dans la gestion de la ressource existante constitue un nouvel axe majeur de réponse à la demande croissante des marchés, tant municipaux, tirés par l'urbanisation accélérée, qu'industriels. La mise en exploitation de nouveaux gisements tels que le dessalement d'eau (illustré notamment en 2007 par le gain d'un contrat de fourniture clé en main de l'une des plus grandes usines de dessalement d'eau de mer au monde en Arabie Saoudite) ou la réutilisation des eaux dépolluées, est également une réponse appropriée, dans des cas spécifiques.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidé de la Division Eau après retraitement des opérations entre Divisions.

#### Eau\*

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires**	10 927,4	10 087,6	8,3 %
Résultat opérationnel	1 267,7	1 160,6	9,2 %

\* Y compris quote-part des résultats de l'activité Eau de Proactiva, société détenue conjointement par FCC et Veolia Environnement.

\*\* Produit des activités ordinaires en normes IFRS.

#### Description de l'activité Eau

Veolia Eau gère les services d'eau potable et/ou de dépollution des eaux usées de collectivités publiques sur les cinq continents grâce à une organisation géographique marquée par un ancrage local fort. Caractérisés par une durée contractuelle longue (contrats de 10 à 20 ans et pouvant atteindre 50 ans dans certains cas), les services fournis par Veolia Eau aux collectivités s'effectuent dans le cadre de contrats de formes diverses adaptés aux objectifs et à la stratégie des collectivités (affermage, régie intéressée, concession, BOT, DBO, etc.). Ce sont des contrats d'exploitation ou

de conception/construction, la collectivité restant généralement propriétaire des actifs (sauf au Royaume-Uni) et maîtresse de la politique de l'eau. L'évolution récente de certaines législations a permis la mise en place de mécanismes de plus en plus élaborés de partage de la création de valeur (gain de productivité, amélioration des niveaux de services, critères d'efficacité...). Veolia Eau est par ailleurs souvent chargé de gérer la relation avec les abonnés pour le compte des collectivités et améliore en permanence l'efficacité de ses services et des systèmes d'information spécifiques. Dans certains pays, qui améliorent ou souhaitent mettre en place des systèmes de traitement d'eau ou d'assainissement, Veolia Eau

(5) Effectifs gérés au 31 décembre 2007, y compris 1 939 personnes affectées à l'activité Eau de Proactiva.

propose également des services d'étude et d'assistance technique (plans directeurs, coordination et réception, modélisation de réseaux, analyses financières, etc.). Les contrats passés avec les entreprises industrielles et tertiaires ont généralement une durée de trois à dix ans, certains pouvant aller jusqu'à 20 ans.

#### Contrats de services pour le compte de collectivités publiques et d'industriels

La gestion de services d'eau et d'assainissement pour le compte de collectivités publiques et d'industriels constitue le cœur de l'activité de la Division Eau de Veolia Environnement. Veolia Eau fournit une gamme de services intégrés couvrant le cycle complet de l'eau à travers la gestion et l'exploitation à grande échelle d'usines de production d'eau potable, de dépollution et de recyclage des eaux usées, de réseaux de distribution d'eau potable, et de réseaux de collecte des eaux usées. Veolia Eau propose également une offre pour la gestion du service client (facturation, centre d'appel...). Depuis plus de 150 ans, Veolia Eau et ses filiales fournissent des services dans le domaine de l'eau en France et à l'international sous des formes contractuelles de longue durée et adaptées au contexte local. Elles profitent aujourd'hui d'une évolution mondiale favorable au recours à la gestion déléguée des services municipaux d'eau potable et de dépollution des eaux usées. L'entreprise développe aussi son offre à destination des clients industriels grâce à ses nombreuses implantations et à une organisation adaptée. Elle est ainsi active dans ce domaine en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en République tchèque, en Asie (particulièrement en Corée et en Chine) et aux États-Unis. Veolia Eau participe également au sein de VE Industries au développement de l'offre commune du Groupe, notamment en Europe.

#### Ingénierie et solutions technologiques de traitement de l'eau

Veolia Eau, à travers Veolia Water Solutions & Technologies, conçoit des solutions technologiques et assure la conception/construction d'ouvrages nécessaires à l'exercice des services de l'eau pour le compte de collectivités publiques et d'entreprises industrielles et tertiaires. En outre, elle conçoit, assemble ou fabrique, installe et gère des équipements standardisés, modulaires ou semi-standardisés, fiables et performants, conçus pour traiter l'eau à des fins municipales ou industrielles spécifiques. Un réseau local d'assistance technique permet à tout moment l'entretien, la maintenance et le service après-vente de ces installations. Veolia Eau traite les eaux de nappes phréatiques, les eaux de surface, les eaux salées ou saumâtres, les eaux usées et les boues d'épuration. Grâce à la combinaison de traitements physiques, chimiques ou biologiques, Veolia Eau développe des gammes complètes de solutions spécifiques destinées à purifier l'eau ou à réduire ou éliminer les impuretés présentes dans les effluents. Les systèmes de recyclage et de réutilisation employés par Veolia Eau permettent à ses clients de réintroduire, selon les cas, tout ou partie des eaux traitées dans leur processus de production et de réduire ainsi leur consommation d'eau, les coûts de fonctionnement et l'impact négatif sur l'environnement. Grâce à la SADE, Veolia Eau conçoit, construit, renouvelle et réhabilite des réseaux d'eau potable et d'assainissement urbains et industriels ainsi que des ouvrages associés, en France et à travers le monde. Du captage de l'eau jusqu'à son rejet, la Sade intervient dans toutes les phases du cycle de l'eau, apportant son expertise à ses clients publics et industriels.

#### L'activité Eau en 2007

En 2007, Veolia Eau a connu de nombreux succès commerciaux et le chiffre d'affaires affiche une progression de 8,3 % par rapport à 2006 grâce à un bon taux de renouvellement des contrats en France, une croissance interne en forte hausse à l'international, notamment en Asie, et à une forte croissance des activités d'ingénierie et de construction en France et à l'international. Veolia Eau n'a pas perdu de contrat significatif en 2007 rapporté au chiffre d'affaires global de la Division Eau.

En France, Veolia Eau dessert environ 24 millions d'habitants en alimentation en eau potable et 16 millions en assainissement. L'ensemble des contrats renouvelés en 2007 représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à près de 920 millions d'euros. Parmi les principaux renouvellements, on notera en particulier les contrats avec la communauté d'agglomérations de Nice Côte d'Azur, la ville de Beauvais, la ville de Macon et le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Mâconnaise, qui intègrent les dernières innovations techniques en matière de protection de l'environnement.

Veolia Eau poursuit ses efforts de développement pour accroître encore son champ d'intervention vers des prestations de service lui permettant d'aborder de nouveaux clients : gestion de stations d'épuration, gestion des boues et des dispositifs de stockage, télélevé des consommations d'eau, gestion et entretien de réseaux d'eaux pluviales, entretien d'installations d'assainissement non collectif, contrôle de la qualité des eaux de baignade, prestations d'accompagnement pour la sensibilisation aux enjeux du développement durable.

En Europe Centrale, la BERD s'est engagée en 2007 à investir jusqu'à 105 millions d'euros dont 90 millions d'euros investis dès 2007, pour acquérir une participation de 10 % dans Veolia Voda, holding rassemblant les activités de Veolia Eau en Europe Centrale et Orientale, en vue d'accroître le rôle du secteur privé dans la prestation des services d'adduction d'eau et d'assainissement des eaux usées notamment en Russie et en Ukraine.

Fin 2007, la Société Financière Internationale (SFI), institution du Groupe de la Banque Mondiale chargée des opérations avec le secteur privé, et la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Économique (PROPARCO), filiale de l'Agence Française de Développement, sont entrées respectivement à hauteur de 13,89 % et 5,56 % au capital de Veolia Water AMI, filiale de Veolia Eau, opérateur des services d'eau, d'assainissement et d'électricité sur l'Afrique, le Moyen-Orient et le sous-continent Indien. Cette prise de participation a pour objectif de favoriser le développement d'infrastructures afin de faire face aux défis de l'accès des populations à l'eau et à l'énergie, de la démographie et de la concentration urbaine dans ces régions.

Au Moyen-Orient, outre les contrats de Jubail et de Fujairah, les négociations menées en 2006 avec le sultanat d'Oman ont débouché sur la signature, en janvier 2007, d'un contrat en partenariat avec National Power and Water, portant sur la construction, le financement et l'exploitation d'une importante usine de dessalement (80 000 m<sup>3</sup>/jour) par osmose inverse située près de la ville de Sûr. Ce contrat, qui porte sur une durée d'exploitation de 22 ans, devrait représenter pour Veolia Eau un chiffre d'affaires total consolidé estimé à 434 millions d'euros, incluant la part construction de la nouvelle usine.

En Asie, Veolia Eau a remporté de nombreux contrats en Chine (voir le tableau ci-après) et au Japon où la Société a remporté un contrat d'une durée de 3 ans, pour l'exploitation et la maintenance d'une usine de dépollution des eaux usées de Chiba, agglomération située près de Tokyo en forte expansion économique. En Australie, le contrat de Sydney fait suite aux contrats remportés en 2006 portant sur le conseil auprès de l'État du Queensland afin de lutter contre les effets de la sécheresse en recyclant les eaux usées produites par les installations de traitement de la région de Brisbane, et la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de dessalement par osmose inverse destinée à alimenter notamment la ville de Gold Coast.

L'année 2007 se caractérise également par un bon niveau général de résultats liés à la bonne tenue des contrats existants sur les différents segments de métiers, mais également à la poursuite des démarches d'efficacité et d'organisation (partage des bonnes pratiques, rationalisation des outils informatiques, etc.) et aux progrès générés par la mise en œuvre de technologies innovantes (efficacité énergétique, rendement des installations et des réseaux, etc.).

### Principaux contrats 2007

Les contrats les plus significatifs signés en 2007 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants <sup>(6)</sup> :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
<b>France</b>					
<b>Collectivités</b>					
Communauté d'agglomérations de Nice Côte d'Azur	Décembre	Renouvellement	12 ans	75 millions	Gestion du service d'eau potable de la communauté d'agglomérations de Nice Côte d'Azur
Beauvais	Octobre	Renouvellement	12 ans	38 millions	Gestion du service de distribution d'eau potable
Mâcon	Juin	Renouvellement	10 ans	59 millions	Exploitation des services d'eau et de collecte des eaux usées et pluviales
<b>Europe</b>					
<b>Collectivités</b>					
Campo Dalias (Espagne)	Mai	Gain	18 mois (construction) + 15 ans (exploitation)	78 millions	Conception, construction puis exploitation, maintenance d'une usine de dessalement d'eau de mer par procédé membranaire d'osmose inverse
<b>Entreprises</b>					
Shell Green (Royaume Uni)	Septembre	Gain	30 mois	62 millions	Modernisation du centre d'incinération des boues d'épuration de Shell Green à Widnes dans le Cheshire
<b>Asie</b>					
<b>Collectivités</b>					
Lanzhou (province de Gansu, Chine)	Janvier	Gain	30 ans	1,6 milliard	Acquisition de 45 % de la compagnie municipale des eaux de Lanzhou, société titulaire du contrat de gestion du service d'eau potable (3,2 millions d'habitants)
Haikou (île de Hainan, Chine)	Juin	Gain	30 ans	776 millions	Acquisition de 49 % de la société assurant la gestion de la production et distribution d'eau potable et l'exploitation d'une usine de dépollution des eaux usées (800 000 habitants)

(6) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Eau au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2007. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.



Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Sydney (Australie)	Juillet	Gain	23 ans (dont 20 ans d'exploitation)	540 millions	Construction puis exploitation d'une usine de dessalement par osmose inverse d'une capacité de 250 000 mètres cube par jour
Tianjin Shibeï (Chine)	Septembre	Gain	30 ans	2,5 milliards	Acquisition de 49 % de la société gestionnaire du service d'eau potable (3 millions d'habitants)
<b>Asie Entreprises</b>					
Tianjin Soda (Chine)	Septembre	Gain	27 ans	492 millions	Construction et exploitation d'usines de traitement
PTTPE (Thaïlande)	Mai	Gain	15 ans	75 millions	Construction et exploitation d'une usine de traitement d'eau
Qingdao Soda (Chine)	Juin	Gain	25 ans	33 millions	Exploitation d'une usine de déminéralisation
<b>Amérique du Nord Collectivités</b>					
Tampa Bay (Floride)	Avril	Gain	16 ans (dont 13 ans d'exploitation)	108 millions	Construction et exploitation portant sur l'extension de la station de traitement des eaux de surface de Tampa Bay
Milwaukee (Wisconsin)	Décembre	Gain	10 ans	272 millions	Gestion du réseau régional d'assainissement de l'agglomération de Milwaukee, et gestion de la production de Milorganite, fertilisant en granules produit par séchage des boues résiduelles de l'usine de dépollution des eaux usées
<b>Afrique Collectivités</b>					
Mauritanie	Mai	Gain	33 mois	203 millions	Construction d'une conduite d'alimentation en eau potable pour la ville de Nouakchott
<b>Moyen-Orient Collectivités</b>					
Jubail (Arabie Saoudite)	Juin	Gain	34 mois	647 millions	Conception et construction d'une usine de dessalement d'eau de mer de 800 000 mètres cube par jour alimentant la ville de Jubail et la province orientale de l'Arabie Saoudite
Fujairah (E.A.U)	Août	Gain	32 mois	547 millions	Construction d'une usine de dessalement d'eau de mer
Fujairah (E.A.U)	Décembre	Gain	12 ans	71 millions	Exploitation et maintenance de l'usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse de Qidfa

### Principaux mouvements de périmètre 2007

En Grande Bretagne, Veolia Eau, a acquis le 28 novembre 2007 une partie des activités non régulées de Thames Water notamment de prestations de services et de gestion d'actifs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dont certaines sont financées sur le mode « Private Finance Initiative » (PFI).

On notera également l'intégration des activités de traitement biologique de la société suédoise AnoxKaldnes acquises au second semestre 2007.

Par ailleurs, fin 2007, Veolia Eau a acquis aux États-Unis les actifs d'une des divisions du Groupe Tetra Technologies en charge du traitement des rejets dans le secteur pétrolier.

Après prise en compte des créations, acquisitions et intégrations de sociétés (au nombre de 96) et des liquidations, cessions et transferts (au nombre de 48), le périmètre de la Division Eau (hors Proactiva) comportait 684 sociétés au 31 décembre 2007, contre 636 en 2006. Parmi les principaux mouvements de périmètre, on compte en particulier le rachat ou la création de nouvelles sociétés porteuses des contrats dont l'exploitation a débuté en 2007.

#### 6.1.4.2 La Propreté

Veolia Environnement, via sa filiale Veolia Propreté, est devenu en 2007 le numéro 1 mondial de la propreté (en termes de chiffre d'affaires), actif dans le domaine de la collecte, du recyclage et du traitement des déchets et le seul opérateur à prendre en charge les déchets sous toutes leurs formes et à tous les stades de la chaîne d'activité : Veolia Propreté gère les déchets liquides et solides, banals ou dangereux (à l'exception des déchets nucléaires), de leur enlèvement jusqu'à leur valorisation, pour le compte des industriels comme des collectivités locales.

Courant 2007, Veolia Propreté a encore renforcé sa position en acquérant les sociétés Sulo en Allemagne et TMT en Italie (désormais dénommée VSA Tecnitalia).

En 2007, Veolia Propreté employait 100 032 salariés <sup>(7)</sup> répartis à travers le monde dans environ 35 pays.

Veolia Propreté est le partenaire de plus de 750 000 clients industriels et tertiaires <sup>(8)</sup> et dessert près de 60 millions d'habitants pour le compte de collectivités locales.

Au cours de l'année 2007, Veolia Propreté estime avoir collecté près de 40,6 millions de tonnes de déchets et traité près de 66 millions de tonnes, dont 61,8 millions d'ordures ménagères et déchets industriels banals et 3,9 millions de déchets dangereux. Au 31 décembre 2007, Veolia Propreté gérait 796 unités de traitement.

La durée des contrats conclus par Veolia Propreté dépend généralement de la nature des services proposés, de la réglementation locale applicable et du niveau d'investissement qu'ils exigent. Les contrats de collecte ont le plus souvent des durées de 1 à 5 ans. Les contrats de traitement des déchets ont des durées s'échelonnant de 1 an, pour les opérations effectuées sur des sites appartenant à Veolia Propreté, à 30 ans pour les opérations impliquant la construction, le financement et la mise en place de nouvelles infrastructures de traitement des déchets et leur exploitation.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidé de la Division Propreté après retraitement des opérations entre Divisions.

#### Propreté\*

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires**	9 214,3	7 462,9	23,5 %
Résultat opérationnel	803,5	648,3	23,9 %

\* Y compris quote-part des résultats de l'activité propreté de Proactiva, société détenue conjointement par FCC et Veolia Environnement.

\*\* Produit des activités ordinaires en normes IFRS.

#### Description de l'activité Propreté

En amont, Veolia Propreté fournit des services de propreté et de logistique : collecte des déchets, assainissement, nettoyage des espaces publics, des bureaux et des usines, entretien et maintenance des équipements de production, dépollution des sols, gestion des flux de déchets sur les sites industriels.

En aval, Veolia Propreté effectue des opérations de traitement, élémentaires ou complexes, afin de traiter la pollution et de faire du déchet une ressource. Ainsi, Veolia Propreté :

- trie et traite les déchets pour créer de nouvelles matières premières : c'est le recyclage, ou valorisation matière ;

- transforme les matières organiques en compost pour les rendre à la terre : c'est le compostage, ou valorisation agronomique ;
- restitue les déchets à la nature de la façon la moins dommageable, par stockage ou incinération ;
- produit de l'électricité ou de la chaleur à partir des déchets stockés ou incinérés : c'est la valorisation énergétique.

Ses activités se répartissent en trois grandes catégories : les services de propreté et de logistique pour les industriels et les collectivités locales, le tri et le recyclage des matières, et le traitement et la valorisation des déchets par compostage, incinération et stockage.

(7) Effectifs gérés au 31 décembre 2007, y compris 6 850 personnes affectées à l'activité Propreté de Proactiva.

(8) Les données commerciales chiffrées figurant dans le paragraphe 6.1.4.2 (en termes de nombre de clients, nombre d'habitants desservis, de tonnages collectés, etc.) s'entendent, sauf indication spécifique contraire, hors Proactiva. Elles s'entendent y compris Sulo pour le 2<sup>e</sup> semestre 2007 et Tecnitalia pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

## Les services de propreté et de logistique pour les industriels et les collectivités locales

### Entretien des espaces publics et nettoyage urbain

Veolia Propreté assure chaque jour la propreté de nombreuses villes dans le monde, parmi lesquelles Londres, Paris, Alexandrie, Rabat, Singapour. Veolia Propreté fournit aussi des services mécanisés de nettoyage des rues et de traitement des façades.

### Nettoyage des sites industriels et maintenance

Veolia Propreté assure l'entretien des installations de ses clients industriels et tertiaires, pour les prestations de nettoyage des bureaux ou d'entretien et de maintenance des lignes de production. Dans le secteur tertiaire, ces activités sont concentrées dans les gares, les réseaux de métro, les aéroports, les musées et les centres commerciaux.

Dans le secteur industriel, ces activités concernent également des usines de fabrication agroalimentaire et les industries lourdes et de haute technologie pour lesquelles Veolia Propreté offre des services spécialisés de nettoyage à haute ou très haute pression, de cryogénie et de nettoyage de réservoirs, en raffineries et milieu pétrochimique. Veolia Propreté a également développé des prestations d'urgence permettant de traiter les conséquences, sur la propreté d'un site, d'un incident ou d'un accident.

### Assainissement

Dans le domaine des déchets liquides, Veolia Propreté, à travers sa filiale spécialisée SARP, effectue essentiellement des opérations de pompage et de transport de liquides associés aux réseaux d'égouts, et de résidus pétroliers vers les centres de traitement.

Veolia Propreté dispose de procédures de gestion des déchets liquides respectant l'environnement, telles que la collecte sur le site ou le recyclage de l'eau au cours du traitement des déchets liquides. Les huiles usagées, dangereuses pour l'environnement, sont collectées avant traitement et régénération par une autre filiale de Veolia Propreté spécialisée dans la gestion des déchets dangereux.

### Dépollution des sols

Le réaménagement des territoires et l'extension des zones d'habitation ou d'activité conduisent à utiliser des sites où subsiste l'empreinte de pollutions anciennes. Veolia Propreté possède des techniques spécifiques pour traiter les cas difficiles : traitement des sites pollués et réhabilitation des friches industrielles, résorption des pollutions accidentelles et mise aux normes des sites industriels en activité.

### Collecte

En 2007, Veolia Propreté a collecté 40,6 millions de tonnes de déchets auprès de particuliers, de collectivités locales et de sites industriels et commerciaux. Plus de 60 millions de personnes ont bénéficié des services de collecte des déchets de Veolia Propreté dans le monde.

Veolia Propreté collecte les déchets ménagers en porte-à-porte ou sur les points d'apports volontaires ainsi que les déchets commerciaux et les déchets industriels banals. Veolia Propreté assure la propreté des espaces verts et l'enlèvement des déchets verts, et collecte également auprès de ses clients industriels ou tertiaires les déchets dangereux : déchets hospitaliers, déchets de

laboratoire, résidus pétroliers (des navires, des stations essence, des plates-formes de forage, etc.) et déchets dangereux diffus. En 2007, Veolia Propreté a collecté environ 1,9 million de tonnes de déchets dangereux.

Veolia Propreté propose par ailleurs à ses clients industriels et tertiaires des services associés, tels que l'étude préalable de leurs besoins futurs en collecte de déchets et le suivi et la traçabilité des déchets après leur collecte.

### Transfert et regroupement des déchets

Lorsque les déchets sont de même nature, ils sont acheminés soit vers des stations de transfert pour être transportés dans des camions de plus grande capacité, soit vers des centres de regroupement afin d'être rassemblés selon leur nature, puis triés avant leur envoi en site de traitement adapté.

Les déchets dangereux sont généralement transférés vers des centres de traitement physico-chimique, des unités de recyclage, des unités d'incinération de déchets industriels spéciaux ou des centres de stockage techniquement conçus pour recevoir des déchets dangereux rendus inertes.

### Le tri et le recyclage des matières

Veolia Propreté traite les déchets en vue de les réintroduire dans un cycle de production industriel.

Le recyclage implique généralement la collecte sélective de déchets de papiers, cartons, verre, plastique, bois et métaux que les consommateurs, soit déposent dans des conteneurs distincts, soit mélangent à d'autres matériaux recyclables.

En 2007, Veolia Propreté a reçu dans ses 307 centres de tri et de recyclage, environ 9 millions de tonnes de déchets solides, en a valorisé 6,1 millions de tonnes, parmi lesquels 2,8 millions de tonnes de papier. Veolia Propreté assure enfin dans des centres spécialisés la séparation des composants des déchets complexes, tels les appareils électriques et électroniques ou les lampes fluorescentes. Veolia Propreté travaille en partenariat avec les industriels en amont et avec le Centre de recherche du Groupe Veolia Environnement (le CREED) afin de structurer ces nouvelles filières. Les matériaux recyclables sont repris par ou vendus à des intermédiaires ou directement à des industriels.

### Le traitement et la valorisation des déchets par compostage, incinération et stockage

En 2007, Veolia Propreté a traité près de 66 millions de tonnes de déchets dans ses centres de tri et de recyclage, ses unités de compostage, ses centres de traitement des déchets dangereux, ses unités d'incinération et ses centres de stockage.

### Compostage et valorisation de la matière organique des déchets fermentescibles

Veolia Propreté et Veolia Eau travaillent en partenariat pour valoriser les boues de station d'épuration. En 2007, Veolia Propreté a valorisé au sein de ses 114 plates-formes de compostage, près de 2,3 millions de tonnes de déchets. 235 000 tonnes de boues urbaines et industrielles ont été réintégrées par Veolia Propreté dans le cycle agricole par épandage avec une offre de service de traçabilité associée.

**Incineration et valorisation électrique et thermique des déchets**

Veolia Propreté exploite 78 unités de valorisation énergétique et d'incinération qui traitent environ 11,4 millions de tonnes par an de déchets non dangereux solides, essentiellement urbains.

La chaleur produite par ces usines au cours du processus d'incinération est ensuite transformée en énergie. Cette énergie peut alimenter les réseaux de chauffage urbain ou être revendue à des distributeurs d'électricité.

**Stockage et valorisation énergétique des déchets**

En 2007, Veolia Propreté a traité 38,4 millions de tonnes de déchets non dangereux dans 150 centres de stockage. Elle a développé un savoir-faire dans le domaine des méthodes de traitement des déchets qui réduit les émissions de liquides et de gaz polluants. 160 centres de stockage acceptant ou ayant accepté des déchets biodégradables sont actuellement équipés pour récupérer et traiter les émissions de biogaz provenant de la fermentation anaérobie des déchets et 76 centres sont pourvus de systèmes de valorisation du biogaz qui le transforment en énergie alternative.

**Traitement des déchets dangereux**

Veolia Propreté a traité, en 2007, 3,9 millions de tonnes de déchets dangereux, dont 1,08 million de tonnes incinérées dans 22 unités d'incinération de déchets industriels spéciaux, 759 000 tonnes reçues dans 14 centres de stockage de classe 1 et 1,71 million de tonnes traitées dans 61 unités par voies physico-chimiques et par stabilisation. Les 480 000 tonnes restantes ont été traitées dans 35 centres de recyclage spécialisés.

Les principales méthodes de traitement utilisées sont l'incinération des déchets liquides organiques, des eaux salées et des boues, le recyclage des solvants, la stabilisation des résidus en vue de leur traitement dans des centres de stockage adaptés et le traitement physico-chimique des déchets liquides non organiques.

À travers ses filiales spécialisées SARP Industries et VES Technical Solutions (aux États-Unis), Veolia Propreté dispose d'un réseau mondial d'experts lui permettant d'être aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du traitement, du recyclage et de la valorisation des déchets dangereux.

**L'activité Propreté en 2007**

En 2007, le chiffre d'affaires de la Division Propreté a enregistré une croissance de 23,5 % par rapport à 2006. Hors effet de change et de périmètre, la croissance interne est de 7,5 %.

La France a progressé de 7,1 % (dont 6,6 % de croissance interne) grâce à la forte augmentation des prix des matières recyclées (papier, métaux), à la hausse des tonnages de déchets solides collectés et triés-recyclés, aux activités D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et dépollution des sols, à la hausse des tonnages enfouis et à la bonne marche des usines d'incinération.

Au Royaume-Uni, la croissance interne s'est établie à 7,9 %, portée par les contrats intégrés de East Sussex et Nottinghamshire et par les services industriels (notamment dans le secteur pétrolier).

Dans le reste de l'Europe, la croissance interne (8,4 %) a été particulièrement vigoureuse en Norvège et au Danemark.

En Amérique du Nord, la croissance interne est de 7,7 % grâce aux hausses tarifaires dans les déchets solides, à l'activité Marine Services, au nouveau contrat de Pinellas et au traitement de déchets militaires à Port Arthur.

L'Amérique du Sud a bénéficié de contrats ponctuels dans les secteurs chimique et pétrolier qui lui ont permis de progresser de 40 %.

Un nombre limité de contrats significatifs a été perdu en 2007 : Chennai en Inde (nettoyement), Canca en France (collecte Nice), Solihull Borough au Royaume-Uni (collecte).

Les événements ayant marqué l'année 2007 sont les suivants :

En France, Veolia Propreté se renforce dans le recyclage avec l'acquisition de Bartin Recycling Group, n° 3 français du recyclage et de la valorisation des ferrailles et métaux (cf. chapitre 12, § 12.2 *infra*). Le développement des activités D3E se poursuit. Une nouvelle unité de traitement des hydrocarbures et effluents minéraux, Hydropale, a été ouverte à Dunkerque. Une unité de démantèlement de navires a été créée à Bordeaux. Enfin les activités de la Polynésie ont été cédées.

Au Royaume-Uni, Veolia Propreté, tout en gérant l'acquisition et l'intégration de Cleanaway UK, a signé un nouveau contrat PFI (« Private Finance Initiative ») pour la gestion globale des déchets ménagers du Comté de Shropshire d'une durée de 27 ans, représentant un chiffre d'affaire cumulé de plus de 1 milliard d'euros.

Dans le reste de l'Europe, Veolia Propreté conforte ses positions dans l'incinération et la valorisation énergétique associée avec l'acquisition de TMT en Italie. En Allemagne, l'acquisition de Sulo a permis de renforcer le rôle de Veolia Propreté dans le métier du recyclage en Europe et de la valorisation des matériaux recyclés, notamment le papier.

En Amérique du Nord, Veolia Propreté a renforcé sa position dans les services industriels, gagnant notamment plusieurs contrats de maintenance et nettoyage industriels pour les plateformes pétrolières du Golfe du Mexique avec le renforcement de la flotte de bateaux spécialisés pour cette branche marine. Début 2007, Veolia Propreté a remporté le contrat d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du comté de Pinellas (Floride) d'une durée de 17 ans et qui constitue une des plus grandes unités d'incinération des États-Unis.

En Asie, Veolia Propreté a signé un contrat de concession de 29 ans pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de stockage des déchets ménagers avec la municipalité de Jiujiang en Chine. Un contrat de concession de 28 ans pour l'exploitation d'une unité d'incinération de déchets médicaux a également été signé avec la municipalité de Foshan. Enfin, les activités rachetées à Cleanaway ont été intégrées.

**Principaux contrats 2007**

Les contrats principaux signés en 2007 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants <sup>(9)</sup> :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
<b>France</b>					
<b>Collectivités</b>					
SIOM de la vallée de Chevreuse	Juin	Gain	5 ans	25 millions	Exploitation et maintenance de l'UIOM de Villejust
SMICTOM de la région de Fontainebleau	Juin	Renouvellement	7 ans	24 millions	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés
Limoges	Décembre	Renouvellement	10	40 millions	Exploitation et maintenance de l'UIOM de Limoges
<b>Entreprises</b>					
Arcelor-Mittal	Juin	Gain	5 ans	21 millions	Fourniture d'énergie sur le site Arcelor-Mittal, via UIOM Arc-en-Ciel (Nantes)
<b>Europe (hors France)</b>					
<b>Collectivités</b>					
Shropshire (Royaume-Uni)	Septembre	Gain	27 ans	1 030 millions	Contrat intégré de gestion globale des déchets
Bautzen (Allemagne)	Juillet	Renouvellement	7 ans	17 millions	Collecte de déchets municipaux, tri-recyclage, compostage
<b>Amérique du Nord</b>					
<b>Collectivités</b>					
Pinellas (Floride)	Janvier	Gain	17 ans	356 millions	Exploitation et maintenance de l'UIOM de Pinellas
<b>Asie – Pacifique</b>					
<b>Collectivités</b>					
Jiujiang (Chine)	Août	Gain	30 ans	92 millions	Construction et exploitation du CSD de Jiujiang
Singapour	Novembre	Renouvellement	5 ans	28 millions	Nettoisement urbain

**Principaux mouvements de périmètre 2007**

Le 2 juillet 2007, Veolia Propreté a finalisé l'acquisition de la société Sulo pour une valeur d'entreprise de 1 450 millions d'euros, renforçant ainsi significativement sa position dans le secteur de la gestion des déchets en Allemagne et en Europe de l'Est. Sulo était le deuxième opérateur de la gestion des déchets en Allemagne ; il est notamment le spécialiste incontesté du recyclage de papier et du plastique et dispose de savoir-faire élevés dans les domaines du tri et de la valorisation organique. Sulo occupe aussi une position de premier plan en Europe de l'Est et dans les pays baltes. La Division Technologies Environnementales de Sulo a été cédée à Plastic Omnium en juillet 2007 pour une valeur d'entreprise de 142 millions d'euros.

Par ailleurs, le 3 octobre 2007, Veolia Propreté a finalisé l'acquisition de 75 % du capital de TMT, renommée depuis VES Tecnitalia, ancienne filiale de Termomeccanica Ecologia en Italie. Tecnitalia est le premier opérateur privé sur le marché italien du traitement thermique des déchets, elle exploite 10 unités de traitement, dont 4 de traitement thermique, et dispose de nombreux contrats dont plusieurs usines en construction.

D'autres acquisitions, de tailles moins significatives, sont intervenues en 2007. Elles contribueront à accroître les capacités de traitement et de valorisation de Veolia Propreté en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

(9) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Propreté au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2007. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

Après prise en compte des créations, acquisitions et intégrations de sociétés (au nombre de 202) et des liquidations, cessions et fusions (au nombre de 74) le périmètre de la Division Propreté (hors Proactiva) comportait 753 sociétés au 31 décembre 2007, contre 625 en 2006.

### 6.1.4.3 Les services énergétiques

Veolia Environnement exerce son activité services énergétiques via Dalkia, leader européen des services énergétiques aux entreprises et aux collectivités : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multitechniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations de services

#### Services énergétiques

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires*	6 896,4	6 118,4	12,7 %
Résultat opérationnel	398,7	377,7	5,6 %

\* Produit des activités ordinaires en normes IFRS.

#### Description de l'activité Services énergétiques

L'activité de Dalkia est aujourd'hui au cœur de trois grands défis :

- le réchauffement climatique et la nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ;
- le renchérissement du prix des énergies fossiles et leur raréfaction à terme ;
- l'urbanisation croissante et le développement industriel induit.

Le cœur de métier de Dalkia consiste à optimiser toutes les énergies. Dalkia a progressivement décliné une gamme d'activités autour de la gestion énergétique : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multitechniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations électriques sur voie publique. Le secteur de la santé est un enjeu majeur pour Dalkia : en 2007, Dalkia a gagné des contrats emblématiques tels que Santa Casa de Misericordia au Brésil.

Dalkia fournit les services liés à l'énergie à des clients publics et privés avec lesquels il tisse des partenariats à long terme. Les contrats de gestion des réseaux de chauffage ou de froid urbains sont des contrats à long terme pouvant atteindre jusqu'à 30 ans. La durée des contrats d'exploitation d'installations thermiques et multitechniques pour des clients publics ou privés peut atteindre 16 ans. Dans le domaine des services industriels, les contrats sont de plus courte durée (entre six et sept ans en moyenne). Enfin, dans le secteur de la gestion globale de bâtiments, les contrats ont en général une durée de trois à cinq ans.

énergétiques sur voie publique. L'entreprise saisit les opportunités que représente le développement des marchés de l'énergie et des gaz à effet de serre. Elle se positionne pour ses clients comme un partenaire optimisant leurs achats d'énergie, les aidant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations, tant en termes de coûts que de rejets dans l'atmosphère.

En 2007, Dalkia employait 54 375 salariés à travers le monde. Il est implanté dans une quarantaine de pays, principalement en Europe.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidé de la Division Services Énergétiques après retraitement des opérations entre Divisions.

Dalkia recourt, pour le compte de ses clients, à des solutions intégrant des énergies renouvelables ou des énergies alternatives telles que l'énergie géothermique, la biomasse (matériaux organiques), la chaleur produite par l'incinération des déchets ménagers, la chaleur récupérée au cours des processus industriels ou encore la cogénération. La combinaison de sources énergétiques, chaque fois que possible, est mise en œuvre pour tirer parti de leur complémentarité. Par exemple, Dalkia a acquis en 2007 PannonPower, première centrale biomasse de Hongrie.

#### Réseaux de chaleur et de froid

Dalkia est une des premières entreprises européennes de gestion de réseaux de chauffage et de climatisation urbains. Dalkia gère 700 réseaux de chauffage ou de froid urbains et locaux dans le monde, notamment aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Europe centrale et orientale et dans les pays baltes. Dalkia n'est pas toujours propriétaire des réseaux qu'il exploite et ce sont parfois les collectivités publiques propriétaires des réseaux qui lui en délèguent la gestion, l'entretien et la maintenance. Les réseaux exploités par Dalkia fournissent du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de l'air conditionné à des bâtiments publics et privés diversifiés (écoles, établissements de santé, immeubles de bureaux et immeubles d'habitation).

#### Services thermiques et multitechniques

Les services thermiques consistent en l'exploitation de systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'air conditionné permettant d'assurer des conditions de vie et de travail confortables. Ils portent également sur l'amélioration de l'exploitation de systèmes existants dans le but d'optimiser leur efficacité. Dalkia fournit des services énergétiques intégrés pouvant comprendre la conception, la réalisation et l'amélioration des installations, la fourniture d'énergie, la gestion et la maintenance des installations, à des

clients privés et publics, industriels et tertiaires. Dalkia apporte à ses clients un large éventail de services techniques. Dalkia gère plus de 100 000 installations énergétiques dans le monde.

#### Utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production

Dalkia est devenu l'un des premiers prestataires de services industriels en Europe. Il a ainsi acquis un savoir-faire dans les domaines de l'analyse des processus industriels, l'amélioration de la productivité et l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements.

#### Services intégrés de gestion globale de bâtiments

Les contrats de gestion globale de bâtiments intègrent dans une seule prestation une gamme étendue de services, allant de l'entretien des équipements thermiques, électriques et mécaniques aux activités de logistique. Le client a un interlocuteur unique qui prend en charge ces différentes prestations. Dalkia exerce son activité de gestion globale de bâtiments pour des clients industriels ou du secteur tertiaire (locaux commerciaux, immeubles de bureaux, établissements de santé...).

#### Services d'éclairage public

Citelum, filiale de Dalkia, a acquis une réputation mondiale pour la gestion de l'éclairage urbain, la régulation de la circulation urbaine et la mise en lumière du patrimoine. Citelum exploite et assure la maintenance de l'éclairage de nombreuses villes en France et à l'étranger et réalise également la mise en lumière artistique de sites et d'ouvrages architecturaux remarquables. L'année 2007 a été marquée notamment par une implantation au Chili où Citelum a remporté le contrat d'exploitation-maintenance de l'éclairage public de la ville de Santiago de Chili. Citelum a également gagné le contrat de la ville de Syracuse en Sicile ou encore signé un contrat de Partenariat Public Privé (PPP) avec la ville d'Agde.

#### Services aux particuliers

Dalkia développe également auprès des particuliers, conjointement avec Veolia Water, des interventions à domicile par l'intermédiaire de Proxiserve, une filiale française commune (services énergétiques/eau) fournissant aux particuliers des services de comptage et d'entretien en chauffage, climatisation et plomberie.

#### L'activité Services énergétiques en 2007

En 2007, la Division Services Énergétiques a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 12,7 % par rapport à 2006. Cette augmentation s'explique par le développement commercial et une forte expansion internationale (notamment en Europe centrale et en Asie Pacifique), malgré un début d'année 2007 extrêmement doux.

En France, Dalkia a renouvelé plus de 80 % de ses contrats arrivant à terme au cours de l'exercice. Parmi les contrats perdus, on peut citer les papeteries de la Gorge en raison de la fermeture du site, le réseau de chaleur d'un quartier de Bourges, le Palais des Congrès de Nice, ou encore l'ONERA à Châtillon. Les contrats non renouvelés en 2007 représentaient environ 2 % du chiffre d'affaires de Dalkia.

Outre les contrats signés en 2007 figurant dans le tableau ci-dessous, Dalkia a démarré en octobre 2007 l'exploitation du contrat d'approvisionnement en chaleur et électricité d'une usine de production de bioéthanol à Usti Nad Labem, en République Tchèque. Ce contrat, qui avait été signé en avril 2006, représente un chiffre d'affaires estimé à 67,7 millions d'euros sur une durée de 10 ans.

**Principaux contrats 2007**

Les principaux contrats signés en 2007 avec des municipalités ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants <sup>(10)</sup> :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
<b>France</b>					
<b>Collectivités</b>					
Lille	décembre	renouvellement	8 ans	5 millions	Gestion complète de 282 bâtiments communaux de Lille : établissements scolaires, équipements culturels, sociaux et administratifs
Vandœuvre	mars	renouvellement	20 ans	6,135 millions	Gestion du réseau de chaleur de la ville de Vandœuvre
Vémars	juillet	gain	24 ans	3,8 millions	Projet d'aménagement urbain durable : zone mixte d'activités commerciales, industrielles et d'habitation. Réseau privé d'électricité et réseau de chaleur biomasse bois-énergie
<b>Industriels et tertiaire</b>					
Tour Granite, La Défense	décembre	gain	4 ans	4,95 millions	Gestion globale du bâtiment de la nouvelle tour Granite de la Société Générale (70 000 m <sup>2</sup> , 4500 postes de travail, label HQE)
<b>Reste du monde (hors France)</b>					
<b>Collectivités</b>					
Jiamusi, Chine	avril	gain	25 ans	1 milliard	exploitation du premier réseau de chaleur en Chine : 250 000 habitants, 5,5 millions de m <sup>2</sup> de commerces et bâtiments municipaux
<b>Industriels et tertiaire</b>					
Setra, Suède	mars	gain	15 ans	35,8 millions	Construction et maintenance d'une chaudière au biofuel pour fournir l'eau chaude d'une scierie
Bahrain Bay, Bahrein	mars	gain	25 ans	215 millions	Conception, construction et exploitation d'un réseau de froid du projet immobilier Bahrain Bay
Hôpital de Santa Casa de Misericordia, Brésil	mai	gain	15 ans	186 millions	Prestations multitechniques et multiservices, gestion des utilités, gestion de la sous-traitance de la restauration et de la sécurité de l'hôpital

**Principaux mouvements de périmètre 2007**

En 2007, Dalkia s'est développé en Europe centrale à travers diverses acquisitions telles que, par exemple, PannonPower en Hongrie, dont la centrale alimente le deuxième réseau de chaleur du pays ; la société Rekotak en Slovaquie, qui gère les installations thermiques d'un quartier de Bratislava dans le cadre d'un contrat de 29 ans, ou encore la société d'exploitation du réseau de chauffage urbain et de production de chaleur et d'électricité de Varna, troisième ville de Bulgarie.

En Chine, à travers une prise de participation majoritaire dans la société YangGuang, Dalkia reprend le projet de construction et d'exploitation du réseau de chaleur « Sud Ouest » de la ville de Harbin, capitale de 9,5 millions d'habitants de la province du Heilongjiang située au Nord Est de la Chine.

Fin 2007, la Division Services Énergétiques a étendu son périmètre aux États-Unis en acquérant Thermal North America Inc, le premier portefeuille de réseaux de chaleur et de froid aux États-Unis.

(10) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Dalkia au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2007. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.



Au total, au cours de l'année 2007, Dalkia a créé ou racheté 71 sociétés et vendu, liquidé ou fusionné 19 sociétés. En conséquence, au 31 décembre 2007, Dalkia détenait 469 sociétés consolidées, dont 242 étrangères.

#### 6.1.4.4 Le Transport

Veolia Environnement, via sa Division Transport « Veolia Transport », est le premier opérateur privé de transport public de voyageurs en Europe. Son cœur de métier est l'exploitation de services de transport de voyageurs pour le compte de collectivités publiques locales, régionales et nationales.

Veolia Transport gère et exploite depuis plus d'un siècle (les premières concessions de tramways datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) des réseaux routiers et ferroviaires et des transports maritimes en zones urbaines, régionales et interrégionales.

D'après les estimations réalisées par Veolia Transport, on peut évaluer le marché mondial à 460 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont seulement 15 %, soit environ 70 milliards, sont aujourd'hui ouverts à la concurrence. Le potentiel de développement est donc évalué à environ 390 milliards d'euros de chiffre d'affaires étant précisé que le mouvement d'ouverture des marchés amorcé ces dernières années se confirme notamment en Europe, mais

aussi sur d'autres continents. Ainsi, à horizon 2016, le marché mondial de transport public est estimé à 760 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 100 à 200 milliards devraient être ouverts à la concurrence.

Par ailleurs, la tendance mondiale à une plus forte concentration urbaine accroît mécaniquement les besoins d'organisation des transports collectifs, renforçant encore le potentiel des marchés auxquels s'adresse Veolia Transport.

Fin 2007, Veolia Transport employait 81 532 salariés à travers le monde. Il est implanté dans plus de 30 pays et exerce son activité principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Tout en continuant à se renforcer en France, Veolia Transport bénéficie également d'une forte présence à l'international où il réalise 60,6 % de son chiffre d'affaires. En 2007, il a poursuivi son développement en Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe.

Veolia Transport estime avoir transporté en 2007, plus de 2,7 milliards de voyageurs et a géré des contrats avec environ 5 000 autorités publiques.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidé de la Division Transport après retraitement des opérations entre Divisions.

### Transport

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires*	5 590,1	4 951,5	12,9 %
Résultat opérationnel	130,3	13,6	858,1 %

\* Produit des activités ordinaires en normes IFRS.

#### Description de l'activité Transport

La principale activité de Veolia Transport est l'exploitation de réseaux et de lignes régulières de transport public de voyageurs fonctionnant selon des spécifications de service public (telles que les horaires, les itinéraires et les tarifs) édictées par l'autorité publique compétente (qui reste généralement propriétaire des infrastructures lourdes). Les contrats sont attribués après appels d'offres publics.

Veolia Transport exerce l'essentiel de son activité en gestion déléguée, dans des conditions et selon des structures qui diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction de leurs contraintes législatives et réglementaires respectives. Les relations entre l'autorité concédante et la société de transport sont réglées par des contrats à durée déterminée prévoyant un partage des risques entre la collectivité et le transporteur, ainsi que la rémunération de celui-ci. En effet, les tarifs pratiqués sur les réseaux de transport étant généralement inférieurs au coût du transport, les autorités publiques sont amenées à verser à l'exploitant une compensation, une rémunération ou un complément de rémunération pour le service rendu. Par ailleurs, dans un certain nombre de contrats, Veolia Transport est rémunéré de manière forfaitaire pour la

prestation de service rendue sans prise de risque sur les recettes ou la fréquentation (contrats de type « marché public » en France).

Les contrats ont une durée généralement comprise entre 2 et 12 ans, en dehors des contrats de type « concession exploitation » qui ont une durée moyenne d'une trentaine d'années.

Les activités de Veolia Transport se répartissent en quatre catégories principales :

- les transports collectifs en agglomération (transport urbain, périurbain et les services de transport spécifiques) ;
- les transports collectifs interurbains et régionaux ;
- les marchés industriels ;
- les services de gestion de la mobilité (information aux voyageurs, centres d'échanges, centres d'appels téléphoniques).

#### Les transports collectifs en agglomération

En agglomération, Veolia Transport exploite des réseaux d'autobus, des trains de banlieue, des tramways et des métros, et développe des services de transport à la demande. Veolia Transport prend en charge tout ou partie de la conception,

la planification et l'exploitation des services, de la gestion du personnel, de la conduite et de la vérification (contrôle des titres de transport), du marketing et des services à la clientèle, ainsi que de la maintenance, la propreté et la sécurité des véhicules et des stations de ses réseaux.

Dans de nombreuses agglomérations, Veolia Transport fournit des services interconnectés de bus, de tramway, de métro et de train, reposant sur un système de billetterie coordonné par l'exploitant principal ou l'autorité organisatrice de transport. Veolia Transport offre également des services de transport dans des ensembles gérés par plusieurs exploitants dans des agglomérations telles que notamment la banlieue de Paris, Stockholm, Sydney et Düsseldorf.

Veolia Transport exerce également une activité de transport par bateau comme complément naturel aux services de transport par autobus en milieu urbain. C'est le cas notamment des services réalisés dans la rade de Toulon (France) ou à Göteborg (Suède).

#### *Le transport urbain et périurbain*

En France, Veolia Transport exploite les réseaux de tramways, métro léger et d'autobus des agglomérations de Rouen, Saint-Étienne, Nancy, Nice et Bordeaux. Il gère les réseaux d'autobus dans une quarantaine d'agglomérations françaises, notamment celle de Toulon où les infrastructures destinées à accueillir les tramways sont en cours de réalisation.

Veolia Transport a une très forte présence en Île de France, où il exploite de nombreuses lignes de bus dans les moyenne et grande couronnes. Il est le principal acteur privé dans cette région où il exploite notamment les réseaux de Melun, Rambouillet, Argenteuil, Saint-Germain-en-Laye et du département de la Seine-Saint-Denis.

En Europe, Veolia Transport exploite des lignes de tramways et de métro léger à Görlitz et Berlin (Allemagne), Dublin (Irlande), Trondheim (Norvège), Norrköping et Stockholm (Suède), de métro à Stockholm, et de bus en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Suisse, en République tchèque, et dans de nombreuses villes en Pologne.

Dans le Sud de l'Europe et jusqu'à la cession par FCC-Connex de sa filiale bus en Espagne CTSA en novembre 2007, la société FCC-Connex Corporación SL détenue à parité par Veolia Transport et FCC, consolidait les activités de transport de voyageurs de ces deux sociétés en Espagne. FCC-Connex gère des services de transport urbain et interurbain dans plusieurs villes, tels que notamment, le tramway de Barcelone et le réseau de Jérez. Veolia Transport exploite d'autre part le réseau urbain de la ville de Pampelune. À la suite de cette cession, Veolia Transport souhaite redéployer son activité dans ce pays au travers de sa filiale à 100 % Veolia Transporte España SL.

Aux États-Unis, Veolia Transport gère des services de transport par autobus principalement en Californie, en Arizona, au Nevada (Las Vegas), au Colorado, au Texas, dans le Maryland ainsi qu'en Virginie. Veolia Transport gère également les trains de la banlieue de Boston (avec ses partenaires au sein de MBRC- le groupe Bombardier et un partenaire local : ACI) et ceux de la banlieue de Los Angeles (Metrolink). Au Canada, Veolia Transport assure des services de transport dans la banlieue sud de Montréal ainsi que des services de bus en site propre à York (Ontario).

En Australie, Veolia Transport exploite la totalité du réseau ferroviaire suburbain de Melbourne, le monorail et le métro léger de Sydney ainsi que des services de bus à Perth, Brisbane et Sydney. En Nouvelle-Zélande, Veolia Transport exploite les trains dans la région urbaine d'Auckland.

Dans le reste du monde, Veolia Transport exploite en partenariat avec d'autres transporteurs un système d'autobus rapides en site propre à haute fréquence (BRT : Bus Rapid Transit) à Bogotá, en Colombie, un réseau d'autobus à Santiago du Chili ainsi que trois réseaux urbains de bus et des lignes interurbaines de bus en Israël. À Jérusalem, Veolia Transport fait également partie du consortium attributaire de la concession du futur tramway qu'il exploitera.

#### *Services de transport spécifiques (transport à la demande, TPMR, taxis...)*

Dans un certain nombre de villes, Veolia Transport a mis en place des services de transport novateurs et originaux en complément des transports classiques tels que Créabus (service de minibus à la demande suivi par GPS) présent notamment à Dieppe, Montluçon, Vierzon, Bourges, Bordeaux, en Île de France et à Fairfax (États-Unis). Veolia Transport gère l'ensemble des transports à la demande de la région du Nord Brabant et du Limburg aux Pays-Bas. Veolia Transport gère des services de taxis aux États-Unis notamment à Baltimore, à Denver, à Kansas City ainsi qu'aux Pays-Bas. Il assure le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) à Bordeaux et dans plusieurs autres agglomérations françaises, aux États-Unis (paratransit) notamment en Californie, en Arizona, au Nevada, au Texas, dans le Maryland et en Caroline du Sud ainsi qu'au Canada. En outre, au cours de l'année 2007, Veolia Transport s'est doté des moyens d'intégrer la dimension « vélo » dans ses offres.

#### **Les transports collectifs interurbains et régionaux**

Au niveau régional, Veolia Transport exploite des réseaux routiers et ferroviaires et, comme pour le transport urbain, se charge de la conception et de la planification des services, de l'exploitation, de la maintenance et de la sécurité des réseaux et des gares, ainsi que de la vente des billets et des services à la clientèle.

En France, la présence de Veolia Transport est forte dans l'activité interurbaine et scolaire (plus de 60 départements français, répartis dans toutes les régions). Veolia Transport gère par ailleurs plusieurs réseaux ferroviaires régionaux, couvrant près de 300 kilomètres, dans le cadre de contrats passés avec les autorités publiques régionales ou en sous-traitance de la SNCF, notamment en Bretagne et en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

En Europe, Veolia Transport est surtout présente en Allemagne avec plus de 3 000 kilomètres de lignes ferroviaires régionales, au Royaume Uni, en Norvège, en Suède, en Finlande, en Slovaquie, en Belgique, en Espagne, en République tchèque et aux Pays-Bas et, depuis fin 2006, en Serbie et Croatie.

Veolia Transport, au travers de sa filiale Eurolines, exploite des lignes régulières internationales de transport de voyageurs par autocars desservant plus de 1 500 destinations à travers toute l'Europe.

Aux États-Unis, dans le domaine des réseaux ferroviaires, Veolia Transport exploite Sprinter, au Sud de Los Angeles, et Tri-Rail, réseau de banlieue de Miami.

Veolia Transport continue de développer des services de transport par ferries, avec des activités dans les régions du Finnmark et du Norrland en Norvège ou encore dans la Province de Zélande (Pays-Bas) ainsi qu'au travers de sa participation à 28 % dans la Société Nationale maritime Corse Méditerranée <sup>(11)</sup> (SNCM), aux côtés de Butler Capital Partners à 38 % et de l'État Français à 25 % où il gère les services de transport maritime de voyageurs et de fret principalement entre Marseille, Nice, la Corse et le Maghreb.

### Les marchés industriels

En dehors des services routiers de transport de personnel d'entreprises effectués par des filiales tant en France, avec par exemple le site d'Eurocopter à Marignane, qu'en Europe, Veolia Transport est présent dans deux domaines d'activité industrielle qui représentent environ 4 % de son chiffre d'affaires : l'activité ferroviaire (transport de fret ferroviaire et gestion d'embranchements ferroviaires industriels avec logistique associée) et les services aéroportuaires.

#### Activité ferroviaire

Ces activités sont regroupées en Europe au sein d'une structure dédiée : la Société Veolia Cargo, relayée par des filiales nationales en Allemagne, en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

Dans le cadre de son activité de transport de fret ferroviaire, Veolia Transport exploite des trains régionaux, nationaux et internationaux de marchandises en France, aux Pays-Bas et en Allemagne.

En 2007, Veolia Cargo a renforcé sa position en Allemagne, développé son portefeuille client sur le marché national français et consolidé sa stratégie de développement sur l'axe France – Allemagne. Veolia Cargo a également démarré plusieurs liaisons de transport de conteneurs concrétisant ainsi son partenariat avec l'armateur CMA-CGM. L'année a enfin été marquée par l'ouverture d'une filiale en Belgique et en Italie.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de gestion d'embranchements ferroviaires industriels et de logistique associée, Veolia Cargo gère via ses filiales situées en France et en Allemagne, des embranchements industriels et portuaires pour des grands comptes industriels (notamment dans les secteurs de la sidérurgie et du raffinage), dont les usines sont raccordées aux réseaux ferroviaires nationaux.

#### Services aéroportuaires

Cette activité couvre toute une palette de services aux compagnies aériennes (transport de fret sur la plate-forme de Roissy – Charles-De-Gaulle, manutention de bagages, entretien de véhicules...). Elle est réalisée au travers des activités de la société VE Airport dont Veolia Transport détient 60 % du capital.

Veolia Transport gère également des services de transport pour les passagers des avions au sein des aéroports.

#### Gestion d'infrastructures aéroportuaires

En matière de gestion d'infrastructures aéroportuaires, Veolia Transport exploite, entretient et gère la zone civile de l'aéroport

de Nîmes-Garons (terrains, ouvrages, bâtiments, infrastructures d'accueil des compagnies aériennes pour le trafic passager et fret), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette plateforme représente pour le Groupe une nouvelle activité de gestion d'infrastructures de transport aérien en assurant le fonctionnement global d'un site accueillant annuellement plus de 250 000 voyageurs.

### Les services de gestion de la mobilité

Le développement de Veolia Transport passe par celui de la fréquentation des réseaux de transport public, elle-même étroitement liée à la qualité des prestations.

Les efforts de Veolia Transport portent notamment sur l'adéquation entre l'offre et la demande, et l'information des voyageurs. Ainsi, Veolia Transport a mis en place « Optio », un système d'information complet (centre d'appel, Internet, SMS et Wap) des voyageurs sur l'ensemble des modes de transport disponibles dans une région, quel que soit l'exploitant. Ce système est exploité en France dans les départements de l'Oise et de l'Isère. De même en Australie, le système d'information en temps réel « SMS--Updates » mis en place sur le réseau ferroviaire de Melbourne, permet aux utilisateurs d'être avertis des éventuels retards ou interruptions de service par des messages sur leur téléphone portable. Ce système est installé également à Stockholm.

Veolia Transport a par ailleurs créé plusieurs sites Internet qui permettent la recherche d'itinéraires sur les réseaux locaux de France et d'Australie.

### L'activité transport en 2007

En 2007, le chiffre d'affaires de la Division Transport affiche une forte progression de 12,9 % par rapport à 2006, marquée par une forte hausse du chiffre d'affaires transport urbain et interurbain de voyageurs à l'international du fait des derniers développements réalisés en Europe.

Au plan commercial, malgré le non renouvellement du contrat d'exploitation de la ligne de train reliant Göteborg à Stockholm et le Nord du pays (Norrland train) et du contrat portant sur l'exploitation d'une partie du réseau d'autobus de Stockholm (ces deux contrats représentant moins de 1,5 % du chiffre d'affaires global de Veolia Transport), l'année 2007 a été caractérisée par le renouvellement ou le gain d'un grand nombre de contrats de taille moyenne notamment en Europe, par exemple avec la prolongation de 17 contrats d'exploitation de lignes régionales de bus en Belgique, pour un chiffre d'affaires cumulé annuel estimé à 33 millions d'euros environ. Le chiffre d'affaires représenté par les contrats non renouvelés en 2007 n'est pas significatif, rapporté au chiffre d'affaires global de la Division Transport.

Parmi les faits marquants de l'exercice écoulé, on peut noter :

- en France, dans le département du Rhône, Veolia Transport a remporté en avril 2007, dans le cadre d'un groupement réunissant Vinci, la Caisse des Dépôts, Vossloh et Cegelec, le contrat d'exploitation de Leslys, première liaison ferroviaire express entre une ville et son aéroport en France. Dans le transport maritime, le contrat d'exploitation de la déserte des

<sup>(11)</sup> La SNCM est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Veolia Environnement (cf. chapitre 20, § 20.1, note 45 des états financiers consolidés). Ce mode de consolidation a été analysé par référence à la norme IAS27 et est motivé par les règles de gouvernance de la SNCM. En particulier, Veolia Transport nomme la totalité des membres du directoire de la SNCM, a des pouvoirs de gestion opérationnelle et financière étendus et dispose du contrôle de la SNCM au sens des normes comptables IFRS.

îles du Morbihan dites « îles du grand large », représente un trafic annuel moyen d'environ 1 600 000 passagers ;

- aux États-Unis, l'activité ferroviaire a connu une forte croissance en 2007. Outre le renouvellement en décembre 2007 du contrat de Boston qui est le contrat d'exploitation de train de banlieue le plus important sur le marché américain, deux nouveaux contrats ferroviaires ont été signés : le contrat de Tri-Rail au sud de la Floride (train de banlieue) a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 7 ans et un chiffre d'affaires cumulé estimé à 43,2 millions d'euros ; à Austin (Texas), un contrat de transport de fret (cette activité étant sous-traitée à un autre opérateur) et de transport urbain et périurbain de passagers de 5 ans a été signé en août 2007 pour un chiffre d'affaires cumulé estimé à 73,5 millions d'euros environ. Le renouvellement des contrats de Boston et de Las Vegas en janvier 2008 (cf. chapitre 12, §12.2 *infra*) constitue un succès majeur, et conforte les positions de Veolia Transport en Amérique du Nord ;
- en Inde, un groupement, dans lequel la participation de Veolia Transport s'élève à 5 %, a été désigné attributaire du contrat de concession d'une durée de 35 ans (dont 5 ans de construction) portant sur la construction, l'exploitation et le transfert de la première ligne du métro de Mumbai (Bombay). Le contrat d'exploitation et de maintenance de cette ligne de métro, en cours de négociation entre la société concessionnaire et une société dédiée détenue majoritairement par Veolia Transport, devrait être conclu au cours du premier semestre 2008.

### Principaux contrats 2007

Les principaux contrats signés en 2007 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants <sup>(12)</sup> :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
<b>France Collectivités</b>					
Lyon	avril	Gain	30 ans	360 millions	Exploitation du tramway reliant l'aéroport de Saint-Exupéry à Lyon
Îles du Morbihan	novembre	Gain	7 ans	154 millions	Exploitation de la déserte des îles du Morbihan
Marseille – Corse	juin	Gain	6,5 ans	1,2 milliard	Exploitation par la SNCM de liaisons de transport maritime de passagers et de fret entre le continent et la Corse
<b>Europe (hors France) Collectivités</b>					
Norvège	juin	Renouvellement	8 ans	1,3 milliard	Exploitation du réseau de transport public du Finnmark
Norvège	avril	Renouvellement	5,5 ans	231 millions	Exploitation du réseau de transports publics par autobus de la province de Rogaland
Pays-Bas	janvier	Renouvellement	7 ans	371 millions	Exploitation du réseau de transport public de la province du Brabant
<b>Amérique du Nord Collectivités</b>					
Boston	décembre	Renouvellement	3 ans	450 millions	Exploitation du réseau périurbain de transport ferroviaire de passagers
<b>Reste du monde Collectivités</b>					
Melbourne	novembre	renouvellement	1 an	368,5 millions	Exploitation et maintenance des trains de la banlieue de Melbourne
Auckland	septembre	Renouvellement	2 ans	52 millions	Exploitation et maintenance des trains de la région d'Auckland
Séoul	juin	Gain	10 ans	400 millions	Exploitation de la ligne 9 du métro de Séoul qui ouvrira en 2009

(12) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Transport au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2007. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

### Principaux mouvements de périmètre 2007

Veolia Transport a poursuivi en 2007 son développement dans la zone Pacifique avec l'acquisition, en février, de la société Transit First qui exploite plus de 80 bus dans la région de Sydney. À la suite de cette acquisition, Veolia Transport compte plus de 420 salariés et est dotée d'une flotte de 250 bus à Sydney, qui acheminent environ 11 millions de passagers par an. Veolia Transport a par ailleurs acquis la société Brookers renforçant ainsi son développement dans l'activité charter à Brisbane. Enfin, en novembre 2007, Veolia Transport a acquis la société australienne d'exploitation de lignes de bus South West Coach Lines, qui est un opérateur majeur dans le Sud-ouest du pays. À l'issue de ces trois acquisitions, Veolia Transport compte environ 4 000 salariés en Australie ainsi qu'une flotte supérieure à 1 000 véhicules qui transportent plus de 200 millions de passagers par an.

En octobre 2007, Veolia Transport a acquis la société de transport public People Travel Group, présente principalement en Suède mais également en Russie, qui intervient sur le marché de la desserte aéroportuaire ainsi que ceux du charter et du tourisme. Cette société, qui compte environ 900 salariés et 165 bus, génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 63 millions d'euros. Par ailleurs, Veolia Transport a procédé à l'acquisition de la société Värmlandsbuss, présente dans le comté du Värmland en Suède.

Veolia Transport a cédé, le 31 août 2007, la totalité des titres qu'elle détenait dans la société Veolia Transport Danmark A/S. Cette société et ses cinq filiales, dont l'activité est le transport public par bus, comptaient environ 1 600 salariés et exploitaient plus de 640 bus.

Au 31 décembre 2007, Veolia Transport comptait 528 sociétés consolidées, contre 520 au 31 décembre 2006. Au cours de l'exercice écoulé, 55 sociétés ont été intégrées, 38 ont été fusionnées, 18 ont été liquidées ou cédées.

#### 6.1.4.5 Valorisation des synergies : les contrats multiservices au profit des industriels et des acteurs du secteur tertiaire

##### Le marché de l'externalisation et du multiservice

Les conditions dans lesquelles Veolia Environnement se positionne depuis plusieurs années de façon volontariste sur le marché des services à l'industrie et, plus récemment, sur celui des services au secteur tertiaire privé ou public, constitue une illustration des synergies qui existent entre les quatre Divisions qui, ensemble, peuvent offrir la prise en gestion d'un ensemble de services. La croissance de ce marché, supérieure à 10 % par an, a d'abord été portée essentiellement par le développement de l'externalisation, qui conduit des industriels à confier la gestion de certaines activités périphériques à des prestataires externes.

Pour Veolia Environnement, cette tendance concerne les services énergétiques, la gestion du cycle de l'eau, le nettoyage et le traitement des déchets, la gestion des embranchements ferroviaires intra-site et le transport de fret ferroviaire. Veolia Environnement enrichit son offre en proposant des prestations dites « multiservices » consistant à associer dans un seul contrat des prestations et des compétences portées par plusieurs Divisions, ce qui lui permet de mieux répondre aux attentes des clients

souhaitant confier à un même prestataire un périmètre élargi de services.

Au plan opérationnel, la relation avec le client en est nécessairement modifiée : le prestataire devient un interlocuteur unique avec lequel un dialogue s'instaure pour la recherche de solutions dans l'intérêt des deux parties. Cette formule permet également de dégager des synergies techniques, des économies d'échelles ainsi qu'une complémentarité commerciale.

Le contrat multiservice signé en 2003 avec Peugeot Citroën Automobiles fait la preuve de ces synergies. La filiale dédiée à ce contrat, la Société d'Environnement et de Services de l'Est gère, sur l'Est de la France, l'ensemble des activités de services liées à l'environnement soit plus de vingt activités différentes. En déléguant cette mission d'envergure à Veolia Environnement, Peugeot Citroën Automobiles bénéficie de la garantie du respect de la réglementation, de la réalisation d'économies importantes obtenues principalement par la refonte des organisations et des modes d'animations, de la mise en place de plans de formations métiers, de la reprise d'activités jusqu'alors sous-traitées, et de la mise en œuvre d'un nouveau schéma énergétique. La pertinence économique et opérationnelle de ce partenariat a conduit le groupe PSA à confier en 2005 à Veolia Environnement le même périmètre de prestations multiservices pour sa nouvelle usine située à Trnava, en Slovaquie.

##### L'organisation de Veolia Environnement pour le multiservice

Pour développer cette activité multiservice, le Groupe a mis en place une organisation spécifique lui permettant de coordonner ses différentes activités sans se substituer aux Divisions, qui conservent la responsabilité du bon accomplissement des prestations relevant de leur compétence.

La structure projet Veolia Environnement Industries (VEI) pilote les réponses aux appels d'offres multiservices, avec un directeur de projet de VEI nommé pour chacun des projets. VEI élabore, en coordonnant les expériences des Divisions, les projets de propositions commerciales qui sont validées avant leur remise aux clients par un comité d'engagement.

L'exécution des contrats peut être confiée à une société *ad hoc*, à la gestion de laquelle les Divisions concernées sont associées, notamment lorsque des personnels sont repris auprès du client.

##### L'activité et les contrats multiservices

Les activités du Groupe dans le domaine du multiservice sont principalement représentées par douze contrats majeurs, totalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 437 millions d'euros et un chiffre d'affaires cumulé estimé supérieur à 2,5 milliards d'euros. La durée moyenne de ces contrats est de l'ordre de 8 ans.

Les activités multiservices ont une forte composante internationale, en particulier avec les investissements réalisés par des clients industriels à l'étranger, dans le cadre de la construction d'usines neuves (dites usines « greenfield »). C'est le cas notamment avec Arcelor au Brésil et Peugeot Citroën Automobiles Slovakia à Trnava.

Dans le cadre du contrat multiservice d'une durée de 5 ans signé avec Renault en décembre 2006, dont l'exploitation a démarré en janvier 2007, Veolia Environnement assure la gestion des

services généraux et environnementaux de l'ensemble des sites tertiaires du constructeur automobile situés en région parisienne (Boulogne-Billancourt, Guyancourt et Rueil-Malmaison). Ce contrat mobilise les compétences des Divisions énergie, propreté et transport pour assurer une large gamme de services couvrant un parc immobilier d'une superficie d'un million de mètres carrés sur lesquels travaillent plus de 20 000 collaborateurs de Renault. Ce contrat vise à réduire de 20 % le budget de dépenses concernées. Le périmètre des services comprend notamment la gestion des installations électriques, le chauffage, la climatisation, le nettoyage et la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts et du bâti, la logistique et le transport (gestion de la flotte et des garages des véhicules de collaborateurs, gestion des stocks de fournitures, transport de colis), ainsi que les services tertiaires (accueil des visiteurs). Ce contrat est le plus important signé à ce jour par Veolia Environnement sur des sites tertiaires. Il représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 600 millions d'euros.

La société Socata, filiale du groupe EADS, a par ailleurs confié à Veolia Environnement la gestion de toutes les énergies et les services de son site de Tarbes. Ce contrat, dont l'exploitation a démarré début 2007, mutualise les compétences de plusieurs métiers de Veolia. Il prévoit la fourniture du gaz, de l'électricité et de l'eau pour l'ensemble des bâtiments, ainsi que pour le process industriel, avec une part de combustible « propre », le Lipofitz. Sont prévus également tous les services de l'usine tels que la maintenance technique et celle des bâtiments, la propreté du site et les services aux utilisateurs avec le courrier, le gardiennage et l'accueil. La durée du contrat est de 3 ans extensible à 5 ans et représente un chiffre d'affaires annuel estimé à 3,4 millions d'euros.

Le 21 décembre 2007, Veolia Environnement et Novartis ont signé le renouvellement du contrat multiservice portant sur les sites du groupe pharmaceutique situés à Bâle en Suisse. Le contrat initial, qui avait été signé en 2000 pour 7 ans était, à l'époque, le plus important contrat d'externalisation de services à l'environnement signé par un industriel et avait permis d'intégrer plus de 300 collaborateurs de Novartis au sein de Veolia Environnement. Novartis, ainsi que Ciba et Huntsman qui sont installés sur les mêmes sites, ont ainsi renouvelé leur confiance à Veolia Environnement en signant un nouveau contrat d'une durée de 7 ans qui représentera pour l'ensemble un chiffre d'affaires annuel de 140 millions d'euros environ. Ce contrat, qui représente un chiffre d'affaires cumulé de près d'1 milliard d'euros, est le plus important contrat du Groupe Veolia Environnement signé avec un client industriel. Les prestations sont assurées par la filiale de Veolia Environnement, Valorec Services AG, sur les sites de St Johann, Klybeck à Bâle et Schweizerhalle. Le périmètre des services, quasiment inchangé, couvre la conduite et la maintenance des utilités de production et de distribution d'énergie, les installations de régénération de solvants (une des plus importantes unités en Europe) et d'incinération de déchets dangereux et la gestion globale des déchets banals.

Veolia Environnement poursuit par ailleurs l'exploitation des contrats conclus avec le groupe Arcelor (à Montataire en France et au Brésil), avec le Futuroscope de Poitiers, avec Visteon (en Allemagne), Corus Packaging (au Royaume-Uni), PSA Peugeot Citroën (à Mulhouse, Sochaux, Vesoul, Belfort et à Trnava en Slovaquie) et avec Schenectady à Béthune.

### Contrats signés en 2007 <sup>(13)</sup>

Entreprise	Localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Socata (EADS)	Tarbes (France)	janvier	Gain	3 ans	10 millions	Fournitures des utilités gaz, électricité et eau pour bâtiments et process ; utilisation d'un combustible propre « lipofit 2 » ; maintenance technique et maintenance bâtiments ; service aux utilisateurs
Novartis (CIBA, Huntsman)	Bâle (Suisse)	décembre	Renouvellement	7 ans	980 millions	Conduite et maintenance des utilités de production et distribution des énergies ; gestion des installations de régénération de solvant ; gestion de l'incinération des déchets dangereux ; gestion des déchets banals

(13) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués ont été convertis en euros constants aux taux du 31 décembre 2007. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

## 6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

### 6.2.1 Le marché des services de gestion environnementale

Ce n'est que depuis peu qu'émerge un marché des services de gestion environnementale, domaine qui correspond aux services de traitement et de distribution d'eau potable et d'assainissement, à la gestion des déchets, aux services énergétiques (à l'exclusion de la production pure, sauf cogénération, du négoce et de la vente d'électricité) et aux services de transport. Traditionnellement, ces services étaient, et restent encore le plus souvent, considérés comme des prestations sans rapport entre elles commandées distinctement auprès de prestataires différents non regroupés. En outre, les collectivités publiques et les entreprises industrielles et tertiaires faisaient souvent elles-mêmes face à leurs besoins dans le domaine de l'environnement, sans recourir à des entreprises spécialisées. Cette situation s'est profondément modifiée ces dernières années. La nécessité d'engager des actions pour diminuer les atteintes à l'environnement est devenue une évidence pour tous. Les exigences d'excellence et d'efficacité sont croissantes et conduisent naturellement les décideurs à une approche globale de la gestion des actions à impact sur l'environnement, de façon à mettre au point des solutions permettant des interactions et optimisations entre ces services de gestion environnementale. Ces démarches, largement partagées désormais, ont suscité une demande pour des prestations portant sur la gestion intégrée des différents services de gestion environnementale. Ce phénomène s'est accentué avec la croissance continue des entreprises sur le plan mondial qui a généré un besoin accru de prestataires de gestion environnementale offrant une implantation mondiale susceptible de répondre à la dimension internationale de leurs clients.

Veolia Environnement estime que la demande portant sur la gestion externalisée et globale des services de gestion environnementale est appelée à se prolonger et à croître pour les raisons suivantes :

- dans un monde qui conjugue urbanisation accélérée et croissance démographique, l'existence de normes environnementales toujours plus exigeantes, le besoin de fournir à des populations urbaines en augmentation des services environnementaux adaptés et l'obsolescence de l'infrastructure environnementale existante exigent la réalisation d'investissements majeurs dans les projets et services environnementaux ainsi qu'une capacité de gestion efficace dans la durée. En outre, la demande publique

affiche désormais partout des préoccupations de développement durable, est confrontée au respect des engagements pris au niveau international et se doit d'être exemplaire. Le critère de qualité au regard des exigences environnementales est de plus en plus souvent un critère déterminant des choix des opérateurs, ce qui représente une opportunité pour la Société ;

- la nécessité pour les gouvernements de tous les pays de respecter des contraintes budgétaires qui ne leur permettent pas toujours de disposer des ressources techniques et opérationnelles que peuvent mobiliser les acteurs du secteur privé pour traiter efficacement les problèmes d'environnement.

Les autorités publiques, comme les entreprises, ont en conséquence de plus en plus tendance à se tourner vers le secteur privé pour répondre à leurs besoins environnementaux :

- les collectivités publiques et le secteur privé simplifient de plus en plus la gestion de leurs activités complexes en confiant la mise en œuvre de fonctions très diversifiées à un partenaire unique, offrant ainsi des opportunités aux sociétés capables de proposer une large gamme de services intégrés de gestion environnementale ;
- les collectivités publiques et les grandes entreprises privées reconnaissent de plus en plus qu'une approche uniforme ne permet pas de répondre à leurs besoins spécifiques et évolutifs, ce qui accroît la demande de services environnementaux sur mesure ;
- enfin les entreprises industrielles et tertiaires qui externalisent sont souvent des entreprises internationales qui tendent à confier leurs activités périphériques à des prestataires offrant la même couverture géographique qu'elles, afin d'en faciliter la gestion et d'être assurées de recevoir un service identique sur chacun de leurs sites.

La Société considère que chacune de ces tendances prise isolément crée des opportunités significatives pour différentes sociétés et que, prises dans leur ensemble, elles permettent au Groupe Veolia Environnement, en particulier, de fournir dans le monde entier des services de gestion environnementale, de haute qualité, innovants et, si le client le souhaite, intégrés.

### 6.2.2 Les clients

Veolia Environnement fournit des services de gestion environnementale à de multiples collectivités publiques mais aussi directement à des particuliers, ainsi qu'à des entreprises industrielles ou tertiaires, dans le monde entier.

#### Les collectivités publiques

La demande des entités publiques, souvent des collectivités locales qui s'organisent de plus en plus souvent entre elles, est influencée et renforcée par la recherche de la qualité, de l'efficacité

et de solutions innovantes, par la rationalisation de l'achat public et la recherche du meilleur coût global (par l'intégration des préoccupations d'exploitation dès le stade de la conception), et par la conviction de leurs responsabilités et devoirs vis-à-vis de l'environnement, notamment pour ce qui concerne la gestion de la ressource en eau, la pollution de l'air, la politique de déplacement et la consommation d'énergie. Ces tendances se développent dans un contexte d'urbanisation croissante qui augmente les besoins de services essentiels.

Veolia Environnement sait s'adapter aux attentes et besoins de ses clients, mais estime que son modèle de contrat global confiant à l'entreprise la responsabilité de l'exploitation du service avec des obligations en termes de performances ainsi que, si le client le souhaite, les responsabilités de la conception, de la construction et éventuellement du financement des investissements nécessaires est plus que jamais pertinent. Il contribue à l'innovation et l'efficacité grâce à la mutualisation des efforts de recherche et à l'aiguillon de la remise en compétition périodique des contrats. Ce modèle prend des formes juridiques diverses selon les traditions des différents pays. Certains, dont ceux relevant du droit de l'Union européenne, distinguent les marchés publics et les concessions (ou autres formes de Public Private Partnership ou PPP) selon que le service est rendu à la personne publique ou directement au bénéficiaire final, selon que la mission est centrée sur le service à rendre ou sur la réalisation d'ouvrage ou selon l'étendue du risque sur les recettes assumé par l'entreprise.

En France, les collectivités publiques ont depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle largement choisi de faire gérer les services publics (eau, assainissement, transport, collecte des déchets, chauffage urbain) rendus aux usagers par les entreprises dans le cadre de contrats traditionnellement dénommés de concession (ou d'affermage en l'absence de mission de réalisation d'investissements) et désormais juridiquement qualifiés de délégation de service public mais qui sont des concessions au sens communautaire. Elles ont souvent préféré, du moins pour certains services publics, continuer à assurer sous leur maîtrise d'ouvrage la réalisation des installations dans le cadre de marchés de travaux ainsi que leur financement, avant de les mettre ensuite à disposition du délégataire ou fermier pendant la durée du contrat.

L'évolution marquante est la suivante : depuis quelques années, les collectivités publiques de tous les pays, y compris en France, tendent plus souvent à demander aux entreprises d'assurer elles-mêmes à la fois la conception, la réalisation des ouvrages et installations ou équipements publics nécessaires (aussi divers que, par exemple, bâtiments administratifs ou d'éducation, hôpitaux, infrastructure de transport, prisons, stations d'épuration des eaux usées ou usine de traitement d'ordures ménagères) mais aussi leur financement et leur maintenance sur une assez longue durée, avant qu'ils leur reviennent en fin de contrat. Deux grandes familles émergent dans ces contrats qui, ensemble, sont souvent qualifiés de PPP. Dans la première qui regroupe des contrats s'apparentant à la catégorie des marchés, les ressources destinées à couvrir le coût des ouvrages et leur financement ont la nature d'un prix payé ou garanti par la collectivité publique et le service est rendu à la collectivité donneur d'ordre et l'est à partir des ouvrages réalisés. Dans la seconde qui regroupe les contrats s'apparentant à la catégorie des concessions au sens communautaire, les ressources

doivent être recherchées à partir d'une exploitation commerciale du service rendu au public (le service public ou d'intérêt général dont l'exploitation est déléguée) qui est l'objet principal du contrat, la réalisation des ouvrages n'en étant qu'un moyen. Selon le cas, on aura des traitements comptables différents selon le référentiel IFRS (constatation ou non d'un actif financier correspondant à une créance sur la collectivité publique). On préfère distinguer ces PPP selon les missions confiées (« Build Operate Transfer » ou « BOT », « BFOT » si on ajoute le financement, ou « DBFOT » si on ajoute la conception).

En France, le code des marchés publics ayant progressivement interdit de confier dans ce cadre à l'entreprise à la fois des missions de construction et d'exploitation et toute mission de financement des travaux commandés, il a fallu, pour permettre le développement de ce type de contrats globaux de PPP (qui ne rentrent pas dans la catégorie de la délégation de service public, terme français pour la concession communautaire), créer une nouvelle catégorie de marchés qualifiée de contrats de partenariat, par une ordonnance du 17 juin 2004.

Ce modèle contractuel entre la personne publique responsable d'un service collectif et l'entreprise, quelle qu'en soit la forme, est largement répandu, mais n'est pas le seul. Les collectivités publiques peuvent en effet considérer qu'elles n'ont pas à s'impliquer directement dans la fourniture de certains de ces services, fussent-ils d'intérêt général. Elles ne sont alors le plus souvent pas propriétaires des installations et réseaux, ne concluent pas de contrat avec un opérateur privilégié et laissent faire l'initiative privée. Parfois cependant elles vérifient la compétence des opérateurs par la délivrance de licences d'autorisation et régulent les conditions de service et les prix, mais elles peuvent aussi se contenter de veiller au respect de la réglementation générale. Cette dernière situation est évidemment plus courante dans les services à l'énergie, la propreté ou les transports que dans l'eau. Ces collectivités publiques peuvent cependant manifester leur intérêt pour le service rendu en détenant des participations dans une société opératrice. La Société peut être intéressée par l'acquisition de telles sociétés.

### Les services vendus directement aux particuliers

La Société, par l'intermédiaire de filiales spécialisées, vend aussi directement aux particuliers des services à l'habitat, d'assistance et d'entretien portant sur leurs installations personnelles, dans les domaines de l'eau (après compteur), du chauffage et du gaz.

### Les entreprises industrielles ou tertiaires

Veolia Environnement propose à ses clients industriels et tertiaires une large palette de prestations, qui couvrent deux enjeux majeurs en matière de protection de l'environnement :

- leur fournir les utilités nécessaires au process industriel (vapeur, chaud et froid industriel, eau de process, eau déminéralisée, air comprimé...) et optimiser leur consommation ;
- réduire l'impact de leur activité industrielle sur l'environnement : traiter les effluents, recycler et valoriser les déchets, garantir des filières d'élimination économiques et pérennes.



Veolia Environnement s'inscrit dans une véritable démarche de partenariat à long terme, et propose des solutions innovantes adaptées aux besoins de chaque site industriel.

Veolia Environnement considère que le développement de la clientèle industrielle est un vecteur majeur de croissance. En particulier, la part et le rôle des contrats multiservices aux industriels ne cessent de croître (cf. § 6.1.4.5 *supra*).

### 6.2.3 Concurrence

La plupart des marchés de services de gestion environnementale sont très concurrentiels et se caractérisent par des enjeux technologiques croissants liés aux changements réglementaires, ainsi que par la présence de concurrents expérimentés.

La concurrence dans chacun des marchés sur lesquels la Société intervient porte principalement sur la qualité des produits et des services offerts, la fiabilité, le service au client, l'assise financière, la technologie, les prix, la réputation et l'expérience dans la prestation de services, l'adaptation aux changements d'environnements législatifs et réglementaires et la gestion de personnels habitués à travailler pour des collectivités publiques ou des services non externalisés d'entreprises industrielles ou du secteur tertiaire. Les atouts concurrentiels du Groupe sont, dans chacun des marchés sur lesquels il intervient, son haut niveau de compétence technologique et technique, sa situation financière, son implantation géographique et son expérience dans la fourniture de services environnementaux, la gestion de personnels externalisés et le respect des exigences réglementaires.

S'agissant des services environnementaux à l'industrie, Suez Environnement couvre un ensemble de services comprenant l'énergie, l'eau et la propreté. La fusion GDF-Suez et la perspective de l'introduction en bourse de Suez Environnement ne changent pas significativement le positionnement concurrentiel de Suez Environnement. D'autres concurrents sont issus de secteurs industriels voisins et cherchent à élargir leur offre aux métiers de services. C'est le cas par exemple des filiales de certains producteurs d'énergie primaire (Gaz de France, via sa filiale Cofatech, RWE). C'est aussi le cas d'entreprises spécialisées dans l'installation électrique, comme Cegelec. Dans le domaine du « facilities management », des sociétés comme Johnson Controls tentent de proposer des offres multiservices aux clients tertiaires. Des entreprises issues des métiers du nettoyage, comme ISS, cherchent également à enrichir leurs offres et à apporter des réponses sur des périmètres d'activités plus larges que le seul nettoyage. Enfin, parmi les nouveaux concurrents, GE a annoncé son intention de se développer dans le domaine de l'Eau. Toutefois, la très large majorité de ces concurrents ne couvrent pas le même spectre de compétences techniques que Veolia Environnement en matière de services à l'environnement. De ce fait, dans un certain nombre de cas, les concurrents de Veolia Environnement sont conduits à constituer des groupements ad hoc d'entreprises pour répondre au périmètre d'externalisation souhaité par le client.

La Société prévoit que, dans les prochaines années, des entreprises concurrentes qui intervenaient jusqu'à présent sur un marché unique chercheront à étendre leurs activités pour devenir des prestataires de services intégrés de gestion environnementale. Cette évolution correspond en effet à l'attente des clients, qui ont tendance à externaliser des périmètres d'activités toujours plus large. C'est ainsi que l'on voit apparaître des sociétés ayant des

capacités d'intervention mondiale et qui se positionnent sur des grands appels d'offres multi-sites et multi-pays comme Jones Lang Lassalle dans le cas du facilities management. Des acteurs issus du monde des services industriels évoluent également vers une plus grande intégration en créant des filiales multiservices, c'est le cas de la société Voith en Allemagne.

Une nouvelle forme de concurrence se développe depuis quelques années, avec l'intervention d'acteurs financiers, tels les fonds d'infrastructure (Banque Macquarie...) ou des fonds « Private Equity ». Quoique ceux-ci ne se positionnent pas comme un concurrent global ou stratégique, ils sont présents sur les offres de privatisations et les cessions d'actifs et peuvent ponctuellement priver le Groupe d'opportunités de croissance. Le développement des PPP voit aussi apparaître de nouveaux acteurs issus du monde de la construction et qui sont capables d'adresser les grands enjeux de travaux et de financement imposés par ces opérations. Les prestataires de services comme Veolia Environnement peuvent être associés à ces sociétés dans le cadre de groupements constitués pour répondre aux appels d'offre. Il s'agit principalement de Bouygues, Vinci et Eiffage.

Enfin, il est important de souligner que le principal concurrent de Veolia Environnement est souvent le client lui-même ; en effet, les clients comparent systématiquement les avantages et gains résultant de l'externalisation à un prestataire externe par comparaison au maintien du statu quo.

S'agissant des services environnementaux aux collectivités publiques, des retours en régie ont été régulièrement observés ces dernières années en France, retirant du marché un certain nombre de contrats de délégation. En Allemagne, il faut également noter le rôle toujours notable des *Stadtwerke* dans le domaine des services (énergie, propreté, eau). Par ailleurs, dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est, le phénomène d'ouverture à la concurrence se développe, bien que cette ouverture ne soit encore que partielle. Cette tendance reste toutefois limitée. De nouveaux acteurs issus des secteurs du bâtiment et des travaux publics pourraient se développer sur le marché des services impliquant la réalisation de nouveaux investissements importants et/ou complexes et dont ces ouvrages sont le support (par exemple : réalisation d'hôpitaux et service de maintenance et fonctionnement des services communs et techniques) notamment dans le cadre de contrats de type BOT ou de concession avec réalisation de travaux ou, en France, de contrats de partenariat de l'ordonnance de juin 2004. Cette émergence accompagne naturellement le développement d'un marché de missions globales de services intégrant la réalisation et le financement des investissements nécessaires à leur exécution qui reviennent au client en fin de contrat. Cependant, ces acteurs nouveaux se contentent pour le moment d'intervenir projet par projet et ne semblent pas avoir de stratégie globale impliquant la construction d'une véritable position concurrentielle.

## Eau

Le principal concurrent international de Veolia Environnement, au travers de sa filiale Veolia Eau était en 2007 Suez Environnement (à travers Ondo) qui a renforcé sa position en Espagne (renforcement de sa participation dans Agbar et entrée au capital de Aguas de Valencia après le rachat de la participation détenue précédemment par la SAUR). De son côté, RWE qui avait annoncé en 2006 un processus de recentrage sur ces activités énergétiques, a cédé en 2007 Thames Water Holdings plc, la plus importante société de gestion des eaux en Grande Bretagne, au consortium Kemble Water Limited mené par Macquarie. Après une annonce en mars 2006, l'introduction en bourse de sa filiale américaine American Water a été reportée.

Sur les marchés d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, de la Chine et d'Inde, Veolia Eau est en concurrence avec des entreprises asiatiques (entreprises singapouriennes comme Hyflux et Asia Environment, ou japonaises comme Marubeni et Mitsui...) et espagnoles issues du secteur du bâtiment et des travaux publics (Acciona, Aqualia-FCC, ACS), mais également avec des conglomérats, notamment General Electric et Siemens, qui affichent depuis longtemps leurs ambitions internationales dans le domaine des technologies liées au traitement de l'eau.

Sur un plan national ou régional, Veolia Eau est confrontée à de nombreux concurrents locaux, opérateurs publics ou parapublics tels que Acea et Amga en Italie, Gelsenwasser en Allemagne (qui a également fait son entrée sur le marché français au travers d'une prise de participation dans le capital de la Nantaise des Eaux), Canal Isabel II en Espagne, les régies de Sydney et Brisbane en Australie et des régies départementales en France.

Par ailleurs, les fonds d'investissements et autres fonds de pension à la recherche de revenus stables (Hastings Funds Management, Macquarie, JPMorgan, Canadian Pension Fund) ont fortement investi dans des actifs régulés d'eau britanniques (South East Water, Thames Water, Southern Water) et chiliens (Ontario Teacher's Pension Plan avec Essbio et Aguas Nuevo).

## Propreté

Sur un plan mondial, les principaux concurrents de Veolia Environnement sont régionaux ou ne couvrent qu'une partie des filières sur lesquelles Veolia Propreté opère.

En Europe, où Veolia Propreté réalise la majorité de son activité, et dans la zone PECO, ses principaux concurrents sont Suez Environnement (à travers SITA), Remondis, FCC et Biffa.

L'Amérique du Nord constitue une zone d'expansion intéressante pour Veolia Propreté. Waste Management y est son plus important concurrent avec Allied Waste et Republic Services. En Amérique latine, Veolia Propreté est présent surtout au Brésil et au Mexique, où ses principaux concurrents sont des sociétés locales et Suez Environnement.

Dans la région Asie-Pacifique, ses principaux concurrents sont désormais Suez Environnement et diverses sociétés locales, le groupe australien Brambles (opérant sous la marque Cleanaway) se désengageant de ses activités de gestion des déchets.

## Services énergétiques

Le marché des services énergétiques est un marché regroupant des prestations diversifiées et sur lequel interviennent donc de nombreux acteurs de types variés. La concurrence à laquelle la Société est confrontée à travers sa Division Services Énergétiques est donc importante mais composée principalement d'acteurs sectoriels. Seuls deux acteurs, Elyo (Suez) et Cofatech (GDF), ont la capacité d'apporter une offre diversifiée et complète avec une présence internationale forte, comparable dans sa globalité à celle de Dalkia. Parmi les acteurs sectoriels, Dalkia est confrontée à la présence locale active de sociétés importantes telles que ENEL, Vattenfall, Fortum, ATEL et EON.

Dans le secteur tertiaire, la concurrence est multiforme et provient aussi bien de sociétés spécialisées (nettoyage, restauration...), qui étendent leurs prestations à des activités multiservices et multitechniques, que de sociétés plutôt impliquées dans la maintenance technique comme les installations électriques.

Par ailleurs, la Société est confrontée à une concurrence croissante de sociétés et régies municipales principalement en Europe Centrale, en Allemagne, en Autriche et en Italie.

## Transport

Dans le secteur des transports, les principaux concurrents internationaux de Veolia Environnement sont soit de grands groupes privés, principalement français et anglo-saxons, soit des sociétés publiques, régies locales ou acteurs nationaux, gérant des monopoles publics.

Les principaux concurrents privés sur le plan mondial sont les groupes britanniques Firstgroup, National Express, Stagecoach, Arriva, Go Ahead, et les groupes français Keolis et Transdev.

Firstgroup est le premier groupe mondial de transport public privé.

Keolis, dont l'actionnaire industriel de référence est la SNCF, est détenu, pour les 53 % restants, par Axa Private Equity et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec. Transdev, filiale de la Caisse des dépôts et Consignations, est alliée à la RATP.

Parmi les grandes entreprises publiques les plus actives sur les marchés de Veolia Transport, on trouve la Deutsche Bahn (chemins de fer nationaux allemands) et, en France, la RATP et la SNCF.

En Amérique du Nord, le paysage concurrentiel a évolué, du fait notamment du rachat de Laidlaw par Firstgroup. Dans le domaine ferroviaire, les difficultés budgétaires persistantes d'Amtrak ont ouvert le marché ferroviaire avec des contrats de gestion déléguée.

En Asie, quelques acteurs à l'ambition internationale grandissante constituent de nouveaux concurrents sur les marchés asiatiques et européens. Il s'agit en particulier de Comfortdelgro, opérateur des réseaux de transport de Singapour, qui réalise près de 40 % de son chiffre d'affaire à l'international, notamment en Chine et en Grande-Bretagne. MTRC, opérateur du métro de Hong Kong, est présent de son côté sur de nombreux appels d'offres ferroviaires en Asie mais également en Europe.

## 6.2.4 Contrats

L'activité de Veolia Environnement est centrée sur le service, à destination soit des populations, le plus souvent dans le cadre d'un contrat conclu avec l'entité publique qui en est responsable (par exemple, gestion d'un service de production-distribution d'eau potable ou gestion d'un réseau de chaleur ou de froid urbain), soit d'un contractant lui-même, qui peut être une entité publique ou une entreprise du secteur industriel ou du secteur tertiaire (par exemple, contrat d'externalisation). Mais de plus en plus souvent les missions confiées intègrent celles de la conception et de la réalisation, et le cas échéant du financement, des installations et ouvrages nécessaires à l'exploitation. Cette tendance est tout naturellement induite par les exigences accrues en termes d'efficacité environnementales et économiques, et de la large prise de conscience que cette efficacité nécessite des équipements et ouvrages dont la conception intègre dès l'origine des préoccupations d'exploitation. Les contraintes qui pèsent sur les finances publiques dans de nombreux pays n'y sont pas non plus étrangères. L'ensemble de contrats conclus avec des personnes publiques qui confient des missions globales allant de la conception jusqu'à l'exploitation en passant par la construction et le financement sont quelquefois appelés par extension PPP. On distingue plus souvent les contrats en fonction de leurs régimes juridiques et selon que le bénéficiaire de la prestation ou du service est une personne publique ou privée qui fait appel à l'entreprise pour l'aider dans l'accomplissement de son activité propre, ou directement les populations qui en paient alors au moins partiellement le prix.

Les services confiés sont souvent globaux et multifonctionnels et nécessitent une organisation humaine et matérielle spécialisée. Ils nécessitent parfois la gestion d'ouvrages ou d'installations techniques complexes (par exemple un réseau d'assainissement et une station d'épuration des eaux usées ou une installation de cogénération industrielle), ouvrages qui peuvent être mis à disposition par le client ou être réalisés et financés par la Société.

Les services à destination des populations pour lesquelles les autorités publiques confient le plus souvent la gestion globale (qu'elles délèguent) à une entreprise sont la distribution d'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers, le transport collectif, la production et la distribution de chaleur ou de froid à travers les réseaux urbains, et les prestations de services énergétiques aux immeubles d'entités publiques, dont le secteur public de la santé. Ces services, dits d'intérêt économique général ou services publics, sont en effet considérés, dans de nombreux pays, comme relevant de la responsabilité des autorités publiques compétentes qui ne doivent pas se contenter de la mise en place de réglementations ou de contrôles mais doivent intervenir plus directement dans leur gestion, selon différents modes :

- elles peuvent décider d'opérer elles-mêmes le service (gestion directe ou internalisée) avec leurs propres moyens ;
- elles peuvent préférer assurer elles-mêmes le service, mais en faisant appel à des entreprises privées pour l'opérer pour leur compte ou simplement pour des tâches limitées ;

- elles peuvent enfin se décharger complètement de l'exécution du service sur une entreprise à qui elles délèguent ou transfèrent, dans les conditions d'un contrat avec engagement sur des résultats techniques, la responsabilité de l'exploitation de l'activité, la mise en œuvre des moyens humains, matériels et financiers et, le cas échéant, la construction et le financement des installations. Ces entreprises peuvent être privées, à capitaux partiellement publics, ou publiques.

Ces différents modes de gestion génèrent différents mécanismes contractuels entre l'autorité publique et l'entreprise auxquels Veolia Environnement sait s'adapter. Ils sont généralement classés en trois grands types, selon que la mission confiée inclut ou non la responsabilité globale de l'exploitation et la relation commerciale et financière avec le bénéficiaire final du service :

- soit l'entité publique qui rend elle-même le service à la population (gestion directe) dispose de peu de moyens propres et fait appel à une entreprise qu'elle rémunère par un prix. Elle conclut alors différents marchés de fourniture de travaux ou de service ;
- soit, si de nouveaux ouvrages sont nécessaires au service à rendre, elle peut conclure des marchés globaux de construction et exploitation, avec ou sans financement, qui sont également des marchés publics en droit communautaire, et peuvent être dénommés contrats « BOT » (« Build, Operate, Transfer ») ou depuis 2004, en France, contrats de partenariat ;
- soit l'entité publique confie à l'entreprise la responsabilité de l'exécution complète d'un service à destination des populations avec la prise en charge de tout ou partie des risques d'exploitation et le plus souvent, le droit d'en obtenir la rémunération sur le bénéficiaire final (l'utilisateur du service). Le contractant est alors responsable de l'activité, aux plans opérationnel et financier, dans le respect des règles (besoins à satisfaire, performances attendues et tarifs) dont la définition relève de l'entité publique. C'est la logique de la gestion déléguée ou de la concession au sens communautaire (également appelée Partenariat Public Privé – PPP), qui met à la charge du concessionnaire les « risques et périls » ou les « risques et avantages », dans la mesure où sa rémunération est liée aux résultats de l'exploitation.

Dans certains pays, les entités publiques peuvent aussi estimer ne pas avoir à s'impliquer dans l'organisation de services au bénéfice des habitants ou pouvoir se contenter d'une régulation plus ou moins contraignante. Ce modèle, qui conduit à rechercher directement sa clientèle chez les habitants permet aussi à la Société de trouver sa place, suite, le plus souvent, à l'acquisition d'une société déjà implantée.

Selon les différents pays dans lesquels Veolia Environnement exerce son activité et leurs traditions historiques, l'un ou l'autre des modes contractuels décrits ci-dessus est dominant. En France par exemple, où il existe une longue tradition de la concession, la gestion déléguée est souvent privilégiée.

On constate aujourd'hui que les pratiques ayant cours dans les différents pays ont tendance à se rapprocher et à recourir alternativement à l'un ou l'autre de ces modes contractuels en

fonction de la situation. Tous ces contrats ont le plus souvent la caractéristique commune d'être des contrats de longue durée.

Des contrats analogues d'externalisation de missions complexes sont également confiés par des entreprises des secteurs industriels ou tertiaires.

Au-delà des différences tenant à la nature des clients, à celle des missions et aux systèmes juridiques, les attentes et les exigences de la plupart des clients de Veolia Environnement semblent évoluer dans le même sens : transparence au stade de la compétition initiale et en cours d'exécution ; relation de type partenariale pour une recherche en commun des pistes d'amélioration et de

productivité ; engagements de performances clairs sanctionnés par des possibles variations de la rémunération.

Le Groupe est très attentif à l'équilibre contractuel, en particulier lorsque des investissements doivent être financés. Compte tenu de la complexité des contrats gérés et de leur durée, le Groupe s'est doté de compétences en matière d'analyse et de contrôle des contrats. Les directions juridiques des Divisions sont associées à l'élaboration des contrats et des contrôles sont effectués sur la mise en œuvre des principaux contrats. La direction de l'audit interne de Veolia Environnement inscrit ainsi chaque année à son programme la revue des enjeux contractuels et financiers de contrats parmi les plus significatifs.

### 6.2.5 Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société

Veolia Environnement est propriétaire de brevets, en France et dans le monde, qui ont une valeur certaine, cependant la Société estime que son activité n'est dépendante d'aucun d'entre eux en particulier.

Par ailleurs, la Société n'est dépendante à l'égard d'aucune licence significative ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier. La Société estime qu'elle n'est dépendante d'aucun client ou contrat en particulier.

Veolia Environnement est propriétaire de marques et notamment de la marque « Veolia ». Depuis novembre 2005, le Groupe déploie un nouveau système de marque, les Divisions Eau, Propreté et Transport étant aujourd'hui rassemblées sous une marque commune : « Veolia », associée au terme descriptif de leur activité :

« Eau », « Propreté » ou « Transport », la Division Veolia Énergie se déclinant quant à elle principalement sous la marque « Dalkia ».

Dans ce cadre, les sociétés de tête des Divisions Eau, Propreté et Transport, ainsi que la plus grande partie des sociétés dans les pays et les régions où est implanté le Groupe, modifient progressivement leurs dénominations sociales pour intégrer « Veolia ».

Ce déploiement, mis en œuvre par la direction générale de la Société, illustre la volonté du Groupe Veolia Environnement d'accroître la cohérence globale entre ses Divisions et la visibilité de la Société en renforçant l'identité et la culture commune de Veolia Environnement autour des valeurs de service qui sont les siennes. Ainsi, la marque « Veolia » devient au fil des années une référence mondiale en termes de confiance, de fiabilité et d'expertise, dans le métier des services à l'environnement.

### 6.2.6 Saisonnalité

Certaines activités de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Dalkia réalise l'essentiel de ses résultats opérationnels aux premier et quatrième trimestres correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans le domaine de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans

l'hémisphère Nord, où Veolia Eau exerce la majeure partie de son activité. Dans le Transport enfin, la SNCM réalise une grande partie de son activité pendant la saison d'été. Grâce à la nature diverse des prestations proposées et à la présence internationale du Groupe, les résultats sont globalement peu affectés par des effets de saisonnalité.

### 6.2.7 Matières premières

Les prix de l'énergie ont connu ces dernières années des variations très sensibles. Après une accalmie fin 2006, le baril de Brent de la Mer du Nord a vu son prix doubler entre son plus bas niveau de janvier 2007 (49 dollars américains) et celui atteint en février 2008 (101 dollars américains), poussé par les craintes sur des difficultés d'approvisionnement liées aux tensions géopolitiques dans des grands pays producteurs (Nigéria, Venezuela), ainsi qu'aux réticences de l'OPEP à augmenter ses quotas de production face

à une croissance mondiale forte en 2007. Si le ralentissement de l'économie américaine devrait contenir la surchauffe, le marché s'attend à ce que le baril se maintienne à des cours élevés.

L'impact sur le résultat en 2007 de la hausse des prix des matières premières énergétiques a pu être limité pour l'essentiel grâce à l'existence dans les contrats de clauses de révision de prix et/ou d'indexation prévoyant l'équivalent d'une indemnisation en cas

d'augmentation du coût des services fournis <sup>(14)</sup> en permettant notamment de répercuter l'essentiel de la hausse sur les prix, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps (cf. § 4.1 *supra*).

Ainsi dans le transport, des clauses d'indexation comportant des indices prenant en compte les prix des carburants figurent dans de nombreux contrats, et atténuent sensiblement l'impact de la hausse (ou de la baisse) des prix. Dans certains contrats il est même prévu une parfaite compensation de ces coûts, notamment aux États-Unis.

Pour Veolia Propreté, les activités de collecte de déchets solides banals et liquides sont les plus sensibles à l'évolution du coût des

carburants. Cependant, pour les clients liés par contrat, les formules d'indexation permettent là encore généralement de répercuter l'essentiel de la hausse sur les prix de vente. Pour les clients non liés par contrat, la répercussion totale ou partielle se fait par la mise à jour des tarifs et par la négociation commerciale.

La situation est identique en ce qui concerne les combustibles utilisés dans les activités des services énergétiques. En particulier en ce qui concerne les approvisionnements en gaz, la libéralisation du marché n'a pas remis en question le principe de mécanisme d'indexation des contrats et Veolia Environnement a développé les compétences nécessaires pour gérer et optimiser ses approvisionnements dans ce nouveau contexte.

## 6.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 6.3.1 Réglementation environnementale

Les activités du Groupe Veolia Environnement sont soumises à de nombreuses réglementations environnementales, évolutives et de plus en plus strictes, tant dans les pays en voie de développement qu'au sein de l'Union Européenne ou en Amérique du Nord. Ainsi, l'Union européenne a adopté le 21 avril 2004 une directive sur la responsabilité environnementale transposée ou en cours de transposition par les États membres. Ce texte met en place une responsabilité civile de l'exploitant pour tout dommage grave et mesurable causé aux espèces et aux habitats naturels protégés et pour tout dommage affectant les eaux et les sols à l'exclusion des personnes et des biens. Cette responsabilité privilégie la mise en place d'actions préventives. Par ailleurs, le règlement REACH sur les produits chimiques applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 met en place un nouveau mode européen de gestion des produits chimiques visant à mieux connaître les substances qui circulent sur le marché européen et implique en particulier pour le Groupe en tant qu'utilisateur un renforcement de la coopération et d'échange d'information avec les fournisseurs.

#### Eau

Les activités liées à l'eau et au traitement des eaux usées sont très sensibles à la réglementation. En Europe et aux États-Unis, d'importantes lois environnementales ont été édictées par les autorités compétentes au niveau national et local pour répondre au souci du public vis-à-vis de l'environnement. La qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées sont également de plus en plus réglementés dans les pays en voie de développement, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

La qualité de l'eau potable est strictement réglementée au niveau européen par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée dans les États membres et en droit français par un décret du 20 décembre 2001, dont certaines des dispositions ont été intégrées dans le Code de la santé publique. Cette directive introduit, au-delà du contrôle de la qualité, la notion d'évaluation des risques. La collecte, le traitement et le rejet des eaux usées urbaines, industrielles et commerciales, sont régis par la directive 91/271 du 21 mai 1991, dont les objectifs ont été confirmés et étendus par la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000. La directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la qualité des eaux souterraines va dans le sens d'un contrôle et d'une limitation des substances chimiques à l'horizon 2015 dans ces eaux. En France, la réglementation concernant les eaux destinées à la consommation humaine a fait l'objet d'une refonte d'ensemble, avec comme principales nouveautés les limites et références de qualité des eaux. Pour les installations de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la distribution de l'eau doit réaliser une étude de vulnérabilité des installations d'eau vis-à-vis des actes de malveillance. Dans les établissements où l'eau est fournie au public il appartient à la personne responsable de l'établissement (et non plus au service public) de s'assurer que l'eau est propre à la consommation.

Les autorités publiques imposent également des réglementations strictes concernant, d'une part, les eaux usées industrielles susceptibles de pénétrer dans les systèmes de collecte et, d'autre part, les eaux usées et les boues provenant des usines de traitement d'eaux usées urbaines.

(14) Clause d'indexation intégrant la variation de tels paramètres, clause de révision en cas de hausse de certains paramètres supérieurs à un pourcentage donné, clause de « *hardship* » (bouleversement économique dû à des circonstances exceptionnelles), ou clause de rééquilibrage du contrat.

En France, un grand nombre de textes régissent la pollution de l'eau et de nombreuses autorités administratives assurent leur application. Certains rejets ou éliminations et certaines autres activités ayant potentiellement un impact négatif sur la qualité des eaux de surface ou des eaux souterraines sont assujettis à autorisation ou à déclaration. Ainsi, les autorités publiques doivent être informées de toute installation de pompage des eaux souterraines au-delà de volumes déterminés et la loi interdit ou encadre le rejet de certaines substances dans l'eau. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 répond aux exigences communautaires du bon état des eaux et modifie significativement la législation française sur l'eau, répondant ainsi aux objectifs communautaires en matière de qualité des eaux d'ici 2015.

La violation de ces textes est sanctionnée civilement et pénalement et la responsabilité pénale de l'entreprise elle-même peut être engagée. Aux États-Unis, les principales lois fédérales relatives à la distribution de l'eau et aux services d'assainissement sont le *Water Pollution Control Act* de 1972, le *Safe Drinking Water Act* de 1974 et les réglementations promulguées en application de ces lois par l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence pour la protection de l'environnement). Ces lois et règlements instaurent des normes pour l'eau potable et les rejets liquides. Chaque État a le droit d'instaurer des normes et critères plus stricts que ceux établis par l'EPA, ce qu'a fait un certain nombre d'entre eux.

### Propreté

Dans de nombreux pays, les centres de traitement des déchets sont soumis à des textes qui imposent aux prestataires d'obtenir des autorisations auprès des autorités publiques pour pouvoir exploiter leurs usines. L'obtention de ces autorisations nécessite la présentation d'études spécifiques d'impact sur l'environnement, la santé humaine et l'évaluation des risques relatifs à l'installation concernée. Les exploitants de centres de stockage doivent présenter des garanties financières précises (prenant souvent la forme de cautions bancaires) qui couvrent notamment la surveillance et la remise en état du site pendant 30 ans après son exploitation. Les exploitants doivent en outre respecter des normes spécifiques aux centres de stockage ; les usines d'incinération sont généralement soumises à des réglementations visant notamment à limiter l'émission de polluants. Les déchets sont d'ailleurs soumis à des réglementations diverses selon leur nature. Ainsi, pour pouvoir être valorisées en agriculture, les boues de stations d'épuration doivent répondre à des exigences de traçabilité extrêmement strictes eu égard aux composés organiques et aux diverses traces métalliques qu'elles sont susceptibles de contenir (métaux lourds tels que le cadmium, le mercure ou le plomb). Pour aller plus loin, la norme NFU 44-095, établie en 2002 et désormais applicable en France, encadre strictement le traitement par compostage des matières issues du traitement des eaux usées.

En France, conformément aux articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), des décrets et des arrêtés ministériels et préfectoraux définissent les règles applicables sur les sites de stockage des déchets ménagers, industriels, commerciaux et dangereux. Ils régissent notamment la conception et la construction des centres de traitement des déchets. Les déchets dangereux répondent à des obligations strictes de suivi tout au long de la chaîne de traitement. La traçabilité des déchets

dangereux est assurée par le bordereau de suivi des déchets (BSD). Les unités de valorisation énergétique sont soumises à de nombreuses prescriptions, notamment des limitations d'émissions de polluants : ainsi, la directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets fixe des seuils d'émission en particulier sur les dioxines et  $\text{NO}_x$ . Dans le cadre de l'application de cette directive en France, des études de mise en conformité ont été transmises aux services de l'État en juin 2003, pour déterminer les opérations de mise en conformité dont l'échéance réglementaire était fixée à fin de l'année 2005.

Au niveau de l'Union Européenne, le cadre de la réglementation relatif à la gestion des déchets est fourni par des directives qui fixent les objectifs généraux en termes de prévention, collecte, recyclage et réemploi, obligeant les États membres à interdire les rejets, les déversements et le traitement des déchets non contrôlés. Les dispositions de la réglementation européenne visent à ce que les États membres définissent une stratégie nationale permettant une réduction progressive de la mise en décharge des déchets biodégradables. L'objectif est d'inciter au recyclage et à la valorisation agronomique et énergétique des déchets ménagers.

En ce qui concerne les mouvements transfrontaliers des déchets, le règlement du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets est entré en vigueur en juillet 2007. Ce texte définit les conditions de surveillance et de contrôle des transferts de déchets et simplifie et précise les procédures actuelles de contrôle des transferts de déchets pour les déchets non dangereux destinés à être recyclés.

Par ailleurs, l'Union Européenne a, par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, mis en place dans la communauté un système de quotas d'émission de gaz à effets de serre visant le  $\text{CO}_2$  uniquement. Les métiers de la propreté sont exclus de la première et de la deuxième phase (2005/2007 et 2008/2012).

Aux États-Unis, les principaux textes de loi régissant les activités de gestion des déchets sont le *Resource Conservation and Recovery Act* de 1976, le *Clean Water Act*, le *Toxic Substances Control Act*, le *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* de 1980 tel que modifié (connu sous le nom de « CERCLA » ou « Superfund ») et le *Clean Air Act*, tous ces textes étant mis en œuvre par l'EPA ou des agences étatiques auxquelles l'EPA délègue ses pouvoirs coercitifs. Chaque État dans lequel le Groupe opère a également ses propres lois et règlements régissant la production, la collecte et le traitement des déchets, y compris, dans la plupart des cas, la conception, l'exploitation, l'entretien, la fermeture et l'entretien après fermeture des centres de stockage et autres installations de gestion des déchets dangereux et non dangereux.

### Services énergétiques

Les activités de Veolia Environnement liées à l'énergie en Europe (essentiellement la fourniture de services énergétiques à base d'énergie thermique et indépendante) sont soumises à des directives et règlements visant à maîtriser les impacts et risques environnementaux.

Une directive du 23 octobre 2001 limite les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de poussières, et réglemente la construction des grandes installations de combustion. Elle impose le respect de plafonds d'émission sur le plan national pour certains polluants atmosphériques comme le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote et les composés organiques volatils.

Depuis fin 2007, la directive IPPC du 24 septembre 1996 concernant la « prévention intégrée de la pollution » est totalement applicable. Celle-ci impose à de nombreuses installations industrielles européennes, dont les grandes installations de combustion, d'obtenir un permis d'autorisation d'exploiter, révisé périodiquement, et basé autant que faire se peut sur les techniques permettant un impact sur l'environnement aussi réduit que possible, dites « meilleures techniques disponibles ».

Le règlement européen 2037/2000/CE du 29 juin 2000 fixe un calendrier d'élimination des substances destructrices de la couche d'ozone, en particulier les fluides frigorigènes CFC et HCFC utilisés dans les installations de production de froid.

Conséquence du Protocole de Kyoto, le règlement européen 842/2006/CE du 17 mai 2006 impose quant à lui un confinement et une traçabilité rigoureuse des gaz à effet de serre que sont les fluides frigorigènes HFC ou l'isolant électrique SF6.

Dans le cadre de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre, les services énergétiques sont concernés et, avec les installations de combustion de plus de 20 MW, s'inscrivent dans les plans nationaux d'allocations de quotas mis en application depuis 2005 dans les États de l'Union Européenne.

La directive 97/23/CE du 29 mai 1997, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression, fixe des exigences de sécurité pour la conception et la fabrication de tels équipements, et impose l'évaluation de la conformité des ensembles dont ils font partie.

Enfin, au titre de son activité de production d'eau chaude sanitaire, Dalkia est concerné par la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 qui traite de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Dix-huit États, dont la France, considèrent que cette directive s'applique aux eaux froides et aux eaux chaudes ainsi qu'à tous types de système de gestion de production et de distribution.

La transposition de ces directives européennes est organisée par chaque État membre.

En France, il s'agit pour l'essentiel de respecter la réglementation relative aux ICPE issue de la loi du 19 juillet 1976.

Les déclarations ou autorisations d'exploitation doivent être soumises aux autorités, et les prestations d'exploitation scrupuleusement respectées. S'agissant des grandes installations de combustion (puissance supérieure à 20 MW), de nouvelles dispositions ont vu le jour en 2002 (installations nouvelles) et en 2003 (installations existantes) en matière de valeur limite d'émission, en application de la directive européenne 2001/80/CE du 23 octobre 2001.

En matière d'équipements sous pression, la directive 97/23/CE du 29 mai 1997 qui s'applique aux matériels construits depuis 2002, conduit également à modifier les cadres réglementaires des États membres en matière de procédures et d'organismes de contrôle, et tend à unifier les prescriptions relatives à l'exploitation de toutes les installations incluant de tels équipements (en France c'est surtout l'arrêté du 15 mars 2000 encore récemment modifié par l'arrêté du 30 mars 2005 qui fixe ces exigences).

Concernant la gestion du risque de prolifération des légionelles, au niveau européen, avec le soutien et l'approbation de la Commission européenne, le groupe de travail pour les infections à *Legionella* (EWGLI), s'appuyant sur le réseau de surveillance pour les légionelloses associées aux voyageurs (EWGLINET) a publié des lignes directrices européennes pour le contrôle et la prévention de la légionellose associée au voyage (EWGLI 2005). De manière générale, en Europe comme dans le reste du monde, des textes réglementaires de portées très diverses émanent des autorités sanitaires (santé publique) et sociales (protection des travailleurs). Très souvent, ils se présentent sous forme de recommandations en matière de prévention, prenant en compte la qualité physico-chimique et biologique de l'eau concernée sous forme d'indicateurs devant déclencher des actions correctives. Les associations de professionnels ont aussi édité des guides de prévention sur ce sujet.

En France, le Ministère de la Santé incite depuis 1997 les professionnels de la santé et les gestionnaires d'établissements à mettre en œuvre de bonnes pratiques de conception et d'entretien des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, des systèmes de climatisation et autres installations à risques. Une nouvelle rubrique ICPE a été créée en décembre 2004, pour définir les règles de conception et les conditions d'exploitation des installations de refroidissement par voie humide (tours aéroréfrigérantes).

En Espagne, le *real decreto* 865/2003 du 4 juillet 2003 fixe des critères de qualité d'eau et de fréquences d'analyses et de contrôles à respecter, ainsi que l'obligation de déclencher des actions en cas de dépassements de seuil. L'association de normalisation espagnole a édité un guide (1000301N).

Au Royaume-Uni, l'« *Approved Code of Practice* » (ou ACOP L8) du *Health and Safety Executive* est de loin le texte de procédures le plus complet. Il a d'ailleurs largement inspiré la communauté flamande de Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et l'EWGLI précité.

Aux États-Unis, c'est l'OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*) qui propose des seuils et méthodes d'actions. Les associations ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers*) et CTI ont édité des recommandations.

L'Italie et le Portugal ont repris partiellement les guides existants ASHRAE axant la prévention sur la protection des touristes.

## Transport

Les activités de transport sont soumises à de nombreuses réglementations nationales et européennes et notamment à des directives européennes qui limitent les émissions pour les moteurs diesel et à essence et imposent l'obtention de certaines autorisations.

Dans l'ensemble de l'Union Européenne, des normes dites EURO ont été établies pour les émissions polluantes des moteurs thermiques. Tous les véhicules neufs actuellement construits dans l'Union Européenne sont conformes aux normes EURO 4 et les réseaux Veolia Transport renouvellent leur parc avec des véhicules EURO 4 ou EURO 5. En 2006, la norme EURO 4 a pris le relais avec des exigences encore plus fortes sur la réduction des émissions polluantes. Veolia Transport a par ailleurs pris l'engagement, dans

le cadre du SME, de baisser globalement ses émissions totales et anticipe les nouvelles normes en testant et expérimentant des systèmes de réduction des émissions qui seront commercialisés ultérieurement, affirmant ainsi son rôle d'expert et de conseil des collectivités clientes.

Veolia Transport est soumis au respect des normes environnementales applicables aux dépôts, ateliers, et citernes enterrées, dont les activités peuvent présenter des risques ou

inconvenients pour l'environnement. À ce titre, la majorité des sites en France sont soumis à la réglementation relative aux ICPE, le plus généralement au titre du régime de la simple déclaration.

Enfin en France, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique que les transports collectifs devront être accessibles aux personnes handicapées dans un délai de 10 ans.

### 6.3.2 Politique environnementale

La vocation de Veolia Environnement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie partout où la Société intervient. La Société a placé les enjeux de développement durable au cœur de sa stratégie. Au-delà même de la préservation des milieux naturels, de la protection des ressources, et de la biodiversité, la Société tient aussi à assumer pleinement ses responsabilités sociales et économiques, notamment en tant qu'acteur local voué à entreprendre des démarches de progrès. Ces éléments sont décrits dans le Rapport Développement Durable que la Société publie.

#### Actions de Veolia Environnement en matière de gaz à effet de serre (GES)

L'augmentation des GES dans l'atmosphère a amené certains États, et la communauté internationale, à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Au niveau international le protocole de Kyoto, finalisé en 1997 est entré en vigueur en février 2005. La Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 a créé au sein de l'Union Européenne un système d'échange de quotas d'émission : l'ETS (« *Emission Trading Scheme* »). Le système ainsi mis en place est un système parallèle à celui du protocole de Kyoto, qui a débuté en 2005 et a donné lieu à la création de plans nationaux d'allocation des quotas (PNAQ). En France, le PNAQ 1 a été adopté pour la période 2005-2007 et le PNAQ 2 pour la période 2008-2012. En 2006, un programme de révision de la directive 2003/87/CE a été lancé au sein de l'Union Européenne afin d'étendre le champ d'application, de renforcer les contrôles et de mettre en place un système de commerce des quotas en lien avec le protocole de Kyoto.

Le Groupe est actif dans ce domaine tant au niveau européen que mondial, mais aussi naturellement national (cf. chapitre 20, § 20.1, note 42 et § 20.2, note 1, § 1.24) :

- dans l'Union, les installations de combustion d'une puissance supérieure à 20 MW sont impliquées dans le nouveau système d'échange de quotas. Dans le Groupe, la Division Veolia Énergie qui gère plus de 73 000 installations de combustion en Europe est concernée pour près de 250 d'entre elles (soit plus de 2 % des sites soumis au système d'échanges). Les quotas qui lui ont été attribués représentent 1 % des quotas européens. Dalkia s'est engagée dans une démarche active pour gérer les émissions de carbone et les quotas attribués et a mis en place une organisation adaptée et créé une structure dédiée, dénommée VEETRA, ayant pour objet l'achat, la vente et la valorisation des différents types de crédits de gaz à effets de serre. Ces initiatives lui ont permis d'intervenir très tôt sur le marché pour permettre, par la valorisation des quotas, d'optimiser la rentabilité de ses contrats

et dans certains cas de financer de nouveaux investissements eux-mêmes réducteurs d'émission de GES.

Veolia Eau a également quelques sites concernés en Allemagne, suite à la reprise des activités de certaines régies municipales (*Stadtwerke*) ;

- au niveau international (protocole de Kyoto), le Groupe a commencé à utiliser la possibilité de générer des crédits d'émissions, cessibles sur le marché, à travers des projets réducteurs d'émissions de GES montés en partenariat avec d'autres pays, européens ou émergents. Veolia Propreté a achevé deux projets au Brésil et Égypte qui ont été enregistrés comme mécanismes de développement propre (MDP) par le conseil exécutif du MDP et compte six autres projets MDP en cours en Amérique du Sud. Dalkia a achevé un projet de Mise en Œuvre Conjointe en Lituanie. Veolia Propreté et Dalkia ont ainsi déjà testé ces mécanismes et entendent, par des équipes dédiées, en développer la mise en œuvre.

L'application aux transports est conditionnée par l'existence de protocoles de mesures fiables. Veolia Transport a très activement participé à la rédaction d'un premier protocole de mesure s'appliquant aux transports dans les entreprises, en collaboration avec l'EpE et l'ADEME ;

- au niveau national, un certain nombre d'États ont mis en place des dispositifs pour diminuer les émissions de GES, que ce soit sous forme d'une déclinaison de mesures incitatives et ciblées comme en France (« Plan Climat ») ou sous la forme d'un système de « projets domestiques » déjà en place (Nouvelle-Zélande, Canada, Australie, certains états américains) ou à l'étude, ces dispositifs permettant à des projets sur le territoire national de bénéficier de crédits d'émissions. Les équipes de VE sur place suivent ces développements et s'efforcent de les intégrer dans leurs projets.

Les émissions directes de GES des sites gérés par le Groupe en 2007 ont atteint 42,8 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) (contre 36,5 millions en 2006).

D'une façon générale, tant par la gestion journalière des sites qu'il exploite que par l'utilisation d'énergies renouvelables et alternatives (en particulier biomasse, biogaz de décharge, géothermie), le Groupe contribue structurellement à la diminution des émissions de GES.

Le Groupe suit activement l'évolution des réglementations, à terme nécessairement plus contraignantes, et les considère comme de nouvelles opportunités de développer et faire valoir ses compétences en matière de gestion environnementale.



### Préserver les équilibres écologiques

Qu'il s'agisse de limiter le gaspillage de l'eau, d'améliorer la qualité de ses rejets et d'optimiser les consommations énergétiques liées à ses activités de distribution et de traitement d'eau, d'avoir recours à des énergies alternatives dans ses activités de chauffage, de capter et de valoriser le biogaz sur ses centres d'enfouissement technique ou encore d'utiliser des carburants moins polluants pour ses flottes de véhicules de transport collectif ou privé, la Société s'implique dans les grands enjeux environnementaux actuels en y apportant son savoir-faire, ses capacités technologiques et son potentiel de recherche. Dans l'exercice de ses activités au quotidien, la Société contribue à l'amélioration des conditions de vie sanitaires des populations. Fournir de l'eau potable dans les zones défavorisées permet de réduire la mortalité infantile. Dans les pays développés, mettre en œuvre des plans de prévention face au risque de présence de légionelles dans les installations publiques ou industrielles contribue à renforcer la sécurité sanitaire des populations. De même, une meilleure gestion des déchets doit avoir un impact positif sur la qualité de vie et sur l'environnement et la santé humaine. Les métiers de l'environnement peuvent être de véritables facteurs d'accélération d'une révolution sociologique.

### Préserver les équilibres économiques et sociaux

Veolia Environnement tient compte des paramètres économiques et sociaux qui sous-tendent le développement des pays dans lesquels il intervient. Il travaille ainsi à la mise en place de solutions adaptées aux contraintes locales et au transfert des compétences. C'est le cas dans la plupart des zones géographiques où les Divisions ont des responsabilités opérationnelles : à Shanghai un important programme de sensibilisation des salariés à la thématique de la sécurité au travail est en cours. En Roumanie comme à Alexandrie ou au Gabon des actions favorisant l'intégration ont permis aux salariés locaux et aux consommateurs de mieux comprendre les enjeux des métiers de l'eau ou des déchets. La démarche entreprise à Alexandrie a d'ailleurs été primée par l'agence des Nations Unies UN-Habitat (*Scroll of Honor 2006*). Dans la mise en place de programmes d'actions en faveur des populations des pays émergents, la Société privilégie une approche partenariale avec des ONG, des collectivités locales et des associations. Les pratiques établies peuvent être modélisées et reproduites. Dans chacune de ses interventions, Veolia Environnement cherche à instaurer une dimension pédagogique et bénéfique pour l'amélioration de la santé publique et la protection de l'environnement : il privilégie l'aide au développement du territoire où il exerce ses métiers.

La Société continue d'ailleurs à participer à une démarche soutenue par le ministère français des affaires étrangères et portée par plusieurs agences des Nations Unies pour élaborer une charte sur les modalités des partenariats public-privé en matière d'accès aux services essentiels. Veolia Environnement a témoigné de ces « bonnes pratiques » dans ce domaine à l'occasion du Forum Urbain Mondial tenu à Vancouver en juin 2006. Cette démarche se situe dans le cadre du bilan des objectifs du Millénaire énoncés en 2000 par le Secrétaire général des Nations Unies. Elle précisera le rôle des opérateurs privés en matière de gestion des services publics locaux conformément aux principes de transparence, de transfert de technologies et de partage d'expériences que Veolia Environnement applique dans le cadre de son adhésion au « Pacte mondial ». Ce partage d'expérience se

concrétise à travers la participation de la Société au programme de coopération décentralisée « pour une urbanisation durable » déployé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Institut de la Banque mondiale, au profit des décideurs locaux (à partir de centres d'expertises situés en Pologne, en Malaisie, au Brésil et en Afrique, chacun pour sa zone géographique respective).

Les deux axes privilégiés par Veolia Environnement (coopération avec des agences des Nations Unies sur des programmes pluriannuels et des opérations ciblées ainsi que le transfert de compétences et l'apport d'expertises) lui ont permis d'être coopté par l'organisation des villes asiatiques (Citynet) en qualité de membre associé.

Depuis mai 2004, Veolia Environnement mène sa politique de mécénat à travers une fondation d'entreprise dénommée Fondation d'Entreprise Veolia Environnement. Cette initiative s'est inscrite dans la continuité d'une longue et forte tradition de mécénat dans la Société, tout en permettant une meilleure coordination des actions et une plus grande implication des salariés, dans les domaines de la solidarité, de la réinsertion professionnelle et de la protection de l'environnement. Depuis sa création, la Fondation Veolia Environnement a soutenu plus de 600 projets, parrainé chacun par un collaborateur du Groupe.

Parmi les 183 projets sélectionnés en 2007 (76 pour la solidarité, 67 pour l'insertion professionnelle et 40 pour l'environnement), certains illustrent le développement international de la Fondation. Plusieurs pays font ainsi leur apparition dans son univers avec par exemple la Slovaquie, où la Fondation soutient un centre d'accueil et de services sanitaires, éducatifs et socioprofessionnels à Lomnicka, pour aider la communauté Rom. La Fondation a subventionné aux États-Unis l'achat d'un camion réfrigéré pour distribuer de la nourriture aux sans domicile fixe dans la banlieue de Chicago et a apporté un soutien à une autre banque alimentaire à Montréal au Canada. De même, au Chili, il s'agit d'aider à construire et équiper un terrain omnisport pour les jeunes des quartiers défavorisés de Santiago. En Inde, un premier parrain indien soutient un programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des jeunes filles en collaboration avec une dizaine d'ONG locales. En Afghanistan, Stérence, filiale de Dalkia spécialisée dans la stérilisation de matériel hospitalier, ajoute sa compétence à l'aide de la Fondation pour soutenir la création d'un centre de soins des grands brûlés à l'hôpital d'Hérat.

Le Prix du Livre sur l'Environnement, créé par la Fondation en 2006, a été décerné au livre « *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition* » de Jared Diamond en 2007.

Veolia Environnement intervient également au travers de deux départements d'aide humanitaire et de coopération internationale : Veolia Waterforce et Veolia Waterdev.

Veolia Waterforce a été fondé en 1998 pour secourir les sinistrés du cyclone Mitch (Nicaragua) et des inondations du fleuve Yangtze (Chine). Son principe d'action est le mécénat de compétence, grâce à un réseau de 450 salariés volontaires. Depuis sa création, Veolia Waterforce a conduit près de 50 interventions dans les domaines de l'urgence et du développement, avec l'appui de nombreux partenaires : agences des Nations Unies, institutions gouvernementales, collectivités locales, ONG et entreprises privées. Veolia Waterforce est intervenu en 2007 dans le cadre

du déploiement de sept opérations humanitaires d'urgence impliquant des volontaires français et étrangers, au Soudan, à Oman, au Pakistan, au Pérou, en Corée du Nord, au Mexique et au Bangladesh. Veolia Waterforce a également été sollicité par ses principaux partenaires, Ministère des affaires étrangères et ONG urgentistes, pour des ateliers conjoints visant à renforcer les capacités d'action communes (tests de matériel, coordination, développement de procédures conjointes).

Parallèlement, Veolia Environnement participe à des projets de développement au travers de Veolia Waterdev, département de coopération internationale ayant pour objectif de partager les expériences et d'imaginer, en partenariat avec les acteurs publics, les représentants de la société civile et des ONG, les solutions qui faciliteront l'accès de tous aux services publics locaux d'eau et d'assainissement. Dans ce cadre, Veolia Waterdev peut intervenir pour appuyer les collectivités territoriales françaises en matière de coopération décentralisée. En 2007, Veolia Waterdev est intervenu dans près de 30 projets de réhabilitation de systèmes de production et de distribution d'eau, dans 15 pays, soit en soutien technique pour des programmes de coopération décentralisée, soit dans le cadre de l'Alliance pour le développement, un partenariat innovant regroupant le Ministère des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement, Sanofi et l'Institut Pasteur pour renforcer l'accès à l'eau, l'assainissement et la santé au Niger, à Madagascar et au Vietnam.

### **L'Institut Veolia Environnement : une démarche scientifique dédiée à la prospective environnementale et au développement durable**

La gestion par l'homme de son environnement représente aujourd'hui un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies, l'adhésion du grand public et la collaboration étroite de tous les acteurs au niveau international mais aussi au niveau national et local. Pour répondre à cet enjeu, Veolia Environnement a créé en 2001 l'Institut Veolia Environnement (IVE), association loi 1901, afin de favoriser des analyses prospectives sur un certain nombre de questions relatives au développement durable. L'IVE apporte par ses travaux un éclairage sur les tendances de fond qui modèleront les métiers de services à l'environnement dans la prochaine décennie.

Grâce à la collaboration des personnalités d'envergure internationale qui composent son comité de prospective, l'IVE bénéficie d'un apport de compétences externes de premier plan sur différents sujets clés (santé publique, économie, sciences humaines) tout en conservant un ancrage dans la réalité quotidienne à travers les différentes activités du Groupe. Cette double capacité constitue à la fois l'originalité et la force de l'Institut. Outil de réflexion collective, l'IVE entend être au cœur des grandes thématiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour cela, l'Institut renforce son réseau de partenaires, notamment en Amérique du Nord et en Asie et développe son programme d'études prospectives. La

collaboration avec le JPAL, laboratoire du MIT (*Massachusetts Institute of Technology*), porte sur une étude de la pollution de l'air intérieur dans un État pauvre de l'Inde. Le partenariat avec TERI (*The Energy and Resources Institute*) se poursuit à travers une étude sur le concept d'empreinte écologique et sa mesure dans deux villes, l'une indienne et l'autre chinoise.

De même l'IVE développe une politique éditoriale scientifique de haut niveau. En 2008, SAPIENS (*Surveys and Perspectives Integrating Environment and Society*), revue multidisciplinaire, publiera les articles des meilleurs spécialistes afin de relever les avancées les plus marquantes dans le champ de réflexion du développement durable. Dans un autre registre, la revue FACTS (*Field Action Science*) Reports a pour ambition de valoriser et consolider les savoirs et savoir-faire des actions de terrain (réalisées par les ONG, les institutions...) et à faciliter ainsi l'évolution vers une plus grande visibilité de ces actions tout en améliorant leur efficacité.

L'ensemble de ces travaux doit permettre de constituer une plateforme de dialogue et d'échanges sur les grandes thématiques environnementales, économiques et sociales destinée à répondre aux attentes de la société civile. À la date de dépôt du présent document de référence, le comité de prospective de l'IVE est composé d'Amartya Sen, économiste, prix Nobel 1998, « Lamont University Professor » dans le domaine de l'économie politique et professeur d'économie et de philosophie à l'Université de Harvard, Hélène Ahrweiler, historienne, présidente de l'Université de l'Europe, experte auprès de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, Philippe Kourilsky, biologiste, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France, Pierre Marc Johnson, avocat et médecin, ancien Premier ministre du Québec, spécialiste des grands enjeux environnementaux, Harvey Fineberg, président de l'Institut de Médecine des États-Unis, et de Mamphela Ramphele, médecin et anthropologue, ancien président de l'Université de Cape Town, ancien directeur général de la Banque mondiale.

L'IVE met également en place un programme de conférences internationales sur le thème de la prospective environnementale en France et à l'étranger. En 2007, c'est à Montréal que s'est tenue la 4<sup>e</sup> conférence sur le thème « Climat 2050 : Solutions technologiques et politiques ». Organisé avec deux partenaires nord-américains, le Pew Center on Global Climate Change et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, cet événement a réuni en Octobre près de 400 participants venant de 12 pays. Sous le haut patronage de Pierre Marc Johnson, Jean Charest, Premier Ministre du Québec, Thierry Vandal, PDG d'Hydro-Québec et Sheila Watt Cloutier, militante Inuit nommée pour le prix Nobel de la paix, étaient les invités d'honneur de la cérémonie d'ouverture. Fin 2008 ou début 2009, la 5<sup>e</sup> conférence de l'IVE est prévue à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, autour du thème de l'environnement en milieu urbain, en collaboration de la Chaire Moyen Orient et Méditerranée de l'Institut d'Études Politiques et d'un partenaire local faisant référence sur le sujet.

### 6.3.3 Informations environnementales (article 116 de la loi NRE)

La Société, entreprise spécialisée dans les services à l'environnement, est par nature soucieuse des conséquences sur l'environnement de chacune de ses activités, en France et dans le monde entier. À ce titre, le Groupe s'attache en permanence au respect de la réglementation applicable, à la satisfaction des besoins et des demandes des clients et à l'optimisation des techniques mises en œuvre.

En égard aux dispositions de la Loi NRE, il a donc paru opportun, en plus de la description des principales activités du Groupe (cf. § 6.1 *supra*) et de ses états financiers (cf. chapitre 9 *infra*), de mettre en relief certaines actions, significatives au plan de l'environnement et indépendantes de toute obligation réglementaire ou contractuelle. En outre, les informations de la présente section pourront être complétées par le « Rapport Développement Durable 2007 » qui présente plus en détail la politique et les réalisations du Groupe en la matière.

***La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets :***

#### L'eau

##### La consommation des ressources en eau

La Société préserve les ressources en eau en luttant contre le gaspillage dans ses propres installations et dans celles de ses clients. À ce titre, la mise en place progressive du Système de Management Environnemental (SME) prévoit, notamment, le suivi de la qualité et des consommations d'eau pour l'ensemble des activités du Groupe. Les plans d'action visent deux préoccupations principales : la surveillance accrue de la qualité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, et le contrôle des fuites dans les réseaux de distribution d'eau froide (brute ou traitée) et dans les réseaux de production d'eau chaude sanitaire. Courant 2004, un indicateur a été mis en place pour suivre la qualité de l'eau potable ainsi que sa conformité aux normes en vigueur. La consommation d'eau industrielle du Groupe s'est élevée à 452,6 millions de mètres cubes en 2007. Les évolutions climatiques dans certaines régions du monde accentuent le stress hydrique. À cet effet, Veolia Environnement étudie et promeut les techniques d'utilisation de ressources alternatives telles que la production d'eau potable par dessalement d'eau de mer et la production d'eau pour l'industrie ou l'irrigation agricole par le recyclage des eaux usées. Ces développements associent étroitement les collectivités locales, les instances réglementaires et la communauté scientifique.

##### Les rejets dans l'eau

99,3 % des centres de stockage de déchets dont Veolia Propreté maîtrise l'investissement sont équipés de stations de traitement des lixiviats.

##### Eaux usées

Le rendement épuratoire (stations biologiques de traitement de capacité supérieure à 50 000 EH) du Groupe a atteint 90 % en 2007.

#### L'énergie – Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

La Société contribue à la diminution de la consommation d'énergie primaire. Ainsi, Dalkia optimise la gestion de l'énergie sur plus de 100 000 installations énergétiques dans le monde allant des réseaux de chauffage urbain aux chaudières d'équipements de logements, de bâtiments commerciaux ou industriels. L'optimisation du rendement énergétique de ces équipements thermiques repose sur la qualité de leur exploitation et de leur maintenance, ainsi que sur leur modernisation.

Les réseaux de chaleur qui offrent des performances énergétiques optimisées par la concentration de la production sur un seul site et la cogénération – production simultanée d'énergie thermique et d'électricité – sont par ailleurs des axes forts du développement de Dalkia. L'effort de promotion des énergies renouvelables touche l'ensemble des activités du Groupe. Ainsi, la Société développe notamment la biomasse, la géothermie, l'énergie solaire, mais aussi la valorisation énergétique à partir des usines d'incinération ou du biogaz des centres de stockage de déchets.

Veolia Transport poursuit son engagement de former, en matière de transport public, 90 % de ses conducteurs à la performance environnementale pendant les cinq premières années de leur carrière. Cet effort de formation permet non seulement d'améliorer le confort des voyageurs et de limiter les émissions polluantes mais également de réaliser des économies substantielles de carburant. En 2007, Veolia Transport a poursuivi sa politique de formation du personnel, notamment grâce au campus.

La consommation d'énergie totale du Groupe a atteint 117,59 millions de MWh en 2007 en raison du développement des activités du Groupe.

#### Les conditions d'utilisation des sols

Depuis 2003, le Groupe a intégré toutes les activités relatives au traitement et à la valorisation des boues au sein d'une structure commune (SEDE Environnement). Ceci permet à la Société de disposer d'une vision précise, globale et intégrée des filières de gestion des boues pour en optimiser notamment la valorisation agronomique.

Ainsi, le Groupe poursuit ses efforts en matière de gestion de la qualité des rejets dans les réseaux d'assainissement et agit, en amont, sur la qualité des boues produites, en mettant en œuvre des moyens de contrôle des rejets dans les réseaux d'assainissement (méthode Actipol développée par le Groupe). Veolia Eau a finalisé un référentiel de certification définissant les exigences applicables à un système d'assainissement pour la production de boues de qualité en vue de leur épandage agricole. En aval, la Société promeut le recyclage agronomique des boues par compostage et fait procéder à l'audit des filières de recyclage agricole par un organisme certificateur indépendant.

Cette valorisation intervient en complément de la valorisation agronomique de la fraction fermentescible des déchets ménagers. Le Groupe a produit 1 006,1 milliers de tonnes de compost en 2007 et la part des boues produites valorisées agronomiquement a représenté 45,8 % en raison du développement d'autres filières

de traitement et de valorisation. Le Groupe a par ailleurs engagé un programme d'amélioration de la qualité des amendements organiques produits à partir de biodéchets, ainsi qu'un programme d'évaluation de leur impact agronomique (programme Quali-Agro mené par le CRPE – Centre de recherche du Groupe sur la propreté et l'énergie – en liaison avec l'INRA). Le Groupe est également actif dans les activités de réhabilitation des sols contaminés. S'appuyant sur plusieurs procédés, dont la désorption thermique, Veolia Propreté traite la quasi-totalité des polluants présents sur les sites industriels.

## L'air

### Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Certaines activités de Dalkia (installations de combustion supérieures à 20 MW) sont soumises aux dispositions de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne, transposée dans les États membres au début de l'année 2005. Les émissions directes (y compris le biogaz des décharges) et indirectes (liées à la consommation d'électricité) de GES du Groupe ont atteint 42,8 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone en 2007 liées au développement des activités du Groupe.

L'évaluation de la production et des émissions de méthane dans les centres de stockage des déchets est particulièrement incertaine (à ce jour, il existe plusieurs méthodes d'évaluation nationales et internationales). Dans ce contexte, le Groupe a décidé d'approfondir davantage sa connaissance des modèles de calcul, notamment en participant aux groupes de travail organisés par les instances internationales (WBCSD et le WRI). Ces travaux d'élaboration et de mise en cohérence des différents modèles existants devraient permettre d'identifier un modèle unique servant de référence pour l'ensemble des sites de Veolia Propreté et permettant un reporting homogène et comparable.

Par ailleurs, la Société contribue à une diminution globale des émissions de GES d'une part en réduisant ses propres émissions directes et d'autre part en évitant des émissions qui auraient été produites sans l'intervention d'une activité de Veolia Environnement. Parmi les actions du Groupe pour diminuer les émissions de GES, Veolia Propreté poursuit ses efforts sur la mise en place et l'optimisation des systèmes de captage du biogaz sur ses Centres d'enfouissement technique. 90 centres de stockage de déchets en exploitation, dont le Groupe a la maîtrise des investissements, sont équipés de systèmes de collecte et de traitement du biogaz. En 2007, les efforts réalisés par le Groupe ont permis une diminution globale de 24,71 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

De plus, le Groupe participe activement aux mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto entré en vigueur le 16 février 2005. Veolia Propreté participe à la réduction des émissions de GES avec des projets MDP (Mécanismes de Développement Propre) au Brésil, au Mexique et en Égypte pour des systèmes de captage et valorisation du Biogaz.

### Les autres rejets dans l'air

Les installations exploitées par la Société rejettent principalement des oxydes de soufre et d'azote (SO<sub>x</sub> et NO<sub>x</sub>), du monoxyde de

carbone (CO), des composés organiques volatils (COV) et des poussières. Les émissions de SO<sub>x</sub> des unités d'incinération des déchets (dangereux et non dangereux) se sont élevées à 90 grammes par tonne de déchets incinérés en 2007.

En particulier, Veolia Transport poursuit, en partenariat avec l'ADEME, une étude afin d'identifier et d'évaluer les systèmes du marché à même de réduire les émissions de Nox de ses autobus et autocars.

Le Groupe s'attache à réduire ses émissions au-delà du respect des normes réglementaires (i) en améliorant le traitement des rejets dans l'air et en développant des technologies plus performantes (traitement des fumées d'incinération pour Veolia Propreté, amélioration des émissions des véhicules de transport pour Veolia Transport, technologie de combustion à faible rejet de NO<sub>x</sub> pour Dalkia) et (ii) en diminuant les consommations et en favorisant l'utilisation de combustibles plus propres (fioul ou charbon basse teneur en soufre, gaz naturel, GNV pour les installations de combustion ou les véhicules, utilisation de véhicules électriques ou bimodes).

Ainsi, Veolia Transport poursuit ses efforts de réduction des émissions polluantes (CO, HC, particules) de sa flotte de véhicules de voyageurs. En 2006 un nouveau périmètre de référence correspondant à 80 % de sa flotte 2005 de bus et d'autocars a ainsi été défini. Des objectifs de réduction à fin 2008 ont été fixés : 8 % pour les émissions unitaires de monoxyde de carbone (CO), 14 % pour les hydrocarbures (HC) et 15 % pour les particules. Veolia Transport poursuit également son engagement de former son personnel de conduite à la performance environnementale. Cet effort de formation permet non seulement d'améliorer le confort des voyageurs et de limiter les émissions polluantes mais également de réaliser des économies substantielles de carburant. En 2007, le taux de formation du personnel s'est élevé à 55,9 %.

En ce qui concerne les émissions de NO<sub>x</sub>, Dalkia conduit depuis plusieurs années un programme d'évaluation des techniques disponibles (fioul basse émission, recirculation des fumées, étagement de l'air, modélisation de la combustion, etc.).

Veolia Propreté a développé une méthode de contrôle en semi-continu des émissions de dioxines lors de l'incinération des déchets, ce qui permet de maîtriser le flux total de ces polluants émis tout au long de l'année. Cette technique de mesure fiable et efficace est proposée à tous ses clients.

### Nuisances olfactives et sonores

De nouvelles techniques de traitement ou de confinement des odeurs sont développées, en particulier dans les stations d'épuration des eaux usées et dans les centres de stockage de déchets. De nouvelles technologies plus silencieuses sont également utilisées dans certaines installations (revêtements muraux spéciaux, pièges à son, silencieux de sortie de gaz d'échappement d'installations de cogénération ou de véhicules de transport).

### Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées :

Veolia Environnement a intégré la protection de la biodiversité dans le premier engagement de sa Charte Développement

Durable et développe depuis 2004 une démarche reposant sur la caractérisation des impacts de ses activités et la mise en place d'une gestion intégrée à son Système de Management Environnemental.

Pour caractériser ses impacts, le Groupe s'appuie sur une expertise interne qui travaille notamment sur l'analyse des outils biologiques permettant d'évaluer l'état écologique des milieux aquatiques et terrestres. Le Groupe travaille par ailleurs avec de nombreux partenaires universitaires et institutionnels pour améliorer ses connaissances à travers des programmes de recherche innovants sur les interactions entre ses activités et le fonctionnement des écosystèmes.

Veolia Environnement mène également un certain nombre d'actions de management visant à sensibiliser les collaborateurs et promouvoir les bonnes pratiques. Parmi ces dernières, on peut citer le Système d'Information Géographique Biodiversité qui permet de localiser de manière précise la situation de nos principales installations par rapport aux zones d'intérêt écologique (Hotspot de l'organisation Conservation International).

Afin de structurer davantage sa démarche, le Groupe travaille actuellement sur la définition d'une méthodologie permettant aux sites d'effectuer leur diagnostic Biodiversité et de mettre en place un plan d'action adapté.

En France, de nombreuses activités du Groupe relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou leur équivalent. À ce titre, tout développement d'activité conduit à la réalisation d'études d'impact comportant un volet très précis sur la faune et la flore. La maîtrise de ces impacts constitue donc une préoccupation constante pour les opérationnels des différentes activités de Veolia Environnement (traitement des déchets, stations de dépollution, installations de combustion, dépôts de matériels roulants...).

#### **Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :**

La démarche d'évaluation et de certification en matière d'environnement (tant ISO qu'interne) du Groupe est ancienne. Veolia Environnement s'est engagé en 2002 à déployer un Système de Management Environnemental sur 80 % de ses activités pertinentes d'ici fin 2008. Cette démarche volontaire aboutit, en fonction des spécificités des entités concernées, à la généralisation de la certification ISO 14001. Le Groupe dispose ainsi de 939 sites couverts par un certificat ISO 14001.

#### **Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables :**

Le Système de Management Environnemental du Groupe comprend, parmi d'autres moyens, un programme d'audit environnemental permettant notamment de suivre la conformité de ses sites avec les prescriptions réglementaires, les obligations contractuelles et les standards du Groupe. Le Groupe a défini un cadre général afin d'assurer la cohérence des systèmes d'audit développés par les Divisions, chaque Division demeurant responsable de la définition et de la mise en œuvre de son propre système. Fondée sur cette définition, la Société s'est fixé comme objectif de réaliser des audits sur 100 % des installations prioritaires d'ici fin 2008. Au 31 décembre 2007, 89,4 % des installations prioritaires ont fait l'objet d'un audit de conformité réglementaire.

Les sites prioritaires correspondent aux sites de production d'eau potable et aux stations d'épuration urbaines, aux sites de traitement des déchets, aux installations classées de Dalkia et à certains centres de transport de Veolia Transport. Ces installations sont les plus sensibles au regard des impacts sur l'environnement.

#### **Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :**

Par la nature même de ses services, la grande majorité des dépenses et investissements de la Société ont un impact direct sur l'environnement. De manière plus ciblée, on relèvera que les investissements industriels ont représenté 2 642 millions d'euros en 2007 (cf. chapitre 9, § 9.3.4 *infra*), parmi lesquels des investissements à caractère contractuel, mais aussi des dépenses engagées par le Groupe pour la Recherche & développement, la formation des salariés, le programme de certification et la mise en place du Système de Management Environnemental.

#### **L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur l'environnement, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société :**

Outre les moyens déjà évoqués mis en œuvre par le Groupe pour la réduction des risques pour l'environnement, tels que la recherche et développement ou la formation des salariés, le Groupe a mis en place une direction de la performance environnementale. Cette direction dont la mission principale est le déploiement et l'animation du Système de Management Environnemental veille à la cohérence des objectifs et des actions des Divisions, et favorise le partage de l'information et des bonnes pratiques. Elle anime un comité de management environnemental composé des responsables environnement des Divisions et de représentants de la direction du développement durable. Un comité de liaison, piloté par la direction générale et composé d'un membre du comité exécutif de chaque Division et de représentants de différentes directions (développement durable, juridique et R&D) doit par ailleurs être mis en place pour valider les orientations stratégiques en matière de management environnemental et en rendre compte au comité exécutif de Veolia Environnement annuellement.

Par ailleurs, la direction des risques est chargée d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques du Groupe. Elle s'appuie notamment sur le comité des risques (cf. § 4.2.2 *supra*).

Le Groupe a également mis en place des procédures de gestion de crises, y compris en matière d'environnement, comprenant notamment des systèmes d'astreintes et d'alertes, au niveau national et international, qui permettent que les mesures nécessaires soient prises dans les meilleurs délais.

#### **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :**

En 2007, le montant total des provisions pour reconstitution de sites s'est élevé à 539,5 millions d'euros.

***Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :***

Le montant total des provisions pour litiges consommées en 2007 s'est élevé à 89,8 millions d'euros, tous types de litiges confondus (fiscaux, sociaux et autres litiges).

***Objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger :***

Le Système de Management Environnemental, tel que décrit ci-dessus, a continué de progresser en 2007 pour atteindre 75 %. Le Groupe poursuit ainsi son objectif de déploiement du SME à 80 % de ses activités pertinentes à fin 2008.

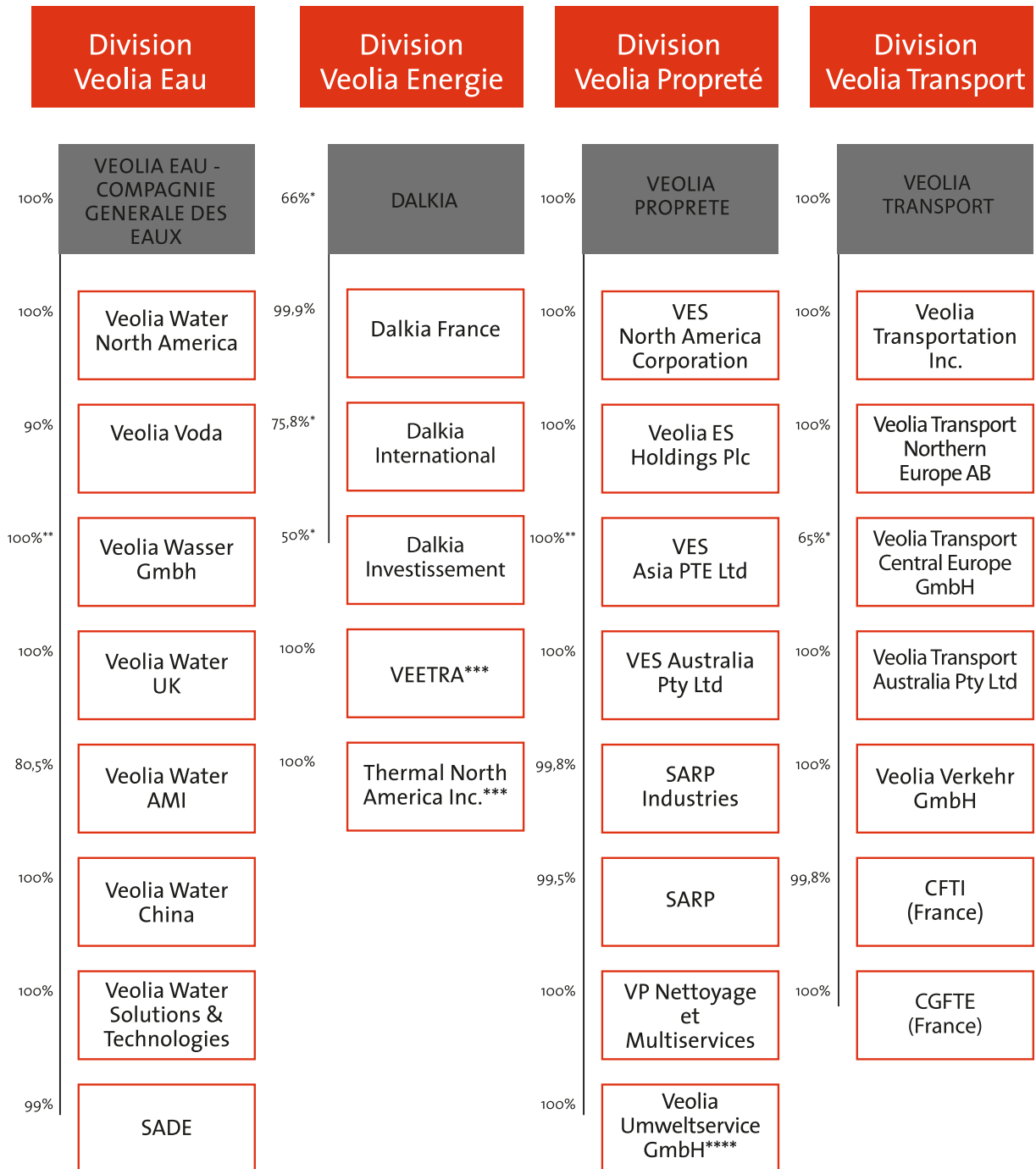
## Organigramme

L'organigramme ci-après est l'organigramme simplifié des principales sociétés opérationnelles classées par Division, détenues par Veolia Environnement directement ou par l'intermédiaire de sociétés holdings au 31 décembre 2007. Sauf indication contraire,

le pourcentage indiqué reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote par Veolia Environnement ou par les Divisions.

La liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés en 2007 figure au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 45 des états financiers consolidés.

## VEOLIA ENVIRONNEMENT



\* Le solde du capital de ces sociétés est détenu par EDF.

\*\* Cette entité porte notamment la participation du Groupe dans les Eaux de Berlin (Berlinwasser).

\*\*\* Sociétés détenues, directement ou indirectement, à 100 % par Veolia Environnement.

\*\*\*\* Anciennement Sulo GmbH.



Les principaux flux entre Veolia Environnement et les Divisions sont décrits dans l'annexe aux comptes sociaux de Veolia Environnement figurant au chapitre 20, paragraphe 20.2, note 7.

Veolia Environnement assure en premier lieu le financement des Divisions par voie de prêts et de comptes courants (8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007) et en fonds propres et a perçu en conséquence 416,6 millions d'euros d'intérêts et 511,4 millions d'euros de dividendes en 2007. La Société a mis en place un système de centralisation de la trésorerie sur ses grands pays d'implantation et met en œuvre des couvertures, pour l'essentiel au niveau du Groupe, dans le cadre de règles de gestion définies (voir le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 des états financiers consolidés).

En outre Veolia Environnement a refacturé des frais de gestion et des redevances de la marque Veolia Environnement aux Divisions dans le cadre de conventions pour un montant total de 127,6 millions d'euros en 2007. D'autre part, dans le cadre d'engagements contractuels liés à la gestion financière des dépenses de renouvellement des installations mises à disposition

par les autorités délégantes, la Société a perçu de filiales des Divisions Eau et Services Énergétiques 183,3 millions d'euros d'indemnités libératoires de renouvellement et versés aux filiales des Divisions Eau et Services Énergétiques 228,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

Dans le cadre des activités opérationnelles Veolia Environnement a accordé des garanties de financement et des contre-garanties pour un montant de 3 161 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le groupe EDF détient 34 % du capital de Dalkia et 24,2 % de Dalkia International. Veolia Environnement détient le contrôle exclusif de Dalkia et le contrôle conjoint avec EDF de Dalkia International.

Le tableau ci-dessous détaille la valeur en consolidation au 31 décembre 2007, ventilée entre Veolia Environnement et ses quatre Divisions, de certains postes de bilan (actif immobilisé, endettement financier, trésorerie), des flux de trésorerie liés à l'activité et le montant des dividendes versés en 2007 et revenant à la Société.

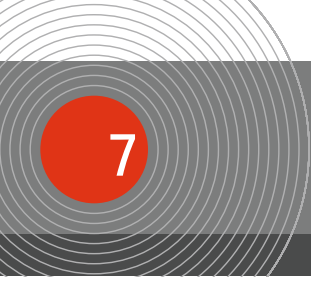
(en millions d'euros)

Valeurs en consolidation au 31/12/2007	Veolia Eau	Veolia Propreté	Dalkia	Veolia Transport	Autres filiales	VE	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition) <sup>(1)</sup>	4 458,1	6 569,6	3 334,0	1 962,0	-416,7	13 063,4	28 970,4
Endettement financier hors Groupe <sup>(2)</sup>	-4 064,5	-1 332,3	-1 181,1	-369,4	-50,5	-10 782,9	-17 780,7
Trésorerie au bilan <sup>(3)</sup>	311,9	157,6	308,4	114,1	217,3	1 546,9	2 656,2
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 415,1	1 192,9	540,9	244,4	101,7	139,6	3 634,7
Dividendes versés durant l'exercice et revenant à Veolia Environnement	310,5	130,2	70,7	0	0	-	-

(1) Correspond au sous-total « Actifs non courants » du bilan.

(2) Correspond aux dettes financières non courantes + dettes financières courantes +/- réévaluation des instruments de trésorerie.

(3) Correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie – la trésorerie passive.



7

## Propriétés immobilières, usines et équipements

La Société dispose, pour l'exercice de ses activités, de biens et équipements sur lesquels elle détient des droits de natures très différentes.

La valeur brute totale des actifs immobilisés du groupe Veolia Environnement (hors autres actifs incorporels) s'élève au 31 décembre 2007 à 28 711 millions d'euros (17 820 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2007 représentant 38 % du total du bilan consolidé) contre 25 833 millions d'euros au 31 décembre 2006 (15 724 millions d'euros en valeur nette).

Dans le cadre de ses activités concessives, Veolia Environnement est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur, réseau de transport de voyageurs ou service de collecte des ordures ménagères...) à une collectivité moyennant une rémunération fonction du service rendu. Ces services collectifs (services également qualifiés d'intérêt général, d'intérêt économique général ou de service public) sont généralement gérés par Veolia Environnement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle des actifs liés à ces services collectifs. Les contrats de concessions se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia Environnement, ou mises à sa disposition gratuitement ou non. Il s'agit principalement d'installations de type canalisations, usines de traitement et d'assainissement, pompes, etc., dans l'Eau, usines d'incinération dans la Propreté, chaufferies et centrales de cogénération dans les Services Énergétiques.

Concernant ces actifs, Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant font l'objet, le cas échéant, d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser. La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia Environnement dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe.

Dans le cadre de contrats d'externalisation avec des clients industriels, de contrats de BOT (*Build, Operate, Transfer*) ou de contrats d'incinération ou de cogénération, le Groupe peut accorder aux clients un droit d'usage d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. Compte tenu de l'application de l'IFRIC4, le Groupe devient alors un crédit-bailleur à l'égard de ses clients. Les actifs correspondants sont alors enregistrés au bilan consolidé en actifs financiers opérationnels.

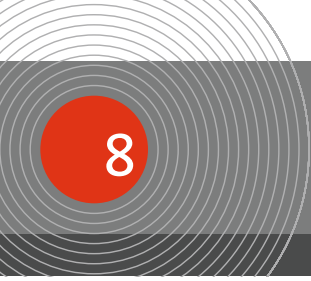
Le Groupe est également pleinement propriétaire d'installations industrielles notamment pour les activités exercées hors contrats globaux dans la Division Propreté (Centre de Stockage des Déchets Ultimes ou CSDU et usines de traitements de déchets spéciaux), dans la Division Services Énergétiques (cogénération) et dans l'activité Transport (autobus, bateaux et trains). Ces actifs sont classés au bilan consolidé en actifs corporels. Les immobilisations corporelles de la Société sont soumises à des charges telles que les obligations contractuelles d'entretien et de réparation ou les coûts de fermeture et post-exploitation.

Le patrimoine immobilier dont le Groupe détient la propriété juridique sans obligation de rétrocession, est relativement limité. Le Groupe s'efforce de ne pas être propriétaire de ses bureaux.

Enfin les actifs financés au moyen de contrats de location financement qui peuvent entrer dans l'une des trois catégories d'actifs immobilisés cités ci-dessus représentent un montant net de 900 millions d'euros au 31 décembre 2007 (voir le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 18 des états financiers consolidés).

Les principales polices d'assurance souscrites par la Société sont décrites au chapitre 4, paragraphe 4.5 du présent document de référence.

Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont décrites au paragraphe 6.3 du présent document de référence.



# Examen de la situation financière et des résultats

## sommaire

	page
<b>9.1</b>	<b>MARCHE DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2007</b> <b>76</b>
9.1.1	Contexte général 76
9.1.2	De nouveaux succès commerciaux sur des marchés porteurs 76
<b>9.2</b>	<b>INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES</b> <b>78</b>
9.2.1	Définitions et contexte comptable 78
9.2.2	Produit des activités ordinaires 79
9.2.3	Autres éléments du compte de résultat 82
<b>9.3</b>	<b>FINANCEMENT</b> <b>86</b>
9.3.1	Flux de trésorerie 86
9.3.2	Ressources 87
9.3.3	Cessions 88
9.3.4	Investissements 89
9.3.5	Besoin en fonds de roulement opérationnel 90
9.3.6	Risque de marché 90
<b>9.4</b>	<b>RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)</b> <b>90</b>
<b>9.5</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> <b>92</b>
<b>9.6</b>	<b>ÉLÉMENTS PROSPECTIFS</b> <b>93</b>

## 9.1 MARCHE DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

### 9.1.1 Contexte général

La stratégie de développement du Groupe dans les métiers de l'environnement dans le cadre de contrats à long terme a permis à nouveau une forte progression de l'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de 14,0 % à change courant (14,9 % à change constant). Cette croissance s'est accompagnée d'une poursuite de l'amélioration du résultat opérationnel récurrent de 11,1 % et du résultat net récurrent de 22,5 %.

Ces performances résultent de choix pertinents de développement, principalement vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord dans toutes les spécialités, de la capacité du Groupe à générer des économies et des synergies et à renouveler ses contrats.

Le développement s'est poursuivi par des gains de contrats et des acquisitions ciblées. Ces dernières ont notamment permis au Groupe de compléter sa gamme de métiers dans des pays où seulement certaines activités étaient représentées. Ainsi, le Groupe a renforcé sa position de manière significative en Allemagne grâce

à l'acquisition du groupe Sulo (Propreté) et de sociétés de taille plus modeste dans les Services à l'Énergie. De même, le Groupe, déjà implanté aux États-Unis dans la Propreté, l'Eau et le Transport a pu compléter sa présence au travers de l'acquisition de Thermal North America Inc. dans les Services à l'Énergie. En Chine, le Groupe a intégré de nouvelles activités dans l'Eau, la Propreté et les Services à l'Énergie dans le cadre de privatisations locales.

La crise financière provoquée au début de l'été par les difficultés du marché de titrisation des crédits immobiliers n'a pas eu d'impact significatif sur le Groupe, en particulier sur sa liquidité et ses capacités de financement. Les effets éventuels sur l'économie réelle, en particulier aux États-Unis, n'ont pas affecté les activités du Groupe en 2007. Le renforcement de la structure financière du Groupe lié à l'augmentation de capital du 10 juillet 2007 de 2,6 milliards d'euros et sa politique de financement régulier à long terme l'ont protégé des fluctuations du marché du crédit, en dépit néanmoins d'une hausse modérée du coût de la liquidité.

### 9.1.2 De nouveaux succès commerciaux sur des marchés porteurs

Plusieurs contrats significatifs ont été remportés au cours de l'année 2007 :

- en janvier 2007, Veolia Eau gagne son 21<sup>e</sup> contrat en Chine. Ce nouveau contrat porte sur la concession pour une durée de 30 ans de la société d'approvisionnement d'eau de Lanzhou, capitale de la province de Gansu, et représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 1,6 milliard d'euros ;
- en janvier 2007, Veolia Eau remporte le contrat de construction, de financement et d'exploitation d'une usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse dans le Sultanat d'Oman. D'une durée de 22 ans, ce contrat devrait représenter un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 434 millions d'euros, incluant la part construction de la nouvelle usine ;
- fin janvier 2007, Veolia Propreté remporte le contrat d'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers de Pinellas en Floride. D'une durée de 17 ans, ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 356 millions d'euros ;
- le 15 mars 2007, dans le cadre d'un groupement d'entreprises, Veolia Eau remporte un contrat portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une usine de dessalement d'eau de mer par procédé membranaire d'osmose inverse à Campo de Dalías, au sud de l'Espagne, représentant un montant total cumulé d'environ 128 millions d'euros pour le groupement d'entreprise, dont un chiffre d'affaires total consolidé estimé à 78 millions d'euros pour Veolia Eau ;
- en avril 2007, Veolia Transport dans le cadre d'un consortium a signé le contrat de concession d'une durée de 30 ans de l'exploitation de Leslys, future ligne de tramway express reliant la gare de Lyon à l'aéroport de Saint Exupéry ; ce contrat représente un chiffre d'affaires total estimé de 360 millions d'euros ;
- en avril 2007, Veolia Eau a signé un nouveau contrat pour la conception, la construction et l'exploitation d'une des plus grandes usines de traitements d'eau des États-Unis. Ce nouveau contrat porte sur l'extension de la capacité de la station régionale de traitement des eaux de surface de Tampa Bay en Floride et représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 108 millions d'euros ;
- le 07 mai 2007, Veolia Eau remporte au Japon un nouveau contrat portant sur l'exploitation et la maintenance de l'usine de dépollution des eaux usées de Chiba, près de Tokyo. D'une durée de 3 ans, ce contrat représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé de 17,8 millions d'euros ;
- en avril 2007, Dalkia se voit attribuer l'exploitation et le développement de son premier réseau de chaleur en Chine, à Jiamusi, dans la province du Heilongjiang. D'une durée de 25 ans, ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 1 milliard d'euros ;
- en mai 2007, Dalkia reprend le projet de construction et d'exploitation du réseau de chaleur « Sud Ouest » de la ville de Harbin, capitale de la province du Heilongjiang située au Nord-Est de la Chine. Cette première opération représente un investissement de 70 millions d'euros et un chiffre d'affaires attendu pour la première année d'exploitation de 19 millions d'euros ;

- le 5 juin 2007, le Conseil d'État a rendu une décision en faveur de la SNCM. La délégation de service public a été attribuée le 7 juin 2007 avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 6 ans et demi et représente un chiffre d'affaires total estimé de 1,2 milliard d'euros ;
  - le 14 juin 2007, Veolia Eau remporte son 22<sup>e</sup> contrat en Chine. Par ce contrat, Veolia Eau se voit confier, pour une durée de 30 ans, le service public complet de production d'eau potable et l'exploitation d'une usine de dépollution des eaux usées dans la cité économique de Haikou, capitale de l'île de Hainan située au sud du pays. Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 776 millions d'euros ;
  - le 28 juin, Veolia Eau Solutions & Technologies, via sa filiale SIDEM, a été choisi pour la conception et la construction en Arabie Saoudite d'une des plus grandes usines de dessalement au monde. D'importance nationale, l'usine produira 800 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau dessalée pour la ville industrielle de Jubail et une province de l'Arabie Saoudite (Marafiq), une région désertique devant faire face à des projets d'industrialisation massive et à une démographie croissante. Ce contrat représente un chiffre d'affaires d'environ 945 millions de dollars américains (647 millions d'euros) ;
  - en juin 2007, Veolia Transport remporte un contrat d'une durée de 10 ans pour l'exploitation de la 9<sup>e</sup> ligne du métro de Séoul. Le chiffre d'affaires cumulé attendu est estimé à 400 millions d'euros ;
  - le 18 juillet 2007, Veolia Eau remporte un contrat portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une usine de dessalement par osmose inverse à Sydney en Australie. Ce contrat, dont l'objectif est de pérenniser l'approvisionnement en eau de la ville de Sydney, représente un chiffre d'affaires total estimé à 540 millions d'euros ;
  - le 29 août 2007, Veolia Eau remporte un contrat de 805 millions de dollars (547 millions d'euros) pour la construction d'une installation de dessalement aux Émirats Arabes Unis. L'usine, construite par Sidem (filiale de Veolia Eau), sera située à Qidfa, dans l'émirat de Fujairah ;
  - le 30 août 2007, Veolia Propreté est retenue par le Shropshire Waste Partnership pour la gestion intégrée des déchets. Ce contrat d'une durée de 27 ans totalise un chiffre d'affaires total de 1 030 millions d'euros ;
  - le 27 septembre 2007, Veolia Eau a été choisi pour assurer l'approvisionnement en eau potable de 3 millions d'habitants à Tianjin, ville de Chine connaissant l'un des plus forts développements économiques. Le contrat, d'une durée de 30 ans, représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 2,5 milliards d'euros ;
  - le 1<sup>er</sup> octobre 2007 Dalkia annonce la signature du contrat de gestion globale du plus important complexe hospitalier du Brésil. Ce contrat d'une durée de 15 ans totalise un chiffre d'affaires de 186 millions d'euros ;
  - en août 2007, Veolia Propreté conclut un contrat pour construire et exploiter un centre de stockage des déchets dans le Sud-Est de la Chine. Il s'agit d'une concession de 30 ans qui représente un chiffre d'affaires cumulé de 92 millions d'euros ;
  - en novembre 2007, Veolia Transport gagne la desserte des îles Morbihannaises (îles de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et Houëdic) en France. Ce contrat prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de 7 ans et représente un chiffre d'affaires cumulé de 154 millions d'euros ;
  - le 6 décembre 2007, Veolia Eau remporte un contrat représentant un chiffre d'affaires cumulé de 272 millions d'euros pour gérer, pendant 10 ans, le réseau d'assainissement de l'agglomération de Milwaukee aux États-Unis, regroupant une population de 1,1 million d'habitants ;
  - le 21 décembre 2007, Veolia Eau remporte un second contrat pour l'exploitation et la maintenance de l'usine de dessalement du IWPP de Fujairah, dans les Émirats Arabes Unis. Ce contrat d'exploitation et de maintenance porte sur une durée de 12 ans à compter de l'été 2010 totalise un chiffre d'affaires cumulé de 71 millions d'euros.
- Le Groupe a également conforté sa position de leader sur ses marchés en procédant à nouveau à des acquisitions ciblées, génératrices de synergies de croissance et de coûts :
- en Amérique du Nord (Canada), Veolia Propreté acquiert Ecolocycle pour 19,2 millions d'euros ;
  - dans la zone Asie-Pacifique, Veolia Propreté acquiert Cleanaway Asia pour 23,2 millions d'euros ;
  - dans la zone Europe Centrale, Veolia Énergie acquiert Pannon Power en Hongrie pour 75,2 millions d'euros, Kolin en République Tchèque pour 27,7 millions d'euros et Sinesco en Hongrie pour 26,4 millions d'euros ;
  - le 27 avril 2007, Veolia Environnement annonce la signature d'un accord en vue d'acquérir la société SULO, deuxième opérateur de la gestion des déchets en Allemagne et leader dans le domaine des services de collecte des déchets municipaux et des emballages, pour un montant total en valeur d'entreprise de 1 450 millions d'euros (y compris dette financière). La branche ET (production de conteneur en plastique) considérée comme non stratégique a fait l'objet d'un accord de cession le 29 juillet 2007 pour un montant de 172 millions d'euros (y compris dette financière). Cette acquisition, devenue définitive le 2 juillet 2007, a un impact de 627,6 millions d'euros en chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 ;
  - le 31 mai 2007, Veolia Propreté annonce la signature d'un accord pour la prise de contrôle de TMT, filiale italienne de Termomeccanica Ecologica spécialisée dans la gestion et le traitement des déchets. La transaction porte sur 75 % des actions sur la base de 338 millions d'euros de valeur d'entreprise en équivalent 100 %. La finalisation de cette acquisition a eu lieu le 3 octobre 2007 ;
  - le 12 juin 2007, Veolia Énergie signe un accord pour acquérir la société privée Thermal North America, Inc., premier portefeuille de réseaux de chaleur et de froid aux États-Unis, pour un montant de 788 millions de dollars US en valeur d'entreprise. Cette acquisition est devenue définitive le 12 décembre 2007 ;
  - le 9 août 2007, Veolia Eau signe un accord pour acquérir les activités non régulées de Thames Water au Royaume-Uni, pour un montant en valeur d'entreprise de 233 millions d'euros. Cette acquisition, devenue définitive le 28 novembre 2007, permet

à Veolia Eau de participer à la construction et la gestion de Private Finance Initiative (PFI) importants au Royaume-Uni et en République d'Irlande ;

- le 24 août 2007, Veolia Propreté signe un accord pour acquérir les activités de traitement des déchets solides de la société Allied Waste Industries aux États-Unis, pour un montant en valeur d'entreprise de 71 millions d'euros ;
- le 24 décembre 2007, Veolia Eau a acquis les actifs de la division Process Services de la société Tetra Technologies. Cette acquisition est réalisée pour développer l'activité de traitement des rejets de raffineries pétrolières de Veolia aux États-Unis.

Enfin, le Groupe poursuit sa stratégie de développement dans des activités nouvelles et directement liées à ses savoir-faire :

- le 1<sup>er</sup> juillet 2007, Veolia Solutions & Technologies a acquis la société Anox Kaldnes porteur d'un savoir faire dans le domaine de l'épuration d'eau par traitement biologique ;
- le 29 octobre 2007, Veolia Environnement se porte acquéreur de la moitié des titres de la société Eolfi, présente dans le domaine de l'énergie éolienne à travers une augmentation de capital réservée de 18 millions d'euros ;
- le 20 novembre 2007, Veolia Propreté signe un accord pour acquérir le groupe Bartin (Bartin Recycling Group), numéro 3 français du recyclage et de la valorisation des déchets ayant généré un chiffre d'affaires en 2006 de 249 millions d'euros. Cette acquisition combinée avec les activités de recyclage déjà acquies en Allemagne renforce considérablement Veolia Propreté dans le domaine du recyclage en Europe de l'Ouest. Cette acquisition a été finalisée le 13 février 2008.

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2007 la revue de ses actifs et a procédé à plusieurs cessions totales ou partielles, sans affecter ses capacités d'opérateur, avec :

- la revente de certains actifs existants dans le portefeuille de sociétés acquises et n'entrant pas dans le plan de développement tel que l'incinérateur de Fawley en Grande Bretagne pour un montant de 36 millions d'euros et les activités ET (production de conteneurs plastique) de Sulo pour un montant de 172 millions d'euros ;
- la poursuite de son partenariat avec la BERD en Europe Centrale qui rentre au capital de Veolia Voda (République Tchèque, Slovaquie, Pologne...) dans l'Eau à hauteur de 10 % à travers une augmentation de capital réservée de 90 millions d'euros ;
- l'entrée de la Société Financière Internationale (SFI) et de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Économique (PROPARCO) à hauteur de 19,45 % au capital de Veolia Water AMI qui porte les activités Eau dans la zone Afrique, Moyen-Orient et le sous-Continent Indien ;
- dans la Division Transport, le Groupe a cédé ses activités au Danemark le 31 août 2007 et ses activités en Espagne (à l'exception de quelques contrats dont celui du tramway de Barcelone) le 9 novembre 2007.

Enfin, le Groupe a fait rentrer des partenaires dans le capital de certaines filiales consolidées dans le but d'optimiser les opportunités de développement commercial ou de maîtriser les risques, en particulier en Chine et au Maroc.

## 9.2 INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

### 9.2.1 Définitions et contexte comptable

- Le terme « croissance interne » recouvre la croissance résultant :
  - du développement d'un contrat existant, notamment du fait de la hausse des tarifs et/ou volumes distribués ou traités ;
  - des nouveaux contrats ;
  - des acquisitions d'actifs affectés à un contrat ou un projet particulier.

Le terme « croissance externe » recouvre les acquisitions, nettes de cessions, d'entités et/ou d'actifs utilisés sur différents marchés et/ou détenant un portefeuille de contrats multiples.

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

Le coût de l'endettement financier net représente le coût de l'endettement financier brut, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférent, diminué du résultat de la trésorerie nette.

Le résultat net des activités non poursuivies est l'ensemble des charges et produits nets d'impôt rattachés aux activités cédées ou en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5. Il s'agit du résultat généré sur l'exercice par les actifs et passifs inscrits sur une ligne distincte du bilan « Actifs des activités non poursuivies » et « Passifs des activités non poursuivies ».

Le résultat net récurrent part du Groupe est défini de la manière suivante : partie récurrente du résultat opérationnel + partie récurrente des éléments financiers + partie récurrente de la quote-part dans les résultats des entreprises associées + partie récurrente des intérêts minoritaires + partie récurrente des impôts sur les résultats. Un élément comptable est non récurrent



s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie.

### Contexte comptable

Les comptes de l'exercice 2007 sont comparables à ceux de 2006, aucun événement à caractère comptable n'étant intervenu.

Les contrats de concessions font l'objet d'une comptabilisation selon l'interprétation IFRIC 12 « concessions » publiée en novembre 2006. Cette interprétation, dont l'adoption par l'Union Européenne est toujours en cours de discussion, est applicable à compter des périodes ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Veolia Environnement a opté depuis l'exercice 2006 pour une anticipation

de cette interprétation et ce changement de méthode comptable a été traité de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8 relative aux changements de méthode. Ainsi, les états financiers de Veolia Environnement au 31 décembre 2005 ont été ajustés en conséquence pour prendre en compte rétrospectivement la mise en œuvre de l'IFRIC 12.

Suite à une décision prise par les organes compétents de céder en 2007 l'activité danoise de la Division Transport, les composantes de résultat de cette activité ont été classées en résultats des activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 sur les activités mises en vente et les comptes de l'exercice 2005 ont été également ajustés. Notre participation dans Southern Water a également été traitée selon la norme IFRS 5 et les comptes de l'exercice 2005 ont été également ajustés.

## 9.2.2 Produit des activités ordinaires

### 9.2.2.1 Commentaire général

Au 31 décembre 2007 (en M€)	Au 31 décembre 2006 (en M€)	Variation 2007/2006	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
32 628,2	28 620,4	14,0 %	7,8 %	7,1 %	-0,9 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 32 628,2 millions d'euros contre 28 620,4 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il est en progression de 14,0 % à change courant et de 14,9 % à change constant.

La croissance interne affiche une hausse de 7,8 % dont 10,1 % à l'étranger.

La croissance externe de 7,1 % provient en particulier des acquisitions réalisées par Veolia Propreté au Royaume-Uni et en Allemagne (contribution de l'ordre de 1 200 millions d'euros), de

Veolia Énergie en Europe et en Australie (254 millions d'euros) et de Veolia Transport en France et aux États-Unis (161 millions d'euros). La contribution des acquisitions a permis au Groupe d'accélérer sa croissance à l'étranger dont la part du chiffre d'affaires réalisé atteint 18 372,3 millions d'euros, soit 56,3 % du total contre 53,2 % au 31 décembre 2006.

L'impact de la variation des devises (-263 millions d'euros, soit -0,9 %) reflète essentiellement la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro (-237 millions d'euros).

### 9.2.2.2 Produit des activités ordinaires par métier

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Variation 2007/2006
Eau	10 927,4	10 087,6	8,3 %
Propreté	9 214,3	7 462,9	23,5 %
Énergie	6 896,4	6 118,4	12,7 %
Transport	5 590,1	4 951,5	12,9 %
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>14,0 %</b>
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES À CHANGE 2006</b>	<b>32 891,6</b>	<b>28 620,4</b>	<b>14,9 %</b>

## Eau

Au 31 décembre 2007 (en M€)	Au 31 décembre 2006 (en M€)	Variation 2007/2006	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
10 927,4	10 087,6	8,3 %	7,9 %	1,1 %	-0,7 %

- En **France**, la croissance interne, ressort à 4,6 % soutenue par une offre élargie de services et par la forte croissance de l'activité travaux. Cette performance a été réalisée malgré la baisse des volumes liée, notamment, aux conditions climatiques de l'été.
- À l'**international**, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,3 % à change et périmètre constants. En Europe, malgré la diminution des travaux de BOT (Bruxelles, La Haye), la croissance s'élève à 3,8 % (+2,3 % à change et périmètre constants) et reflète le démarrage de nouveaux contrats signés en 2006 notamment en Europe Centrale.

En Asie-Pacifique, la très forte croissance de l'activité, proche de 47 % (à périmètre et change constants), est largement tirée par le démarrage de nouveaux contrats en Chine (Shenzhen,

Lanzhou et Kunming), en Australie (Gold Coast et usine de dessalement de Sydney), en Corée du Sud et au Japon.

L'activité a également été soutenue dans la zone Afrique/Moyen-Orient où elle s'est accrue de 19,3 % (à périmètre et change constants) grâce à la croissance de l'activité au Maroc et à la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer au Sultanat d'Oman.

- Veolia Eau Solutions & Technologies** affiche un chiffre d'affaires de 1 881 millions d'euros, en hausse de 12,8 %, notamment sous l'impulsion de l'activité « Design and Build » municipal et industriel qui a été soutenue, en particulier, au Moyen-Orient (Marafiq et le contrat industriel avec Shell au Qatar).

## Propreté

Au 31 décembre 2007 (en M€)	Au 31 décembre 2006 (en M€)	Variation 2007/2006	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
9 214,3	7 462,9	23,5 %	7,5 %	18,0 %	-2,0 %

- En **France**, le chiffre d'affaires progresse de 7,1 % (+6,6 % à périmètre constant) grâce à la forte augmentation des prix des matières recyclés (papier, métaux), à la hausse des tonnages de déchets solides collectés et triés-recyclés, D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) et dépollution des sols, à la hausse des tonnages enfouis et à la bonne marche des usines d'incinération.
- À l'**international**, la croissance interne de 7,9 % concerne toutes les zones. Elle a été soutenue au Royaume-Uni avec le démarrage de nouveaux contrats intégrés (Shropshire) et le développement

des contrats intégrés existants (East Sussex, Nottinghamshire), mais aussi en Scandinavie avec une hausse de l'activité recyclage en Norvège. En Amérique du Nord, la croissance interne de l'activité atteint 7,7 %, soutenue notamment par le dynamisme des services industriels et de l'activité incinération.

- La croissance externe (+18,0 %) reflète essentiellement l'effet en année pleine des acquisitions de Cleanaway au Royaume-Uni et Biffa en Belgique et des acquisitions en 2007 de SULO (intégré depuis le 2 juillet) en Allemagne et de TMT en Italie.

## Énergie

Au 31 décembre 2007 (en M€)	Au 31 décembre 2006 (en M€)	Variation 2007/2006	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
6 896,4	6 118,4	12,7 %	7,9 %	4,6 %	0,2 %

- Les effets de la douceur climatique des premiers mois de l'année 2007 ont été partiellement compensés par un dernier trimestre 2007 plus rigoureux.
- En **France**, le chiffre d'affaires augmente de 8,2 % (à périmètre constant), grâce au développement commercial et à

l'augmentation des travaux. Cette performance est réalisée malgré l'impact climatique et celui de la légère baisse du prix moyen des énergies.

- À l'**international**, l'impact des effets climatiques est compensé par les récents développements du Groupe notamment en

Europe Centrale (Hongrie, République Tchèque, Slovaquie), au Royaume-Uni, en Italie et en Australie tant par croissance

interne que par croissance externe. Ainsi, la croissance totale de l'activité à l'international s'élève à 18,3 %.

### Transport

Au 31 décembre 2007 (en M€)	Au 31 décembre 2006 (en M€)	Variation 2007/2006	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
5 590,1	4 951,5	12,9 %	8,1 %	5,9 %	-1,1 %

- Le chiffre d'affaires en **France** progresse de 9,8 % (+4,3 % à périmètre constant), porté par la croissance des activités en Île-de-France, dans l'urbain (Bordeaux, Nice, Toulon) et l'Interurbain, ainsi que l'effet en année pleine de la contribution de la SNCM.
- À l'**international**, le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 14,9 % (+10,4 % à périmètre et change constants) et reflète le plein effet des développements effectués en Amérique du Nord (effet en année pleine de l'acquisition de Supershuttle et bon niveau d'activité), une croissance de l'activité en Australie ainsi qu'en Europe.

### 9.2.2.3 Produit des activités ordinaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Variation 2007/2006 (courant)	Variation 2007/2006 (constant)
France	14 255,9	13 403,0	6,4 %	6,4 %
Grande-Bretagne	2 945,7	2 186,8	34,7 %	35,5 %
Allemagne	2 702,9	1 992,9	35,6 %	35,6 %
Autres Europe	6 033,3	5 317,9	13,5 %	12,4 %
États-Unis	2 580,4	2 650,3	-2,6 %	6,3 %
Océanie	1 308,2	931,4	40,5 %	38,1 %
Asie	961,0	770,9	24,7 %	30,8 %
Reste du monde (y compris Moyen-Orient)	1 840,8	1 367,2	34,6 %	37,3 %
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>14,0 %</b>	<b>14,9 %</b>

#### France

La croissance en France atteint 6,4 % malgré les conditions climatiques défavorables qui ont pénalisé l'Eau au troisième trimestre et les Services à l'Énergie en début d'année. En revanche, Veolia Eau bénéficie de la poursuite de la croissance vigoureuse des activités de travaux et d'ingénierie construction, et Veolia Énergie de nouveaux contrats industriels et municipaux. La croissance de Veolia Propreté est liée à la montée en puissance des nouvelles usines d'incinération et de la hausse des tonnages des déchets solides et toxiques collectés et traités dans le cadre des contrats de service à forte valeur ajoutée. Veolia Transport, outre l'intégration de la SNCM en année pleine, bénéficie d'une progression soutenue de l'activité interurbaine et en Ile de France.

#### Grande-Bretagne

Hors effet de change, la croissance est de 35,5 %. Elle bénéficie de l'acquisition de Cleanaway UK (effet année pleine contre un seul trimestre en 2006) dans l'activité Propreté, du développement

commercial, de petites acquisitions de Veolia Énergie et de l'acquisition des activités non régulées de Thames Water par Veolia Eau (1 mois de contribution).

#### Allemagne

La croissance en l'Allemagne de 35,6 % provient essentiellement de l'acquisition par Veolia Propreté du groupe SULO, de l'augmentation des ventes du contrat de Braunschweig (Veolia Eau), de l'effet des acquisitions en 2006 et d'un développement organique de l'activité ferroviaire (Veolia Transport).

#### Autres Europe

La progression de 13,5 % est essentiellement due au développement de Veolia Énergie en Europe du Sud, à l'acquisition de TMT par Veolia Propreté en Italie (contribution de 3 mois) et à la croissance de l'activité en Europe centrale de Veolia Eau et de Veolia Énergie.

**États-Unis**

La croissance de 6,3 % hors effet de change est particulièrement marquée chez Veolia Propreté dans toutes ses activités et chez Veolia Transport avec le plein effet des développements récents. L'acquisition de Thermal North America Inc par Veolia Énergie n'a pas contribué au chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2007.

**Océanie**

La croissance de 40,5 % de l'Océanie est tirée par les contrats en Australie de Veolia Eau (Gold Coast et usine de dessalement à Sydney), par l'acquisition de TDU en Australie par Veolia Énergie et l'augmentation des recettes sur le contrat de Melbourne de Veolia Transport.

**Asie**

La croissance de 24,7 % de l'Asie est notamment tirée par Veolia Eau du fait des développements récents (contrats en Chine et acquisitions au Japon), par Veolia Propreté et Veolia Énergie avec le démarrage de nouveaux contrats.

**Reste du monde (y compris Moyen-Orient)**

La croissance de 34,6 % est marquée par la croissance soutenue de Veolia Eau en Afrique du Nord et les nouveaux contrats de cette Division au Moyen-Orient.

**9.2.3 Autres éléments du compte de résultat****9.2.3.1 Résultat opérationnel**

L'évolution du résultat opérationnel et du résultat opérationnel récurrent se détaille comme suit :

	Résultat opérationnel			Résultat opérationnel récurrent		
	31/12/2007	31/12/2006	Variation	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Eau	1 267,7	1 160,6	9,2 %	1 265,7	1 163,4	8,8 %
Propreté	803,5	648,3	23,9 %	803,5	648,3	23,9 %
Énergie	398,7	377,7	5,6 %	388,2	377,7	2,8 %
Transport	130,3	13,6	858,1 %	115,1	100,1	15,0 %
Holdings	-103,3	-67,3	-	-103,3	-67,3	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 496,9</b>	<b>2 132,9</b>	<b>17,1 %</b>	<b>2 469,2</b>	<b>2 222,2</b>	<b>11,1 %</b>
<b>TOTAL À CHANGE 2006</b>	<b>2 513,9</b>	<b>2 132,9</b>	<b>17,9 %</b>	<b>2 486,2</b>	<b>2 222,2</b>	<b>11,9 %</b>

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, le résultat opérationnel se structure comme suit :

2007 (en millions d'euros)	Non récurrent			Total
	Récurrent	Pertes de valeur	Autres	
Eau	1 265,7	2,0	-	1 267,7
Propreté	803,5	-	-	803,5
Énergie	388,2	10,5	-	398,7
Transport	115,1	5,7	9,5	130,3
Holdings	-103,3	-	-	-103,3
<b>TOTAL</b>	<b>2 469,2</b>	<b>18,2</b>	<b>9,5</b>	<b>2 496,9</b>

2006 (en millions d'euros)	Non récurrent			Total
	Récurrent	Pertes de valeur	Autres	
Eau	1 163,4	-2,8	-	1 160,6
Propreté	648,3	-	-	648,3
Énergie	377,7	-	-	377,7
Transport	100,1	-86,5	-	13,6
Holdings	-67,3	-	-	-67,3
<b>TOTAL</b>	<b>2 222,2</b>	<b>-89,3</b>	<b>-</b>	<b>2 132,9</b>

Le résultat opérationnel s'accroît de 17,1 %. Hors éléments non récurrents et hors effets de change, la croissance du résultat opérationnel est de 11,9 %.

### Eau

Le résultat opérationnel de la Division Eau ressort à 1 267,7 millions d'euros contre 1 160,6 millions d'euros en 2006, soit une croissance de 9,2 %. À change constant et hors éléments non récurrents, la croissance est de 9,3 %.

En France, les efforts de productivité, le développement de nouveaux services et la bonne tenue des activités de travaux ont permis de compenser la baisse des volumes livrés.

En Europe, en Asie et aux États-Unis, la croissance du résultat opérationnel a bénéficié du démarrage de nouveaux contrats et de l'effet positif lié à la maturation des contrats. Hors éléments ponctuels 2006, la croissance de l'activité de Veolia Eau Solutions & Technologies a également contribué à la progression du résultat opérationnel malgré le décalage de l'admission provisoire de la station de Bruxelles. Enfin, en 2007, Veolia Eau a bénéficié également de la résolution définitive du litige avec le Land de Berlin relatif aux activités de drainage et d'une plus-value de dilution liée à l'entrée de la BERD au capital de Veolia Voda, holding des activités d'Europe Centrale.

La marge opérationnelle (ratio résultat opérationnel récurrent / produit des activités ordinaires) augmente de 0,1 point, passant de 11,5 % en 2006 à 11,6 % en 2007, en dépit de l'augmentation de la part des activités d'ingénierie et de construction dont les marges sont plus faibles.

### Propreté

Le résultat opérationnel de la Division Propreté augmente de 23,9 % (et de 26,4 % à change constant), passant de 648,3 millions d'euros en 2006 à 803,5 millions d'euros en 2007.

La performance opérationnelle en France a bénéficié du double effet de l'accroissement des volumes traités notamment dans l'incinération et dans l'activité des centres d'enfouissement techniques et d'une très bonne performance de l'activité dans le domaine des déchets toxiques.

À l'international, la progression du résultat opérationnel est particulièrement forte sur le marché britannique du fait de l'intégration de Cleanaway Grande-Bretagne au quatrième trimestre 2006 et des bonnes performances des contrats intégrés de gestion des déchets municipaux dans ce pays. En Allemagne, l'intégration des activités de Sulo depuis le 2 juillet

2007 apporte une contribution significative. Aux États-Unis, le résultat opérationnel progresse sensiblement dans les services industriels en forte croissance et dans l'activité déchets solides grâce à l'augmentation des prix.

La marge opérationnelle (résultat opérationnel récurrent / produit des activités ordinaires) reste stable à 8,7 % en 2006 et 2007.

### Énergie

Le résultat opérationnel de la Division Énergie ressort à 398,7 millions d'euros contre 377,7 millions d'euros en 2006, soit une croissance de 5,6 %. À change constant et hors éléments non récurrents, la hausse est de 1,8 %.

En France, la rentabilité a bénéficié de l'amélioration des activités de travaux. Compte tenu de la fin de l'année assez rigoureuse, l'impact de la douceur climatique des premiers mois a été partiellement compensé.

En Europe, les résultats sont en forte hausse en Europe Centrale grâce à la hausse des prix de vente de l'électricité (République Tchèque et Roumanie) et à l'effet des acquisitions réalisées (Hongrie) partiellement compensé par l'impact de la hausse des prix du gaz dans les Pays Baltes. En Europe du Sud, le résultat opérationnel bénéficie du développement commercial en Italie.

Compte tenu notamment de l'impact des conditions climatiques, d'une moindre contribution des quotas de cession de CO<sub>2</sub> et du développement d'activités de services à plus faible marge, la marge opérationnelle (résultat opérationnel récurrent / produit des activités ordinaires) passe de 6,2 % en 2006 à 5,6 % en 2007.

### Transport

Le résultat opérationnel de la Division Transport ressort à 130,3 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2006.

Le résultat opérationnel non récurrent de la Division Transport comportait notamment en 2006 la constatation de pertes en Allemagne pour un montant de -86,5 millions d'euros et en 2007 les conséquences sur le résultat de la finalisation du bilan d'ouverture de la SNCM (pour un montant total de 20,5 millions d'euros) et la dépréciation des actifs liés aux activités d'Eurolines (pour -6,9 millions d'euros).

Le résultat opérationnel récurrent passe ainsi de 100,1 millions d'euros à 115,1 millions d'euros soit une progression de 15 %.

Par ailleurs, un profit de dilution de 18,7 millions d'euros avait été réalisé en 2006 du fait de l'entrée de la BERD dans le capital de l'Europe Centrale.

En France, la profitabilité de l'activité Voyageurs s'améliore, notamment sur les activités interurbaines et en Ile de France et du fait de l'intégration de la SNCM, dont les résultats sont conformes au plan de marche établi au moment de la privatisation.

Les activités internationales sont soutenues par des performances solides en Belgique et en Australie, par le plein effet des acquisitions en Amérique du Nord (ATC et Shuttleport notamment) et le redressement des activités allemandes.

Le démarrage des contrats Limburg et Brabant a, en revanche, pesé sur les résultats de l'exercice.

Suite à une revue de ses différents actifs en vue de l'amélioration de sa rentabilité, Veolia Transport a réalisé la cession de ses activités au Danemark et en Espagne.

La marge opérationnelle (résultat opérationnel récurrent / produit des activités ordinaires) passe de 2,0 % en 2006 à 2,1 % en 2007.

### Holdings

La dégradation de la contribution en 2007 est liée à l'augmentation des charges IFRS 2, la hausse des dépenses de Recherche et Développement et la centralisation de coûts d'assurance en responsabilité civile.

### 9.2.3.2 Coût de l'endettement financier net des disponibilités et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Produits	152,5	82,8
Charges	-969,6	-783,8
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-817,1</b>	<b>-701,0</b>

La hausse du coût de l'endettement financier net résulte :

- de l'augmentation de l'endettement financier net moyen qui est passé de 14 001 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 14 609 millions d'euros au 31 décembre 2007 s'expliquant par l'effet de la politique d'investissement et de développement ;
- de l'augmentation des taux variables du fait des tensions sur les marchés interbancaires européen, américain et anglais à partir de l'été 2007 ;
- de l'augmentation de la durée de vie moyenne de la dette suite aux émissions de maturité longue (maturités 2022 en euros et 2037 en livres sterling).

Le taux de financement (défini comme le coût de l'endettement financier net hors variations de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net trimestriel) passe de 5,07 % en 2006 à 5,49 % en 2007.

Les variations de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture ressortent à -15,4 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2006. Ces variations, qui sont calculées conformément à la norme IAS 39 et qui dépendent des conditions de marché en fin de période, présentent un caractère fortement volatile.

### 9.2.3.3 Autres revenus et charges financiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Gains nets sur prêts et créances	56,8	21,5
Résultat sur Actifs disponibles à la vente (dont dividendes)	10,3	9,7
Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par le résultat	5,5	-21,6
Désactualisation des provisions	-60,8	-15,9
Résultat de change	-2,8	-14,3
Autres	-7,6	-13,4
<b>AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1,4</b>	<b>-34,0</b>

Les autres revenus et charges financiers passent de -34,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2007.

L'amélioration de la contribution des autres revenus et charges financiers résulte principalement :

- de l'impact du retournement du résultat de change pour 11,5 millions d'euros ;
- de l'effet de la réévaluation de dérivés incorporés pour 26,9 millions d'euros (autres produits et charges) ; en effet, l'impact de la réévaluation de dérivés incorporés à des contrats en particulier certains contrats industriels en Corée du Sud s'est élevé à 10,6 millions d'euros en 2007 contre -16,3 millions d'euros en 2006 ;
- de l'augmentation des gains nets sur les prêts et créances pour 34,6 millions d'euros (dont 26,5 millions de produits d'intérêts sur la créance drainage sur le Land Berlin) ;
- compensé par la dégradation de l'effet de désactualisation des provisions de -44,9 millions d'euros ; au cours de l'exercice 2007 l'augmentation de la désactualisation de provisions à long terme concerne la SNCM (relatif à des provisions pour contrat déficitaire), l'impact des engagements de retraites et les provisions de coûts de fermeture et post exploitation des centres de stockage de déchets ultimes dans la Propreté.

#### 9.2.3.4 Impôts sur les résultats

Le Groupe supporte en 2007 une charge nette consolidée de 420,1 millions d'euros (416,3 millions d'euros d'impôts exigibles et 3,8 millions d'euros d'impôts différés) contre 409,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (330,9 millions d'euros d'impôts exigibles et 78,7 millions d'euros d'impôts différés).

L'évolution de la charge d'impôt en 2007 s'explique par :

- l'accroissement du périmètre du Groupe et du résultat avant impôt qui augmente le montant de l'impôt courant et différé ;
- la baisse des taux dans un nombre conséquent de pays avec un impact total positif de 62,0 millions d'euros lié aux stocks d'impôts différés passifs (dont un impact positif de 54,6 millions d'euros en Allemagne et au Royaume-Uni) ;
- l'amélioration des perspectives d'utilisation des déficits ordinaires du groupe fiscal américain qui permet de générer un produit d'impôt différé supplémentaire de 85 millions d'euros.

Hors éléments non récurrents, la charge de l'impôt passe de 495,8 millions d'euros à 431,1 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt passe de 29,3 % en 2006 à 25 % en 2007 principalement sous l'effet des baisses de taux signalées ci-dessus et de l'activation supplémentaire de reports déficitaires aux États-Unis.

#### 9.2.3.5 Résultat des entreprises associées

Il passe de 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'augmentation des résultats des entreprises associées résulte essentiellement de l'amélioration des résultats des filiales de Veolia Propreté à Taïwan et de l'entrée des filiales mises en équivalence dans le sous-groupe SULO (Veolia Propreté - Allemagne).

#### 9.2.3.6 Résultat net des activités non poursuivies

Le résultat net des activités non poursuivies passe de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2006 à -23,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont -21,3 millions d'euros concernant l'activité Transport au Danemark).

#### 9.2.3.7 Part des minoritaires dans les résultats

La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires représente 326,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 236,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans la Division Eau (178,9 millions d'euros), dans la Division Propreté (21,8 millions d'euros), dans la Division Énergie (96,4 millions d'euros) et dans la Division Transport (28,9 millions d'euros). L'augmentation entre 2007 et 2006 provient notamment de la Division Eau en Allemagne, liée à l'issue positive du litige avec le Land de Berlin et de la Division Transport avec l'effet année pleine de la consolidation de la SNCM.

En 2006, la part revenant aux intérêts minoritaires représentait 236,2 millions d'euros. Elle concernait notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans la Division Eau (115,7 millions d'euros), dans la Division Propreté (18,6 millions d'euros), dans la Division Énergie (87,1 millions d'euros) et dans la Division Transport (14,7 millions d'euros).

#### 9.2.3.8 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe est de 927,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 758,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le résultat net récurrent part du Groupe est 933,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 762,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui s'élève à 430,0 millions au 31 décembre 2007 et 393,8 millions au 31 décembre 2006, le résultat net part du Groupe par action ressort à 2,16 euros, contre 1,90 euro au 31 décembre 2006 (chiffre ajusté en fonction de l'augmentation de capital de 2007). Le résultat net récurrent par action ressort à 2,17 euros en 2007, contre 1,91 euro au 31 décembre 2006 (chiffre ajusté en fonction de l'augmentation de capital de juillet 2007).

Au 31 décembre 2007, la formation du résultat net récurrent est la suivante :

<b>Exercice 2007</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Récurrent</b>	<b>Non récurrent</b>	<b>Total</b>	<b>Commentaires</b>
Résultat opérationnel	2 469,2	27,7	2 496,9	2.3.1
Coût de l'endettement financier net	-817,1	-	-817,1	2.3.2
Autres revenus et charges financiers	6,0	-4,6	1,4	2.3.3
Charges d'impôts sur les sociétés	-431,1	11,0	-420,1	2.3.4
Résultats des entreprises associées	16,9		16,9	2.3.5
Résultat net des activités non poursuivies	-	-23,2	-23,2	2.3.6
Part des minoritaires	-310,7	-16,2	-326,9	2.3.7
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>933,2</b>	<b>-5,3</b>	<b>927,9</b>	

Celle au 31 décembre 2006 était la suivante :

<b>Exercice 2006</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Récurrent</b>	<b>Non récurrent</b>	<b>Total</b>	<b>Commentaires</b>
Résultat opérationnel	2 222,2	-89,3	2 132,9	2.3.1
Coût de l'endettement financier net	-701,0	-	-701,0	2.3.2
Autres revenus et charges financiers	-34,0	-	-34,0	2.3.3
Charges d'impôts sur les sociétés	-495,8	86,2	-409,6	2.3.4
Résultats des entreprises associées	6,0	-	6,0	2.3.5
Résultat net des activités non poursuivies	-	0,6	0,6	2.3.6
Part des minoritaires	-235,4	-0,8	-236,2	2.3.7
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>762,0</b>	<b>-3,3</b>	<b>758,7</b>	

Le résultat net récurrent passe de 762,0 millions d'euros à 933,2 millions d'euros, soit une hausse de 22,5 %. Cette évolution résulte essentiellement de la progression du résultat opérationnel, d'une gestion rigoureuse des frais financiers - malgré un environnement externe plus volatile - et de la maîtrise de l'impôt.

## 9.3 FINANCEMENT

### 9.3.1 Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement augmente de 9,8 %, passant de 3 844,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 4 219,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. En excluant la capacité d'autofinancement des activités non poursuivies en 2006 (-8,0 millions d'euros) et en 2007 (-1,5 million d'euros), elle s'accroît de 9,6 %, reflet de l'amélioration des performances et de la croissance du Groupe. La capacité d'autofinancement,

dans la définition recommandée par le CNC, exclut les effets des opérations de financement et de la fiscalité.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'améliorent, passant de 3 389,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 3 634,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette augmentation est essentiellement due à l'amélioration de la capacité d'autofinancement. Le besoin en fonds de roulement s'est légèrement dégradé en 2007 avec l'accroissement de l'activité.



Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -4 018,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre -2 904,0 millions d'euros au 31 décembre 2006. L'augmentation de 1 114,4 millions d'euros par rapport à 2006 est principalement liée aux investissements dans les sociétés du groupe SULO en Allemagne (129 millions d'euros), du groupe Thermal North America Inc. aux États-Unis (308 millions d'euros), de VES Technitalia (ex TMT) en Italie (100,5 millions d'euros) ainsi que l'augmentation des investissements industriels pour un montant de 501,1 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement passent de -71,5 millions d'euros en 2006 à 940,8 millions d'euros en 2007.

L'année 2007 est marquée par :

- l'augmentation de capital du 10 juillet pour 2,6 milliards d'euros ;
- en mai, émission d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à taux fixe de 5,125 % à échéance mai 2022 ;
- l'émission d'un emprunt obligataire pour 500 millions de livres sterling (complété par 150 millions de livres sterling levées en janvier 2008) ;
- le remboursement de l'EMTN émis en novembre 2005 pour 491 millions d'euros.

Compte tenu de l'évolution des flux décrits ci-dessus et des effets de change et autres mouvements pour -102,8 millions d'euros, la trésorerie ressort au 31 décembre 2007 à 2 656,2 millions d'euros, contre 2 202 millions au 31 décembre 2006.

## 9.3.2 Ressources

### 9.3.2.1 Financement externe

Au 31 décembre 2007, les notations attribuées par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's à VE SA étaient les suivantes :

	Court terme	Long terme	Perspective	Dernières actions
Moody's	P-2	A3	Stable	Moody's a confirmé en octobre 2007 les notes attribuées le 27 juin 2005 à Veolia Environnement.
				Standard and Poor's a confirmé le 12 juin 2007 les notes attribuées le 3 octobre 2005 à Veolia Environnement.
				Le 26 septembre 2007, suite à la disparition de l'état de subordination structurelle affectant la dette de Veolia Environnement, Standard and Poor's a rehaussé la note long terme attribuée à la dette obligataire de BBB à BBB+.
Standard and Poor's	A-2	BBB+	Stable	

Au cours de l'année 2007, Veolia Environnement a poursuivi une politique active de refinancement visant à renforcer sa solidité financière et à allonger la maturité de sa dette.

Les principales lignes de dettes arrivant à maturité en 2007 et ayant fait l'objet d'un remboursement ou d'un refinancement sont les suivantes :

- EMTN (série 16) d'un montant de 491 millions d'euros réalisé en novembre 2005 échéance 30 mai 2007 remboursé dans sa totalité à la date d'échéance ;
- EMTN (série 19) d'un montant de 142 millions d'euros réalisé en janvier 2006 échéance 18 juillet 2007, remboursé dans sa totalité à la date d'échéance.

Par ailleurs, Veolia Environnement a procédé à de nouvelles émissions obligataires pour un montant de 1 882 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2007 se décomposant comme suit :

- en février, 200 millions d'euros à taux variable (Euribor 3M +0,50 %) à échéance août 2008 ;
- en mai, 1 milliard d'euros à taux fixe de 5,125 % à échéance mai 2022 ;
- en octobre, 500 millions de livres sterling à taux fixe de 6,125 % à échéance octobre 2037.

Aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice 2007 en matière de financement bancaire.

Les documentations des crédits syndiqués et lignes bilatérales de Veolia Environnement ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants de type *debt payout ratio* (DPR) ou *interest coverage ratio* (ICR).

Au 31 décembre 2007, la structure de l'endettement financier net était la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Dettes financières non courantes	13 948,0	14 001,6
Dettes financières courantes	3 805,0	2 904,1
Trésorerie passive	459,4	456,0
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>18 212,4</b>	<b>17 361,7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 115,6	-2 658,0
Imputation de la juste valeur des dérivés de couvertures	27,7	-28,8
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>15 124,5</b>	<b>14 674,9</b>

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières non courantes du Groupe au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Échéancier des dettes financières non courantes			
	Montant	2 et 3 ans	4 et 5 ans	+ de 5 ans
Dettes obligataires	9 009,6	122,3	1 020,5	7 866,8
Dettes bancaires	4 938,4	1 636,4	1 120,2	2 181,8
<b>DETtes FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>13 948,0</b>	<b>1 758,7</b>	<b>2 140,7</b>	<b>10 048,6</b>

### 9.3.2.2 Augmentation de capital

Afin de soutenir sa stratégie de croissance et tirer parti des conditions de marché, Veolia Environnement a lancé le 12 juin une augmentation de capital en numéraire avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant de 2 581,5 millions d'euros (hors imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission).

La période de souscription s'est étendue du 14 juin au 27 juin 2007 inclus.

Au total, cette opération s'est traduite par l'émission de 51 941 040 actions nouvelles de valeur nominale égale à 5 euros soit une augmentation du capital social de la Société de 259,7 millions d'euros et par la constatation d'une prime d'émission d'un montant de 2 321,8 millions d'euros.

Grâce à cette levée de fonds, le Groupe a notablement renforcé ses fonds propres et accru sa flexibilité financière. Ceci lui permet donc de poursuivre son développement dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, les entrées de minoritaires dans le capital de sociétés consolidées, qui résultent de la volonté du Groupe de trouver des partenaires en vue d'opportunités commerciales et/ou de dilution des risques du Groupe dans certains pays constituent en 2007 une ressource de 206 millions d'euros. Ces opérations ont concerné principalement :

- l'entrée à hauteur de 10 % de la BERD dans Veolia Voda, holding rassemblant les activités de Veolia Eau en Europe Centrale et Orientale sous forme d'une augmentation de capital de 90,4 millions d'euros ;
- l'entrée de SFI/Proparco dans le capital de la holding Moyen Orient - Afrique de l'Eau a, quant à elle, dégagée une ressource de 34,8 millions d'euros ;
- la prise de participation de partenaires dans les contrats chinois de l'Eau (Lanzhou et Liuzhou) représente une ressource de 64,2 millions d'euros.

### 9.3.3 Cessions

Le montant des cessions d'actifs (415 millions d'euros) ressort à 394,6 millions d'euros net de la trésorerie des sociétés cédées.

Les cessions financières réalisées en 2007 ont principalement concerné (montant de 202 millions d'euros hors trésorerie des sociétés cédées) :

- 19 % de Veolia Service Environnement Maroc (Veolia Eau) pour 36,4 millions d'euros ;
- des activités transport en Espagne pour 24,0 millions d'euros ;
- de titres Residuos Industriales Multiquim SA par SARPI Mexico pour 13,1 millions d'euros ;

- des activités transport au Danemark pour 11,6 millions d'euros ;
- d'une quote-part de 39 % de Proactiva Mexico pour un montant de 9,9 millions d'euros.

Les principales cessions industrielles réalisées en 2007 sont les suivantes (montant total de 212,9 millions d'euros) :

- la cession des installations de Fawley en Grande Bretagne dans la Propreté pour un montant de 24 millions de livres, soit 35,8 millions d'euros ;
- la cession des immeubles en particulier aux Pays-Bas dans le Transport pour un montant de 16 millions d'euros ;
- les autres cessions industrielles correspondent essentiellement à la rotation des actifs d'exploitation.

Les remboursements d'actifs financiers opérationnels s'élèvent à 360,7 millions d'euros sur 2007 contre 438,1 millions d'euros en 2006.

### 9.3.4 Investissements

(en millions d'euros)	Inv. Industriels <sup>(1)</sup>		Inv. Financiers <sup>(2)</sup>		Nouveaux actifs financiers opérationnels	
	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	866	853	794	214	280	262
Propreté	846	692	482	875	32	20
Énergie	429	318	547	102	73	63
Transport	459	302	101	253	36	16
Autres	42	32	42	8	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 642</b>	<b>2 197</b>	<b>1 966</b>	<b>1 452</b>	<b>421</b>	<b>361</b>

(1) Y compris ceux financés par contrat de location financière.

(2) Hors trésorerie des sociétés entrantes.

#### Investissements industriels

Les investissements industriels (hors investissements par locations financières) s'élèvent à 2 519 millions d'euros en 2007 contre 2 018 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 25 %.

Les investissements industriels y compris ceux financés par contrat de location financière ressortent à 2 642 millions d'euros et concernent :

- l'Eau, pour 866 millions d'euros (+1,5 % par rapport à 2006), dont 335 millions d'euros en investissements de croissance et 531 millions d'euros en investissements de maintenance (498 millions en 2006) ;
- la Propreté, pour 846 millions d'euros (+22,3 % par rapport à 2006), dont 292 millions d'euros en investissements de croissance et 554 millions d'euros en investissements de maintenance. L'augmentation des investissements industriels correspond principalement à la croissance de la Division Propreté ainsi qu'à la mise en œuvre de certains grands projets industriels notamment en France (nouvelles capacités de stockage) et en Italie (incinérateur) ;
- l'Énergie, pour 429 millions d'euros (+34,9 % par rapport à 2006), dont 166 millions d'euros en investissements de croissance et 263 millions d'euros en investissements de maintenance. La

croissance des investissements correspond à la croissance de l'activité ainsi que la construction d'installation de production de chaleur et d'électricité en France notamment ;

- le Transport, pour 459 millions d'euros (+52,0 % par rapport à 2006), dont 233 millions d'euros en investissements de croissance et 226 millions d'euros en investissements de maintenance. Les investissements incluent l'acquisition du bateau Jean Nicoli par la SNCM ;
- les investissements de maintenance atteignent 1 590 millions d'euros (soit 4,9 % du chiffre d'affaires) contre 1 417 millions d'euros en 2006 (5 % du chiffre d'affaires).

#### Investissements financiers

Les investissements financiers, y compris la trésorerie des sociétés entrantes qui s'élève à 131 millions d'euros en 2007, ont représenté 1 835 millions d'euros en 2007 contre 1 291 millions d'euros en 2006.

- En 2006, les investissements financiers comprenaient notamment les acquisitions par Veolia Eau de Banska Bystrica et de Poprad en Slovaquie pour 71 millions d'euros et des contrats de Kunming et Liuzhou en Chine pour 60 millions d'euros, les acquisitions par Veolia Propreté de Cleanaway en Grande

Bretagne pour 745 millions d'euros et de Biffa Belgique pour 63 millions d'euros et les acquisitions par Veolia Transport de la SNCM pour 72 millions d'euros et des sociétés Shuttleport et Supershuttle aux États-Unis pour 100 millions d'euros.

Le montant 2007 des investissements financiers de 1 966 millions d'euros (hors trésorerie des sociétés entrantes) se répartit de la manière suivante :

- Eau : pour 794 millions d'euros (contre 214 millions d'euros en 2006). Les principaux investissements financiers concernent les actifs non régulés de Thames Water pour un montant de 86 millions d'euros, l'acquisition des contrats Lanzhou, Haikou et Tianjin Shibeï en Chine (pour respectivement 98 millions d'euros, 91 millions d'euros et 219 millions d'euros), des actifs de la division Process Services de la société Tetra Technologies pour 43 millions d'euros et l'acquisition d'une société de technologie suédoise Anox Kaldnes pour 74 millions d'euros ;
- Propreté : pour 482 millions d'euros (contre 875 millions d'euros en 2006). Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition de SULO en Allemagne pour 156 millions d'euros (net du produit de cession de la partie ET cédé fin juillet 2007), de VES Tecnitalia (ex TMT) en Italie pour 104 millions d'euros et d'actifs d'Allied aux États-Unis pour 71 millions d'euros ;
- Énergie : pour 547 millions d'euros (contre 102 millions d'euros en 2006). Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition de la société Thermal North America, Inc. pour 316 millions d'euros, de sociétés en Hongrie pour 63 millions d'euros, de la société Kolin en République Tchèque pour 27 millions d'euros et d'acquisitions de sociétés de cogénération en Allemagne pour un montant de 29,5 millions d'euros ;
- Transport : pour 101 millions d'euros (contre 253 millions d'euros en 2006). Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition de People Travel Group (PTG) en Suède pour un montant de 46,6 millions d'euros et de sociétés de transport « on demand » aux États-Unis pour 19 millions d'euros.

La trésorerie attachée aux investissements financiers ressort à 131 millions d'euros, essentiellement au titre des sociétés du groupe SULO pour 26 millions d'euros.

### Nouveaux actifs financiers opérationnels (créances IFRIC 12 et IFRIC 4)

Les nouveaux actifs financiers opérationnels s'élèvent à 421 millions d'euros en 2007 contre 361 millions d'euros en 2006. Ils concernent :

- l'Eau pour 280 millions d'euros, soit une augmentation de 18 millions d'euros ; la variation s'explique principalement par le BOT d'Oman Sur pour 47 millions d'euros et l'augmentation des Eaux de Berlin pour 26 millions d'euros compensés par la moindre construction des BOT en Belgique et aux Pays-Bas pour -60 millions d'euros ;
- la Propreté pour 32 millions d'euros, soit une augmentation de 12 millions d'euros ;
- l'Énergie pour 73 millions d'euros, soit une augmentation de 10 millions d'euros ;
- le Transport pour 36 millions d'euros, soit une augmentation de 20 millions d'euros.

### 9.3.5 Besoin en fonds de roulement opérationnel

La variation du besoin en fonds de roulement s'est dégradée en 2007 par rapport à 2006 passant de -111,8 millions d'euros en 2006

à -167,1 millions d'euros en 2007 s'expliquant principalement par l'accroissement de l'activité.

### 9.3.6 Risque de marché

Voir la note 31 des états financiers consolidés.

## 9.4 RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)

De manière à suivre la rentabilité du Groupe, Veolia Environnement a mis en place un indicateur, le ROCE (*return on capital employed* ou rendement des capitaux employés), qui mesure la capacité de Veolia Environnement à rémunérer les fonds qui sont mis à sa disposition par ses actionnaires et les prêteurs.

Le rendement des capitaux employés est défini par le rapport entre :

- le résultat des opérations net d'impôts et de la quote-part dans les résultats des entreprises associées sous déduction du résultat des opérations net d'impôts liés aux revenus des actifs

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

## Rendement des capitaux employés (ROCE)

financiers opérationnels (rémunération des actifs financiers opérationnels net d'impôts alloués à cette activité) ;

- les capitaux employés moyens de l'année ;
- depuis 2005 et le passage aux IFRS, les capitaux employés excluent les actifs financiers opérationnels et le résultat des

opérations exclut les revenus y afférents. La mise en œuvre de l'IFRIC 12 en 2006 a induit des mouvements importants sur les actifs financiers opérationnels, qui sont pris en compte dans les états financiers ajustés.

Le résultat des opérations net est calculé de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Résultat opérationnel récurrent	2 469,2	2 222,2
+ Résultat des entreprises associées	16,9	6,0
- Charge d'impôt sur les sociétés <sup>(1) (2)</sup>	-406,9	-463,2
- Revenus des actifs financiers opérationnels	-345,1	-351,0
+ Charge d'impôt allouée aux actifs financiers opérationnels	62,5	54,5
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS NET</b>	<b>1 796,6</b>	<b>1 468,5</b>

(1) En 2004, les opérations de restructuration financière consécutives à la cession des activités américaines de la Division Eau avaient généré des déficits fiscaux reconnus dans le bilan consolidé. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le gain en résultat avait été extourné du calcul du ROCE pour un montant de 138,4 millions d'euros. En 2006 et 2007 l'utilisation de ces déficits se traduit respectivement par des charges de 32,7 millions d'euros et 24,2 millions d'euros qui, à leur tour, sont extournées du calcul du ROCE.

(2) En 2006, le gain non récurrent d'impôt différé de 86,3 millions d'euros, lié aux effets de la restructuration du groupe fiscal américain, est exclu du calcul du ROCE. En 2007, le gain d'impôt considéré comme non récurrent s'élève à 11 millions d'euros.

Les capitaux employés moyens de l'année sont définis comme la moyenne entre les capitaux employés à l'ouverture et à la clôture.

Les capitaux employés sont définis comme la somme des actifs corporels et incorporels nets, des écarts d'acquisitions nets des

pertes de valeur, des participations dans les entreprises associées, du besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation net, des instruments dérivés nets diminuée des provisions et des autres dettes non courantes.

Les capitaux employés sont calculés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actifs corporels & incorporels nets <sup>(1)</sup>	14 117,8	11 644,1	10 258,9
Écarts d'acquisition nets de pertes de valeur	6 913,2	5 705,0	4 752,3
Participations dans des entreprises associées	292,1	241,0	201,5
Besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation net <sup>(2)</sup>	-33,2	198,8	160,8
Instruments dérivés nets et autres <sup>(3)</sup>	79,4	26,9	-66,6
Provisions	-2 964,7	-3 022,5	-2 402,0
Autres dettes non courantes	-	-207,3	-203,7
<b>Capitaux employés</b>	<b>18 404,6</b>	<b>14 585,0</b>	<b>12 701,2</b>
<b>CAPITAUX EMPLOYÉS MOYENS</b>	<b>16 494,8</b>	<b>13 643,1</b>	<b>N/A</b>

(1) Y compris l'investissement dans Tianjin Shibeï (Division Eau) pour 219 millions d'euros.

(2) Y compris impôts différés nets mais hors impôts différés liés aux cessions américaines et restructurations afférentes (60,7 millions d'euros en 2007, 84,9 millions d'euros en 2006, 117,6 millions d'euros en 2005).

(3) Hors instruments dérivés de couverture de juste valeur de la dette pour 27,7 millions d'euros en 2007, -28,8 millions d'euros en 2006 et -161,1 millions d'euros en 2005.

Le rendement des capitaux employés (ROCE) du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Résultat des opérations net	Capitaux employés moyens de l'année	ROCE
2007	1 796,6	16 494,8	10,9 %
2006	1 468,5	13 643,1	10,8 %

Contrairement aux soldes de gestion du compte de résultat, le ROCE est peu sensible aux effets de change.

Ainsi le ROCE s'est légèrement amélioré malgré la hausse importante des capitaux employés moyens liée à la croissance

et aux acquisitions. Ce résultat s'explique par l'effet combiné des mesures de productivité, de la maturation des contrats, de la contribution des sociétés acquises et de l'amélioration de la charge d'impôt.

## 9.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le détail des montants des honoraires des commissaires aux comptes signataires des comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2007 et 2006, payés par Veolia Environnement et ses filiales consolidées globalement et proportionnellement, est le suivant :

(en millions d'euros)	Réseau KPMG				Réseau Ernst & Young			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés <sup>(1)</sup>								
• Veolia Environnement	1,2	1,2	5,1 %	5,5 %	1,1	1,2	4,8 %	6,0 %
• Filiales intégrées globalement et proportionnellement	15,3	13,2	64,5 %	60,8 %	15,7	13,3	68,6 %	66,2 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes<sup>(2)</sup></b>								
• Veolia Environnement	1,0	1,1	4,2 %	5,1 %	1,2	0,8	5,2 %	4,0 %
• Filiales intégrées globalement et proportionnellement	6,2	6,2	26,2 %	28,6 %	4,9	4,8	21,4 %	23,8 %
<b>Sous-total 1</b>	<b>23,7</b>	<b>21,7</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>22,9</b>	<b>20,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement<sup>(3)</sup></b>								
• Juridique, fiscal, social	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
• Autres	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
<b>Sous-total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>23,7</b>	<b>21,7</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>22,9</b>	<b>20,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

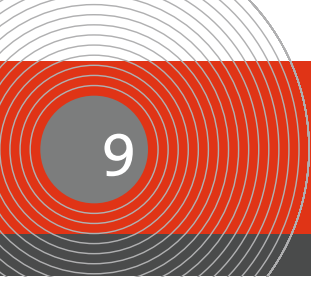
(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou des membres des réseaux de commissaires aux comptes auxquels les commissaires aux comptes ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Diligences et prestations rendues à Veolia Environnement ou ses filiales par les commissaires aux comptes ou par des membres des réseaux.

(3) Prestations « hors audit » rendues par des membres des réseaux aux filiales de Veolia Environnement.

## ( 9.6 ÉLÉMENTS PROSPECTIFS

Voir le chapitre 13 *infra*.





Les informations sur les flux de trésorerie, investissements et besoins en fonds de roulement de Veolia Environnement figurent dans le document de référence, au chapitre 9, paragraphes 9.3.1, 9.3.4 et 9.3.5 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, notes 13, 15, 20 et 33 des états financiers consolidés.

Les conditions d'emprunt et la structure de financement de Veolia Environnement figurent dans le document de référence au chapitre 9, paragraphe 9.3.2 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, notes 18, 19, 20, 23 et 24 des états financiers consolidés.

A l'instar de la plupart des documentations bancaires et obligataires, les financements de Veolia Environnement contiennent des « covenants » ou engagements classiques de faire (tels que la fourniture d'états financiers annuels et semestriels) et de ne pas faire (tels que des engagements de ne pas constituer de sûretés réelles en garantie de dette financière, moyennant certaines exceptions).

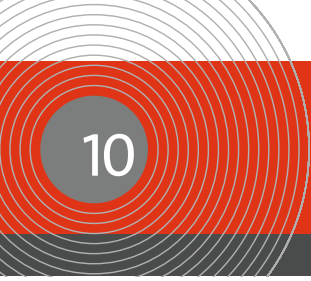
Les financements de Veolia Environnement ne contiennent pas de covenant de type ratio de couverture de frais financiers ou ratio d'endettement, hormis le placement privé réalisé aux Etats-Unis en 2003 (cf. chapitre 20, § 20.1, note 18 des états financiers consolidés). Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'endettement financier net et la capacité d'autofinancement corrigée de certains éléments. Ce ratio peut, en revanche, être utilisé pour faire varier, à la hausse ou à la baisse (échelle tarifaire), la marge appliquée à certains financements significatifs de la Société (exemples : crédit syndiqué

d'émission de lettres de crédit signé en 2004, pour une enveloppe maximum égale aujourd'hui à 1,25 milliard de dollars américains (utilisée à hauteur de 544 millions d'euros au 31 décembre 2007) et crédit syndiqué de refinancement de l'acquisition des Eaux de Berlin signé en janvier 2005 pour un montant en principal égal à 600 millions d'euros, échu depuis le 15 janvier 2008).

Les ratios financiers de couverture peuvent aussi se rencontrer au niveau de certains financements de projets le plus souvent portés par des sociétés dédiées, pour lesquels le financement est précisément calé sur les flux générés par le projet concerné. Il s'agit de financements « sans recours » ou à recours limité, dont les montants concernés ne sont individuellement pas significatifs à l'échelle du Groupe. Des ratios financiers peuvent également exister dans certains financements consentis par des banques multilatérales de développement.

La Société concentre les financements significatifs au niveau central afin d'en assurer l'optimisation. Cette centralisation fait l'objet, dans certains crédits maison-mère, d'un engagement particulier dit de « subordination structurelle » qui vise à assurer aux prêteurs que la part la plus significative des financements est située au niveau de Veolia Environnement et que le Groupe ne modifie pas sa politique de financement.

A la clôture de l'exercice 2007, Veolia Environnement respectait ses covenants.



# Recherche et développement, brevets et licences

	page
<b>11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>98</b>
11.1.1 La Recherche et développement : un axe prioritaire pour Veolia Environnement	98
11.1.2 Les moyens de la Recherche et développement de Veolia Environnement	98
11.1.3 Le processus d'innovation : une méthode rationalisée	99
11.1.4 Les grands axes de la Recherche et développement de Veolia Environnement	99
11.1.5 Avancées 2007	100
<b>11.2 BREVETS ET LICENCES</b>	<b>101</b>

## 11.1

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

## 11.1.1 La Recherche et développement : un axe prioritaire pour Veolia Environnement

Les activités de Veolia Environnement sont à la convergence des principaux défis du monde moderne : urbanisation, accès à l'eau, lutte contre le changement climatique. La résolution de ces défis requiert aujourd'hui une dimension industrielle et technologique globale. Cette dimension transverse est au cœur des réflexions et de la démarche de la Recherche et développement (R&D) de Veolia Environnement.

Gérer et préserver les ressources, limiter les impacts sur les milieux naturels, améliorer les conditions de vie des populations, développer des sources d'énergie renouvelables : tels sont les grands axes qui mobilisent la R&D aujourd'hui. La lutte contre le changement climatique figure également au premier rang des priorités. Les efforts de recherche portent essentiellement sur l'optimisation énergétique des installations du Groupe, le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>, le développement des bioénergies et des modes de transport propres.

Dans chacun de ces domaines, les savoir-faire et les technologies du Groupe sont complémentaires. C'est le cas par exemple dans les domaines des boues, de la biomasse, des biocarburants, de la prévention des légionelles ou encore des traitements des effluents industriels.

De plus, la mobilisation d'un réseau d'experts au niveau international et l'application des programmes de recherche sur des sites d'études répartis à travers le monde permettent à Veolia Environnement de bénéficier de réponses à des problématiques et des contextes locaux bien spécifiques et adaptables à d'autres régions du monde.

Les équipes de recherche de Veolia Environnement s'attachent, dans l'ensemble de leurs travaux, à relever le défi de l'environnement tout en assurant la compétitivité du Groupe. La R&D est un axe prioritaire pour la Société ; l'augmentation de 45 % depuis 2003 des moyens alloués à ces travaux en témoigne.

## 11.1.2 Les moyens de la Recherche et développement de Veolia Environnement

Les activités de recherche de Veolia Environnement sont coordonnées par la société Veolia Environnement Recherche et Innovation (VERI) qui assure depuis janvier 2007 les missions de la direction de la recherche, du développement et de la technologie (DRDT). La R&D a représenté, en 2007, près de 800 experts (dont 400 chercheurs et 400 développeurs terrain) répartis à travers le monde, et un budget global de 118 millions d'euros environ<sup>(15)</sup>.

La direction de la recherche de Veolia Environnement travaille pour toutes les activités du Groupe, en particulier en raison de leurs préoccupations communes comme la résolution des enjeux sanitaires et environnementaux avec souvent l'aide de nombreux outils comme la modélisation et l'analyse chimique et bactériologique. Elle assure ainsi une meilleure cohérence des actions de la recherche avec la stratégie du Groupe.

Veolia Environnement dispose de quatre principaux centres de recherche qui fonctionnent en réseau. Implantés en Île-de-France et spécialisés dans l'eau, la propreté, l'énergie et le transport, les centres disposent d'unités associées ou de relais dans l'hexagone et à l'étranger (Royaume-Uni, Australie, Allemagne, États-Unis, Australie).

Un réseau international de correspondants Recherche & Développement de Veolia Environnement, mis en place en 2003, permet d'identifier les besoins d'innovation dans chaque région du monde et de relayer les travaux de recherche. Certains centres à l'étranger ont acquis une compétence particulière et sont associés à ceux de la France. Ces unités de recherche sont devenues de

véritables vitrines du savoir-faire technologique de Veolia Environnement. Dans le domaine de l'eau, le Kompetenzzentrum Wasser Berlin est le centre d'expertise pour la protection des ressources en eau et l'Australie est devenue une référence en matière de réutilisation des eaux usées.

Les équipes de recherche intègrent des experts dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'analyse qui contribuent à anticiper les besoins et interviennent en appui des exploitants :

- le département Environnement pilote les programmes de recherche axés sur la gestion et la protection de la ressource en eau, la modélisation environnementale ainsi que sur l'évaluation des risques et des impacts environnementaux (ACV) ;
- le département Santé évalue les risques et les bénéfices sanitaires liés aux activités de Veolia Environnement, en liaison avec des médecins et des spécialistes de la Santé environnementale. Dans une optique préventive, il identifie les dangers sanitaires émergents, et veille à l'innocuité des services du Groupe sur la santé humaine ;
- le Centre d'analyses environnementales (CAE) pilote la recherche analytique de Veolia Environnement et coordonne un réseau de laboratoires. Il réalise les analyses de contrôle sanitaire et environnemental pour l'ensemble du Groupe. Il développe des méthodes de mesure pour identifier rapidement et finement des polluants ou des micro-organismes en très faible concentration.

(15) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, les frais de Recherche et développement s'élèvent à 84,6 millions d'euros (cf. chapitre 20, § 20.1, note 22 infra) et représentent, avec d'autres coûts de développements opérationnels un budget global évalué à 118 millions d'euros.

### 11.1.3 Le processus d'innovation : une méthode rationalisée

Les équipes de recherche ont pour objectif d'apporter, dans leurs domaines de compétences, des solutions novatrices concrètes cruciales pour la compétitivité du Groupe Veolia Environnement. Pour avancer rapidement et aboutir à des applications industrielles fiables et performantes, les travaux de R&D sont menés selon une méthode rationalisée permettant de maîtriser le risque technologique. Les principales étapes qui jalonnent le processus d'innovation sont :

- une veille réglementaire, technologique et concurrentielle rigoureuse, qui permet d'anticiper les futurs besoins, afin de déterminer et de lancer au plus tôt les nouveaux programmes de recherche. Des essais en laboratoire ou sur le terrain sont ensuite effectués pour vérifier leur faisabilité. À ce stade, si le procédé le permet, une modélisation informatique<sup>(16)</sup> peut être réalisée (c'est-à-dire explorer le domaine de fonctionnement tout en contenant les coûts) ;
- si la piste suivie est fructueuse, la construction d'un pilote, en laboratoire ou sur site, pour valider et fiabiliser les technologies utilisées ;

- le développement d'une unité préindustrielle, installée sur un site adapté et servie par du personnel d'exploitation.

Pour chacune des étapes du processus d'innovation, une collaboration entre de nombreux acteurs (équipes de recherche, de laboratoires universitaires ou privés...) est nécessaire et conditionne la réussite d'un projet de recherche.

La Recherche et développement de Veolia Environnement s'inscrit dans un réseau international de chercheurs. Elle tisse des liens avec des équipes de recherche fondamentale, en tirant mutuellement parti des expertises. Tandis que ces collaborations enrichissent les connaissances de la R&D du Groupe et la maintiennent à la pointe du progrès, elles apportent des débouchés effectifs aux avancées de la science et un retour d'expérience à nos partenaires. La recherche travaille ainsi avec de nombreuses universités et grandes écoles et participe à des programmes de recherche menés par des institutions nationales et internationales. Elle conjugue également ses savoirs technologiques avec des industriels.

### 11.1.4 Les grands axes de la Recherche et développement de Veolia Environnement

Les quatre grands axes qui mobilisent la Recherche et développement de Veolia Environnement aujourd'hui sont :

#### La gestion et la préservation des ressources naturelles

La recherche sur les procédés de dessalement de l'eau de mer, de récupération des eaux de pluie ou de réutilisation des eaux usées après traitement vise à répondre à l'augmentation des besoins en eau. La mécanisation et l'automatisation du tri des matériaux usagés ainsi que la conception de procédés de recyclage des produits en fin de vie ou des effluents industriels favorisent la réutilisation, à un coût compétitif, des matières contenues dans les déchets.

#### La limitation des impacts sur les milieux naturels

L'amélioration des techniques de traitement des effluents industriels et des déchets dangereux permet de limiter la dispersion des polluants dans l'environnement et de mieux respecter la biodiversité et la santé humaine. Leader des services à l'environnement, le Groupe Veolia Environnement se doit d'être exemplaire pour réduire les impacts de ses activités. Les travaux ont donc aussi pour priorité de réduire les rejets des installations de Veolia Environnement, de diminuer leurs nuisances sonores et olfactives et de développer des modes de transport encore plus propres.

(16) À chaque étape du processus d'innovation, les chercheurs mettent en œuvre des outils sophistiqués, comme la mécanique des fluides numérique par exemple. Cette technologie permet aux chercheurs de simuler le fonctionnement des ouvrages et de tester un plus grand nombre de scénarios pour améliorer leur efficacité. Sur une durée plus courte, ces logiciels permettent d'optimiser les protocoles d'essais pour le développement d'un procédé.

#### L'amélioration des conditions de vie des populations

La mise au point de systèmes de dépollution des eaux usées et de filières de gestion des déchets adaptés aux pays en développement améliore la salubrité des villes du Sud et contribue à prévenir la propagation des épidémies à l'échelle planétaire. Elle préserve aussi la qualité de l'eau et la santé de ceux qui la consomment. Alliée au développement de modes propres, la rationalisation des transports collectifs limite les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Elle favorise la qualité de vie dans les grandes villes et accompagne l'essor économique des pays émergents.

#### Le développement des sources d'énergie alternatives

Alors que les rejets de carbone dépassent les capacités d'assimilation de la biosphère, la production de combustibles de substitution et de biocarburants, la valorisation énergétique de la biomasse, le développement des applications industrielles de la pile à combustible autant que l'optimisation du rendement des unités d'incinération des déchets du Groupe participent à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures contribuent aussi à répondre à l'augmentation de la demande énergétique mondiale, à affronter la raréfaction des combustibles fossiles et à s'acheminer vers l'économie de l'hydrogène.

Plus de 70 % des programmes de recherche de Veolia Environnement contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre. S'appuyant sur une démarche visant dans un premier

temps à ne pas émettre de gaz à effet de serre, puis lorsque cela n'est pas possible, à réduire les émissions, les travaux de la Société visent à maîtriser les besoins, à améliorer les procédés et l'efficacité énergétique ainsi qu'à exploiter davantage les sources d'énergie

renouvelables. Le Groupe travaille également à mettre en œuvre des procédés pour capter, stocker et valoriser les gaz à effet de serre et anticipe les contraintes de demain liées aux changements climatiques.

### 11.1.5 Avancées 2007

#### Une plate-forme de recherche dédiée aux filières à haute performance pour le traitement de l'eau potable

En septembre 2007, Veolia Environnement a ouvert une halle d'essais de 1 000 mètres carrés à côté de l'usine d'eau potable d'Annet-sur-Marne en région parisienne. Consacrée aux études sur les filières hautes performances pour le traitement de l'eau potable, elle regroupe une vingtaine de pilotes qui servent à plusieurs projets de recherche. Abaisser la matière organique, réduire les inconvénients de la chloration, notamment quant au goût de l'eau et des sous-produits indésirables mais aussi maîtriser les risques sanitaires émergents sont les principaux objectifs visés. La recherche de performances technologiques se double de bilans énergétiques et environnementaux pour sélectionner les procédés les plus efficaces. Deux familles de traitement sont notamment étudiées dans la halle :

- les procédés hybrides (filière traditionnelle plus membranes) qui sont regroupés au sein de la filière Opaline (marque déposée par le Groupe) : ils associent des membranes d'ultrafiltration (pores de 0,01 micron) à des absorbants, résine ou charbon actif. Ils sont actuellement testés à l'échelle industrielle pour traiter des eaux fortement chargées en matière organique ;
- la nanofiltration : dans cette filière, les pores des membranes sont 10 fois plus resserrés que dans la précédente. Déjà mise en œuvre depuis une dizaine d'années, Veolia Environnement cherche à l'optimiser pour réduire sa consommation énergétique, éviter les phénomènes de colmatage et limiter l'impact des effluents.

#### Un programme de recherche sur le captage, le transport, la valorisation et le stockage du CO<sub>2</sub>

Cette solution qui devrait contribuer en 2050 pour 20 à 30 % de la réduction des gaz à effet de serre au niveau mondial fait l'objet d'un programme de recherche depuis 2007 au sein du Groupe Veolia Environnement dont les premières réflexions ont débuté dès 2005.

Les enjeux de ce programme consistent à disposer d'une nouvelle solution de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, acquérir une expertise reconnue et explorer de nouveaux marchés, et pouvoir proposer un positionnement et une offre de service complète dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À cette fin, le programme a pour objectifs de trouver des solutions de captage adaptés aux différents types et tailles d'installations du Groupe, d'étudier les différentes filières de transport et de valorisation adaptées à la dispersion géographique de ses installations, d'établir un cadre acceptable par tous au regard des

risques et enjeux de cette solution, et de réaliser des pilotes afin d'acquérir une expertise dans le domaine du captage, transport, valorisation et stockage du CO<sub>2</sub>.

Les premiers pilotes de recherche sur site seront lancés dans le courant de l'année 2008.

#### Poursuite et renforcement du programme sur les bioénergies

L'exploitation de la biomasse et des déchets (solides et liquides) comme ressource énergétique représente une solution pour économiser les ressources fossiles, mais aussi pour promouvoir les énergies renouvelables tout en minimisant les risques environnementaux et sanitaires. L'un des objectifs de la R&D de Veolia Environnement est de développer, d'évaluer et de valider le recours aux énergies telles que la biomasse, les combustibles solides de récupération, le biogaz issu des centres de stockage, les boues des stations d'épuration, les biocarburants.

Un remaniement du programme a été réalisé en 2007 en créant trois grands projets : biocarburants, gisement biomasse et plateforme de valorisation énergétique. Les équipes de recherche ont été renforcées pour mettre en œuvre ces projets.

#### Un programme de recherche sur la modélisation des pollutions atmosphériques

Un programme de recherche sur la modélisation des pollutions atmosphériques a été lancé depuis un an. La démarche consiste à développer des logiciels applicables à l'ensemble des métiers de Veolia Environnement. L'objectif est de connaître au mieux les mécanismes de propagation des pollutions dans l'atmosphère, suivre les panaches de pollutions et connaître au mieux les rejets pour maîtriser les niveaux de concentrations de polluants dans l'environnement. L'innovation de cette démarche sera, dans le futur, d'être capable de définir en temps réel les concentrations de polluants en un point donné et d'adapter l'activité en fonction des concentrations modélisées ou mesurées notamment au moment de la conception et du choix de la localisation des usines. La modélisation s'effectue à partir des flux sortants, de la météo, de la topographie, de l'occupation des sols... À long terme, la maîtrise des niveaux de pollution par adaptation des flux sortants pourra s'effectuer en fonction des prévisions météo locales.

#### Un programme de recherche pour limiter les émissions polluantes des plates-formes de compostage

Les études menées par les équipes de recherche de Veolia Environnement visent tout à la fois à optimiser la conception des plates-formes de compostage, à contrôler et limiter leurs

impacts sanitaires et environnementaux, et à garantir la traçabilité, la qualité agronomique et l'innocuité des composts. La R&D développe un procédé de compostage des déchets organiques urbains (boues et déchets ménagers et assimilés). La modélisation des systèmes d'aération des andains couplée à une technique innovante brevetée de compostage permet de garantir l'hygiénisation des composts, en diminuant les consommations énergétiques des installations industrielles actuelles ainsi que les émissions d'odeurs et de gaz à effet de serre. C'est notamment le cas du protoxyde d'azote ( $N_2O$ ) qui représente un pouvoir de réchauffement climatique 310 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone ( $CO_2$ ).

### Avancées des recherches sur les biocarburants

Encourager l'utilisation des biocarburants, en aidant les collectivités locales à faire les bons choix parmi ces nouvelles énergies, et le renouvellement du parc de véhicules en vue de réduire l'impact environnemental et les gaz à effet de serre sont des objectifs auxquels Veolia Transport souhaite contribuer activement. Pour cela, la recherche de Veolia Environnement a testé, évalué et validé le bio-diesel, appelé aussi Diester, à 30 % d'ester de colza qui n'altère pas les performances des moteurs.

Des essais de filtres à particules sur des moteurs alimentés en bio-diesel sont en cours. Ainsi un déploiement plus important de biocarburants dans les flottes de Veolia Transport est actuellement étudié.

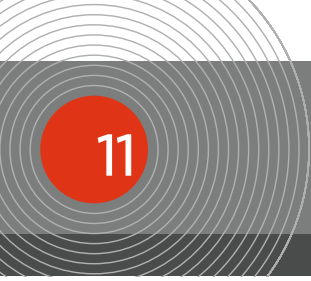
En coopération avec Veolia Propreté, la recherche teste une filière d'estérification d'huiles usagées mélangées au diesel, réussite d'une valorisation des déchets collectés.

### Un programme de recherche pour optimiser la consommation électrique des tramways

Non polluant, non bruyant, préservant l'environnement et la qualité de service, le tramway effectue son grand retour depuis les années 1990. Cependant, sur les réseaux de tramways, la consommation électrique est un paramètre qui n'est pas complètement maîtrisé à ce jour. Grâce à des campagnes de mesures sur les tramways de Rouen et St-Etienne, le Centre de Recherche et d'Innovation de Veolia Transport a établi un bilan énergétique complet des matériels testés et a mis en évidence la part utilisée par le système de chauffage en plein hiver par exemple, ou encore l'influence de la conduite sur la consommation du véhicule. Une politique d'économie d'énergie sera ensuite élaborée et l'utilité de systèmes de stockage électrique à bord sera évaluée.

## 11.2 BREVETS ET LICENCES

Voir le chapitre 6, paragraphe 6.2.5 *supra* (Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société).





	page
<b>12.1 TENDANCES</b>	<b>104</b>
<b>12.2 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS</b>	<b>104</b>
Veolia Environnement	104
Veolia Eau	104
Veolia Propreté	105
Dalkia	105
Veolia Transport	105

## 12.1 TENDANCES

Les principales tendances concernant ou affectant les activités de la Société sont décrites au chapitre 6 *supra*, paragraphes 6.1 et 6.2.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Veolia Environnement depuis la clôture de l'exercice 2007 et la Société n'a connaissance d'aucun événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives pour l'exercice en cours.

## 12.2 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

### Veolia Environnement

La Société a publié le 5 février 2008 son chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007 (données IFRS non auditées) qui s'établit à 32 628,2 millions d'euros. Par ailleurs, Veolia Environnement a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et mis à la disposition du public son information financière trimestrielle au 31 décembre 2007 (directive Transparence).

Le 7 mars 2008, la Société a publié un communiqué de presse sur ses résultats annuels 2007.

Veolia Environnement a annoncé le 12 février 2008 le lancement de l'Observatoire Veolia des modes de vie urbains. Partenaire depuis plus de 150 ans de la ville, la Société anticipe la complexité des

problématiques urbaines et leur interactivité pour proposer les services essentiels à l'amélioration de la qualité de vie en ville. En 2030, 60 % de la population mondiale vivra en ville. Veolia Environnement crée l'Observatoire pour enrichir sa connaissance de la ville et une première étude a été menée par l'institut de sondage Ipsos entre septembre et décembre 2007 pour mieux comprendre la relation entre le citoyen et sa ville, auprès de 8 500 personnes dans 14 villes à travers le monde. Les résultats de cette enquête sont rassemblés dans une brochure éditée par l'Observatoire Veolia des modes de vie urbains. Cette étude sera poursuivie en 2009 auprès d'un panel d'autres grandes villes du monde.

### Veolia Eau

Le 11 février 2008, Veolia Eau a annoncé avoir remporté, *via* sa filiale Veolia Water Solutions & Technologies, un contrat de modernisation et d'extension de l'usine d'assainissement des eaux usées de Czajka, à Varsovie, dans le cadre d'un consortium réunissant la société de génie civil polonaise Warbud et la société d'ingénierie d'eau allemande WTE. Ce contrat représente un chiffre d'affaires estimé à 500 millions d'euros environ, dont 148 millions d'euros pour la part revenant à Veolia Eau. À l'issue

des travaux, dont l'achèvement est prévu fin 2010, Czajka sera la plus grande usine de dépollution des eaux usées de Pologne. Ce contrat s'inscrit dans le développement des pays d'Europe de l'Est qui s'accompagne de très importants besoins de renouvellement de leurs infrastructures d'assainissement. Veolia Eau, déjà très présente dans cette partie d'Europe, notamment en République Tchèque, en Roumanie, en Hongrie et en Slovaquie, consolide avec ce contrat sa présence en Pologne.

## Veolia Propreté

L'acquisition de Bartin Recycling Group, n° 3 Français du recyclage et de la valorisation des ferrailles et métaux, avec un chiffre d'affaires de 249 millions d'euros en 2006, a été finalisée le 13 février 2008. Cette acquisition fera passer la capacité de valorisation de métaux de Veolia Propreté en France de 250 000 à plus d'un million de tonnes par an, ce qui est un enjeu important, compte tenu du fait que 50 % de l'acier mondial est aujourd'hui produit à partir de ferrailles.

En février 2008, Veolia Propreté a remporté un nouveau contrat PFI d'une durée de 25 ans dans le Comté de Southwark au Royaume-Uni. Le contrat représente un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 900 millions d'euros grâce à une stratégie de gestion globale

intégrée qui propose la réduction, la récupération, la réception, le transfert, le recyclage, le compostage, le prétraitement et l'élimination des déchets.

Le 17 mars 2008, les autorités du district du West Berkshire ont attribué à Veolia Propreté un contrat Private Finance Initiative (PFI) de gestion intégrée des déchets d'une durée de 25 ans, représentant un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 667 millions d'euros. Le contrat couvre la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets du district ainsi que les services de nettoyage urbain. Veolia Propreté assurera aussi la construction et la gestion des installations de valorisation, le transfert des déchets, le compostage et le recyclage de déchets ménagers.

## Dalkia

Le 18 février 2008, Dalkia a annoncé le succès de l'offre publique d'achat lancé le 17 décembre 2007 sur la société polonaise Praterm. Dalkia devient ainsi actionnaire majoritaire de la société avec 97,9% de son capital pour un investissement de 142 millions d'euros. Avec plus de 260 km de réseaux de petite et moyenne tailles, Praterm

est présent dans 21 villes au Nord, Sud et Sud-est de la Pologne. Elle produit et distribue de la chaleur à près de 520 000 habitants et devrait réaliser en 2008 un chiffre d'affaires estimé à 55 millions d'euros environ.

## Veolia Transport

En janvier 2008, le contrat de transport urbain et périurbain par autobus de Las Vegas a été renouvelé pour une durée de 2 ans. Ce contrat, dont l'exploitation débutera en avril 2008, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à environ 137 millions d'euros. Le renouvellement des contrats de Boston en 2007 et de Las Vegas en 2008 constitue un succès majeur pour Veolia Transport, ces deux contrats étant les plus importants en Amérique du Nord sur leurs marchés respectifs en termes de chiffre d'affaires.

Depuis janvier 2008, Veolia Transport Suède détient les deux tiers des actions formant le capital de la société Tagia qui gère la maintenance du métro de Stockholm. Cette société, dont le reste du capital est détenu pas l'autorité organisatrice des transports

publics de la région de Stockholm, Storstockholms Lokaltrafik AB (SL), a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros environ.

Veolia Cargo, filiale de Veolia Transport spécialisée dans la logistique ferroviaire, a annoncé le 20 février 2008 la signature d'un accord relatif à l'acquisition de Rail4Chem, entreprise ferroviaire allemande spécialisée dans le transport de fret ferroviaire international. Rail4Chem a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de plus de 80 millions d'euros. Cette acquisition sera finalisée courant 2008 sous réserve notamment de l'accord des autorités de la concurrence.



	page
<b>13.1</b> <b>INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES</b>	<b>108</b>
<b>13.2</b> <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES</b>	<b>109</b>
<b>13.3</b> <b>OBJECTIFS ET PERSPECTIVES</b>	<b>110</b>

## 13.1 INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Pour l'exercice 2008, Veolia Environnement anticipe une progression d'au moins 10 % de son chiffre d'affaires, de sa capacité d'autofinancement et de son résultat net part du Groupe.

Ces projections reposent principalement sur les hypothèses suivantes : (i) parités de change qui sont élaborées au niveau Groupe et évolutions des taux d'intérêts, (ii) anticipations de volumes traités ou distribués fondées notamment sur des séries historiques, (iii) anticipations d'évolution tarifaire annuelle sur les contrats à long terme, (iv) anticipation d'évolution de prix de marché dans certains métiers de la Propreté, (v) impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (vi) prix de l'énergie, (vii) conditions climatiques et (viii) effet du développement des contrats existants, impact des récents développements commerciaux et des acquisitions. Certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants de Veolia Environnement et de ses filiales, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Les prévisions, déclarations et informations prospectives résumées ci-dessus sont notamment fondées sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Veolia Environnement. Ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Elles ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les prévisions annoncées se produiront. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination des dites déclarations et informations prospectives, pourraient ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel de la Société. De plus, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 4 (Facteurs de Risques) du document de référence 2006 pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe et sur la réalisation des prévisions, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

## 13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

À l'attention de Monsieur Henri Proglio, Président-Directeur Général de Veolia Environnement,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Veolia Environnement incluses dans le chapitre 13 (paragraphe 13.1) de son document de référence 2007 déposé à l'AMF le 31 mars 2008.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Veolia Environnement. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Veolia Environnement.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Département KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

**Ernst & Young et Autres**

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

### 13.3 OBJECTIFS ET PERSPECTIVES <sup>(17)</sup>

A moyen terme, le Groupe poursuivra son développement dans chacune de ses activités et se fixe comme objectif une progression annuelle du chiffre d'affaires comprise entre 8 et 10 % et le maintien d'un ROCE après impôts de 10 % (hors effet potentiel lié au calendrier des acquisitions).

Cette progression repose sur la croissance organique attendue des contrats existants, sur des objectifs de gains de contrats sur des marchés porteurs dans les zones géographique prioritaires que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et certains pays de la zone Asie-

Pacifique et du Moyen Orient et sur une politique d'acquisitions sélectives et créatrice de valeur dans le métier des services à l'environnement.

Cette stratégie de croissance s'inscrit dans le respect des engagements bilantiels (ratio de l'endettement financier net rapporté à la somme de la capacité d'autofinancement et du remboursement d'actifs financiers opérationnels compris entre 3,5 et 4) et le maintien d'une politique de distribution de dividendes comprise entre 50 et 60 % du résultat net récurrent

*(17) Ces objectifs ne font pas partie des informations prévisionnelles qui font l'objet du rapport des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 13.2.*



	page
<b>14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>112</b>
Composition du conseil d'administration et fonctions exercées par les administrateurs en dehors de la Société	112
Renseignements personnels concernant les administrateurs	118
<b>14.2 CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>120</b>

La Société est une société anonyme à conseil d'administration (depuis l'assemblée générale du 30 avril 2003), dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris et le New York Stock

Exchange (NYSE). Elle est soumise à la réglementation française, notamment en matière de gouvernement d'entreprise, et aux règles applicables aux sociétés étrangères cotées aux États-Unis.

## 14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

### Composition du conseil d'administration et fonctions exercées par les administrateurs en dehors de la Société

---

Le conseil d'administration de la Société réuni le 29 mars 2007 a coopté Augustin de Romanet de Beaune, nouveau directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, en remplacement de Monsieur Francis Mayer.

L'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 a ratifié la cooptation de Monsieur Augustin de Romanet de Beaune et celle de Monsieur Paolo Scaroni, coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le nom des membres du conseil d'administration à la date de dépôt du document de référence, leur âge, les dates de première nomination, de renouvellement le cas échéant, et d'expiration des mandats occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'ils exercent en dehors de la Société ainsi que les mandats occupés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années.

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 janvier 2008.

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Henri Proglia</b> 58 ans Première nomination : 30/04/2003 Échéance mandat : AG 2009 <b>Fonction principale exercée dans la société :</b> président-directeur général de Veolia Environnement</p>	<p><b>En France :</b> membre du conseil de surveillance de Natixis ; membre du conseil de surveillance de Elior ; administrateur de EDF ; administrateur de Casino, Guichard-Perrachon ; membre du conseil de surveillance de Lagardère ; membre du conseil de surveillance de CNP Assurances ; censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; gérant de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux ; président du conseil d'administration de Veolia Propreté ; président du conseil d'administration de Veolia Transport ; membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia ; président du conseil d'administration de Veolia Water ; président du conseil de surveillance de Dalkia France ; administrateur de SARP Industries ; administrateur de Dalkia International ; administrateur de la Société des Eaux de Marseille ; président de Campus Veolia Environnement.</p> <p><b>À l'étranger :</b> administrateur de Veolia ES Australia ; administrateur de Veolia Transport Australia ; administrateur de Veolia Environnement Services Holdings Plc ; administrateur de Siram ; administrateur de Veolia ES Asia ; administrateur de Veolia Transport Northern Europe ; administrateur de Veolia Environnement UK Ltd (Royaume-Uni) ; administrateur de Veolia ES North America Corp.</p>	<p>président du directoire de Vivendi Environnement ; administrateur de Thales ; administrateur de EDF International ; administrateur de Vinci ; membre du conseil de surveillance de CEO ; membre du conseil de surveillance de CFSP ; administrateur de Comgen Australia ; président-directeur général de Veolia Transport ; administrateur de Connex Asia Holdings (Singapour) ; administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni) ; administrateur de Connex Transport AB (Suède) ; administrateur de Connex Transport UK (Royaume-Uni) ; administrateur de Coteba Management ; membre du conseil de surveillance de la Société des Eaux de Melun ; administrateur de Esterra ; administrateur de SARP ; administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne) ; administrateur de GRUCYCSA (Espagne) ; administrateur de Montenay International Corporation (USA) ; administrateur de ONEL (Royaume-Uni) ; président-directeur général de Veolia Propreté ; administrateur de Onyx UK Holdings (Royaume-Uni) ; administrateur de OWS (États-Unis) ; administrateur de SAFISE ; président-directeur général de Veolia Water ; administrateur de WASCO (ex-US Filter, États-Unis).</p>
<p><b>Jean Azéma</b> 55 ans Première nomination : 30/04/2003 Échéance mandat : AG 2009 <b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> directeur général de Groupama SA.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> directeur général de la Fédération Nationale Groupama ; président du conseil d'administration de Groupama International ; directeur général de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ; administrateur de Société Générale ; Représentant permanent de Groupama SA au conseil d'administration de Bolloré ; président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelle (FFSAM) ; vice-président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.</p> <p><b>À l'étranger :</b> membre du conseil de surveillance de Mediobanca.</p>	<p>président du directoire de Groupama SA ; Représentant permanent de la CCAMA dans Gimar Finance SCA ; Représentant permanent de Groupama Investissement dans Gimar Finance SCA ; Représentant permanent de la CCAMA dans la SCI Groupama les Massues ; Représentant permanent de Groupama Assurances et Services dans Bolloré Investissement ; administrateur de Mediobanca.</p>

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Daniel Bouton</b> 57 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des nominations et des rémunérations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président-directeur général de la Société Générale.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b> administrateur de Total SA.</p>	<p>membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; administrateur de Arcelor ; administrateur de Schneider Electric SA.</p>
<p><b>Jean-François Dehecq</b> 68 ans Première nomination : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la Société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président du conseil d'administration de Sanofi-Aventis.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> administrateur d'Air France ; administrateur de l'Agence Nationale de la Recherche ; président de l'Association Nationale de la Recherche Technique ; membre de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie ; président du conseil de l'ENSAM/ParisTech (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers).</p> <p><b>À l'étranger :</b> vice-président de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations) ; membre du conseil de l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers Associations).</p>	<p>administrateur de Pechiney ; président du Conservatoire national des Arts et Métiers ; président de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations) ; membre du conseil France de l'INSEAD ; président-directeur général de Sanofi-Aventis ; administrateur de Finance et Management ; administrateur de la Société Financière des Laboratoires de Cosmétologie Yves Rocher ; membre du conseil de surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle.</p>
<p><b>Augustin de Romanet de Beaune</b> 46 ans Première nomination : 29/03/2007 Échéance mandat : AG 2009</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> président du conseil de surveillance de la SNI ; membre du conseil de surveillance de la CNP ; administrateur de Dexia, Accor et Icade.</p>	<p>membre du comité exécutif et directeur adjoint finance et stratégie de Crédit Agricole ; secrétaire général adjoint à la présidence de la République, Jacques Chirac ; directeur adjoint du cabinet du Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin.</p>

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Jean-Marc Espalioux</b> 56 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des comptes et de l'audit depuis le 30 avril 2003 membre du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président-directeur général de Financière Agache Private Equity.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b> administrateur d'Air France – KLM ; censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; membre du conseil de surveillance de Homair Vacances ; président du comité de surveillance de Lyparis (Go Voyages) ; membre du conseil de surveillance du Groupe Flo.</p>	<p>président du directoire du Groupe Accor.</p>
<p><b>Paul-Louis Girardot</b> 74 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des comptes et de l'audit depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 membre du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> président du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris ; membre du conseil de surveillance de Dalkia France ; membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia ; administrateur de Veolia Transport ; administrateur de Veolia Propreté ; administrateur de Veolia Water ; administrateur de la Société des Eaux de Marseille ; membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone ; vice-président du comité de Basse-Seine – Normandie.</p>	<p>administrateur de Eiffage ; administrateur de JC Decaux ; membre du conseil de surveillance de Telecom Développement ; administrateur de GG TS ; membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; administrateur de FCC (Espagne).</p>
<p><b>Philippe Kourilsky</b> 65 ans Première nomination : 30/04/2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; président du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> Professeur au Collège de France.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b> membre du conseil d'administration du Collège international de philosophie.</p>	<p>directeur général de l'Institut Pasteur ; administrateur de l'Institut Curie ; administrateur de l'Institut Pasteur de Lille ; Représentant permanent de l'Institut Pasteur au conseil d'administration de Aventis Pasteur ; administrateur de l'Institut Pasteur de Montevideo (Uruguay), de l'Institut Pasteur de Hong Kong (Chine), de l'Institut Pasteur de Shanghai (Chine) et de l'Institut Pasteur de Séoul (Corée du Sud) ; membre du conseil d'administration de l'École polytechnique ; membre du conseil d'administration du LEEM Recherche.</p>

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Serge Michel</b> 81 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement président du comité des nominations et des rémunérations depuis le 30 avril 2003</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président de Soficot SAS.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> président de CIAM Domaine de Pin Fourçat ; président de la SAS Carré des Champs-Élysées ; président de la Société Gastronomique de l'Étoile (SAS) ; président de Groupe Epicure (SAS) ; membre du conseil de surveillance de Eolfi ; membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris ; administrateur de SARP Industries ; Représentant permanent de la société EDRIF au conseil de surveillance de Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux ; membre du conseil de surveillance de la Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie ; Représentant permanent de la société CEPH au conseil d'administration de SEDIBEX ; administrateur de Orsay Finance, Eiffage, LCC et Infonet Services.</p>	<p>administrateur de VINCI ; administrateur de SOGEA ; administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) Holding (Espagne) ; administrateur de FCC Construcción (Espagne) ; administrateur de Cementos Portland (Espagne) ; administrateur de Vinci Construction ; administrateur de DB Logistique ; administrateur de STDB ; membre du conseil de surveillance de G+H Montage (Allemagne) ; président du conseil de surveillance de SEGEX.</p>
<p><b>Baudoin Prot</b> 56 ans Première nomination : 30/04/2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la société :</b> administrateur directeur général de BNP Paribas.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> administrateur de Pinault-Printemps-Redoute ; administrateur d'Accor.</p> <p><b>À l'étranger :</b> administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse) ; administrateur de ERBE (Belgique) ; administrateur de BNL (Italie) ; administrateur de BNL Progetto SpA (Italie).</p>	<p>administrateur de Pechiney ; administrateur de BNP Intercontinentale ; représentant permanent de BNP Paribas au conseil de surveillance de Fonds de Garantie des Dépôts ; président du conseil d'administration de BNP Paribas E3 puis président de BNP Paris E3 SAS ; représentant permanent de BNP Paribas au conseil de surveillance de Accor ; membre du conseil de surveillance de Cetelem ; membre du conseil de surveillance de Eurosecurities Partners.</p>

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Georges Ralli</b> 59 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> Chief Executive du European Investment Banking Business de Lazard Group LLC (États-Unis) ; vice-président-directeur général et associé gérant de Lazard Frères SAS.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> vice-président-directeur exécutif et associé gérant de Compagnie Financière Lazard Frères SAS ; président de Maison Lazard SAS ; président et associé gérant de Lazard Frères Gestion SAS ; président-directeur général et administrateur de Lazard Frères Banque ; administrateur de Fonds Partenaires Gestion ; administrateur de VLGI ; administrateur de Chargeurs et Silic ; censeur d'Eurazeo.</p> <p><b>À l'étranger :</b> deputy Chairman de Lazard Group LLC (États-Unis) ; co-chairman du European Investment Banking Committee de Lazard Group LLC (États-Unis) ; membre du European advisory board de Lazard Group LLC (États-Unis) ; membre du comité exécutif de Lazard Strategic Coordination Company LLC (États-Unis) ; membre du conseil d'administration de Lazard &amp; Co. Srl (Italie).</p>	<p>directeur général adjoint de Lazard Frères Banque SA ; administrateur de Lazard Régions SA ; administrateur d'Eurazeo ; membre des conseils de surveillance de Vivendi Environnement et Eurazeo ; représentant permanent de Lazard Frères Banque au conseil d'administration de Direct Finance SA ; directeur de Crédit Agricole Lazard Financial Products (Royaume Uni) ; associé gérant de Maison Lazard SAS ; associé commandité gérant de Partena (SCS).</p>
<p><b>Paolo Scaroni</b> 61 ans Première nomination : 12/12/2006 Échéance mandat : AG 2009</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> directeur général (CEO) de ENI (Italie).</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>À l'étranger :</b> membre du conseil d'administration de Assicurazioni Generali (Italie) ; membre du conseil d'administration de London Stock Exchange Plc (Angleterre) ; membre du conseil d'administration de Fondazione Teatro alla Scala (Italie) ; membre du conseil d'administration de la Columbia Business School (USA).</p>	<p>membre du conseil de surveillance de ABN Amro Bank NV (Pays-Bas) ; président d'Alliance Unichem plc. (Angleterre) ; directeur général (CEO) de Pilkington plc (Angleterre) ; directeur général (CEO) de Enel (Italie) ; membre du conseil d'administration de Il Sole 24 Ore (Italie).</p>

	<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats</b>	<b>Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années</b>
<p><b>Louis Schweitzer</b> 65 ans Première nomination : 30/04/2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; membre du comité des nominations et des rémunérations depuis le 30 avril 2003</p>	<p><b>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</b> président du conseil d'administration de Renault.</p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p><b>En France :</b> président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité ; administrateur d'Électricité de France ; administrateur de BNP Paribas ; administrateur de L'Oréal ; membre du conseil consultatif de la Banque de France ; membre du conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général : Musée du Louvre ; Musée du Quai Branly et Fondation Nationale des Sciences Politiques.</p> <p><b>À l'étranger :</b> vice-président du conseil de surveillance de Philips (Pays-Bas) ; administrateur d'AB Volvo (Suède) ; président du conseil d'administration d'Astra Zeneca (Royaume-Uni) ; membre du conseil consultatif d'Allianz (Allemagne).</p>	<p>président du Medef International ; président-directeur général de Renault ; président du directoire de Renault-Nissan BV ; administrateur de Renault Crédit International Banque.</p>
<p><b>Murray Stuart</b> 74 ans Première nomination : 30/04/2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la société :</b> membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; président du comité des comptes et de l'audit depuis le 30 avril 2003</p>	<p>Monsieur Stuart n'exerce pas à ce jour d'autres mandats ni fonctions dans d'autres sociétés.</p>	<p>administrateur de Royal Bank of Scotland Group plc, de National Westminster Bank, de Intermediate Capital Group plc ; administrateur de Scottish Power plc et Old Mutual plc ; administrateur de Hammersmith Hospitals NHS Trust.</p>

AG = Assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société, au 36/38, avenue Kléber à Paris.

## Renseignements personnels concernant les administrateurs

Henri PROGLIO est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972 et a été nommé président-directeur général de CGEA en 1990. Il a été nommé vice-président de Vivendi Universal et président-directeur général de Vivendi Water en 1999 avant de devenir président du directoire de Veolia Environnement en 2000 puis président-directeur général en avril 2003.

Jean AZÉMA est ingénieur de l'École supérieure d'agriculture de Purpan et diplômé du Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale. Il a débuté sa carrière à l'Union départementale de la Mutualité Agricole des Pyrénées-Orientales en 1975, puis au Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale de 1978 à 1979, et à l'Union départementale de la mutualité agricole de l'Allier de 1979 à 1987. Entre 1987 et 1995, il a exercé les fonctions



de directeur financier de Groupama Vie, de directeur des investissements de Groupama, de directeur de la gestion comptable et de la consolidation de la Caisse centrale des assurances mutuelles agricoles (CCAMA) et de directeur des assurances de CCAMA. Il a été nommé directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996 puis directeur général de Groupama Sud en 1998 et enfin directeur général de Groupama en juin 2000. Jean Azéma est aujourd'hui directeur général de Groupama SA, directeur général de la Fédération nationale Groupama, président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles et vice-président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

Daniel BOUTON est diplômé de Sciences politiques, ancien élève de l'École nationale d'administration et inspecteur général des finances. Il a occupé plusieurs postes au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie dont celui de directeur du budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale dont il devient directeur général en 1993 puis président-directeur général en 1997.

Jean-François DEHECQ est diplômé de l'École nationale des Arts et Métiers. Après avoir été de 1964 à 1965 professeur de mathématiques au lycée catholique Saint-Vincent de Senlis, il devient stagiaire à la Recherche scientifique du département Propulsion nucléaire de l'armée. Il intègre en 1965 la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA, ex-Elf Aquitaine). Au sein des services économiques de 1965 à 1969, il devient attaché de direction de 1969 à 1970, puis de 1970 à 1971, ingénieur d'exploitation sur l'Usine de Lacq, site gazier majeur en France. En 1973, il devient directeur général de Sanofi, pôle important du groupe Elf Aquitaine. De 1982 à 1988, il est vice-président-directeur général de Sanofi avant d'en prendre la direction dès février 1988. En 1999, il devient président-directeur général de Sanofi-Synthelabo. En 2004, il organise la fusion Sanofi-Aventis. Jean-François Dehecq est aujourd'hui président du conseil d'administration de Sanofi-Aventis.

Augustin DE ROMANET DE BEAUNE est diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Il débute sa carrière à la direction du Budget du ministère de l'économie et des finances. En 1990, il est attaché financier à la Représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles, avant de réintégrer en 1993 la direction du Budget comme chef du bureau de synthèse et de politique budgétaire. En 1995, il devient conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, et conseiller technique puis directeur de cabinet du secrétaire d'État au budget. Après avoir été conseiller budgétaire du ministre délégué au budget, porte-parole du gouvernement et chargé de mission auprès du ministre de l'Économie et des Finances de 1995 à 1997, Augustin de Romanet de Beaune devient sous-directeur chargé de mission auprès du directeur du budget, puis sous-directeur chargé du secteur transport à la direction du budget. En 1999 et 2000, il est successivement nommé directeur d'Oddo et Compagnie puis associé gérant d'Oddo Pinatton Corporate. En 2002, Augustin de Romanet de Beaune prend les fonctions de directeur du cabinet du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. De 2004 à 2005, il occupe les fonctions de directeur du cabinet du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, directeur adjoint du cabinet du Premier ministre et Secrétaire général adjoint à la présidence de la République. Après

avoir été directeur adjoint finances et stratégie et membre du comité exécutif du Groupe Crédit Agricole depuis octobre 2006, Augustin de Romanet de Beaune a été nommé directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations le 7 mars 2007.

Jean-Marc ESPALIOUX est diplômé de Sciences politiques, de droit et de sciences économiques et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Inspecteur des finances de 1978 à 1983, il rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1984, dont il devient directeur financier en 1987 puis directeur général adjoint en 1996. Administrateur du groupe Accor de 1987 à 1996, Jean-Marc Espalioux en a été le président du directoire de 1997 à 2006. Jean-Marc Espalioux est président-directeur général de Financière Agache Investissement depuis juillet 2006.

Paul-Louis GIRARDOT a été administrateur et directeur général de Vivendi jusqu'en 1998. Son activité est principalement orientée sur le développement des activités de délégation de services du Groupe Veolia Environnement, plus particulièrement dans le domaine de l'eau. Il a en outre largement contribué au développement des activités de Vivendi dans le domaine de la téléphonie, notamment du radiotéléphone. Il a par ailleurs œuvré au développement du Groupe Veolia Environnement dans le domaine des services énergétiques et de la production d'électricité décentralisée (cogénération), au travers de la filiale Dalkia. Paul-Louis Girardot est président du conseil de surveillance de Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux depuis 2001.

Philippe KOURILSKY est diplômé de l'École polytechnique et docteur ès sciences. Il est entré à l'Institut Pasteur en 1972. Philippe Kourilsky est aujourd'hui professeur au Collège de France.

Serge MICHEL a consacré sa vie professionnelle au monde du bâtiment et des travaux publics. Après avoir occupé au sein du groupe de la Compagnie de Saint-Gobain les fonctions de directeur général adjoint et de président de Socea, il assure jusqu'en 1991 la présidence du groupe SGE et jusqu'en 1997 celle de la CISE. Il a été directeur général adjoint de la Compagnie Générale des Eaux jusqu'en 1992. Il est aujourd'hui président de Soficot – société de conseil en direction d'entreprise et en investissements qu'il a fondée en 1997.

Baudoin PROT est diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration. De 1974 à 1983, il a successivement été directeur adjoint du préfet de région en Franche-Comté, inspecteur général des finances, puis adjoint au directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'industrie. Il rejoint la Banque Nationale de Paris en 1983 où il exerce diverses fonctions avant d'être nommé directeur général adjoint en 1992 et directeur général en 1996. Après avoir été administrateur-directeur général délégué de BNP Paribas à partir de mars 2000, il est nommé administrateur directeur général de BNP Paribas en juin 2003.

Georges RALLI est titulaire d'un DESS banque et finance de l'université Paris-V et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut commercial de Nancy. En 1970, il entre au Crédit Lyonnais où il exerce diverses fonctions de direction jusqu'en 1981. En 1982, il occupe le poste de secrétaire de la Commission pour le développement et la protection de l'épargne, puis, de 1982 à 1985, il est directeur du département des négociations financières au Crédit du Nord. Il rejoint Lazard en 1986, devient associé gérant à partir de 1993 puis co-responsable des fusions-acquisitions de

Lazard LLC à partir de 1999. Depuis 2000, Georges Ralli est *Deputy Chairman* et membre du comité exécutif de Lazard LLC (États-Unis) et vice-président-directeur exécutif de Lazard Frères (Paris). Depuis 2006, il est *Chief Executive* du *European Investment Banking Committee* de Lazard Group LLC.

Paolo SCARONI est diplômé d'économie de l'Université Bocconi de Milan et est titulaire d'un MBA de la Columbia Business School (New York). Après avoir été collaborateur chez McKinsey & Company pendant un an à l'issue de son MBA, il a occupé diverses fonctions de 1973 à 1985 au sein de Saint Gobain dont il devient président de la Division « verre plat ». En 1985, Paolo Scaroni devient *Chief Executive Officer* de Techint, tandis qu'il exerce également les fonctions de vice-président de Falck et de vice président exécutif de SIV, une joint-venture entre Techint et Pilkington plc. Il rejoint cette dernière compagnie en 1996 pour devenir directeur général (*Chief Executive Officer*) de Pilkington plc jusqu'à mai 2002. Après avoir été directeur général (*Chief Executive Officer*) de Enel de 2002 à 2005, il devient directeur général (*Chief Executive Officer*) d'Eni en juin 2005, fonction qu'il occupe à ce jour.

Louis SCHWEITZER est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration et inspecteur des finances. Il a été, de 1981 à 1986, directeur du

cabinet de Laurent Fabius (successivement ministre délégué chargé du budget, ministre de l'industrie et de la recherche et Premier ministre). Il rejoint Renault en 1986, devenant directeur à la direction générale, puis occupe successivement les postes de directeur de la planification et du contrôle de gestion, directeur financier et du plan et de directeur général adjoint. Après avoir été nommé directeur général de Renault en décembre 1990, il devient président-directeur général en mai 1992 jusqu'au 29 avril 2005 où il est nommé président du conseil d'administration de Renault.

Murray STUART est diplômé de l'Université de Glasgow en lettres, en droit et en expertise comptable et est docteur honoraire de l'Université de Glasgow. Il a poursuivi sa carrière dans l'industrie, le commerce et les services financiers. Il a exercé les fonctions de directeur financier et de chef de l'exécutif délégué d'International Computers plc, UK, et de chef de l'exécutif puis président de Metal Box plc (devenu Carnaud Metalbox), société de fabrication d'emballages. Il a été président de Scottish Power plc de 1992 à 2000. Il a également été président délégué de la Commission d'audit des services publics du Royaume-Uni, président du Trust Hammersmith Hospitals NHS, important centre hospitalier d'enseignement et de recherche à Londres, et administrateur de Royal Bank of Scotland Group plc jusqu'en mai 2002.

## 14.2 CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration de la Société.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre un membre du conseil d'administration de Veolia Environnement,
- (ii) aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

de Veolia Environnement. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du conseil d'administration dispose que tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du conseil d'administration pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel un membre du conseil d'administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la direction générale de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions acceptées par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de Veolia Environnement <sup>(18)</sup>.

(18) À l'exception de la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 750 actions de la Société, sous la forme nominative.

# Rémunération et avantages des dirigeants

## sommaire

	page
<b>15.1 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES ADMINISTRATEURS</b>	<b>122</b>
15.1.1 Rémunération globale du président-directeur général	122
15.1.2 Rémunération globale des administrateurs	124
<b>15.2 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES</b>	<b>125</b>
<b>15.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>126</b>

## 15.1

## RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES ADMINISTRATEURS

La rémunération globale (y compris avantages en nature) versée durant l'exercice 2007 aux mandataires sociaux (président-directeur général et administrateurs) tant par la Société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce est détaillée ci-après.

### 15.1.1 Rémunération globale du président-directeur général

La rémunération versée en 2007 au président-directeur général a été déterminée selon les modalités proposées par le comité des nominations et des rémunérations et arrêtées par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2007, Monsieur Henri Proglgio a perçu la partie fixe de sa rémunération 2007 ainsi que la part variable se rapportant à l'exercice 2006, versée en 2007 après avoir été arrêtée définitivement par le conseil d'administration du 29 mars 2007. Il a reçu en outre des avantages en nature et les jetons de présence dus au titre de ses mandats d'administrateur au sein de la Société et dans d'autres sociétés du Groupe.

#### Rémunération fixe 2007

Le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a décidé lors de la séance du 29 mars 2007 d'augmenter, pour l'exercice 2007, la partie fixe de la rémunération de Monsieur Henri Proglgio inchangée depuis l'exercice 2005, pour la porter à un montant de 992 000 euros.

#### Rémunération variable

Suivant les propositions du comité des nominations et des rémunérations, la part variable 2006 et 2007 de la rémunération du président-directeur général se décompose entre une part quantitative de 70 % basée sur la réalisation d'indicateurs de performance prédéterminés par le conseil d'administration, et une part qualitative de 30 % déterminée par le conseil.

- **Part variable 2006 :** Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 28 mars 2006 de retenir, avec comme base des objectifs le budget et les réalisations 2006 (comptes en IFRS), les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable au titre de 2006 du président-directeur général : le niveau du résultat opérationnel récurrent Groupe et du résultat net récurrent. Par application des formules retenues et compte tenu des résultats obtenus, il a été alloué à Monsieur Henri Proglgio par le conseil d'administration du 29 mars 2007, 100 % de la part variable, élément qualitatif inclus, soit un montant de 1 275 000 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2006.

- **Part variable 2007 :** Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 29 mars 2007 de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2007 et les réalisations 2007 par rapport à celles de 2006, les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable au titre de 2007 du président-directeur général : le niveau du résultat opérationnel récurrent Groupe et du résultat net récurrent, chacun pris en compte à hauteur de 50 %. En raison de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007 qui a généré mécaniquement une augmentation du résultat net récurrent, le conseil d'administration du 25 mars 2008, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de remplacer cet indicateur par le bénéfice net par action (récurrent). En application des formules retenues et compte-tenu des résultats 2007, il a été alloué à Monsieur Henri Proglgio par le conseil d'administration un montant de 1 423 020 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2007, en augmentation de 11,6 % par rapport à la part variable de sa rémunération 2006.

#### Avantages en nature

Outre les rémunérations fixes et variables ci-dessus, le montant des avantages en nature octroyés à Monsieur Henri Proglgio en 2007 (correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction) s'élève à 2 954 euros.

#### Jetons de présence versés par la Société et les sociétés contrôlées

Le président-directeur général a perçu de la Société en 2007 un montant de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur correspondant au quatrième trimestre de l'exercice 2006 et aux trois premiers trimestres de l'exercice 2007 (le quatrième trimestre se rapportant à l'exercice 2007 ayant été versé en janvier 2008), représentant un montant brut de 40 000 euros. Les jetons de présence payés à Monsieur Henri Proglgio sont soumis à cotisations sociales (notamment CSG et CRDS) prélevées sur la rémunération versée à Monsieur Henri Proglgio.

Monsieur Henri Proglgio a également perçu au titre de ses mandats dans d'autres sociétés du Groupe Veolia Environnement, en France et à l'étranger, un total de jetons de présence de 64 079 euros.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Rémunération du président-directeur général et des administrateurs

## Variation 2005 / 2007

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) versée à Monsieur Henri Proglio au cours des exercices 2005, 2006 et 2007.

	Rémunérations diverses		Jetons de présence versés par Veolia Environnement	Jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	Total rémunération brute globale
	Fixe	Variable				
Rémunération versée en 2005	944 996	850 000 <sup>(2)</sup>	34 000	70 912	2 616	1 902 524
Rémunération versée en 2006	944 996	1 062 500 <sup>(3)</sup>	38 250	66 382	2 666	2 114 794
Rémunération versée en 2007	992 000	1 275 000 <sup>(4)</sup>	40 000	64 079	2 954	2 374 033

(1) Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(2) Part variable 2004 versée en 2005.

(3) Part variable 2005 versée en 2006.

(4) Part variable 2006 versée en 2007.

## Régime de retraite

Monsieur Henri Proglio bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies des cadres dirigeants du Groupe et du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société à compter de l'exercice 2006 au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif (cf. § 15.2 *infra* – Retraites et autres avantages).

### Obligation de conservation d'actions issues de levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par le président-directeur général et attribution d'actions gratuites

La loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié a introduit des dispositions nouvelles, insérées à l'article L. 225-185 du Code de commerce, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux mandataires sociaux selon lesquelles le conseil d'administration doit, soit décider que les options ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Les mêmes contraintes sont applicables aux actions attribuées gratuitement au président-directeur général en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Ces

dispositions sont applicables aux plans décidés et mis en œuvre postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi.

Le comité des nominations et des rémunérations qui avait entrepris, dès la publication de cette loi, une réflexion sur les règles qui pourraient être appliquées lors des prochaines attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au président-directeur général, a présenté ses conclusions au conseil d'administration du 29 mars 2007 (cf. § 17.3.3 *infra*).

Conformément à ces recommandations, le conseil a décidé d'appliquer une règle visant à la constitution par Henri Proglio d'un portefeuille d'actions Veolia Environnement en proportion de la plus-value, nette d'impôt et de financement, réalisée sur les levées effectuées. En application de ces règles, le président-directeur général sera tenu de constituer un portefeuille en actions de la Société égal à 50 % du solde des actions issues des levées, après paiement de l'impôt (imposition de la plus-value et prélèvements sociaux obligatoires) et coût du financement (nombre d'options qu'il est nécessaire d'exercer par levée-vente pour financer le prix d'exercice du portefeuille à constituer et l'impôt).

La politique d'attribution d'actions gratuites arrêtée par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 mars 2007 (cf. § 17.4 *infra*) ne prévoyant pas d'attributions au bénéfice du président-directeur général, le conseil n'a pas défini pour le mandataire social de restrictions similaires à celles applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions.

## 15.1.2 Rémunération globale des administrateurs <sup>(19)</sup>

### Jetons de présence versés en 2007

Le tableau ci-dessous fait apparaître le montant des jetons de présence versés en 2007 et 2006 aux membres du conseil d'administration de Veolia Environnement par la Société et par les sociétés contrôlées.

Nom de l'administrateur	Montant total des jetons de présence versés par la Société		Montant total des jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	
	2007	2006	2007	2006
Jean Azema	25 800 *	48 250	0	0
Daniel Bouton	50 000	48 250	0	0
Jean-François Dehecq	40 000	15 495	0	0
Augustin de Romanet de Beaune **	20 000	na	0	na
Jean-Marc Espalioux	57 500	48 250	0	0
Paul-Louis Girardot	57 500	48 250	48 155	48 535
Philippe Kourilsky	55 000	38 250	0	0
Serge Michel	80 000	76 250	11 555	10 025
Baudoin Prot	40 000	38 250	0	0
Georges Ralli	40 000	38 250	0	0
Paolo Scaroni ***	24 000	0	0	0
Louis Schweitzer	50 000	48 250	0	0
Murray Stuart ***	94 500	84 188	0	0

\* Après retenues effectuées en application des règles d'assiduité adoptées par le conseil d'administration (voir ci-dessous).

\*\* Cooptation par le conseil d'administration du 29 mars 2007 ratifiée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007.

\*\*\* Montants nets versés après retenues fiscales à la source.

na : non applicable.

Aux jetons de présence détaillés ci-dessus s'ajoute le versement en 2007 par Veolia Environnement de 5 951 euros et 7 935 euros au titre des mandats d'administrateurs de Messieurs Arthur Laffer et Francis Mayer respectivement, correspondant aux reliquats de jetons de l'exercice 2006 et versés début 2007.

### Enveloppe et répartition des jetons de présence

L'enveloppe de jetons de présence de 600 000 euros approuvée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2003 n'a pas été modifiée jusqu'en 2006. Cependant, suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait modifié en mars 2005 la répartition des jetons de présence entre les administrateurs à compter de l'exercice 2005.

L'assemblée générale du 11 mai 2006, sur proposition du conseil d'administration, a augmenté le montant de l'enveloppe de jetons de présence pour le fixer à 770 000 euros à compter de l'exercice 2006. Cette augmentation visait à prendre en compte

la charge particulière de travail pesant sur les comités du conseil (comité des comptes et de l'audit en particulier) et à mettre cette enveloppe en ligne avec les niveaux constatés au sein des sociétés du CAC 40 également cotées aux États-Unis.

Le conseil d'administration du 28 mars 2006 avait décidé, au titre de l'exercice 2006, d'allouer sur cette enveloppe un montant de 40 000 euros aux membres du conseil, 50 000 euros aux membres du conseil également membres d'un comité, 80 000 euros au président du comité des nominations et rémunérations et 120 000 euros au président du comité des comptes et de l'audit.

L'enveloppe de 770 000 euros n'a pas été modifiée en 2007. Le conseil d'administration du 29 mars 2007 a cependant décidé d'une nouvelle répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour tenir compte de la création du comité stratégique recherche, innovation et développement durable (cf. § 16.2.1.3 *infra*). Le conseil a ainsi décidé d'allouer sur cette enveloppe un montant de 60 000 euros au président du comité stratégique recherche, innovation et développement durable et un

(19) À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration ne touchent que des jetons de présence de la part de la Société et, le cas échéant, des sociétés contrôlées. En conséquence, ne figure ci-dessous pour les administrateurs que la rémunération versée à titre de jetons de présence.

montant de 60 000 euros aux deux autres membres du comité stratégique également membres du comité des comptes et de l'audit au titre de leurs fonctions dans ces deux comités. Pour le reste, la répartition demeure inchangée. Il en ressort donc la répartition suivante au titre de l'exercice 2007 :

- membre du conseil : 40 000 euros ;
- membre du conseil et d'un comité : 50 000 euros ;
- membres du comité des comptes et de l'audit et du comité recherche et innovation : 60 000 euros ;
- président du comité des nominations et rémunérations : 80 000 euros ;
- président du comité des comptes et de l'audit : 120 000 euros ;
- président du comité recherche et innovation : 60 000 euros.

Le conseil a par ailleurs subordonné depuis l'exercice 2006 le versement d'une partie du montant des jetons de présence revenant à chaque administrateur (membres ou non de comités) à leur assiduité aux séances du conseil d'administration. Ainsi, depuis 2006, le versement de la moitié du montant annuel de jetons de présence d'un membre du conseil (soit 20 000 euros) est soumis à la participation effective de chaque administrateur à au moins 6 séances du conseil par an, cette moitié des jetons de présence annuels étant, le cas échéant, réduite au prorata des absences constatées. Des retenues ont été effectuées en 2007 sur les jetons de présence versés à certains administrateurs en application des règles d'assiduité ci-dessus sur la base de la participation aux séances du conseil constatée en 2006.

Le conseil d'administration du 25 mars 2008 a décidé de maintenir la même enveloppe de jetons de présence pour 2008 et de reconduire les règles de répartition ci-dessus.

## 15.2 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

En 2007, il n'existait aucun contrat liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages ou indemnités liés à ou résultant de la cessation de l'exercice de fonctions au sein de la Société ou de ses filiales autre que le régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies décrit ci-dessous.

Par ailleurs, la Société et ses filiales ne provisionnent ni ne constatent aucun montant aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux membres du conseil d'administration mentionnés au paragraphe 14.1, hors président-directeur général<sup>(20)</sup>.

### Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif

Lors de sa réunion du 15 septembre 2005, le conseil d'administration a souhaité mettre en place à compter de l'exercice 2006 au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif de la Société, un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies en ligne avec les pratiques des groupes du CAC 40. Cette couverture retraite supplémentaire étant soumise au régime des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, elle a été présentée pour approbation et autorisée par l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006.

Ce régime collectif de retraite supplémentaire, dont le financement est externalisé auprès d'un assureur, présente les caractéristiques suivantes :

- un régime spécifique prenant en compte la suppression, à la suite de la séparation des groupes Vivendi et Veolia Environnement, du régime de retraite complémentaire dont bénéficiaient les dirigeants du Groupe et l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Compagnie Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi Universal, puis renommée Vivendi) ;
- un régime additif indépendant des autres retraites, fonction de l'ancienneté acquise, plafonné à 25 % de la rémunération couverte (pour 25 ans d'ancienneté) ;
- une limitation de l'ensemble des retraites perçues fixée à 50 % maximum de la rémunération couverte (moyenne des 3 dernières rémunérations).

Au 31 décembre 2007, et sur la base des hypothèses actuelles, le coût global estimé de ce régime collectif (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'élèverait à 27,7 millions d'euros pour l'ensemble des membres du comité exécutif bénéficiaires, dont 11,9 millions d'euros pour le président-directeur général, sous réserve de la présence de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime au sein de la Société lors de la liquidation de leur retraite conformément aux conditions de la loi Fillon.

(20) Le régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies des cadres dirigeants dont bénéficie Henri Proglio a donné lieu en 2007 au versement par Veolia Environnement d'une cotisation annuelle.

## 15.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'ensemble des membres du comité exécutif en fonction en 2007 <sup>(21)</sup> (cf. chapitre 16, paragraphe 16.1.2 *supra*), hors président-directeur général, a perçu en 2007 une rémunération brute globale de 4 269 519 euros, dont 2 160 041 euros au titre de la part fixe de la rémunération 2007 et 2 109 478 euros au titre de la part variable 2006 versée au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale (incluant rémunération fixe et variable) versée aux membres du comité exécutif de la Société, hors président-directeur général, par Veolia Environnement au cours des exercices 2005 à 2007.

<i>(en euros)</i>	Total parts fixes	Total parts variables	Total rémunérations
Rémunérations versées en 2005	2 393 989	1 539 360 <sup>(1)</sup>	3 933 349
Rémunérations versées en 2006	2 431 494	1 950 000 <sup>(2)</sup>	4 381 494
Rémunérations versées en 2007	2 160 041	2 109 478 <sup>(3)</sup>	4 269 519

(1) Part variable au titre de l'exercice 2004 versée en 2005.

(2) Part variable au titre de l'exercice 2005 versée en 2006.

(3) Part variable au titre de l'exercice 2006 versée en 2007.

Aux rémunérations détaillées ci-dessus s'ajoute un intéressement au titre de l'exercice 2006, versé en juin 2007, qui représente un montant total de 30 000 euros.

Les membres du comité exécutif de la Société en fonction en 2007 ont également perçu, au titre de leurs mandats dans des sociétés du Groupe Veolia Environnement, en France et à l'étranger, un total de jetons de présence de 203 308 euros.

(21) Hors Stéphane Richard, qui a quitté la Société en mai 2007.



# Fonctionnement des organes d'administration et de direction

## sommaire

		page
<b>16.1</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>128</b>
16.1.1	Le conseil d'administration	128
16.1.2	Organisation de la direction générale	131
<b>16.2</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT</b>	<b>132</b>
16.2.1	Les comités créés par le conseil d'administration	132
16.2.2	Organes créés par la direction générale	134

## 16.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté, lors de sa séance du 30 avril 2003, un règlement intérieur du conseil, ainsi que des règlements intérieurs propres aux comités des comptes et de l'audit et des nominations et des rémunérations créés par le conseil, ayant pour objectif de suivre les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Veolia Environnement estime que ses pratiques se conforment au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

#### Composition et nomination

Le conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 750 actions de la Société, sous la forme nominative. Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans, sur proposition du conseil d'administration qui, lui-même, reçoit les propositions du comité des nominations et des rémunérations. Le conseil élit parmi les administrateurs personnes physiques un président et, le cas échéant, un ou deux vice-présidents, pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'administrateurs.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

À la date de dépôt du présent document de référence, le conseil d'administration compte 14 membres (cf. chapitre 14 § 14.1 *supra*). Le conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membres élus par les salariés ni de censeurs, mais un représentant du comité d'entreprise de la Société assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Le conseil d'administration se renouvelle par roulement tous les trois ans de telle façon que ce renouvellement porte sur la moitié des administrateurs si ce conseil est composé d'un nombre pair d'administrateurs et sur la moitié ajustée à l'unité supérieure si le conseil est composé d'un nombre impair d'administrateurs.

En application de ces dispositions, l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 a renouvelé les mandats de six des membres du conseil d'administration. Cette assemblée a également nommé un nouvel administrateur. Le roulement étant établi, le renouvellement aura lieu désormais par ordre d'ancienneté des nominations. Il en résulte que les mandats de sept administrateurs arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, tandis que les mandats de sept autres administrateurs arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, sont considérés comme indépendants les membres qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Le règlement intérieur prévoit des critères d'indépendance des administrateurs conformes aux recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Ces critères sont appréciés et pondérés par le conseil d'administration puisque, selon le règlement intérieur, le conseil peut estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas les critères définis dans le règlement intérieur, peut être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, et réciproquement.

Le règlement intérieur prévoit également que le conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du document de référence, à une évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres sur la base des critères fixés dans ledit règlement, des circonstances particulières, de la situation de l'intéressé, de la Société et du Groupe et de l'avis du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 mars 2007, a procédé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs. Il ressort de cette évaluation que le conseil a qualifié d'indépendants Messieurs Azéma, Bouton, Dehecq, Espalioux, Prot, Scaroni, Schweitzer et Stuart. Le conseil d'administration avait reporté à une prochaine séance l'évaluation de l'indépendance de Monsieur de Romanet de Beaune nouvellement coopté.

Concernant les relations de banque existant entre Veolia Environnement et la Société Générale et BNP Paribas, dont Messieurs Daniel Bouton et Baudouin Prot sont respectivement président-directeur général et directeur général, le conseil d'administration estime que la situation financière solide de Veolia Environnement, son indépendance à l'égard des financements bancaires, ainsi que le poids limité des engagements de la Société dans l'activité de ces banques permettent de considérer que ces administrateurs sont indépendants au sein du conseil de la Société.

Une nouvelle évaluation de l'indépendance des administrateurs a été réalisée par le conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2008 après avis du comité des nominations et des rémunérations. Il ressort de cette évaluation que le conseil a décidé de reconduire la qualification d'indépendants des administrateurs ci-dessus et a en outre qualifié d'indépendants Monsieur Ralli, en raison de l'absence de mandat significatif confié par la Société à la banque Lazard en 2007, Monsieur de Romanet de Beaune, compte tenu de la mission d'investissement d'intérêt général confiée à la

Caisse des Dépôts et Consignations dans le secteur des métiers de l'environnement en particulier, et enfin Monsieur Girardot, compte tenu de l'ancienneté de la cessation de ses fonctions de directeur général de l'ancienne société de tête de la Division Eau.

À la date de dépôt du présent document de référence, le conseil d'administration de la Société compte donc 11 membres indépendants.

### Rémunération

La rémunération des administrateurs peut prendre deux formes : celle de jetons de présence dont le montant annuel est fixé par l'assemblée générale et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement celle de rémunérations exceptionnelles qui leur sont allouées par le conseil d'administration dans les cas et conditions prévus par la loi.

L'enveloppe de jetons de présence de 770 000 euros approuvée par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 n'a pas été modifiée depuis (voir les règles de répartition de ces jetons au § 15.1.2 *supra*).

Il n'a pas été alloué en 2007 de rémunération exceptionnelle aux membres du conseil d'administration.

### Fonctionnement et activité en 2007

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication <sup>(22)</sup>. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines décisions importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cette faculté a été utilisée à l'occasion de sept séances du conseil en 2007.

Selon son règlement intérieur, le conseil d'administration de la Société doit se réunir au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni 11 fois, dont 4 séances exceptionnelles consacrées à des projets d'acquisition stratégiques et au lancement de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la réalisation a été constatée le 10 juillet 2007.

La durée moyenne des séances du conseil est de 2 heures environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence au conseil d'administration en 2007 a été de 77,9 %.

En 2007, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : gouvernement d'entreprise (évaluation de l'indépendance des administrateurs,

rémunération du président-directeur général et répartition des jetons de présence des administrateurs, cooptation d'un administrateur, évaluation formalisée du conseil et de la direction générale, modification du règlement intérieur du conseil), comptes annuels et semestriels, augmentation de capital réalisée en 2007, approbation des opérations de financement et d'acquisition significatives, évaluation du contrôle interne et rapport du président, définition de la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe (stock options, actions gratuites), plan de stock options et d'attribution gratuite d'actions 2007, politique d'épargne salariale et augmentation de capital réservée aux salariés (Plan Épargne de Groupe), budget consolidé de l'exercice 2008. En outre, le conseil d'administration a consacré une réunion à une revue approfondie de la stratégie du Groupe, sous la forme d'une présentation et d'une discussion sur le plan long terme, au cours de laquelle sont intervenus les quatre directeurs généraux des Divisions.

### Auto-évaluation du conseil

Une fois par an, le conseil doit consacrer un point de son ordre du jour pour évaluer et débattre de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux.

En outre, le règlement intérieur du conseil dispose qu'une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, et le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur, avec pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du conseil et permettre d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité.

La première évaluation formalisée du conseil d'administration a été menée au cours du premier trimestre 2004, sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations. Cette évaluation avait été réalisée par le président du comité au travers de l'envoi d'un questionnaire détaillé complété par des entretiens individuels avec les administrateurs, dont les réponses ont été analysées puis présentées de manière détaillée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2004. Au cours de cette même séance, le conseil d'administration, sur la base du rapport présenté par le comité des nominations et des rémunérations, avait également procédé à une réflexion sur l'action de la direction générale. Il était ressorti de cette évaluation que le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités ainsi que l'action de la direction générale avaient été jugés satisfaisants dans leur ensemble. Un certain nombre d'améliorations avaient été néanmoins préconisées et, en particulier, développer les présentations et les échanges relatifs aux activités opérationnelles du Groupe, l'information en matière de concurrence, de politique sociale et de Recherche et développement, et renforcer la fréquence d'information en matière de trésorerie, d'engagements hors bilan et de gestion des risques. Le conseil avait envisagé la possibilité d'un renforcement du comité des comptes et de l'audit, qu'il a mis en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, en procédant à la nomination

(22) Dans les conditions des articles L. 225-37 et R.225-21 du Code de commerce. Cette faculté est prévue dans le règlement intérieur du conseil d'administration qui dispose que les administrateurs peuvent participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

d'un membre supplémentaire au comité des comptes et d'audit et au remplacement d'un membre au sein du comité des nominations et des rémunérations.

En 2005, lors de la séance du 29 mars, le conseil d'administration a fait un point sur les progrès apportés à son fonctionnement, en particulier la prise en compte des demandes visant à améliorer le contenu et la fréquence de l'information communiquée aux administrateurs. Ainsi, outre les informations urgentes et importantes faisant l'objet d'une communication immédiate, la direction générale communique aux administrateurs sur une base semestrielle un dossier d'information approfondi sur les activités, les tendances du marché, leur contexte et les actions engagées par le Groupe.

En 2006, le conseil d'administration a consacré lors de sa séance du 12 décembre un point de son ordre du jour à une revue et à un débat sur son fonctionnement. Il ressort d'une façon générale qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil a été constatée par les membres du conseil depuis la première évaluation formalisée réalisée en 2004. Les administrateurs ont cependant exprimé le souhait de bénéficier d'un temps de réflexion plus long pour les sujets spécifiques (stratégie, acquisitions importantes) afin d'être en mesure d'avoir une connaissance plus approfondie des sujets à traiter lors des réunions du conseil et de préparer le cas échéant les questions qu'ils souhaitent poser. Ils ont également préconisé qu'une réflexion et un débat plus approfondi concernant la stratégie de la Société interviennent au moins une fois par an, le cas échéant en présence des directeurs des Divisions du Groupe, et qu'il soit consacré plus de temps à ce sujet. Enfin, les administrateurs ont souhaité pouvoir bénéficier une à deux fois par an de présentations sur la concurrence et d'une amélioration de la présentation des principaux critères financiers de la Société (trésorerie, niveau d'endettement du Groupe et fonds propres) en comparaison avec les mêmes critères ou agrégats financiers retenus pour des groupes analogues.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, il a été procédé en 2007 à une nouvelle évaluation formalisée du conseil d'administration ainsi qu'à une évaluation des performances du président et de l'action de la direction générale. Cette étude, menée sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations, a été réalisée au moyen de l'envoi aux administrateurs de questionnaires détaillés dont les réponses ont été analysées puis présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2007. D'une façon générale, les réponses faites par les administrateurs confirment une fois encore qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil a été constatée, notamment grâce à la prise en compte des mesures décidées par ses membres à l'issue de l'évaluation formalisée de 2004. Les administrateurs ont préconisé que la composition du conseil soit réexaminée afin d'obtenir une meilleure répartition des sièges entre financiers, industriels, entrepreneurs et administrateurs de sexe féminin. Les administrateurs ont également souhaité une meilleure information sur les modalités de mise en œuvre de certaines décisions prises en conseil ou sur l'évolution de projets lui ayant été présentés, et que le conseil consacre encore davantage de temps aux plans moyen et long terme ainsi qu'à la stratégie. Il est également préconisé que les champs de compétences des comités du conseil soient périodiquement revus et que les comités procèdent eux-mêmes à une évaluation de leur propre fonctionnement. La création du

comité stratégique recherche, innovation et développement durable est considérée comme essentielle par les administrateurs. Enfin les administrateurs ont souhaité avoir davantage de contacts avec les dirigeants non mandataires sociaux et bénéficier plus fréquemment d'un point sur la trésorerie et l'endettement ainsi que d'une information sur les évolutions significatives de l'actionnariat de la Société.

### Information des administrateurs

Le président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le président communique de manière permanente aux membres du conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et du Groupe.

La direction générale s'attache, conformément aux souhaits exprimés par les membres du conseil d'administration, à améliorer les délais de transmission aux administrateurs des documents relatifs aux réunions du conseil et de toute information significative relative aux activités du Groupe, ainsi qu'à communiquer entre les séances du conseil.

En 2007, le conseil d'administration, au travers notamment des rapports du comité des comptes et de l'audit a été périodiquement informé de la situation financière et de trésorerie du Groupe ainsi que des engagements hors bilan de la Société. En outre, l'ensemble des opérations de financement significatives a été soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration conformément aux termes de son règlement intérieur.

En vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe, dès lors que le président du conseil en a été préalablement informé. Ainsi le directeur général exécutif et le secrétaire général participent aux séances du conseil. En outre, les directeurs opérationnels sont périodiquement invités à des séances du conseil pour présenter leurs domaines d'activités. En 2007, une séance du conseil a été spécifiquement consacrée à la présentation et à la discussion des grandes orientations du plan stratégique de Veolia Environnement et à la présentation par chacun des directeurs généraux des Divisions du Groupe des enjeux, des priorités et perspectives et des axes stratégiques de développement de leur Division.

### Obligations et devoirs des administrateurs

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que : agir dans l'intérêt social de la Société, faire part au conseil des situations de conflit d'intérêts, même potentielles, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait, respecter un véritable secret professionnel, ou se conformer au code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres. De manière plus spécifique, les membres du conseil d'administration sont tenus de communiquer sans délai au président du conseil toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés ou qui serait conclue par personne interposée.

Dans ce cadre, chaque administrateur reçoit un « Guide de l'administrateur » qui regroupe les principaux documents suivants : les statuts de la Société ; le rappel des pouvoirs du président-directeur général ; le règlement intérieur du conseil d'administration ; le règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit et le règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations ; les règles applicables en matière de déclaration par les mandataires sociaux des transactions effectuées sur les titres de la Société ; la charte « Éthique, Conviction et Responsabilité ». Suivant la demande exprimée par les administrateurs, le « Guide de l'administrateur » fait l'objet de mises à jour périodiques.

En matière de transactions sur titres, les administrateurs sont tenus de déclarer à l'AMF et à Veolia Environnement les transactions effectuées sur les titres de la Société et de se conformer en particulier aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier (cf. § 17.6 *infra*). La procédure et les modalités de ces déclarations sont rappelées dans le code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres.

## 16.1.2 Organisation de la direction générale

### Limitation des pouvoirs du président-directeur général

Suivant l'option prise par le conseil d'administration lors de sa première réunion le 30 avril 2003, les fonctions de directeur général de la Société sont assumées par le président du conseil d'administration. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À titre de règle interne, le directeur général exerce ses pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Ainsi, aux termes de la délibération du conseil du 30 avril 2003 ayant nommé le directeur général et défini ses pouvoirs et du règlement intérieur du conseil tel que modifié par le conseil d'administration du 17 juillet 2007, sont soumises à autorisation préalable du conseil les décisions suivantes du directeur général :

- la détermination des orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations du Groupe représentant un montant supérieur à 300 millions d'euros par opération, à l'exception des opérations de financement ;
- les opérations de financement, quelles que soient leurs modalités, représentant un montant supérieur à 1,5 milliard d'euros par opération ;
- les opérations sur les actions de la Société représentant un montant global supérieur à 1 % du total des actions de la Société.

Ainsi, en 2007, au titre de ce règlement intérieur, ont été soumis à l'autorisation préalable du conseil, outre la détermination des orientations stratégiques du Groupe et les opérations requérant

### Pouvoirs du conseil d'administration

Conformément à la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Outre les pouvoirs dont le conseil d'administration dispose conformément à la loi, son règlement intérieur, à titre de règle interne, subordonne la prise de certaines décisions significatives du directeur général à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Ces limitations de pouvoirs d'ordre interne sont décrites ci-après dans le paragraphe consacré à l'organisation de la direction générale.

son approbation aux termes de la loi et des statuts, les opérations financières majeures (titrisation et délivrance de garanties) ainsi que des projets majeurs de croissance externe.

### Le comité exécutif

À la suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 30 avril 2003 et en application des principes du gouvernement d'entreprise, le président-directeur général a mis en place un comité exécutif au sein duquel sont notamment représentées chacune des quatre Divisions opérationnelles de la Société.

À la date de dépôt du présent document de référence, le comité exécutif de la Société est composé de huit membres <sup>(23)</sup> :

- Henri Proglio (président-directeur général) ;
- Jérôme Contamine (directeur général exécutif) ;
- Olivier Barbaroux (directeur général adjoint, président de Dalkia) ;
- Antoine Frérot (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux) ;
- Denis Gasquet (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Propreté) ;
- Cyrille du Peloux (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Transport) ;
- Véronique Rouzaud (directeur général, ressources humaines) ;
- Alain Tchernonog (secrétaire général).

Présidé par Monsieur Henri Proglio, le comité exécutif est une instance de réflexion, de concertation et de décision qui intervient lors de la détermination des principales orientations du Groupe. Il se réunit tous les 15 jours environ.

(23) Cyrille du Peloux et Véronique Rouzaud sont membres du comité exécutif de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 16.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT

### 16.2.1 Les comités créés par le conseil d'administration

À la suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 30 avril 2003, le comité des comptes, d'audit et des engagements et le comité des nominations et des rémunérations, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs, ont été maintenus et adaptés aux besoins du nouveau conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a par ailleurs créé, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, un comité stratégique recherche, innovation et développement durable.

#### 16.2.1.1 Le comité des comptes et de l'audit

Les missions du comité des comptes et de l'audit telles que décrites dans son règlement intérieur ont été mises à jour lors d'une réunion du conseil du 11 mai 2006 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires américaines concernant l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière et comptable.

Ce comité comprend trois à cinq membres nommés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations. Son président est nommé par le conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres <sup>(24)</sup> tous indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil <sup>(25)</sup> : Messieurs Murray Stuart (président), Jean-Marc Espalioux et Monsieur Paul-Louis Girardot.

Selon le règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit, ses membres sont choisis en fonction de leur compétence financière ou comptable. Au cours des séances du 5 mars 2004 et du 29 mars 2005, le conseil d'administration a qualifié d'experts financiers au sens de la loi américaine Sarbanes-Oxley Messieurs Espalioux, Girardot et Stuart, le conseil ayant estimé qu'ils réunissaient les compétences et l'expérience requises par cette réglementation.

Le comité des comptes et de l'audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins cinq fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au conseil d'administration. En 2007, le comité des comptes et de l'audit s'est réuni six fois. Le taux moyen de présence en 2007 a été de 77,8 %.

#### Missions

Le comité des comptes et de l'audit a pour missions principales :

En matière comptable, (i) examiner avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, (ii) donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, (iii) entendre si nécessaire les commissaires aux comptes, les membres de la direction générale et de la direction financière, ces auditions pouvant se tenir, si le comité le souhaite, sans la présence de la direction générale de la Société.

En matière d'audit interne et de contrôle interne, (i) examiner le programme annuel d'audit interne du Groupe et recevoir une synthèse périodique des rapports d'audit interne du Groupe, (ii) dans le cadre de l'évaluation des procédures de contrôle interne (cf. Section 404 de la loi Sarbanes-Oxley), recevoir périodiquement de la Société une information sur l'organisation et les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable et entendre en tant que de besoin, le directeur de l'audit interne et donner son avis sur l'organisation de son activité.

Enfin, en matière de commissariat aux comptes, (i) examiner le plan des interventions des commissaires aux comptes, (ii) entendre les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, dans certains cas en dehors de la présence des membres de la direction générale de la Société, (iii) formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exercice des missions de contrôle légal, (iv) donner son approbation préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux strictement accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes, (v) se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des commissaires aux comptes en s'assurant que leur montant n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes, et (vi) superviser la procédure de sélection des commissaires aux comptes.

#### Activité en 2007

En 2007, les travaux du comité des comptes et de l'audit ont été organisés dans le cadre d'un programme annuel. Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du président du

(24) *Compte tenu de sa charge de travail, l'un des membres du comité, Monsieur Jean Azéma, a souhaité être démis de sa fonction de membre du comité début 2007.*

(25) *Tous les membres du comité sont réputés indépendants en application des critères du New York Stock Exchange Manual.*

comité au conseil d'administration. Outre l'examen des comptes semestriels et annuels et la revue des comptes trimestriels, le comité a revu périodiquement les plans d'action et l'avancement des travaux pour 2007 mis en œuvre par la Société au titre de l'évaluation du contrôle interne dans le cadre des dispositions de la section 404 du Sarbanes-Oxley Act. Le comité a procédé à l'examen des synthèses des missions d'audit interne 2007 et approuvé le programme d'audit interne 2008. Le comité a par ailleurs revu avec les responsables de la Société les processus-clés participant à sa mission : trésorerie, fiscalité, reporting juridique sur les contentieux majeurs, informatique... Le comité a approuvé les missions et honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2007 et le budget 2008. Il a supervisé le processus de sélection de KPMG aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire comme successeur de la société Salustro Reydel et de rotation des associés des cabinets de commissaires aux comptes. Le comité a enfin examiné l'organisation de la gestion des risques dans le Groupe et la cartographie des risques majeurs, ainsi que les actions en cours de déploiement et le programme 2008-2009.

Le comité peut entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions et recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Il peut également procéder à l'audition de la direction financière ou des commissaires aux comptes en dehors de la présence du président-directeur général. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le président du comité des comptes et de l'audit et/ou les membres du comité ont entendu et rencontré le directeur général exécutif, le directeur des services financiers, le directeur du contrôle financier, le directeur des risques et de l'audit interne du Groupe, le secrétaire général, le directeur juridique et le directeur risques et marchés ainsi que les commissaires aux comptes. Le comité n'a pas eu recours à des consultants extérieurs en 2007.

### 16.2.1.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Il résulte de son règlement intérieur que le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à cinq membres nommés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres, dont deux sont indépendants<sup>(\*)</sup> en application des critères du règlement intérieur du conseil : Messieurs Serge Michel (président), Daniel Bouton<sup>(\*)</sup> et Louis Schweitzer<sup>(\*)</sup>.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins deux fois par an. En 2007, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois. Le taux moyen de présence a été de 100 %.

#### Missions

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions principales de :

En matière de rémunérations, (i) étudier et faire des propositions annuelles quant à la rémunération des mandataires sociaux et

des administrateurs, ou quant à l'octroi d'avantages en nature, de régime de retraites et autres avantages, et donner son avis sur la rémunération des principaux dirigeants et collaborateurs, non-mandataires sociaux, de la Société, (ii) proposer au conseil d'administration un montant global des jetons de présence destinés aux administrateurs ainsi que les règles de leur répartition, (iii) donner au conseil d'administration un avis sur les plans d'options et sur les attributions d'options d'achat ou de souscription, (iv) être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants des autres sociétés du Groupe et (v) examiner tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

En matière de nominations, le comité est chargé de faire des recommandations sur la composition future des instances dirigeantes de la Société et en premier lieu, il est responsable de la sélection et du plan de succession des mandataires sociaux. Il recommande la nomination des administrateurs et des membres et du président de chacun des comités en s'efforçant de refléter une diversité d'expérience et de points de vue tout en assurant au conseil d'administration l'objectivité et l'indépendance nécessaires vis-à-vis d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires en particulier.

Le comité des nominations et des rémunérations doit s'efforcer d'assurer que les administrateurs indépendants représentent au moins (i) la moitié des administrateurs, (ii) les deux tiers des membres du comité des comptes et de l'audit et (iii) la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations.

Chaque année, le comité des nominations et des rémunérations examine au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés dans le règlement intérieur du conseil d'administration et soumet sur ce sujet ses propositions au conseil d'administration (cf. § 16.1.1 *supra*). Il organise et coordonne l'évaluation du fonctionnement et des travaux du conseil d'administration et donne son avis sur l'action et les performances de la direction générale.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité peut entendre les membres des directions générales de la Société et du Groupe.

#### Activité en 2007

En 2007, l'activité du comité des nominations et des rémunérations a été consacrée à l'élaboration de propositions et recommandations au conseil concernant la rémunération du président-directeur général (fixation de la part variable 2006 et de la part fixe 2007) et la fixation et la répartition des jetons de présence des administrateurs, et à l'examen des propositions concernant la rémunération des membres du comité exécutif de la Société. Le comité a également soumis au conseil d'administration son avis sur la politique d'attribution de stock options et d'actions gratuites et sur les autorisations soumises à soumettre à l'assemblée générale du 10 mai 2007 en matière d'épargne salariale, d'attribution de stock-options et d'actions gratuites. Le comité a également présenté au conseil d'administration ses conclusions et recommandations concernant la mise en œuvre de la nouvelle obligation de conservation d'actions issues des levées de stock-options réalisées par le mandataire social résultant de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat (cf. chapitre 15, § 15.1.1 *supra*).

Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations a proposé au conseil d'administration du 29 mars 2007 la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Augustin de Romanet de Beaune, nouveau directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, en remplacement de Monsieur Francis Mayer.

Enfin le comité a procédé au cours de l'exercice 2007 à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs et à une évaluation formalisée du fonctionnement du conseil d'administration dont les conclusions ont été présentées lors de la séance du conseil du 19 décembre 2007 (cf. § 16.1.1 *supra*).

### 16.2.1.3 Le comité stratégique recherche, innovation et développement durable

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, a créé un comité stratégique recherche, innovation et développement durable et l'a doté d'un règlement intérieur.

Ce comité comprend trois à cinq membres, nommés par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres, nommés par le conseil d'administration le 14 septembre 2006, dont deux sont indépendants <sup>(1)</sup> : Messieurs Philippe Kourilsky (président), Paul-Louis Girardot <sup>(1)</sup> et Jean-Marc Espalioux <sup>(1)</sup>.

Selon le règlement intérieur du comité, celui-ci se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration. Il tient au moins trois réunions par an. Au cours de l'exercice 2007, le comité s'est réuni dix fois. Le taux de présence a été de 100 %.

## 16.2.2 Organes créés par la direction générale

### 16.2.2.1 Le comité de communication

Le comité de communication a été créé par le président du directoire et le directeur financier de la Société le 11 décembre 2002, date à laquelle sa création et son fonctionnement avaient été soumis au directoire de la Société. Les réunions du comité de communication sont présidées par le président-directeur général ou en son absence par le directeur général exécutif.

Sont membres permanents du comité de communication, outre le président-directeur général et le directeur général exécutif, les directeurs généraux de chacune des Divisions (Eau, Services énergétiques, Propreté, Transport) et les principaux directeurs des services centraux de la Société.

Aux termes de son règlement intérieur, le comité de communication a pour missions principales de veiller à la mise en œuvre des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant vocation à être rendues publiques par la Société, de définir

### Missions

Le comité a pour mission d'évaluer la stratégie et les politiques « recherche et développement » et « développement durable » proposées par les directions responsables de la Société et du Groupe et de donner son avis au conseil d'administration.

Il est informé des programmes et actions prioritaires engagées et en évalue les résultats. En particulier, il prend connaissance des budgets, des effectifs et donne son avis sur l'allocation des moyens et des ressources et leur adéquation aux orientations stratégiques retenues.

Le comité a pour interlocuteurs principaux le président du conseil d'administration, la direction générale et le comité exécutif de la Société, les directions « recherche et développement » et « développement durable » du Groupe ainsi que tout responsable au sein de la Société dont les informations ou les avis peuvent lui être utiles.

Le comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

### Activité en 2007

En 2007, l'activité du comité a été consacrée à la réalisation de nombreux entretiens avec les responsables du Groupe, y compris avec le président-directeur général de la Société, les directeurs des Divisions et le directeur de la direction de la recherche du développement et de la technologie. Quatre groupes de réflexion sur les thèmes de la Recherche & développement, de la veille technologique et scientifique, de l'innovation et des ressources nécessaires aux activités R&D et innovation ont été créés à la demande du comité. Il a poursuivi en 2007 l'analyse et l'appréciation de la stratégie du Groupe Veolia Environnement en matière d'innovation et de veille et identifié des pistes d'améliorations possibles. Le comité a eu recours en 2007 à des consultants extérieurs pour la réalisation d'études complémentaires.

les processus de préparation et de rédaction des rapports et communications, d'examiner l'information communiquée et approuver la version définitive des projets de rapports et de communications, en particulier du « Form 20-F », destinés à être déposés auprès des autorités boursières françaises et américaines ainsi que les modalités de leur publication, de leur dépôt ou de leur enregistrement.

Le comité de communication rend compte de ses travaux au président-directeur général et au directeur général exécutif de la Société et se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer l'accomplissement de ses missions et en tout état de cause au moins deux fois par an : avant la fin de chaque année pour organiser et lancer le processus de rédaction du document de référence et du Form 20-F relatifs à l'exercice écoulé, et avant le dépôt du Form 20-F auprès de la Securities and Exchange Commission pour valider ledit rapport. Il peut le cas échéant se réunir préalablement à l'annonce de tout fait significatif.



Le comité de communication s'est réuni deux fois en 2007. Au cours de sa séance du 22 juin, il a procédé à la revue du processus d'élaboration et à la validation du *Form 20-F* ainsi que des attestations devant être fournies par le président-directeur général et le directeur général exécutif conformément à la réglementation boursière américaine. Le comité de communication réuni le 3 décembre 2007 a eu principalement pour objet de faire le point sur les évolutions réglementaires en matière de communication et de publication d'informations destinées au marché, et notamment sur le processus de convergence des normes IAS/IFRS et US Gaap, et de lancer le processus de collecte des informations et d'élaboration des rapports annuels portant sur l'exercice 2007. Lui ont également été communiqués les commentaires et questions reçus de la SEC sur le *Form 20-F* relatif à l'exercice 2006 et ceux de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de sa revue a posteriori du document de référence 2006.

#### 16.2.2.2 Le comité d'éthique

Un comité d'éthique a été mis en place par le comité exécutif de Veolia Environnement en mars 2004 (voir aussi le chapitre 4, paragraphe 4.4 *supra*). Il comprend de trois à cinq membres choisis par le comité exécutif de la Société. Le comité élit en son sein un Président, sans prérogatives particulières par rapport aux autres membres, sauf voix prépondérante en cas de partage des voix.

A la date de dépôt du présent document de référence, le comité est composé de trois membres.

Peuvent être membres du comité des salariés, des anciens salariés ou des personnes extérieures à la Société, choisis parmi des candidats ayant une bonne connaissance des métiers du Groupe et une situation de carrière garantissant indépendance de jugement et recul nécessaire.

Les décisions du comité sont prises à la majorité. Ses membres sont soumis à une obligation stricte de confidentialité et ils ne sont pas autorisés à faire part à l'extérieur de leur position personnelle.

Le comité peut s'appuyer sur des correspondants qui lui sont désignés dans chaque Division.

Aux termes de son règlement intérieur, le comité d'éthique a pour mission de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales de Veolia Environnement, soit sur des sujets dont il se serait autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auraient été posées.

En application de ce principe le comité d'éthique peut notamment procéder à des « audits éthiques » dans n'importe quelle exploitation du Groupe, en France comme à l'étranger. Le but de cette démarche est notamment d'apprécier, au travers d'entretiens individuels avec un échantillon aussi représentatif que possible de l'exploitation visitée, le degré de maturité éthique des salariés, leur connaissance des valeurs du Groupe, les problèmes éthiques qu'ils peuvent rencontrer, la formation qu'ils reçoivent (de leur hiérarchie) ou dispensent (à leurs collaborateurs) sur le sujet.

Le comité d'éthique est par ailleurs l'organe de réception et d'instruction des alertes que lui adresseraient des salariés du Groupe à propos de manquements aux règles de conduite relatives dans le programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » du Groupe. C'est le système dit de « whistleblowing ». Pour exercer cette mission, le comité est investi de toute l'autorité nécessaire ; il peut ainsi entendre tout collaborateur du Groupe, les commissaires aux comptes et tout tiers. Il peut également s'appuyer sur la direction de l'audit interne de Veolia Environnement ou recourir aux services d'experts extérieurs. Il peut se rendre sur tout site ou toute société du Groupe.

En 2007, le comité a rendu compte de ses travaux au comité des comptes et de l'audit et au comité exécutif et leur a fait part de ses motifs de satisfaction comme de ses attentes.



## Salariés – Ressources humaines

	page
<b>17.1 POLITIQUE SOCIALE</b>	<b>138</b>
17.1.1 Connaître la réalité sociale de l'ensemble du Groupe	138
17.1.2 Fidéliser les salariés par le développement des compétences et la progression professionnelle	139
17.1.3 Construire et maintenir des rapports de confiance avec les salariés	141
17.1.4 Une politique de rémunération associant protection sociale et participation des salariés aux résultats de l'entreprise	142
<b>17.2 INFORMATION SOCIALE (LOI NRE)</b>	<b>143</b>
L'effectif total	143
La répartition de l'effectif total par type de contrat et par catégorie	143
L'effectif moyen annuel pondéré	144
L'effectif moyen annuel pondéré consolidé	144
Les embauches	144
Les départs	144
Les heures supplémentaires	144
La main-d'œuvre extérieure à la Société	144
Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	145
L'organisation et la durée du temps de travail et l'absentéisme	145
Rémunérations, charges sociales, égalité hommes-femmes	145
Rapport entre la rémunération moyenne et la rémunération minimale moyenne	145
Intéressement et participation	146
Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	146
Les conditions d'hygiène et de sécurité	146
La formation	146
L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	147
Les œuvres sociales	147
La sous-traitance	147
L'influence des activités sur le développement régional et sur les populations locales	147
<b>17.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS</b>	<b>148</b>
17.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au mandataire social unique au cours de l'exercice 2007 et options exercées au cours de l'exercice	148
17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et options exercées au cours de l'exercice	148
17.3.3 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société	148
<b>17.4 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS</b>	<b>151</b>
<b>17.5 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL</b>	<b>152</b>
17.5.1 Contrats d'intéressement et de participation	152
17.5.2 Plans d'épargne d'entreprise et politique d'actionnariat salarié	152
<b>17.6 PARTICIPATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>153</b>
17.6.1 Participation des administrateurs et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement	154
17.6.2 Participation des dirigeants et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement	156

## 17.1 POLITIQUE SOCIALE

À la fin de l'année 2007, Veolia Environnement comptait 319 502 collaborateurs, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2006. Celle-ci reflète le dynamisme du développement à l'international de notre Groupe dont les activités sont ancrées dans les territoires. Acteur économique majeur des services à l'environnement, Veolia Environnement entend maintenir son rythme de croissance et le déploiement de son modèle social dans les 68 pays où il est implanté.

L'intégration et la fidélisation des nouveaux collaborateurs sont donc un enjeu essentiel pour la politique de ressources humaines du Groupe. Dans la continuité des principes adoptés depuis plusieurs années, Veolia Environnement poursuit ses efforts pour proposer à tous les nouveaux embauchés une formation solide et propre à chaque métier, ce qui leur permet d'être des professionnels de leur activité et de s'ouvrir des voies de progression tout au long de leur carrière. Il s'agit en même temps de développer leur sens du service et de valoriser la contribution qu'ils apportent, à leur niveau, pour l'accès aux besoins essentiels de la vie, pour la préservation de l'environnement et pour le bien-être des usagers.

Un des leviers pour acquérir ce sens du service est la formation par alternance. Celle-ci devient peu à peu un mode familier de recrutement dans les différentes entités du Groupe. En France, la campagne « Veolia Compétences » illustre l'engagement concret de la Société dans cette approche grâce aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Avec le support du Campus Veolia Environnement et de son réseau à l'international, cet engagement ambitieux de développement

des compétences est au cœur de la politique de formation du Groupe. C'est dans ce cadre que se construisent le sentiment d'appartenance à l'entreprise et le partage des différents savoir-faire. Pour poursuivre l'essai et élargir les capacités d'accueil, l'ouverture de nouveaux Campus en régions et dans d'autres pays est d'ores et déjà engagée. Cette nouvelle étape de développement de la formation permettra de continuer à diffuser, au plus près des réalités sociales de chaque pays, le modèle social que Veolia Environnement entend développer.

Au-delà de cet engagement pour l'emploi, la politique sociale du Groupe se structure autour d'axes forts qui visent à conjuguer à la fois le progrès humain et la performance économique.

La sécurité reste une préoccupation majeure et le Groupe poursuit ses efforts sans relâche en veillant aussi à préserver le capital santé de ses collaborateurs. De même, renforcer la diversité et promouvoir l'égalité des chances sont des enjeux pour la croissance et les valeurs de cohésion et de solidarité de Veolia Environnement.

Le développement des parcours professionnels et de la mobilité, le maintien du dialogue social à tous les niveaux et le savoir-faire d'ingénierie sociale sont autant d'atouts, porteurs des valeurs du Groupe dans tous les pays où il opère.

Enfin, la satisfaction des salariés passe par une politique de rémunération équitable qui récompense leurs efforts individuels et les fait bénéficier de la performance de l'entreprise.

### 17.1.1 Connaître la réalité sociale de l'ensemble du Groupe

Le déploiement d'une gestion homogène des ressources humaines au sein des Divisions du Groupe, ou dans le cadre de projets d'extension, exige en permanence d'en connaître la réalité sociale et les pratiques opérationnelles. Veolia Environnement s'appuie sur un réseau mondial de plus de 600 correspondants dans les Divisions pour réaliser la collecte, le traitement et la consolidation de 160 indicateurs sociaux.

L'utilisation d'un progiciel dédié renforce la fiabilité du processus de recueil et la validation des données. Ces informations recueillies donnent lieu à des analyses par zone géographique, par pays, et par type d'activité.

La stabilité des indicateurs retenus facilite une meilleure appropriation, garantit et favorise une évaluation objective et précise des performances sociales de chaque entité de Veolia Environnement dans le temps.

Veolia Environnement est classé comme un des leaders des entreprises du CAC 40 quant à l'exhaustivité et à la qualité des informations sociales publiées.

Différents indicateurs de progrès sont l'objet d'une investigation particulière et servent à mesurer globalement les axes forts de la politique sociale donnés par la direction générale de la Société

qui demande aux différentes entités d'orienter leurs efforts de pilotage en particulier sur :

- la fidélisation des salariés ;
- la réduction de l'absentéisme ;
- la sécurité des conditions de travail ;
- la diminution de la main-d'œuvre temporaire (CDD, intérimaires) ;
- le développement de la formation professionnelle et des compétences notamment par la voie de l'alternance.

En vue d'améliorer le pilotage de la politique ressources humaines pour les prochaines années, des travaux d'analyses et d'enquêtes internes sont menés pour :

- analyser l'évolution des indicateurs sur les 3 dernières années et ainsi observer les tendances dans la durée ;
- comparer les données de Veolia Environnement et de ses entités aux informations disponibles dans les statistiques publiques des branches professionnelles correspondantes (en France dans une première phase) ;

- observer les résultats par métiers et par pays ;
- recueillir et mettre en évidence les spécificités de chaque activité ou les contextes particuliers de certains pays ;
- définir les axes de progrès pour les prochaines années en personnalisant le cas échéant les objectifs par métier et par pays.

Ces travaux seront poursuivis en vue d'affiner dans la durée la méthode d'évaluation et de pilotage de la performance sociale au sein de Veolia Environnement et de chacune de ses filiales.

Une telle méthode d'évaluation doit se baser sur un référentiel commun d'indicateurs et d'objectifs de progrès, qu'il convient au cas par cas de personnaliser pour prendre en compte d'une part les particularités de chaque métier et d'autre part les contextes locaux (pratiques, législation, réglementation, protection sociale...) de chaque pays.

Conscient de devoir anticiper sur les évolutions et les échéances en terme de compétences et de métiers, Veolia Environnement continue d'enrichir son dispositif de description et de gestion des ressources humaines par une cartographie des emplois et des compétences, commune à l'ensemble des métiers, et par une classification unifiée de ses cadres.

En France comme à l'international, le Groupe est très attentif à l'environnement social dans lequel il évolue et cherche à anticiper

ses mutations. Ainsi, l'Observatoire social, créé en 2001, mène des analyses prospectives et des travaux d'études en partenariat avec des organismes de recherche, pour élaborer la construction d'une vision sociale à long terme. La pression démographique, les transformations du marché du travail, les inflexions des politiques publiques en matière de recrutement et de formation, le changement des comportements sur la mobilité et le plan de carrière, sont autant de domaines que Veolia Environnement se doit de prendre en compte pour anticiper et construire son modèle d'environnement social mondial.

Parmi les études menées en 2007 par l'Observatoire social, on peut citer :

- l'étude du CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) sur l'appropriation de l'Accord sur la gestion des compétences, dont le rapport final a été présenté à l'ensemble des acteurs impliqués parmi lesquels le comité de Groupe France ;
- l'étude sur l'absentéisme menée en collaboration avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

En 2007, a aussi été lancé un large programme de travail intitulé « Pour le respect des différences et l'égalité des chances » en vue d'identifier les difficultés rencontrées dans la gestion de la diversité et d'améliorer les pratiques dans ce domaine.

### 17.1.2 Fidéliser les salariés par le développement des compétences et la progression professionnelle

La formation professionnelle est le moyen privilégié du développement des compétences de l'ensemble de nos collaborateurs :

- en leur permettant d'acquérir les savoir-faire adaptés à l'évolution de leur métier et aux attentes de nos clients ;
- en permettant tout au long de la vie professionnelle leur progression et leur employabilité ;
- en favorisant ainsi la mobilité ;
- en proposant des formations diplômantes ou qualifiantes.

En 2007, en France, les sociétés du Groupe Veolia Environnement ont poursuivi le déploiement local de l'accord sur le développement des compétences et la formation professionnelle, signé le 4 octobre 2004 avec les organisations syndicales.

Ce déploiement s'effectue selon différents schémas personnalisés qui prennent en compte les priorités et les spécificités de chaque Division.

#### La poursuite de la démarche « Veolia Compétences »

Veolia Compétences est une campagne de recrutement initiée en 2005 en France pour anticiper la croissance des activités et l'évolution des qualifications. Ouverte aux candidatures internes

et externes, mais aussi à tous les âges et toutes les qualifications, cette campagne a touché cette année 6 559 collaborateurs.

Les candidats externes bénéficient de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation pour se former en alternance sur une période de 9 à 24 mois. Le succès de ces formations se concrétise alors par l'obtention d'un diplôme (du CAP au Master) et une offre d'emploi à durée indéterminée.

Outre les canaux classiques de recrutements, quatre bus aux couleurs de Veolia ont, cette année, sillonné la France pour présenter les métiers du Groupe et recueillir les candidatures au plus près des populations.

La campagne a également profité aux candidats internes qui se sont vus proposés des Contrats de Développement des Compétences ou des périodes de professionnalisation pour évoluer au sein du Groupe. Ces mobilités témoignent de l'appropriation de l'accord-cadre sur le développement des compétences.

Outre l'intérêt de la campagne de recrutement en termes d'intégration de nouveaux profils et de mise en mouvement des salariés, elle offre l'opportunité à certains collaborateurs d'enrichir leur fonction en devenant tuteur.

Eu égard au succès de l'opération, Veolia Compétences sera reconduite en 2008.

### Une ambition forte : la formation et la professionnalisation

Afin de maintenir sa position de leader dans le métier des services à l'environnement et renforcer chaque fois davantage la qualité de ses prestations, Veolia Environnement compte sur sa richesse première : les hommes et les femmes compétents. Pour développer les compétences de ses collaborateurs dans un contexte d'évolution permanente de ses métiers, le Groupe a confié au Campus Veolia Environnement la mission d'orchestrer la politique de formation qui repose sur plusieurs principes structurants :

- professionnaliser les collaborateurs du Groupe dans leur métier et leur contexte de travail en valorisant leur expertise accrue auprès des clients ;
- organiser la transmission des savoir-faire au sein des sociétés ;
- accompagner la politique de mobilité et le développement des parcours professionnels ;
- renforcer la culture d'entreprise autour du métier des services à l'environnement en valorisant les synergies possibles (forte valeur ajoutée auprès des clients de la Société) et la solidarité.

#### Le Campus Veolia Environnement : un lieu pivot de formation

Plateforme de développement des compétences commune à l'ensemble des activités de Veolia Environnement (l'Eau, les Services énergétiques, la Propreté et le Transport), Campus Veolia Environnement rassemble dans un même lieu les directions de formation des entités du Groupe et s'affirme de fait comme un véritable lieu d'animation, de brassage de cultures et de rencontres pour la pluralité des publics présents sur le site.

Vitrine technologique des activités du Groupe, il constitue en outre un lieu pivot de formation situé à la tête d'un réseau mondial.

En effet, compte tenu du développement actuel de Veolia Environnement et des perspectives ouvertes à ses activités partout dans le monde, les enjeux commerciaux, humains et financiers nécessitent une gestion intelligente de l'effort de formation et une optimisation des ressources du Groupe. À ce titre, les finalités, principes de mise en œuvre et axes de développement de la politique de formation doivent faire l'objet d'une appropriation et d'une déclinaison au sein de chaque pays et activités, en pertinence avec le contexte local.

#### Des formations initiales et continues valorisantes

Campus Veolia Environnement, qui dispense des formations portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion des services à l'environnement, construit ses cursus pour répondre aux besoins de la formation continue, outil de développement des compétences des collaborateurs et de leur employabilité. Près de 20 000 participants ont ainsi été accueillis au sein du Campus en 2007.

Par ailleurs, les cursus du Campus répondent aux besoins de la formation initiale. En effet, cette dernière, qui permet d'intégrer des jeunes, les prépare à un diplôme professionnel en alternance (du CAP au Bac+5). C'est le cas du Centre de Formation des Apprentis (CFA) Institut de l'environnement Urbain, où près de 16 diplômés

sont préparés avec un taux de réussite de 92 %, les formations de niveau supérieur s'inscrivant dans les cursus européens licence, master et doctorat.

#### Un réseau international et des partenaires de confiance

Pour mener à bien l'ambitieuse politique du Groupe en matière de formation, le Campus Veolia Environnement qui fédère un réseau mondial de 18 Campus positionnés dans 11 pays, ainsi qu'un nombre croissant de partenariats académiques signés entre les filiales du Groupe et les universités locales.

En 2007, se sont ouverts en France trois nouveaux CFA qui constituent les premières structures opérationnelles des nouveaux campus régionaux en cours de mise en place. Aux États-Unis, le Campus de Chicago s'est ouvert. En République Tchèque, l'institut des services à l'environnement de Prague a élargi ses activités à l'ensemble des métiers.

#### Une exigence permanente : la sécurité et la santé des salariés

Les collaborateurs de Veolia Environnement interviennent fréquemment sur la voie publique ou sur des sites extérieurs dans des conditions qui peuvent être risquées. Par ailleurs, les tâches qui leur sont confiées comportent parfois un certain degré de pénibilité physique et de tensions susceptibles d'entraîner des difficultés de santé.

Face à ces risques, les Divisions de Veolia Environnement ont établi une politique de prévention diversifiée, chaque société intégrant, dans le cadre de la gestion opérationnelle de son exploitation, le suivi des indicateurs de fréquence et de gravité des accidents.

Outre l'amélioration constante portée aux matériels de sécurité et aux équipements individuels, les actions prioritaires sont poursuivies au niveau de toutes les sociétés du Groupe :

- identifier et évaluer les risques afin de les prévenir ;
- informer puis former les collaborateurs afin de prévenir les accidents du travail ; un quart des formations dispensées est consacré à la sécurité et à la santé ;
- renforcer le réseau des animateurs-sécurité et développer le dialogue social sur l'étude des problèmes de santé et de sécurité dans le cadre des 2 971 instances qui sont dédiées à ces sujets ;
- accompagner les salariés accidentés du travail pendant leur absence et lors de leur reprise d'activité ;
- mettre en place, au cas par cas, un système de management de la santé et de la sécurité au travail basé sur le référentiel international OHSAS 18001 ;
- sécuriser les déplacements des collaborateurs du Groupe dans les zones à risque au travers de la « cellule de crise sûreté » supervisée par la direction de la sûreté.

Le comité exécutif du Groupe a décrété l'année 2008 « Année mondiale de la Sécurité pour Veolia Environnement ». Cette mobilisation s'engage autour de la prévention des risques professionnels, de santé et de sécurité dans une logique de déploiement international et en capitalisant sur les pratiques

existantes. Cinq actions phares soutenues par un plan de communication seront engagées début 2008 :

- définir et déployer les standards incontournables Santé - Sécurité du Groupe ;
- matérialiser l'engagement du comité exécutif sur les problématiques de Santé – Sécurité ;
- mettre en place un système d'objectifs et de revue de performances pour la ligne managériale ;
- faire de la Santé - Sécurité un contenu incontournable dans la formation et l'accompagnement des collaborateurs ;
- piloter et contrôler la mise en œuvre de la politique Santé – Sécurité en tenant compte du niveau d'avancement des démarches déjà engagées par les différentes entités.

Veolia Environnement travaille à protéger la santé de ses collaborateurs, de leurs familles et des populations dans tous les pays où le Groupe intervient. Sa politique de santé se traduit par des actions concrètes sur le terrain.

Le Groupe mène des campagnes de sensibilisation et de prévention. En 2006, il a conduit une campagne internationale « L'hygiène pour ma santé », afin de sensibiliser les salariés au lavage des mains, première mesure de prévention contre les épidémies. Axée sur le dialogue et les échanges, la campagne a mobilisé les collaborateurs sur l'importance de l'hygiène dans la santé. Le bilan 2007 de cette campagne montre que 100 000 salariés dans le monde ont été sensibilisés.

Le Groupe établit en outre des plans de préparation à la lutte contre les crises sanitaires, comme la pandémie grippale. Pour se préparer à ce dernier risque, les exploitations ont renforcé les dispositifs spécifiques permettant d'assurer la continuité des activités essentielles à la vie des collectivités tout en protégeant leurs collaborateurs.

Parallèlement, la Mission Handicap, créée en 2006, a été renforcée. Elle sensibilise les recruteurs et travaille à l'élaboration d'outils communs aux quatre métiers en animant des groupes de travail transversaux sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

### 17.1.3 Construire et maintenir des rapports de confiance avec les salariés

#### Un dialogue social qui s'instaure dès le transfert et l'intégration des personnels

En France et partout dans le monde, Veolia Environnement construit sa croissance externe sur plusieurs types d'opérations, dont les fusions-acquisitions, la création de filiales communes avec des partenaires industriels, et les contrats de délégation de service public signés avec des collectivités territoriales.

Dans tous les cas, les hommes et les femmes, acteurs des métiers de service, sont un des facteurs clés du succès.

L'enjeu est de reprendre et d'intégrer le personnel en place dans une démarche de progrès à tous les niveaux de l'activité, et à toutes les étapes de la vie en entreprise. Cela concerne les statuts, aussi bien que la formation, la capitalisation du savoir-faire, le transfert des compétences autant que les rémunérations et les avantages sociaux. Cela revient à construire un nouveau projet d'entreprise fondé sur les valeurs de Veolia Environnement tout en tenant compte de l'existant.

La politique de ressources humaines menée par Veolia Environnement lors de tels rapprochements, repose sur la conviction que l'identification et la mise en valeur des talents et compétences constituent un préalable à la motivation des responsables, et à l'amélioration des performances.

La prise en compte systématique du contexte local, des mentalités et surtout des équipes en place, est au centre des préoccupations et de la stratégie de la Société dont l'expertise en ingénierie sociale, et le management des ressources humaines en la matière, sont des facteurs de succès pour l'ensemble de ces opérations de croissance et d'intégration.

#### Encourager le dialogue social à tous les niveaux

Dans les métiers de services de proximité qui sont au cœur de l'activité de Veolia Environnement, le dialogue social se construit dans des unités opérationnelles au plus près des hommes et du terrain. C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux sont les plus à même d'apporter des réponses appropriées dans les domaines de l'organisation et des conditions de travail, du développement des compétences et de la rétribution des efforts de chaque collaborateur.

Le dialogue doit pouvoir se déployer dans tous les pays où Veolia Environnement est implanté. Après la mise en place du comité de Groupe France, puis celle d'un comité de Groupe Européen réunissant des représentants du personnel de vingt et un pays d'Europe, l'espace de dialogue social se compose désormais de trois niveaux de concertation :

- le premier niveau, celui de l'entreprise, reste le lieu de négociation traditionnelle ;
- le deuxième niveau, celui du pays, regroupe les instances paritaires d'information et de dialogue qui traitent de l'ensemble des thèmes nationaux ;
- le troisième niveau, celui du comité de Groupe Européen, informe et consulte dans un espace transnational. Il vise à échanger sur des sujets ayant trait à tous les collaborateurs de Veolia Environnement.

### Valoriser l'innovation sociale

Veolia Environnement est soucieuse de la valorisation de ses initiatives sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives, locales ou transverses. En effet, depuis 2003, la Société concrétise cette volonté en systématisant une procédure de collecte et de publication de toutes démarches à caractère social ou sociétal. Ainsi, près de 1 200 initiatives ont été recensées en cinq ans. Elles proviennent de toutes les régions du monde où Veolia Environnement a déployé ses activités, témoignant de la consistance du Groupe et de l'implication de chacun.

Ces initiatives touchent les leviers essentiels du développement des ressources humaines : l'emploi, la progression professionnelle, la formation, la sécurité et la santé, l'amélioration des conditions de vie des populations. Leur valeur tient à leur mise en œuvre effective basée sur des préoccupations de terrain, toujours guidée par le souci de faire mieux pour l'épanouissement des salariés et le bien être des habitants des territoires où la Groupe intervient.

Une quarantaine d'initiatives sont développées dans le recueil des initiatives sociales, publié en français et en anglais et mis en ligne sur les sites Intranet et Internet de la Société.

De plus, un jury indépendant se réunit annuellement pour désigner les meilleures initiatives et les récompenser d'un trophée remis par le président-directeur général de Veolia Environnement.

En 2007, lors du séminaire international ressources humaines de Bruxelles, six Trophées des initiatives sociales ont été remis à :

- Veolia Énergie pour « Pépinière internationale, objectif 2010 » ;
- ST2N de Veolia Transport France pour le « Mobi'guide » pour améliorer la relation de service avec les personnes handicapées ;
- Veolia Transport North America pour « World Class Safety », l'excellence en matière de sécurité ;
- la société SENSE (France) pour son programme de formation de personnes handicapées aux métiers du nettoyage ;
- Veolia Eau, Veolia Propreté et Veolia Transport en France pour le tutorat scolaire auprès des jeunes à potentiel issus des banlieues difficiles ;
- Tianjin CGE Water Co. Ltd, Veolia Eau - Chine pour l'opération caritative à destination de populations chinoises démunies.

## 17.1.4 Une politique de rémunération associant protection sociale et participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Veolia Environnement pratique une politique globale de rémunération, cohérente avec les résultats de l'entreprise, qui prend en compte les différentes composantes : salaires, protection sociale, épargne salariale. Cette approche consiste à :

- appliquer des rémunérations compétitives par rapport aux marchés des pays concernés ;
- permettre aux salariés de bénéficier d'une rémunération équitable prenant en compte leurs efforts personnels ;
- renforcer la protection sociale (maladie, invalidité, décès) ;
- sécuriser les dispositifs de versements des émoluments, ou de retraite dans les différents pays ;
- développer l'épargne salariale.

L'allongement de la durée de vie, la croissance des coûts médicaux et le départ à la retraite des classes d'âge du « baby-boom » affectent durablement les équilibres des régimes de protections sociales. Dans certains pays, après l'abandon des régimes de protections sociales publiques, les acteurs économiques se doivent d'assurer les couvertures maladie, prévoyance et retraite de leurs employés.

Par sa dimension internationale, la Société doit prendre en compte ces facteurs et veiller à :

- respecter les dispositions législatives locales et mettre en place des systèmes complémentaires de protection sociale en vue de garantir une couverture de bonne qualité à l'ensemble des employés de Veolia Environnement ;

- garantir la compétitivité de l'entreprise en veillant à limiter les engagements sociaux relevant de la norme comptable IAS 19 ;
- financer les régimes par une participation de l'employeur et des salariés afin de s'assurer de la responsabilité de chaque partie.

Les engagements sociaux de Veolia Environnement représentent 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2007, soit une diminution de 5 % par rapport à fin 2006 essentiellement liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et en particulier à l'augmentation des taux d'actualisation. Les régimes de retraites à prestations définies constituent 70 % de ce montant. Les autres engagements sont principalement des indemnités de fin de carrière, les couvertures maladie pour les retraités, des médailles du travail et des indemnités de fin de contrat.

Cette consolidation a été effectuée sur plus de 60 pays.

En 2007, le Groupe a étendu sa politique d'épargne salariale. Une nouvelle augmentation de capital a pu être proposée à 195 515 collaborateurs dans 27 pays soit environ 33 000 personnes et huit pays de plus qu'en 2006.

Après cette nouvelle opération, la part du capital de Veolia Environnement détenu par les salariés (environ 57 000 à ce jour) s'établit à 1,63 % (cf. § 17.5.2 *infra*).



## 17.2 INFORMATION SOCIALE (LOI NRE) <sup>(26)</sup>

Les informations sociales figurant ci-dessous sont extraites de la base de données internationale que nous avons constituée depuis 2001 et qui comprend, pour la totalité des sociétés de Veolia Environnement consolidées globalement ou proportionnellement, et situées dans tous les pays où nous employons du personnel, environ 150 indicateurs sociaux, soit plus de 225 000 données par an regroupées par société, par pays, par zone géographique et ceci pour l'ensemble du monde.

Les principaux indicateurs sont présentés ci-dessous par rubrique. Ils sont à interpréter pour certains avec précaution, notamment pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données mondiales qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

### L'effectif total

Au 31 décembre 2007, l'effectif total s'élevait à 319 502 salariés, contre 298 498 au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 21 004 (+7,04 %). Le tableau ci-dessous présente la répartition des

effectifs gérés de Veolia Environnement, par Division et par zone géographique.

Zone	Eau *	Propreté *	Services énergétiques	Transport	Total	%
Europe	55 945	68 288	43 794	61 166	229 889 **	71,95 %
dont France	29 725	35 928	20 058	31 027	117 434 **	36,76 %
Amérique du Nord	3 626	11 243	109	13 890	28 868	9,04 %
Amérique du Sud	2 925	7 369	7 225	1 697	19 216	6,01 %
Afrique-Moyen Orient	7 726	7 355	1 266	498	16 845	5,27 %
Asie-Océanie	12 645	5 777	1 981	4 281	24 684	7,73 %
<b>TOTAL</b>	<b>82 867</b>	<b>100 032</b>	<b>54 375</b>	<b>81 532</b>	<b>319 502 **</b>	<b>100 %</b>
%	25,94 %	31,31 %	17,02 %	25,52 %	100 %	

\* Les effectifs de Proactiva (8 789 personnes) ont été répartis, en fonction des activités des sociétés concernées, entre l'Eau (1 939 personnes), et la Propreté (6 850 personnes).

\*\* Cette somme inclut pour la France 696 personnes travaillant au siège de la Société, au Centre d'Analyses Environnementales et sur le Campus Veolia Environnement.

Au 31 décembre 2007, 36,76 % des effectifs totaux de Veolia Environnement sont en France, 35,19 % dans le reste de l'Europe, 9,04 % en Amérique du Nord et 19,01 % dans le reste du monde.

### La répartition de l'effectif total par type de contrat et par catégorie

Parmi les 319 502 salariés gérés par la Société au 31 décembre 2007, 298 008 (soit 93,3 %) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée et 21 494 de contrats à durée déterminée. Au cours de l'année 2007, 8 030 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée (soit 37,4 %). Parmi les salariés gérés par Veolia Environnement au 31 décembre 2007, 27 048 (soit 8,5 %) étaient des cadres, et 292 454 des non-cadres. Les effectifs comptaient 65 519 femmes représentant 20,5 % de l'effectif total.

En France, parmi les 117 716 salariés gérés au 31 décembre 2007 (dont 282 salariés à la Réunion), 110 413 (soit 93,8 %) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée et 7 303 de contrats à durée déterminée. Au cours de l'année 2007, 3 065 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée (soit 42 %). Parmi les salariés gérés par VE, 13 393 (soit 11,4 %) étaient des cadres, et 104 323 des non-cadres. Les effectifs comptaient 25 770 femmes (soit 21,9 %).

(26) Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (« loi NRE »).

## L'effectif moyen annuel pondéré

Cet effectif correspond à l'équivalent du nombre de salariés que compterait Veolia Environnement si ces derniers avaient tous travaillé à temps plein toute l'année. Il est calculé en pondérant l'effectif total à la fois par le taux d'emploi et par le temps de

présence de chaque salarié. Il a été, en 2007, de 291 140,2 salariés, dont 270 880,0 (soit 93,0 %) sous contrat à durée indéterminée.

En France, on compte, en 2007, 110 520 salariés, dont 103 964 (soit 94 %) sous contrat à durée indéterminée.

## L'effectif moyen annuel pondéré consolidé

Il est calculé en pondérant l'effectif moyen annuel des sociétés consolidées par le taux de consolidation financière de ces

dernières. En 2007, l'effectif moyen annuel pondéré consolidé a été de 284 072 salariés.

## Les embauches

Au cours de l'année 2007, le nombre total d'embauches s'est élevé à 60 072 contrats à durée indéterminée et à 29 019 <sup>(27)</sup> contrats à durée déterminée.

La part des effectifs en contrats à durée déterminée ramenée à leur effectif moyen en équivalent temps plein représente 7 % de l'effectif moyen en équivalent temps plein de l'ensemble du personnel.

En France, le nombre total d'embauches en 2007 s'est élevé à 14 476 contrats à durée indéterminée, dont 1 809 cadres, et à 18 981 contrats à durée déterminée <sup>(28)</sup> soit 56,7 % des embauches totales. Rappelons que l'effectif en équivalent temps plein de l'ensemble des salariés en contrat à durée déterminée correspond à 6 % du total.

## Les départs

Le nombre total de départs en 2007 a atteint 77 991, dont 10 206 licenciements individuels et 326 licenciements collectifs.

En France, le nombre total de départs en 2007 a atteint 29 103, dont 2 814 licenciements individuels et 8 licenciements collectifs.

## Les heures supplémentaires

Le nombre total d'heures supplémentaires s'est élevé à 23 760 578 (+8,5 % par rapport à 2006), soit un nombre moyen par salarié de 74,4 heures supplémentaires par an. Mais la notion d'heures supplémentaires varie selon les pays et rend parfois difficile l'appréciation d'un tel indicateur. En outre, dans les activités de service, un nombre important d'heures supplémentaires est dû à des interventions d'urgence effectuées par le personnel

pendant l'astreinte ou à des fins de chantier, par exemple pour rétablir l'alimentation en eau ou le chauffage dans des délais raisonnables.

En France, le nombre total d'heures supplémentaires s'est élevé à 3 636 641, soit un nombre moyen de 30,9 heures supplémentaires par salarié et par an.

## La main-d'œuvre extérieure à la Société

L'effectif intérimaire (en équivalent temps plein) a été de 14 026 personnes, ce qui représente 4,8 % de l'effectif total en équivalent temps plein.

En France, l'effectif intérimaire (en équivalent temps plein) a été de 7 648 personnes (soit 6,9 % de l'effectif total en équivalent temps plein).

*(27) Non compris les embauches transformées en contrats à durée indéterminée (8 030 dans le monde).*

*(28) Non compris les embauches transformées en contrats à durée indéterminée (3 065 en France).*

## Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Les variations de périmètre de Veolia Environnement se traduisent par des transferts de salariés sans que leur contrat soit remis en cause. Les quelques restructurations qui ont été réalisées en 2007 correspondent le plus souvent soit à la perte de marchés, soit à la réorganisation indispensable de certaines unités. Ces

opérations ont toujours été réalisées non seulement en respectant la législation et en concertation avec les partenaires sociaux, mais également et principalement en privilégiant les reclassements internes au sein du Groupe.

### L'organisation et la durée du temps de travail et l'absentéisme

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences du service et aux souhaits des salariés. Quoique le plus souvent basées sur des durées de travail journalières équivalentes, elles sont assez variées (par exemple, étalement du travail sur 4, 5 ou 6 jours de la semaine, décalages horaires à l'arrivée et au départ, horaires variables, alternance de semaines courtes et longues et annualisation du temps de travail).

La durée moyenne hebdomadaire du travail est de 40 heures (38,4 heures en 2006).

L'effectif à temps partiel (en équivalent temps plein) s'est élevé à 15 839 en 2007, soit 5,4 % de l'effectif total en équivalent temps plein.

Le nombre total de jours ouvrés d'absence des salariés en contrat sans limitation de durée a atteint 3 492 789 au cours de l'année 2007, dont 2 394 092 jours d'absence pour maladie (soit 68,5 % du total) et 351 880 jours pour accident du travail hors trajet (soit 10,1 % du total), le reste étant essentiellement dû à des absences pour événements familiaux, maternité... Ce qui correspond à un taux d'absentéisme de 5,7 %, stable par rapport à 2006.

En France, la durée moyenne hebdomadaire du travail est de 35,5 heures. L'effectif à temps partiel (en équivalent temps plein) s'est élevé à 7 704 en 2007 (soit 7 % de l'effectif total en équivalent temps plein). Le nombre total de jours ouvrés d'absence a atteint 1 671 955 au cours de l'année 2007, dont 1 129 280 jours d'absence pour maladie (soit 67,5 % du total) et 231 616 jours (soit 13,8 % du total) pour accident du travail hors trajet.

### Rémunérations, charges sociales, égalité hommes-femmes

La rémunération moyenne annuelle brute de l'ensemble des salariés du monde a atteint 26 039 euros en 2007.

Ces moyennes n'ont toutefois qu'une valeur indicative et doivent être interprétées avec précaution. Elles correspondent en effet à une grande diversité de situations due à la nature des activités et des emplois exercés ainsi qu'à leur localisation géographique.

Le taux de charges sociales s'est élevé à 30,4 % de la masse salariale (ce taux était de 31,1 % en 2006). La rémunération moyenne brute des hommes a atteint 26 786 euros (25 966 euros en 2006) et celle des femmes 22 823 euros (22 127 euros en 2006), soit un écart de

3 963 euros (14,8 %). Cet écart est dû principalement à la nature des emplois exercés et à leurs contraintes ainsi qu'aux différences d'âge, d'ancienneté et de qualification souvent constatées entre les deux populations, la politique de Veolia Environnement est de respecter l'égalité des hommes et des femmes à conditions d'emploi et qualifications égales.

En France, la rémunération moyenne annuelle brute de l'ensemble des salariés a atteint 28 977 euros en 2007. La rémunération moyenne brute des hommes a atteint 29 698 euros et celle des femmes 25 965 euros, soit un écart de 3 733 euros (12,6 %). Le taux de charges sociales s'est élevé à 44 % de la masse salariale.

### Rapport entre la rémunération moyenne et la rémunération minimale moyenne

Cet indicateur permet d'obtenir une meilleure évaluation comparative des niveaux de rémunérations par rapport aux salaires minimaux garantis ou pratiqués dans chaque pays et, de ce fait, par rapport aux niveaux minimaux de ressources des salariés de ces pays. Égal l'an dernier à 2,2, il est stable en 2007

dans 19 pays étudiés où il existe un salaire minimum légal et où travaillent les deux tiers des salariés (salaire moyen pondéré de 27 506 euros égal à 2,2 fois le salaire minimum légal moyen de ces pays, soit 12 272 euros).

## Intéressement et participation

En France, en 2007, le montant consolidé versé au titre de l'intéressement s'est élevé à 59 386 297 euros (54 812 696 euros en 2006) et le montant versé au titre de la participation s'est élevé à 61 263 468 euros (56 748 601 euros en 2006). Le montant total de l'intéressement et de la participation a représenté 120 649 765 euros, soit 3,8 % de la masse salariale (111 561 297 euros en 2006).

41 308 salariés ont souscrit au plan d'épargne groupe Séquoia ouvert en octobre 2007 en Allemagne, en Australie, en Belgique,

au Brésil, au Canada, en Corée, en Espagne, en Estonie, en Finlande, en France, à Hong-Kong, en Hongrie, en Irlande, en Israël, en Italie, en Lituanie, au Maroc, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie, en Suède et en Suisse. Le montant total des souscriptions s'est élevé à 68 451 325 euros hors levier et hors abondement, ce dernier s'élevant à 16 879 982 euros après réductions.

## Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Nombre d'accords collectifs : 2 070 accords collectifs ont été signés, dont 1 020 accords relatifs aux rémunérations, 197 accords relatifs à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail, 266 accords relatifs au dialogue social et 587 accords relatifs à d'autres thèmes ou regroupant plusieurs thèmes.
- Nombre de représentants du personnel : 16 072.
- Nombre d'accords collectifs signés en France : 641 accords collectifs signés, dont 389 accords relatifs aux rémunérations, 68 accords relatifs à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail, 73 accords relatifs au dialogue social et 111 accords relatifs à d'autres thèmes ou regroupant plusieurs thèmes.
- Nombre de représentants du personnel en France : 10 394.

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

La définition des accidents du travail diverge selon les pays. En effet, alors que dans certains pays, ne sont retenus que les accidents ayant entraîné plus de 2 ou 3 jours d'arrêt, voire davantage, le Groupe a, pour sa part, retenu une définition commune pour l'ensemble des pays et de ses filiales, à savoir tous les accidents du travail, hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée. En 2007, le nombre d'accidents du travail hors trajet avec arrêt d'au moins une journée s'est élevé à 11 848 (+5,1 % par rapport à 2006) et le nombre de jours ouvrés de travail perdus pour accident du travail s'est élevé à 351 880 (+7,6 % par rapport à 2006).

Le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées (ou « taux de fréquence ») est passé, en un an, de 24,7 à 23,9 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées (ou « taux de gravité ») continue de diminuer pour passer à 0,71, (contre 0,72 en 2006).

Au cours de l'année 2007, on dénombre 157 611 participants aux actions de formation à la sécurité (+9,9 % par rapport à 2006).

Signe de l'importance attachée à ces sujets, 2 971 instances sont dédiées, à travers le monde, aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail.

En France, la fréquence et la gravité des accidents sont souvent supérieures à celles que l'on constate en moyenne dans l'ensemble du monde, mais leur suivi y est beaucoup plus précis que dans certains pays dont la réglementation est moins rigoureuse. En 2007, le nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins une journée s'est élevé à 5 805 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail à 231 616. Le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées (ou « taux de fréquence ») s'est élevé à 30,90 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées (ou « taux de gravité ») à 1,23. Au cours de l'année 2007, 56 279 participants aux actions de formation à la sécurité et 659 instances dédiées aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail ont été recensées. La baisse de la fréquence et de la gravité, déjà amorcée, des accidents du travail constitue un objectif prioritaire de Veolia Environnement.

## La formation

Veolia Environnement attache également une importance particulière au développement des compétences, au maintien de l'employabilité du personnel et à l'accompagnement, par la formation, de la mobilité et de la construction de parcours professionnels motivants.

Un effort particulier a été réalisé pour le développement de la formation à l'international :

- nombre total d'heures de formation dispensées : 6 210 061 heures ;

- pourcentage des dépenses de formation dans la masse salariale : 2,25 % ;
- nombre total de participants aux actions de formation : 443 499 (+23,6 % par rapport à 2006), dont 47 347 participants cadres, 396 152 participants non cadres, 89,3 % des personnes ayant bénéficié d'une action de formation sont des non-cadres, 311 347 participants étant des hommes et 132 152 femmes, soit 29,8 % des personnes ayant bénéficié d'une formation ;
- durée moyenne des actions de formation : 14 heures.

En France, en 2007 :

- nombre total d'heures de formation dispensées : 2 052 473 heures ;
- pourcentage des dépenses de formation dans la masse salariale : 3,03 % ;
- nombre total de participants aux actions de formation : 125 571 dont 15 308 participants cadres, 110 263 participants non cadres, repartis entre 105 853 hommes et 19 718 femmes ;
- durée moyenne des actions de formation : 16,3 heures.

## L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de salariés handicapés s'élevait à 4 980 personnes au 31 décembre 2007, étant précisé que cet indicateur est difficile à renseigner dans certains pays, en particulier en raison du manque de définition précise de cette notion.

En France, le nombre de salariés handicapés s'élevait à 3 103 personnes au 31 décembre 2007.

## Les œuvres sociales

Le montant consolidé des subventions pour activités sociales a atteint 62 267 656 euros en 2007, mais il n'a pu être obtenu dans de nombreux pays qui ne le recensent pas et ne comprend pas toutes les activités de caractère social ou solidaire entreprises par les sociétés du Groupe.

En France, le montant consolidé des subventions pour activités sociales a atteint 45 490 079 euros.

## La sous-traitance

Veolia Environnement, pour les activités qui ne font pas partie de son cœur de métier, a recours à la sous-traitance. Il le fait auprès d'entreprises qui respectent, comme lui, les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Les indicateurs financiers actuellement disponibles ne permettent pas de chiffrer l'importance de la sous-traitance, ce qui est d'ailleurs difficilement mesurable au niveau mondial. En ce qui concerne plus spécifiquement les achats, dont certains équivalent

à de la sous-traitance, la charte signée par le Groupe concerne tous les acteurs du réseau achat dans tous les pays et énumère l'ensemble des valeurs et des règles, notamment éthiques, à respecter, telles que toutes celles énoncées par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, relatives au travail forcé, au travail des enfants, à l'égalité des chances et à la liberté d'association. Les engagements pris par le fournisseur à ce titre doivent faire l'objet d'une clause contractuelle liant le fournisseur à Veolia Environnement.

## L'influence des activités sur le développement régional et sur les populations locales

Voir le rapport Développement durable Veolia Environnement 2007.

## 17.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

### 17.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au mandataire social unique au cours de l'exercice 2007 et options exercées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au mandataire social unique et options levées par ce dernier	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'échéance	Numéro du plan
Options consenties au cours de l'exercice 2007 au mandataire social unique (président-directeur général) par Veolia Environnement et par toute société du Groupe	110 000	57,05	17 juillet 2015	N° 7
	45 641	31,92	23 juin 2008	N° 1
	211 782	41,25	8 février 2009	N° 2
	40 000	22,50	24 mars 2011	N° 4
Options levées au cours de l'exercice 2007 par le mandataire social unique	2 310	22,14	24 mars 2011	N° 4

### 17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et options exercées au cours de l'exercice

Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Numéro du plan
Options consenties, au cours de l'exercice 2007, par Veolia Environnement et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Veolia Environnement et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	350 000	57,05	N° 7
	119 687	41,25	N° 2
	20 000	40,59 <sup>(2)</sup>	N° 2
	45 339	37,25	N° 3
Options détenues sur Veolia Environnement et les sociétés visées précédemment, levées, au cours de l'exercice 2007, par les dix salariés de Veolia Environnement et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé <sup>(1)</sup>	230 000	22,50	N° 4
	7 800	22,14 <sup>(2)</sup>	N° 4

(1) N'inclut pas les levées d'options effectuées par des salariés ayant quitté le Groupe.

(2) Prix d'exercice après ajustements légaux (cf. 17.3.3 *infra*).

### 17.3.3 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société

Lors de sa réunion du 29 mars 2007, suivant les recommandations faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a défini la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe et avait décidé que pour certaines catégories de bénéficiaires, ce dispositif pourrait combiner l'attribution de

stock options et d'actions gratuites (cf. § 17.4 *infra*). Le conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2007, a finalement décidé que les stock options seraient réservés aux dirigeants et que les actions gratuites seraient attribuées à une population large de cadres et salariés « performants », sans combinaison de ces deux dispositifs.

Par ailleurs, en application des dispositions nouvelles du Code de commerce résultant de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, le conseil d'administration de la Société a déterminé à la même date les règles applicables à l'obligation incombant au président-directeur général de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions tout ou partie des actions issues de levées d'options (cf. § 15.1.1 *supra*).

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 mai 2006 relative à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions sans décote et dans la limite de 1 % du capital (vingt-quatrième résolution) n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2006. Cette autorisation, d'une durée de 26 mois, est valable jusqu'au 11 juillet 2008. Le conseil d'administration de la Société a fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2007.

### Plan d'options de souscription d'actions 2007 (plan n° 7) et « stock appreciation rights »

#### Options de souscription

En application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 mai 2006, le conseil d'administration du 17 juillet 2007 a, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, attribué 2 490 400 options de souscription d'actions, représentant 0,60 % du capital à la date de sa décision, à un prix d'exercice fixé à 57,05 euros correspondant à la moyenne des vingt cours cotés précédant la date de réunion du conseil d'administration. Les options seront exerçables à compter du 18 juillet 2011.

Aux termes de la décision du conseil d'administration, les options ont été attribuées à 557 bénéficiaires se répartissant comme suit :

- membres du comité exécutif : 330 000 options <sup>(29)</sup> (soit 13,2 % du total) ;
- catégorie 1 - Principaux dirigeants du Groupe hors comité exécutif : 811 000 options (soit 32,6 % du total) ;

- catégorie 2 - Autres dirigeants du Groupe : 1 349 400 options (soit 54,2 % du total).

#### Stock appreciation rights

Le conseil d'administration du 17 juillet 2007 a également décidé que le plan inclurait une attribution aux résidents américains de *stock appreciation rights* (SAR), équivalent économique de ces options de souscription répliquant les conditions d'exercice et de performance des options. Ces SAR sont valides six ans (contre huit ans pour les options) et exerçables au bout de quatre ans. Le prix d'exercice des SAR a été fixé à 57,20 euros, correspondant au cours d'ouverture de la date de la réunion du conseil d'administration. La période d'acquisition est identique à celle des options, soit quatre ans suivant la décision d'attribution.

Aux termes de la décision du conseil d'administration, 205 200 *stock appreciation rights* ont été attribués à 181 bénéficiaires. Ces SAR ont été répartis selon les proportions suivantes :

- catégorie 1 - Principaux dirigeants du groupe hors comité exécutif : 29 500 SAR (soit 14,4 % du total) ;
- catégorie 2 - Autres dirigeants du Groupe : 84 300 SAR (soit 41,1 % du total) ;
- catégorie 3 - Cadres et non cadres performants : 91 400 SAR (soit 44,5 % du total).

Le conseil d'administration de la Société réuni le 19 décembre 2007 a constaté l'ajustement du nombre total d'options de souscription et de *stock appreciation rights* attribués ainsi que leur répartition finale pour tenir compte des attributions définitivement réalisées.

#### Conditions de performance

L'acquisition des options et des SAR attribués au comité exécutif, ainsi qu'aux catégories 1 et 2 ci-dessus est soumise à une progression minimum du bénéfice net par action (BNPA) entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008 selon le barème suivant :

	BNPA < 10 %	BNPA >10 et <25 %	BNPA 25 %
COMEX et catégorie 1 Pourcentage d'attribution	0 %	entre 1 % et 99 % au prorata progression du bénéfice net	100 %
Catégorie 2 Pourcentage d'attribution	50 %	entre 51 % et 99 % au prorata progression du bénéfice net	100 %

À l'instar des conditions de performance appliquées aux actions gratuites, les SAR attribués à la catégorie 3 seront définitivement acquis en cas de progression du bénéfice net par action au 31 décembre 2008 par rapport à celui du 31 décembre 2006, égale ou supérieure à 10 % (cf. § 17.4 *infra*).

#### Ajustements des plans de stock options consécutifs à l'augmentation de capital constatée le 10 juillet 2007

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital constatée le 10 juillet 2007 (cf. chapitre 6, § 6.1.3 *supra*), et afin de préserver les droits des titulaires d'options de souscription d'actions ou d'options d'achat d'actions, il a été procédé à l'ajustement de la parité d'exercice desdites options en application

(29) Dont 110 000 options de souscription allouées au président-directeur général.

de l'article L. 225-181 du Code de commerce dans les conditions et selon les modalités décrites ci-après. L'ajustement a été réalisé de telle sorte qu'il égalise, au centième d'action près (0,005 étant arrondi au centième supérieur, soit 0,01), la valeur des actions qui seront émises et la valeur des actions qui auraient été obtenues avant la réalisation de l'augmentation de capital.

L'ajustement des bases d'exercice des droits attachés aux dites options a été réalisé en tenant compte du rapport entre, d'une part, la valeur du droit préférentiel de souscription et, d'autre part,

la valeur de l'action après détachement de ce droit, telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription de l'augmentation de capital. En outre, il a été procédé à l'ajustement du nombre des actions sous option, de telle sorte que le total des prix de souscription ou d'achat reste constant ; ce nombre ajusté sera arrondi à l'unité supérieure, cet arrondi étant effectué par attribution et par titulaire. Ces ajustements sont entrés en vigueur le 11 juillet 2007.

### Tableau de suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2007

	Options de souscription Plan 2007 N° 7	Options de souscription Plan 2006 N° 6	Options de souscription Plan 2004 N° 5	Options de souscription Plan 2003 N° 4	Options de souscription Plan 2002 N° 3	Options de souscription Plan 2001 N° 2	Options d'achat Plan 2000 N° 1
Date de l'assemblée	11/05/2006	12/05/2005	12/05/2004	25/04/2002	21/06/2000	21/06/2000	21/06/2000
Date de la réunion du directoire ou du conseil d'administration	17/07/2007	28/03/2006	24/12/2004	24/03/2003	28/01/2002	8/02/2001	23/06/2000
Nombre total d'options attribuées à l'origine	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000	780 000
Nombre total d'actions consenties à l'origine	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000	780 000
Nombre total d'actions après ajustements légaux	2 490 400	4 110 406 *	3 392 012 *	5 164 390 *	4 657 903 *	3 578 039 *	735 635 *
Dont nombre de dirigeants concernés	6	7	7	6	5	6	29
Dont nombre de salariés concernés	557	1 378	1 087	1 740	1 400	1 500	30
Nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2007	2 473 900 **	4 002 884 **	3 294 066 **	1 950 414 **	2 045 292 **	1 520 588 **	134 029 ***
Date de départ de l'exercice	18/07/2011	29/03/2010	25/12/2007	25/03/2006	29/01/2005	9/02/2004	24/06/2003
Date d'expiration	17/07/2015	28/03/2014	24/12/2012	24/03/2011	28/01/2010	8/02/2009	23/06/2008
Prix d'exercice	57,05 euros	44,03 euros ***	24,32 euros ***	22,14 euros ***	36,65 euros ***	40,59 euros ***	31,41 euros ***
Options levées	0	1 300	35 592	2 784 621	2 236 647	1 836 563	385 778

\* Nombre d'actions après le cas échéant soustraction des options annulées du fait du départ de bénéficiaires, ajustés des opérations ayant affecté le capital social de la Société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2007).

\*\* Nombre d'options après soustraction des options levées et ajustements des droits résultant du changement de situation de bénéficiaires.

\*\*\* Prix d'exercice ajustés compte tenu des opérations ayant affecté le capital social de la Société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2007).

\*\*\*\* Nombre d'options après calcul des modalités particulières dites « à surperformance » prévues à l'annexe du règlement du plan 2000.

Sur la dilution potentielle liée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites, voir le chapitre 21, § 21.1.5 *infra*.

### Projet de résolution en vue de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008

Il sera proposé au vote de l'assemblée générale du 7 mai 2008 une résolution visant à autoriser le conseil d'administration à consentir, au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription ou d'achat d'actions sans décote, à concurrence de 1 % du capital

social. Cette autorisation, d'une durée de 26 mois, serait valable jusqu'au 7 juillet 2010.

Conformément à la décision du conseil d'administration du 25 mars 2008, la politique 2007 de la Société décrite ci-avant en matière d'attribution de stock options sera poursuivie en 2008 et l'acquisition des options sera pour partie subordonnée à des conditions de performance.



## 17.4 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Lors de sa réunion du 29 mars 2007, suivant les recommandations faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a défini la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe. Le conseil avait ainsi décidé que pour certaines catégories de bénéficiaires, à l'exclusion des membres du comité exécutif de la Société et des principaux dirigeants du Groupe, ce dispositif pourrait combiner l'attribution de stock options et d'actions gratuites, et que des critères de performance pourraient, pour certaines catégories de bénéficiaires, conditionner l'acquisition des actions gratuites. Le conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2007, a finalement décidé que les actions gratuites seraient attribuées à une population large de cadres et salariés « performants » sans combinaison des deux dispositifs (stock options et actions gratuites).

En application de la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale du 10 mai 2007 (attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 0,5 % du capital), le conseil d'administration du 17 juillet 2007 a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de mettre en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions et a attribué une enveloppe globale de 333 700 actions à émettre (après ajustement par le conseil d'administration du 19 décembre 2007 pour tenir compte des attributions définitivement réalisées) représentant 0,07 % du capital de la Société au jour de sa décision.

Aux termes de la décision du conseil d'administration, les actions ont été attribuées à 2 232 bénéficiaires de la catégorie 3 (cf. § 17.3.3 *supra*) répartis sur 18 pays dont la France. Cette catégorie intègre des cadres et non cadres disposant d'au moins trois ans d'ancienneté et ayant réalisé des performances individuelles ou collectives remarquables par rapport aux objectifs fixés.

La période d'acquisition varie en fonction du régime fiscal local. De manière générale, elle est fixée à deux ans pour les résidents français (18 juillet 2009), suivie d'une période de conservation de deux ans (18 juillet 2011), tandis que les résidents étrangers se voient appliquer une période d'acquisition de quatre ans (18 juillet 2011) non suivie d'une période de conservation.

Les actions gratuites attribuées aux bénéficiaires de catégorie 3 sont soumises à des conditions de performance : elles seront acquises définitivement en cas de progression du bénéfice net par action au 31 décembre 2008 par rapport à celui du 31 décembre 2006, égale ou supérieure à 10 %.

Sur la dilution potentielle liée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites, voir le chapitre 21, § 21.1.5 *infra*.

L'autorisation de l'assemblée générale du 10 mai 2007 (limitée à 0,5 % du capital), en vigueur jusqu'au 10 juillet 2009, a donné lieu à l'attribution en 2007 d'une enveloppe représentant 0,07 % du capital social au jour de la décision du conseil. En conséquence, il ne sera pas proposé de nouvelle résolution au vote de l'assemblée générale du 7 mai 2008.

## 17.5 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### 17.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas en mesure de dégager un montant à affecter à la réserve de participation, aucun accord de participation n'a donc été mis en place. Un accord d'intéressement est, en revanche, applicable à l'ensemble des salariés de la Société, les modalités de cet accord visant à associer le personnel aux résultats du Groupe dans le cadre d'objectifs de croissance fixés sur une période de trois ans.

De manière générale, le Groupe privilégie une politique de développement de contrats d'intéressement associant les salariés aux performances de la Division à laquelle ils sont rattachés sur la base de critères spécifiquement adaptés à l'activité concernée.

### 17.5.2 Plans d'épargne d'entreprise et politique d'actionnariat salarié

Les salariés de Veolia Environnement ont depuis 2002 la possibilité d'investir dans différents supports du plan d'épargne groupe (PEG) « Sequoia » comprenant notamment des fonds diversifiés et des fonds investis en actions Veolia Environnement.

Après une première augmentation de capital exclusivement dédiée à ses salariés français, Veolia Environnement a décidé en 2004 d'offrir à ses collaborateurs situés à l'étranger la possibilité d'acquérir des titres de l'entreprise lors d'augmentations de capital réservées. Le plan a donc été ouvert progressivement à l'international (il couvre aujourd'hui 27 pays, incluant la France, et 29 pays tous mécanismes confondus) avec l'objectif qu'à terme 5 % du capital de la Société soit détenu par les collaborateurs de l'entreprise.

Deux formules d'actionnariat salarié leur sont proposées : une formule « classique » où le salarié est exposé aux variations du cours de l'action, et une formule « sécurisée » qui protège le salarié contre la baisse du cours tout en lui donnant la possibilité de bénéficier d'une partie de la hausse si le cours monte.

Compte tenu de spécificités locales, la souscription de titres dans ces deux formules s'est faite soit en direct, soit par l'intermédiaire de FCPE. Des formules spécifiques ont en outre été mises en place au Royaume-Uni (*Share Incentive Plan*, comme en 2006) et en Chine (formule synthétique répliquant les conditions économiques de la formule d'actionnariat sécurisée), pour tenir compte de contraintes telles que la fiscalité ou le contrôle des changes.

Le bilan de la souscription réalisée en 2007 fait apparaître une bonne participation d'ensemble : sur les 216 153 salariés et retraités éligibles (tous mécanismes confondus), 44 373 (soit 20,53 %) ont

souscrit pour un montant total de versements en progression d'environ 43 % par rapport à 2006, dont 41 308 au titre du plan d'épargne groupe.

Cette souscription s'est traduite par l'émission, au titre de la onzième résolution de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, de 3 061 675 actions nouvelles et l'augmentation corrélative du capital social de la Société de 15 308 375 euros.

En outre, 188 771 actions nouvelles (représentant 0,04 % du capital) ont été émises en application de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, à l'issue d'une augmentation de capital réservée à la société Sequoia Souscription International – SAR, filiale de Calyon, agissant dans le cadre de la mise en place d'une offre structurée aux salariés de pays ne pouvant bénéficier de formules d'actionnariat salarié traditionnelles.

Ces deux augmentations de capital ont été constatées le 12 décembre 2007.

En cumulant les augmentations de capital réalisées en 2002, 2004, 2005, 2006 et 2007, environ 57 000 salariés du Groupe Veolia Environnement sont à ce jour actionnaires de Veolia Environnement et détiennent à la date de dépôt du présent document de référence 1,63 % du capital de la Société.

Au total, ce sont environ 76 000 collaborateurs qui ont un compte ouvert dans le Plan Sequoia de Veolia Environnement, soit plus d'un salarié sur trois dans les pays où cette possibilité est offerte.

## 17.6 PARTICIPATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration et les dirigeants ou « hauts responsables » de la Société <sup>(30)</sup>, ou les personnes qui leur sont étroitement liées, sont tenus de communiquer à l'AMF, dans un délai de cinq jours suivant leur réalisation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres et instruments financiers de la Société.

Les administrateurs et les dirigeants sont par ailleurs soumis aux réglementations française et américaine relatives au manquement et au délit d'initié, et sanctionnant l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées <sup>(31)</sup>.

Les administrateurs et les dirigeants sont enfin tenus de se conformer aux dispositions du code de conduite de la Société en matière d'opérations sur ses titres (cf. § 4.2.2.2 et 16.1.1 *supra*). Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif sont considérés par la Société comme des initiés permanents et ne peuvent réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres de la Société, directement ou par personne interposée, qu'à certaines conditions et durant des périodes déterminées et limitées, et notamment après la publication des résultats annuels et semestriels.

(30) L'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier vise toute autre personne qui « a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ».

Sont considérés par Veolia Environnement comme « hauts responsables » ayant un accès régulier à des informations privilégiées et participant directement aux décisions de gestion et de stratégie du Groupe les membres du comité exécutif de la Société (cf. § 16.1.1 *supra*). La liste de ces personnes a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 223-24 de son règlement général.

(31) Aux termes de l'article L. 621-18-4 du Code monétaire et financier, il a été établi une liste d'initiés permanents qui comprend notamment les membres du conseil d'administration et les membres du comité exécutif de Veolia Environnement. Cette liste est tenue à la disposition de l'AMF.

### 17.6.1 Participation des administrateurs et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement

Au 31 décembre 2007, les membres du conseil d'administration de la Société détenaient un total de 70 540 actions Veolia Environnement représentant environ 0,015 % du capital de la

Société à cette date. Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'actions Veolia Environnement détenues individuellement par chacun des administrateurs de la Société :

	<b>Nombre d'actions détenues au 31/12/2007</b>
Jean Azema	750
Daniel Bouton	900
Jean-Francois Dehecq	840
Augustin de Romanet de Beaune	750
Jean-Marc Espalioux	3 952
Paul-Louis Girardot	985
Philippe Kourilsky	750
Serge Michel	3 094
Henri Proglio	52 097
Baudoin Prot	1 687
Georges Ralli	985
Paolo Scaroni	750
Louis Schweitzer	2 250
Murray Stuart	750
<b>TOTAL</b>	<b>70 540</b>

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia Environnement réalisées au cours de l'exercice 2007 par les administrateurs de la Société <sup>(32)</sup>. A la connaissance de la Société, il n'a été déclaré aucune autre opération d'achat ni de vente de

titres Veolia Environnement par les administrateurs ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de l'exercice 2007 :

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant total de la transaction (en euros)
Augustin de Romanet de Beaune <sup>(1)</sup>	Actions	Achat	18 juin 2007	57,15	42 862,50
Henri Proglio	Actions	Souscription	10 avril 2007	41,25	2 912 002,50
	Actions	Cession	10 avril 2007	56,87	3 999 666,11
	Actions	Souscription	11 avril 2007	41,25	2 912 002,50
	Actions	Cession	11 avril 2007	57,32	4 031 319,43
	Actions	Souscription	12 avril 2007	41,25	2 912 002,50
	Actions	Cession	12 avril 2007	56,41	3 967 309,39
	Actions	Souscription	13 avril 2007	22,50	900 000,00
	Actions	Souscription	16 avril 2007	31,92	1 456 860,72
(personne liée)	Actions	Cession	23 avril 2007	57,68	1 153 600,00
(personne liée)	Actions	Cession	23 avril 2007	57,68	1 153 600,00
	Actions	Souscription	10 juillet 2007	49,70	283 538,50
	Actions	Souscription	19 novembre 2007	22,14	51 143,40
Baudouin Prot	Actions	Achat	11 mai 2007	60,56	30 280,00
Paolo Scaroni <sup>(1)</sup>	Actions	Achat <sup>(1)</sup>	9 mars 2007	53,17	39 877,50
Louis Schweitzer	Actions	Souscription	11 juillet 2007	49,70	12 425,00

(1) Achat de 750 actions dont les administrateurs doivent être titulaires en vertu des statuts de Veolia Environnement.

(32) Ce tableau, établi conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, détaille les opérations déclarées à l'AMF au cours de l'exercice 2007 par les administrateurs de la Société.

## 17.6.2 Participation des dirigeants et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement

Au 31 décembre 2007, les membres du comité exécutif de la Société détenaient un total de 64 860 actions Veolia Environnement représentant environ 0,014 % du capital de la Société à cette date <sup>(33)</sup>.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres Veolia Environnement réalisées au cours de l'exercice 2007 par les

membres du comité exécutif de la Société <sup>(34)</sup>. A la connaissance de la Société, il n'a été déclaré aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia Environnement par les membres du comité exécutif ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de l'exercice 2007 :

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant total de la transaction (en euros)
Olivier Barbaroux	Actions	Souscription	10 juillet 2007	49,70	1 739,50
	Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	202 865,00
Jérôme Contamine <i>(personne liée)</i>	Actions	Souscription	3 mai 2007	22,50	1 237 500,00
	Parts de FCPE	Cession	15 juin 2007	25,24	240 411,00
	Actions	Souscription	15 juin 2007	22,50	225 000,00
	DPS	Cession	20 juin 2007	0,89	35 600,00
	DPS	Cession	20 juin 2007	0,88	1 936,00
	DPS	Cession	22 juin 2007	0,89	29 750,03
	DPS	Cession	23 juin 2007	0,83	8 300,00
	Actions	Cession	26 juin 2007	56,01	1 120 200,00
<i>(personne liée)</i>	Actions	Cession	11 septembre 2007	55,12	137 800,00
	Actions	Souscription	19 septembre 2007	40,59	811 800,00
	Actions	Cession	19 septembre 2007	59,43	1 188 600,00
	Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	46 465,00
	Actions	Cession	2 avril 2007	56,12	3 199 209,00
	Actions	Cession	4 avril 2007	56,74	15 945,00
<i>(personne liée)</i>	Actions	Cession	4 avril 2007	56,73	279 043,10
<i>(personne liée)</i>	Actions	Cession	4 avril 2007	56,98	280 268,79
<i>(personne liée)</i>	Actions	Cession	4 avril 2007	56,72	163 541,02
	Actions	Souscription	10 avril 2007	41,25	1 747 226,25
	Actions	Cession	10 avril 2007	57,41	2 422 380,38
	Actions	Souscription	10 juillet 2007	49,70	695,80
	Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	10 465,00
	Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	10 465,00

(33) Actionnariat direct donc hors détention de parts de FCPE investis en actions Veolia Environnement.

(34) Ce tableau, établi conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, détaille les opérations déclarées à l'AMF au cours de l'exercice 2007 par les « hauts responsables » de la Société visés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

## SALARIÉS – RESSOURCES HUMAINES

Participations des mandataires sociaux et des dirigeants et opérations réalisées sur les titres de la Société

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant total de la transaction (en euros)	
Denis Gasquet	Actions	Souscription	11 avril 2007	22,50	675 000,00	
	Actions	Cession	11 avril 2007	57,28	1 711 624,39	
	Actions	Souscription	12 avril 2007	22,50	360 000,00	
	Actions	Cession	12 avril 2007	56,41	898 711,62	
	Actions	Souscription	13 avril 2007	22,50	337 500,00	
	Actions	Cession	13 avril 2007	57,03	851 770,65	
	Actions	Souscription	19 avril 2007	22,50	202 500,00	
	Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	18 937,57	
	Alain Tchernonog	Actions	Souscription	26 mars 2007	41,25	991 237,00
Actions		Cession	26 mars 2007	54,83	1 312 550,29	
Actions		Souscription	26 mars 2007	22,50	380 250,00	
Actions		Souscription	26 mars 2007	22,50	182 250,00	
Actions		Cession	26 mars 2007	54,74	921 403,00	
(personne liée)		Actions	Cession	10 avril 2007	56,48	172 264,00
(personne liée)		Actions	Cession	10 avril 2007	56,47	172 233,50
		DPS	Cession	10 juillet 2007	0,80	1 600,00
		Parts de FCPE	Souscription	12 décembre 2007	48,18	6 465,00





## Principaux actionnaires

sommaire

	page
<b>18.1 ACTIONNARIAT DE VEOLIA ENVIRONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>160</b>
<b>18.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>161</b>

## 18.1 ACTIONNARIAT DE VEOLIA ENVIRONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les actionnaires connus de Veolia Environnement au 31 décembre 2007. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires autres que ceux mentionnés dans le tableau

ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date de dépôt du présent document de référence, et la Société n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuils des actionnaires ci-dessous autres que celles mentionnées sous le tableau.

Actionnaires au 31 décembre 2007	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Caisse des Dépôts et Consignations <sup>(1)</sup>	48 763 596	10,36	48 763 596	10,70
Capital Research and Management Company <sup>(2)</sup>	40 282 708	8,56	40 282 708	8,84
Groupama <sup>(3)</sup>	27 171 816	5,77	27 171 816	5,96
Natixis Asset Management <sup>(4)</sup>	21 227 870	4,51	21 227 870	4,66
EDF <sup>(5)</sup>	18 287 428	3,88	18 287 428	4,01
Veolia Environnement <sup>(6)</sup>	15 120 654	3,21	0	0
Public et autres investisseurs	299 865 734	63,70	299 865 734	65,82
<b>Total</b>	<b>470 719 806</b>	<b>100,00</b>	<b>455 599 152</b>	<b>100,00</b>

- (1) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2007. À la connaissance de la Société, les dernières déclarations de franchissement de seuil et d'intention de la Caisse des Dépôts et Consignations datent du 19 décembre 2006 (Décision et Information AMF n° 206C2344 du 22 décembre 2006). La Caisse des Dépôts et Consignations y déclarait qu'elle agissait seule et n'envisageait pas de prendre le contrôle de la Société mais qu'elle pourrait poursuivre ses achats en fonction des opportunités de marché.
- (2) Société de gestion agissant pour le compte de clients (mutual funds américains). Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2007. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Capital Research and Management Company en date du 9 janvier 2007 (Décision et Information AMF n° 207C0072 du 10 janvier 2007).
- (3) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2007. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Groupama date du 30 décembre 2004 (Décision et Information AMF n° 205C0030 du 7 janvier 2005).
- (4) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2007.
- (5) Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 31 décembre 2007 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte). À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil d'EDF date du 30 décembre 2002 (avis Euronext n° 2002-4424 du 31 décembre 2002). EDF y déclarait détenir, à cette date, 16 155 492 actions Veolia Environnement. EDF a par ailleurs déclaré aux termes de l'avenant du 24 novembre 2002 au contrat du 24 juin 2002 tel que décrit au paragraphe 3.3.2 du document de référence 2004 de la Société que l'acquisition des titres de la Société correspondait pour elle à un investissement financier, qu'elle n'envisageait pas d'exercer une influence sur la gestion de la Société et qu'elle exercerait ses droits de vote dans la seule optique d'une meilleure valorisation de son investissement.
- (6) Chiffre figurant dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres, effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 janvier 2008.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs autres actionnaires de la Société et il n'existe aucune clause de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels

seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société autres que celui conclu avec EDF mentionné au chapitre 20, § 20.1, note 38 des états financiers consolidés et au chapitre 22 du présent document de référence.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et il n'existe, à la connaissance de la Société aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

## 18.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

- La société SNEGE, filiale à 100 % de Vivendi Universal, a détenu 99,99 % du capital depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 mars 1999. Entre le 1<sup>er</sup> et le 9 avril 1999, Vivendi Universal a acquis 100 % du capital de la Société, à la valeur nominale.
- En juillet 2000, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, faisant passer le pourcentage du capital de la Société détenu par Vivendi Universal de 100 à 72,3 %.
- En décembre 2001, Vivendi Universal a cédé hors marché un bloc de 32,4 millions d'actions de la Société, représentant 9,3 % du capital, sa participation dans Veolia Environnement étant alors ramenée à 63 %.
- En juillet 2002, la Société a procédé à une augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation a été constatée le 2 août 2002. Des investisseurs financiers comprenant les groupes Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama, BNP Paribas, AGF, Société Générale, Dexia, Caisses d'Épargne, Crédit Lyonnais et Natexis Banques Populaires (le « Groupe d'Investisseurs Déclarés » ou « GID 1 ») ont, aux termes d'un accord en date du 24 juin 2002, acquis et exercé les droits préférentiels de souscription attribués à Vivendi Universal et ont souscrit le solde des actions non souscrites par le public. À l'issue de cette opération, les membres du GID 1 détenaient 9,4 % du capital de la Société.
- Le 24 novembre 2002, Vivendi Universal, la Société, les membres du GID 1 et un groupe de nouveaux investisseurs stables comprenant EDF, Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama SA, AXA, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Eurazeo, Aurélec, Dexia Crédit Local, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Assurances Générales de France Holding, CNP-Assurances, Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA (pour son compte et pour le compte d'un investisseur), CIC, Generali, Crédit Lyonnais Médéric Prévoyance, et Wasserstein Family Trust LLC (les « Nouveaux Investisseurs ») ont conclu un avenant au contrat du 24 juin 2002<sup>(35)</sup> aux termes duquel Vivendi Universal a cédé aux Nouveaux Investisseurs et à Veolia Environnement le 24 décembre 2002 un total de 82 486 072 actions de la Société (dont 3 624 844 actions cédées à la Société elle-même représentant 0,9 % de son capital environ à la date de la transaction). Chacun des Nouveaux Investisseurs et Veolia Environnement bénéficiait concomitamment, pour chaque action acquise, d'une option d'achat, pouvant être exercée à tout moment entre le 24 décembre 2002 inclus et le 23 décembre 2004 inclus, portant sur une action Veolia Environnement pour un prix de 26,50 euros par action. À la date d'expiration des options, le 23 décembre 2004, aucune option n'avait été exercée.
- Le 31 décembre 2002, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée le 27 juin 2002 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire du FCPE SÉQUOIA au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 183 158 actions nouvelles de 13,50 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 26,50 euros chacune entraînant une augmentation de capital de 15 972 633 euros représentant environ 1,28 % du capital social de la Société.
- Le 6 décembre 2004, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 16 septembre 2004 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 351 468 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 18,71 euros chacune entraînant une augmentation de capital de 6 757 340 euros représentant environ 0,33 % du capital social de la Société.
- Les 8 et 9 décembre 2004, Vivendi Universal a reclassé 15 % des 20,36 % du capital de la Société qu'elle détenait encore, au moyen d'une cession de bloc hors marché (portant sur 10 % du capital de la Société), de la conclusion d'une opération dérivée avec la Société Générale (portant sur 3 % du capital de la Société), et du rachat par la Société elle-même de 2 % de son capital aux termes d'une vente dénouée le 29 décembre 2004.
- Le 6 décembre 2005, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 15 septembre 2005 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 281 928 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 28,11 euros chacune, entraînant une augmentation de capital de 6 409 640 euros représentant environ 0,3 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.
- Le 6 juillet 2006, Vivendi (anciennement dénommée Vivendi Universal) a annoncé la réalisation du placement des 5,3 % du capital de Veolia Environnement qu'elle détenait encore, représentant un total de 21 523 527 actions, dans le cadre d'une procédure de placement accéléré. À l'issue de cette opération, Vivendi ne détient plus d'action de la Société<sup>(36)</sup>.

(35) *Clauses publiées le 27 janvier 2003 par le Conseil des marchés financiers sous le n° 203C0104.*

(36) *À la suite de cette cession, Vivendi a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 juillet 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Veolia Environnement et ne plus détenir aucun titre de la Société (Décisions et Information AMF n° 206C1511 du 24 juillet 2006).*

- Le 15 décembre 2006, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 14 septembre 2006 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 931 340 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 37,52 euros chacune, entraînant une augmentation de capital de 9 656 700 euros représentant environ 0,47 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.
  - Le 10 juillet 2007, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée par le conseil d'administration du 10 juin 2007. À l'issue de cette opération, 51 941 040 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été émises, entraînant une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 259 705 200 euros.
- Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé, prime d'émission incluse, à 2 581 469 688 euros.
- Le 12 décembre 2007, la Société a constaté l'augmentation du capital social à la suite, d'une part, d'une augmentation de capital réservée aux salariés et retraités de la Société et du Groupe, en France et à l'étranger, dont la souscription a été réalisée en direct et par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise et, d'autre part, d'une augmentation de capital réservée à la société Sequoia Souscription International – SAR, filiale de Calyon, agissant dans le cadre de la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés de pays ne pouvant bénéficier de formules d'actionnariat salarié traditionnelles. À l'issue de ces opérations, 3 250 446 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale, souscrites aux prix de 48,18 et 60,23 euros (selon les formules) ont été émises, entraînant une augmentation de capital de 16 252 230 euros représentant environ 0,7 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.

## Opérations avec les apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés pour l'année 2007 figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'année 2007 (Annexe 1 du présent document de référence) et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 40 des états financiers consolidés.

Voir également les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'année 2005 et au titre de l'année 2006 figurant en annexes respectivement des documents de référence 2005 et 2006 de Veolia Environnement.



# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## sommaire

	page
<b>20.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>166</b>
Bilan consolidé	166
Compte de résultat consolidé	168
Tableau consolidé des flux de trésorerie	169
État des produits et charges comptabilisés	170
Notes annexes aux états financiers consolidés	171
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	295
<b>20.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>296</b>
Bilan au 31 décembre 2007	296
Compte de résultat au 31 décembre 2007	300
Tableau de financement	302
Annexe aux états financiers sociaux	303
Rapport général des commissaires aux comptes	332
Résultats financiers des cinq derniers exercices	333
<b>20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>334</b>
20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices	334
20.3.2 Politique de distribution	334
20.3.3 Délai de prescription	335
<b>20.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</b>	<b>335</b>
<b>20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE</b>	<b>339</b>

## 20.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Bilan consolidé

#### Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2007	2006	2005
Écarts d'acquisition	4	6 913,2	5 705,0	4 752,3
Actifs incorporels du domaine concédé	5	2 989,2	2 345,6	2 091,8
Autres actifs incorporels	6	1 706,4	1 379,8	1 281,4
Actifs corporels	7	9 203,2	7 918,7	6 885,7
Participations dans les entreprises associées	8	292,1	241,0	201,5
Titres de participation non consolidés	9	256,1	181,7	209,5
Actifs financiers opérationnels non courants	10	5 272,4	5 133,4	5 337,4
Instruments dérivés non courants - Actif	30	123,7	201,6	249,0
Autres actifs financiers non courants	11	746,0	637,5	691,6
Impôts différés actifs	12	1 468,1	1 355,7	1 134,7
<b>Actifs non courants</b>		<b>28 970,4</b>	<b>25 100,0</b>	<b>22 834,9</b>
Stocks et travaux en cours	13	839,4	731,8	635,2
Créances d'exploitation	13	12 459,4	10 968,7	10 083,3
Actifs financiers opérationnels courants	10	355,2	326,2	208,0
Autres actifs financiers courants	14	330,0	205,3	221,2
Valeurs mobilières de placement		-	66,4	60,7
Instruments dérivés courants - Actif	30	114,4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 115,6	2 658,0	2 336,1
<b>Actifs courants</b>		<b>17 214,0</b>	<b>14 956,4</b>	<b>13 544,5</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		122,5	67,3	1,6
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 306,9</b>	<b>40 123,7</b>	<b>36 381,0</b>



## Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2007	2006	2005
Capital		2 358,8	2 063,1	2 039,4
Primes		9 179,5	6 641,2	6 499,1
Réserves et résultat part du Groupe		-3 925,4	-4 343,5	-4 748,3
Intérêts minoritaires		2 577,8	2 192,6	1 888,0
<b>Capitaux propres</b>	16	<b>10 190,7</b>	<b>6 553,4</b>	<b>5 678,2</b>
Provisions et autres dettes non courantes	17	2 138,9	2 196,6	1 648,0
Autres dettes non courantes	17	-	207,3	203,7
Dettes financières non courantes	18	13 948,0	14 001,6	13 722,8
Instruments dérivés non courants - Passif	30	163,8	145,9	154,5
Impôts différés passifs	12	1 794,7	1 504,9	1 205,0
<b>Passifs non courants</b>		<b>18 045,4</b>	<b>18 056,3</b>	<b>16 934,0</b>
Dettes d'exploitation	13	12 944,8	11 268,6	10 369,8
Provisions courantes	17	825,7	825,9	754,0
Dettes financières courantes	19	3 805,0	2 904,1	2 138,2
Instruments dérivés courants - Passif	30	34,0	-	-
Trésorerie passive	20	459,4	456,0	506,8
<b>Passifs courants</b>		<b>18 068,9</b>	<b>15 454,6</b>	<b>13 768,8</b>
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		1,9	59,4	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>46 306,9</b>	<b>40 123,7</b>	<b>36 381,0</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2007	2006	2005
<b>Produit des activités ordinaires</b>	21	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>25 570,4</b>
<i>dont revenus des actifs financiers opérationnels</i>		345,1	351,0	325,8
Coûts des ventes		-26 929,6	-23 427,1	-20 869,9
Coûts commerciaux		-551,3	-515,2	-478,5
Coûts généraux et administratifs		-2 757,0	-2 611,2	-2 394,9
Autres charges et produits opérationnels		106,6	66,0	65,8
<b>Résultat opérationnel</b>	22	<b>2 496,9</b>	<b>2 132,9</b>	<b>1 892,9</b>
Charges de l'endettement financier	23	-969,6	-783,8	-774,0
Produits de l'endettement financier	23	152,5	82,8	63,3
Autres revenus et charges financiers	24	1,4	-34,0	28,1
Impôts sur le résultat	25	-420,1	-409,6	-422,4
Résultats des entreprises associées	8 & 26	16,9	6,0	6,5
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>1 278,0</b>	<b>994,3</b>	<b>794,4</b>
Résultat net des activités non poursuivies	27	-23,2	0,6	0,7
<b>Résultat net</b>		<b>1 254,8</b>	<b>994,9</b>	<b>795,1</b>
Part des minoritaires	28	326,9	236,2	172,9
<b>Part du Groupe</b>		<b>927,9</b>	<b>758,7</b>	<b>622,2</b>
(en euros)				
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>	29			
Dilué		2,13	1,89	1,56
Non dilué		2,16	1,90	1,57
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION</b>	29			
Dilué		2,19	1,88	1,56
Non dilué		2,21	1,90	1,57

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2007	2006	2005
Résultat net part du Groupe		927,9	758,7	622,2
Part des minoritaires	28	326,9	236,2	172,9
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels	22	1 816,7	1 831,0	1 690,7
Amortissements et pertes de valeurs financiers		8,0	9,4	-21,0
Plus ou moins-values de cessions et de dilution		-173,5	-73,3	-70,0
Résultat des entreprises associées	8 & 26	-16,9	-6,0	-14,9
Dividendes reçus	24	-8,8	-9,7	-6,5
Coût de l'endettement financier net	23	817,1	701,0	712,4
Impôts	25	420,1	357,1	422,4
Autres éléments (dont IFRS 2)		101,9	40,0	33,7
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>4 219,4</b>	<b>3 844,4</b>	<b>3 541,9</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	13	-167,1	-111,8	-39,4
Impôts versés		-417,7	-343,0	-338,8
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>3 634,6</b>	<b>3 389,6</b>	<b>3 163,7</b>
Investissements industriels	22	-2 518,7	-2 017,6	-1 837,1
Cessions d'actifs industriels		212,9	141,3	168,8
Investissements financiers		-1 835,4	-1 291,5	-944,1
Cessions d'actifs financiers		181,7	206,7	154,0
Actifs financiers opérationnels	10			
Nouveaux actifs financiers opérationnels		-404,1	-360,6	-513,4
Remboursements d'actifs financiers opérationnels		360,7	438,1	320,6
Dividendes reçus	8 & 24	15,3	13,8	16,8
Créances financières non courantes décaissées	11	-65,0	-69,4	-62,1
Créances financières non courantes remboursées	11	61,6	29,2	55,7
Variation des créances financières courantes	14	-27,4	2,6	115,0
Achats/cessions de valeurs mobilières		-	3,4	118,2
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		<b>-4 018,4</b>	<b>-2 904,0</b>	<b>-2 407,6</b>
Variation des dettes financières courantes	19	-1 534,5	-239,2	-2 936,2
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	18	2 060,4	1 997,2	3 134,8
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	18	-1 362,9	-1 000,8	-2 319,6

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2007	2006	2005
Augmentations de capital		3 039,2	246,5	81,0
Mouvements sur actions propres		18,9	0,4	-
Dividendes versés		-564,3	-479,2	-374,0
Intérêts financiers versés		-716,0	-596,4	-738,8
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>940,8</b>	<b>-71,5</b>	<b>-3 152,8</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>		<b>2 202,0</b>	<b>1 829,3</b>	<b>4 240,2</b>
Effets de change et divers		-102,8	-41,4	-14,2
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>		<b>2 656,2</b>	<b>2 202,0</b>	<b>1 829,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 115,6	2 658,0	2 336,1
Trésorerie passive	20	459,4	456,0	506,8
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>		<b>2 656,2</b>	<b>2 202,0</b>	<b>1 829,3</b>

Les activités non poursuivies au sens de l'IFRS 5 ont contribué en 2007, 2006 et 2005 aux flux nets de trésorerie générés par l'activité respectivement à hauteur de -5,9 millions d'euros, -10 millions d'euros et +8,9 millions d'euros, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements respectivement à hauteur de -126,7 millions d'euros, +12,2 millions d'euros et +5,4 millions

d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement respectivement à hauteur de +2,7 millions d'euros, +10,3 millions d'euros et -4,4 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État des produits et charges comptabilisés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
<b>Résultat de la période</b>	<b>1 254,8</b>	<b>994,9</b>	<b>795,1</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraite	88,0	25,6	-144,7
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	33,7	-2,3	-2,4
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	8,8	37,0	13,7
<b>Écarts de conversion :</b>			
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-251,5	-92,3	331,8
• sur le financement net des investissements à l'étranger	-5,5	-7,8	-13,8
<b>PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-126,5</b>	<b>-39,8</b>	<b>184,7</b>
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>	<b>1 128,3</b>	<b>955,1</b>	<b>979,8</b>
dont quote-part du Groupe	778,5	712,2	783,8
dont quote-part revenant aux minoritaires	349,8	242,9	195,9
Impact des changements de méthode comptable sur les résultats non distribués au 1 <sup>er</sup> janvier (IAS 1.96 (d))	-	-15,3	-8,4

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### Sommaire des notes annexes

	page		page
<b>Note 1</b> Principes et méthodes comptables	172	<b>Note 24</b> Autres revenus et charges financiers	232
<b>Note 2</b> Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe	185	<b>Note 25</b> Impôts sur le résultat	233
<b>Note 3</b> Événements significatifs	185	<b>Note 26</b> Résultats des entreprises associées	234
<b>Note 4</b> Écarts d'acquisition	186	<b>Note 27</b> Résultat net des activités non poursuivies	234
<b>Note 5</b> Actifs incorporels du domaine concédé	189	<b>Note 28</b> Part des minoritaires dans le résultat net	237
<b>Note 6</b> Autres actifs incorporels	191	<b>Note 29</b> Résultats nets par action	237
<b>Note 7</b> Actifs corporels	192	<b>Note 30</b> Gestion des risques financiers	239
<b>Note 8</b> Participations dans les entreprises associées	194	<b>Note 31</b> Informations complémentaires sur les actifs et passifs financiers	256
<b>Note 9</b> Titres de participation non consolidés	196	<b>Note 32</b> Engagements sociaux	260
<b>Note 10</b> Actifs financiers opérationnels non courants et courants	198	<b>Note 33</b> Principales acquisitions	267
<b>Note 11</b> Autres actifs financiers non courants	200	<b>Note 34</b> Contrats de construction	272
<b>Note 12</b> Impôts différés actifs et passifs	202	<b>Note 35</b> Contrats de location simple	272
<b>Note 13</b> Besoin en fonds de roulement	204	<b>Note 36</b> Informations sur les sociétés consolidées par intégration proportionnelle (en quote-part)	273
<b>Note 14</b> Autres actifs financiers courants	207	<b>Note 37</b> Contrôles fiscaux	274
<b>Note 15</b> Trésorerie et équivalents de trésorerie	208	<b>Note 38</b> Engagements hors bilan	274
<b>Note 16</b> Capitaux propres	210	<b>Note 39</b> Sûretés réelles données en garantie de dettes financières	277
<b>Note 17</b> Provisions et autres dettes non courantes et provisions courantes	215	<b>Note 40</b> Opérations avec les parties liées	278
<b>Note 18</b> Dettes financières non courantes	220	<b>Note 41</b> Effectifs consolidés	280
<b>Note 19</b> Dettes financières courantes	225	<b>Note 42</b> Situation des droits d'émission de gaz à effet de serre	281
<b>Note 20</b> Trésorerie passive	226	<b>Note 43</b> Informations sectorielles	281
<b>Note 21</b> Produit des activités ordinaires	227	<b>Note 44</b> Événements post-clôture	289
<b>Note 22</b> Résultat opérationnel	227	<b>Note 45</b> Liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés en 2007	290
<b>Note 23</b> Coût de l'endettement financier	231		

## Note 1 ( PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1 Établissement des comptes au 31 décembre 2007

Conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du conseil du 19 juillet 2002 et au règlement (CE) n° 1725/2003 de la Commission européenne du 29 septembre 2003, les états financiers consolidés de Veolia Environnement sont depuis l'exercice 2005 présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS, Veolia Environnement a utilisé, conformément à l'IAS 8, d'autres normes, en particulier les normes américaines.

Veolia Environnement SA et ses filiales (le Groupe) appliquent pour la première fois la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir pour les instruments financiers ainsi que l'amendement de la norme IAS 1 sur les informations complémentaires relatives au capital.

Au 31 décembre 2007, Veolia Environnement ne constate pas d'impact significatif dans la mise en œuvre des interprétations suivantes :

- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 – Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application de la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions » ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».

Compte tenu de l'évolution du Groupe, certains détails de rubrique du bilan ont été modifiés afin de permettre une analyse plus pertinente des comptes de manière cohérente avec les évolutions normatives des dernières années. Ces modifications sont sans effet sur les capitaux propres et le résultat net.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente (conformément aux normes IAS 32 et IAS 39).

Les comptes consolidés de Veolia Environnement au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 6 mars 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 7 mai 2008.

### 1.2 Base de présentation des comptes au 31 décembre 2007

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Veolia Environnement SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans les comptes de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

### 1.3 Méthodes de consolidation

Veolia Environnement consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque Veolia Environnement a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Veolia Environnement consolide par mise en équivalence les entreprises associées dès lors que Veolia Environnement exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle. L'influence notable est présumée dès lors qu'elle détient au moins 20 % du capital ou des droits de vote.

L'intégration proportionnelle n'est utilisée que pour les sociétés dans lesquelles Veolia Environnement exerce un contrôle conjoint au travers d'un accord contractuel entre les partenaires conformément à la norme IAS 31.

Conformément à l'interprétation SIC 12, les entités ad-hoc sont consolidées lorsque, en substance, leurs relations avec Veolia Environnement ou ses filiales indiquent qu'elles sont contrôlées par Veolia Environnement. Le contrôle de l'entité ad-hoc peut résulter du caractère prédéterminé des activités des entités concernées ou du fait que les politiques financière et opérationnelle sont en substance définies par Veolia Environnement ou que Veolia Environnement reçoit l'essentiel des avantages économiques et/ou assume l'essentiel des risques économiques attachés à l'activité de l'entité ad-hoc.

Conformément à l'IAS 27, les droits de vote potentiels exerçables attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Veolia Environnement et ses filiales, sont pris en compte dans l'évaluation du contrôle ou de l'influence notable exercé.

#### 1.4 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente

<b>Cours de change de clôture</b> <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Dollar américain	0,6793	0,7593	0,8477
Livre sterling	1,3636	1,4892	1,4592
Couronne tchèque	0,0376	0,0364	0,0345
<b>Cours de change moyen</b> <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	<b>cours moyen année 2007</b>	<b>cours moyen année 2006</b>	<b>cours moyen année 2005</b>
Dollar américain	0,7248	0,7918	0,8078
Livre sterling	1,4550	1,4665	1,4640
Couronne tchèque	0,0361	0,0354	0,0336

#### 1.5 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de

de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis pour l'année 2007 dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change du 31 décembre 2007 pour le bilan et au cours de change moyen de l'année 2007 pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres. Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisées pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés dans les capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Dans le cas d'investissements nets à l'étranger les variations de change des prêts dans une monnaie différente de la monnaie de fonctionnement de la société prêteuse ou de la société emprunteuse sont inscrites en réserve de conversion. L'effet sur les comptes de Veolia Environnement n'est pas significatif.

## 1.6 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les durées de vie utile sont les suivantes :

### Fourchette des durées de vie utile en années \*

Constructions	20 à 50
Installations techniques	7 à 24
Matériel de transport	3 à 25
Autres équipements	3 à 12

\* La fourchette des durées de vie utile résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 (*Coûts d'emprunt*).

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 (*Contrats de location*), les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont comptabilisés en actifs corporels pour leur valeur actualisée des paiements futurs diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ou à la valeur de marché si elle est inférieure. Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée du contrat et la durée de vie prévue de l'actif, sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra la propriété du preneur à la fin du bail.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

## 1.7 Subventions publiques

### 1.7.1 Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif, en autres dettes.

### 1.7.2 Subventions relatives aux contrats de concession

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concession (développement en note 1.20) sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12).

Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

### 1.7.3 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont par définition rattachées à des éléments opérationnels.

Lorsque les subventions accordées visent à compenser des coûts encourus, elles sont comptabilisées en diminution du coût des biens vendus sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés.

Lorsque les subventions accordées constituent un complément de rémunération prévu contractuellement et à caractère récurrent, telles que les contributions ou compensations pour insuffisance de recettes prévues dans certains contrats de délégation de service public, elles sont comptabilisées en revenus.

## 1.8 Actifs incorporels hors écarts d'acquisition

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.



Les actifs incorporels comprennent principalement certains actifs constitués dans le cadre de contrats de concession (IFRIC 12), les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public, la valeur des contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« droits contractuels »), les brevets, licences, logiciels et droits d'exploitation.

### 1.9 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs acquis, les dettes et les passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le cas échéant, l'excédent entre le coût d'acquisition et la part acquise de la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis constitue un écart d'acquisition comptabilisé en écart d'acquisition.

En normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables.

### 1.10 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé.

Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique qui fait suite à l'établissement du plan long terme, ou à tout moment en cas d'indice de perte de valeur. Dans ce dernier cas, les perspectives à long terme sont revues, une évaluation est réalisée et une dépréciation exceptionnelle est constatée prioritairement sur les écarts d'acquisition à la clôture intermédiaire concernée.

La valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs est ramenée à sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité) lorsque celle-ci est inférieure.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus des actifs, de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT considérés, en tenant compte le cas échéant de leur valeur résiduelle, actualisés en utilisant un taux d'actualisation déterminé pour chaque actif, UGT ou groupe d'UGT. Le taux d'actualisation correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques à l'activité. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie coïncident en général dans chaque Division à un pays.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles à l'exception des écarts d'acquisition.

### 1.11 Stocks

Conformément à la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

### 1.12 Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

### 1.13 Provisions

Conformément à l'IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

S'agissant des provisions pour remise en état de centres de stockage de déchets ultimes, Veolia Environnement comptabilise les engagements de reconstitution de site au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé en tenant compte de l'inflation et de la date d'engagement des dépenses (actualisation). Cet actif est amorti dans l'année en fonction de sa consommation.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

## 1.14 Instruments financiers

Pour la première fois, le Groupe applique la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir pour les instruments financiers.

### 1.14.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

### 1.14.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

#### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles

reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

#### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est fondée sur deux méthodes :

- une méthode statistique : elle est fonction de l'historique des pertes et conduit à appliquer un taux de dépréciation par tranche de la balance âgée. L'analyse est réalisée sur un ensemble homogène de créances, présentant des caractéristiques de crédit similaires du fait de leur appartenance à une catégorie de client et à un pays ;
- une méthode individuelle : l'appréciation de la probabilité et du montant de perte est effectuée au cas par cas (antériorité du retard de règlement, autres positions bilantielles avec la contrepartie, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

#### Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

### 1.14.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables. Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### 1.14.4 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

### 1.14.5 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

Conformément à la norme IAS 27, les intérêts minoritaires sur les filiales consolidées par intégration globale sont considérés comme des éléments de capitaux propres.

D'autre part, selon la norme IAS 32, les engagements de rachats sur intérêts minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette.

En l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement retenu par le Groupe est le suivant :

- la valeur actuelle de l'engagement de rachat est constatée au bilan en dette financière, en contrepartie d'une diminution de la part de minoritaires et le cas échéant en écart d'acquisition pour le solde ;
- la variation de valeur relative à la désactualisation de la dette est comptabilisée en charges de l'endettement financier et lorsque le prix d'exercice de l'engagement est variable, la variation de la valeur de l'instrument liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est comptabilisée en dette financière avec contrepartie en écart d'acquisition.

À l'échéance de l'engagement, si l'acquisition des minoritaires n'est pas effectuée, les capitaux propres revenant aux minoritaires sont reconstitués en contrepartie de l'écart d'acquisition et de la dette reconnus au titre de l'engagement (devenu sans objet).

### 1.14.6 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultats.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

#### 1.14.7 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### 1.14.8 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

#### 1.15 Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Veolia Environnement et ses filiales ont mis en place plusieurs plans de retraite. Les engagements de retraite du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite au bilan et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels générés sont imputés en capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat.

#### 1.16 Paiements en actions et assimilés

L'application de l'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuées et autres compléments de rémunération en actions accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des options d'achat ou de souscription est calculée en utilisant le modèle Black and Scholes et prend en compte la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité observée dans le passé et le rendement anticipé des dividendes.

La charge de rémunération des plans d'épargne salariale correspond à la différence entre le prix de souscription et le cours moyen de l'action à chaque souscription diminuée de la décote d'incessibilité de l'action.

#### 1.17 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur ;

- la recouvrabilité de la contrepartie est probable ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction, peuvent être évalués de façon fiable.

### 1.17.1 Ventes de biens

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux ventes de procédés et solutions technologiques liées au traitement de l'eau (eau potable et assainissement) chez Veolia Eau, ainsi qu'aux ventes de produits issus des activités de recyclage chez Veolia Propreté.

Les revenus associés à ces ventes sont enregistrés lors de la livraison physique des biens, qui atteste du transfert des risques inhérents à la propriété de ces biens.

### 1.17.2 Ventes de services

Les prestations de services concernent la majorité des activités du Groupe telles que le traitement des déchets, la distribution de l'eau et autres services liés, l'exploitation de réseaux et transport de voyageurs, les services énergétiques (distribution de chaleur, services thermiques ou éclairages publics).

Le revenu lié à ces activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée et qu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe.

Ces activités impliquent l'exécution d'un service convenu contractuellement (nature, prix) avec un client public ou industriel, dans un délai fixé. Ainsi, la base de facturation est assise sur les tonnages de déchets traités/incinérés, les volumes d'eau délivrés, la puissance thermique délivrée ou encore le nombre de titres de transport traité auxquels est appliqué le prix convenu contractuellement.

Il convient par ailleurs de noter que les redevances et les taxes collectées au profit des collectivités locales sont exclues du Produit des Activités Ordinaires dès lors que le Groupe ne supporte pas le risque de recouvrabilité auprès d'un tiers.

### 1.17.3 Contrats de construction (hors contrats de concession)

Les contrats de construction correspondent principalement à la conception et la construction des infrastructures nécessaires au traitement/distribution d'eau et assainissement.

Les revenus associés sont comptabilisés conformément à la norme IAS 11 (cf. note 1.22).

### 1.17.4 Contrats IFRIC 4

Les contrats relevant de l'interprétation IFRIC 4 (cf. note 1.21) font appel usuellement à des prestations effectuées pour des clients industriels/privés. L'ensemble des éléments relatifs à la prestation, sur laquelle se sont accordées les parties, est explicité dans des contrats tels que les contrats dits de BOT (Build Operate Transfer).

La prestation inclut d'une part, le financement de la construction pour le client d'un bien/installation spécifique et d'autre part, l'exploitation du bien concerné.

Les revenus associés à la construction du bien suivent les dispositions de la norme IAS 11. Les actifs sont classés sous la rubrique « actifs financiers opérationnels ». Ces revenus sont appréhendés sur la base de l'avancement de la construction, à chaque clôture, déterminé à partir des coûts réels et attendus.

Le financement de ces constructions implique des frais financiers qui sont facturés au client et reconnus en produit des activités ordinaires – sous la rubrique revenus des actifs financiers opérationnels. Ces intérêts sont enregistrés en produit des activités ordinaires dès le début de la construction ; ils représentent la rémunération du constructeur-prêteur.

Les revenus associés à l'exploitation du bien suivent les modalités de reconnaissance des livraisons de biens ou exécution de service en fonction du type d'exploitation.

### 1.17.5 Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note 1.20 relative aux contrats de concession.

## 1.18 Éléments financiers au compte de résultat

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti, les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du coût amorti.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du coût amorti, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

## 1.19 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux et crédits d'impôts donnent lieu à la constatation d'impôts différés actifs. Les différences temporelles imposables donnent lieu à la constatation d'impôts différés passifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

## 1.20 Description des activités de concession du Groupe

Dans le cadre de ses activités, Veolia Environnement est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur, réseau de transport de voyageurs ou service de collecte des ordures ménagères...) à une collectivité moyennant une rémunération fonction du service rendu.

Ces services collectifs (services également qualifiés d'intérêt général, d'intérêt économique général ou de service public) gérés par Veolia Environnement le sont généralement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle desdits services collectifs.

Les contrats de concession se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia Environnement, ou mises à sa disposition gratuitement ou non :

- ces contrats prévoient des « obligations de service public » moyennant une rémunération. Elle est fonction des conditions d'exploitation, de la continuité du service, des règles tarifaires, des obligations en matière de maintenance-renouvellement des installations. Le contrat fixe les conditions de transfert des installations à la collectivité ou à un successeur à son expiration ;
- Veolia Environnement peut, dans certains cas, avoir la responsabilité d'un tel service en raison de la détention du réseau support du service (réseaux de distribution d'eau, de chaleur, réseau d'assainissement). Ces situations résultent de privatisations partielles ou totales. Des dispositions imposent des obligations de service public et des modalités de reprise de contrôle de la société concessionnaire par la collectivité publique.

Ces contrats comprennent le plus souvent des clauses de révisions tarifaires. Ces clauses sont généralement basées sur l'évolution des coûts, l'inflation, l'évolution législative et/ou fiscale, ou parfois sur les variations des volumes et/ou la prise en compte de la survenance d'événements particuliers modifiant l'économie du contrat.

De même, Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés au

travers de la norme IAS 37 relative aux provisions et font l'objet le cas échéant d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia Environnement dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe.

L'analyse comptable des contrats de concession est décrite dans les notes 1.20, 5 et 10.

### Activité « Eau »

Veolia Environnement gère des services d'eau potable et/ou de dépollution des eaux usées de collectivités publiques. Ces services couvrent tout ou partie du cycle complet de l'eau (prélèvement dans le milieu naturel, traitement, stockage et distribution de l'eau, puis collecte, dépollution des eaux usées et retour dans le milieu naturel).

En France, ces services sont assurés principalement dans le cadre de contrat de délégation de service public sous la forme d'affermage ayant une durée de 8 à 20 ans. Ils portent sur la fabrication et distribution d'eau potable et/ou sur la collecte et le traitement des eaux usées. Ils utilisent des actifs spécifiques : réseaux de distribution ou d'assainissement, usines d'eau potable ou traitement des eaux usées qui sont en grande partie mis à disposition par le concédant et lui reviennent toujours en fin de contrat.

À l'étranger, Veolia Environnement exécute ses services à travers des contrats dont la forme dépend des spécificités juridiques locales, des contraintes économiques du pays et des besoins d'investissement de chacun des partenaires.

Ces contrats prennent notamment la forme soit de concessions, de contrats de service, de contrats de type O&M (Operate and Manage) ou de BOT dont la durée moyenne est, en général, comprise entre 7 et 40 ans, voire plus.

Ils peuvent aussi avoir été conclus avec des entités publiques dans lesquelles Veolia Environnement a pu acquérir une participation, lors de leur ouverture à des entreprises privées. L'économie de ces contrats n'est pas fondamentalement différente mais le fonctionnement du contrat résulte alors d'un accord de partenariat avec la collectivité.

### Activité « Propreté »

En France et à l'étranger, les principaux contrats de concession mis en place par Veolia Environnement sont des contrats qui concernent le traitement et la valorisation des déchets dans des unités de tri, de stockage ou d'incinération. Ils ont une durée de vie moyenne de 18 à 30 ans.

### Activité « Énergie »

Veolia Environnement a décliné une gamme d'activités autour de la gestion énergétique : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multi-techniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations électriques sur voie publique.

Les principaux contrats concernés ici sont relatifs à la gestion des réseaux de chauffage et de climatisation soit en concession urbaine, soit au profit de collectivités.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, Veolia Environnement exerce cette activité au travers de la division Veolia Énergie dans le cadre de privatisations partielles mixtes ou dans le cadre de gestion de services publics conclus entre les filiales locales et les autorités publiques en charge de la production et de la distribution de l'énergie thermique.

#### Activité « Transport » :

L'activité Transport de Veolia Environnement consiste en l'exploitation de services de transport de voyageurs pour le compte de collectivités publiques locales, régionales et nationales.

Veolia Environnement exerce l'essentiel de cette activité en France et à l'étranger en ayant recours à des contrats de service avec obligations de service public (pour reprendre la terminologie communautaire) d'une durée de 7 à 15 ans.

#### Comptabilisation des contrats de concession

Depuis l'exercice 2006, les contrats de concession sont comptabilisés selon l'interprétation IFRIC 12 « Concessions » publiée en novembre 2006, Veolia Environnement ayant opté pour une anticipation de cette interprétation comme une méthode préférentielle, applicable à compter des périodes ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce changement de méthode comptable a été traité de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8 sur les changements de méthodes. Ainsi, les états financiers consolidés de Veolia Environnement au 31 décembre 2005 ont été ajustés pour prendre en compte rétrospectivement la mise en œuvre de l'IFRIC 12. Le processus d'approbation de l'IFRIC 12 est en cours au niveau européen.

Une part importante des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics (« concédants ») et/ou par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays ou les activités.

Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués ; et
- le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel »)

en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

#### 1.20.1 « Modèle de l'actif financier »

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant.

Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ; ou
- de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits au bilan sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

En application de la norme IAS 39, ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur estimée lors des tests de dépréciation. La juste valeur est estimée sur la base de la valeur recouvrable, calculée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisée (méthode de la valeur d'utilité).

La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Le produit des activités ordinaires associées à ce modèle financier inclut :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IAS 11) ;
- la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal) ;
- la rémunération relative à la prestation de service.

#### 1.20.2 « Modèle de l'actif incorporel »

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits au bilan sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat. Cependant, les redevances versées aux collectivités locales qui font partie

intégrante du coût de l'actif incorporel sont présentées sur la ligne « autres actifs incorporels ».

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IAS 11) ;
- la rémunération relative à la prestation de service.

### 1.20.3 « Modèle mixte ou bifurcation »

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

## 1.21 Contrats de location financière

L'interprétation IFRIC 4 vise à identifier les modalités contractuelles des accords, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'usage d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. Elle identifie dans de tels accords un contrat de location, qui est ensuite analysé et comptabilisé selon les critères de la norme IAS 17 sur le fondement de la répartition des risques et des avantages.

L'opérateur du contrat devient alors un crédit-bailleur à l'égard de ses clients. Dès lors que cette location transfère les risques et avantages du bien suivant les critères de la norme IAS 17, l'opérateur n'enregistre pas un actif corporel, mais un actif financier pour refléter le financement correspondant.

Ces actifs financiers sont inscrits dans la ligne du bilan intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés initialement pour le montant le plus faible entre la juste valeur et la somme des flux futurs et sont comptabilisés au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif du contrat.

La part à moins d'un an est présentée en « Actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Les contrats correspondant aux critères de l'interprétation IFRIC 4 sont soit des contrats d'externalisation avec des clients industriels, soit des contrats « Build Operate and Transfer » (BOT), soit des contrats d'incinération ou de cogénération, pour lesquels, notamment, le risque de demande ou de volume est en substance transféré au donneur d'ordre.

Pendant la phase de construction, ces contrats donnent donc lieu à l'inscription d'une créance financière au bilan en contrepartie de

produits d'activités ordinaires, selon la méthode de l'avancement édictée dans la norme IAS 11 sur les contrats de construction.

Les créances financières résultant de cette analyse sont constatées initialement pour la valeur actuelle des loyers puis amorties en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La détermination du taux de rémunération de la créance financière est, après analyse du contrat et de son financement, assise sur le taux de financement du Groupe ou/et de la dette adossée au contrat.

## 1.22 Contrats de construction

Veolia Environnement comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Ces contrats sont conclus avec des autorités locales ou des partenaires privés pour la construction d'infrastructures. Il s'agit, en général, de contrat à forfait tel que défini par la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires, généré par les prestations de construction effectuées par le Groupe, est mesuré à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir dès lors que le total des produits et charges liés à la construction ainsi que le niveau d'avancement peuvent être déterminés de manière fiable.

Le pourcentage de l'avancement est déterminé par le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés du contrat. Les coûts encourus sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge par la constatation d'une provision pour perte à terminaison, indépendamment de l'avancement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provision pour perte à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si le montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ».



### 1.23 Contrats d'achat et de vente d'électricité

De manière accessoire à leurs opérations, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales de Veolia Environnement sont conduites à acheter et à vendre de l'électricité sur les marchés.

#### Produit des activités ordinaires

Après analyse des modalités contractuelles, les opérations effectuées dans le cadre d'une activité de négoce donnent lieu à une présentation de la marge nette y afférente dans le poste « Produit des activités ordinaires ».

#### Instruments financiers

Certaines filiales effectuent des transactions sur l'électricité (contrats à terme, options) qui sont comptabilisées comme des instruments financiers dérivés, conformément à la norme IAS 39.

#### Champ d'application d'IAS 39

Les options et contrats d'achat et de vente à terme avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39 dès lors qu'ils ont été conclus à des fins de propre usage (« exception for own-use »).

Cette qualification est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d'exploitation de la filiale ;
- les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IAS 39 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IAS 39.

#### Evaluation et comptabilisation des instruments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39

Les instruments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, calculée avec des modèles en général établis à partir de données observables. La variation de juste valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. L'impact net du dénouement des opérations est enregistré en produit des activités ordinaires (cf. note 30).

### 1.24 Droits d'émission de gaz à effet de serre

Au titre des installations productrices d'énergie dont il assure la gestion, le Groupe est engagé par le protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe a bénéficié, à ce titre, d'une attribution gratuite d'un certain nombre de droits d'émission pour une première phase dite pré-Kyoto 2005-2007, puis pour la deuxième phase 2008-

2012 et doit remplir l'obligation annuelle de restitution de droits correspondant à ses émissions réelles.

En l'absence de dispositions IFRS spécifiques, le Groupe a retenu le traitement comptable dit de « net liability approach ».

Cette approche se traduit par la constatation d'un passif, conformément aux principes IAS 37, correspondant aux sommes devant être décaissées pour faire face aux obligations de restitution au terme des trois ans en cas d'insuffisance de droits pour couvrir les émissions de la période.

Le passif est apprécié en tenant compte des émissions de la période, des droits détenus et du prix de marché à la clôture (ou en fonction de prix forward, en cas d'achats à terme). Au moment de la restitution, ce passif est repris et l'achat de droits d'émission est constaté en charges opérationnelles.

Les quotas reçus, lors de l'attribution, sont considérés comme des droits à remboursement d'un engagement ayant été reçus gratuitement. Ils sont alors comptabilisés comme des actifs incorporels de valeur nulle (IAS 38). Dans le cas de droits excédentaires, le produit de la cession est inscrit en réduction du coût des ventes.

Les droits, acquis sur le marché dans le but de les restituer aux États en cas d'insuffisance de droits pour couvrir les émissions, sont enregistrés au bilan et évalués à leur coût d'acquisition. À la date de clôture, une perte de valeur est enregistrée si leur valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, les quotas acquis à des fins de revente sur le marché sont inscrits en stock et revalorisés sur la base du cours de marché à la clôture, conformément aux possibilités offertes par la norme IAS 2 pour les stocks dits de négoce.

### 1.25 Informations sectorielles

Dans le cadre de la norme IAS 14, Veolia Environnement a retenu une information primaire par secteur d'activité et une information secondaire par zone géographique. Les secteurs d'activités sont l'Eau, la Propreté, l'Énergie et le Transport.

### 1.26 Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Veolia Environnement n'a pas opté pour une application anticipée des normes, et ou interprétations suivantes :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- IFRS 8 « Segments opérationnels » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

- IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais ne trouvera pas son application dans le Groupe ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limites des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime et obligation de financement minimum » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Veolia Environnement n'anticipe pas d'impact significatif dans la mise en œuvre de ces normes et interprétations :

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Veolia Environnement n'anticipe pas d'impact significatif dans la mise en œuvre de cette norme dans la mesure où le Groupe avait opté pour la capitalisation des frais financiers.

- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Amendement IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions – Conditions d'acquisition des actions et annulations » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Amendement IAS 32 - IAS 1 « Instruments financiers – Présentation : Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » est applicable au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ces normes ont été publiées début janvier 2008 et le Groupe est en cours d'appréciation des effets éventuels induits.

### 1.27 Principes de détermination de la juste valeur

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (cf. note 31).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...);

- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

#### Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

#### Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe Veolia.

S'agissant de prêts et de créances à taux fixe, leur juste valeur est dépendante de l'évolution des taux d'intérêts et du risque de crédit de la contrepartie.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du Groupe Veolia.

#### Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant certaines données non observables

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèle interne avec certains paramètres non observables sont certains instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achat d'électricité de maturité très longue) ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières, courbes de taux...) en particulier pour les échéances éloignées.

## Note 2 ( RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia Environnement peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les notes 1.9 et 4 relatives aux écarts d'acquisition et regroupement d'entreprises décrivent les modalités d'affectation du prix d'acquisition dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation.

Les notes 1.10, 4 et 6 sont relatives aux écarts d'acquisition et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations des flux de trésorerie futurs de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

La note 1.27 décrit les principes qui ont été retenus lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers.

La note 30 relative aux instruments dérivés décrit le traitement comptable des instruments dérivés. Veolia Environnement a procédé à l'évaluation des instruments dérivés, à leur allocation et aux tests d'efficacité nécessaires.

Les notes 17 et 32 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Veolia Environnement. Dans la détermination de ces provisions, Veolia Environnement a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note 25 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et aux États-Unis sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

## Note 3 ( ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

- Le 27 avril 2007, Veolia Environnement a annoncé la signature d'un accord avec The Blackstone Group et Apax Partners en vue d'acquérir la société Sulo. Cette acquisition d'un montant en valeur d'entreprise de 1 450 millions d'euros (y compris dette financière) est devenue définitive le 2 juillet 2007.
- Le 31 mai 2007, Veolia Propreté a annoncé la signature d'un accord pour la prise de contrôle de VSA Tecnitalia (ex-TMT) en Italie, filiale de Termomeccanica Ecologica spécialisée dans la gestion et le traitement des déchets. La transaction porte sur 75 % des actions sur la base de 338 millions d'euros de valeur d'entreprise en équivalent 100 %. Cette participation pourrait être portée à 100 % d'ici 2012. Cette acquisition est devenue définitive le 3 octobre 2007.
- Le 12 juin 2007, Veolia Énergie a signé un accord pour acquérir la société privée Thermal North America, Inc., premier portefeuille

de réseaux de chaleur et de froid aux États-Unis, pour un montant de 788 millions de dollars US en valeur d'entreprise. À travers cette opération, Veolia Environnement s'est positionné sur le premier marché des services énergétiques au monde à un moment où le renchérissement des prix des énergies et l'évolution de la réglementation environnementale aux États-Unis devraient générer de nouvelles opportunités. Cette acquisition est devenue définitive le 12 décembre 2007.

- Le 27 juin 2007, la période de souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2,6 milliards d'euros, annoncée par Veolia Environnement le 12 juin 2007, s'est clôturée avec succès le 10 juillet 2007. Le montant brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 2 581 469 688 euros (prime d'émission incluse) et le nombre d'actions nouvelles créées s'établit à 51 941 040, d'une valeur nominale de 5 euros.

- Le 9 août 2007, Veolia Eau a signé un accord pour acquérir les activités non régulées de Thames Water au Royaume-Uni, pour un montant en valeur d'entreprise de 233 millions d'euros. Cette acquisition est devenue définitive le 28 novembre 2007.
- Le 31 août 2007, Veolia Transport a cédé ses activités au Danemark.
- Le 9 novembre 2007, Veolia Transport a cédé ses activités en Espagne, à l'exception de certains contrats.
- Le 19 novembre 2007, Veolia Environnement a ouvert le capital de sa filiale Veolia Voda en charge de l'Eau en Europe centrale et Orientale à la BERD, poursuivant ainsi son partenariat avec cette institution. À l'issue de cette opération réalisée par augmentation de capital, Veolia Environnement détient 90 % de Veolia Voda.
- Le 24 décembre 2007, la Société Financière Internationale (SFI) et la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO) sont entrées à hauteur de 19,45 % au capital de Veolia Water AMI qui gère les activités Eau dans la zone Afrique, Moyen-Orient et le sous-continent indien. À l'issue de cette opération, Veolia Environnement détient 80,55 % de Veolia Water AMI.

## Note 4 (ÉCARTS D'ACQUISITION)

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Montant brut	7 013,3	5 799,6	4 834,1
Pertes de valeur cumulées	-100,1	-94,6	-81,8
<b>MONTANT NET</b>	<b>6 913,2</b>	<b>5 705,0</b>	<b>4 752,3</b>

Au 31 décembre 2007, les pertes de valeur cumulées concernent essentiellement les écarts d'acquisition de l'activité Transport en Scandinavie (70 millions d'euros dotés en 2004).

Les principaux écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie (montant supérieur à 100 millions d'euros) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Propreté Royaume-Uni	824,2	894,0	109,9
Eau France Distribution	760,5	729,1	725,1
Propreté Allemagne	748,2	-	-
Propreté Amérique du Nord Déchets Solides	567,8	610,3	672,0
Dalkia France	342,8	330,2	330,1
Eau Europe centrale et Orientale	266,9	255,9	169,9
Eau Royaume-Uni	245,3	228,2	215,0
Eau Solutions et Technologies	206,1	189,2	148,4
Propreté France Déchets Solides	179,8	173,1	169,5
Transport Amérique du Nord	145,5	154,8	90,1
Eau Chine	145,5	145,7	186,5
Dalkia Italie	139,9	130,7	96,3
Veolia Énergie États-Unis	139,6	-	-
Eau Allemagne (hors Berlin)	138,8	138,1	137,3
Eau Berlin	134,4	134,4	134,4
Eau France Filiales sous contrôle conjoint	133,6	133,6	133,6
Transport Suède, Norvège, Finlande	124,5	106,0	96,8
Transport France	117,7	115,4	108,7
Propreté Italie	114,6	-	-
<b>Écarts d'acquisition &gt; 100 millions d'euros en 2007</b>	<b>5 475,7</b>	<b>4 468,7</b>	<b>3 523,6</b>
Écarts d'acquisition < 100 millions d'euros en 2007	1 437,5	1 236,3	1 228,7
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>6 913,2</b>	<b>5 705,0</b>	<b>4 752,3</b>

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur et badwill	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Veolia Eau	2 028,6	197,3	-30,4	2,0	10,7	2 208,2
Veolia Propreté	2 294,0	903,7	-147,2	-	-1,0	3 049,5
Veolia Énergie	839,2	246,7	2,5	10,4	-0,7	1 098,1
Veolia Transport	543,2	43,8	-18,4	-13,9	2,0	556,7
Autres	-	-	-	-	0,7	0,7
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>5 705,0</b>	<b>1 391,5</b>	<b>-193,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>11,7</b>	<b>6 913,2</b>

Les **mouvements de périmètre** de consolidation concernent essentiellement les acquisitions suivantes :

- Propreté : Groupe Sulo (Allemagne) pour 687,6 millions d'euros et VSA Tecnitalia – ex-TMT (Italie) pour 106,9 millions d'euros ;
- Énergie : Thermal North America Inc. (États-Unis) pour 139,3 millions d'euros, Pannon Power (Hongrie) pour 30,1 millions d'euros et CIT-Part (Brésil) pour 21,3 millions d'euros ;
- Eau : Anox Kaldnes et ses filiales (Suède) pour 54,9 millions d'euros, filiales de Thames Water (Grande-Bretagne) pour 50,2 millions d'euros, et Ruas (France) pour 31,0 millions d'euros ;
- Transport : People Travel Group (Suède) pour 37,7 millions d'euros, acquisitions de sociétés de transport à la demande et de nouvelles sociétés aux États-Unis pour 21,1 millions d'euros ;

Les **écarts de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro pour respectivement -104,7 millions d'euros et -92,6 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** s'élèvent à -26,7 millions d'euros dont -6,9 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie « Eurolines », -19,7 millions d'euros concernant les activités danoises du Transport cédées le 31 août 2007. Les **badwill** constatés en résultat s'élèvent à 25,2 millions d'euros dont 10,9 millions d'euros chez Veolia Transport et 10,3 millions d'euros chez Veolia Énergie.

#### Tests de dépréciation au 31 décembre 2007 :

Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est estimée selon les modalités définies dans la note 1.10. Les principales hypothèses retenues dans le calcul de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie sont celles concernant le taux d'actualisation, l'évolution des volumes d'activité, des tarifs et coûts directs (inflation) sur la période.

Les taux d'actualisation, estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie, reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque unité génératrice de trésorerie. L'évolution des volumes, des tarifs et des coûts directs est basée sur celle constatée historiquement et sur les perspectives attendues du marché.

Concernant les tests de dépréciation systématiques, les flux de trésorerie futurs sont issus, pour les 5 premières années, du processus de plan long terme réalisé en juin 2007. Les flux pour la période 6 à 15 ans sont basés sur ceux de la sixième année (issue du plan long terme) auxquels est appliqué un taux de croissance adapté (1 % à 3 % en moyenne en 2007 selon les activités). La valeur terminale est ensuite calculée à partir de l'actualisation des données de la seizième année à l'infini, ces données n'incluant qu'une croissance organique de type inflation (0,5 % à 3 % en moyenne en 2007 selon les activités).

Les taux d'actualisation utilisés en 2007 sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie en fonction des critères énoncés en note 1.10. Les taux moyens d'actualisation des principales zones en 2007 étaient les suivants :

France	6,2 %	Grande-Bretagne	7,1 %
États-Unis	7,0 %	Asie	6,2 % à 8,0 %
Allemagne	6,2 %		

Au 31 décembre 2006, l'unité génératrice de trésorerie « Transport Allemagne » a fait l'objet d'une dépréciation de 7,3 millions d'euros représentant la totalité de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2007, l'unité génératrice de trésorerie « Eurolines » a fait l'objet d'une dépréciation pour 6,9 millions d'euros.

#### Sensibilité des tests de dépréciation :

Les tests de dépréciation reposent sur une hypothèse de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et d'étude de sensibilité faisant varier le taux de croissance à l'infini de +/- 1 % et le taux d'actualisation de +/- 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation aurait pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur nette comptable pour certaines unités génératrices de trésorerie. Le montant correspondant est d'environ 52 millions d'euros.

Une baisse de 1 % du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de générer une valeur recouvrable des capitaux investis inférieure à la valeur nette comptable pour une unité génératrice de trésorerie. Le montant correspondant est d'environ 27 millions d'euros.

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisitions de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur et badwill	Effets des cessions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Veolia Eau	1 941,6	75,2	-12,5	8,4	-	15,9	2 028,6
Veolia Propreté	1 527,7	840,9	-67,0	-	-1,8	-5,8	2 294,0
Veolia Énergie	836,3	36,9	0,6	0,8	-	-35,4	839,2
Veolia Transport	446,7	122,2	-10,4	-6,8	-	-8,5	543,2
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>4 752,3</b>	<b>1 075,2</b>	<b>-89,3</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,8</b>	<b>-33,8</b>	<b>5 705,0</b>

En 2006, les mouvements de périmètre de consolidation concernent essentiellement les acquisitions suivantes :

- Propreté : Cleanaway (Grande-Bretagne) pour 759,7 millions d'euros et Biffa Belgique pour 32,5 millions d'euros ;
- Transport : Supershuttle International (États-Unis) pour 69,9 millions d'euros et Shuttleport (États-Unis) pour 17,5 millions d'euros ;
- Eau : Banska Bystrica STVPS (Slovaquie) pour 25,7 millions d'euros et Poprad PVPS (Slovaquie) pour 10,2 millions d'euros ;
- Énergie : en Italie pour 28,3 millions d'euros.

Les écarts de change résultent essentiellement de la dépréciation du dollar américain face à l'euro (-112,0 millions d'euros).

Les pertes de valeur s'élèvent à -10,1 millions d'euros dont -7,3 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Transport Allemagne et -2,8 millions d'euros de correction d'affectation du prix d'acquisition dans l'UGT Veolia Eau Allemagne. Les badwill constatés en résultat s'élèvent à 12,5 millions d'euros dont 11,2 millions d'euros chez Veolia Eau.

Les autres mouvements résultent principalement de l'affectation définitive du prix d'acquisition de ZEC Lodz (Énergie en Pologne) pour -34 millions d'euros et de Weir Techna (Eau Ingénierie) pour 14,1 millions d'euros. Compte tenu des faibles impacts, les états financiers au 31 décembre 2005 n'ont pas été modifiés.

## Note 5 ( ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ

L'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur	Amortisse- ments/ reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	3 461,2	354,4	-55,7	-	-	504,6	-60,9	-11,7	4 191,9
Amortissements et pertes de valeurs	-1 115,6	-	44,1	0,4	-168,4	-1,2	4,0	34,0	-1 202,7
<b>ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS</b>	<b>2 345,6</b>	<b>354,4</b>	<b>-11,6</b>	<b>0,4</b>	<b>-168,4</b>	<b>503,4</b>	<b>-56,9</b>	<b>22,3</b>	<b>2 989,2</b>

Les **investissements** proviennent des divisions Eau à hauteur de 239,4 millions d'euros, Propreté à hauteur de 10,8 millions d'euros et Énergie à hauteur de 104,1 millions d'euros.

Les **mouvements de périmètre** sont liés essentiellement à la croissance de la Division Eau pour 502,8 millions d'euros (principalement en Chine et au Royaume-Uni).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-49,4 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du yuan chinois, du dollar et de la livre sterling face à l'euro.

Les **autres mouvements** sont principalement constitués de reclassements dans le cadre de la finalisation de la mise en oeuvre IFRIC 12 dans l'Eau, l'Énergie et la Propreté.

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent par Division comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Valeur nette au 31 décembre 2006	Valeur nette au 31 décembre 2005
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette		
Veolia Eau	3 091,6	-755,5	2 336,1	1 766,4	1 533,8
Veolia Propreté	352,5	-109,8	242,7	265,1	252,9
Veolia Énergie	715,0	-326,2	388,8	292,9	286,9
Veolia Transport	-	-	-	-	-
Autres	32,8	-11,2	21,6	21,2	18,2
<b>ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>4 191,9</b>	<b>-1 202,7</b>	<b>2 989,2</b>	<b>2 345,6</b>	<b>2 091,8</b>

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur	Amortis- sement s/reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	3 202,0	296,5	-13,1	-	-	127,1	-20,7	-130,6	3 461,2
Amortissements et pertes de valeurs	-1 110,2	-	10,3	-7,8	-139,9	-0,8	0,1	132,7	-1 115,6
<b>ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS</b>	<b>2 091,8</b>	<b>296,5</b>	<b>-2,8</b>	<b>-7,8</b>	<b>-139,9</b>	<b>126,3</b>	<b>-20,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2 345,6</b>

Les **investissements** proviennent des divisions Eau à hauteur de 231,7 millions d'euros, Propreté à hauteur de 19,7 millions d'euros et Énergie à hauteur de 45,2 millions d'euros.

Les **mouvements de périmètre** sont liés essentiellement à la croissance de la Division Eau pour 126,3 millions d'euros (principalement en Chine).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-22 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du yuan chinois face à l'euro.



## Note 6 ( AUTRES ACTIFS INCORPORELS

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS</b>	<b>34,6</b>	<b>14,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>55,6</b>	<b>-5,9</b>	<b>-14,8</b>	<b>82,8</b>
Redevances versées aux collectivités locales	672,4	19,6	-3,2	-64,0	1,1	-4,2	12,8	634,5
Droits contractuels, acquis	377,5	2,7	-0,1	-56,0	375,8	-5,5	-98,5	595,9
Logiciels, acquis	126,8	44,3	-1,2	-50,6	7,3	0,1	4,7	131,4
Portefeuille clients, acquis	22,0	1,1	-0,3	-7,0	36,0	-2,4	1,0	50,4
Autres immobilisations incorporelles, acquis	93,9	22,2	-2,4	-19,9	6,2	-8,0	89,7	181,7
Autres immobilisations générées en interne	52,6	6,3	-0,2	-4,0	-	-2,5	-22,5	29,7
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS</b>	<b>1 345,2</b>	<b>96,2</b>	<b>-7,3</b>	<b>-201,5</b>	<b>426,4</b>	<b>-22,5</b>	<b>-12,8</b>	<b>1 623,6</b>
<b>AUTRES ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1 379,8</b>	<b>110,6</b>	<b>-7,4</b>	<b>-202,5</b>	<b>482,0</b>	<b>-28,4</b>	<b>-27,6</b>	<b>1 706,4</b>

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement constitués de marques.

Les variations de périmètre affectant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée proviennent essentiellement des mises à la juste valeur des actifs dans la Division Transport sur les acquisitions aux États-Unis de Supershuttle International (35,0 millions d'euros).

Les redevances versées aux collectivités locales au titre des contrats de service public s'élèvent à 634,5 millions d'euros au 31 décembre

2007. Les amortissements des droits d'entrée dans les concessions de l'activité Eau, calculés sur la durée des contrats, se sont élevés à 60,8 millions d'euros en 2007.

Les variations de périmètre affectant les droits contractuels sont essentiellement relatives à des mises à la juste valeur des actifs dans la Division Eau sur les acquisitions aux États-Unis (Tetra Technologies pour 21,3 millions d'euros) et au Royaume-Uni pour 23,9 millions d'euros ainsi qu'aux acquisitions faites par Veolia Propreté en Allemagne (275,8 millions d'euros) et en Italie (28,9 millions d'euros).

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS</b>	<b>82,8</b>	<b>34,6</b>	<b>29,7</b>
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 168,6	2 749,4	2 490,0
Amortissements et pertes de valeur	-1 545,0	-1 404,2	-1 238,3
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS</b>	<b>1 623,6</b>	<b>1 345,2</b>	<b>1 251,7</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS NETS</b>	<b>1 706,4</b>	<b>1 379,8</b>	<b>1 281,4</b>

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Investis- sements	Cessions	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Redevances versées aux collectivités locales	696,8	20,5	-1,1	-62,2	-	-5,1	23,5	672,4
Droits contractuels	212,2	-	-	-18,1	142,4	0,8	40,2	377,5
Logiciels, acquis	118,9	46,2	-0,9	-49,0	2,0	-0,1	9,7	126,8
Marques	19,2	19,2	-1,2	-2,3	-4,5	-1,6	-4,3	24,5
Logiciels, générés en interne	3,2	0,9	-	-1,9	-	-	0,2	2,4
Autres, générés en interne	38,9	7,9	-	-6,5	0,1	-3,9	7,3	43,8
Autres, acquis	192,2	22,4	-0,2	-33,1	23,3	-3,6	-68,6	132,4
<b>AUTRES ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1 281,4</b>	<b>117,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-173,1</b>	<b>163,3</b>	<b>-13,5</b>	<b>8,0</b>	<b>1 379,8</b>

Le reclassement effectué en actifs classés comme détenus en vue de la vente est de 0,2 millions d'euros en 2006. Aucun reclassement n'est effectué en actifs classés comme détenus en vue de la vente en 2005.

Les redevances versées aux collectivités locales au titre des contrats de service public s'élèvent à 672,4 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les amortissements sur la durée des contrats

des droits d'entrée dans les concessions de l'activité Eau France se sont élevés à -49,3 millions d'euros en 2006.

Les variations de périmètre affectant les droits contractuels sont essentiellement relatives à Cleanaway Grande-Bretagne (37,2 millions d'euros) et aux acquisitions faites par Veolia Eau en Chine (58,7 millions d'euros) et en Slovaquie (40,1 millions d'euros).

## Note 7 (ACTIFS CORPORELS)

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Actifs corporels bruts	16 912,0	1 927,6	-699,6	-	-	1 207,5	-421,0	-40,6	18 885,9
Amortissements	-8 993,3	-	557,1	-35,7	-1 179,5	-168,1	177,3	-40,5	-9 682,7
<b>ACTIFS CORPORELS NETS</b>	<b>7 918,7</b>	<b>1 927,6</b>	<b>-142,5</b>	<b>-35,7</b>	<b>-1 179,5</b>	<b>1 039,4</b>	<b>-243,7</b>	<b>-81,1</b>	<b>9 203,2</b>

Le montant net reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente est de 110,7 millions d'euros (dont le bateau « Jean Nicoli » dans la Division Transport pour 103,9 millions d'euros) contre 44,0 millions d'euros en 2006 (matériels de transport au Danemark et incinérateurs en Grande-Bretagne).

Les investissements proviennent des divisions Eau à hauteur de 365,6 millions d'euros, Propreté à hauteur de 873,4 millions d'euros,

Énergie à hauteur de 207,1 millions d'euros et Transport à hauteur de 449,7 millions d'euros.

Les cessions nettes de provisions et d'amortissements proviennent notamment des divisions Eau à hauteur de -20,7 millions d'euros, Propreté à hauteur de -59,5 millions d'euros et Transport à hauteur de -51,6 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** sont essentiellement relatives à la dépréciation des actifs de Rimsa (Mexique) dans la Propreté pour -29,6 millions d'euros, suite à la résolution d'un litige ayant conduit à une indemnisation reçue pour un montant équivalent.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement les acquisitions de Thermal North America Inc. (398,9 millions d'euros), Pannon Power (69,4 millions d'euros), Delitzsch (24,6 millions d'euros) et Kolin (23,0 millions d'euros) par Veolia Énergie, du Groupe Sulo par Veolia Propreté (346,5 millions d'euros).

Les **effets de change** proviennent notamment de la dépréciation du dollar et de la livre sterling face à l'euro dans les Divisions Eau (-119,1 millions d'euros) et Propreté (-137,5 millions d'euros).

Les actifs corporels se détaillent par Division comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Valeur nette au 31 décembre 2006	Valeur nette au 31 décembre 2005
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette		
Veolia Eau	4 363,7	-2 112,8	2 250,9	2 258,2	2 107,0
Veolia Propreté	7 922,8	-4 284,7	3 638,1	3 104,3	2 821,5
Veolia Énergie	2 870,7	-1 253,4	1 617,3	955,9	819,4
Veolia Transport	3 564,2	-1 961,2	1 603,0	1 518,6	1 066,5
Autres	164,5	-70,6	93,9	81,7	71,3
<b>ACTIFS CORPORELS</b>	<b>18 885,9</b>	<b>-9 682,7</b>	<b>9 203,2</b>	<b>7 918,7</b>	<b>6 885,7</b>

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Valeur nette au 31 décembre 2006
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	
Terrains	1 387,8	-528,0	859,8	846,4
Constructions	2 984,0	-1 323,7	1 660,3	1 323,8
Installations techniques, matériel et outillage	7 282,6	-3 782,8	3 499,8	2 951,6
Matériel roulant et autre matériel de transport	4 675,0	-2 721,0	1 954,0	1 787,7
Autres immobilisations corporelles	1 934,4	-1 318,5	615,9	539,8
Biens de retour (Brutes)	12,3	-5,9	6,4	65,8
Immobilisations corporelles en cours du Domaine Propre	606,8	-2,8	604,0	398,0
Immobilisations corporelles en cours	3,0	-	3,0	5,6
<b>ACTIFS CORPORELS</b>	<b>18 885,9</b>	<b>-9 682,7</b>	<b>9 203,2</b>	<b>7 918,7</b>

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Investisse- ments	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Actifs corporels bruts	14 972,9	1 424,5	-635,6	-	-	1 450,5	-125,0	-175,3	16 912,0
Amortissements	-8 087,2	-	530,4	-60,2	-1 055,3	-621,4	63,0	237,4	-8 993,3
<b>ACTIFS CORPORELS NETS</b>	<b>6 885,7</b>	<b>1 424,5</b>	<b>-105,2</b>	<b>-60,2</b>	<b>-1 055,3</b>	<b>829,1</b>	<b>-62,0</b>	<b>62,1</b>	<b>7 918,7</b>

Le montant net reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente est de 44,0 millions d'euros (matériels de transport au Danemark et incinérateurs en Grande-Bretagne) contre 1,2 millions d'euros en 2005.

Les **investissements** proviennent des divisions Eau à hauteur de 322,3 millions d'euros, Propreté à hauteur de 648,0 millions d'euros, Énergie à hauteur de 139,7 millions d'euros et Transport à hauteur de 290,3 millions d'euros.

Les **cessions** proviennent des divisions Eau à hauteur de -5,8 millions d'euros, Propreté à hauteur de -41,9 millions d'euros, Énergie à hauteur de -11,5 millions d'euros et Transport à hauteur de -43,3 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** sont essentiellement relatives à des remises à juste valeur d'actifs dans le Transport pour 63 millions d'euros

dont 44 millions d'euros sur les actifs au Danemark (pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « résultat net des activités non poursuivies ») et dont 18 millions d'euros au titre du dépôt relatif à l'exploitation d'un contrat ferroviaire en Allemagne.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement les acquisitions de la SNCM par Veolia Transport (393 millions d'euros), de Cleanaway Grande Bretagne (223 millions d'euros) et de Biffa Belgique (27 millions d'euros) par Veolia Propreté et de sociétés en Chine par Veolia Eau (24 millions d'euros).

Les **autres mouvements** sont relatifs à l'affectation définitive du prix d'acquisition de ZEC Lodz (Énergie en Pologne) pour 84,5 millions d'euros.

## Note 8 ( PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales participations dans les entreprises associées dont la valeur excède 10 millions d'euros au 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre								
	Taux de contrôle			Quote-part des capitaux propres			Quote-part du résultat		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	25,00 %	25,00 %	95,7	95,4	93,1	1,0	0,8	1,5
Cie Méridionale de Navigation	45,00 %	45,00 %	-	34,9	28,0	-	6,9	5,1	-
TIRU	24,00 %	24,00 %	24,00 %	13,1	13,6	10,7	0,1	2,2	-0,8
Cie Méridionale de Participations	45,00 %	45,00 %	-	12,5	12,4	-	0,1	-	-
Autres montants < 10 M EUR en 2006 et 2007				135,9	91,6	97,7	8,8	-2,1	5,8
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>				<b>292,1</b>	<b>241,0</b>	<b>201,5</b>	<b>16,9</b>	<b>6,0</b>	<b>6,5</b>

L'évolution en 2007 des participations dans les entreprises associées est la suivante :

(en millions d'euros)	Taux de contrôle au 31 décembre 2007	2006	Résultat	Distribution de dividendes	Effets de change	Variation de périmètre de consolidation	Autres mouvements	2007
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	95,4	1,0	-	-0,7	-	-	95,7
Cie Méridionale de Navigation	45,00 %	28,0	6,9	-	-	-	-	34,9
TIRU	24,00 %	13,6	0,1	-	-0,5	-	-0,1	13,1
Cie Méridionale de Participations	45,00 %	12,4	0,1	-	-	-	-	12,5
Autres montants < 10 M EUR en 2006 et 2007		91,6	8,8	-6,5	-1,8	43,1	0,7	135,9
<b>PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>		<b>241,0</b>	<b>16,9</b>	<b>-6,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>43,1</b>	<b>0,6</b>	<b>292,1</b>

Aucun reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente n'est opéré en 2005, 2006 et 2007.

Les données financières agrégées relatives aux principales participations dans les entreprises associées sont les suivantes (montants à 100 %) :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actifs non courants	870,8	848,6	4 872,7
Actifs courants	310,4	256,7	1 414,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 181,2</b>	<b>1 105,3</b>	<b>6 287,1</b>
Capitaux propres part du Groupe	618,7	586,3	524,0
Intérêts des minoritaires	0,8	1,0	1,4
Passifs non courants	325,2	263,1	4 735,8
Passifs courants	236,5	254,9	1 025,9
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 181,2</b>	<b>1 105,3</b>	<b>6 287,1</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
Produit des activités ordinaires	377,6	329,5	1 085,5
Résultat opérationnel	31,6	37,2	355,6
Résultat net	14,9	24,6	37,1

Pour rappel : l'évolution en 2006 des participations dans les entreprises associées est la suivante :

(en millions d'euros)	Taux de contrôle au 31 décembre 2006	2005	Résultat	Distribution de dividendes	Écart de conversion	Variation de périmètre de consolidation	Autres mouvements	2006
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	93,1	0,8	-	0,5	-	1,0	95,4
Cie Meridionale de Navigation	45,00 %	-	5,1	-	-	22,9	-	28,0
TIRU	24,00 %	10,7	2,2	-	0,7	-	-	13,6
Cie Meridionale de Participations	45,00 %	-	-	-	-	12,5	-0,1	12,4
CICG	41,97 %	5,6	0,3	-	-	-	-	5,9
KWW Investment Co Ltd	49,00 %	5,3	0,8	-	-0,5	-	-0,1	5,5
Shanghai Laogang Landfil	30,00 %	5,2	0,6	-	-0,4	-	0,1	5,5
EED ES Tersege Vizikozmu KFT	20,80 %	-	0,1	-	-	5,0	-	5,1
TA HO ONYX RSEA ENVT (YUNLIN)	33,30 %	-	-4,2	-	-2,4	10,4	-0,1	3,7
Urban Sanitation	50,00 %	13,9	-	-	-	-13,9	-	-
Southern Water Investments Limited	-	17,7	-	-	-	-17,7	-	-
Autres montants < 5 M EUR en 2005 et 2006	-	50,0	0,3	-4,1	-2,1	14,9	6,9	65,9
<b>PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>		<b>201,5</b>	<b>6,0</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,2</b>	<b>34,1</b>	<b>7,7</b>	<b>241,0</b>

## Note 9 ( TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participations non consolidés sont traités selon la norme IAS 39 comme des titres disponibles à la vente et sont donc valorisés à leur juste valeur, les gains et pertes latentes étant

enregistrés dans les capitaux propres, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont comptabilisées dans le compte de résultat.

L'évolution des titres non consolidés au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrée	Sortie	Variation de périmètre de consolidation	Réévaluation	Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Titres de participation non consolidés	181,7	51,7	-2,9	-3,4	32,6	1,0	-4,6	256,1

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Les réévaluations concernent principalement les titres Mediterranea Delle Acque pour 29,8 millions d'euros.

Les titres non consolidés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Pourcentage du capital détenu au 31 décembre 2007	Valeur comptable brute au 31 décembre 2007	Pertes de valeur	Réévaluation	Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	Valeur comptable nette au 31 décembre 2005
Méditerranée delle Acque (ex Genova Acque) <sup>(1)</sup>	17,1 %	26,3	-	29,5	55,8	26,0	25,7
Avacon <sup>(1)</sup>	1,3 %	25,0	-	1,6	26,6	25,0	-
Domino Sanepar <sup>(1)</sup>	15,0 %	20,7	-	-0,1	20,6	20,7	20,7
Gaz de Bordeaux <sup>(1)</sup>	24,0 %	17,5	-	2,9	20,4	19,3	4,6
SEBS - GmbH <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-	27,0
Valeur nette comptable unitaire < 20 M EUR en 2007 et 2006		154,6	-22,1	0,2	132,7	90,7	131,5
<b>TITRES NON CONSOLIDÉS</b>		<b>244,1</b>	<b>-22,1</b>	<b>34,1</b>	<b>256,1</b>	<b>181,7</b>	<b>209,5</b>

(1) Titres non consolidés car ne répondant pas aux critères de l'influence notable.

(2) Société consolidée en 2006.

Pour rappel : l'évolution des titres non consolidés au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Entrée	Sortie	Variation de périmètre de consolidation	Réévaluation	Pertes de valeur (1)	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Titres de participation non consolidés	209,5	33,2	-11,9	-65,7	0,8	-2,5	18,3	181,7

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Les entrées comprennent principalement l'acquisition complémentaire de 8 % de Gaz de Bordeaux par Veolia Énergie pour 12,8 millions d'euros.

La principale sortie correspond aux titres de la société Ecofin (Grande Bretagne) détenus par Veolia Eau pour -6,6 millions d'euros.

Les variations de périmètre représentent essentiellement la consolidation en 2006 de la société dédiée au contrat de Hradec Kralove (Eau République Tchèque) et de SEBS (Eau Allemagne) pour respectivement -14,8 millions d'euros et -27 millions d'euros et Ta-Ho Yunlin (Propreté Chine) pour -10,0 millions d'euros.

Les autres mouvements sont liés à une requalification d'une ligne de titres précédemment inscrite en « autres immobilisations financières ».

## Note 10 (ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable

des concessions et ceux résultant de l'application de l'IFRIC 4 (voir note 1.22).

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Nouveaux	Rembourse- ments/sorties	Perte de valeur <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	5 139,4	414,2	-36,4	-	212,8	-98,3	-355,9	2,6	5 278,4
Pertes de valeur	-6,0	-	-	-	-	-	-	-	-6,0
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS</b>	<b>5 133,4</b>	<b>414,2</b>	<b>-36,4</b>	<b>-</b>	<b>212,8</b>	<b>-98,3</b>	<b>-355,9</b>	<b>2,6</b>	<b>5 272,4</b>
Montant brut	326,2	6,3	-324,3	-	5,0	-4,5	355,9	-9,4	355,2
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS</b>	<b>326,2</b>	<b>6,3</b>	<b>-324,3</b>	<b>-</b>	<b>5,0</b>	<b>-4,5</b>	<b>355,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>355,2</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS</b>	<b>5 459,6</b>	<b>420,5</b>	<b>-360,7</b>	<b>-</b>	<b>217,8</b>	<b>-102,8</b>	<b>-</b>	<b>-6,8</b>	<b>5 627,6</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les principaux **nouveaux actifs** financiers opérationnels en 2007 proviennent essentiellement de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (140,8 millions d'euros), le BOT d'Oman Sur (46,8 millions d'euros) et le contrat industriel Hynix de Veolia Eau en Corée (26,2 millions d'euros) ; et
- l'Énergie avec en particulier les usines de cogénération (19,5 millions d'euros).

Les principaux **remboursements d'actifs** financiers opérationnels en 2007 proviennent de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (-139,5 millions d'euros) ; et

- l'Énergie avec principalement les usines de cogénération (-60,9 millions d'euros).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-60,1 millions d'euros) et de la Division Propreté (-41,1 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du won coréen, du dollar et de la livre sterling face à l'euro.

Les **variations de périmètre** proviennent notamment de l'acquisition de la société VSA Tecnitalia par la Division Propreté pour 222,5 millions d'euros.

Les **autres mouvements** sont principalement constitués d'actifs financiers reclassés en « actifs incorporels du domaine concédé » dans le cadre de l'analyse IFRIC 12 dans l'Eau, l'Énergie et la Propreté.



Répartition des actifs financiers opérationnels par division :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre								
	Non courants			Courants			Total		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Veolia Eau	3 719,4	3 667,0	3 808,1	165,1	163,5	55,2	3 884,5	3 830,5	3 863,3
Veolia Propreté	858,1	711,2	730,5	44,3	25,8	18,7	902,4	737,0	749,2
Veolia Énergie	585,4	651,0	709,1	126,9	120,1	113,0	712,3	771,1	822,1
Veolia Transport	104,3	98,8	83,5	18,7	16,6	20,9	123,0	115,4	104,4
Autres	5,2	5,4	6,2	0,2	0,2	0,2	5,4	5,6	6,4
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS</b>	<b>5 272,4</b>	<b>5 133,4</b>	<b>5 337,4</b>	<b>355,2</b>	<b>326,2</b>	<b>208,0</b>	<b>5 627,6</b>	<b>5 459,6</b>	<b>5 545,4</b>

Échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 12 :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Veolia Eau	145,1	171,2	570,1	2 610,5	<b>3 496,9</b>
Veolia Propreté	35,1	24,1	142,5	617,9	<b>819,6</b>
Veolia Énergie	16,4	14,7	21,0	29,9	<b>82,0</b>
Veolia Transport	18,7	19,4	25,2	59,7	<b>123,0</b>
Autres	0,2	0,5	1,1	3,6	<b>5,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>215,5</b>	<b>229,9</b>	<b>759,9</b>	<b>3 321,6</b>	<b>4 526,9</b>

Échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 4 :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Veolia Eau	20,0	25,0	89,0	253,6	<b>387,6</b>
Veolia Propreté	9,2	9,5	28,6	35,5	<b>82,8</b>
Veolia Énergie	110,5	125,3	241,3	153,2	<b>630,3</b>
Veolia Transport	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>139,7</b>	<b>159,8</b>	<b>358,9</b>	<b>442,3</b>	<b>1 100,7</b>

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Nouveaux	Rembourse- ments/sorties	Perte de valeur <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Montant brut	5 547,6	360,6	-438,1	-	12,7	-40,8	23,6	5 465,6
Pertes de valeur	-2,2	-	-	-3,9	-	0,2	-0,1	-6,0
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS</b>	<b>5 545,4</b>	<b>360,6</b>	<b>-438,1</b>	<b>-3,9</b>	<b>12,7</b>	<b>-40,6</b>	<b>23,5</b>	<b>5 459,6</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les principaux nouveaux actifs financiers opérationnels en 2006 proviennent essentiellement de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (115,2 millions d'euros), le BOT de Bruxelles (62,9 millions d'euros) et le BOT de La Haye (27,2 millions d'euros) ; et
- l'Énergie avec en particulier les usines de cogénération en France (45,1 millions d'euros).

Les principaux remboursements d'actifs financiers opérationnels en 2006 proviennent de :

- l'Eau avec principalement les Eaux de Berlin (-130,8 millions d'euros) et le BOT de Bruxelles (-95,3 millions d'euros) ; et
- l'Énergie avec en particulier les usines de cogénération en France (-112,4 millions d'euros).

Les autres mouvements sont relatifs à des requalifications de créances financières non courantes en actifs financiers opérationnels.

## Note 11 ( AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrées	Remboursements/ Sorties	Variation de périmètre de consolidation	Pertes de valeurs <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	604,8	66,2	-69,5	-4,0	-	-5,5	-19,4	572,6
Pertes de valeur	-58,8	-	-	-0,4	-0,2	6,0	-4,2	-57,6
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES</b>	<b>546,0</b>	<b>66,2</b>	<b>-69,5</b>	<b>-4,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-23,6</b>	<b>515,0</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>91,5</b>	<b>161,2</b>	<b>-16,3</b>	<b>18,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-7,5</b>	<b>-14,7</b>	<b>231,0</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>637,5</b>	<b>227,4</b>	<b>-85,8</b>	<b>14,2</b>	<b>-2,0</b>	<b>-7,0</b>	<b>-38,3</b>	<b>746,0</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

### ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES

Les **entrées** correspondent principalement à la variation de la part hors groupe du prêt à Dalkia International pour 39,1 millions d'euros.

Au **31 décembre 2007**, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent essentiellement à la part hors groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour 238,7 millions d'euros (Dalkia International).

### AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Ces derniers sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les **entrées** correspondent principalement à un placement dans un fonds sous séquestre dans la perspective d'acquisition des titres de Tianjin Shibeï en Chine pour 113,2 millions d'euros (Division Eau).

Les **autres mouvements** sont notamment relatifs au traitement de la part hors groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour -50,9 millions d'euros (essentiellement Dalkia et Berlin) et au reclassement en actifs financiers non courants des droits à remboursement sur les avantages accordés aux employés en Australie dans la Division Transport pour +23,0 millions d'euros.

Pour rappel : l'évolution des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Entrées	Rembourse- ments/Sorties	Variation de périmètre de consolidation	Pertes de valeurs <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Montant brut	496,0	69,4	-29,2	2,7	-	-15,3	-21,6	502,0
Pertes de valeur	-67,6	-	-	-	2,4	6,6	-	-58,6
<b>AUTRES CRÉANCES FINANCIÈRES NON COURANTES NETTES</b>	<b>428,4</b>	<b>69,4</b>	<b>-29,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>-8,7</b>	<b>-21,6</b>	<b>443,4</b>
Montant brut	279,4	27,8	-22,3	-45,5	-	-3,2	-29,7	206,5
Pertes de valeurs	-16,2	-	-	-	3,4	0,4	-	-12,4
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NON COURANTES NETTES</b>	<b>263,2</b>	<b>27,8</b>	<b>-22,3</b>	<b>-45,5</b>	<b>3,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>-29,7</b>	<b>194,1</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS</b>	<b>691,6</b>	<b>97,2</b>	<b>-51,5</b>	<b>-42,8</b>	<b>5,8</b>	<b>-11,5</b>	<b>-51,3</b>	<b>637,5</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

### AUTRES CRÉANCES FINANCIÈRES NON COURANTES NETTES

Les **entrées** correspondent principalement à la part hors groupe d'un prêt accordé à une société consolidée en intégration proportionnelle.

Les **autres mouvements** sont relatifs à des requalifications d'actifs en actifs financiers opérationnels.

Au **31 décembre 2006**, les principales autres créances financières non courantes nettes sont :

- un dépôt dans le cadre du contrat de Berlin détenu par Veolia Wasser GmbH (Eau Allemagne) pour 97,3 millions d'euros ;
- des créances financières aux États-Unis dans l'Eau pour 22 millions d'euros ;

- des dépôts de garantie de paiement pour 36,7 millions d'euros et d'autres dépôts pour 20,9 millions d'euros ;
- la part hors groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour 160,2 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** cumulées sur autres créances financières non courantes incluent essentiellement des dépréciations de créances financières chez Veolia Eau aux États-Unis pour un montant cumulé de -57,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 et de -63,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 (l'évolution du montant étant due principalement à l'effet de change sur le dollar américain).

**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES  
NON COURANTES NETTES**

Les **variations de périmètre** intègrent le déblocage des fonds sous séquestre destinés à financer des investissements en Chine par Veolia Eau pour -45,4 millions d'euros (21,1 millions d'euros au titre du contrat de Kunming et 24,3 millions d'euros au titre du contrat de Changzhou), l'effet de la cession des actions préférentielles Southern Water pour -66,3 millions d'euros et un fonds de séquestre intégrant une avance de l'État à la SNCM pour 38,5 millions d'euros.

Les **autres mouvements** sont notamment relatifs à des requalifications en titres de participation non consolidés.

Au **31 décembre 2006**, les principales autres immobilisations financières non courantes nettes sont :

- des dépôts de garantie versés aux fournisseurs et autres pour 14,9 millions d'euros ;
- des actifs des régimes de fonds de pension et autres engagements sociaux pour 35,8 millions d'euros ;
- un fonds sous séquestre intégrant une avance de l'État à la SNCM dans le Transport (+38,5 millions d'euros).

Aucun reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente n'a été effectué en 2004, 2005 et 2006.

**Note 12** (IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité par capitaux propres	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	31 décembre 2007
Impôts différés actifs bruts	1 787,6	167,3	-19,9	186,2	-73,0	-10,7	2 037,5
Impôts différés actifs non appréhendés	-431,9	-140,4	-10,3	0,9	5,7	6,6	-569,4
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS</b>	<b>1 355,7</b>	<b>26,9</b>	<b>-30,2</b>	<b>187,1</b>	<b>-67,3</b>	<b>-4,1</b>	<b>1 468,1</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>1 504,9</b>	<b>30,7</b>	<b>5,8</b>	<b>328,7</b>	<b>-70,7</b>	<b>-4,7</b>	<b>1 794,7</b>

Au 31 décembre 2007, la Société dispose de déficits ordinaires dans son groupe fiscal aux États-Unis, liés à la restructuration en 2006 et générés par les pertes relatives aux anciennes activités d'US Filter. Ces déficits, qui pourraient s'élever jusqu'à un montant supérieur à 4 milliards de dollars, font actuellement l'objet d'une revue anticipée par les services fiscaux, à la demande de la Société qui considère que ces déficits lui sont acquis sur la base d'expertises externes. Le montant d'impôt différé actif reconnu dans le bilan au titre de ces déficits est de 365 millions de dollars (248 millions d'euros) au 31 décembre 2007.

En raison d'un nouveau planning fiscal intégrant notamment les flux de Thermal North America Inc., le Groupe a reconnu un impôt différé actif complémentaire de 85 millions d'euros au cours de l'exercice.

À l'inverse, le Groupe fiscal France a consommé sur l'exercice des reports déficitaires préalablement activés.

Les **mouvements d'activité par capitaux propres** intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement l'entrée en consolidation du Groupe Sulo pour 112 millions d'euros à l'actif et 149 millions d'euros au passif, l'entrée de Thermal North America Inc. pour 20 millions d'euros à l'actif et 44 millions d'euros au passif, l'entrée de VSA Tecnitalia pour 27 millions d'euros au passif et l'impact de la mise à la juste valeur des contrats de Lanzhou et Haikou pour respectivement 27 millions d'euros et 20 millions d'euros au passif.

Les **effets de change** proviennent principalement de la dépréciation du dollar et de la livre sterling face à l'euro.

La **ventilation par nature** des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>			
Avantages sociaux	134,6	172,4	137,6
Provisions pour dépréciation	27,6	16,6	13,5
Déficits fiscaux	851,0	775,4	689,9
Locations financement/Actif	31,4	34,1	51,6
Différences temporelles sur provisions	310,5	255,5	175,4
Autres différences temporelles déductibles	682,4 <sup>(1)</sup>	533,6	524,7
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS BRUTS</b>	<b>2 037,5</b>	<b>1 787,6</b>	<b>1 592,7</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON APPRÉHENDÉS</b>	<b>-569,4</b>	<b>-431,9</b>	<b>-458,0</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS APPRÉHENDÉS</b>	<b>1 468,1</b>	<b>1 355,7</b>	<b>1 134,7</b>

(1) Dont IDA sur concessions pour 107 millions d'euros, sur mise à juste valeur pour 88 millions d'euros et sur instruments financiers pour 106 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>IMPÔT DIFFÉRÉS PASSIFS</b>			
Impôts différés sur différentiel d'amortissement	662,0	553,6	540,6
Réévaluation d'actifs	497,2	389,4	231,0
Locations financement/Passif	18,9	27,4	46,1
Autres différences temporelles imposables	616,6	534,5	387,3
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>1 794,7</b>	<b>1 504,9</b>	<b>1 205,0</b>

La **ventilation par destination** des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS</b>			
Impôts différés actifs sur résultats	1 400,5	1 276,7	970,3
Impôts différés actifs sur réserves	67,6	79,0	164,4
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS</b>	<b>1 468,1</b>	<b>1 355,7</b>	<b>1 134,7</b>
<b>IMPÔT DIFFÉRÉS PASSIFS</b>			
Impôts différés passifs sur résultats	1 755,1	1 476,4	1 147,9
Impôts différés passifs sur réserves	39,6	28,5	57,1
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>1 794,7</b>	<b>1 504,9</b>	<b>1 205,0</b>

L'échéancier de préemption des impôts différés sur déficits fiscaux non appréhendés au 31 décembre 2007 est le suivant :

(en millions d'euros)	Échéance			Total
	< ou = 5 ans	> 5 ans	illimitée	
Déficits fiscaux bruts	15,0	44,8	379,8	<b>439,6</b>

Pour rappel : l'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité par capitaux propres	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	31 décembre 2006
Impôts différés actifs bruts	1 592,7	71,2	-14,2	109,3	-24,4	53,0	1 787,6
Impôts différés actifs non appréhendés	-458,0	11,7	0,3	-	8,0	6,1	-431,9
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS</b>	<b>1 134,7</b>	<b>82,9</b>	<b>-13,9</b>	<b>109,3</b>	<b>-16,4</b>	<b>59,1</b>	<b>1 355,7</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>1 205,0</b>	<b>98,0</b>	<b>15,9</b>	<b>140,3</b>	<b>-13,2</b>	<b>58,9</b>	<b>1 504,9</b>

## Note 13 ( BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Stocks et travaux en cours nets	731,8	62,3	-1,5	53,2	-8,7	2,3	839,4
Créances d'exploitation nettes	10 968,7	1 115,9	-10,1	514,6	-141,6	11,9	12 459,4
Dettes d'exploitation nettes	11 268,6	1 135,8	-	568,8	-151,1	122,7	12 944,8
<b>BFR NET</b>	<b>431,9</b>	<b>42,4</b>	<b>-11,6</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-108,5</b>	<b>354,0</b>

Le montant reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente est de 2,5 millions d'euros (activité GMA/Sulo dans la Propreté) contre 22,3 millions d'euros (liés à l'activité Transport au Danemark) en 2006.

Aucun reclassement n'est effectué en passifs classés comme détenus en vue de la vente en 2007. Le montant reclassé en passifs à ce titre était de 20,2 millions d'euros (liés à l'activité Transport au Danemark) en 2006.

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions d'immobilisations). Dans les mouvements de l'exercice nets de pertes de valeur de 30,8 millions d'euros, la part de la variation du BFR « opérationnel » est de 167,1 millions d'euros, celle du BFR « fiscal » est de 22,9 millions d'euros et celle du BFR « investissement » est de -159,2 millions d'euros.

L'évolution des stocks au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

Stocks (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Matières premières et fournitures	452,6	47,4	-	-	24,0	-5,4	8,0	526,6
Travaux en cours	237,4	1,4	-	-	15,7	-2,1	4,9	257,3
Autres stocks	81,0	13,5	-	-	14,0	-1,4	-10,4	96,7
<b>STOCKS ET TRAVAUX EN COURS BRUTS</b>	<b>771,0</b>	<b>62,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53,7</b>	<b>-8,9</b>	<b>2,5</b>	<b>880,6</b>
Pertes de valeurs sur matières premières et fournitures	-30,3	-	-7,0	4,7	-0,4	0,1	-0,3	-33,2
Pertes de valeurs sur travaux en cours	-0,8	-	-1,0	0,4	-	-	-	-1,4
Pertes de valeurs sur autres stocks	-8,1	-	-1,5	2,9	-0,1	0,1	0,1	-6,6
<b>PERTES DE VALEURS SUR STOCKS ET TRAVAUX EN COURS</b>	<b>-39,2</b>	<b>-</b>	<b>-9,5</b>	<b>8,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-41,2</b>
<b>STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS</b>	<b>731,8</b>	<b>62,3</b>	<b>-9,5</b>	<b>8,0</b>	<b>53,2</b>	<b>-8,7</b>	<b>2,3</b>	<b>839,4</b>

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

Créances d'exploitation (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	Reprises de pertes de valeur <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Créances clients	8 939,3	571,5	-	-	423,2	-114,7	-5,6	9 813,7
Pertes de valeurs sur créances clients	-448,7	-	-166,4	126,5	-33,6	9,2	3,0	-510,0
<b>CRÉANCES CLIENTS NETTES <sup>(2)</sup></b>	<b>8 490,6</b>	<b>571,5</b>	<b>-166,4</b>	<b>126,5</b>	<b>389,6</b>	<b>-105,5</b>	<b>-2,6</b>	<b>9 303,7</b>
Autres créances d'exploitation courantes	1 383,9	75,3	-	-	93,6	-15,5	-29,2	1 508,1
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	-121,7	-	-14,1	43,9	1,5	0,2	15,1	-75,1
<b>AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES <sup>(2)</sup></b>	<b>1 262,2</b>	<b>75,3</b>	<b>-14,1</b>	<b>43,9</b>	<b>95,1</b>	<b>-15,3</b>	<b>-14,1</b>	<b>1 433,0</b>
Autres créances <sup>(3)</sup>	390,6	122,5	-	-	15,6	-9,8	11,7	530,6
Créances fiscales	825,3	346,6	-	-	14,3	-11,0	16,9	1 192,1
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES</b>	<b>10 968,7</b>	<b>1 115,9</b>	<b>-180,5</b>	<b>170,4</b>	<b>514,6</b>	<b>-141,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12 459,4</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

(2) Actifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

(3) Il s'agit des créances constatées à l'avancement liées aux activités de constructions et des charges constatées d'avance.

Le traitement comptable des créances d'exploitation est celui des prêts et créances. Les créances et les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Les **mouvements de périmètre** de consolidation concernent essentiellement les acquisitions suivantes :

- **Propreté** : Groupe Sulo (Allemagne) pour 206 millions d'euros et VSA Tecnitalia – ex-TMT (Italie) pour 127 millions d'euros ;
- **Énergie** : Thermal North America Inc. (États-Unis) pour 43 millions d'euros ;
- **Eau** : les filiales de Thames Water (Grande-Bretagne) pour 35 millions d'euros.

Les **écarts de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro.

### TITRISATION EN FRANCE

Le programme de titrisation en France est régi par une convention de cession de créances d'une durée de 5 ans signée au mois de juin 2002 avec un fonds commun de créances. Cette convention a été renouvelée le 31 mai 2007 pour 5 ans. Veolia Environnement a en effet souhaité renouveler cette opération en ajoutant 16 nouveaux cédants de la Division Eau (France), portant ainsi le nombre de cédants à 24 et le montant de créances titrisées à 495,5 millions d'euros.

### CESSIONS DE CRÉANCES

Aucun montant au titre des cessions de créances Dailly n'est constaté au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Dans l'Énergie, des créances ont été définitivement cédées à des tiers pour 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

<b>Dettes d'exploitation</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2006	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Dettes fournisseurs <sup>(1)</sup>	4 776,0	445,0	312,0	-56,1	-133,1	5 343,8
Autres dettes d'exploitation courantes <sup>(1)</sup>	4 445,6	281,2	211,4	-55,4	126,6	5 009,4
Autres dettes <sup>(2)</sup>	988,3	133,4	18,0	-20,6	65,2	1 184,3
Dettes fiscales et sociales	1 058,7	276,2	27,3	-19,0	64,1	1 407,3
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 268,6</b>	<b>1 135,8</b>	<b>568,7</b>	<b>-151,1</b>	<b>122,8</b>	<b>12 944,8</b>

(1) Passifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la méthode du coût amorti.

(2) Il s'agit des produits constatés d'avance.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs correspond à celui des passifs au coût amorti conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Les **mouvements de périmètre** de consolidation concernent essentiellement les acquisitions suivantes :

- **Propreté** : Groupe Sulo (Allemagne) pour 176 millions d'euros et VSA Tecnitalia – ex-TMT (Italie) pour 107 millions d'euros ;
- **Énergie** : Thermal North America Inc. (États-Unis) pour 45 millions d'euros ;

- **Eau** : les filiales de Thames Water (Grande-Bretagne) pour 64 millions d'euros.

Les **écarts de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro.

Les **autres mouvements** concernent principalement un reclassement des autres dettes long terme en BFR (dépôts d'abonnés et fonds de travaux, dettes fiscales et dettes sur acquisition d'actifs financiers principalement) pour 152,3 millions d'euros.



Pour rappel : l'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Stocks et travaux en cours nets	635,2	77,2	-2,4	36,8	-5,3	-9,7	731,8
Créances d'exploitation nettes	10 083,3	508,7	-33,3	495,5	-55,8	-29,7	10 968,7
Dettes d'exploitation nettes	10 369,8	460,0	0,0	536,5	-54,1	-43,6	11 268,6
<b>BFR NET</b>	<b>348,7</b>	<b>125,9</b>	<b>-35,7</b>	<b>-4,2</b>	<b>-7,0</b>	<b>4,2</b>	<b>431,9</b>

## Note 14 ( AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

L'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	363,3	27,6	4,6	-	-	-1,5	-219,9	174,1
Pertes de valeur	-158,0	-	-1,0	-	-3,3	0,1	140,9	-21,3
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES NETS</b>	<b>205,3</b>	<b>27,6</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>	<b>-3,3</b>	<b>-1,4</b>	<b>-79,0</b>	<b>152,8</b>
Autres actifs financiers courants	66,4	90,9	37,6	-1,3	0,1	-6,7	-9,8	177,2
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS</b>	<b>271,7</b>	<b>118,5</b>	<b>41,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>-3,2</b>	<b>-8,1</b>	<b>-88,8</b>	<b>330,0</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Le traitement comptable des autres créances financières est conforme à celui requis pour les prêts et créances au sens de la norme IAS 39.

Le traitement comptable des autres actifs financiers est celui des actifs disponibles à la vente.

Les autres actifs financiers courants nets au 31 décembre 2007 se composent principalement de la part hors-groupe des prêts

et comptes courants, des préfinancements d'actifs dans le Transport, d'un nouveau fonds sous séquestre dans la perspective d'acquisition de titres de Tianjin Shibeï en Chine pour 106,1 millions d'euros.

Les **autres mouvements** correspondent principalement à la sortie des prêts et comptes courants accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle (notamment dans le cadre du contrat de Berlin).

Pour rappel : l'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Montant brut	379,5	-2,6	5,4	-	-	-3,7	-15,3	363,3
Pertes de valeur	-158,3	-	-	-	-1,2	-	1,5	-158,0
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES NETS</b>	<b>221,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>5,4</b>	<b>-</b>	<b>-1,2</b>	<b>-3,7</b>	<b>-13,8</b>	<b>205,3</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS DISPONIBLES À LA VENTE NETS</b>	<b>60,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>-0,3</b>	<b>5,6</b>	<b>66,4</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS</b>	<b>281,9</b>	<b>-5,1</b>	<b>6,8</b>	<b>1,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>-4,0</b>	<b>-8,2</b>	<b>271,7</b>

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Les autres créances financières courantes nettes au 31 décembre 2006 correspondent principalement à la part hors groupe de prêts et comptes courants accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle (notamment dans le cadre du contrat

de Berlin pour 69,8 millions d'euros et en France, dans l'Eau pour 66,4 millions d'euros) et à des préfinancements d'actifs dans le Transport pour 17,7 millions d'euros.

## Note 15 ( TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Disponibilités	1 263,8	97,3	114,9	-	-8,1	-18,4	1 449,5
Équivalents de trésorerie	1 394,2	333,8	20,4	-0,1	-2,4	-79,8	1 666,1
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 658,0</b>	<b>431,1</b>	<b>135,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-10,5</b>	<b>-98,2</b>	<b>3 115,6</b>

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

En 2007, le montant reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente s'élève à 0,3 millions d'euros contre 0,5 millions d'euros en 2006.

Les **variations de périmètre** proviennent essentiellement des effets de l'acquisition de Sulo par Veolia Propreté en Allemagne (+26,1 millions d'euros), des filiales de Thames Water (+21,4 millions d'euros) et des filiales en Asie (+45,3 millions d'euros) par Veolia Eau.

Au 31 décembre 2007, les disponibilités sont détenues par la Division Eau à hauteur de 482,6 millions d'euros, la Division Énergie à hauteur de 294,8 millions d'euros, la Division Propreté à hauteur de 247,8 millions d'euros, la Division Transport à hauteur de 129,7 millions d'euros, Veolia Environnement SA à hauteur de 134,8 millions d'euros et certaines filiales (principalement d'assurance) à hauteur de 159,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement SA à hauteur de 1 416,1 millions d'euros (dont SICAV de trésorerie pour 515,8 millions d'euros, billets de trésorerie pour 601,1 millions d'euros et bons de

caisse pour 278,8 millions d'euros). Le traitement comptable des équivalents de trésorerie est celui des actifs à la juste valeur par compte de résultat sur option.

Pour rappel : l'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur <sup>(1)</sup>	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Disponibilités	1 173,1	-81,3	196,5	-	-23,0	-1,5	1 263,8
Équivalents de trésorerie	1 163,0	222,2	5,0	0,4	0,4	3,2	1 394,2
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 336,1</b>	<b>140,9</b>	<b>201,5</b>	<b>0,4</b>	<b>-22,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2 658,0</b>

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

En 2006, le montant reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente s'élève à 0,5 million d'euros.

Les variations de périmètre proviennent essentiellement des effets de l'acquisition de la SNCM pour 100,7 millions d'euros dans le Transport, d'acquisitions dans l'Eau pour 40,8 millions d'euros (en Allemagne et en Chine) et d'acquisitions dans la Propreté pour 38,5 millions d'euros (Belgique et Grande Bretagne).

Au 31 décembre 2006, les disponibilités sont détenues par la Division Eau à hauteur de 517,4 millions d'euros, la Division Énergie à hauteur de 219,1 millions d'euros, la Division Propreté à

hauteur de 214,4 millions d'euros, la Division Transport à hauteur de 141,8 millions d'euros, Veolia Environnement SA à hauteur de 43,8 millions d'euros et les autres entités centrales à hauteur de 117,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement SA à hauteur de 1 096,8 millions d'euros (dont SICAV de trésorerie pour 823,0 millions d'euros et bons de caisse pour 208,3 millions d'euros). Le traitement comptable des équivalents de trésorerie est celui des actifs à la juste valeur par compte de résultat sur option.

## Note 16 (CAPITAUX PROPRES)

(en millions d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>406 421 983</b>	<b>2 032,1</b>	<b>6 467,6</b>	<b>-459,3</b>	<b>-4 677,5</b>	<b>- 72,1</b>	<b>-79,6</b>	<b>3 211,2</b>	<b>1 728,7</b>	<b>4 939,9</b>
Augmentations de capital de la société mère	1 450 623	7,3	31,5	-	8,6	-	-	47,4	-	47,4
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	6,6	2,6	-	-	9,2	-	9,2
Plan d'achat ou de souscription d'actions	-	-	-	-	16,2	-	-	16,2	-	16,2
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	80,0	80,0
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-265,4	-	-	-265,4	-	-265,4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-108,6	-108,6
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	284,4	-	284,4	33,6	318,0
Ajustements de valeur	-	-	-	-	-	-	9,7	9,7	1,6	11,3
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-132,5	-	-	-132,5	-12,2	-144,7
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	622,2	-	-	622,2	172,9	795,1
Autres variations	-	-	-	-	-26,3	-	14,1	-12,2	-8,0	-20,2
<b>Montant au 31 décembre 2005</b>	<b>407 872 606</b>	<b>2 039,4</b>	<b>6 499,1</b>	<b>-452,7</b>	<b>-4 452,1</b>	<b>212,3</b>	<b>-55,8</b>	<b>3 790,2</b>	<b>1 888,0</b>	<b>5 678,2</b>
Augmentations de capital de la société mère	4 753 944	23,7	142,1	-	15,8	-	-	181,6	-	181,6
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-26,9	25,8	-	-	-1,1	-	-1,1
Plan d'achat ou de souscription d'actions	-	-	-	-	16,7	-	-	16,7	-	16,7
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	158,8	158,8
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-336,3	-	-	-336,3	-	-336,3

(en millions d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales		-	-	-	-	-	-	-	-142,9	-142,9
Écarts de conversion		-	-	-	-	-106,8	0,5	-106,3	6,2	-100,1
Ajustements de valeur		-	-	-	0,2	-	33,2	33,4	1,3	34,7
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	26,4	-	-	26,4	-0,8	25,6
Résultat de l'exercice		-	-	-	758,7	-	-	758,7	236,2	994,9
Autres variations		-	-	-	-41,9	39,1	0,3	-2,5	45,8	43,3
<b>Montant au 31 décembre 2006</b>	<b>412 626 550</b>	<b>2 063,1</b>	<b>6 641,2</b>	<b>-479,6</b>	<b>-3 986,7</b>	<b>144,6</b>	<b>-21,8</b>	<b>4 360,8</b>	<b>2 192,6</b>	<b>6 553,4</b>
Augmentations de capital de la société mère	59 136 206	295,7	2 538,3	-	33,8	-	-	2 867,8	-	2 867,8
Élimination des titres d'autocontrôle		-	-	18,9	-0,3	-	-	18,6	-	18,6
Plan d'achat ou de souscription d'actions		-	-	-	15,6	-	-	15,6	-	15,6
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	178,5	178,5
Distribution de dividendes de la société mère		-	-	-	-419,7	-	-	-419,7	-	-419,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales		-	-	-	-	-	-	-	-144,6	-144,6
Écarts de conversion		-	-	-	-	-264,3	-	-264,3	15,4	-248,9
Ajustements de valeur		-	-	-	-	-8,1	47,1	39,0	-0,8	38,2
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	79,5	-	-	79,5	8,5	88,0
Résultat de l'exercice		-	-	-	927,9	-	-	927,9	326,9	1 254,8
Autres variations		-	-	-	-17,3	8,7	-3,7	-12,3	1,3	-11,0
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>471 762 756</b>	<b>2 358,8</b>	<b>9 179,5</b>	<b>-460,7</b>	<b>-3 367,2</b>	<b>-119,1</b>	<b>21,6</b>	<b>7 612,9</b>	<b>2 577,8</b>	<b>10 190,7</b>

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,05 euro en 2007, à 0,85 euro en 2006 et à 0,68 euro en 2005.

Le montant du dividende distribuable proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2008 s'élève à 1,21 euro par action.

## 16.1 Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires.

Cette politique a conduit Veolia Environnement à définir les objectifs suivants :

- i EFN/(EBITDA + remboursement des actifs financiers opérationnels) compris entre 3,5 et 4 ;
- ii le taux de distribution supérieur à 50 % du résultat net récurrent.

## 16.2 Capitaux propres part du Groupe

### 16.2.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

#### Augmentations de capital

En 2005, Veolia Environnement a procédé à concurrence de 34,6 millions d'euros à une augmentation de capital souscrite par les adhérents des Plans d'Épargne de Groupe en France et à l'International. La décote sur prix d'émission a été inscrite en charges pour un montant de 8,6 millions d'euros.

En outre, une augmentation de capital de 4,2 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions.

En 2006, une augmentation de capital de 92,9 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions, ainsi qu'une augmentation de capital (prime d'émission incluse) réservée aux salariés (PEG) pour un montant de 70,7 millions d'euros. La décote sur prix d'émission a été inscrite en charges pour un montant de 15,8 millions d'euros.

En outre, une augmentation de capital de 2,2 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée par émission de bons de souscription.

Le 10 juillet 2007, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant de 2 558,1 millions d'euros (après imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission pour un montant de 23,3 millions d'euros).

En outre, en 2007, Veolia Environnement a procédé à concurrence de 156,2 millions d'euros à une augmentation de capital souscrite

par les adhérents des Plans d'Épargne de Groupe en France et à l'International. La décote sur prix d'émission a été inscrite en charges pour un montant de 33,8 millions d'euros.

De plus, une augmentation de capital de 119,7 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions.

#### Nombre d'actions émises

Il est de 406 421 983 titres au 1<sup>er</sup> janvier 2005, de 407 872 606 au 31 décembre 2005, de 412 626 550 au 31 décembre 2006 et de 471 762 756 au 31 décembre 2007 (y compris actions d'autocontrôle).

### 16.2.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

En 2005, 193 306 titres ont été cédés pour une valeur comptable de 9,2 millions d'euros dans le cadre d'opérations réservées aux salariés. Au 31 décembre 2005, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 15 990 242.

En 2006, 3 424 934 titres ont été cédés et un call vendu sur 2 700 000 actions propres a été racheté pour une valeur comptable de 105,8 millions d'euros dans le cadre d'opérations réservées aux salariés. Parallèlement, Veolia Environnement a acheté 2 689 000 actions auto-détenues pour un montant total de 106,9 millions d'euros et a vendu un call sur 1 400 000 actions. Au 31 décembre 2006, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 15 254 308.

En 2007, 133 654 titres ont été cédés pour une valeur comptable de 3,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 15 120 654.

### 16.2.3 Plans d'achat ou de souscription d'actions

En application de la norme IFRS 2, une charge a été constatée au titre des plans octroyés aux salariés pour un montant de 16,2 millions d'euros en 2005, de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et de 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

### 16.2.4 Affectation du résultat et dividendes

Sur un résultat net part du Groupe de l'exercice 2006 de +758,7 millions d'euros, 419,7 millions d'euros ont été distribués par Veolia Environnement SA, le solde soit 339,0 millions d'euros a été affecté aux réserves consolidées de Veolia Environnement.

### 16.2.5 Réserve de conversion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les écarts de conversion d'un montant total de -72,1 millions d'euros (en part du groupe) comprennent à concurrence de 11,2 millions d'euros l'extériorisation des écarts de conversion nets d'impôts suite à la cession des activités Eau aux États-Unis ; les autres variations pour un total de -83,3 millions d'euros proviennent du dollar à hauteur de -75,6 millions d'euros.

En 2005, les écarts de conversion d'un montant total de +284,4 millions d'euros (en part du groupe) proviennent du dollar à hauteur de +113,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le montant cumulé de la réserve de conversion est positif de 212,3 millions d'euros (en part du groupe), dont 49,1 millions d'euros sur le dollar et 41,7 millions d'euros sur le won coréen.

Pour l'année 2006, les écarts de conversion d'un montant total de -106,3 millions d'euros (en part du groupe) proviennent du dollar à hauteur de -95,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le montant cumulé de la réserve de conversion est positif de 144,6 millions d'euros (en part du groupe), dont +32,6 millions d'euros sur le won coréen, +60,4 millions d'euros sur la livre sterling, +68,8 millions d'euros sur la couronne tchèque, et -45,9 millions d'euros sur le dollar.

Pour l'année 2007, les écarts de conversion d'un montant total de -263,7 millions d'euros (en part du groupe) proviennent du dollar à

hauteur de -80,3 millions d'euros, de la livre sterling à hauteur de -122,2 millions d'euros et du yuan chinois à hauteur de -41,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le montant cumulé de la réserve de conversion est négatif de -119,1 millions d'euros (en part du groupe), dont -126,2 millions d'euros sur le dollar, -61,8 millions d'euros sur la livre sterling, +80,7 millions d'euros sur la couronne tchèque, et -46,0 millions d'euros sur la yuan chinois.

La forte dégradation de la réserve de conversion reflète l'appréciation continue de l'euro contre les devises des zones d'implantation du Groupe (États-Unis, Chine pour le dollar américain et le yuan chinois, Royaume-Uni pour la livre sterling). Elle a été néanmoins significativement limitée par la politique d'endettement dans la devise locale.

### Variation de la réserve de conversion (part du Groupe + minoritaires)

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Dont quote-part du groupe
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	291,6	246,4
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-35,0	-34,1
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>256,6</b>	<b>212,3</b>
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	237,8	186,5
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-42,8	-41,9
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>195,0</b>	<b>144,6</b>
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-263,9	-271,3
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	6,0	7,6
<b>Variations de l'exercice 2007</b>	<b>-257,9</b>	<b>-263,7</b>
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-26,1	-84,8
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-36,8	-34,3
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>-62,9</b>	<b>-119,1</b>

## Ventilation par devise de la réserve de conversion part du Groupe

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Variation	Au 31 décembre 2007
Dollar américain	49,1	-45,9	-80,3	-126,2
Couronne tchèque	18,3	68,8	11,9	80,7
Livre sterling	33,1	60,4	-122,2	-61,8
Yuan chinois	28,3	-4,1	-41,9	-46,0
Dollar de Hong Kong	1,8	8,2	8,1	16,3
Zloty polonais	4,7	5,2	6,1	11,3
Won coréen	41,7	32,6	-23,8	8,8
Dollar canadien	10,0	1,9	5,8	7,7
Couronne suédoise	-5,0	1,5	-7,1	-5,6
Leu roumain	4,9	13,9	-9,0	4,9
Florin hongrois	2,1	3,4	-0,7	2,7
Couronne norvégienne	2,0	-0,6	3,0	2,4
Peso mexicain	2,7	1,6	0,4	2,0
Dollar australien	6,9	1,0	-1,7	-0,7
Livre égyptienne	3,7	0,4	-1,0	-0,6
Autres devises	8,0	-3,7	-11,3	-15,0
<b>TOTAL</b>	<b>212,3</b>	<b>144,6</b>	<b>-263,7</b>	<b>-119,1</b>

## 16.2.6 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du groupe, à un montant négatif de respectivement -79,6 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005, -55,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, -21,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 et +21,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, elle correspond pour l'essentiel à l'évaluation de dérivés de taux venant couvrir des emprunts à taux variables (-14,3 millions d'euros) et à la ré-estimation de titres disponibles à la vente (34,4 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont quote-part du Groupe
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>3,0</b>	<b>-60,7</b>	<b>-57,7</b>	<b>-55,8</b>
Variation de valeur	-2,3	37,0	34,7	33,4
Autres variations	-	0,6	0,6	0,6
<b>Montant au 31 décembre 2006</b>	<b>0,7</b>	<b>-23,1</b>	<b>-22,4</b>	<b>-21,8</b>
Variation de valeur	32,5	13,9	46,4	47,1
Autres variations	1,2	-5,1	-3,9	-3,7
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>34,4</b>	<b>-14,3</b>	<b>20,1</b>	<b>21,6</b>

Les montants sont présentés net d'impôts



Aucun montant significatif n'a été recyclé en compte de résultat au titre des instruments dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie et inscrit en produit (charge) de l'endettement financier.

### 16.3 Intérêts minoritaires

Le détail de la variation des intérêts minoritaires figure dans le tableau de variation des capitaux propres.

En 2007, l'augmentation des intérêts minoritaires résulte essentiellement de l'intégration des sociétés en Chine chez Veolia Eau (+86,4 millions d'euros) ainsi que de l'entrée de la BERD en Europe centrale et Orientale chez Veolia Eau (+90 millions d'euros).

## Note 17 ( PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES ET PROVISIONS COURANTES

En application de la norme IAS 37 (voir note 1.13) les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. Les taux d'actualisation utilisés ont évolué de la manière suivante :

### Évolution des taux d'actualisation

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Euros</b>			
2 à 5 ans	5,27 %	4,37 %	3,25 %
6 à 10 ans	5,52 %	4,60 %	3,88 %
plus de 10 ans	6,04 %	5,20 %	4,32 %
<b>Dollars américains</b>			
2 à 5 ans	4,35 %	5,20 %	5,16 %
6 à 10 ans	4,94 %	5,36 %	5,55 %
plus de 10 ans	5,84 %	5,86 %	5,79 %
<b>Livres sterling</b>			
2 à 5 ans	5,51 %	5,60 %	4,88 %
6 à 10 ans	5,66 %	5,56 %	5,11 %
plus de 10 ans	5,88 %	5,60 %	5,10 %

L'évolution des provisions et autres dettes non courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrée/ Dotation de l'exercice	Rembour- sement/ Consom- mation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Désactua- lisation	Variation de péri- mètre de conso- lidation	Effets de change	Reclasse- ment non courant/ courant	Autres mouve- ments	Au 31 décembre 2007
Provisions pour litiges fiscaux	65,3	34,2	-20,3	-1,5	-	0,7	5,8	-0,1	-1,9	13,5	95,7
Provisions pour litiges sociaux	3,2	3,8	-4,4	-0,1	-	-	0,1	-	-	7,7	10,3
Provisions pour autres litiges	94,5	19,5	-17,2	-10,9	-	2,0	0,5	-1,2	-9,5	1,0	78,7
Provisions pour engagements contractuels	287,8	164,6	-184,5	-3,7	-	-	0,8	-	-	3,1	268,1
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	312,6	36,4	-19,9	-2,3	-	14,7	-11,0	-1,2	-51,9	-1,0	276,4
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	398,3	8,5	-14,0	-4,8	-	40,4	84,2	-20,4	-15,1	62,5	539,6
Provisions pour restructuration	23,2	0,1	-0,2	-0,2	-	-	-17,0	-	-5,7	1,1	1,3
Provisions propre assureur	131,1	39,6	-36,8	-	-	1,6	-0,5	-3,6	-5,0	7,4	133,8
Autres provisions	131,6	37,8	-15,7	-21,8	-	2,1	2,6	-2,0	-7,8	-37,6	89,2
<b>Provisions non courantes hors engagements sociaux</b>	<b>1 447,6</b>	<b>344,5</b>	<b>-313,0</b>	<b>-45,3</b>	<b>-</b>	<b>61,5</b>	<b>65,5</b>	<b>-28,5</b>	<b>-96,9</b>	<b>57,7</b>	<b>1 493,1</b>
Provisions pour engagements sociaux *	749,0	66,6	-89,5	-6,2	-122,7	18,2	22,1	-10,7	-	19,1	645,8
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 196,6</b>	<b>411,1</b>	<b>-402,5</b>	<b>-51,5</b>	<b>-122,7</b>	<b>79,7</b>	<b>87,6</b>	<b>-39,2</b>	<b>-96,9</b>	<b>76,8</b>	<b>2 138,9</b>
Autres dettes non courantes	207,3	-	-	-	-	-	-	-	-207,3 <sup>(1)</sup>	-	-
<b>PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES</b>	<b>2 403,9</b>	<b>411,1</b>	<b>-402,5</b>	<b>-51,5</b>	<b>-122,7</b>	<b>79,7</b>	<b>87,6</b>	<b>-39,2</b>	<b>-304,2</b>	<b>76,8</b>	<b>2 138,9</b>

(1) Les autres dettes non courantes ont été reclassées principalement en besoin en fonds de roulement.

\* Voir note 32.

L'évolution des provisions courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Dotation de l'exercice	Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Provisions pour litiges fiscaux	48,6	43,2	-15,9	-4,4	13,9	-0,4	1,9	1,0	88,0
Provisions pour litiges sociaux	23,5	15,1	-6,0	-3,2	0,1	-0,1	-	-0,7	28,7
Provisions pour autres litiges	103,9	54,7	-26,0	-30,1	4,1	-2,2	9,5	11,6	125,5
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	221,6	72,2	-149,5	-7,7	13,8	-3,3	51,9	-9,2	189,8
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	64,1	7,8	-24,7	-0,4	3,1	-3,0	15,1	3,9	65,9
Provisions pour restructuration	46,1	13,7	-11,9	-2,4	-17,8	-0,4	5,7	-1,0	32,0
Provisions propre assureur	83,1	53,8	-38,6	-1,1	-	-3,7	5,0	1,9	100,4
Autres provisions	235,0	98,6	-71,4	-29,3	2,1	-1,3	7,8	-46,1	195,4
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>825,9</b>	<b>359,1</b>	<b>-344,0</b>	<b>-78,6</b>	<b>19,3</b>	<b>-14,4</b>	<b>96,9</b>	<b>-38,5</b>	<b>825,7</b>

L'essentiel des autres mouvements est constitué de reclassements entre différentes lignes de provisions destinés à améliorer la présentation. La variation négative de 38,5 millions d'euros s'explique principalement par un reclassement en provision non courante liée à des engagements sociaux.

Le montant reclassé en passifs classés comme détenus en vue de la vente est de 1,9 millions d'euros. Aucun reclassement n'avait été effectué à ce titre en 2006 et 2005.

L'analyse des provisions non courantes et courantes est la suivante :

### PROVISIONS POUR LITIGES

Elles incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures que Veolia Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

Les Divisions Eau, Propreté et Énergie sont les principaux contributeurs (respectivement 269,1 millions d'euros, 60,6 millions d'euros et 59,5 millions d'euros).

### PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser. Ces provisions concernent les métiers de l'Eau pour 181,0 millions d'euros et ceux de l'Énergie pour 87,0 millions d'euros.

### PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TRAVAUX EN COURS ET PERTES SUR CONTRATS À LONG TERME

Les principales provisions concernent les activités ingénierie de la Division Eau pour 79,6 millions d'euros, de la Division Propreté pour 88,6 millions d'euros et la Division Transport pour 218,1 millions d'euros. Les mouvements de périmètre concernent essentiellement l'effet de l'entrée dans le périmètre de la société VSA Tecnitalia pour 28,5 millions d'euros, du groupe Sulo pour 25,9 millions d'euros ainsi que la remise à la juste valeur des provisions de la SNCM dans la Division Transport pour -79,5 millions d'euros. La reprise de provision de l'année porte notamment sur le contrat de

la SNCM pour -55,6 millions d'euros et sur un contrat ferroviaire dans le Transport en Allemagne pour -16,8 millions d'euros.

Ces provisions incorporent les contrats de constructions et certaines activités de solutions, ventes d'équipements (services après-vente).

### PROVISIONS POUR COÛTS DE FERMETURE ET POSTÉRIEURS À LA FERMETURE

Veolia Environnement est soumis à des obligations en matière de coûts de fermeture et post-exploitation à la fermeture de centres de stockage de déchets ultimes qu'elle exploite ou dont elle assume la responsabilité. Ainsi Veolia Environnement provisionne ces coûts prévisionnels au prorata des tonnes de déchets enfouies sur la durée autorisée des installations.

Ces provisions ressortent chez Veolia Propreté à 452,7 millions d'euros en 2007 contre 428,5 millions d'euros en 2006 et chez Veolia Énergie pour 51,5 millions d'euros en 2007 contre 10,7 millions d'euros en 2006. L'accroissement de ces provisions résulte notamment de la désactualisation des provisions, de l'effet du changement de taux d'actualisation et des effets de change chez Veolia Propreté, respectivement à hauteur de 21,7 millions d'euros, 19,5 millions d'euros et -18,7 millions d'euros ainsi que de l'entrée dans le périmètre de Pannon Power pour 31,6 millions d'euros chez Veolia Énergie.

Les autres provisions sont relatives aux risques sur centres de stockage de déchets ultimes fermés dans la Propreté pour 64,8 millions d'euros en 2007 contre 3,8 millions d'euros en 2006, ainsi qu'aux démantèlements d'usines dans l'Eau, l'Énergie et la Propreté pour 18,2 millions d'euros en 2007 contre 5,3 millions d'euros en 2006. Les mouvements de périmètre concernent la mise à la juste valeur des provisions de Cleanaway pour 13,3 millions d'euros.

### PROVISIONS PROPRE ASSUREUR

Les provisions propre assureur reprennent en grande partie les montants constatés en 2006 dans la rubrique « Garantie et SAV ». Au 31 décembre 2007, elles s'élèvent à 234,3 millions d'euros et proviennent essentiellement de filiales d'assurance et de réassurance du Groupe pour 115,1 millions d'euros, de la Division Énergie pour 45,7 millions d'euros et de la Division Transport pour 35,1 millions d'euros.

### AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions incluent des engagements divers enregistrés au niveau des filiales.

### PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2007, elles ressortent à 645,8 millions d'euros dont 486,3 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (soumis à l'IAS 19 et détaillé en note 34) et 159,5 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme.

Pour rappel : l'évolution des provisions et autres dettes non courantes au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Entrée/ Dotation de l'exercice	Rembour- sement/ Consom- mation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Désactua- lisation	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Provisions pour litiges fiscaux	50,9	23,0	-7,3	-	-	-0,5	-	-	-0,8	65,3
Provisions pour litiges sociaux	2,2	1,5	-1,0	-0,1	-	0,2	-	-	0,4	3,2
Provisions pour autres litiges	64,6	27,1	-13,7	-3,0	-	0,2	13,3	-0,6	6,6	94,5
Provisions pour engagements contractuels	295,8	163,7	-163,6	-1,1	-	-	0,2	-	-7,2	287,8
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	47,7	68,6	-3,0	-1,0	-	-0,1	206,2	-0,9	-15,9	301,6
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	306,3	12,5	-13,6	-13,8	-	16,0	84,2	-5,3	11,5	397,8
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	23,2	-	-	23,2
Provisions pour risque filiales	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-0,3	0,9
Provisions pour garantie et SAV	114,6	49,4	-20,9	-2,4	-	-	1,8	-1,2	0,8	142,1
Autres provisions	99,0	25,0	-13,9	-4,2	-	0,6	42,0	-0,6	-16,7	131,2
<b>Provisions non courantes hors engagements sociaux</b>	<b>982,3</b>	<b>370,8</b>	<b>-237,0</b>	<b>-25,6</b>	<b>-</b>	<b>16,4</b>	<b>370,9</b>	<b>-8,6</b>	<b>-21,6</b>	<b>1 447,6</b>
Provisions pour engagements sociaux *	665,7	74,8	-83,2	-2,7	-37,1	-	108,1	-0,8	24,2	749,0
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 648,0</b>	<b>445,6</b>	<b>-320,2</b>	<b>-28,3</b>	<b>-37,1</b>	<b>16,4</b>	<b>479,0</b>	<b>-9,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2 196,6</b>
Autres dettes non courantes	203,7	21,2	-14,2	-	-	-	1,6	-3,4	-1,6	207,3
<b>PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES</b>	<b>1 851,7</b>	<b>466,8</b>	<b>-334,4</b>	<b>-28,3</b>	<b>-37,1</b>	<b>16,4</b>	<b>480,6</b>	<b>-12,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2 403,9</b>

\* Voir note 32.

Pour rappel : l'évolution des provisions courantes au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Dotation de l'exercice	Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Provisions pour litiges fiscaux	46,5	23,4	-18,4	-2,6	0,1	-0,1	-0,3	48,6
Provisions pour litiges sociaux	18,4	12,3	-6,5	-1,8	-0,3	-	1,4	23,5
Provisions pour autres litiges	142,1	39,1	-58,1	-14,8	-	-0,8	-3,6	103,9
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	111,3	55,6	-92,1	-3,4	67,1	-1,7	28,4	165,2
Provisions sur actifs corporels	1,5	2,5	-1,5	-	-	-	-	2,5
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	53,4	7,1	-17,1	-2,7	2,8	-2,6	19,0	59,9
Provisions pour restructuration	21,8	15,6	-18,8	-1,9	29,9	-	-0,5	46,1
Provisions pour risques filiales	18,9	3,0	-5,0	-1,3	-0,5	-	0,4	15,5
Provisions pour garantie et SAV	145,0	60,5	-50,8	-6,6	0,5	-5,7	-3,4	139,5
Autres provisions	195,1	117,9	-86,0	-34,9	8,5	-1,8	22,4	221,2
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>754,0</b>	<b>337,0</b>	<b>-354,3</b>	<b>-70,0</b>	<b>108,1</b>	<b>-12,7</b>	<b>63,8</b>	<b>825,9</b>

## Note 18 ( DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

L'évolution des dettes financières **non courantes** au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Augmenta- tions/sous- criptions	Rembour- sements	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur <sup>(1)</sup>	Effets de change	Reclassements non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Emprunts obligataires	8 417,5	1 712,6	-1,3	86,4	-47,0	-112,9	-1 050,5	4,8	9 009,6
Autres dettes financières non courantes	5 584,1	486,7	-1 361,6	1 564,6	8,8	-51,5	-1 046,9	-245,8	4 938,4
<b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>14 001,6</b>	<b>2 199,3</b>	<b>-1 362,9</b>	<b>1 651,0</b>	<b>-38,2</b>	<b>-164,4</b>	<b>-2 097,4</b>	<b>-241,0</b>	<b>13 948,0</b>

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

Le traitement comptable des dettes financières non courantes est celui des passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les **variations de périmètre** proviennent essentiellement de la Division Propreté pour 1 331,0 millions d'euros (effet de l'acquisition du groupe Sulo pour 1 120,1 millions d'euros et de VSA Tecnitalia pour 204,7 millions d'euros), de la Division Eau pour 165,8 millions d'euros (effet de l'acquisition de Thames Water pour 150,5 millions d'euros) et de la Division Transport pour 83,2 millions d'euros

(effet de la remise à la juste valeur des dettes de la SNCM pour 62 millions d'euros).

Les **autres mouvements** sont liés au reclassement des comptes courants des entités consolidées en intégration proportionnelle.

Aucun reclassement n'est effectué en passifs classés comme détenus en vue de la vente en 2007. Le montant net reclassé en passifs classés comme détenus en vue de la vente était de 31,0 millions d'euros en 2006.

La ventilation des emprunts obligataires non courants par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Au	Au	Au	Maturité		
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	< 3 ans	de 3 à 5 ans	> 5 ans
Emissions publiques <sup>(1)</sup>	6 939,0	7 588,6	8 191,1	65,5	966,5	7 159,1
Placements privés <sup>(2)</sup>	344,0	309,1	288,8	-	-	288,8
Emprunt obligataire Three Valleys <sup>(3)</sup>	286,0	292,1	267,6	-	-	267,6
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance <sup>(4)</sup>	-	-	59,3	5,1	7,0	47,2
Autres < 50 M EUR en 2007	288,9	227,7	202,8	51,7	47,0	104,1
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>7 857,9</b>	<b>8 417,5</b>	<b>9 009,6</b>	<b>122,3</b>	<b>1 020,5</b>	<b>7 866,8</b>

(1) Au 31 décembre 2007, l'encours des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 9 393,0 millions d'euros dont 8 191,1 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur s'élève à -105,2 millions d'euros à la clôture.

Au cours de l'année 2007, Veolia Environnement a levé dans le cadre de son programme EMTN 1 881,8 millions d'euros équivalents (enregistrés au bilan au coût amorti de 1 855,2 millions d'euros) qui se décomposent comme suit :

- 200 millions d'euros à taux variable (Euribor 3M+0,50 %) à échéance août 2008. La valeur de l'émission calculée selon la méthode du coût amorti au 31 décembre 2007 représente 200,1 millions d'euros. Compte tenu de son échéance, cet emprunt obligataire est classé en dettes financières courantes ;
- 1 milliard d'euros à taux fixe de 5,125 % à échéance mai 2022. La valeur de l'émission calculée selon la méthode du coût amorti au 31 décembre 2007 représente 987,8 millions d'euros ;
- 500 millions de livres sterling à taux fixe de 6,125 % à échéance octobre 2037. La valeur de l'émission calculée selon la méthode du coût amorti au 31 décembre 2007 représente 667,0 millions d'euros.

Par ailleurs, Veolia Environnement a procédé au cours de l'année 2007 au remboursement de deux émissions obligataires : le 30 mai 2007, celle d'un montant de 491 millions d'euros réalisée en novembre 2005 et le 18 juillet 2007, celle d'un montant de 142 millions d'euros réalisée en janvier 2006. Compte tenu de leurs échéances, ces emprunts obligataires étaient classés en dettes financières courantes au 31 décembre 2006.

Enfin, deux emprunts obligataires ont été reclassés en dettes financières courantes compte tenu de leur échéance :

- une émission obligataire de 300 millions d'euros arrivant à échéance le 15 février 2008 ;
- le solde d'une émission obligataire de 700 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juin 2008.

(2) Au 31 décembre 2007, l'encours du placement privé réalisé aux États-Unis en 2003 (USPP) s'élève à 288,8 millions d'euros équivalents (dont 4,4 millions d'euros liés aux réévaluations). Cet emprunt obligataire se décompose en cinq tranches :

- tranches A, B, C à échéance 30 janvier 2013, de montants respectifs : 33 millions d'euros (au taux fixe de 5,84 %), 7 millions de livres sterling (au taux fixe de 6,22 %), 147 millions de dollars américains (au taux fixe de 5,78 %) ;
- tranche D à échéance 30 janvier 2015 de 125 millions de dollars américains au taux fixe de 6,02 % ;
- tranche E à échéance 30 janvier 2018 de 85 millions de dollars américains au taux fixe de 6,31 %.

(3) L'emprunt obligataire de 200 millions de livres sterling émis par Three Valleys en Grande-Bretagne (filiale de la Division Eau) en juillet 2004 au taux facial de 5,875 % est comptabilisé selon la méthode du coût amorti pour un montant de 267,6 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2007. L'échéance de l'emprunt est le 13 juillet 2026.

(4) L'emprunt obligataire amortissable de 108,9 millions de livres sterling émis en 1999 par Stirling Water Seafield Finance (filiale de Thames Water) au taux facial de 5,822 % est comptabilisé selon la méthode du coût amorti pour un montant de 59,3 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2007 (Stirling Water est consolidé proportionnellement à hauteur de 49 %). L'échéance de l'emprunt est le 26 septembre 2026.

Les principales composantes de la dette obligataire non courante sont les suivantes :

<b>Opération</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Date échéance finale</b>	<b>Devise</b>	<b>Nominal</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Taux facial</b>	<b>montant au bilan</b>
Série 7	01/02/2012	EUR	1 000	5,88 %	966
Série 8	29/04/2009	CZK	25	Pribor 3M + 0,67 %	25
Série 9	23/04/2010	CZK	22	Pribor 3M + 0,67 %	22
Série 10	28/05/2013	EUR	1 000	4,88 %	966
Série 10 bis	28/05/2018	EUR	750	5,38 %	736
Série 12	25/11/2033	EUR	700	6,13 %	694
Série 13	04/03/2009	USD	18	Libor USD 3M + 0,55 %	18
Série 14	30/06/2015	USD	34	4,69 %	33
Série 15	17/06/2015	EUR	600	1,75 % <sup>(1)</sup>	632
Série 17	12/02/2016	EUR	900	4,00 %	875
Série 18	11/12/2020	EUR	600	4,38 %	579
Série 21	16/01/2017	EUR	1 000	4,38 %	989
Série 23	24/05/2022	EUR	1 000	5,13 %	988
Série 24	29/10/2037	GBP	682	6,13 %	668
<b>Total émissions obligataires (EMTN)</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>8 331</b>	<b>n/a</b>	<b>8 191</b>
USPP EUR 2013	30/01/2013	EUR	33	5,84 %	33
USPP GBP 2013	30/01/2013	GBP	9	6,22 %	9
USPP USD 2013	30/01/2013	USD	100	5,78 %	100
USPP USD 2015	30/01/2015	USD	85	6,02 %	87
USPP USD 2018	30/01/2018	USD	58	6,31 %	60
<b>Total des placements privés US</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>285</b>	<b>n/a</b>	<b>289</b>
Emprunt obligataire Three Valleys	13/07/2026	GBP	273	5,88 %	268
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance	26/09/2026	GBP	63	5,82 %	59
<b>TOTAL PRINCIPAUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>8 952</b>	<b>N/A</b>	<b>8 807</b>

(1) Indexé sur l'inflation européenne



Les principales composantes des autres dettes financières non courantes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au	Au	Au	Maturité		
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	< 3 ans	de 3 à 5 ans	> 5 ans
BWB et dettes d'entités ad-hoc <sup>(1)</sup>	2 126,0	2 067,1	1 234,8	264,4	261,5	708,9
Location financement <sup>(2)</sup>	802,0	866,1	754,5	289,0	187,8	277,7
Crédit syndiqué en couronnes tchèques <sup>(3)</sup>	344,8	363,8	338,0	225,3	112,7	-
Engagements de rachat sur intérêts minoritaires (note 1.14.5)	177,7	276,0	309,9	100,6	203,2	6,1
Cogevolt <sup>(4)</sup>	457,0	358,8	259,7	89,0	167,1	3,6
Aquiris <sup>(5)</sup>	-	164,2	184,2	15,5	15,6	153,1
Redal <sup>(6)</sup>	128,9	97,3	161,3	33,1	26,0	102,2
VSA Tecnitalia <sup>(7)</sup>	-	-	164,6	45,0	60,2	59,4
Delfluent <sup>(8)</sup>	74,4	102,3	118,3	24,7	8,0	85,6
Shenzhen <sup>(9)</sup>	105,3	97,5	93,2	-	-	93,2
Annuités d'emprunt des collectivités <sup>(10)</sup>	120,3	101,1	67,3	28,1	34,8	4,4
Autres < 100 M EUR	1 528,5	1 089,9	1 252,6	521,7	43,3	687,6
<b>AUTRES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>5 864,9</b>	<b>5 584,1</b>	<b>4 938,4</b>	<b>1 636,4</b>	<b>1 120,2</b>	<b>2 181,8</b>

- (1) La dette financière non courante Berliner Wasser Betriebe (« BWB ») se décompose comme suit :  
 – la dette portée par les sociétés opérationnelles dont l'encours au 31 décembre 2007 s'élève à 933,3 millions d'euros contre 1 148,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;  
 – la dette des entités ad-hoc s'élève à 301,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 318,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.  
 La diminution de la dette financière non courante de BWB par rapport au 31 décembre 2006 provient essentiellement du reclassement de la dette d'acquisition de 600 millions d'euros arrivant à échéance le 15 janvier 2008 en dette financière courante.
- (2) Au 31 décembre 2007, les emprunts relatifs à la location financement viennent à échéance entre 2009 et 2031. Les taux d'intérêts sont soit fixes, soit variables (indexés sur l'EONIA, le T4M euro et le TAM euro ou leurs équivalents pour les financements en autres devises).
- (3) Ce crédit syndiqué, arrangé par Komerční Banka, Crédit Lyonnais, et ING Bank au bénéfice de Veolia Environnement, d'un montant de 12 milliards de couronnes tchèques est venu refinancer en 2005 le crédit syndiqué à 5 ans de 8 milliards de couronnes tchèques négocié en novembre 2003. Il est composé de deux tranches, l'une de 8 milliards de couronnes tchèques à échéance 29 juillet 2010, l'autre de 4 milliards de couronnes tchèques à échéance 27 juillet 2012. Au 31 décembre 2007, ce crédit syndiqué était utilisé à hauteur de 9 milliards soit une contre-valeur de 338,0 millions d'euros.
- (4) Cette opération de titrisation de créances futures a été organisée dans le cadre du financement des installations de cogénération de Veolia Énergie. La dette reflète les paiements restant à effectuer au titre de l'amortissement des créances futures et s'échelonne jusqu'en mai 2012. Le taux fixe moyen relatif à cette dette est de 5,25 %.
- (5) Ces financements portés par Aquiris dans le cadre du projet de construction de la station d'assainissement de la ville de Bruxelles Nord, ont été mis en place en décembre 2006. Ils sont constitués de deux lignes de crédit amortissables à taux variables. Au 31 décembre 2007, l'encours de ces lignes s'élevait à 184,2 millions d'euros.
- (6) La dette sans recours portée par Redal au Maroc arrivant à échéance le 31 décembre 2018 s'élève à 161,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- (7) Il s'agit principalement, à hauteur de 131,5 millions d'euros, de 2 lignes de financement amortissables à taux variable portées par la société VSA Tecnitalia dans le cadre de financements de projets d'usines de traitement thermique de déchets.
- (8) Il s'agit de 3 lignes de financement à taux variables portées par la société Delfluent BV dans le cadre de la construction de la station d'assainissement de la ville de La Haye. L'une de ces lignes (d'un montant de 17,5 millions d'euros) est remboursable in fine, échéance 2009 tandis que les deux autres lignes, de maturité 2030, sont amortissables. Au 31 décembre 2007, l'encours global de ces trois lignes s'élevait à 118,3 millions d'euros.
- (9) Ce financement relatif au contrat de gestion globale de l'eau de la ville de Shenzhen et porté par Beijing Capital VW Invest. Co est consolidé à 50 % au 31 décembre 2007 à hauteur de 93,2 millions d'euros équivalents. Il s'agit d'un emprunt en renminbi amortissable, arrivant à échéance en juin 2022 et dont le taux, révisable tous les six ans, est fixé à 6,93 % jusqu'à la prochaine échéance au 22 novembre 2010.
- (10) Le Groupe assume certains engagements de redevance envers les collectivités locales en vertu de contrats de services publics. Le montant consolidé d'annuité d'emprunt aux collectivités au 31 décembre 2007 s'élevait à 67,3 millions d'euros.

La ventilation des dettes financières non courantes par devise à l'origine (avant opérations de swaps) est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007
Euro	11 103,5	11 542,0	10 701,8
Livre sterling	515,8	554,0	1 290,1
Dollar américain	655,2	558,2	641,7
Couronne tchèque	446,8	447,1	418,7
Renminbi (yuan chinois)	139,9	183,8	218,1
Zloty polonais	62,5	64,7	88,2
Won coréen	122,4	60,8	49,3
Couronne norvégienne	41,7	37,9	28,2
Dollar australien	137,8	17,4	9,9
Autres	497,2	535,7	502,0
<b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>13 722,8</b>	<b>14 001,6</b>	<b>13 948,0</b>

Le Groupe a recours à des contrats de location financement pour financer certains actifs corporels d'exploitation et biens immobiliers qui sont inscrits à l'actif du bilan.

Les actifs financés en **location financière** se répartissent par nature comme suit au 31 décembre 2007 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles nettes	Actifs incorporels du domaine concédé	Actifs financiers opérationnels	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>423,5</b>	<b>191,7</b>	<b>284,8</b>	<b>900,0</b>
31 décembre 2006	433,0	327,1	362,7	1 122,8
31 décembre 2005	n.d.	n.d.	n.d.	925,0

Au 31 décembre 2007, les paiements minimums futurs au titre de ces contrats se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Locations financières [au bilan]
2008	172,9
2009 & 2010	328,8
2011 & 2012	256,5
2013 et années ultérieures	381,7
<b>TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS</b>	<b>1 139,9</b>
Intérêts	265,6
<b>VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT</b>	<b>874,3</b>

Pour rappel : L'évolution des dettes financières non courantes au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Augmentations/ souscriptions	Rembour- sements	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Emprunts obligataires	7 857,9	1 287,4	-38,3	-	-138,0	-40,1	-511,4	8 417,5
Autres dettes financières non courantes	5 864,9	865,3	-938,5	259,6	0,4	-21,2	-446,4	5 584,1
<b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>13 722,8</b>	<b>2 152,7</b>	<b>-976,8</b>	<b>259,6</b>	<b>-137,6</b>	<b>-61,3</b>	<b>-957,8</b>	<b>14 001,6</b>

## Note 19 ( DETTES FINANCIÈRES COURANTES

L'évolution des dettes financières courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Dettes financières courantes	2 904,1	-1 464,8	421,4	-16,0	-132,3	2 097,4	-4,8	3 805,0

Le traitement comptable des dettes financières courantes est celui des passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les dettes financières courantes s'élèvent à 3 805,0 millions d'euros en 2007 contre 2 904,1 millions d'euros en 2006.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- le reclassement de deux emprunts obligataires en dettes financières courantes compte tenu de leur échéance :
  - une émission obligataire de 700 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juin 2008,
  - une émission obligataire de 300 millions d'euros arrivant à échéance le 15 février 2008 ;
- l'émission le 26 février 2007, d'un emprunt obligataire de 200 millions d'euros arrivant à échéance le 27 août 2008 ;
- le remboursement de deux émissions obligataires : le 30 mai 2007, celle d'un montant de 491 millions d'euros réalisée en 2005 et le 18 juillet 2007, celle d'un montant de 142 millions d'euros réalisée en janvier 2006 ;
- la diminution de l'encours de billets de trésorerie de 624 millions d'euros ;
- le reclassement en dette financière courante d'un engagement de rachat sur intérêts minoritaires de 141 millions d'euros dans la Division Propreté ;

- le reclassement en dette financière courante de la dette d'acquisition de Berlin (600 millions d'euros) arrivant à échéance le 15 janvier 2008.

Au 31 décembre 2007, les dettes financières courantes proviennent principalement de :

- Veolia Environnement SA pour 1 937,2 millions d'euros (dont billets de trésorerie pour 109,0 millions d'euros, émissions obligataires à échéance moins d'un an pour 1 201,9 millions d'euros, dette liée au programme de titrisation pour 342,4 millions d'euros et intérêts courus sur dettes pour 271,0 millions d'euros) ;
- la Division Eau pour 964,5 millions d'euros (dont la société porteuse du contrat Berlin pour 600 millions d'euros) ;
- la Division Propreté pour 372,4 millions d'euros (dont un engagement de rachat sur intérêts minoritaires de 141,0 millions d'euros) ;
- la Division Énergie pour 430,7 millions d'euros (dont la part courante du financement de Cogevolt pour 99,1 millions d'euros) ;
- la Division Transport pour 72,3 millions d'euros.

Le montant de dette financière courante liée aux contrats de locations financières du Groupe ressort à 125,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 131,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Pour rappel : l'évolution des dettes financières courantes au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Dettes financières courantes	2 138,2	-239,2	89,8	-7,6	922,9	2 904,1

## Note 20 ( TRÉSORERIE PASSIVE

L'évolution de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Veolia Eau	135,3	65,8	12,0	-2,6	-1,5	209,0
Veolia Propreté	96,9	32,2	1,7	-2,2	2,0	130,6
Veolia Énergie	174,5	-90,5	8,6	0,3	-1,2	91,7
Veolia Transport	26,2	-2,7	2,2	0,1	0,2	26,0
Autres	23,1	-20,4	0,4	-	-1,0	2,1
<b>TRÉSORERIE PASSIVE</b>	<b>456,0</b>	<b>-15,6</b>	<b>24,9</b>	<b>-4,4</b>	<b>-1,5</b>	<b>459,4</b>

Pour rappel : l'évolution de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2006 est la suivante :

(en millions d'euro)	Au 31 décembre 2005	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2006
Veolia Eau	222,9	-96,9	8,6	-1,3	2,0	135,3
Veolia Propreté	87,4	10,4	7,1	-1,9	-6,1	96,9
Veolia Énergie	161,6	-21,7	27,6	0,2	6,8	174,5
Veolia Transport	32,4	-9,0	4,4	-0,2	-1,4	26,2
Autres	2,5	20,4	0,2	-	-	23,1
<b>TRÉSORERIE PASSIVE</b>	<b>506,8</b>	<b>-96,8</b>	<b>47,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>456,0</b>

## Note 21 ( PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### Ventilation du produit des activités ordinaires (voir note 1.17)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Prestations de services	27 305,8	24 441,3	21 826,4
Ventes de biens	1 464,8	1 609,1	1 387,9
Revenus des actifs financiers opérationnels	345,1	351,0	325,8
Construction	3 512,5	2 219,0	2 030,3
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>25 570,4</b>

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux activités de ventes de solutions technologiques de Veolia Eau ainsi qu'aux ventes de produits liées aux activités de recyclage de Veolia Propreté.

La forte augmentation du chiffre d'affaires de construction résulte notamment de la croissance de Veolia Eau et des activités travaux en France.

## Note 22 ( RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les constituants de la formation du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>25 570,4</b>
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-26 929,6</b>	<b>-23 427,1</b>	<b>-20 869,9</b>
<i>dont : pertes de valeur sur écarts d'acquisition et badwill constatés en résultat</i>	18,2	10,7	-7,2
<i>coûts de restructuration</i>	-28,8	-25,1	-16,2
<b>Coûts commerciaux</b>	<b>-551,3</b>	<b>-515,2</b>	<b>-478,5</b>
<b>Coûts généraux et administratifs</b>	<b>-2 757,0</b>	<b>-2 611,2</b>	<b>-2 394,9</b>
<i>dont : frais de recherche et développement</i>	-84,6	-66,4	-62,9
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>106,6</b>	<b>66,0</b>	<b>65,8</b>
<i>dont : plus ou moins values de cessions d'actifs</i>	106,6	50,9	57,9
<i>autres</i>	-	15,1	7,9
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>2 496,9</b>	<b>2 132,9</b>	<b>1 892,9</b>

Le montant des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2007 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>-2 529,8</b>	<b>1 067,5</b>	<b>-1 462,3</b>	<b>-1 409,8</b>	<b>-1 292,5</b>
<b>Amortissements</b>	<b>-1 572,1</b>	<b>24,0</b>	<b>-1 548,1</b>	<b>-1 356,8</b>	<b>-1 253,3</b>
Actifs corporels	-1 202,2	24,0	-1 178,2	-1 045,8	-949,3
Actifs incorporels	-369,9	-	-369,9	-311,0	-304,0
<b>Pertes de valeur</b>	<b>-234,6</b>	<b>186,6</b>	<b>-48,0</b>	<b>-59,7</b>	<b>-40,2</b>
Actifs corporels	-43,3	7,6	-35,7	-16,2	-7,8
Actifs incorporels	-1,3	0,6	-0,7	-7,8	-4,7
Stocks	-9,5	8,0	-1,5	-2,4	-1,9
Créances clients	-166,4	126,5	-39,9	-38,9	-10,4
Autres créances d'exploitation et hors exploitation	-14,1	43,9	29,8	5,6	-15,4
<b>Provisions courantes et non courantes opérationnelles hors renouvellement</b>	<b>-723,1</b>	<b>856,9</b>	<b>133,8</b>	<b>6,7</b>	<b>1,0</b>
Provisions opérationnelles non courantes hors renouvellement	-395,8	450,3	54,5	-99,1	-43,0
Provisions opérationnelles courantes	-327,3	406,6	79,3	105,8	44,0
<b>CHARGES DE RENOUVELLEMENT *</b>			<b>-358,4</b>	<b>-368,1</b>	<b>-351,1</b>
<b>PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CESSIONS SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION ET BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT</b>			<b>18,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-28,0</b>
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS</b>			<b>-1 802,5</b>	<b>-1 777,3</b>	<b>-1 671,6</b>

\* **Charges de renouvellement** : l'ensemble des coûts de renouvellement du domaine concédé dans le contexte des contrats de délégation de service public en France est considéré, dans le tableau des flux de trésorerie, comme un investissement, que les ouvrages aient été financés ou non à l'origine par les concessionnaires. Ainsi, dans le passage du résultat net aux flux de trésorerie d'exploitation, l'ensemble des coûts de renouvellement est éliminé dans la rubrique amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels.

Les amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels au tableau de flux de trésorerie incluent les amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels reclassés en résultat

des activités non poursuivies pour 22,6 millions d'euros en 2007 (principalement Veolia Transport Danemark).

Pour rappel : Le montant des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2006 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>-2 166,2</b>	<b>756,4</b>	<b>-1 409,8</b>	<b>-1 292,5</b>
<b>Amortissements</b>	<b>-1 357,4</b>	<b>0,6</b>	<b>-1 356,8</b>	<b>-1 253,3</b>
Actifs corporels	-1 046,4	0,6	-1 045,8	-949,3
Actifs incorporels	-311,0	-	-311,0	-304,0
<b>Pertes de valeur</b>	<b>-208,6</b>	<b>148,9</b>	<b>-59,7</b>	<b>-40,2</b>
Actifs corporels	-26,2	10,0	-16,2	-7,8
Actifs incorporels	-7,8	-	-7,8	-4,7
Stocks	-13,4	11,0	-2,4	-1,9
Créances clients	-152,7	113,8	-38,9	-10,4
Autres créances d'exploitation et hors exploitation	-8,5	14,1	5,6	-15,4
<b>Provisions courantes et non courantes opérationnelles hors renouvellement</b>	<b>-600,2</b>	<b>606,9</b>	<b>6,7</b>	<b>1,0</b>
Provisions opérationnelles non courantes hors renouvellement	-287,1	188,0	-99,1	-43,0
Provisions opérationnelles courantes	-313,1	418,9	105,8	44,0
<b>CHARGES DE RENOUVELLEMENT *</b>			<b>-368,1</b>	<b>-351,1</b>
<b>PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CESSIONS SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION ET BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT</b>			<b>0,6</b>	<b>-28,0</b>
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS</b>			<b>-1 777,3</b>	<b>-1 671,6</b>

Détail des pertes de valeur et effets des cessions sur les écarts d'acquisition

**Détail des pertes de valeur et effets des cessions sur les écarts d'acquisition**

Les pertes de valeurs des écarts d'acquisition se décomposent ainsi (voir également note 4) :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Israël Propreté	-	-	-10,0
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Stérence Énergie	-	-	-4,7
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Eurolines	-6,9	-	-
Constatation des badwills en résultat - Veolia Eau	-	11,2	5,2
Constatation des badwills en résultat - SNCM	10,9	-	-
Constatation des badwills en résultat suite aux souscriptions de capital par les salariés – Lodz (Veolia Énergie – Pologne)	10,3	-	-
Autres	3,9	-0,5	2,3
<b>Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et badwills constatés en résultat présentés au compte de résultat en coûts des ventes</b>	<b>18,2</b>	<b>10,7</b>	<b>-7,2</b>
Effet de la cession partielle de l'UGT Énergie Clemessy suite à la cession du pôle nucléaire	-	-	-14,0
Effet de la cession partielle de l'UGT Énergie Allemagne suite à la cession de l'activité Facility Management	-	-	-6,8
Correction d'affectation du prix d'acquisition dans l'UGT Veolia Eau Allemagne	-	-2,8	-
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Allemagne Transport	-	-7,3	-
<b>Pertes de valeur et effets des cessions sur écarts d'acquisition présentés au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-</b>	<b>-10,1</b>	<b>-20,8</b>
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CÉSSIONS SUR ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT</b>	<b>18,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-28,0</b>

**Coûts de restructuration**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Charges de restructuration	-29,7	-30,6	-36,0
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	0,9	5,5	19,8
<b>TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION</b>	<b>-28,8</b>	<b>-25,1</b>	<b>-16,2</b>

Au 31 décembre 2007, les coûts de restructuration se situent essentiellement dans les Divisions Énergie (-10,4 millions d'euros), Transport (-11,8 millions d'euros) et Eau (-3,7 millions d'euros).



## Charges de personnel

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Frais de personnel	-9 826,8	-8 786,5	-7 952,6
Participation et intéressement	-169,1	-165,7	-153,7
Rémunérations en actions (IFRS 2)	-65,4	-40,9	-30,3
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-10 061,3</b>	<b>-8 993,1</b>	<b>-8 136,6</b>

Les frais liés aux rémunérations en actions IFRS 2 au titre de l'exercice 2007 (65,4 millions d'euros) sont liés aux opérations d'actionariat salarié y compris l'abondement et de distribution gratuite d'actions (49,8 millions d'euros) et aux programmes de stock options (15,6 millions d'euros).

## Frais de recherche et développement

Ils s'élèvent respectivement à 84,6 millions d'euros, 66,4 millions d'euros et 62,9 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

## Note 23 ( COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le détail des produits et charges constitutifs du coût de l'endettement financier est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Produits	152,5	82,8	63,3
Charges	-969,6	-783,8	-774,0
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>-817,1</b>	<b>-701,0</b>	<b>-710,7</b>

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non comptablement de couverture.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Passifs financiers au coût amorti	-891,4	nd	nd
Commissions non incluses dans le TIE	-4,2	nd	nd
<b>Charges sur l'endettement</b>	<b>-895,6</b>	<b>-750,0</b>	<b>-744,8</b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) *</b>	<b>129,5</b>	<b>81,0</b>	<b>62,0</b>
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture	-51,0	-32,0	-27,9
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>-817,1</b>	<b>-701,0</b>	<b>-710,7</b>

\* Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture » comprend au 31 décembre 2007 les éléments suivants :

- la réévaluation de dettes couvertes par une relation de couverture de juste valeur pour 53,5 millions d'euros ;
- la réévaluation des instruments dérivés de couverture de juste valeur pour -53,4 millions d'euros ;
- la charge liée à l'inefficacité des relations de couverture de flux de trésorerie pour -0,8 millions d'euros en coût de l'endettement financier ;
- les résultats sur instruments dérivés de « trading » pour -29,5 millions d'euros dont 7,3 millions d'euros au titre des instruments dérivés de taux et -36,8 millions d'euros au titre des instruments dérivés de change en couverture de financement (cf. note 30) constatés en coût de l'endettement financier. Par ailleurs, 11,7 millions d'euros sont constatés en autres produits et charges financiers et -0,3 millions d'euros en résultat opérationnel.

L'écart résiduel sur cette rubrique est constitué de la somme des flux d'intérêts sur les relations de couverture (fair value hedge et cash flow hedge).

Par ailleurs, aucune charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise n'est constatée en 2007 et le montant transféré des capitaux propres en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie est non significatif sur l'exercice.

Les produits d'intérêts pour les instruments évalués au coût amorti (y compris produits d'intérêts comptabilisés en résultat opérationnel et en autres produits et charges financiers) s'élèvent à 388 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les charges d'intérêts pour les instruments évalués au coût amorti (y compris charges d'intérêts comptabilisées en résultat opérationnel et en autres produits et charges financiers) est de -891,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

## Note 24 ( AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Gains nets sur les prêts et créances *	56,8	21,5	61,2
Résultats sur actifs disponibles à la vente (dont dividendes)	10,3	9,7	6,5
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	5,5	-21,6	-6,1
Désactualisation des provisions	-60,8	-15,9	-17,3
Résultat de change	-2,8	-14,3	14,3
Autres	-7,6	-13,4	-30,5
<b>AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1,4</b>	<b>-34,0</b>	<b>28,1</b>

\* Comprend des dépréciations de valeur pour -7,7 millions d'euros en 2007, contre -8,4 millions d'euros en 2006.

Les autres revenus et charges financiers passent de -34,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'amélioration de la contribution des autres revenus et charges financiers résulte principalement :

- de l'impact du retournement du résultat de change pour 11,5 millions d'euros ;
- de l'effet de la réévaluation de dérivés incorporés pour 26,9 millions d'euros (autres produits et charges) ; en effet, l'impact de la réévaluation de dérivés incorporés à des contrats en particulier certains contrats industriels en Corée du Sud

s'est élevé à 10,6 millions d'euros en 2007 contre -16,3 millions d'euros en 2006 ;

- de l'augmentation des gains nets sur les prêts et créances pour 34,6 millions d'euros (dont 26,5 millions de produits d'intérêts sur la créance drainage sur le Land Berlin) ;
- compensé par la dégradation de l'effet de désactualisation des provisions de -44,9 millions d'euros ; au cours de l'exercice 2007 l'augmentation de la désactualisation de provisions à long terme concerne la SNCM (provision pour contrats déficitaires), les engagements de retraites et les provisions de coûts de fermeture et post exploitation des centres de stockage de déchets ultimes dans la Propreté.

## Note 25 (IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Charge fiscale courante</b>	<b>-416,3</b>	<b>-330,9</b>	<b>-309,4</b>
France	-110,0	-75,1	-95,1
Autres pays	-306,3	-255,8	-214,3
<b>Charge/produit fiscal(e) différé(e)</b>	<b>-3,8</b>	<b>-78,7</b>	<b>-113,0</b>
France	-96,0	-103,1	-49,2
Autres pays	92,2	24,4	-63,8
<b>TOTAL DE LA CHARGE FISCALE</b>	<b>-420,1</b>	<b>-409,6</b>	<b>-422,4</b>

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2006). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt sur les sociétés courant calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

En 2006 et 2007, le groupe fiscal américain a été restructuré. Cette opération est toujours en cours de revue par l'administration fiscale américaine (cf. notes 12 et 37).

L'évolution de la charge d'impôt en 2007 s'explique par :

- l'accroissement du périmètre du Groupe et du résultat avant impôt qui augmente le montant de l'impôt courant et différé ;
- la baisse des taux dans un nombre conséquent de pays avec un impact total positif de 62,0 millions d'euros lié aux stocks d'impôts différés passifs (dont un impact de 54,6 millions d'euros en Allemagne et au Royaume-Uni) ;
- l'amélioration des perspectives d'utilisation des déficits ordinaires du groupe fiscal américain qui permet de générer un produit d'impôt différé supplémentaire de 85 millions d'euros.

## RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Résultat courant avant impôts	1 681,2	1 397,9	1 210,3
Impôts sur le résultat	-420,1	-409,6	-422,4
<b>TAUX D'IMPOSITION LÉGAL</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,93 %</b>
Pertes de valeurs nettes sur écarts d'acquisition non déductibles	0,11 %	0,17 %	0,81 %
Différences de taux	-7,47 %	-5,78 %	-1,70 %
Visibilité fiscale	-4,47 %	-6,09 %	-6,62 %
Dividendes	2,12 %	1,47 %	2,48 %
Impôts sans base	1,65 %	0,71 %	1,18 %
Paiements en actions	(1)	0,80 %	0,71 %
Autres	-1,38 %	3,59 %	3,11 %
<b>TAUX D'IMPOSITION RÉEL (2)</b>	<b>24,99 %</b>	<b>29,30 %</b>	<b>34,90 %</b>

(1) Information non significative compte tenu des nouvelles dispositions fiscales.

(2) Le taux d'imposition réel est égal au montant de la charge fiscale divisé par le résultat net des activités poursuivies retraité de cette même charge fiscale et des résultats des entreprises associées.

## Note 26 ( RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il passe de 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'augmentation des résultats des entreprises associées résulte essentiellement de l'amélioration des résultats des filiales de Veolia

Propreté à Taïwan et de l'entrée des filiales mises en équivalence dans le sous-groupe SULO (Veolia Propreté - Allemagne).

## Note 27 ( RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours du premier semestre 2006, Veolia Environnement a décidé de se retirer du partenariat qu'il avait avec la Royal Bank of Scotland dans l'Eau en Grande-Bretagne et de céder sa participation dans Southern Water. Compte tenu des effets sur l'activité Eau en Grande-Bretagne et du dénouement d'engagements au niveau de Veolia Environnement, cette opération a été traduite comptablement en résultat net des activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5.

D'autre part, les organes compétents du Groupe ont décidé de mettre en vente l'activité danoise de la Division Transport qui a été qualifiée comptablement d'activités non poursuivies.

Le résultat des activités non poursuivies au 31 décembre 2007 provient essentiellement des activités danoises de la Division Transport. Ces activités ont été effectivement cédées le 31 août 2007. Le montant constaté au titre de l'exercice correspond aux pertes de la période augmentées d'une dépréciation complémentaire de goodwill.

L'évolution du résultat net des activités non poursuivies est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Résultat des activités non poursuivies	-23,9	-53,8	0,7
Plus ou moins values de cession	0,7	3,8	-
Effets fiscaux	-	50,6	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>-23,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>

Au **31 décembre 2007**, le résultat net des activités non poursuivies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Southern Water <sup>(1)</sup>	Activités danoises Transport <sup>(2)</sup>	Total
Résultat des activités non poursuivies	-1,9	-22,0	<b>-23,9</b>
Plus ou moins values de cession	-	0,7	<b>0,7</b>
Effets fiscaux	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>-1,9</b>	<b>-21,3</b>	<b>-23,2</b>

(1) Activité cédée au cours de l'exercice 2006.

(2) À la suite d'une décision prise en 2006, cession en 2007.

Les principaux indicateurs du compte de résultat au **31 décembre 2007** des activités non poursuivies sont les suivants :

(en millions d'euros)	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	-	65,5	<b>65,5</b>
Résultat opérationnel	-1,9	-20,5	<b>-22,4</b>
Éléments financiers	-	-1,5	<b>-1,5</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	-	-	-
Résultats des entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>-1,9</b>	<b>-22,0</b>	<b>-23,9</b>

Le résultat net des activités non poursuivies au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Résultat des activités non poursuivies	-1,9	-51,9	<b>-53,8</b>
Plus ou moins values de cession	3,8	-	<b>3,8</b>
Effets fiscaux	50,6	-	<b>50,6</b>
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>52,5</b>	<b>-51,9</b>	<b>0,6</b>

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 31 décembre 2006 des activités non poursuivies sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	-	108,2	<b>108,2</b>
Résultat opérationnel	-4,4	-51,2	<b>-55,6</b>
Éléments financiers	-	-2,6	<b>-2,6</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	-	1,9	<b>1,9</b>
Résultats des entreprises associées	2,5	-	<b>2,5</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>-1,9</b>	<b>-51,9</b>	<b>-53,8</b>

Le résultat net des activités non poursuivies au 31 décembre 2005 se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Résultat des activités non poursuivies	8,4	-7,7	<b>0,7</b>
Plus ou moins values de cession	-	-	-
Effets fiscaux	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>8,4</b>	<b>-7,7</b>	<b>0,7</b>

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 31 décembre 2005 des activités non poursuivies sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	-	122,7	<b>122,7</b>
Résultat opérationnel	-	-6,0	<b>-6,0</b>
Éléments financiers	-	-1,7	<b>-1,7</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	-	-	-
Résultats des entreprises associées	8,4	-	<b>8,4</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>8,4</b>	<b>-7,7</b>	<b>0,7</b>

## Note 28 ( PART DES MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET

La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires représente 326,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 236,2 millions

d'euros au 31 décembre 2006. Elle concerne les actionnaires minoritaires de filiales.

La ventilation des intérêts minoritaires par Division est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Veolia Eau <sup>(1)</sup>	178,9	115,7	83,1
Veolia Propreté	21,8	18,6	25,7
Veolia Énergie <sup>(2)</sup>	96,4	87,1	54,7
Veolia Transport	28,9	14,7	9,7
Autres	0,9	0,1	-0,3
Intérêts minoritaires	326,9	236,2	172,9

(1) Dont minoritaires en Allemagne (Eaux de Berlin et Stadtwerke de Braunschweig) : 69 millions d'euros en 2006 et 120,5 millions d'euros en 2007.

(2) Dont quote-part EDF dans Dalkia Holding 58,1 millions d'euros en 2006 et 68,2 millions d'euros en 2007, contrat de Lodz 13,1 millions d'euros en 2006 et 21,4 millions d'euros en 2007.

## Note 29 ( RÉSULTATS NETS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société

mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action, pour l'ensemble des activités.

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Calcul du nombre moyen d'actions ordinaires (en millions de titres)</b>			
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action non dilué	430,0	398,8	395,6
Actions théoriques supplémentaires issues des plans d'achat ou de souscription d'actions	5,0	3,6	2,0
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action dilué (en millions de titres)</b>	<b>435,0</b>	<b>402,4</b>	<b>397,6</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action (en millions d'euros)</b>			
Résultat net part du Groupe	927,9	758,7	622,2
Résultat net part du Groupe par action			
<i>Non dilué</i>	2,16	1,90	1,57
<i>Dilué</i>	2,13	1,89	1,56
<b>Résultat net des activités non poursuivies par action (en millions d'euros)</b>			
Résultat net des activités non poursuivies	-23,2	0,6	0,7
Résultat net des activités non poursuivies par action			
<i>Non dilué</i>	-0,05	-	-
<i>Dilué</i>	-0,05	-	-
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN MILLIONS D'EUROS)</b>			
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	951,1	758,1	621,5
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action			
<i>Non dilué</i>	2,21	1,90	1,57
<i>Dilué</i>	2,19	1,88	1,56

Suite à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007, le calcul du résultat par action, de base et dilué, a été ajusté de façon rétrospective pour toutes les périodes présentées.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs reconnus sur les trois périodes par Veolia Environnement sont les options d'achat ou de souscription d'actions.

Le nombre d'actions théorique supplémentaire provient des plans d'achat ou de souscription d'actions. Le nombre, dans son calcul, prend en compte le différentiel de prix d'exercice des plans 2000 à 31,41 euros, 2001 à 40,59 euros, 2002 à 36,65 euros, 2003 à 22,14 euros, 2004 à 24,32 euros et 2006 à 44,03 euros avec le cours moyen de l'action Veolia Environnement en 2007 à 57,40 euros.



## Note 30 (GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### OBJECTIFS ET ORGANISATION DU GROUPE

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- les risques de marchés : risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de contrepartie, risque sur matières premières, et risque action ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de crédit.

N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité des risques de marchés, Veolia Environnement a mis en place une gestion centralisée de ces aléas financiers, afin d'en assurer une meilleure maîtrise. Elle s'appuie sur un ensemble de règles de

gestion édictées dans un manuel intitulé « Règles de Gestion Financements/Trésorerie et risques associés » largement diffusé aux entités du Groupe. Ces règles reposent sur des principes de sécurité, de transparence et d'efficacité.

La Direction Générale détermine la politique de gestion du Groupe. Le Groupe est organisé autour d'une trésorerie centrale qui a vocation à :

- centraliser la trésorerie du Groupe sous réserve de contraintes réglementaires locales ;
- gérer les risques financiers ;
- être la contrepartie des Divisions pour la négociation d'instruments dérivés ;
- suivre le risque de contrepartie du Groupe.

Les justes valeurs des instruments dérivés inscrites au bilan se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de taux</b>	<b>71,1</b>	<b>113,0</b>	<b>80,9</b>	<b>77,4</b>	<b>195,7</b>	<b>97,8</b>
Couvertures de juste valeur	21,2	48,9	45,2	16,3	164,7	2,5
Couvertures de flux de trésorerie	11,8	41,0	6,8	48,4	-	88,6
Dérivés non qualifiés de couverture	38,1	23,1	28,9	12,7	31,0	6,7
<b>Instruments dérivés de change</b>	<b>105,2</b>	<b>49,2</b>	<b>56,5</b>	<b>42,7</b>	<b>18,0</b>	<b>31,5</b>
Couvertures d'investissements nets	78,3	13,6	42,0	4,3	13,9	0,3
Dérivés non qualifiés de couverture	26,9	35,6	14,5	38,4	4,1	31,2
<b>Autres instruments dérivés dont matières premières</b>	<b>61,8</b>	<b>35,6</b>	<b>64,2</b>	<b>25,8</b>	<b>35,3</b>	<b>25,2</b>
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>238,1</b>	<b>197,8</b>	<b>201,6</b>	<b>145,9</b>	<b>249,0</b>	<b>154,5</b>

### 30.1 Gestion des risques de marchés

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières

premières, Veolia Environnement a recours à des instruments dérivés comptablement qualifiés ou non de couverture. L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

Les justes valeurs des instruments dérivés inscrites au bilan et leur mode de détermination se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Modèle interne avec paramètres observables (en %)		Modèle interne avec certains paramètres non observables (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	71,1	113,0	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Instruments dérivés de change	105,2	49,2	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Autres instruments dérivés dont matières premières	61,8	35,6	27,5 %	56,7 %	72,5 %	43,3 %
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>238,1</b>	<b>197,8</b>	<b>81,2 %</b>	<b>92,2 %</b>	<b>18,8 %</b>	<b>7,8 %</b>

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont des instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achats d'électricité

de maturité très longue), ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières) en particulier pour les échéances éloignées. Les paramètres sont alors estimés par les experts de Veolia Environnement.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		Modèle interne avec paramètres observables (en %)		Modèle interne avec certains paramètres non observables (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	80,9	77,4	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Instruments dérivés de change	56,5	42,7	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Autres instruments dérivés dont matières premières	64,2	25,8	13,1 %	7,8 %	86,9 %	92,2 %
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>201,6</b>	<b>145,9</b>	<b>72,3 %</b>	<b>83,7 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>16,3 %</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005		Modèle interne avec paramètres observables (en %)		Modèle interne avec certains paramètres non observables (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	195,7	97,8	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Instruments dérivés de change	18,0	31,5	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Autres instruments dérivés dont matières premières	35,3	25,2	72,2 %	4,8 %	27,8 %	95,2 %
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>249,0</b>	<b>154,5</b>	<b>96,1 %</b>	<b>84,5 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>15,5 %</b>

### 30.1.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net. Le Groupe gère

une position taux fixe/taux variable afin de limiter l'impact des variations d'intérêts sur son résultat tout en optimisant le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêts.

Les justes valeurs des instruments dérivés de taux inscrites au bilan se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Instruments de dérivés de taux</b>		<b>71,1</b>	<b>113,0</b>	<b>80,9</b>	<b>77,4</b>	<b>195,7</b>	<b>97,8</b>
Couverture de juste valeur	30.1.1.1	21,2	48,9	45,2	16,3	164,7	2,5
Couverture de flux de trésorerie	30.1.1.2	11,8	41,0	6,8	48,4	-	88,6
Dérivés non qualifiés de couverture	30.1.1.3	38,1	23,1	28,9	12,7	31,0	6,7

La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variation des taux d'intérêt. Ainsi, les dettes à taux fixes sont soumises à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celles-ci sur le marché, alors que les dettes à taux variables impactent les résultats financiers futurs.

La dette court terme est principalement indexée sur des indices de taux court (Eonia pour le programme de billets de trésorerie et Euribor/Libor pour les principales autres lignes de dette court terme). La dette moyen et long terme du Groupe est composée de dettes à taux fixe et à taux variable. Les principales monnaies d'endettement sont : l'euro, la livre sterling, le dollar américain, la couronne tchèque, le renmimbi et le zloty.

Exposition au risque de taux d'intérêt : répartition de la dette brute entre taux fixe et taux variable :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale
Taux fixe	12 129,7	66,5 %	11 290,6	65,1 %	10 586,5	65,3 %
Taux variable	6 111,0	33,5 %	6 042,3	34,9 %	5 619,0	34,7 %
<b>Total avant couverture</b>	<b>18 240,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>17 332,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>16 205,5</b>	<b>100,0 %</b>
Taux fixe	9 786,9	53,6 %	9 119,8	52,6 %	8 494,8	52,4 %
Taux variable capé (caps actifs)	1 401,7	7,7 %	1 862,6	10,8 %	1 751,0	10,8 %
Taux variable	7 052,1	38,7 %	6 350,5	36,6 %	5 959,7	36,8 %
<b>Total après couverture</b>	<b>18 240,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>17 332,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>16 205,5</b>	<b>100,0 %</b>
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture	-27,7		28,8		162,3	
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>18 213,0</b>		<b>17 361,7</b>		<b>16 367,8</b>	

Au 31 décembre 2007, la dette brute totale après couverture est à taux fixe à hauteur de 61,3 % (dont 7,7 % à taux variable capé) et à taux variable à hauteur de 38,7 %. Au 31 décembre 2007, tous les caps en euros et dollar américains pour un notional de 1 402 millions d'euros sont actifs.

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 3 115,6 millions d'euros dont la rémunération est indexée pour l'essentiel sur les taux variables.

L'endettement financier net après couverture est de 74,0 % à taux fixe (dont 9,3 % à taux variable capé) et de 26,0 % à taux variable.

#### Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt à partir de la dette financière brute à taux variable nette des disponibilités.

Le tableau ci-dessous synthétise les maturités de la position à taux variables du Groupe :

(en millions d'euros)	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	3 115,6	-	-	<b>3 115,6</b>
Total passifs à taux variable	-4 264,3	-1 180,2	-666,5	<b>-6 111,0</b>
<b>Position nette variable avant gestion</b>	<b>-1 148,7</b>	<b>-1 180,2</b>	<b>-666,5</b>	<b>-2 995,4</b>
Instruments financiers dérivés *	-	1 237,3	-2 178,4	<b>-941,1</b>
<b>POSITION NETTE VARIABLE APRÈS GESTION ET COUVERTURE ACTIVE</b>	<b>-1 148,7</b>	<b>57,1</b>	<b>-2 844,9</b>	<b>-3 936,5</b>

\* Instruments financiers de couverture ne tenant pas compte des caps en dehors de la monnaie qui s'élèvent à 82,6 millions d'euros (principalement cap en CZK).

L'analyse de sensibilité des charges financières au risque de taux est réalisée pour les actifs et passifs financiers et le portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre 2007. Compte tenu de la structure d'endettement financier net du Groupe et de son portefeuille de dérivés, une variation des taux d'intérêt impacterait le résultat via le coût de la dette à taux variable, la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de trading et les placements du Groupe.

L'analyse de sensibilité des capitaux propres au risque de taux est réalisée pour la réserve de couverture de flux de trésorerie. L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur de marché des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie à la variation instantanée des taux d'intérêt.

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constantes, une hausse de 0,5 % des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse des capitaux propres de 38,9 millions d'euros (avant impôts) et une baisse du résultat (avant impôts) de 15,0 millions d'euros. Une baisse de 0,5 % aurait les conséquences inverses sur le résultat et les capitaux propres.

Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes et la variation au premier ordre du résultat et des capitaux propres provient d'une variation des taux, toutes choses égales par ailleurs.

#### Dérivés de taux qualifiés de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur de taux permet de variabiliser une dette ou un actif financier à taux fixe afin de se prémunir contre les variations de juste valeur de cet actif ou passif financier de taux. Une couverture de flux de trésorerie permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs.

La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place.

L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

#### 30.1.1.1 Couverture de juste valeur de taux

Le risque de variation de valeur de la dette est couvert par des swaps prêteurs taux fixes - emprunteurs taux variables qui correspondent à des opérations de variabilisation de dettes obligataires (cf. note 18).

Les swaps qualifiés de couverture de juste valeur représentent un encours notionnel de 3 808,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 avec une juste valeur nette de 27,7 millions d'euros inscrite au bilan qui se décompose comme suit :

#### Swaps prêteur taux fixe/ emprunteur taux variable

(en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans	Total des actifs	Total des passifs
<b>31 décembre 2007</b>	<b>3 808,8</b>	<b>499,7</b>	<b>600,0</b>	<b>2 709,1</b>	<b>21,2</b>	<b>48,9</b>
31 décembre 2006	3 308,3	49,5	499,7	2 759,1	45,2	16,3
31 décembre 2005	2 587,5	35,2	707,3	1 845,0	164,7	2,5

La variation du portefeuille de couverture de juste valeur s'explique principalement par :

- la couverture, à hauteur de 100 millions d'euros, de l'EMTN série 17, échéance février 2016 ;
- la couverture, à hauteur de 200 millions d'euros, de l'EMTN série 18, échéance décembre 2020 ;
- la couverture, à hauteur de 400 millions d'euros, de l'EMTN série 21, échéance janvier 2017 ;
- la résiliation de 3 swaps sur le programme USPP pour un total de 130 millions d'euros.

### 30.1.1.2 Couverture de flux de trésorerie

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes ainsi que des achats de caps qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable contractées majoritairement dans le cadre des financements de « BOT » (Build, Operate, Transfer).

#### Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe/achats de caps

	Montant notionnel des contrats par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>1 715,3</b>	<b>305,9</b>	<b>811,1</b>	<b>598,3</b>	<b>11,8</b>	<b>41,0</b>
31 décembre 2006	1 476,5	94,6	1 072,2	309,7	6,8	48,4
31 décembre 2005	792,0	251,2	241,9	298,9	-	88,6

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres (réserve de juste valeur) au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie s'élève à -14,3 millions d'euros après prise en compte de l'impôt au 31 décembre 2007.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

### 30.1.1.3 Dérivés de taux non qualifiés de couverture

Un certain nombre d'instruments financiers dérivés n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39. Le Groupe considère néanmoins que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

La variation du portefeuille de couverture de flux de trésorerie provient principalement de :

- l'arrivée à échéance de plusieurs lignes pour un peu moins de 100 millions d'euros ;
- la mise en place de nouvelles opérations de couverture pour 100 millions d'euros ;
- l'augmentation du nominal des couvertures sur dettes projets pour 50 millions d'euros ;
- les opérations de sociétés acquises en 2007 pour environ 180 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2007				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	325,0	5,0	20,6	299,4	-	17,9
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	513,8	318,9	150,0	44,9	3,4	0,2
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	150,0	-	-	150,0	0,7	-
<b>Total instruments financiers fermes</b>	<b>988,8</b>	<b>323,9</b>	<b>170,6</b>	<b>494,3</b>	<b>4,1</b>	<b>18,1</b>
Achats caps « vanilles » et structurés	1 253,2	144,0	909,2	200,0	34,0	-
Ventes caps	75,1	75,1	-	-	-	-
Vente swaption	200,0	-	-	200,0	-	5,0
<b>Total instruments financiers optionnels</b>	<b>1 528,3</b>	<b>219,1</b>	<b>909,2</b>	<b>400,0</b>	<b>34,0</b>	<b>5,0</b>
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE</b>	<b>2 517,1</b>	<b>543,0</b>	<b>1 079,8</b>	<b>894,3</b>	<b>38,1</b>	<b>23,1</b>

La variation du portefeuille de dérivés de taux non qualifiés de couverture s'explique principalement par :

- l'arrivée à échéance de 2 300 millions d'euros d'instruments financiers (dont 1 400 millions d'euros de caps) ;
- le dénouement anticipé de 300 millions d'euros d'instruments optionnels ;
- la mise en place d'environ 450 millions d'instruments nouveaux (dont swaps de taux court terme en couverture du programme de billets de trésorerie).

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2006				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	336,8	-	8,1	328,7	-	1,0
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	281,3	239,3	-	42,0	0,6	0,8
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	803,2	652,0	1,2	150,0	0,8	8,8
<b>Total instruments financiers fermes</b>	<b>1 421,3</b>	<b>891,3</b>	<b>9,3</b>	<b>520,7</b>	<b>1,4</b>	<b>10,6</b>
Achats caps	2 263,7	700,0	753,6	810,1	27,5	-
Ventes caps (*)	772,8	700,0	72,8	-	-	-
Ventes swaptions	200,0	-	-	200,0	-	2,1
<b>Total instruments financiers optionnels</b>	<b>3 236,5</b>	<b>1 400,0</b>	<b>826,4</b>	<b>1 010,1</b>	<b>27,5</b>	<b>2,1</b>
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE</b>	<b>4 657,8</b>	<b>2 291,3</b>	<b>835,7</b>	<b>1 530,8</b>	<b>28,9</b>	<b>12,7</b>

(\*) Les ventes de caps sont adossées à hauteur de 700 millions d'euros à des achats de caps ayant le même prix d'exercice, la même échéance et qui n'ont donc aucun impact sur le résultat.

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2005				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	752,8	-	2,1	750,7	6,4	0,5
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	298,2	-	259,7	38,5	-	4,5
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	866,0	211,9	654,1	-	0,4	-
<b>Total instruments financiers fermes</b>	<b>1 917,0</b>	<b>211,9</b>	<b>915,9</b>	<b>789,2</b>	<b>6,8</b>	<b>5,0</b>
Achats caps	2 533,3	-	1 321,1	1 212,2	24,2	1,7
Ventes caps (*)	769,0	-	769,0	-	-	-
Ventes swaptions	-	-	-	-	-	-
<b>Total instruments financiers optionnels</b>	<b>3 302,3</b>	<b>-</b>	<b>2 090,1</b>	<b>1 212,2</b>	<b>24,2</b>	<b>1,7</b>
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE</b>	<b>5 219,3</b>	<b>211,9</b>	<b>3 006,0</b>	<b>2 001,4</b>	<b>31,0</b>	<b>6,7</b>

(\*) Les ventes de caps sont adossées à hauteur de 700 millions d'euros à des achats de caps ayant le même prix d'exercice, la même échéance et qui n'ont donc aucun impact sur le résultat.

### 30.1.2 Gestion du risque de change

Les activités internationales, que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de change de façon centralisée dans le cadre de limites fixées par le directeur général exécutif. Pour couvrir les expositions au risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés (swaps de change, cross currency swaps, options de change, change terme).

Les justes valeurs des dérivés de change inscrites au bilan sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE</b>		<b>105,2</b>	<b>49,2</b>	<b>56,5</b>	<b>42,7</b>	<b>18,0</b>	<b>31,5</b>
Couverture d'investissement net	30.1.2.1	78,3	13,6	42,0	4,3	13,9	0,3
Dérivés non qualifiés de couverture	30.1.2.2	26,9	11,8	14,5	4,1	4,1	13,2
Dérivés incorporés	30.1.2.3	-	23,8	-	34,3	-	18,0

#### Gestion du risque de change transactionnel :

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet les charges et les produits sont principalement libellés dans la devise du pays où le Groupe intervient.

#### Gestion du risque de change patrimonial :

Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales. Dans le cadre du financement intra-groupe, ces lignes de crédit peuvent générer un risque

de change. C'est pourquoi, pour en limiter l'impact, Veolia Environnement a développé une politique visant à adosser des financements en devises ou des dérivés de change à des créances intra-groupes libellées dans la même devise.

La stratégie de couverture de l'exposition patrimoniale du Groupe consiste principalement à s'assurer que chaque société du Groupe n'a pas de position bilantielle de change significative pouvant entraîner une forte volatilité du résultat de change et à couvrir certains investissements nets à l'étranger (IAS 21/IAS 39).

**30.1.2.1 Couverture des investissements nets à l'étranger**

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2007 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteur devises	HKD	50,0	50,0	-	-	3,7	-
	JPY	35,5	35,5	-	-	0,2	-
	MXN	1,2	1,2	-	-	0,1	-
	PLN	82,7	82,7	-	-	-	0,3
	GBP	272,7	272,7	-	-	-	0,8
	AUD	7,2	7,2	-	-	0,1	-
	USD	451,2	451,2	-	-	1,7	-
	SKK	76,5	76,5	-	-	0,3	-
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	66,5	15,9	48,1	2,5	7,8	-
Cross currency swaps emprunteur taux fixe/prêteur taux fixe	CNY	116,2	-	57,8	58,4	0,2	12,5
Cross currency swaps emprunteur taux variable/prêteur taux variable	USD	234,9	234,9	-	-	64,2	-
<b>Total dérivés de change</b>		<b>1 394,6</b>	<b>1 227,8</b>	<b>105,9</b>	<b>60,9</b>	<b>78,3</b>	<b>13,6</b>
Emprunts USPP	USD	247,1	-	18,3	228,8	N/A	N/A
Emprunts GBP	GBP	681,8	-	-	681,8	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	189,2	-	189,2	-	N/A	N/A
<b>Total financements</b>		<b>1 118,1</b>	<b>-</b>	<b>207,5</b>	<b>910,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les swaps de change susmentionnés sont de durée courte mais ils sont en général renouvelés à l'échéance, en attente d'un financement dans la devise du pays considéré et de durée appropriée.

La variation de juste valeur par rapport au 31 décembre 2006 s'explique principalement par l'impact :

- de la mise en place d'un cross currency swap EUR/CNY pour -12,3 millions d'euros ;
- de la variation de juste valeur du dérivé incorporé en KRW pour 5 millions d'euros ;
- de la variation de valeur des cross currency swaps en USD pour 28 millions d'euros.

Par ailleurs, la variation du portefeuille (emprunts et swaps emprunteurs) est essentiellement liée au financement des nouveaux actifs anglais et américains du Groupe.



**Nature des instruments financiers**

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2006 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteur devises	HKD	55,9	55,9	-	-	2,1	-
	JPY	14,5	14,5	-	-	0,1	-
	MXN	1,4	1,4	-	-	-	-
	PLN	78,3	78,3	-	-	0,8	-
	SKK	112,7	112,7	-	-	0,1	4,3
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	82,5	15,9	52,8	13,8	2,7	-
Cross currency swaps emprunteur taux variable/prêteur taux variable	USD	299,1	-	299,1	-	36,2	-
<b>Total dérivés de change</b>		<b>644,4</b>	<b>278,7</b>	<b>351,9</b>	<b>13,8</b>	<b>42,0</b>	<b>4,3</b>
Emprunts USPP	USD	285,1	-	-	285,1	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	203,9	-	203,9	-	N/A	N/A
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>		<b>489,0</b>	<b>-</b>	<b>203,9</b>	<b>285,1</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

**Nature des instruments financiers**

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2005 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteur devises	NOK	86,1	86,1	-	-	1,9	-
	HKD	13,3	13,3	-	-	-	0,3
	PLN	76,8	76,8	-	-	0,3	-
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	100,3	17,8	57,3	25,2	5,2	-
Cross currency swaps emprunteur taux variable/prêteur taux variable	HKD	44,8	44,8	-	-	1,0	-
	USD	299,0	-	299,0	-	5,5	-
<b>Total dérivés de change</b>		<b>620,3</b>	<b>238,8</b>	<b>356,3</b>	<b>25,2</b>	<b>13,9</b>	<b>0,3</b>
Emprunts USPP	USD	302,6	-	-	302,6	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	211,6	-	211,6	-	N/A	N/A
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>		<b>514,2</b>	<b>-</b>	<b>211,6</b>	<b>302,6</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Les prêts et créances intra-groupes faisant partie d'un investissement à l'étranger (IAS 21) font l'objet d'une couverture quasi-systématique par un financement externe en devises ou via des dérivés de change (cross currency swap, change à terme) répondant aux critères de qualification imposés par la norme IAS 39. Les écarts de change remontés en réserve de conversion au titre des instruments de couverture sont symétriquement inverses aux écarts de change constatés en réserves de conversion au titre des créances faisant partie de l'investissement net sauf dans les cas où :

- le prêt intra-groupe faisant partie de l'investissement net à l'étranger ne fait pas l'objet d'une couverture ;
- il existe une inefficacité de la couverture provenant de la différence entre le montant nominal de la couverture et le montant de l'actif net couvert ;

- seul l'actif net de la filiale à l'étranger (hors prêt faisant partie de l'investissement net) fait l'objet d'une couverture.

Les écarts de change enregistrés en réserve de conversion au 31 décembre 2007 pour un montant négatif de 36,8 millions d'euros s'expliquent principalement :

- par la perte de change de 11 millions d'euros constatée sur un prêt intra-groupe en dollars américains non couvert faisant partie d'un investissement net (IAS 21) capitalisé en décembre 2004 ;
- par la variation de l'effet de change provenant de la couverture des investissements de la Division Eau en Chine, en République Tchèque et aux États-Unis pour un montant total de -20,2 millions d'euros ;
- par la variation de l'effet de change de -4,9 millions d'euros provenant de la couverture des investissements de la Division Énergie en Pologne.

**30.1.2.2 Couverture des expositions de change bilantielles par des dérivés non qualifiés de couverture**

Le Groupe détermine ses positions de change et procède aux opérations de couverture dès la connaissance et la quantification du risque de change, notamment la position globale de change. Les dérivés de change couvrant de façon globale les positions

de change bilantielles n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39. Le Groupe considère néanmoins que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de change.

Juste valeur (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			
	Total	USD	GBP	Autres
Achats à terme	-4,2	-4,5	-0,1	0,4
Swaps prêteurs devises	-1,8	-	-	-1,8
<b>Total swaps de change et achats à terme</b>	<b>-6,0</b>	<b>-4,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,4</b>
Ventes à terme	9,2	10,2	-	-1,0
Swaps emprunteur devises	11,5	5,1	3,2	3,2
<b>Total swaps de change et ventes à terme</b>	<b>20,7</b>	<b>15,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
Options d'achat	-0,4	-0,4	-	-
Options de vente	0,8	0,8	-	-
<b>Total Options de change</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE (*)</b>	<b>15,1</b>	<b>11,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,8</b>

(\*) Juste valeur nette (Actif – Passif) hors dérivés incorporés.

Juste valeur (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006			
	Total	USD	GBP	Autres
Achats à terme	-1,5	-1,6	-	0,1
Swaps prêteurs devises	0,7	-	-	0,7
<b>Total swaps de change et achats à terme</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,6</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>
Ventes à terme	0,6	0,3	-	0,3
Swaps emprunteur devises	10,6	8,5	0,7	1,4
<b>Total swaps de change et ventes à terme</b>	<b>11,2</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,7</b>
Options de vente	-	-	-	-
<b>Total Options de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE (*)</b>	<b>10,4</b>	<b>7,2</b>	<b>0,7</b>	<b>2,5</b>

(\*) Juste valeur nette (Actif – Passif) hors dérivés incorporés.

**Juste valeur**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			
	Total	USD	GBP	Autres
Achats à terme	-1,8	-1,6	-	-0,2
Swaps prêteurs devises	-0,3	0,4	-	-0,7
<b>Total swaps de change et achats à terme</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-</b>	<b>-0,9</b>
Ventes à terme	-1,6	-1,4	-	-0,2
Swaps emprunteur devises	-5,4	-5,3	1,5	-1,6
<b>Total swaps de change et ventes à terme</b>	<b>-7,0</b>	<b>-6,7</b>	<b>1,5</b>	<b>-1,8</b>
Options de vente	-	-	-	-
<b>Total Options de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE (*)</b>	<b>-9,1</b>	<b>-7,9</b>	<b>1,5</b>	<b>-2,7</b>

(\*) Juste valeur nette (Actif – Passif) hors dérivés incorporés.

Le portefeuille de dérivés de change ci-dessus est principalement contracté par Veolia Environnement SA dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises).

**30.1.2.3 Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés sont relatifs à des contrats de traitement d'eau avec des clients industriels coréens. Les contrats comportent des clauses d'indexation sur l'euro et le dollar alors que les coûts d'exploitation sont en won coréens.

**30.1.2.4 Exposition globale au risque de change et sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres**

Le risque de change, tel que défini par la norme IFRS 7, est principalement généré par des créances et des dettes libellées dans

une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle dans laquelle elles sont comptabilisées.

Dans ce cadre, les positions de change au sein du Groupe sont essentiellement induites par :

- (a) les prêts/emprunts en devises et les couvertures associées (swap de change par exemple),
- (b) les opérations d'achats et de ventes de biens et services en devise liées à l'exploitation et les couvertures associées (change à terme, par exemple). Ces opérations demeurent cependant peu importantes dans le Groupe. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Le tableau ci-dessous synthétise par principale devise l'exposition du Groupe aux variations de change :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007						
	EUR	USD	GBP	CNY	CZK	KRW	Autres
Position bilantielle avant gestion	-65,9	531,2	241,5	-1,6	-183,6	-	946,0
Position hors bilan <sup>(1)</sup>	-	-588,0	-178,9	-	150,0	-131,4	-901,7
<b>Position après gestion</b>	<b>-65,9</b>	<b>-56,8</b>	<b>62,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>-33,6</b>	<b>-131,4</b>	<b>44,3</b>

(1) La position hors bilan correspond au notionnel des instruments dérivés mis en place pour couvrir l'exposition bilantielle et les dérivés incorporés sensibles au change.

La position nette EUR correspond essentiellement à une dette libellée en euro portée par une filiale roumaine, celle en USD à des financements en dollars américains dans des pays tels que la Chine et le Moyen-Orient, celle en GBP à une remontée de dividendes (position couverte début janvier 2008) et celle en KRW à un dérivé incorporé coréen susmentionné.

Compte tenu de la politique de couverture des créances et dettes libellées en devises, la sensibilité du résultat du Groupe au 31 décembre 2007 à une variation de devise reste relativement limitée. Ainsi une hausse instantanée de 10% des 3 principales devises contre euro qui représentent les principales expositions du Groupe aurait un impact de -14,9 millions d'euros sur le compte de résultat.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007					
	USD		GBP		KRW	
	Résultat <sup>(1)</sup>	Capitaux propres	Résultat <sup>(1)</sup>	Capitaux propres	Résultat <sup>(1)</sup>	Capitaux propres
Impact	-7,3	na	+6,3	na	-13,9	na

(1) Avant impôt.

### 30.1.3 Gestion du risque sur matières premières

#### 30.1.3.1 Risque sur carburants, combustibles et électricité

Les prix des carburants et des combustibles connaissent des variations qui peuvent être sensibles. Cependant, les activités de Veolia Environnement ne sont pas durablement affectées de manière significative, et ne devraient pas l'être à l'avenir, par la hausse des coûts ou la disponibilité des carburants ou des combustibles ou des autres matières premières car les contrats établis par Veolia Environnement comprennent généralement des clauses de révision de prix et/ou d'indexation qui permettent de répercuter l'essentiel de la hausse des coûts des matières premières ou des carburants et combustibles sur les prix des prestations vendues aux clients, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps.

Cependant, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales du Groupe,

selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des contrats d'achat et de vente à terme d'électricité ou encore des contrats de swaps sur fuel lourd et gazole permettant de figer les coûts des approvisionnements en produits raffinés pétroliers. Le traitement comptable est décrit dans les notes 1.14 et 1.24.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments dérivés y afférents ressort respectivement à 60,6 millions d'euros à l'actif et à 35,6 millions d'euros au passif et sont représentatifs d'opérations non qualifiées de couverture. Les opérations sont relatives essentiellement à des options d'achat d'électricité détenues par la société dédiée au contrat de Braunschweig s'étalant entre 2007 et 2025 pour un montant de 44,8 millions d'euros sur la base des hypothèses de valorisation de clôture, et d'engagements de vente d'électricité s'étalant entre 2007 et 2011 pour un montant de 15,4 millions d'euros sur la base des mêmes hypothèses de valorisation.

Les informations relatives aux notionnels sont les suivantes :

(en millions d'euros)		Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2007 par date de maturité			
		Montant total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Options d'achat d'électricité :	en Gwh	15 280	935	3 445	10 900
	en millions d'euros	749,6	50,3	169,3	530,0
Engagements de vente d'électricité :	en Gwh	3 202	1 032	2 170	-
	en millions d'euros	177,1	55,7	121,4	-

(en millions d'euros)		Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2006 par date de maturité			
		Montant total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Options d'achat d'électricité :	en Gwh	16 511	886	3 501	12 124
	en millions d'euros	717,0	37,5	150,3	529,2
Engagements de vente d'électricité :	en Gwh	3 811	876	2 935	-
	en millions d'euros	184,4	39,3	145,1	-

Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours de l'électricité (toutes choses égales par ailleurs) aurait pour effet de faire varier le résultat net respectivement de +5 millions d'euros et de -5 millions d'euros.

### 30.1.3.2 Risque sur droit d'émission de gaz à effet de serre

D'autres opérations non qualifiées de couverture sont afférentes à des contrats d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre contre des certificats d'émission de carbone (« Carbone Emission Right ») à échéance fin 2007. La valeur de ces opérations à l'actif du bilan est de 8,1 millions d'euros (cf. note 42).

### 30.1.4 Gestion du risque action

Au 31 décembre 2007, Veolia Environnement possédait 15 120 654 actions en auto contrôle pour une valeur de marché de 944,3 millions d'euros et une valeur comptable de 455,4 millions d'euros imputée en fonds propres.

Veolia Environnement détient, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, des parts d'OPCVM. Ces OPCVM ont le caractère d'OPCVM monétaires et ne sont pas soumis au risque action.

### 30.1.5 Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures de contrôle interne limitant le choix des contreparties à des banques et établissements financiers de premier rang (banques ou institutions financières disposant d'un rating minimum attribué par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch : A1/P1/F1 pour les opérations dont la durée est inférieure à un an et A2/A/A pour les opérations dont la durée est supérieure à un an). Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction notamment de leur notation par les agences de rating.

Le risque de contrepartie lié aux dépôts est géré au niveau de la direction financements/trésorerie qui centralise les positions de trésorerie des entités du Groupe. Dans ces conditions, le risque de contrepartie pour les entités est limité à l'activité bancaire de

règlement et de tenue de comptes, aux engagements par signature, et à la pérennité des lignes de crédit confirmées obtenues auprès des banques avec l'accord de la direction financements/trésorerie du Groupe.

Les risques de contreparties sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le back-office. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

## 30.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la direction financements/trésorerie.

De même, la mise en place et la gestion des nouveaux financements significatifs sont centralisées dans le but d'optimiser la liquidité.

Le Groupe se finance à travers le marché du crédit bancaire, le marché du billet de trésorerie, les marchés obligataires internationaux, ainsi que les marchés des placements privés internationaux.

La direction financements/trésorerie veille à assurer à tout moment la liquidité du Groupe tout en tenant compte des conditions générales de marché. Un reporting de liquidité est établi sur une base mensuelle et revu par la Direction Générale.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers qui comprennent les montants principaux ainsi que les flux d'intérêt. Les données de marché utilisées sont les données au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Echéancier			
	Valeur comptable	Total des flux contractuels <sup>(1)</sup>	< 1 an	2 ans	de 3 à 5 ans	> 5 ans
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>13 948,0</b>	<b>13 842,0</b>	-	<b>637,6</b>	<b>3 124,3</b>	<b>10 080,1</b>
<i>dont emprunts obligataires - placements publics</i>		8 331,4	-	43,1	1 022,5	7 265,8
<i>dont emprunts obligataires - placements privés</i>		285,1	-	-	-	285,1
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>3 805,0</b>	<b>3 805,0</b>	<b>3 805,0</b>			
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>5 343,8</b>	<b>5 343,8</b>	<b>5 343,8</b>			
<b>Autres dettes d'exploitation courantes</b>	<b>5 009,4</b>	<b>5 009,4</b>	<b>5 009,4</b>			
<b>Trésorerie passive</b>	<b>459,4</b>	<b>459,4</b>	<b>459,4</b>			
<b>Intérêts sur dettes courantes et non courantes <sup>(2)</sup></b>			<b>715,5</b>	<b>663,7</b>	<b>1 750,4</b>	<b>3 983,0</b>
<b>Instrument dérivés passifs</b>						
<b>dont dérivés de taux</b>	<b>113,0</b>	<b>343,9</b>	<b>46,7</b>	<b>45,4</b>	<b>112,5</b>	<b>139,3</b>
Couverture de juste valeur	48,9	135,0	21,9	21,9	58,8	32,4
Couverture de flux de trésorerie	41,0	80,6	5,5	5,1	14,2	55,8
Instruments non qualifiés de couverture	23,1	128,3	19,3	18,4	39,5	51,1
<b>dont dérivés de change non qualifiés de couverture</b>	<b>35,6</b>	<b>11,2</b>	<b>8,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	-
<i>Flux in</i>		-1 160,6	-1 128,4	-26,8	-5,4	
<i>Flux out</i>		1 171,8	1 137,2	27,8	6,8	
<b>dont dérivés de change en couverture d'investissements nets</b>	<b>13,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	-	-	-
<i>Flux in</i>		-354,4	-354,4	-	-	-
<i>Flux out</i>		355,4	355,4	-	-	-
<b>dont dérivés sur matières premières</b>	<b>35,6</b>	-	-	-	-	-
<i>Flux in</i>		-				
<i>Flux out</i>		-				
<b>Sous-total dettes et passifs</b>			<b>15 389,6</b>	<b>1 347,7</b>	<b>4 988,6</b>	<b>14 202,4</b>
<b>Instrument dérivés actifs</b>						
<b>dont dérivés de taux</b>	<b>-71,1</b>	<b>-89,8</b>	<b>-15,6</b>	<b>-11,2</b>	<b>-24,7</b>	<b>-38,3</b>
Couverture de juste valeur	-21,2	-43,8	-5,0	-4,3	-12,8	-21,7
Couverture de flux de trésorerie	-11,8	-19,4	-5,6	-4,6	-5,0	-4,2

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,  
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

États financiers consolidés

NOTES ANNEXES

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Echéancier			
	Valeur comptable	Total des flux contractuels <sup>(1)</sup>	< 1 an	2 ans	de 3 à 5 ans	> 5 ans
Instruments non qualifiés de couverture	-38,1	-26,6	-5,0	-2,3	-6,9	-12,4
<b>dont dérivés de change non qualifiés de couverture</b>	<b>-26,9</b>	<b>-28,7</b>	<b>-19,4</b>	<b>-7,0</b>	<b>-2,3</b>	-
Flux in		-1 745,9	-1 586,5	-102,7	-56,7	-
Flux out		1 717,2	1 567,1	95,7	54,4	
<b>dont dérivés de change en couverture d'investissements nets</b>	<b>-78,3</b>	<b>-70,3</b>	<b>-70,3</b>	-	-	-
Flux in		-926,8	-926,8	-	-	-
Flux out		856,5	856,5	-	-	-
<b>dont dérivés sur matières premières</b>	<b>-61,8</b>	-	-	-	-	-
Flux in		-	-	-	-	-
Flux out		-	-	-	-	-
<b>Sous-total actifs</b>			<b>-105,3</b>	<b>-18,2</b>	<b>-27,0</b>	<b>-38,3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>15 284,3</b>	<b>1 329,5</b>	<b>4 961,6</b>	<b>14 164,1</b>

(1) Les dettes sont présentées au cours de change de clôture.

(2) Les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux de clôture.

Le détail des liquidités dont le Groupe disposait au 31 décembre 2007 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Veolia Environnement</b>			
Crédit syndiqué MT non tirés *	4 000,0	4 000,0	4 069,0
Lignes de crédit MT non tirées	850,0	925,0	725,0
Lignes de crédit CT non tirées	175,0	150,0	250,0
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)	-	17,6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 550,8	1 140,5	953,6
<b>Filiales</b>			
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)	-	48,9	60,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 564,8	1 517,5	1 382,5
<b>TOTAL</b>	<b>8 140,6</b>	<b>7 799,5</b>	<b>7 440,8</b>

\* Échéance au 20 avril 2012.

Au 31 décembre 2007, Veolia Environnement disposait d'une liquidité totale de 8,1 milliards d'euros dont 3,1 milliards prennent la forme de disponibilités.

Les excédents de trésorerie dégagés au niveau de Veolia Environnement SA (1 551 millions d'euros) sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible. Les supports d'investissement sont principalement

des OPCVM, des créances négociables (certificats de dépôts...) et assimilés.

En 2007, le Groupe a poursuivi sa politique d'optimisation du coût et de la maturité de sa liquidité. Parmi les lignes bilatérales dont Veolia Environnement disposait en 2007, figuraient une ligne signée avec Ixis (100 millions d'euros) et une ligne accordée par Natexis (150 millions d'euros). Lors de l'échéance de cette dernière (29 novembre 2007), la décision a été prise de regrouper les 2 lignes

bilatérales en une seule ligne afin de tenir compte de la fusion intervenue entre ces deux établissements. Cette nouvelle ligne de financement s'élève à 200 millions d'euros et est à échéance 9 février 2009 auprès de Natixis.

Les documentations des crédits syndiqués et lignes bilatérales ne comportent pas de cas de défaut défini par référence à des covenants de type *debt payout ratio* ou *interest coverage ratio*.

### 30.3 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire leurs obligations de règlement.

Étant donné la nature de ses activités et de ses clients, le Groupe ne considère pas qu'il y ait d'impact potentiel significatif généré par le risque de crédit.

En effet, environ 30 % de l'encours client est actuellement lié à des contreparties publiques (Autorité Délégante et clients publics (hors abonnés)), avec lesquelles le risque crédit est limité à un éventuel risque de délai de paiement.

Par ailleurs, 29 % des encours clients sont liés aux abonnés (des réseaux d'eau, de chaleur...) parmi lesquels figurent des collectivités publiques pour environ 1,7 milliards d'euros (soit 18 % de l'encours clients) ; pour ces dernières, la capacité de recouvrement est forte du fait du caractère continu du service.

La valeur nominale des actifs financiers, déduction faite d'éventuelles pertes de valeurs, est considérée comme l'exposition maximale du Groupe.

### Balance âgée des actifs financiers

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007				Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	10	5 633,6	-6,0	5 627,6	5 624,4	2,5	0,7	-
Créances clients	13	9 813,7	-510,0	9 303,7	6 005,9	2 179,3	772,7	345,8
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 508,1	-75,1	1 433,0	784,0	451,5	134,1	63,4
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	11	572,6	-57,6	515,0	515,0	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	14	174,1	-21,3	152,8	123,3	15,7	6,2	7,6
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>		<b>17 702,1</b>	<b>-670,0</b>	<b>17 032,1</b>	<b>13 052,6</b>	<b>2 649,0</b>	<b>913,7</b>	<b>416,8</b>
Autres actifs financiers non courants	11	231,0	-	231,0	231,0	-	-	-
Autres actifs financiers courants	14	177,2	-	177,2	177,2	-	-	-

Les actifs à plus de 6 mois non dépréciés (1 330,5 millions d'euros) concernent essentiellement les comptes clients (1 118,5 millions d'euros en 2007).

Les retards de paiement supérieurs à 6 mois sont concentrés sur deux pays où les durées de règlement sont exceptionnellement longues :

- en Italie, le compte « clients » nets de l'ensemble des filiales du Groupe s'élève à 677 millions d'euros au 31 décembre 2007 pour les créances échues depuis plus de 6 mois. Ce délai est lié aux habitudes de paiement du pays. Par ailleurs, le poste client est principalement constitué en Italie d'une part d'une multitude de clients usagers/privés pour lesquels le risque de crédit est très

dilué et d'autre part, de collectivités publiques dont le délai de recouvrement est long ;

- au Maroc, le compte « clients » nets est de 88 millions d'euros au 31 décembre 2007 pour les créances échues depuis plus de 6 mois. Des plans d'action de recouvrement ont été mis en place avec les collectivités publiques et les administrations qui constituent l'essentiel des débiteurs.

Enfin, en France, les créances clients nettes à plus de 6 mois représentent 189,6 millions d'euros à fin 2007 soit 3,75 % de l'encours client (dont 89,2 millions d'euros à plus d'un an) dont la majeure partie correspond aux produits facturés pour le compte des collectivités et des organismes publics et à la TVA.



La balance âgée des actifs financiers de l'exercice 2006 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2006					Montant des actifs échus non dépréciés		
	Note	Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	10	5 465,6	-6,0	5 459,6	5 454,7	0,8	4,1	-
Créances clients	13	8 939,3	-448,7	8 490,6	5 626,0	1 764,6	802,3	297,7
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 383,9	-121,7	1 262,2	720,9	295,5	117,9	127,9
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	11	604,8	-58,8	546,0	546,0	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	14	363,3	-158,0	205,3	118,9	79,7	4,0	2,7
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>		<b>16 756,9</b>	<b>-793,2</b>	<b>15 963,7</b>	<b>12 466,5</b>	<b>2 140,6</b>	<b>928,3</b>	<b>428,3</b>
Autres actifs financiers non courants	11	91,5	-	91,5	91,5	-	-	-
Autres actifs financiers courants	14	66,4	-	66,4	57,8	8,6	-	-

## Note 31 ( INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principes de détermination des justes valeurs sont présentés en note 1.27.

### ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005 :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007							
		Valeur comptable par catégorie IAS 39				Juste valeur			
		Total	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Total	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option
Titres de participations non consolidés	9	256,1	256,1	-	-	256,1	256,1	-	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 627,6	-	5 627,6	-	5 666,2	-	5 666,2	-
Autres actifs financiers non courants	11	746,0	231,0	515,0	-	746,0	231,0	515,0	-
Créances clients	13	9 303,7	-	9 303,7	-	9 303,7	-	9 303,7	-
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 433,0	-	1 433,0	-	1 433,0	-	1 433,0	-
Autres actifs financiers courants	14	330,0	177,2	152,8	-	330,0	177,2	152,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 115,6	-	-	3 115,6	3 115,6	-	-	3 115,6
<b>TOTAL</b>		<b>20 812,0</b>	<b>664,3</b>	<b>17 032,1</b>	<b>3 115,6</b>	<b>20 850,6</b>	<b>664,3</b>	<b>17 070,7</b>	<b>3 115,6</b>

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,  
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

États financiers consolidés

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2006

Valeur comptable par catégorie IAS 39

(en millions d'euros)	Note	Total	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
Titres de participations non consolidés	9	181,7	-	181,7	-	-	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 459,6	-	-	5 459,6	-	-
Autres actifs financiers non courants	11	637,5	-	91,5	546,0	-	-
Créances clients	13	8 490,6	-	-	8 490,6	-	-
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 262,2	-	-	1 262,2	-	-
Autres actifs financiers courants	14	271,7	-	66,4	205,3	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 658,0	-	-	-	2 658,0	-
<b>TOTAL</b>		<b>18 961,4</b>	<b>-</b>	<b>339,6</b>	<b>15 963,8</b>	<b>2 658,0</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2005

Valeur comptable par catégorie IAS 39

(en millions d'euros)	Note	Total	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
Titres de participations non consolidés	9	209,5	-	209,5	-	-	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 545,4	-	-	5 545,4	-	-
Autres actifs financiers non courants	11	691,6	-	252,1	439,5	-	-
Créances clients	13	8 006,5	-	-	8 006,5	-	-
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 151,9	-	-	1 151,9	-	-
Autres actifs financiers courants	14	281,9	-	60,7	221,2	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 336,1	-	-	-	2 336,1	-
<b>TOTAL</b>		<b>18 222,9</b>	<b>-</b>	<b>522,3</b>	<b>15 364,5</b>	<b>2 336,1</b>	<b>-</b>

## PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005 :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007							
		Valeur comptable par catégorie IAS 39				Juste valeur			
		Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>									
• emprunts obligataires non courants	18	9 009,6	9 009,6	-	-	8 747,8	8 747,8	-	-
• autres emprunts non courants	18	4 938,4	4 938,4	-	-	4 761,6	4 761,6	-	-
• dettes financières courantes	19	3 805,0	3 805,0	-	-	3 805,0	3 805,0	-	-
• trésorerie passive	20	459,4	459,4	-	-	459,4	459,4	-	-
Autres dettes non courantes	17	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	13	5 343,8	5 343,8			5 343,8	5 343,8		
Autres dettes d'exploitation	13	5 009,4	5 009,4	-	-	5 009,4	5 009,4	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>28 565,6</b>	<b>28 565,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 127,0</b>	<b>28 127,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2006										
Valeur comptable par catégorie IAS 39										
Juste valeur										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
(en millions d'euros)	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>										
• emprunts obligataires non courants	18	8 417,5	8 417,5	-	-	8 635,6	8 635,6	-	-	
• autres emprunts non courants	18	5 584,1	5 584,1	-	-	5 640,4	5 640,4	-	-	
• dettes financières courantes	19	2 904,1	2 904,1	-	-	2 904,1	2 904,1	-	-	
• trésorerie passive	20	456,0	456,0	-	-	456,0	456,0	-	-	
Autres dettes non courantes	17	207,3	207,3	-	-	207,3	207,3	-	-	
Dettes fournisseurs	13	4 776,0	4 776,0	-	-	4 776,0	4 776,0	-	-	
Autres dettes d'exploitation	13	4 445,6	4 445,6	-	-	4 445,6	4 445,6	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>26 790,7</b>	<b>26 790,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 065,1</b>	<b>27 065,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

Au 31 décembre 2005										
Valeur comptable par catégorie IAS 39										
Juste valeur										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction										
(en millions d'euros)	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>										
• emprunts obligataires non courants	18	7 857,9	7 857,9	-	-	8 333,0	8 333,0	-	-	
• autres emprunts non courants	18	5 864,9	5 864,9	-	-	5 985,7	5 985,7	-	-	
• dettes financières courantes	19	2 138,2	2 138,2	-	-	2 138,2	2 138,2	-	-	
• trésorerie passive	20	506,8	506,8	-	-	506,8	506,8	-	-	
Autres dettes non courantes	17	203,7	203,7	-	-	203,7	203,7	-	-	
Dettes fournisseurs	13	4 576,3	4 576,3	-	-	4 576,3	4 576,3	-	-	
Autres dettes d'exploitation	13	4 016,4	4 016,4	-	-	4 016,4	4 016,4	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>26 941,3</b>	<b>26 941,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 537,2</b>	<b>27 537,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## Note 32 ( ENGAGEMENTS SOCIAUX

### RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

#### Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions de Veolia Environnement

Veolia Environnement a mis en place plusieurs plans d'options d'achat ou de souscription d'actions fixes classiques et un plan variable pour le management. Le seul plan d'achat est celui du 23 juin 2000.

À la fin de l'exercice 2007, la situation des plans d'options est la suivante :

	N° 7 2007	N° 6 2006	N° 5 2004	N° 4 2003	N° 3 2002	N° 2 2001	N° 1 2000
Date d'attribution	17/07/2007	28/03/2006	24/12/2004	24/03/2003	28/01/2002	08/02/2001	23/06/2000
Nombre d'options attribuées	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000	780 000
Nombre d'options non exercées	2 473 900	4 002 884	3 294 066	1 950 414	2 045 292	1 520 588	134 029 *
Durée de vie des plans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans
Conditions d'acquisition des droits	4 années de services rendus et conditions de performance	4 années de services rendus	3 années de services rendus et conditions de performance pour certains plans	3 années de services rendus	3 années de services rendus	3 années de services rendus	3 années de services rendus et conditions de performance à atteindre
Mode d'acquisition	Au terme de quatre ans	Au terme de quatre ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Au terme de trois ans	Au terme de trois ans
Prix d'exercice (en euros)	57,05	44,03 **	24,32 **	22,14 **	36,65 **	40,59 **	31,41 **

\* Compte tenu des critères de performance, le nombre d'options effectivement exerçables a été réduit.

\*\* Prix d'exercice ajustés compte tenu des opérations ayant affecté le capital social de la Société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2007). Pour mémoire, les prix d'exercice à l'origine pour les plans n° 1, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6 étaient respectivement de 32,50 euros, 42,00 euros, 37,53 euros, 22,50 euros, 24,72 euros et 44,75 euros.

En 2007, le Groupe a octroyé 2 490 400 options sur ses actions ordinaires à deux catégories de collaborateurs. La première est constituée des dirigeants du Groupe Veolia Environnement, y compris les membres du comité Exécutif. La seconde catégorie est constituée des principaux responsables des sociétés du Groupe Veolia Environnement et des salariés qui se sont distingués, au cours de l'exercice 2006, par des performances remarquables. La juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2007 est de 13,91 euros. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes. Les hypothèses sous-jacentes de ce modèle sont les suivantes : prix de l'action 57,26 euros, volatilité historique de 21,75 %, rendement anticipé du dividende de 2 %, taux sans risque de 4,59 %, maturité d'exercice estimée 6 ans.

En 2007, le Groupe a par ailleurs octroyé 333 700 Actions Gratuites (AGA) sur ses actions ordinaires à des salariés qui se sont distingués

au cours de l'exercice 2006 par des performances remarquables. En France, les droits s'acquiescent au terme de deux ans, suivis de deux ans d'incessibilité, et sous condition de performance. À l'international, les droits s'acquiescent au terme de quatre ans et sous condition de performance. La juste valeur estimée de chaque action gratuite attribuée en 2007 est de 57,26 euros, diminuée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition ainsi que, pour les actions attribuées à des bénéficiaires français, d'une décote d'incessibilité.

Enfin, en 2007, le Groupe a octroyé 205 200 Stock Appreciation Rights (SAR) sur ses actions ordinaires à trois catégories de collaborateurs : premièrement les dirigeants du Groupe Veolia Environnement, deuxièmement les principaux responsables des sociétés du Groupe Veolia Environnement ; enfin les salariés qui se sont distingués, au cours de l'exercice 2006, par des performances

remarquables. Les droits s'acquiescent au terme de quatre ans et sous condition de performance. Au 31 décembre 2007, la juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2007 est de 14,96 euros. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes dont les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : prix de l'action 61,44 euros, volatilité historique de 21,66 %, rendement anticipé du dividende de 2 %, taux sans risque de 4,11 %, maturité d'exercice estimée 5 ans, prix de souscription 57,20 euros.

Pour ces trois plans 2007 (Stock option, actions gratuites et SAR), la condition de performance qui détermine le nombre d'options est la progression du bénéfice net par action entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008 et a été prise en compte dans le calcul du nombre d'options acquises et dans la charge de rémunération (hypothèse de réalisation de la performance maximale).

En 2006, le Groupe a octroyé 4 044 900 options sur ses actions ordinaires à 3 catégories de collaborateurs. La première est constituée des dirigeants du Groupe Veolia Environnement, y compris les membres du comité Exécutif. La seconde catégorie est constituée des principaux responsables des sociétés du Groupe Veolia Environnement. La troisième catégorie est constituée

des collaborateurs du Groupe qui se sont distingués par des performances remarquables. La juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2006 a été réestimée à 10,01 euros (contre 14,77 euros au 31.12.2006) pour tenir compte de la volatilité historique. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes. Les hypothèses sous-jacentes de ce modèle sont les suivantes : prix de l'action 44,75 euros, volatilité historique de 22,6 %, rendement anticipé du dividende de 1,92 %, taux sans risque de 3,69 %, maturité d'exercice estimée 6 ans.

En 2005, le Groupe n'a pas octroyé d'option sur ses actions ordinaires ni sur ses ADS.

Compte-tenu des conditions d'acquisition en fonction de la durée de présence dans l'entreprise, la charge de rémunération ressortait respectivement à 15,6 millions d'euros et 16,7 millions d'euros en 2007 et 2006.

Les informations sur les options d'acquisition ou de souscription d'actions du Groupe octroyées depuis 2000 sont récapitulées ci-dessous avec le détail des mouvements sur les exercices 2005, 2006 et 2007 (plans de stock options, à l'exclusion des plans SAR et AGA) :

	Nombre d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>31 décembre 2004</b>	<b>16 783 757</b>	<b>30,93</b>
Octroyées	-	-
Exercées	(168 692)	33,07
Annulées	(650 721)	28,43
Échues	-	-
<b>31 décembre 2005</b>	<b>15 964 344</b>	<b>31,01</b>
Octroyées	4 044 900	44,75
Exercées	(3 065 733)	34,32
Annulées	(143 253)	36,04
Échues	-	-
<b>31 décembre 2006</b>	<b>16 800 258</b>	<b>33,67</b>
Octroyées	2 490 400	57,05
Ajustement augmentation de capital 10.07.07	228 525	33,79
Exercées	(4 046 076)	30,20
Annulées	(51 934)	49,70
Échues	-	-
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>15 421 173</b>	<b>37,71</b>

Les informations sur les options d'acquisition ou de souscription d'actions Veolia Environnement en circulation au 31 décembre 2007 sont récapitulées ci-dessous :

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen (en euros)	Durée de vie résiduelle moyenne (en années)	Nombre d'options acquises
20-25	5 244 480	23,51	4,33	5 244 480
30-35	134 029	31,41	0,48	134 029
35-40	2 045 292	36,65	2,08	2 045 292
40-45	5 523 472	43,08	4,83	1 520 588
55-60	2 473 900	57,05	7,54	0
	<b>15 421 173</b>	<b>37,71</b>	<b>4,58</b>	<b>8 944 389</b>

En 2007, le prix moyen des actions au moment de l'exercice des options était de 58,11 euros.

Au 31 décembre 2007, 8 944 389 options étaient exerçables.

### Plans d'épargne salariale des collaborateurs

Veolia Environnement a mis en place des plans d'épargne, classiques et à effet de levier, qui permettent à de nombreux

collaborateurs de Veolia Environnement et de ses filiales de souscrire des actions de Veolia Environnement. Ces actions sont généralement souscrites par les collaborateurs avec une décote de 20 % par rapport au cours moyen des actions Veolia Environnement les 20 derniers jours ouvrables précédant la date d'autorisation du lancement de ces plans par le conseil d'Administration de la Société. Les actions souscrites par les collaborateurs dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant la cession ou le transfert d'actions par les collaborateurs.

Les informations concernant les actions souscrites par les collaborateurs de Veolia Environnement sont les suivantes :

	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	1 415 163	1 502 731	1 281 931	1 351 468
Prix de souscription des titres (en euros)	48,37 (*)	37,52	28,11	18,71
<b>MONTANT SOUSCRIT (en millions d'euros)</b>	<b>68,5</b>	<b>56,4</b>	<b>30,5</b>	<b>25,3</b>

(\*) Prix moyen pondéré, 1 392 857 actions ayant été souscrites à 48,18 euros et 22 306 actions ayant été souscrites à 60,23 euros (formule levier avec octroi de BSA en Allemagne et formule levier avec octroi de SAR en Australie, au Canada, en Corée du Sud, au Portugal et en Suède).

En 2007, la rémunération enregistrée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans d'épargne ressort à 49,7 millions d'euros. En 2007, le Groupe Veolia a appliqué les recommandations du CNC (communiqué du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'Epargne Entreprise et complément du 2 février 2007) : cette rémunération intègre ainsi une décote d'incessibilité de 7,2 millions d'euros. La méthode retenue pour valoriser la décote d'incessibilité consiste à calculer le différentiel de valeur entre une opération de vente à terme des actions à cinq ans et un achat du même nombre d'actions au comptant (62,47 euros), cet achat étant financé par un prêt. Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'intérêt pour calculer le coût de portage sont 4,05 % et 6,74 % respectivement. Le coût notionnel d'incessibilité des titres en pourcentage du cours comptant des titres à la date d'attribution est de 12 %.

En 2006, la rémunération enregistrée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans d'épargne ressort à 24,3 millions d'euros. En 2006, le Groupe Veolia a appliqué les recommandations du CNC (communiqué du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'Epargne Entreprise et complément du 2 février 2007) : cette rémunération intègre ainsi une décote d'incessibilité de 6,8 millions d'euros. La méthode retenue pour valoriser la décote d'incessibilité consiste à calculer le différentiel de valeur entre une opération de vente à terme des actions à cinq ans et un achat du même nombre d'actions au comptant (49,18 euros), cet achat étant financé par un prêt. Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'intérêt pour calculer le coût de portage sont 3,70 % et 6,40 % respectivement. Le coût notionnel d'incessibilité des titres en pourcentage du cours comptant des titres à la date d'attribution est de 12 %.

En 2005, la rémunération enregistrée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans d'épargne ressortait à 14,1 millions d'euros.



## RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

### a – Description des régimes

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à contributions définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Dans la plupart des pays où le Groupe est présent, ses sociétés ont des régimes de retraites à contributions définies. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 65,4 millions d'euros pour l'exercice 2007 et 61,3 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Certaines sociétés du Groupe ont aussi mis en place des régimes de retraite à prestations définies. Les plus significatifs se situent au Royaume Uni, avec un engagement de retraite au 31 décembre 2007 de 1 069 millions d'euros et en France, avec un engagement de retraite au 31 décembre 2007 de 421 millions d'euros, au titre notamment des indemnités de fin de carrière. Les prestations sont fondées sur la rémunération et l'ancienneté des salariés.

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies. Cependant, ces régimes n'étant pas capables de fournir une base cohérente et fiable pour répartir l'obligation,

les actifs et les coûts entre les différentes entités y participant, ils sont comptabilisés comme des régimes à contributions définies conformément à la norme IAS 19. Les principaux plans multi-employeurs se trouvent en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas et concernent environ 13 500 salariés. La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat est égale aux cotisations de l'année : elle s'élève à 29,2 millions d'euros en 2007 et 26,1 millions d'euros en 2006. Les régimes multi-employeurs en Suède et aux Pays Bas sont financés par capitalisation et sont en position excédentaire selon la réglementation locale ; les régimes multi-employeurs en Allemagne sont financés par répartition.

Le Groupe offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi, principalement des régimes d'assurance maladie aux États-Unis et en France.

### b – Les tableaux ci-après présentent en conséquence les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

*NB : par définition, ces tableaux excluent les régimes de retraite à cotisations définies (pour lesquels l'engagement est limité à la cotisation annuelle enregistrée en charge de l'exercice et ne donne donc pas lieu à une provision fondée sur une évaluation actuarielle) et les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations définies.*

Évolution de l'engagement (en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite			Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
<b>Dette actuarielle en début d'exercice</b>	<b>1 836,0</b>	<b>1 457,4</b>	<b>1 103,4</b>	<b>53,8</b>	<b>25,9</b>	<b>24,5</b>
Coût normal	61,8	55,6	49,7	1,6	1,5	0,6
Intérêts sur la dette actuarielle	85,7	67,2	57,6	2,3	2,1	1,3
Cotisations employés	7,9	6,0	6,5	-	-	-
Acquisitions	41,3	325,2	33,4	-	25,1	-
Cessions	-2,3	-0,9	-0,8	-	-	-
Réductions/liquidations	-12,9	-9,4	-9,5	-8,3	-	-3,1
Perte actuarielle (gain)	-128,5	-15,6	237,8	-5,9	0,9	-1,0
Prestations versées	-75,6	-68,2	-66,5	-2,6	-2,1	-1,5
Modifications de plans	21,1	20,6	4,7	-	-	-
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	-101,1	-1,9	41,1	0,1	0,4	5,1
<b>(1) DETTE ACTUARIELLE EN FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 733,4</b>	<b>1 836,0</b>	<b>1 457,4</b>	<b>41,0</b>	<b>53,8</b>	<b>25,9</b>

Évolution des actifs du plan <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite			Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Valeur vénale des placements en début d'exercice	1 220,8	867,2	714,2	-	-	-
Rendement attendu sur les placements	70,9	55,4	46,2	-	-	-
Gain actuariel (perte)	-5,6	21,5	57,2	-	-	-
Cotisations employeur	74,9	62,0	64,3	-	-	-
Cotisations employés	7,9	6,0	6,5	-	-	-
Acquisitions	24,8	243,1	0,1	-	-	-
Cessions	-0,5	-0,1	-	-	-	-
Liquidations	-9,9	-	-3,6	-	-	-
Prestations versées	-47,8	-45,2	-39,8	-	-	-
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	-92,8	10,9	22,1	-	-	-
<b>(2) VALEUR VÉNALE DES PLACEMENTS EN FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 242,7</b>	<b>1 220,8</b>	<b>867,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'allocation moyenne des actifs des régimes de retraites du Groupe au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 est la suivante :

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actions	50 %	51 %	47 %
Obligations et dettes	38 %	39 %	36 %
Contrats d'assurance	8 %	8 %	10 %
Liquidités	3 %	1 %	6 %
Autres	1 %	1 %	1 %

### Évolution des droits à remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Valeur vénale des droits à remboursement en début d'exercice	25,9	7,5	7,2
Rendement attendu sur droits à remboursement	1,1	0,7	0,3
Gain actuariel (perte)	-3,3	-0,4	0,4
Acquisitions	-	18,6	-
Remboursements versés	-2,2	-0,5	-0,2
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	-	-	-0,2
<b>VALEUR VÉNALE DES DROITS À REMBOURSEMENT EN FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>21,5</b>	<b>25,9</b>	<b>7,5</b>

La valeur de marché des droits à remboursement enregistrés à l'actif s'élève au 31 décembre 2007 à 21,5 millions d'euros. Les droits à remboursement concernent la part des droits des salariés au

titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondant à la période effectuée avec l'employeur précédent.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite			Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
<b>Couverture financière = (2) – (1)</b>	<b>-490,7</b>	<b>-615,2</b>	<b>-590,2</b>	<b>-41,0</b>	<b>-53,8</b>	<b>-25,9</b>
Coût services passés non amortis	61,2	50,3	33,2	-	7,0	7,7
Autres	-6,4	-5,3	-2,8	-	-	0,8
<b>MONTANT NET DES DROITS</b>	<b>-435,9</b>	<b>-570,2</b>	<b>-559,8</b>	<b>-41,0</b>	<b>-46,8</b>	<b>-17,4</b>
Provisions	-445,3	-580,1	-560,2	-41,0	-46,8	-17,4
Avantages payés d'avance	9,4	9,9	0,4	-	-	-

La dette actuarielle (PBO, Projected Benefit Obligation) pour les régimes de retraite à prestations définies non couverts s'élève à 333,8 millions d'euros et 1 440,7 millions d'euros pour les régimes qui sont partiellement ou en totalité couverts au 31 décembre 2007, à comparer respectivement à 297,8 millions d'euros et 1 538,2 millions d'euros à fin 2006 et à 284,3 millions d'euros et 1 173,1 millions d'euros à fin 2005.

Le rendement réel des placements était de 65,3 millions d'euros à fin décembre 2007 à comparer à 76,9 millions d'euros à fin décembre 2006 et 103,4 millions d'euros à fin décembre 2005.

Les cotisations employeur de 2007 incluent des cotisations exceptionnelles de 28 millions d'euros en France et au Royaume-Uni.

Le Groupe prévoit de contribuer à hauteur de 45 millions d'euros aux régimes à prestations définies en 2008.

Le coût net des avantages sur la période est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite			Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Coût normal	61,8	55,6	49,7	1,6	1,5	0,6
Intérêts sur la dette actuarielle	85,7	67,2	57,6	2,3	2,1	1,3
Rendement attendu sur les placements	-70,9	-55,4	-46,2	-	-	-
Rendement attendu sur les droits à remboursements	-1,1	-0,7	-	-	-	-
Amortissement des coûts des services passés	7,6	3,8	2,4	0,1	0,5	0,5
Réductions/Liquidations	-3,1	-10,1	-4,9	-	-	-
Autres	-0,3	-1,8	4,6	-	-	-
<b>COÛT NET DES AVANTAGES</b>	<b>79,7</b>	<b>58,6</b>	<b>63,2</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>2,4</b>

L'ensemble de ces coûts est enregistré en résultat opérationnel, à l'exception des intérêts sur la dette actuarielle et du rendement attendu sur les placements, qui sont enregistrés en résultat financier.

### c – Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans. Les actifs du Groupe en France sont placés en premier lieu auprès de compagnies d'assurance et le taux à long terme attendu de ces actifs est

directement lié aux rendements historiques observés. Les actifs au Royaume-Uni sont principalement placés en actions et obligations par l'intermédiaire d'une structure fiduciaire, les taux à long terme attendus résultant d'observations statistiques de la performance de marché à long terme.

#### Régimes de retraite

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer les engagements sociaux liés aux retraites au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 sont les suivantes :

Engagements de retraites	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Taux d'actualisation	5,49 %	4,74 %	4,45 %
Taux de croissance des rémunérations	3,5 %	3,65 %	3,3 %

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer l'évolution des engagements sur l'exercice en matière de retraites pour les années 2007, 2006 et 2005 sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Taux d'actualisation	4,7 %	4,5 %	5,0 %
Taux du rendement attendu sur les placements	6,0 %	6,2 %	6,3 %
Taux de croissance des rémunérations	3,7 %	3,3 %	3,8 %
Durée de vie active résiduelle moyenne (en année)	12,0	13,8	15,0

Le taux de rendement réel des actifs sur les exercices 2007, 2006 et 2005 sont respectivement de 5,3 %, 7,4 % et 14,3 %.

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'inflation. Ainsi, une hausse de 1 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle du Groupe d'environ 248 millions d'euros et le coût des services rendus de 14 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'actualisation

augmenterait la dette actuarielle de 293 millions d'euros et le coût des services rendus de 14 millions d'euros.

À l'inverse, une hausse de 1 % du taux d'inflation augmenterait la dette actuarielle du Groupe d'environ 226 millions d'euros et le coût des services rendus de 6 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'inflation diminuerait la dette actuarielle de 193 millions d'euros et le coût des services rendus de 6 millions d'euros.

### Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses complémentaires relatives aux régimes d'assurance maladie sont :

Taux de croissance moyen du coût de l'assurance maladie	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Hypothèse de taux de croissance des coûts maladie pour l'exercice suivant	5,4 %	5,5 %	8,4 %
Taux de croissance cible des coûts	3,5 %	4,0 %	4,2 %
Année de stabilité du taux de croissance long terme	2020	2014	2016

Les hypothèses de croissance de coûts d'assurance maladie ont l'impact suivant sur l'engagement : 1 % d'augmentation du taux de croissance des coûts maladie accroît les engagements post-

emplois de 6,3 millions d'euros et, à l'inverse, 1 % de diminution entraîne une baisse des engagements de 5,0 millions d'euros.

Les hypothèses de croissance de coûts d'assurance maladie ont peu d'impact sur le coût normal des services.

Les montants pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents sont les suivants :

Engagements de retraites	2007	2006	2005
Dette actuarielle en fin d'exercice	-1 733,4	-1 836,0	-1 457,4
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	1 242,7	1 220,8	867,2
<b>Couverture financière</b>	<b>-490,7</b>	<b>-615,2</b>	<b>-590,2</b>
Gains (pertes) actuariels/expérience sur engagements	-0,7	3,4	-15,6
Gains (pertes) actuariels/expérience sur actifs	-5,6	21,5	57,2

Autres avantages postérieurs à l'emploi	2007	2006	2005
Dette actuarielle en fin d'exercice	-41,0	-53,8	-25,9
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	-	-	-
<b>Couverture financière</b>	<b>-41,0</b>	<b>-53,8</b>	<b>-25,9</b>
Gains (pertes) actuariels/expérience sur engagements	1,9	-0,7	1,6
Gains (pertes) actuariels/expérience sur actifs	-	-	-

Le cumul des écarts actuariels sur engagements et actifs et de variation d'asset ceiling enregistrés en capitaux propres sont les suivants :

	2007	2006
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	-172,7	-206,0
Mouvement de la période	124,4	33,3
<b>MONTANT CUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>-48,3</b>	<b>-172,7</b>

## Note 33 ( PRINCIPALES ACQUISITIONS

### 33.1 Acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2007

Les acquisitions 2007 dont les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition excèdent 100 millions d'euros sont décrites ci-après.

Les acquisitions 2007 dont les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition sont inférieurs à 100 millions d'euros représentent 1 574 millions d'euros de coût de regroupement. Ces acquisitions contribuent au produit des activités ordinaires de 2007 du Groupe à hauteur de 525 millions d'euros

Aucun badwill significatif n'a été reconnu à ce titre.

D'une manière générale, les écarts d'acquisition sont justifiés par les synergies avec les opérations pré-existantes dans le Groupe et les développements futurs.

#### Acquisition de Sulo (Allemagne)

Veolia Environnement a acquis le 2 juillet 2007 100 % du groupe Sulo. Cette société est le deuxième opérateur de la gestion des déchets en Allemagne et le leader dans le domaine des services de collecte des déchets municipaux et des emballages.

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Néanmoins, les travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprises sont susceptibles d'être modifiés en 2008 et la juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture est provisoire et se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable hors IFRS 5	IFRS 5	Valeur nette comptable	Ajustements de juste valeur	Juste valeur provisoire 2007
<b>Actif</b>					
Actifs incorporels	9,6	-0,1	9,5	260,7	270,2
Actifs corporels	279,1	-23,5	255,6	81,1	336,7
Actifs financiers non courants	45,4	-0,1	45,3	1,9	47,2
IDA	26,6		26,6	85,4	112,0
BFR actif	258,4	-41,3	217,1	0,1	217,2
Actifs financiers courants	9,5	2,8	12,3	-0,1	12,2
Trésorerie	121,8	-2,2	119,6	-	119,6
Actifs destinés à la vente	8,4	192,2	200,6	19,6	220,2
<b>Passif</b>					
Intérêts minoritaires	-	-	-	-4,6	-4,6
Provisions non courantes	-41,1	4,6	-36,5	-	-36,5
Dettes financières non courantes	-1 120,3	0,5	-1 119,8	-	-1 119,8
IDP	-11,0	0,9	-10,1	-139,1	-149,2
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-
Provisions courantes	-31,0	7,4	-23,6	-	-23,6
BFR passif	-172,4	5,0	-167,4	-	-167,4
Dettes financières courantes	-131,4	-34,7	-166,1	-	-166,1
Passifs destinés à la vente	-7,9	-20,3	-28,2	-	-28,2
<b>ACTIF NET TOTAL</b>	<b>-756,3</b>	<b>91,2</b>	<b>-665,1</b>	<b>305,1</b>	<b>-360,0</b>
<b>ACTIF NET ACQUIS (100 %)</b>					<b>-360,0</b>
Écart d'acquisition résiduel					687,6
<b>Coût du regroupement d'entreprises</b>					<b>327,6</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition</b>					<b>208,0</b>
Prix d'acquisition					327,6
Trésorerie acquise					119,6

L'affectation du coût du regroupement d'entreprises aux actifs incorporels correspond principalement à la juste valeur des contrats clients et des relations clientèles.

La valeur nette comptable comprend l'activité de Sulo ET cédée à l'extérieur du Groupe en septembre 2007 et classée en activité détenue en vue de la vente (en application d'IFRS 5).

La juste valeur prend en compte une partie des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reconnus en fonction des bénéfices futurs comptables prévisionnels.

L'écart d'acquisition résiduel de 687,6 millions d'euros correspond pour l'essentiel aux développements futurs du Groupe en Allemagne dans le domaine de la Propreté.

Sulo a contribué à hauteur de 628 millions d'euros au produit des activités ordinaires du Groupe en 2007.

### Acquisition de VSA Tecnitalia (Italie)

Veolia Propreté a acquis le 3 octobre 2007 75 % de la société VSA Tecnitalia, filiale italienne de Termomeccanica Ecologica, spécialisée dans la gestion et le traitement des déchets.

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Néanmoins, les travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprises sont susceptibles d'être modifiés en 2008 et la juste valeur des actifs et des passifs retenue à la clôture est provisoire et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Ajustements de juste valeur	Juste valeur
<b>Actif</b>			
Actifs incorporels	3,4	28,9	32,3
Actifs corporels	187,8	-186,5	1,3
Actifs financiers non courants	3,9	216,5	220,4
IDA	6,9	18,4	25,3
BFR actif	142,2	-13,6	128,6
Actifs financiers courants	-	6,1	6,1
Trésorerie	6,6	-	6,6
<b>Passif</b>			
Intérêts minoritaires	-4,0	-	-4,0
Provisions non courantes	-3,6	-40,0	-43,6
Dettes financières non courantes	-140,4	0,1	-140,3
IDP	-1,7	-25,0	-26,7
Autres dettes non courantes	-3,7	-	-3,7
Provisions courantes	-0,1	-	-0,1
BFR passif	-107,1	-	-107,1
Dettes financières courantes	-30,0	-	-30,0
Trésorerie passive	-3,1	-	-3,1
<b>ACTIF NET TOTAL</b>	<b>57,1</b>	<b>4,9</b>	<b>62,0</b>
<b>ACTIF NET ACQUIS (100 %)</b>			<b>62,0</b>
Écart d'acquisition résiduel			106,9
Prix d'acquisition			104,6
Put minoritaires à la juste valeur (25 % restant)			64,4
<b>Coût du regroupement d'entreprises</b>			<b>168,9</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition</b>			<b>101,1</b>
Prix d'acquisition			104,6
Trésorerie acquise			3,5

L'affectation du coût du regroupement d'entreprises aux actifs incorporels correspond au portefeuille des contrats acquis.

Les actifs corporels entrant dans le champ d'application de la norme IFRIC 12 telle qu'appliquée par le Groupe, ont été reclassés en actifs financiers non courants.

L'écart d'acquisition résiduel de 106,9 millions d'euros correspond aux capacités de développement de cette activité en Italie.

VSA Tecnitalia a contribué à hauteur de 26,2 millions d'euros au produit des activités ordinaires du Groupe en 2007.

### Acquisition de Thermal North America Inc. (États-Unis)

Veolia Énergie a acquis le 12 décembre 2007 100 % de la société privée Thermal North America Inc., premier portefeuille de réseaux de chaleur et de froid aux États-Unis.

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Néanmoins, les travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprises sont susceptibles d'être modifiés en 2008 et la juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture est provisoire et se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Ajustements de juste valeur	Juste valeur
<b>Actif</b>			
Actifs incorporels	-	31,4	31,4
Actifs corporels	375,9	23,0	398,9
Actifs financiers non courants	7,4	-3,2	4,2
IDA	19,9	-	19,9
BFR actif	52,9	-1,5	51,4
Actifs financiers courants	20,3	-	20,3
Trésorerie	8,5	-	8,5
<b>Passif</b>			
Provisions non courantes	-3,8	-4,6	-8,4
Dettes financières non courantes	-26,6	-	-26,6
IDP	-27,4	-17,0	-44,4
Autres dettes non courantes	-0,1	-	-0,1
Provisions courantes	-4,0	-	-4,0
BFR passif	-40,9	-5,0	-45,9
Dettes financières courantes	-230,3	2,0	-228,3
<b>ACTIF NET TOTAL</b>	<b>151,8</b>	<b>25,1</b>	<b>176,9</b>
<b>ACTIF NET ACQUIS (100 %)</b>			<b>176,9</b>
Écart d'acquisition résiduel			139,3
<b>Coût du regroupement d'entreprise</b>			<b>316,2</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition</b>			<b>307,7</b>
Prix d'acquisition			316,2
Trésorerie acquise			8,5

L'affectation du coût du regroupement d'entreprises aux actifs incorporels et corporels correspond respectivement à la valeur de certains actifs incorporels (valeur de contrat fournisseurs) et à la mise à juste valeur des actifs de production.

L'écart d'acquisition résiduel de 139,3 millions d'euros correspond essentiellement aux capacités de développement futur des services à l'Énergie aux États-Unis.

### 33.2 Principales acquisitions de l'exercice 2006

Les justes valeurs des actifs et des passifs acquis retenues à la clôture 2006 pour les acquisitions de Cleanaway en Grande-Bretagne, de Biffa en Belgique, de Kunming en Chine et de

Supershuttle aux États-Unis n'ont pas subi de modification significative en 2007.

Les acquisitions 2006 dont les affectations des prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis sont devenues définitives en 2007 sont décrites ci-après :

#### Acquisition de la SNCM

Le 31 mai 2006, Veolia Transport a signé l'accord de reprise de la SNCM dans le cadre de l'opération de reprise du capital décidé par l'État pour 12,6 millions d'euros et compte tenu du pacte d'actionnaires la SNCM est consolidée par intégration globale.

Cette transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition (« purchase accounting »).



Néanmoins les travaux d'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis à la clôture 2006 étaient provisoires et dépendaient de l'accord de la Commission Européenne au titre des aides d'État et sur l'attribution de la délégation de service

public pour les liaisons Marseille-Corse. Cet accord a été finalisé en juin 2007.

Au cours de l'exercice 2007, le « purchase accounting » et la juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture 2006 ont été ajustés.

Ces ajustements se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Ajustements de juste valeur	Juste valeur provisoire 2006	Juste valeur provisoire 2006 corrigée après Put Minoritaires	Ajustements 2007	Juste valeur définitive 2007
<b>Actif</b>						
Actifs incorporels	1,3	-	1,3	1,3	-	1,3
Actifs corporels	124,4	268,6	393,0	393,0	-1,1	391,9
Actifs financiers non courants	138,6	-28,5	110,1	110,1	-22,0	88,1
IDA	-	53,1	53,1	53,1	4,5	57,6
BFR actif	109,1	-4,1	105,0	105,0	20,4	125,4
Trésorerie	99,3	-	99,3	99,3	-	99,3
<b>Passif</b>						
Provisions non courantes	-95,6	-169,3	-264,9	-264,9	95,0	-169,9
Dettes financières non courantes	-2,9	-31,3	-34,2	-34,2	-	-34,2
IDP	-	-66,7	-66,7	-66,7	0,4	-66,3
Autres dettes non courantes	-38,5	38,5	-	-	-	-
Provisions courantes	-2,0	-93,1	-95,1	-95,1	20,8	-74,3
BFR passif	-166,4	2,3	-164,1	-164,1	-37,9	-202,0
Dettes financières courantes	-0,3	-48,3	-48,6	-48,6	-	-48,6
Trésorerie passive	-7,8	0,1	-7,7	-7,7	-	-7,7
<b>ACTIF NET TOTAL</b>	<b>159,2</b>	<b>-78,7</b>	<b>80,5</b>	<b>80,5</b>	<b>80,1</b>	<b>160,6</b>
<b>ACTIF NET ACQUIS (91 %)</b>			<b>22,8</b>	<b>73,3</b>	<b>72,9</b>	<b>146,2</b>
Écart d'acquisition résiduel			10,2	-0,2	-10,7	-10,9
Prix d'acquisition			12,6	12,6	-	12,6
Put minoritaires à la juste valeur			-	60,5	62,2	122,7
<b>Coût du regroupement d'entreprises</b>			<b>12,6</b>	<b>73,1</b>	<b>62,2</b>	<b>135,3</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition</b>			<b>-79,0</b>	<b>-79,0</b>	<b>-</b>	<b>-79,0</b>
Prix d'acquisition			12,6	12,6	-	12,6
Trésorerie acquise			91,6	91,6	-	91,6

L'écart d'acquisition résiduel de -10,9 millions d'euros a été passé en résultat.

## Note 34 ( CONTRATS DE CONSTRUCTION

### CONTRATS DE CONSTRUCTION

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>
Contrats de construction en cours, actifs (A)	593,8	403,3
Contrats de construction en cours, passifs (B)	232,0	109,3
<b>Contrats de construction en cours, nets (A) – (B)</b>	<b>361,8</b>	<b>294,0</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour (C)	4 068,7	1 826,3
Factures émises (D)	3 706,9	1 532,3
<b>Contrats de construction en cours, nets (C) – (D)</b>	<b>361,8</b>	<b>294,0</b>
<b>Montant des avances reçues des clients</b>	<b>41,2</b>	<b>21,4</b>

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provision pour perte à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si le montant est positif, il figure

ci-dessus en « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il figure ci-dessus en « contrats de construction en cours, passifs ».

## Note 35 ( CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

### ACTIFS FINANCÉS PAR LOCATION SIMPLE

Le Groupe a recours à des contrats de location simple (afférents essentiellement à du matériel de transport).

2007 contre 2 125,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 894,5 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le montant des paiements minimum futurs au titre des contrats de location simple ressort à 2 190,0 millions d'euros au 31 décembre

Au 31 décembre 2007, l'échéancier des paiements minimums futurs au titre de ces contrats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Location simple</b>
2008	495,0
2009 & 2010	780,3
2011 & 2012	410,3
2013 et années ultérieures	504,4
<b>TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS</b>	<b>2 190,0</b>

## Note 36 ( INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (EN QUOTE-PART)

Les informations financières ci-après présentent l'agrégation des principales filiales consolidées par intégration proportionnelle (en quote-part).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actifs non courants	6 757,3	5 651,9	5 635,3
Actifs courants	3 115,5	2 898,2	2 450,2
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 872,8</b>	<b>8 550,1</b>	<b>8 085,5</b>
Capitaux propres part du Groupe	2 295,9	1 367,0	1 375,3
Intérêts des minoritaires	895,5	945,9	759,0
Passifs non courants	2 650,8	3 293,4	3 230,0
Passifs courants	4 030,6	2 943,8	2 721,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 872,8</b>	<b>8 550,1</b>	<b>8 085,5</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Eléments de résultat</b>			
Produit des activités ordinaires	4 623,7	4 143,4	3 679,1
Résultat opérationnel	659,9	540,1	430,9
Résultat net	322,9	109,9	100,1
<b>Eléments de financement</b>			
Flux d'exploitation	567,0	521,2	525,4
Flux d'investissement	-566,8	-258,0	-347,0
Flux de financement	-289,9	-281,3	-274,2

Parmi les filiales consolidées en intégration proportionnelle, les contributrices significatives sont :

- BWB (Eaux de Berlin) en Allemagne consolidée à 50 % et dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 582 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 270 millions d'euros, celle au total bilan de 2 708 millions d'euros et celle à l'endettement financier net de 1 405 millions d'euros ;

- Dalkia International consolidée à 75,81 % et dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 2 027 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 214 millions d'euros, celle au total bilan de 1 643 millions d'euros ;
- et le groupe Proactiva en Amérique du Sud dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 130 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 16 millions d'euros, celle au total bilan de 52 millions d'euros.

## Note 37 ( CONTRÔLES FISCAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

En France, l'administration fiscale a mené près d'une cinquantaine de contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. Tous ces contrôles fiscaux n'ont pas été définitivement clos : certains sujets de redressement notifiés sont en cours de discussion dans le cadre du processus habituel ou certaines mises en recouvrement n'ont pas été réalisées. Lorsque le contrôle est clos et le montant agréé avec l'administration, les bases fiscales ont été ajustées corrélativement. Dans les cas en discussion avec l'administration, le Groupe Veolia a procédé au provisionnement des redressements pour lesquels le différent ne constitue pas un simple décalage dans le temps et pour lesquels un décaissement est probable conformément à la norme IAS 37. De façon naturelle, les montants provisionnés les plus importants portent sur les sociétés les plus significatives du Groupe en France.

En dehors de France, le Groupe étant présent dans de nombreux pays, il est sujet en permanence à des contrôles fiscaux. Parmi les pays où sa présence est significative, des contrôles fiscaux sont notamment en cours en Allemagne et au Maroc sur les années 2000 et suivantes. Le cas échéant, les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'IAS 37.

Aux États-Unis, le Groupe a entamé avec l'administration fiscale américaine une procédure d'accord préalable dite de « pre-filing agreement » ayant spécifiquement pour objet de valider le montant de ses déficits au 31 décembre 2006 dans le cadre de la restructuration des activités de l'Eau (« Worthless Stock Deduction »). Cette restructuration a eu pour effet de constater en déficits ordinaires les pertes liées aux opérations et cessions des anciennes activités d'US Filter des dernières années, pour un montant qui pourrait dépasser quatre milliards de dollars. Quoique le Groupe dispose de plusieurs avis externes confirmant sa position, il a souhaité, compte tenu du montant, demander à l'administration une validation immédiate. Près de 30 demandes détaillées de renseignements de l'IRS ont été reçues par le Groupe, qui y répond de façon exhaustive.

Par ailleurs, toujours aux États-Unis, le Groupe est en contrôle fiscal sur ses opérations ordinaires des années 2004 et 2005. Le contrôle fiscal est rendu complexe par les nombreuses restructurations juridiques qui étaient intervenues au fil des cessions des anciens actifs US Filter. La durée et le résultat de ce contrôle sont difficiles à anticiper avec précision. Cependant, la plupart des incertitudes fiscales potentielles, si elles étaient confirmées, auraient un impact limité sur les comptes du Groupe compte tenu des déficits générés par la restructuration des activités de l'Eau.

## Note 38 ( ENGAGEMENTS HORS BILAN

### ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DONNÉS

#### Servitudes de Berlin

Dans le cadre du contrat des Eaux de Berlin, le Groupe pourrait être amené à acquérir des droits de passage de canalisation auprès de propriétaires fonciers. Le montant brut de l'investissement pourrait alors atteindre 426 millions d'euros (à 50 %) dont environ 175 millions d'euros auraient vocation à être pris en charge par le Land de Berlin, soit un engagement net de l'ordre de 250 millions d'euros. En cas d'acquisition de ces droits par les propriétaires fonciers, les montants versés seraient inscrits en actif financier opérationnel au bilan du Groupe pour le montant net et rémunérés dans le cadre du contrat.

#### Accords avec EDF

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement.

De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

## Echéancier des engagements spécifiques donnés

(en millions d'euros)	Au	Au	Au	Échéance		
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Put Southern Water	321	-	-	-	-	-
Servitudes Berlin à 50 %	610	426	426	102	324	-
<b>ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DONNÉS</b>	<b>931</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>102</b>	<b>324</b>	<b>-</b>

## AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Les autres engagements donnés ne comprennent pas les sûretés réelles données en garantie d'emprunts (voir note 39) ni les engagements spécifiques mentionnés ci-dessus.

Le détail des autres engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au	Au	Au	Échéance		
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Garanties opérationnelles y compris performance bonds</b>	<b>3 108,4</b>	<b>4 043,6</b>	<b>5 591,4</b>	<b>852,9</b>	<b>2 588,4</b>	<b>2 150,1</b>
<b>Garanties financières</b>						
Garantie d'une dette	250,8	300,7	355,6	128,3	153,9	73,4
Garantie de passif	515,5	448,6	480,0	140,6	198,0	141,4
<b>Engagements donnés</b>						
Obligation d'achat	94,6	149,3	589,9	445,0	109,1	35,8
Obligation de vente	8,6	31,3	27,2	9,8	15,4	2,0
<b>Autres engagements donnés</b>						
Lettres de crédit	819,7	904,5	573,8	327,7	241,1	5,0
Autres engagements donnés	772,2	749,8	383,5	177,0	74,3	132,2
<b>AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>5 569,8</b>	<b>6 627,8</b>	<b>8 001,4</b>	<b>2 081,3</b>	<b>3 380,2</b>	<b>2 539,9</b>

Garanties opérationnelles : on entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés, et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Dans ce cadre là, Veolia Environnement a consenti à des compagnies d'assurance une garantie d'un montant maximum de 1,4 milliards de dollars américains, afin qu'elles puissent émettre

des Performance Bonds à la demande des filiales américaines dans le cadre de leurs activités (garanties d'exploitation, garanties de remise en état des sites). Ce plafond est tiré à hauteur de 0,2 milliard de dollars américains au 31 décembre 2007.

Garantie d'une dette : il s'agit principalement de garanties accordées à des organismes financiers au titre de dettes financières de sociétés non consolidées, ou de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, ou pour la part de la dette non consolidée des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle lorsque l'engagement porte sur la totalité de celle-ci.

Garanties de passif : elles comprennent essentiellement celles sur les cessions des activités américaines dans l'Eau intervenues en 2004 pour 292 millions d'euros.

Obligations d'achat : elles comprennent les engagements pris par les sociétés du Groupe pour acquérir des parts d'autres sociétés ou pour investir. Au 31 décembre 2007, ces obligations concernent essentiellement la division Énergie pour 225 millions d'euros, la Division Propreté pour 182 millions d'euros, la Division Transport pour 103,5 millions d'euros et la Division Eau pour 79 millions d'euros.

Lettres de crédit : lettres de crédit délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation.

L'impact de la variation du dollar américain sur les engagements hors bilan donnés est d'environ -229,9 millions d'euros essentiellement dans l'Eau pour -94,3 millions d'euros et Veolia Environnement pour -72,7 millions d'euros.

Les autres engagements donnés se répartissent par division comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Eau	4 368,3	3 253,2	2 388,4
Propreté	1 171,1	876,7	715,2
Énergie	755,7	543,0	541,6
Transport	398,3	294,9	274,4
Proactiva	39,8	5,7	10,3
Holding	1 241,5	1 598,3	1 584,7
Autres	26,7	56,0	55,2
<b>TOTAL</b>	<b>8 001,4</b>	<b>6 627,8</b>	<b>5 569,8</b>

L'augmentation des engagements donnés résulte principalement des nouveaux contrats de construction gagnés au Moyen-Orient et en Australie dans la division Eau et aux effets des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Les contrats de location auxquels le Groupe a recours sont analysés en notes 18 et 35.

### LITIGES AUTRES QUE CEUX DÉJÀ COMPTABILISÉS

Le Groupe est cité dans plusieurs litiges participant du cours normal de son activité. La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que ces litiges ne doivent pas faire l'objet d'une provision à la date de clôture, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

### ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>GARANTIES REÇUES</b>	<b>1 459,7</b>	<b>951,3</b>	<b>1 128,6</b>
Garantie de dette	266,6	171,0	190,5
Garantie de passif	53,6	34,6	27,4
Autres garanties	1 139,5	745,7	910,7

L'augmentation de ces engagements est liée aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction au Moyen Orient ainsi qu'aux nouvelles acquisitions de l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe disposait de lignes de crédit et crédits syndiqués non tirés moyen et court terme pour un montant total de 5 milliards d'euros (voir note 30.2).

## Note 39 ( SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES EN GARANTIE DE DETTES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2007, 634 millions d'euros de dettes financières sont garantis par des sûretés réelles. Le détail par nature d'actifs est le suivant (en millions d'euros) :

Type de nantisements/hypothèques	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Sur actifs incorporels	2	1 706	0,10 %
Sur actifs corporels	293	9 203	3,18 %
Sur actifs financiers*	313	-	
<b>Total actifs non courants</b>	<b>608</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Sur actifs courants	26	17 214	0,15 %
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Les actifs financiers nantis étant majoritairement des titres de sociétés consolidées, le rapport actif nanti/total du poste du bilan n'est pas significatif.

Le détail des sûretés réelles par échéance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Échéance		
				À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Actifs incorporels</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>Actifs corporels</b>	<b>461</b>	<b>390</b>	<b>293</b>	<b>64</b>	<b>173</b>	<b>56</b>
Hypothèques	92	80	15	12	3	-
Nantisements de mobilier corporel <sup>(1)</sup>	369	310	278	52	170	56
<b>Actifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>408</b>	<b>389</b>	<b>313</b>	<b>20</b>	<b>152</b>	<b>141</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>-</b>
Nantisements de créances	32	21	23	7	16	-
Nantisements de mobilier corporel (stock)	3	2	3	2	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>804</b>	<b>634</b>	<b>93</b>	<b>344</b>	<b>197</b>

(1) Il s'agit essentiellement d'équipements et matériels roulants.

(2) Dont 196 millions d'euros de titres de participations et 117 millions d'euros d'autres actifs financiers au 31 décembre 2007.

## Note 40 (OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES)

Le capital de Veolia Environnement est très dispersé. À ce titre, certains actionnaires disposant d'une faible part du capital sont cependant considérés comme parties liées.

### RELATIONS AVEC LA BNP PARIBAS (ACTIONNAIRE À 1.03 % DU CAPITAL), LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE<sup>(37)</sup>, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (ACTIONNAIRE À 10.36 % DU CAPITAL)

Les dirigeants de ces trois groupes financiers actionnaires de Veolia Environnement siègent au conseil d'administration de Veolia Environnement.

Veolia Environnement entretient des relations de financement avec ces trois institutions dans le cadre de financements globaux (crédits syndiqués, lignes de crédits bilatérales), de financements structurés (cessions de créances Dailly, programme de titrisation et financement du parc automobile), et de la gestion de trésorerie. Ces relations sont rémunérées aux conditions de marché.

Par ailleurs, Veolia Environnement a conclu un contrat de garantie avec la Société Générale dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans le paragraphe « événements significatifs ». Ce contrat signé le 11 juin 2007 et autorisé par le conseil d'administration de Veolia Environnement du 10 juin 2007 au titre des conventions réglementées, a conduit au règlement d'un montant de 13,5 millions d'euros à la Société Générale.

Au titre de la gestion financière des dépenses de renouvellement, Vivendi Universal s'est engagée à régler une indemnité à Veolia Environnement mais a transféré cette obligation à la Société Générale par contrat de délégation parfaite du 21 décembre 2004. En conséquence, Vivendi Universal n'est plus personnellement tenu d'aucun engagement vis-à-vis de Veolia Environnement à ce titre.

En revanche, la Société Générale considérée comme une partie liée, est redevable vis-à-vis de Veolia Environnement, à ce titre, d'un montant maximum d'indemnité qui s'élevait à 59,0 millions d'euros au 31 décembre 2007, appelable chaque année et jusqu'en 2010 dans des conditions précisées au contrat.

Au titre de 2007, Veolia Environnement a appelé à ce titre auprès de la Société Générale la somme de 39,6 millions d'euros.

### RELATIONS AVEC ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (ACTIONNAIRE À 3,88 % DE VEOLIA ENVIRONNEMENT)

Le groupe EDF est actionnaire de Veolia Environnement à hauteur de 3,88 %, de Dalkia à hauteur de 34 % et de Dalkia International à hauteur de 25 %. Conformément au décret 97-07, EDF achète

l'électricité produite en France par les centrales de cogénération de Dalkia à un prix garanti sur la saison 2006-2007. Le montant de l'électricité vendue par Dalkia à EDF en 2005, 2006 et 2007 ressort respectivement à 455,0 millions d'euros, 482,6 millions d'euros et 521,7 millions d'euros.

### RELATIONS AVEC LA BERD

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement détient des participations minoritaires dans des entités opérationnelles du Groupe en Europe centrale principalement dans les divisions Énergie, Transport et Eau. En 2007, la BERD a souscrit à une augmentation de capital réservée pour un montant de 90,4 millions d'euros dans une filiale regroupant les participations d'Europe centrale et Orientale de Veolia Eau (soit 10 % du capital).

### RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

- Veolia Environnement a accordé un prêt de 986 millions d'euros à Dalkia International, société consolidée par Dalkia par intégration proportionnelle à 75,81 %. La part « hors Groupe » de 238,7 millions d'euros est enregistrée à l'actif du bilan consolidé du Groupe (autres actifs financiers non courants).
- Dans le cadre de la dette d'acquisition de la société des Eaux de Berlin, Veolia Environnement garantit les obligations de RVB pour 675 millions d'euros, société consolidée par intégration proportionnelle à 50 %.
- Par ailleurs, compte tenu des métiers du Groupe, les flux opérationnels entre sociétés sont limités, en général, aux sociétés d'un même pays. En conséquence, le niveau de transactions opérationnelles entre le Groupe et des sociétés intégrées proportionnellement est peu significatif.

Toutefois, certains accords contractuels, notamment en Asie et en Europe centrale, imposent au Groupe, l'existence de sociétés portant les actifs (sociétés généralement mises en équivalence ou intégrées proportionnellement) d'une part et de sociétés portant le contrat d'exploitation (sociétés généralement intégrées globalement). Ces montages juridiques complexes génèrent des flux de « mise à disposition des actifs » par des sociétés en contrôle conjoint ou en influence notable et des sociétés contrôlées par le groupe. Ces mises à disposition se font, le plus souvent, au travers d'une rémunération spécifique qui peut comprendre ou non le maintien en bon état de fonctionnement des installations ou l'amélioration technique de ces installations.

(37) La Société Générale n'est plus actionnaire de Veolia Environnement au 31 décembre 2007 mais possédait au 31 juillet 2007, 1,16 % du capital.



**RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF  
ET DES ADMINISTRATEURS**

Les membres du comité Exécutif du Groupe constituent les principaux dirigeants du Groupe.

(en euros)	Rémunérations diverses					Total rémunération brute globale
	Fixe	Variable	Jetons de présence versés par Veolia Environnement	Jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	Avantages en nature <sup>(4)</sup>	
Rémunération versée en 2005	944 996	850 000 <sup>(1)</sup>	34 000	70 912	2 616	1 902 524
Rémunération versée en 2006	944 996	1 062 500 <sup>(2)</sup>	38 250	66 382	2 666	2 114 794
Rémunération versée en 2007	992 000	1 275 000 <sup>(3)</sup>	40 000	64 079	2 954	2 374 033

(1) Part variable 2004 versée en 2005.

(2) Part variable 2005 versée en 2006.

(3) Part variable 2006 versée en 2007.

(4) Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le président-directeur général bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies des cadres dirigeants du Groupe et du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place en 2006 au bénéfice des membres du comité exécutif.

**Rémunération versée au président-directeur général**

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) versée à Henri Proglgio au cours des exercices 2005, 2006 et 2007.

**Rémunération globale des administrateurs  
(hors président-directeur général)**

Le montant total des jetons de présence versé en 2007 aux administrateurs, hors président-directeur général est de 648 186,25 euros.

**Rémunération des membres du comité exécutif (hors président-directeur général) <sup>(1)</sup>**

(en euros)	Total parts fixes	Total parts variables	Total rémunérations
Rémunération versée en 2005	2 393 989	1 539 360 <sup>(2)</sup>	3 933 349
Rémunération versée en 2006	2 431 494	1 950 000 <sup>(3)</sup>	4 381 494
Rémunération versée en 2007	2 160 041	2 109 478 <sup>(4)</sup>	4 269 519

(1) Comité exécutif dans sa composition au 31 décembre 2007.

(2) Part variable au titre de l'exercice 2004 versée en 2005.

(3) Part variable au titre de l'exercice 2005 versée en 2006.

(4) Part variable au titre de l'exercice 2006 versée en 2007.

Aux rémunérations détaillées ci-dessus s'ajoute un intéressement au titre de l'exercice 2006, versé en juin 2007, qui représente un montant total de 30 000 euros.

Les membres du comité exécutif de la Société ont également perçu, au titre de leurs mandats dans des sociétés du Groupe Veolia Environnement, en France et à l'étranger, un total de jetons de présence de 203 308 euros.

**Plans d'options de souscription ou d'achats d'actions**

- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au mandataire social unique au cours de l'exercice 2007 : 110 000.

- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par le mandataire social unique au cours de l'exercice 2007 : 299 733.
- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux membres du comité exécutif (hors président-directeur général) au cours de l'exercice 2007 : 220 000.
- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par les membres du comité exécutif (hors président-directeur général) au cours de l'exercice 2007 : 254 187.

## Note 41 (EFFECTIFS CONSOLIDÉS)

Les effectifs consolidés\* se répartissent ainsi :

Ventilation par catégories	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
<b>EFFECTIFS CONSOLIDÉS *</b>	<b>284 072</b>	<b>260 088</b>	<b>241 627</b>

Ventilation par division	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Eau	74 280	65 246	62 599
Propreté	84 994	78 951	69 012
Énergie	46 387	42 651	39 429
Transport	73 299	69 320	66 089
Proactiva	4 503	3 399	4 084
FCC	-	-	-
Autres	609	521	414
<b>EFFECTIFS CONSOLIDÉS *</b>	<b>284 072</b>	<b>260 088</b>	<b>241 627</b>

Ventilation par sociétés	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Sociétés intégrées globalement	241 857	222 634	208 072
Sociétés intégrées proportionnellement	42 215	37 454	33 555
<b>EFFECTIFS CONSOLIDÉS *</b>	<b>284 072</b>	<b>260 088</b>	<b>241 627</b>

\* Les effectifs consolidés représentent le nombre moyen de salariés ayant travaillé à temps plein, les effectifs des filiales consolidées en intégration proportionnelle étant pris en compte à hauteur du taux d'intégration, et ceux des filiales mises en équivalence étant exclus.

La progression, en 2007, de l'effectif moyen s'explique principalement dans la Division Eau par les nouveaux contrats chinois (effectif moyen 2007 = 1 835), dans la Division Propreté

par l'acquisition du groupe Sulo (effectif moyen 2007 = 3 959) et dans la Division Transport par la SNCM où l'effectif augmente de 1 007 (effet de l'année pleine).

## Note 42 ( SITUATION DES DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'augmentation d'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a amené certains États, et la Communauté internationale, à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Au niveau international, le protocole de Kyoto, finalisé en 1997, est entré en vigueur en février 2005 avec effet sur la période 2008-2012. Au niveau européen, l'Union européenne a décidé d'instaurer, par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, un système d'échange de droits d'émission de

gaz carbonique. Le dispositif est effectif depuis le début de l'année 2005 avec effet sur la période 2008-2012.

Dans ce cadre, le Groupe (principalement sa branche Énergie) s'est vu attribuer par les différents États de l'Union des droits d'émission de CO<sub>2</sub> pour la période triennale dite phase I couvrant les années 2005 à 2007.

Ainsi le bilan de l'année 2007 est le suivant :

Volume <i>(en milliers de tonnes)</i>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	Entrée de périmètre	Attributions	Acquisitions/ cessions	Consommations	Au 31 décembre 2007
<b>TOTAL</b>	<b>987</b>	<b>203</b>	<b>16 029</b>	<b>-3 981</b>	<b>-12 165</b>	<b>1 073</b>

Le solde indiqué au 1<sup>er</sup> janvier 2007 tient compte des consommations de 2006 qui ont été restituées en février 2007.

Les entrées de périmètre sont consécutives aux acquisitions de Dalkia en Europe.

L'optimisation des installations et les conditions climatiques ont permis de dégager des excédents. Le Groupe a réussi à les valoriser à travers les opérations de cessions à terme et de swaps qui sont qualifiées comme des opérations de transaction (« trading »), en application des normes comptables.

À noter que le solde des droits de la phase I est estimé à 1 073 milliers de tonnes de droits d'émission de gaz à effet de serre compte tenu de la consommation de 12 165 milliers de tonnes de droits d'émission de gaz à effet de serre sur 2007 et qu'il n'est pas reportable au-delà.

Les droits de la phase II (2008/2012) sont estimés à 494 millions d'euros.

## Note 43 ( INFORMATIONS SECTORIELLES

Dans le cadre de la norme IAS 14, Veolia Environnement a retenu une information primaire par secteur d'activité et une information secondaire par zone géographique. Les secteurs d'activités sont l'Eau, la Propreté, l'Énergie et le Transport.

**L'Eau** rassemble principalement les activités d'eau potable et d'eaux usées telles que la distribution de l'eau, l'assainissement, les process industriels, la fabrication d'installations et de systèmes de traitement de l'eau.

**La Propreté** consiste principalement en la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, commerciaux et industriels.

**L'Énergie** comprend la production et la distribution de chaleur, l'optimisation énergétique ainsi que les services assimilés et la production d'électricité.

**Le Transport** a pour principale activité d'exploiter des services de transport de passagers.

## INFORMATIONS PRIMAIRES

<b>Produit des activités ordinaires par secteur d'activité</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Eau	10 927,4	10 087,6	9 134,2
Propreté	9 214,3	7 462,9	6 748,7
Énergie	6 896,4	6 118,4	5 463,6
Transport	5 590,1	4 951,5	4 223,9
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>32 628,2</b>	<b>28 620,4</b>	<b>25 570,4</b>

<b>Produit des activités ordinaires entre secteurs d'activité</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Eau	25,5	19,4	10,0
Propreté	80,9	68,4	55,9
Énergie	47,6	36,2	29,7
Transport	5,4	5,9	5,1
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ENTRE SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	<b>159,4</b>	<b>129,9</b>	<b>100,7</b>

<b>Résultat opérationnel par secteur d'activité</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Eau	1 267,7	1 160,6	1 002,3
Propreté	803,5	648,3	543,6
Énergie	398,7	377,7	315,3
Transport	130,3	13,6	116,8
<b>Total de la répartition primaire</b>	<b>2 600,2</b>	<b>2 200,2</b>	<b>1 978,0</b>
Résultat opérationnel non réparti	-103,3	-67,3	-85,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>2 496,9</b>	<b>2 132,9</b>	<b>1 892,9</b>

**Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles nettes de reprises par secteur d'activité**

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Eau	-396,0	-436,3	-420,9
Propreté	-696,8	-529,4	-496,4
Énergie	-150,2	-122,9	-155,4
Transport	-189,9	-293,2	-160,4
<b>Total de la répartition primaire</b>	<b>-1 432,9</b>	<b>-1 381,8</b>	<b>-1 233,1</b>
Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles nettes de reprises non réparties	-29,4	-28,0	-59,4
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES NETTES DE REPRISES</b>	<b>-1 462,3</b>	<b>-1 409,8</b>	<b>-1 292,5</b>

**Pertes de valeur par secteur d'activité au 31 décembre 2007**

(en millions d'euros)

	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Impact en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-110,8	-68,4	-19,5	-39,1	-6,6	<b>-244,4</b>
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	105,4	32,6	38,0	12,1	3,3	<b>191,4</b>
<b>IMPACT EN RÉSULTAT</b>	<b>-5,4</b>	<b>-35,8</b>	<b>18,5</b>	<b>-27,0</b>	<b>-3,3</b>	<b>-53,0</b>

**Pertes de valeur par secteur d'activité au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)

	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Impact en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-107,6	-38,8	-34,1	-81,6	-7,2	<b>-269,3</b>
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	74,0	38,7	44,8	8,3	5,5	<b>171,3</b>
<b>IMPACT EN RÉSULTAT</b>	<b>-33,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>10,7</b>	<b>73,3</b>	<b>1,7</b>	<b>-98,0</b>

### Pertes de valeur par secteur d'activité au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur enregistrées en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Impact en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-107,5	-45,4	-63,9	-6,0	-11,6	<b>-234,4</b>
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	90,9	42,2	39,5	5,1	6,8	<b>184,5</b>
<b>IMPACT EN RÉSULTAT</b>	<b>-16,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>-24,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>-49,9</b>

### Quote-part des résultats des entreprises associées par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	
Eau		3,3	3,4	2,4
Propreté		3,3	-3,8	1,6
Énergie		3,1	2,6	1,9
Transport		7,2	3,8	0,6
<b>Total de la répartition primaire</b>		<b>16,9</b>	<b>6,0</b>	<b>6,5</b>
Quote-part des résultats des entreprises associées non répartie		-	-	-
<b>QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>		<b>16,9</b>	<b>6,0</b>	<b>6,5</b>

### Investissements industriels par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	
Eau		866,0	853,0	771,0
Propreté		846,0	692,0	639,0
Énergie		429,0	318,0	252,0
Transport		459,0	302,0	193,0
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS</b>		<b>2 600,0</b>	<b>2 165,0</b>	<b>1 855,0</b>

**Actifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2007**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	2 208,2	3 049,5	1 098,1	556,7	0,7	6 913,2
Actifs corporels et incorporels nets	5 658,3	4 292,4	2 112,0	1 694,2	141,9	13 898,8
Actifs financiers opérationnels	3 884,5	902,4	712,3	123,0	5,4	5 627,6
BFR actif y compris IDA	5 847,8	3 257,4	3 755,2	1 321,1	585,4	14 766,9
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>17 598,8</b>	<b>11 501,7</b>	<b>7 677,6</b>	<b>3 695,0</b>	<b>733,4</b>	<b>41 206,5</b>
Participations dans des entreprises associées	137,2	75,5	25,5	53,9	-	292,1
Autres actifs non alloués					4 808,3 *	4 808,3
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>17 736,0</b>	<b>11 577,2</b>	<b>7 703,1</b>	<b>3 748,9</b>	<b>5 541,7</b>	<b>46 306,9</b>

\* Dont 122,5 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (Veolia Transport pour 103,9 millions d'euros et Veolia Propreté pour 18,6 millions d'euros).

**Actifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	2 029,3	2 294,0	839,2	543,2	-0,7	5 705,0
Actifs corporels et incorporels nets	5 142,5	3 492,1	1 309,5	1 570,0	130,0	11 644,1
Actifs financiers opérationnels	3 830,5	737,0	771,1	115,4	5,6	5 459,6
BFR actif y compris IDA	5 260,3	2 670,9	3 357,7	1 213,2	554,1	13 056,2
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>16 262,6</b>	<b>9 194,0</b>	<b>6 277,5</b>	<b>3 441,8</b>	<b>689,0</b>	<b>35 864,9</b>
Participations dans des entreprises associées	130,7	44,4	19,6	46,3	-	241,0
Autres actifs non alloués					4 017,8 *	4 017,8
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>16 393,3</b>	<b>9 238,4</b>	<b>6 297,1</b>	<b>3 488,1</b>	<b>4 706,8</b>	<b>40 123,7</b>

\* Dont 67,3 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (Veolia Transport pour 42,3 millions d'euros et Veolia Propreté pour 25 millions d'euros).

**Actifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2005**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	1 942,5	1 527,7	836,3	446,7	-0,9	4 752,3
Actifs corporels et incorporels nets	4 699,0	3 157,7	1 171,5	1 121,0	109,7	10 258,9
Actifs financiers opérationnels	3 863,3	749,2	822,1	104,4	6,4	5 545,4
BFR actif y compris IDA	5 181,4	2 298,1	3 137,6	993,5	243,6	11 854,2
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>15 686,2</b>	<b>7 732,7</b>	<b>5 967,5</b>	<b>2 665,6</b>	<b>358,8</b>	<b>32 410,8</b>
Participations dans des entreprises associées	131,4	53,8	10,6	5,7	-	201,5
Autres actifs non alloués					3 768,7 *	3 768,7
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>15 817,6</b>	<b>7 786,5</b>	<b>5 978,1</b>	<b>2 671,3</b>	<b>4 127,5</b>	<b>36 381,0</b>

\* Dont 1,6 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (Veolia Propreté).

**Passifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2007**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 013,9	873,6	476,1	456,7	144,3	2 964,6
BFR passif y compris IDP	6 855,4	3 138,3	2 996,7	1 544,1	205,0	14 739,5
Autres passifs sectoriels	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>7 869,3</b>	<b>4 011,9</b>	<b>3 472,8</b>	<b>2 000,8</b>	<b>349,3</b>	<b>17 704,1</b>
Autres passifs non alloués					28 602,8 *	28 602,8
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>7 869,3</b>	<b>4 011,9</b>	<b>3 472,8</b>	<b>2 000,8</b>	<b>28 952,1</b>	<b>46 306,9</b>

\* Dont 1,9 millions d'euros de passifs destinés à la vente (Veolia Environnement SA).

**Passifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 012,4	791,3	464,0	611,9	142,9	3 022,5
BFR passif y compris IDP	6 238,8	2 548,9	2 524,1	1 361,0	100,7	12 773,5
Autres passifs sectoriels	273,4	41,6	29,1	12,2	-3,1	353,2
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>7 524,6</b>	<b>3 381,8</b>	<b>3 017,2</b>	<b>1 985,1</b>	<b>240,5</b>	<b>16 149,2</b>
Autres passifs non alloués					23 974,5 *	23 974,5
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>7 524,6</b>	<b>3 381,8</b>	<b>3 017,2</b>	<b>1 985,1</b>	<b>24 215,0</b>	<b>40 123,7</b>

\* Dont 59,4 millions d'euros de passifs destinés à la vente (Veolia Transport).



**Passifs par secteur d'activité  
au 31 décembre 2005**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 059,0	575,7	476,1	164,0	127,2	2 402,0
BFR passif y compris IDP	5 849,4	2 084,3	2 373,2	1 161,4	106,5	11 574,8
Autres passifs sectoriels	289,0	36,9	25,1	8,5	-1,2	358,3
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>7 197,4</b>	<b>2 696,9</b>	<b>2 874,4</b>	<b>1 333,9</b>	<b>232,5</b>	<b>14 335,1</b>
Autres passifs non alloués					22 045,9	22 045,9
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>7 197,4</b>	<b>2 696,9</b>	<b>2 874,4</b>	<b>1 333,9</b>	<b>22 278,4</b>	<b>36 381,0</b>

**INFORMATIONS SECONDAIRES**

**Répartition géographique du produit des activités ordinaires**

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Moyen-Orient	Reste du monde	Total
Eau	4 927,2	1 276,9	573,4	1 413,0	539,3	299,8	732,8	313,9	851,1	<b>10 927,4</b>
Propreté	3 332,0	787,9	1 776,0	993,5	1 315,8	430,7	181,4	63,3	333,7	<b>9 214,3</b>
Énergie	3 852,2	80,5	473,5	2 159,9	15,3	69,1	42,3	52,5	151,1	<b>6 896,4</b>
Transport	2 144,5	557,6	122,8	1 466,9	710,0	508,6	4,5	17,3	57,9	<b>5 590,1</b>
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>14 255,9</b>	<b>2 702,9</b>	<b>2 945,7</b>	<b>6 033,3</b>	<b>2 580,4</b>	<b>1 308,2</b>	<b>961,0</b>	<b>447,0</b>	<b>1 393,8</b>	<b>32 628,2</b>

31 décembre 2006 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Reste du monde	Total
Eau	4 802,4	1 282,6	552,2	1 279,4	640,8	123,9	578,9	827,4	<b>10 087,6</b>
Propreté	3 112,1	151,7	1 135,4	817,2	1 354,2	402,9	167,0	322,4	<b>7 462,9</b>
Énergie	3 535,4	62,5	426,2	1 899,9	10,3	-	25,0	159,1	<b>6 118,4</b>
Transport	1 953,1	496,1	73,0	1 321,4	645,0	404,6	-	58,3	<b>4 951,5</b>
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>13 403,0</b>	<b>1 992,9</b>	<b>2 186,8</b>	<b>5 317,9</b>	<b>2 650,3</b>	<b>931,4</b>	<b>770,9</b>	<b>1 367,2</b>	<b>28 620,4</b>

31 décembre 2005 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Reste du monde	Total
Eau	4 459,4	1 204,5	463,9	1 110,9	581,8	100,5	433,7	779,5	<b>9 134,2</b>
Propreté	2 990,1	144,6	861,9	699,9	1 216,4	383,9	146,9	305,0	<b>6 748,7</b>
Énergie	3 256,5	66,4	367,5	1 657,9	5,0	-	16,7	93,6	<b>5 463,6</b>
Transport	1 733,2	401,8	33,8	1 239,9	380,1	393,6	-	41,5	<b>4 223,9</b>
<b>PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>12 439,2</b>	<b>1 817,3</b>	<b>1 727,1</b>	<b>4 708,6</b>	<b>2 183,3</b>	<b>878,0</b>	<b>597,3</b>	<b>1 219,6</b>	<b>25 570,4</b>

## Répartition géographique des actifs sectoriels

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	5 559,2	4 510,0	1 914,7	1 999,6	407,0	3 208,3	<b>17 598,8</b>
Propreté	3 396,2	1 337,4	2 380,0	1 819,1	1 806,8	762,2	<b>11 501,7</b>
Énergie	3 774,9	115,8	232,3	2 678,0	661,8	214,8	<b>7 677,6</b>
Transport	1 748,5	354,3	116,5	846,8	385,0	243,9	<b>3 695,0</b>
Montants non alloués	322,0	-	20,3	13,4	249,4	128,3	<b>733,4</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>14 800,8</b>	<b>6 317,5</b>	<b>4 663,8</b>	<b>7 356,9</b>	<b>3 510,0</b>	<b>4 557,5</b>	<b>41 206,5</b>

31 décembre 2006 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	5 145,0	4 427,0	1 706,3	1 769,6	583,3	2 631,4	<b>16 262,6</b>
Propreté	3 212,0	89,7	2 503,9	828,5	1 834,1	725,8	<b>9 194,0</b>
Énergie	3 608,2	87,2	192,2	2 246,5	7,4	136,0	<b>6 277,5</b>
Transport	1 640,3	348,5	96,6	774,2	354,4	227,8	<b>3 441,8</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>13 605,5</b>	<b>4 952,4</b>	<b>4 499,0</b>	<b>5 618,8</b>	<b>2 779,2</b>	<b>3 721,0</b>	<b>35 175,9</b>

31 décembre 2005 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	5 137,8	4 430,1	1 574,6	1 429,3	831,8	2 282,6	<b>15 686,2</b>
Propreté	3 006,0	87,7	1 247,9	641,0	1 985,0	765,1	<b>7 732,7</b>
Énergie	3 596,8	64,0	182,6	2 043,1	6,0	75,0	<b>5 967,5</b>
Transport	995,2	404,0	15,9	801,3	220,4	228,8	<b>2 665,6</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>12 735,8</b>	<b>4 985,8</b>	<b>3 021,0</b>	<b>4 914,7</b>	<b>3 043,2</b>	<b>3 351,5</b>	<b>32 052,0</b>

## Répartition géographique des investissements industriels

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	414	28	157	83	22	162	<b>866</b>
Propreté	302	36	101	114	196	97	<b>846</b>
Énergie	239	6	3	136	2	43	<b>429</b>
Transport	240	28	25	95	22	49	<b>459</b>
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>1 195</b>	<b>98</b>	<b>286</b>	<b>428</b>	<b>242</b>	<b>351</b>	<b>2 600</b>

31 décembre 2006 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	412	25	129	92	11	184	<b>853</b>
Propreté	285	8	66	88	164	81	<b>692</b>
Énergie	182	13	6	101	4	12	<b>318</b>
Transport	132	34	36	76	10	14	<b>302</b>
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>1 011</b>	<b>80</b>	<b>237</b>	<b>357</b>	<b>189</b>	<b>291</b>	<b>2 165</b>

31 décembre 2005 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	386	40	79	87	17	162	<b>771</b>
Propreté	271	8	114	61	105	80	<b>639</b>
Énergie	160	1	9	73	2	7	<b>252</b>
Transport	87	37	1	51	5	12	<b>193</b>
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>904</b>	<b>86</b>	<b>203</b>	<b>272</b>	<b>129</b>	<b>261</b>	<b>1 855</b>

## Note 44 (ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

- Le 19 novembre 2007, Veolia Propreté a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de Martin Recycling Group, société spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets d'industries, en particulier dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie de Veolia Propreté de « faire du déchet une ressource » et de continuer à développer son activité de gestion des déchets vers le marché du recyclage. Cette opération représente pour Veolia Propreté un investissement de 147 millions d'euros. Cette acquisition a été finalisée le 13 février 2008.
- En février 2008, à l'issue d'une OPA lancée le 17 décembre 2007, Dalkia est devenu l'actionnaire majoritaire à 97,9 % de la société Praterm, qui produit et distribue de la chaleur en Pologne. Cette opération lui permet de renforcer ses positions dans le pays où il est déjà propriétaire de deux des plus gros réseaux de chaleur à Poznan et à Lodz. Cette opération représente pour Dalkia un investissement de 109 millions d'euros.

## Note 45 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN 2007

En 2007, le Groupe Veolia Environnement a consolidé dans ses comptes 2 535 sociétés. Les principales sociétés sont reprises ci-dessous :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Veolia Environnement SA 36-38, avenue Kléber – 75116 Paris	40 321 003 200 047	IG	100,00
Société d'Environnement et de Services de l'Est SAS 2, rue Annette Bloch – 25200 Montbéliard	44 459 092 100 052	IG	80,47
<b>EAU</b>			
Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	57 202 552 600 029	IG	100,00
Veolia Water 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	42 134 504 200 012	IG	100,00
<b>Dont en France :</b>			
Compagnie des Eaux et de l'Ozone 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	77 566 736 301 597	IG	100,00
Compagnie des Eaux de Paris 7, rue Tronson-du-Coudray – 75008 Paris	32 920 774 000 047	IG	100,00
Société Française de Distribution d'Eau 7, rue Tronson-du-Coudray – 75008 Paris	54 205 494 500 069	IG	99,86
Compagnie Fermière de Services Publics 3, rue Marcel Sembat – Immeuble CAP 44 – 44100 Nantes	57 575 016 100 342	IG	99,11
Compagnie Méditerranéenne d'exploitation des Services d'Eau 12, boulevard René Cassin – 06100 Nice	78 015 329 200 112	IG	99,72
Société des Eaux de Melun Zone Industrielle – 198/398, rue Foch – 77000 Vaux Le Pénil	78 575 105 800 047	IG	99,28
Société des Eaux de Marseille 25, rue Edouard Delanglade – BP 29 – 13254 Marseille	5 780 615 000 017	IP	48,85
Société des Eaux du Nord 217, boulevard de la Liberté – 59800 Lille	57 202 641 700 244	IP	49,55
Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud 145, rue Yves le Coz – 78000 Versailles	31 863 464 900 053	IP	50,00
Sade-Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique et ses filiales 28, rue de la Baume – 75008 Paris	56 207 750 300 018	IG	99,03
Veolia Water Solutions & Technologies et ses filiales l'Aquarène – 1, place Montgolfier – 94417 Saint Maurice Cedex	41 498 621 600 037	IG	100,00
OTV France l'Aquarène – 1 place Montgolfier – 94410 Saint Maurice	433 998 473 000 14	IG	100,00
Société Internationale de Dessalement 54 rue de Clichy – 75009 Paris	342 500 956 000 12	IG	100,00
<b>Dont à l'étranger :</b>			
Veolia Water UK Plc et ses filiales 37-41 Old Queen Street – London SW1H 9JA (Grande-Bretagne)		IG	100,00
Three Valleys Water Plc Bishops Rise Hatfield – Hertfordshire AL10 9HL (Grande-Bretagne)		IG	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Veolia Water North America et ses filiales 14950 Heathrow Forest Parkway – Suite 200 - Houston TX77032 Texas (Etats-Unis)		IG	100,00
Veolia Wasser GmbH et ses filiales Lindencorso Unter den linden 21 – D 10 117 Berlin (Allemagne)		IG	100,00
Berliner Wasserbetriebe Anstalt des Offentlichen Rechts Neue Jüdenstrasse 1 – D10179 Berlin Mitte (Allemagne)		IP	24,95
Braunschweig Versorgungs AG GMBH Taubenstrasse 7 D-38 108 Braunschweig (Allemagne)		IG	74,90
Aquiris SA Avenue de Vilvorde 450 – 1130 Bruxelles (Belgique)		IG	98,50
Apa Nova Bucuresti Srl Strada Aristide Demetriade nr 2, Sector 1, Bucarest (Roumanie)		IG	73,69
Veolia Voda et ses filiales 52, rue d'Anjou – 75 008 Paris	434 934 809 00016	IG	90,00
Prazske Vodovody A Kanalizagce As 11 Parizska – 11 000 Prague 1 (République Tchèque)		IG	90,00
Severoceske Vodovody A Kanalizagce As 1 689 Pritkovska – 41 550 Teplice (République Tchèque)		IG	45,09
Shenzhen Water Group Company Ltd et ses filiales Water Tower, n°1019 Shennan Zhong Road – Shenzhen 518031 (Chine)		IP	25,00
Shanghai Pudong Veolia Water Corporation Ltd 703 Pujian Road, Pudong New District, 200127 Shanghai (Chine)		IP	50,00
Changzhou CGE Water Co Ltd 12 Juqian Road – Changzhou (Chine)		IP	24,99
Kunming CGE Water Supply Co Ltd No626 Beijing Road - Kunming (Chine)		IP	24,99
Veolia Water Korea Co Ltd et ses filiales San 5-1, Kagwa-Ri, Bubal-Eup, Inchon-Shi, GYONGGI-DO 467-701 (Corée du Sud)		IG	100,00
Veolia Water Australia et ses filiales 65 Pirrama Road, Pymont NSW 2009 (Australie)		IG	100,00
Société d'Energie et d'Eau du Gabon Avenue Felix Eboué BP 2187 – Libreville (Gabon)		IG	41,08
Veolia Water AMI et ses filiales 52 rue d'Anjou – 75 008 Paris	403 105 919 00019	IG	80,55
Amendis 23 rue Carnot – 90 000 Tanger (Maroc)		IG	65,25
REDAL SA 6 Zankat Al Hoceima, BP 161 – 10 000 Rabat (Maroc)		IG	65,59
Lanzhou Veolia Water Co LTD No 22 Hua Gong Street, Xigu District, Lanzhou, Gansu Province, China		IP	22,95
Sharqiyah Desalination Co. SAOC PO Box 685, PC 114 Jibroo, Sultanate of Oman	1 011 277	IG	54,81
<b>PROPRETE</b>			
Veolia Propreté Parc des Fontaines – 163 / 169, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	57 222 103 400 778	IG	100,00
Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage (S.A.R.P.) et ses filiales 162/166, boulevard de Verdun - Energy Park IV - 92413 Courbevoie Cedex	77 573 481 700 353	IG	99,55
SARP Industries et ses filiales 427, route du Hazay – Zone Portuaire Limay-Porcheville - 78520 Limay	30 377 298 200 029	IG	99,84

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Veolia Propreté Nettoyage et Multiservices et ses filiales 132, boulevard de Verdun - Energy Park IV - 92400 Courbevoie Cedex	334 516 895 000 11	IG	100,00
ROUTIERE DE L'EST PARISIEN ZI Rue Robert Moinon - 95190 Goussainville	61 200 696 500 026	IG	100,00
ONYX AUVERGNE RHONE ALPES 235, Cours Lafayette - 69006 Lyon	30 259 089 800 169	IG	100,00
VALNOR 5, rue de Courtalin - Val d'Europe - 77450 Magny Le Hongre	41 030 116 200 302	IG	100,00
OTUS 26, avenue des Champs Pierreux - 92000 Nanterre	62 205 759 400 336	IG	100,00
<b>Dont à l'étranger :</b>			
Veolia ES Holding PLC et ses filiales Veolia house – 154A Pentonville Road - N1 9PE – London (Royaume-Uni)		IG	100,00
Veolia Environmental Services North America Corp. 700 E. Butterfield road - Suite 201 - IL 60148 Lombard (États-Unis)		IG	100,00
Veolia ES Solid Waste, Inc One Honey Creed Corporate Center – 125 South - 84th Street – Suite 200 WI 53214 Milwaukee (États-Unis)		IG	100,00
MONTENAY INTERNATIONAL One Pennsylvania Plaza - Suite 4400 - NY 10119 New York (États-Unis)		IG	100,00
VES TECHNICAL SOLUTIONS LLC Butterfield Center – 700 East Butterfield Road, #201 - 60148 Lombard (USA)		IG	100,00
Veolia ES Industrial Services, Inc 1980 North Highway 146 - La Porte 77571 Texas (États-Unis)		IG	100,00
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC 1705, 3eme avenue - Canadian Corporate Office - 80 Birmingham Street L8L 6W5 HAMILTON (Canada)		IG	100,00
Veolia Environmental Services Australia Pty Ltd Level 4, Bay Center – 65 Pirrama Road – P.O. Box H126 - NSW 2009 – Pyrmont (Australie)		IG	100,00
Veolia Environmental Services Asia Pte Ltd 50, Robinson Road – 16-00 Building , Centennial Tower – Singapore		IG	100,00
Veolia Environmental Services China LTD 7/F Allied Kajima Building - 138 Gloucester Road – Central - Hong-Kong		IG	100,00
Marius Pedersen / Veolia Miljøservice Holding A/S – Danemark et ses filiales		IG	65,00
VEOLIA MILJØ AS - Box 567 Skoyen - 0214 Oslo (Norvège)		IG	100,00
Veolia Environmental Services Belgium NV et ses filiales 642 Mechelsesteenweg, 1800 Vilvorde (Belgique)		IG	100,00
Veolia Umweltservice GmbH (ex Sulo) Am Sandtorkai 75 - D-20457 Hamburg		IG	100,00
Veolia Servizi Ambientali SpA (et ses filiales) Riazza Della Repubblica 7 Milan – 20121 - (Italie)		IG	100,00
<b>ENERGIE</b>			
Dalkia – Saint-André 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 59350 St André les Lille	40 321 129 500 023	IG	66,00
Dalkia France 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 59350 St André les Lille	45 650 053 700 018	IG	65,96
Dalkia Investissement 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 59350 St André les Lille	40 443 498 700 073	IP	33,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Dalkia International 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 59350 St André les Lille	43 353 956 600 011	IP	50,03
Crystal S.A. 28, rue Kleber - 92320 Chatillon	32 249 827 000 014	IG	65,95
Citelum et ses filiales 37, rue de Lyon - 75012 Paris	38 964 385 900 019	IG	65,96
Proxiserve Holding (et ses filiales) 7 Rue Troncon du Coudray - 75008 Paris	403 210 875 00015	IG	82,98
Clemessy et ses filiales 18, rue de Thann - 68200 Mulhouse	94 575 213 700 212	IG	65,68
<b>Dont à l'étranger :</b>			
Dalkia PLC et ses filiales Elizabeth House - 56-60 London Road - Staines TW18 4BQ (Grande-Bretagne)		IP	50,03
Dalkia NV et ses filiales 52, Quai fernand demets - 1070 - Anderlecht (Belgique)		IP	50,03
Siram SPA et ses filiales Via Bisceglie, 95 - 20152 Milano (Italie)		IP	50,03
Dalkia Energia Y Servicios et ses Filiales Cl Juan Ignacio Luca De tagna, 4 - 28 027 Madrid (Espagne)		IP	50,03
Dalkia GmbH et ses filiales Carl-Ulrich-Strabe 4 - 63263 Neu Isenburg (Allemagne)		IP	50,03
Dalkia SGPS SA et ses Filiales Estrada de Paço d'Arcos 2780 - 666 Paco d'Arços (Portugal)		IP	50,03
Dalkia Limitada et ses filiales Rua Fidencio Ramos, 223 - 13 andar, Vila Olimpia - 4551-60 Sao Paulo SP (Brésil)		IP	50,03
Dalkia Polska et ses filiales Ul Kruczkowskiego 8 - 00 380 Varsovie (Pologne)		IP	32,52
Zespół Elektrociepłowni w Łodzi et sa filiale Ul.Jadzi. Andrzejewskiej Street 90-975 Łodz (Pologne)		IP	18,37
Dalkia AB et ses filiales Hälsingegatan 47 - 113 31 Stockholm (Suède)		IP	50,03
Tallinna Kute Punane 36 13619 Tallinn (Estonie)		IP	50,03
UAB Vilnius Energija Joconiu St. 13 - 02300 VILNIUS (Lituanie)		IP	50,03
Dalkia Energia Zrt. et ses filiales Budafoki út 91-93 - H-1117 Budapest (Hongrie)		IP	49,88
Dalkia a.s et ses filiales Kutlíkova 17 - Technopol - 851 02 Bratislava 5 (Slovaquie)		IP	50,03
Dalkia Ceska Republika et ses filiales 28.Rijnna 3123/ 152 - 709 74 Ostrava (République Tchèque)		IP	49,06
<b>TRANSPORT</b>			
VEOLIA TRANSPORT Parc des Fontaines - 163 / 169, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	383 607 090 00016	IG	100,00
Société Nationale Maritime Corse-Méditerranée (SNCM) 61, boulevard des Dames - 13002 Marseille	775 558 463 00011	IG	28,29
C.F.T.I. (Compagnie Française de Transport Interurbain) Parc des Fontaines - 163 / 169, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	552 022 063 01075	IG	99,88
VEOLIA TRANSPORT URBAIN Parc des Fontaines - 163 / 169, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	344 379 060 00082	IG	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Veolia Eurolines et ses filiales 163/169, avenue Georges Clémenceau – 92000 Nanterre	434 009 254 00021	IG	99,97
Veolia Cargo 169 avenue Georges Clemenceau – 92000 Nanterre	444 413 942 00012	IG	100,00
<b>Dont à l'étranger :</b>			
VEOLIA TRANSPORTATION Inc. et ses filiales 8757 Georgia Avenue – Suite 1300 – Silver Pring MD 20910 - Baltimore (USA)		IG	100,00
Super Shuttle International Inc, et ses filiales 14500 N. Northsight boulevard, Suite 329 - Scottsdale, AZ 85260 (USA)		IG	81,00
VEOLIA TRANSPORT AUSTRALASIA Pty Ltd et ses filiales Level 24, 1 Spring Street - Melbourne, Victoria 3000, Australie		IG	100,00
Connex Melbourne Pty Ltd 1 Spring Street - Melbourne, Victoria 3001, Australie		IG	100,00
Veolia Transport Northern Europe AB et ses filiales Englundavägen 9, Box 1820 - SE-171 24 Solna (Suède)		IG	100,00
VEOLIA TRANSPORT NORD AS Havnegata 3, Postboks 308 - 9615 Hammerfest (Norvège)		IG	100,00
Veolia Transport Sverige AB et ses filiales Englundavägen 9, Box 1820 - SE-171 24 Solna (Suède)		IG	100,00
People Travel Group AB 72 Klarabergsviadukten - 11 164 Stockholm (Suède)		IG	100,00
Veolia Transport Norge AS Klubbgaten 1 – N 4013 – Stavanger (Norvège)		IG	100,00
VEOLIA TRANSPORT UK LTD et ses filiales 37-41 Old Queen Street - London SW 1H 9JA (Grande-Bretagne)		IG	100,00
Veolia Transport Nederland Holding BV et ses filiales Mastbosstraat 12 - Postbus 3306 - 4813 GT Breda		IG	100,00
Veolia Transport Belgium nv et ses filiales Groenendaallaan 387 - 2030 Antwerpen		IG	100,00
Veolia Transport Central Europe GmbH et ses filiales Georgenstrasse 22 - 10117 Berlin		IG	65,00
Veolia Verkehr GmbH et ses filiales Georgenstrasse 22 - 10117 Berlin		IG	100,00
Veolia Transport Ceska Republica a.s. K Hutim 664/7 - 198 00 Praha 9 (Tchéquie)		IG	65,00
PROACTIVA Medio Ambiente SA Calle Cardenal Marcelo Spinola 8 – 3a – 28016 Madrid (Espagne)		IP	50,00
Veolia Energy North America Holding 1250 handcock street Suite 204N Quincy Massachusetts 02169		IG	100,00
Thermal North America Inc 99 summer street; suite 900 Boston Massachusetts 02110		IG	100,00

Méthodes de consolidation:

IG : Intégration Globale

IP : Méthode proportionnelle

ME : Méthode de la mise en équivalence



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Veolia Environnement SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit que ces jugements et estimations concernent principalement les actifs corporels et incorporels (notes 1-10, 1-20, 4, 5, 6, 7 et 11), les actifs financiers (notes 10 et 14), les impôts (notes 1-19, 12 et 25), les provisions et les engagements de retraites (notes 1-13, 1-15, 17 et 32) et les instruments financiers (notes 1-14, 1-27, 30 et 31). Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

**ERNST & YOUNG et Autres**

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

## 20.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

### Bilan au 31 décembre 2007

#### Actif

(en euros)	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				-
<b>ACTIF IMMOBILISÉ :</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				-
Frais de Recherche et de Développement				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 095 025	5 504 769	8 590 256	683 258
Fonds commercial <sup>(1)</sup>				-
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations incorporelles en cours	11 637 090		11 637 090	9 837 811
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				-
Constructions				-
Installations techniques, matériel & outillage industriels				-
Autres immobilisations corporelles	2 498 717	1 353 078	1 145 639	1 581 547
Immobilisations corporelles en cours				-
Avances et acomptes	947 596		947 596	-
<b>Immobilisations financières <sup>(2)</sup> :</b>				
Participations	12 892 844 164	73 734 336	12 819 109 828	11 515 851 486
Créances rattachées à des participations	5 761 108 560		5 761 108 560	4 523 054 911
TIAP				-
Autres titres immobilisés	128 841 117		128 841 117	49 845 377
Prêts	67 200		67 200	492 577
Autres immobilisations financières	357 539 459		357 539 459	369 886 213
<b>TOTAL (I)</b>	<b>19 169 578 928</b>	<b>80 592 183</b>	<b>19 088 986 745</b>	<b>16 471 233 180</b>

(en euros)	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières, & autres approvisionnements				-
En-cours de production (biens et services)				-
Produits intermédiaires et finis				-
Marchandises				-
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>3 864 805</b>		<b>3 864 805</b>	<b>1 267 899</b>
<b>Créances <sup>(3)</sup> :</b>				
<i>Créances d'exploitation :</i>				
Créances clients et comptes rattachés	157 514 635		157 514 635	108 987 706
Autres créances	3 433 064 251		3 433 064 251	3 155 703 101
<i>Créances diverses :</i>				
Capital souscrit et appelé, non versé				-
<b>Valeurs mobilières de placement :</b>				
Actions propres	146 620 244		146 620 244	156 473 955
Autres titres	1 395 106 916		1 395 106 916	1 035 645 355
Instruments de trésorerie actif	204 145 696		204 145 696	159 529 286
<b>Disponibilités</b>	<b>144 402 086</b>		<b>144 402 086</b>	<b>43 796 938</b>
<b>Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup></b>	<b>26 702 630</b>		<b>26 702 630</b>	<b>38 490 391</b>
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 511 421 263</b>		<b>5 511 421 263</b>	<b>4 699 894 631</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION :</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	29 073 409		29 073 409	27 079 076
Primes de remboursement des obligations (IV)	54 912 432		54 912 432	38 795 885
Écarts de conversion actif (V)	136 507 515		136 507 515	68 706 536
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>24 901 493 547</b>	<b>80 592 183</b>	<b>24 820 901 364</b>	<b>21 305 709 308</b>
(1) Dont droit au bail			-	-
(2) Dont à moins d'un an			43 410 981	91 587 859
(3) Dont à plus d'un an			28 874 982	24 598 855
(4) Dont à plus d'un an			16 903 682	23 851 756

**Passif**

	2007	2006
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Capital (dont versé 2 358 813 780)	2 358 813 780	2 063 132 750
Prime d'émission, de fusion, d'apport	8 992 260 346	6 453 910 817
Écarts de réévaluation		-
Écarts d'équivalence		-
<b>Réserves :</b>		
Réserve légale	152 255 065	131 507 792
Réserves statutaires ou contractuelles		-
Réserves réglementées		-
Autres réserves	343 226 042	343 226 042
Report à nouveau	707 146 231	732 650 010
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	491 255 300	414 945 460
<b>SOUS-TOTAL : Situation nette</b>	<b>13 044 956 764</b>	<b>10 139 372 871</b>
<b>Subventions d'investissement</b>		-
<b>Provisions réglementées</b>	<b>12 522</b>	-
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 044 969 286</b>	<b>10 139 372 871</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES :</b>		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres	-	-
<b>TOTAL (I bis)</b>	-	-
<b>PROVISIONS :</b>		
Provisions pour risques	144 403 864	70 955 790
Provisions pour charges	7 264 144	7 420 512
<b>TOTAL (II)</b>	<b>151 668 008</b>	<b>78 376 302</b>

	2007	2006
<b>DETTES <sup>(1)</sup> :</b>		
Emprunts obligataires convertibles		-
Autres emprunts obligataires	10 119 080 120	8 814 955 333
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	344 835 031	384 551 290
Emprunts et dettes financières diverses	805 821 319	1 570 563 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88 048	88 048
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 437 600	57 280 933
Dettes fiscales et sociales	50 822 626	55 610 484
Autres dettes d'exploitation		-
<b>Dettes diverses :</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 705 449	4 551 915
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		-
Autres dettes diverses	44 367 591	40 180 370
Instruments de trésorerie passif	48 607 806	43 625 545
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION :</b>		
Produits constatés d'avance	31 760 779	37 224 675
<b>TOTAL (III)</b>	<b>11 533 526 368</b>	<b>11 008 632 213</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)</b>	<b>90 737 702</b>	<b>79 327 923</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>24 820 901 364</b>	<b>21 305 709 308</b>
(1) Dont à plus d'un an	9 131 487 874	8 494 198 790
Dont à moins d'un an	2 370 277 713	2 477 208 746
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 944 502	18 067 749

## Compte de résultat au 31 décembre 2007

(en euros)	2007	2006
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION <sup>(1)</sup> :</b>		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	350 419 767	325 548 450
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	350 419 767	325 548 450
Dont à l'exportation	-	-
Production stockée (ou déstockage)	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	21 977	25 612
Reprises sur provisions (et amortissements) et transferts de charges	6 184 098	12 005 000
Autres produits	29 067	11 512
<b>TOTAL (I)</b>	<b>356 654 909</b>	<b>337 590 574</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION <sup>(2)</sup> :</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes *	379 543 501	345 923 436
Impôts, taxes et versements assimilés	6 638 176	8 370 840
Salaires et traitements	43 217 421	39 172 598
Charges sociales	20 429 538	15 549 059
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 823 452	5 227 263
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 908 510	45 400
Autres charges	1 764 267	2 161 447
<b>TOTAL (II)</b>	<b>461 324 865</b>	<b>416 450 043</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-104 669 956</b>	<b>-78 859 469</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice ou perte transférée (III)	-	-
Perte ou bénéfice transféré (IV)	-	-
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>	-	-
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>	-	-
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	-	-
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-	-

(en euros)	2007	2006
<b>PRODUITS FINANCIERS <sup>(3)</sup> :</b>		
De participations	772 923 597	724 025 052
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 244 950	2 065 683
Autres intérêts et produits assimilés	227 465 524	207 995 197
Reprises sur provisions et transferts de charges	71 067 183	33 820 898
Différences positives de change	650 377 335	299 759 956
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	49 844 718	25 197 943
<b>TOTAL (V)</b>	<b>1 773 923 307</b>	<b>1 292 864 729</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	166 227 896	84 779 350
Intérêts et charges assimilées <sup>(4)</sup>	574 407 355	565 855 251
Différences négatives de change	568 538 733	299 935 120
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	241 586	-
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>1 309 415 570</b>	<b>950 569 721</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>464 507 737</b>	<b>342 295 008</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>359 837 781</b>	<b>263 435 539</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	227 325	2 800
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 996 420	254 313 591
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 420 237	-
<b>TOTAL (VII)</b>	<b>5 643 982</b>	<b>254 316 391</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 026 300	7 549 657
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 333 605	324 605 388
Charges exceptionnelles dotations aux amortissements et provisions	370 575	7 442 958
<b>TOTAL (VIII)</b>	<b>39 730 480</b>	<b>339 598 003</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>- 34 086 498</b>	<b>-85 281 612</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)</b>		-
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>165 504 017</b>	<b>236 791 533</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>2 136 222 198</b>	<b>1 884 771 694</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX - X)</b>	<b>1 644 966 898</b>	<b>1 469 826 234</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>491 255 300</b>	<b>414 945 460</b>
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	1 200 492 629	908 170 343
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	30 251 116	14 974 920

## Projet d'affectation du résultat 2007

(en euros)	2007
Résultat net comptable 2007	491 255 300
Report à nouveau	707 146 230
<b>Montant distribuable brut</b>	<b>1 198 401 530</b>
Distribution (1,21 euro x 456 642 102 actions) <sup>(1)</sup>	552 536 943
Réserve légale	24 562 765
Report à nouveau	621 301 822
<b>Montant distribuable brut</b>	<b>1 198 401 530</b>

(1) Au 31 décembre 2007, le capital social est constitué de 471 762 756 actions dont 15 120 654 actions d'autocontrôle. Les actions d'autocontrôle n'ouvrant pas droit à dividendes, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions d'autocontrôle détenues à la date de mise en paiement du dividende.

## Tableau de financement

(en milliers d'euros)	2007	2006
<b>RESSOURCES :</b>		
Capacité d'autofinancement	593 103	618 530
Cessions ou diminutions d'actifs immobilisés :		
Cessions d'immobilisations	153	-
Cessions de titres de participations	111	174 426
Remboursement d'apport	-	-
Remboursement des créances financières (avances à long terme)	993 179	365 114
Remboursement dépôts et cautionnements	528 855	463 158
Augmentation des capitaux propres	2 834 031	165 911
Augmentation des dettes financières à moyen et long terme	1 893 778	1 440 400
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 843 210</b>	<b>3 227 539</b>
<b>EMPLOIS :</b>		
Dividendes mis en paiement (hors précompte)	419 702	336 341
Acquisitions ou accroissements d'actifs immobilisés :		
Immobilisations incorporelles et corporelles	13 012	9 173
Immobilisations financières :		
Titres de participation	1 304 125	324 432
Créances financières long terme	2 241 907	1 228 500
Dépôts et cautionnements	519 355	468 678
Autres immobilisations financières	-	106 925
Réduction des capitaux propres	-	2 971
Remboursement de dettes financières	666 508	90 381
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 164 609</b>	<b>2 567 401</b>
Variation du fonds de roulement	1 678 601	660 138
<b>TOTAL</b>	<b>6 843 210</b>	<b>3 227 539</b>



## Annexe aux états financiers sociaux

### Note 1 ( FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1.1 Financements de la Société

##### 1.1.1 Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 11 mai 2006 dans sa dix-septième résolution et après décision du conseil d'administration du 10 juin 2007 à l'effet de procéder à une augmentation de capital, le président-directeur général ayant reçu une subdélégation du conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. La période de souscription s'est étendue du 14 juin au 27 juin 2007 inclus.

Au terme de cette période de souscription et sur la base d'un certificat de dépôt établi par la Société Générale, le président-directeur général a constaté le 10 juillet 2007 la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 2 581 469 688 euros ; elle s'est traduite par l'émission de 51 941 040 actions nouvelles de valeur nominale égale à cinq euros soit une augmentation du capital social de la Société de 259 705 200 euros et par la constatation d'une prime d'émission d'un montant de 2 321 764 488 euros. Des frais liés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 23 350 353 euros.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital, afin de préserver les droits des titulaires des options de souscription d'actions ou d'options d'achat d'actions n'ayant pas été exercées avant la date de suspension de la faculté d'exercice des dites options (le 21 juin 2007), le président-directeur général a décidé de procéder à l'ajustement de la parité des dites options.

##### 1.1.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

Par décision du président-directeur général en date du 12 décembre 2007, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 10 mai 2007 en sa onzième résolution, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital souscrite par les adhérents des Plans d'Épargne de Groupe France et International pour 157,3 millions d'euros.

En vertu de la onzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, le président-directeur général a décidé

l'attribution à titre gratuit au FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007, de 52 747 bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux actions souscrites dans le cadre de la mise en place de la formule sécurisée à effet de levier. Ces BSA ont été attribués en substitution de la décote de 20 % sur les actions souscrites par le FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007 pour tenir compte des contraintes liées à la fiscalité locale dans ce pays. Chaque bon de souscription donne le droit de souscrire une action Veolia Environnement au prix de 60,23 euros. Ils sont exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Au-delà du 31 décembre 2012 à minuit, les BSA non exercés seront caducs.

Cette augmentation de capital a fait l'objet d'un abondement sous la forme d'actions nouvelles de 16,0 millions d'euros.

Ainsi, le nombre d'actions créées s'élève à 3 188 580 actions à 48,18 euros chacune et 61 866 actions à 60,23 chacune ; la valeur nominale de l'augmentation de capital représente 16,3 millions d'euros et la prime d'émission dégagée s'élève à 141,1 millions d'euros. Des frais liés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 1,1 million d'euros.

Les actions nouvelles portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007, elles ont été assimilées aux actions anciennes et donneront droit aux dividendes distribués au cours de l'année 2008 au titre de l'exercice 2007.

##### 1.1.3 Exercice d'options de souscription

Des levées successives de « stock-options » réalisées au cours de l'exercice 2007 ont entraîné la création de 3 944 720 actions de valeur nominale 5 euros soit un montant de capital social de 19,7 millions d'euros. La prime d'émission y afférente s'élève à 100 millions d'euros. Ces levées de « stock-options » portent principalement sur les plans mis en place sur les exercices 2001, 2002 et 2003.

##### 1.1.4 Nouvelles émissions obligataires

Trois emprunts obligataires ont été émis au cours de l'exercice 2007 ; l'un de 200 millions d'euros le 26 février 2007 dont l'échéance est le 26 août 2008 ; un autre d'un milliard d'euros le 24 mai 2007 dont l'échéance est le 24 mai 2022. Enfin, un emprunt obligataire de 500 millions de livres sterling soit l'équivalent de 715 millions d'euros a été émis le 29 octobre 2007 à échéance du 29 octobre 2037.

### 1.1.5 Échéances de certains emprunts obligataires

Deux emprunts obligataires de 491 millions d'euros et de 142 millions d'euros émis respectivement en novembre 2005 et en janvier 2006 sont arrivés à échéance en mai 2007 et en juillet 2007.

## 1.2 Financements des filiales

### 1.2.1 Veolia Propreté

Veolia Environnement a souscrit à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007 de Veolia Propreté par incorporation en date du 31 décembre 2007 d'une créance liquide et exigible certifiée par les commissaires aux comptes d'un montant de 350 millions d'euros.

### 1.2.2 Veolia Transport

Faisant suite à l'autorisation du conseil d'administration de Veolia Transport du 19 octobre 2007, Veolia Environnement a souscrit à une augmentation de capital par incorporation d'une créance liquide et exigible certifiée par les commissaires aux comptes de 349,9 millions d'euros en date du 31 décembre 2007.

### 1.2.3 VENAO

En vertu d'une autorisation du conseil d'administration de VENAO en date du 7 novembre 2007, Veolia Environnement a souscrit le 11 décembre 2007 à une augmentation de capital de 605 millions de dollars américains soit 412,3 millions d'euros de sa filiale VENAO. Cette opération a pour but le financement de l'acquisition de Thermal North America Inc. (TNAI).

### 1.2.4 Veolia Énergie (Ex- VIGIE 20)

Dans le cadre de la troisième résolution de l'associé unique de Veolia Énergie en date du 5 décembre 2007, Veolia Environnement a souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 137 millions d'euros. Cette opération permet de financer via une filiale l'acquisition de Thermal North America Inc. (TNAI).

### 1.2.5 Veolia PPP Finance

Exerçant le droit de souscription conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 de la société Veolia PPP Finance, Veolia Environnement a souscrit à une augmentation de capital à titre irréductible en numéraire pour un montant de 34,9 millions d'euros, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

### 1.2.6 Acquisition du groupe Sulo

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sulo par Veolia Propreté, Veolia Environnement a mis à disposition de ses nouvelles filiales en juillet 2007 des prêts à long terme pour un montant de 808 millions d'euros.

## 1.3 Autres événements

### 1.3.1 Prise de participations

Le 29 octobre 2007, Veolia Environnement a pris une participation de 50 % dans la société EOLFI (Fonds d'investissement spécialisé dans l'éolien) pour un montant de 18 millions d'euros.

### 1.3.2 Indemnité libératoire

Aux termes d'une vérification fiscale d'une filiale de Dalkia (Prodith) et sur la base d'un règlement d'ensemble mis en place le 19 juillet 2007 entre la Direction des Vérifications nationales et internationales, Prodith et Veolia Environnement, cette dernière a accepté en tant qu'associé commandité de se retirer du capital de Prodith. Ainsi, Prodith est sortie du mécanisme dit des « indemnités libératoires » et à ce titre, Veolia Environnement a accepté de lui verser une indemnité pour solde de tout compte de 19,6 millions d'euros. Cette charge exceptionnelle est déductible fiscalement chez Veolia Environnement et représente un produit imposable chez Prodith.

## Note 2 (RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES)

### 2.1 Conventions comptables générales

Les comptes annuels de l'exercice 2007 sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2007 a une durée de douze mois.

### 2.2 Principales règles comptables

**Immobilisations :** Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

**Immobilisations incorporelles :** L'amortissement pour dépréciation des logiciels s'effectue sur la durée probable de leur utilisation. Les durées retenues varient entre un et quatre ans.

**Immobilisations corporelles :** L'amortissement des actifs est effectué conformément à leur durée probable d'utilisation. Plus spécifiquement pour les agencements et installations, c'est la méthode linéaire sur une durée de six à dix ans. L'amortissement des matériels informatiques s'effectue suivant la méthode dégressive sur trois à cinq années. L'amortissement du mobilier et du matériel de bureau s'effectue suivant la méthode linéaire et varie entre cinq et dix ans. Enfin, l'amortissement du matériel de transport s'effectue suivant la méthode linéaire sur cinq ans.

**Titres de participation :** Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société. La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. A toute autre date, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la Société déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine, sur la valeur boursière des titres détenus, le cas échéant. Dans le cas où la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage, une provision est constituée pour la différence.

Dans le cadre du changement de régime fiscal des frais d'acquisition des titres de participation résultant de l'article 21 de la loi de finances 2007, complétant l'article 209 du Code général des impôts, et sur la base de l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du comité d'Urgence du conseil National de la Comptabilité, Veolia Environnement comptabilise l'étalement fiscal des frais d'acquisition de titres

sur cinq ans dans un compte d'amortissements dérogatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Autres immobilisations financières :** Les actions auto-détenues sont classées en titres immobilisés lorsqu'elles sont affectées à des opérations de croissance externe. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition avec une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

**Valeurs mobilières de placement :** Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions auto-détenues au titre du plan d'épargne Groupe et du plan de stock options et d'autres titres de placement très liquides. Les actions auto-détenues sont classées comme valeurs mobilières de placement lorsqu'elles sont acquises en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre des plans de stock-options et d'épargne salariale dont bénéficient certains salariés. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

**Opérations en devises :** En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros au cours du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes, des créances et de leurs couvertures en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Conformément à l'article 342-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même façon, en 2007 les écarts de change sur comptes courants avec des filiales qui sont assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change.

En vertu des articles 372.2 et 342.6.I du Plan Comptable Général 1999, Veolia Environnement applique une comptabilité de couverture sur des positions structurelles de change symétriques clairement identifiées et documentées qui ont pour objectif de couvrir de façon parfaite les conséquences de la fluctuation d'une devise. À ce titre, les résultats de change dégagés par les éléments faisant partie de cette exposition symétrique de change sont comptabilisés de façon symétrique à l'élément couvert.

Les autres dettes, créances et dérivés de change ne faisant pas partie des opérations de couvertures symétriques font l'objet d'un traitement de position globale de change par devises prévu par l'article 346.III du Plan Comptable Général.

Les pertes latentes de change mises en évidence tant sur les positions symétriques de change que sur les positions globales de change par devises font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

**Méthode de comptabilisation des opérations financières :**

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés...) sont comptabilisées en date de valeur excepté les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Emprunt obligataire indexé sur l'inflation : la prime d'émission est figée à l'émission et amortie prorata temporis sur la durée de vie de l'obligation. La prime de remboursement, égale à la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nominale, est réévaluée sur la base du ratio inflation constaté lors de chaque arrêté comptable.

**Instruments financiers dérivés :** Veolia Environnement gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêts, des contrats d'options de taux (caps et floors), des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés principalement à des fins de couverture.

Les montants notionnels des instruments sont comptabilisés dans des comptes spécifiques relatifs aux engagements hors bilan.

**Opérations dérivées de taux :** Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes. Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de Veolia Environnement ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures. Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- les pertes latentes, calculées par instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les plus ou moins-values latentes dégagées sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnues directement en résultat.

**Opération sur dérivés de change :** Les instruments financiers portant sur le change ferme font l'objet d'une évaluation par rapport au cours de clôture défini par la Banque Centrale Européenne. L'écart entre le cours spot de l'instrument et le cours de clôture est inscrit dans les postes d'écarts de conversion, puis la différence entre le cours à terme et le cours spot de l'instrument est ressorti dans un compte d'instruments financiers spécifique appelé « report/déport ». Ceci permet de distinguer l'effet taux de l'effet change de l'instrument.

Ces instruments dérivé de change concourent soit à la position globale de change ou sont affectés en couverture d'une position de change structurelle identifiée.

**Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges :** Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressource, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

**Méthode d'évaluation des provisions pour congés payés, intéressement et primes :**

*Provision pour congés payés :* La période de référence d'acquisition des droits étant alignée sur l'année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours et tout salarié étant tenu de solder tous ses congés avant la fin de chaque exercice, la Société ne comptabilise aucune provision pour congés payés.

*Provision pour intéressement :* Dans le cadre de l'accord actuel, le montant unitaire de l'intéressement est fonction du taux de croissance du résultat net récurrent consolidé corrigé de facteurs exogènes ou mouvements de périmètre pouvant affecter significativement l'évolution. Compte tenu du niveau de croissance observé, le niveau de l'intéressement est arrêté en fonction d'une grille clairement définie. Le montant global en euros de l'intéressement provisionné est égal au montant individuel de l'intéressement précédemment déterminé multiplié par le nombre de bénéficiaires donné par la direction des ressources humaines.

*Provision pour primes :* La provision est déterminée sur la base du montant des primes accordées au cours de l'exercice précédent multiplié par un pourcentage estimatif d'augmentation et compte tenu des mouvements intervenus dans les effectifs.

**Notion de résultat courant et exceptionnel :** Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

**Méthode d'évaluation des engagements sociaux :** En vertu de l'article L. 123-13 du Code de commerce, Veolia Environnement a pris l'option de ne pas comptabiliser la provision liée aux retraites et avantages similaires pris en faveur des salariés. Les informations y afférentes figurent dans les engagements hors bilan de l'annexe.

## Note 3 ( BILAN ACTIF

### 3.1 Immobilisations

#### Mouvements des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Acquisitions	Sorties	À la fin de l'exercice
<b>Incorporelles</b>	<b>14 132</b>	<b>11 667</b>	<b>67</b>	<b>25 732</b>
<b>Corporelles</b>	<b>2 559</b>	<b>1 345</b>	<b>458</b>	<b>3 446</b>
<b>Financières :</b>				
Titres de participation	11 588 830	1 304 125	111	12 892 844
Créances rattachées à des participations	4 523 055	2 169 799	931 746	5 761 108
Autres titres immobilisés	49 989	100 931	22 078	128 842
Prêts	492	7	432	67
Autres immobilisations financières	369 886	519 793	532 140	357 539
<b>TOTAL</b>	<b>16 548 943</b>	<b>4 107 667</b>	<b>1 487 032</b>	<b>19 169 578</b>

#### Mouvements des amortissements et provisions sur les immobilisations

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentation Dotation	Diminution Sorties et reprises	À la fin de l'exercice
Amortissements immobilisations incorporelles	3 611	1 921	27	5 505
Amortissements immobilisations corporelles	977	716	340	1 353
Provisions pour dépréciations financières	73 121	770	157	73 734
<b>TOTAL</b>	<b>77 709</b>	<b>3 407</b>	<b>524</b>	<b>80 592</b>
<b>Nature des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		2 634	0	
Financier		770	157	
Exceptionnel		3	0	
<b>TOTAL</b>		<b>3 407</b>	<b>157</b>	

#### Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels pour un total de 14 095 milliers d'euros et d'immobilisations incorporelles en cours à hauteur de 11 637 milliers d'euros.

#### Immobilisations financières

a) *Titres de participations* : Les titres de participations s'élèvent à 12 892 844 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

L'**augmentation** des titres de participation correspond à :

(en milliers d'euros)	Montant
L'augmentation de capital de Veolia North America	412 266
L'augmentation de capital de Veolia Propreté	350 001
L'augmentation de capital de Veolia Transport	349 993
L'augmentation de capital de Veolia Énergie (ex Vigie 20AS)	137 000
L'augmentation de capital de Veolia PPP Finances (ex Vigie 9)	34 965
L'acquisition de Eolfi	18 363
Autres acquisitions	868
Autres augmentations de capital	669

La **diminution** des titres de participation correspond à :

(en milliers d'euros)	Montant
Cessions des Vigies 18AS, 19AS, 27AS	111

b) *Créances rattachées à des participations* : Ce poste s'élève à 5 761 109 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Il se décompose en :

- prêts révisables accordés à :

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts de conversion	À la fin de l'exercice
Campus Veolia Environnement	23 125	3	1 492	0	21 636
Sulo	0	808 124	0	0	808 124
<b>TOTAL</b>	<b>23 125</b>	<b>808 127</b>	<b>1 492</b>	<b>0</b>	<b>829 760</b>

- avances à long terme accordées à :

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts de conversion	À la fin de l'exercice
Veolia Water	285 145	0	357 959	72 814	0
Veolia Transport	952 293	213 913	153 705	-1 485	1 011 015
Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)	993 868	606 269	323 630	-6 340	1 270 168
Veolia Propreté	1 631 993	466 149	163 705	8 591	1 943 028
Centre d'Analyses Environnementales	6 702	1	2	0	6 701
Dalkia International	629 223	75 334	5 004	178	699 731
Ofis (Office Français d'Ingénierie Sanitaire)	705	6	5	0	706
<b>TOTAL</b>	<b>4 499 929</b>	<b>1 361 672</b>	<b>1 004 010</b>	<b>73 758</b>	<b>4 931 349</b>

- c) *Autres titres immobilisés* : Ce poste comprend à hauteur de 109 238 milliers d'euros (intérêts courus compris) des parts subordonnées émises dans le cadre d'un programme de titrisation initié au cours de l'exercice 2002, renouvelé en juin 2007, un prêt subordonné à durée indéterminée accordé à Veolia PPP Finances (ex Vigie 9) pour un montant de 15 098 milliers d'euros (intérêts courus compris) et des parts de fonds communs de placement à risques Demeter à hauteur de 4 506 milliers d'euros. Veolia Environnement a été reconnu en tant qu'investisseur qualifié au sens des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier du fonds commun Demeter.
- d) *Autres immobilisations financières* : Sont incluses 8 726 400 actions propres pour une valeur brute de 314 110 milliers d'euros, des dépôts de garantie liés à des opérations de financement de filiales pour 18 000 milliers de livres sterling, 7 200 milliers de dollars américains pour un montant total de 30 118 milliers d'euros. S'ajoute un dépôt de 334 000 milliers de couronnes tchèques soit un montant de 12 543 milliers d'euros.

### 3.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26 703 milliers d'euros, dont 23 852 milliers d'euros de soultes de swaps, 2 452 milliers d'euros de charges constatées d'avance d'exploitation portant particulièrement sur des assurances et des honoraires et 399 milliers d'euros de charges d'intérêts payés d'avance sur des billets de trésorerie.

### 3.4 Produits à recevoir

#### Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en milliers d'euros)

	2007	2006
Créances rattachées à des participations	28 492	34 758
Autres titres immobilisés	233	71
Prêts	7	6
Autres immobilisations financières	536	558
Créances clients et comptes rattachés	42 665	44 710
Autres créances	9 919	8 100
Valeurs mobilières de placement	10 468	10 782
Instruments de trésorerie	94 751	92 086
<b>TOTAL</b>	<b>187 071</b>	<b>191 071</b>

### 3.3 Comptes de régularisation

#### 3.3.1 Primes de remboursement des obligations

Le montant des primes de remboursement des obligations s'élève à 54 912 milliers d'euros.

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

Les émissions de deux nouveaux emprunts obligataires ont entraîné le paiement de primes de remboursements pour un montant total de 21 581 milliers d'euros.

#### 3.3.2 Charges à répartir : frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Le montant net des charges à répartir est de 21 920 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Les émissions de deux nouveaux emprunts obligataires ont entraîné le paiement de frais d'émission pour un montant total de 6 184 milliers d'euros.

Les autres charges à répartir pour un montant de 7 153 milliers d'euros, sont composées principalement de frais d'émission liés à la mise en place, sur les exercices antérieurs de lignes de crédit de 3 500 millions d'euros et 8 000 millions de couronnes tchèques et de frais liés à la renégociation de ces mêmes lignes à hauteur respectivement de 4 000 millions d'euros et 12 000 millions de couronnes tchèques.

### 3.5 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 3 433 064 milliers d'euros et comprennent principalement :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Des comptes courants avec Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)	1 048 710	755 875
Un compte-courant avec Veolia UK	1 095 558	1 187 812
Des comptes courants avec Veolia Propreté	300 889	305 272
Des comptes courants avec Dalkia International	282 116	188 329
Des comptes courants avec Veolia Water	0	118 676
Un compte-courant avec Dalkia Holding	181 191	84 573
Des comptes courants d'intégration fiscale	13 247	60 067
Des comptes courants avec Veolia Transport	229 839	229 861
Des produits financiers à recevoir	7 437	8 057
Parts C liées au programme de titrisation*	44 105	39 952
Un compte-courant avec le Campus Veolia Environnement	8 359	5 634
Un compte-courant avec le GIE Kléber	18 356	13 239
Un compte-courant avec la VIGIE 2	6 437	6 179
Un compte-courant avec Sense	0	2 102
Des comptes courants avec COLLEX	110 127	112 095
Un compte-courant avec VIGIE 14AS (ex. Viven'Up)	250	667
Un compte-courant avec STPE (ex. VIGIE 8)	50	644
Des comptes de TVA	8 070	5 025
Un compte d'impôt société	36 132	30 179
Un compte-courant avec Dalkia France	1 447	0
Un compte-courant avec Sulo	31 980	0
Un compte-courant avec Veolia Competition	2 066	0
Un compte-courant avec Veolia Environnement Industrie	1 121	0
Un compte-courant avec V3PF (ex Vigie 9)	102	0

\* Le montant des parts C portées par Veolia Environnement au titre de la titrisation des créances des sociétés d'eau s'élève à 44 105 milliers d'euros. Une dette du même montant vis-à-vis de ces sociétés est constatée au passif.

### 3.6 Écarts de conversion

Les écarts de conversion se décomposent entre ceux provenant des couvertures des positions symétriques structurelles de change et ceux provenant des positions globales de change par devises.

(en milliers d'euros)	Écart de conversion actif	Écart de conversion passif
Couverture de change d'une position de change structurelle (note 3.6.1)	11 150	69 195
Position globale de change (note 3.6.2)	125 358	21 542
<b>TOTAL</b>	<b>136 508</b>	<b>90 737</b>



Les tableaux ci-après présentent les positions de change sur les principales devises déterminées lors de la clôture.

### 3.6.1 Écart actif et écart passif sur les positions symétriques de change

Postes concernés par les écarts de conversion <i>(en milliers d'euros)</i>	Total brut avant couverture Écart actif	Compensation par couverture de change Écart passif	Total ECA net après couverture	Provisions pour risques
Prêts	161	9 399		
Emprunts	20 388	0		
Dérivés de change	0	0		
<b>Total CZK</b>	<b>20 549</b>	<b>9 399</b>	<b>11 150</b>	<b>11 150</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 549</b>	<b>9 399</b>	<b>11 150</b>	<b>11 150</b>

Postes concernés par les écarts de conversion <i>(en milliers d'euros)</i>	Total brut avant couverture Écart actif	Compensation par couverture de change Écart passif	Total ECP net après couverture
Prêts		148 539	6 593
Emprunts		0	146 402
Dérivés de change		0	64 739
<b>Total USD</b>		<b>148 539</b>	<b>217 734</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>148 539</b>	<b>217 734</b>

## 3.6.2 Écart actif et écart passif sur position globale de change hors positions symétriques de change

Postes concernés par les écarts de conversion (en milliers d'euros)	Total brut avant couverture Écart actif	Compensation par couverture de change Écart passif	Total ECA net après couverture	Provisions pour risques
Prêts	50	132		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	248	96		
<b>Total CHF</b>	<b>298</b>	<b>229</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
Prêts	111	0		
Emprunts	22 959	0		
Dérivés de change	1 577	2		
<b>Total CZK</b>	<b>24 647</b>	<b>2</b>	<b>24 645</b>	<b>24 645</b>
Prêts	5 905	0		
Emprunts	0	34 687		
Comptes courants	131 391	0		
Dérivés de change	1 592	4 707		
<b>Total GBP</b>	<b>138 888</b>	<b>39 394</b>	<b>99 494</b>	<b>99 494</b>
Prêts	4 056	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	502	4 156		
<b>Total HKD</b>	<b>4 558</b>	<b>4 156</b>	<b>402</b>	<b>402</b>
Prêts	0	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	26	0		
<b>Total LTL</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
Prêts	277	384		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	679	189		
<b>Total NOK</b>	<b>956</b>	<b>573</b>	<b>383</b>	<b>383</b>
Prêts	1 338	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	51	1 123		
<b>Total SGD</b>	<b>1 389</b>	<b>1 123</b>	<b>266</b>	<b>266</b>
Prêts	69	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	4	0		
<b>Total ZAR</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>170 835</b>	<b>45 477</b>	<b>125 358</b>	<b>125 358</b>

Postes concernés par les écarts de conversion <i>(en milliers d'euros)</i>	Total brut avant couverture	Compensation par couverture de change	Total ECP net après couverture
	Écart actif	Écart passif	
Prêts	0	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	137	180	
<b>Total AED</b>	<b>137</b>	<b>180</b>	<b>43</b>
Prêts	57	268	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	129	2 284	
<b>Total AUD</b>	<b>186</b>	<b>2 552</b>	<b>2 366</b>
Prêts	1 010	350	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	604	1 414	
<b>Total CAD</b>	<b>1 614</b>	<b>1 764</b>	<b>150</b>
Prêts	0	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	0	12	
<b>Total DKK</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Prêts	0	16	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	63	473	
<b>Total HUF</b>	<b>63</b>	<b>489</b>	<b>426</b>
Prêts	94	173	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	32	108	
<b>Total ILS</b>	<b>126</b>	<b>281</b>	<b>155</b>
Prêts	0	257	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	69	223	
<b>Total JPY</b>	<b>69</b>	<b>480</b>	<b>411</b>
Prêts	0	15	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	67	132	
<b>Total MXN</b>	<b>67</b>	<b>147</b>	<b>80</b>
Prêts	111	922	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	3 557	3 103	
<b>Total PLN</b>	<b>3 668</b>	<b>4 025</b>	<b>357</b>

Postes concernés par les écarts de conversion <i>(en milliers d'euros)</i>	Total brut avant couverture	Compensation par couverture de change	Total ECP net après couverture
	Écart actif	Écart passif	
Prêts	216	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	74	318	
<b>Total RON</b>	<b>290</b>	<b>318</b>	<b>28</b>
Prêts	0	305	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	39	82	
<b>Total SEK</b>	<b>39</b>	<b>387</b>	<b>348</b>
Prêts	65	41	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	7	366	
<b>Total SKK</b>	<b>72</b>	<b>407</b>	<b>335</b>
Prêts	4 768	0	
Emprunts	0	14 516	
Dérivés de change	8 076	15 159	
<b>Total USD</b>	<b>12 844</b>	<b>29 675</b>	<b>16 831</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 175</b>	<b>40 717</b>	<b>21 542</b>

### 3.7 Actions propres (classées en valeurs mobilières de placement)

Veolia Environnement détient un total de 15 120 654 actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions, dont 8 726 400 sont classées en « autres immobilisations financières » (cf. § 3.1.d supra). Le solde, soit 6 394 254 actions, est inscrit en valeurs mobilières de placement affectées à un plan d'épargne salariale (PEG) SEQUOIA pour une valeur nette à la date de clôture de 146 620 milliers d'euros.

### 3.8 Autres titres

Les autres titres s'élèvent à 1 395 107 milliers d'euros, dont des certificats de dépôt pour 600 000 milliers d'euros, des placements de SICAV pour 515 180 milliers d'euros, des bons monétaires pour 269 458 milliers d'euros et des intérêts courus pour 10 468 milliers d'euros.

## Note 4 ( BILAN PASSIF

### 4.1 Capital social et réserves

(en milliers d'euros)	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
Capital souscrit-appelé-versé	2 063 133	295 681		2 358 814
Primes d'émission	2 322 235	2 538 350		4 860 584
Primes d'émission (réduction de capital 2003)	3 443 099			3 443 099
Primes d'apport	3 971			3 971
Primes de conv. d'obligation en action	681 881			681 881
Primes d'émission BSA	2 725			2 725
Réserve légale proprement dite	131 508	20 747		152 255
Réserves réglementées	-			-
Réserves indisponibles	-			-
Autres réserves	343 226			343 226
Report à nouveau	732 650		25 504	707 146
Résultat de l'exercice précédent	414 945		414 945	-
<b>TOTAL AVANT RÉSULTAT</b>	<b>10 139 373</b>	<b>2 854 778</b>	<b>440 449</b>	<b>12 533 701</b>
Résultat de l'exercice en cours		491 255		491 255
<b>TOTAL APRÈS RÉSULTAT</b>	<b>10 139 373</b>	<b>3 346 033</b>	<b>440 449</b>	<b>13 044 956</b>

Le capital social est constitué de 471 762 756 actions d'une valeur nominale de 5 euros, contre 412 626 550 d'une valeur nominale de 5 euros au 31 décembre 2006.

En effet, comme précisé dans les faits significatifs intervenus au cours de l'exercice, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital le 10 juillet 2007, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Celle-ci porte sur un montant de 259 705 200 euros par voie d'émission de 51 941 040 actions nouvelles. Le montant de la prime d'émission afférente à cette augmentation de capital s'élève à 2 321 764 488 euros.

Les frais liés à l'augmentation de capital ont été imputés nets d'impôts sur la prime d'émission pour un montant de 23 350 milliers d'euros.

Veolia Environnement a également procédé à une augmentation de capital le 12 décembre 2007, réservée aux salariés. Celle-ci porte sur un montant de 16 252 230 euros par voie d'émission de 3 250 446 actions nouvelles. Le montant de la prime d'émission afférente à cette augmentation de capital s'élève à 141 099 743,58 euros.

Les frais liés au plan d'épargne Groupe ont été imputés nets d'impôts sur la prime d'émission pour un montant de 1 141 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2007, 3 944 720 actions ont été créées suite aux levées successives de stock-options. Ces actions génèrent une augmentation du capital de 19 723 600 euros. Le montant de la prime d'émission afférente à ces augmentations de capital s'élève à 99 976 699,93 euros.

Comme stipulé par l'article L. 225-210 du Code de commerce, Veolia Environnement dispose de réserves indisponibles au moins égales au montant des actions propres qu'elle possède. Ces réserves indisponibles ne sont pas individualisées dans un compte spécial du bilan, comme l'autorise ce même article. À titre de précision, les primes d'émission, d'apport ou de fusion à l'exception des écarts de réévaluations sont assimilées aux réserves telles que visées par cette obligation.

Veolia Environnement dispose à la clôture d'un montant net de 8 303 683 milliers d'euros de prime d'émission.

## 4.2 Provisions pour risques et charges

Mouvements des provisions pour risques et charges :

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises consommées	Reprises sans objet	À la fin de l'exercice
Provision pour risque de change	68 707	136 507	68 707	-	136 507
Prov. pour risque stock-options	-	-	-	-	-
Provision pour autres risques	2 249	7 851	2 203	-	7 897 <sup>(1)</sup>
Provision pour charges	7 421	3 264	3 420	-	7 264 <sup>(2)</sup>
<b>Total</b>	<b>78 376</b>	<b>147 622</b>	<b>74 330</b>	<b>-</b>	<b>151 668</b>
Nature des dotations et reprises :					
Exploitation		2 909	-		
Financier		144 358	70 910		
Exceptionnel		355	3 420		
<b>Total</b>		<b>147 622</b>	<b>74 330</b>		

(1) Dont une provision pour perte latente sur des instruments financiers (trading) pour un montant de 7 851 milliers d'euros.

(2) Dont une provision sur l'imposition forfaitaire annuelle du Groupe au titre de l'année 2005 pour un montant de 4 000 milliers d'euros.

## 4.3 Emprunts obligataires

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts de conversion	À la fin de l'exercice
Autres emprunts obligataires	8 619 908	1 930 994	633 000	-67 680	9 850 222
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires	195 048	268 858	195 048	-	268 858
<b>TOTAL</b>	<b>8 814 956</b>	<b>2 199 852</b>	<b>828 048</b>	<b>- 67 680</b>	<b>10 119 080</b>

L'augmentation de 2 200 millions d'euros s'explique principalement par :

- l'émission d'un emprunt obligataire à taux fixe de 1 000 millions d'euros réalisée en mai 2007 à échéance mai 2022 ;
- l'émission d'un emprunt obligataire à taux variable de 200 millions d'euros réalisée en février 2007 à échéance août 2008 ;
- l'émission d'un emprunt obligataire à taux fixe de 500 millions de livres sterling réalisée en octobre 2007 à échéance octobre 2037 ;

- l'augmentation de l'emprunt obligataire indexé sur l'inflation pour un montant de 15,6 millions d'euros.

La diminution de 828 millions d'euros s'explique principalement par :

- le remboursement d'un EMTN échéance mai 2007 pour un montant de 491 millions d'euros ;
- le remboursement d'un EMTN échéance juillet 2007 pour un montant de 142 millions d'euros.

#### 4.4 Les autres emprunts et dettes financières

Les autres emprunts et dettes financières s'élèvent 1 150 656 milliers d'euros, cette somme comprend principalement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Un crédit syndiqué arrangé par le Crédit Lyonnais	337 990	363 835
Un en-cours de billets de trésorerie	109 000	733 000
Un emprunt auprès de Veolia Énergie (Dalkia)	207 497	196 681
Des comptes courants avec Veolia Environnement Services RE	30 434	32 187
Des comptes courants avec Veolia Transport	2 629	11 896
Un compte-courant avec Dalkia France	15	67 993
Des comptes courants avec Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)	312 422	477 663
Des comptes courants avec Dalkia International	19 000	610
Des comptes courants avec Veolia Propreté	17 499	47 671
Un compte-courant avec Ofis	412	209
Un compte-courant avec Centre d'Analyses Environnementales	768	202
Des comptes courants d'intégration fiscale	20 408	948
Des comptes bancaires créditeurs	3 945	18 068
Un compte-courant avec Sense	18 535	-
Un compte-courant avec Veolia Environnement Industries	0	854
Un compte-courant avec Veolia North America	63 631	-
Un compte-courant avec Veolia Recherche & Innovation	2 986	-

#### 4.5 Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	268 858	195 048
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 900	2 649
Emprunts et dettes financières divers	10 816	462
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 033	55 491
Dettes fiscales et sociales	20 350	28 143
Autres dettes	193	229
Instruments de trésorerie	15 233	19 995
<b>TOTAL</b>	<b>387 383</b>	<b>302 017</b>

#### 4.6 Dettes fiscales et sociales

Ce poste du bilan s'élève à 50 823 milliers d'euros et comprend essentiellement le montant de TVA à décaisser pour 11 605 milliers d'euros, le montant de TVA collectée sur les encaissements pour 14 243 milliers d'euros, la provision pour primes de résultat et les charges y afférentes pour 15 616 milliers d'euros et les dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour 4 046 milliers d'euros.

#### 4.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 31 761 milliers d'euros portant principalement sur des soultes de produits dérivés pour un montant de 30 595 milliers d'euros et sur des intérêts perçus d'avance sur des certificats de dépôt pour 1 102 milliers d'euros.

## Note 5 (ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	Montant	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>Actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	5 761 109	30 047	5 731 062
Prêt	67	53	14
Autres immobilisations financières	357 539	12 981	344 558
<b>Actif circulant :</b>			
Groupe et associés	3 331 870	3 331 870	0
Créances clients et comptes rattachés	157 515	157 515	0
Autres créances	101 194	72 320	28 874
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>9 709 294</b>	<b>3 604 786</b>	<b>6 104 508</b>

(en milliers d'euros)

	Montant	Dont à un an au plus	Compris entre 1 et 5 ans	Dont à plus de 5 ans
<b>Dettes :</b>				
Emprunts obligataires	10 119 080	1 469 039	1 065 660	7 584 381
Autres emprunts	449 891	111 901	337 990	0
Groupe et associés	489 324	489 324	0	0
Comptes courants bancaires	3 944	3 944		
Emprunts Groupe	207 497	64 041	143 456	0
Dettes diverses	0	0	0	0
Autres	263 790	239 279	15 486	9 025
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11 533 526</b>	<b>2 377 528</b>	<b>1 562 592</b>	<b>7 593 406</b>



## Note 6 ( COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 Résultat courant

Le résultat courant avant impôt de l'exercice dégage un bénéfice de 359,8 millions d'euros.

#### Produits :

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 356,7 millions d'euros comprennent principalement :

- 222,8 millions d'euros d'indemnités libératoires de renouvellement ;
- 87,1 millions d'euros de prestations générales versées par les filiales ;
- 17,5 millions d'euros de redevances de marque ;
- 9,0 millions d'euros de mise à disposition de personnel ;
- 6,2 millions d'euros de transfert de charges d'exploitation liés aux frais d'émission des emprunts obligataires.

Les produits financiers, qui s'élèvent à 1 773,9 millions d'euros, comprennent principalement :

- 434,8 millions d'euros de produits d'intérêts sur les comptes courants et avances aux sociétés du Groupe ;
- 650,4 millions d'euros de gains de change ;
- 511,4 millions d'euros de dividendes ;
- 14,6 millions d'euros de soultes reçues sur instruments financiers ;
- 24,6 millions d'euros d'intérêts sur des placements ;
- 49,8 millions d'euros de produits de cessions de valeurs mobilières de placement ;
- 68,7 millions d'euros de reprise de provision pour perte de change.

#### Charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 461,3 millions d'euros, comprennent principalement :

- 228,5 millions d'indemnités compensatoires relatives aux travaux de renouvellement ;
- 63,6 millions d'euros de frais de personnel (salaires et charges sociales) ;
- 6,6 millions d'euros d'impôts et taxes ;
- 151 millions correspondant aux frais administratifs et de gestion de l'équipe assurant la gestion des fonctions essentielles du siège ;
- 6,8 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

Les charges financières, qui s'élèvent à 1 309,4 millions d'euros, comprennent principalement :

- 445,4 millions d'intérêts sur emprunts obligataires (y compris couvertures) ;
- 48,9 millions d'euros constitués pour l'essentiel d'intérêts sur les autres emprunts et billets de trésorerie diminués des intérêts reçus sur les couvertures y afférentes ;
- 18,2 millions d'euros d'intérêts sur les comptes courants de nos filiales ;
- 21,1 millions au titre de l'amortissement des primes de remboursement des emprunts obligataires ;
- 568,5 millions d'euros de pertes de change ;
- 16,5 millions d'euros de soultes versées sur instruments financiers ;
- 41,6 millions d'euros de report déport ;
- 136,5 millions d'euros de provision pour perte de change.

### 6.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, pour un montant négatif de 34,1 millions d'euros, est constitué principalement par le versement à Prodieth d'une indemnité de 19,6 millions d'euros pour solde de tout compte comme expliqué dans les faits significatifs de l'exercice 2007 et des cotisations retraites liées au contrat d'assurance collective au bénéfice de cadres du Groupe décrit ci-après dans les engagements hors bilan, pour un montant de 17,3 millions d'euros. Ces cotisations portent sur des exercices antérieurs à 2007.

### 6.3 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration, Veolia Environnement forme, avec ses filiales détenues à au moins 95 % et ayant opté pour le régime, un groupe d'intégration fiscale. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal ainsi formé. Elle est également seule redevable de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) dû par les sociétés du groupe fiscal.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes des différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité : chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration ; la société mère enregistre son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime de l'intégration fiscale.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite

reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Veolia Environnement à l'issue de la période de cinq exercices.

Pour 2007, l'application du régime fiscal de Groupe se traduit dans les comptes sociaux de Veolia Environnement par une économie d'impôt au titre des filiales de 180,4 millions d'euros. La quote-part de crédit d'impôt Groupe au bénéfice de Veolia Environnement s'élève à 1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2007.

Par ailleurs, une régularisation de l'économie de l'impôt 2006 a été comptabilisée pour -2,5 millions d'euros.

Enfin, une charge d'impôt de 12,9 millions d'euros porte sur le montant des frais liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission correspondantes.

## 6.4 Résultat net

L'exercice 2007 dégage un bénéfice net de 491,3 millions d'euros.

## Note 7 ( AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Engagements hors bilan

#### 7.1.1 Engagements donnés :

Les engagements pris par Veolia Environnement, essentiellement des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales, ressortent à 3 154 millions d'euros au 31 décembre 2007, y compris les contre-garanties (*en milliers d'euros*) :

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	3 160 543
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés <sup>(1)</sup>	- 6 136
Autres engagements donnés	
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>3 154 407</b>
<i>(1) Précisions en matière de pensions, retraites et assimilés :</i>	
<i>(2) Dont engagements avec :</i>	
- les dirigeants - y compris versement mentionné ci-dessous, voir (a)-	
- les entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	4 891

Les engagements nets des actifs de couverture sont détaillés dans le tableau ci-après (en milliers d'euros) :

Engagement de retraite selon l'article 14 de la Convention Collective	6 445	
Contrat d'assurance collective au bénéfice de cadres du Groupe	-8 626 <sup>(1)</sup>	Une partie est refacturée aux filiales du Groupe
Contrat auprès d'une compagnie d'assurances au bénéfice des membres du comité exécutif	-3 953 <sup>(2)</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>-6 136</b>	

(1) Net des versements de 23 480 milliers d'euros au titre des exercices 2006 et 2007, dont 19 370 milliers d'euros au titre de 2007.

(2) Net des versements de 10 100 milliers d'euros au titre de 2006 et 2007, dont 2 600 milliers d'euros au titre de 2007.

Remarque : La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif.

## 7.2 Engagements contractuels spécifiques

Pour mémoire, la gestion financière des dépenses de renouvellement des installations mises à disposition par les autorités délégantes, de la plupart des filiales françaises, est mutualisée et centralisée, jusqu'au 31 décembre 2003 au niveau de Veolia Environnement et, partiellement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 au niveau de Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux). Ainsi, Veolia Environnement, en qualité d'associé commandité de la totalité des filiales eau et chauffage s'est engagé à leur rembourser les dépenses de renouvellement et de garantie totale relatives à leurs obligations contractuelles vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre des contrats de délégation de services publics. En contrepartie, les filiales versent une indemnité à Veolia Environnement correspondant à l'étalement des dépenses prévisionnelles de renouvellement.

La qualité d'associé commandité confère à Veolia Environnement le pouvoir de nommer les gérants et de contrôler l'activité des filiales concernées mais l'expose à une responsabilité indéfinie et solidaire au titre du passif de ces filiales. Comme expliqué dans les faits significatifs de l'exercice 2007 ci-avant, Veolia Environnement s'est retirée du capital de Prodith et de fait est sortie du mécanisme dit des « indemnités libératoires », moyennant le versement d'un montant de 19,6 milliers d'euros pour solde de tout compte.

Au titre de la gestion financière des dépenses de renouvellement, Vivendi s'est engagée à régler une indemnité à la Société mais a transféré cette obligation à la Société Générale par contrat de délégation parfaite du 21 décembre 2004. En conséquence Vivendi n'est plus personnellement tenue d'aucun engagement vis-à-vis de Veolia Environnement à ce titre. En revanche, la Société Générale <sup>(38)</sup>est redevable vis-à-vis de la Société à ce titre d'un montant maximum, indemnité qui s'élevait à 58 953 082 euros au 31 décembre 2007 et appelable chaque année et jusqu'en

2010 dans des conditions précisées au contrat. Une part de ces indemnités est reversée par Veolia Environnement à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat du 16 décembre 2003. Au titre de 2007, la Société a appelé à ce titre auprès de la Société Générale la somme de 39 560 806 euros et a constaté un reversement à effectuer à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux de 25 853 653 euros.

## 7.3 Instruments financiers dérivés et risque de contrepartie

De par ses activités, Veolia Environnement encourt divers risques financiers. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt inhérents à ses activités de financement, en grande partie pour le compte de ses filiales.

Veolia Environnement n'anticipe pas de défaut de contrepartie qui pourrait avoir un impact significatif sur les positions et le résultat des transactions.

Au 31 décembre 2007, les principaux produits dérivés existants portent principalement sur :

- des caps, des floors ;
- des swaps de taux ;
- des swaps cambistes ;
- des cross currency swaps ;
- des achats à terme de devises ;
- des ventes à terme de devises ;
- des options de change.

(38) La Société Générale est considérée comme une partie liée. Elle n'est plus actionnaire de Veolia Environnement au 31/12/2007 mais possédait 1,16% de son capital au 31/07/2007, et son président-directeur général siège au conseil d'administration de Veolia Environnement.

La valeur nette comptable des instruments dérivés à la clôture de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Intérêts courus sur swap	94 751	15 233
Primes d'option de taux	3 688	-
Dérivés de change	100 372	22 722
Dérivés sur actions	-	8 330
Report déport *	5 334	2 323
Charges constatées d'avance	23 852	-
Produits constatés d'avance	-	30 595
<b>TOTAL</b>	<b>227 997</b>	<b>79 203</b>

\* Le report déport représente la différence entre le cours spot et le cours terme de l'instrument. Il est amorti sur la durée de l'instrument financier.

Les intérêts courus à payer ou à recevoir sur ces instruments sont détaillés dans les rubriques « produits à recevoir » et « charges à payer ».

La juste valeur des instruments dérivés à la clôture de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Instruments dérivés de taux	84 646	101 595
Dérivés qualifiés de couverture	41 478	73 498
Dérivés non qualifiés de couverture (trading)	43 168	28 097
Instruments dérivés de change	114 949	34 850
Dérivés qualifiés de couverture	100 593	20 385
Dérivés non qualifiés de couverture (trading)	14 356	14 465
<b>TOTAL</b>	<b>199 596</b>	<b>136 445</b>

Les montants notionnels des swaps de taux globalement qualifiés de couverture de taux à la clôture de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

		En devises	Contre-valeur EUR
<b>Swaps affectés en couverture de la dette long terme</b>			
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	EUR	860 855	860 855
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	AUD	-	-
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	CZK	3 000 000	112 663
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	NOK	-	-
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	USD	27 000	18 341
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	EUR	4 199 283	4 199 283
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	AUD	-	-
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	NOK	-	-
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	USD	136 400	92 657
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux variable	EUR	600 000	600 000
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux variable	USD	-	-
<b>Total</b>			<b>5 883 799</b>
<b>Swaps affectés en couverture de la dette court terme</b>			
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	EUR	5 000	5 000
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	EUR	310 498	310 498
<b>Total</b>			<b>315 498</b>
<b>Caps affectés en couverture de la dette long terme</b>			
Caps	EUR	830 000	830 000
Caps	USD	500 000	339 651
<b>Total</b>			<b>1 169 651</b>

Les montants notionnels des cross currency swaps et swaps de change à terme (couverture de change) à la clôture de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>
<b>Instruments de couverture de change :</b>		
<i>Cross currency swap :</i>		
CNY	124 555	116 165
USD	234 945	3 397
<b>Total</b>	<b>359 500</b>	<b>119 562</b>
<i>Change à terme :</i>		
USD	1 554 173	541 867
GBP	494 730	43 095
PLN	244 475	45 523
CZK	171	150 164
AUD	164 414	35 979
Autres devises	891 411	64 574
<b>Total</b>	<b>3 349 374</b>	<b>881 202</b>

#### 7.4 Effectif moyen

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'entreprise</b>
Cadres	312	58
Agents de maîtrise et techniciens	14	16
Employés	11	-
Ouvriers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>74</b>

#### 7.5 Rémunération des dirigeants

<b>Rémunérations allouées aux membres</b> <i>(en euros)</i>	<b>Montant</b>
Des organes d'administration	2 991 624

Ces montants comprennent uniquement les rémunérations dont l'entreprise a supporté la charge. Sont donc exclues les rémunérations versées par d'autres entités.

## 7.6 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis du 7 mai 2004 au 31 décembre 2007 au titre du droit individuel à la formation par les salariés s'élève à 18 618 heures dont 18 549,50 heures qui n'ont pas encore donné lieu à demande.

## 7.7 Situation fiscale différée ou latente

Accroissements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros)	Montant
<b>Provisions réglementées :</b>	
Amortissements dérogatoires	13
Provisions pour hausse des prix	-
Provisions pour fluctuation des cours	-
<b>Autres :</b>	
Subvention d'investissement	-
Produits temporairement non taxables	75 939
Produits étalés comptablement mais pas fiscalement	3 174
<b>TOTAL</b>	<b>79 126</b>

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</b>	
Provisions pour congés payés	-
Participation des salariés	-
Provisions pour risque et charge	-
Autres provisions non déductibles	16 390
<b>Autres :</b>	
Produits taxés non comptabilisés	16 565
Amortissements primes sur options	13 883
Écarts de conversion passif	90 738
<b>TOTAL</b>	<b>137 576</b>
Déficits reportables	1 074 487
Moins-values à long terme	-

L'impact de ces différences temporaires sur les comptes, comme si la Société était imposée séparément, fait ressortir un montant net théorique de créances d'impôt de 390 070 milliers d'euros.

## 7.8 Opérations avec les parties liées

Il s'agit des sociétés susceptibles d'être consolidées par intégration globale dans le groupe de Veolia Environnement.

Les principales opérations avec les parties liées et les montants dus à ces parties liées ou par elles sont détaillées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Participations nettes de provisions	12 800 506	11 515 721
Créances rattachées à des participations	5 761 109	4 523 055
Autres créances	3 341 033	3 079 084
Clients	116 049	70 073
Dettes financières	696 821	837 102
Autres dettes	46 975	32 852
Produits d'exploitation	309 288	283 404
Charges d'exploitation	274 471	248 940
Produits financiers <sup>(1)</sup>	1 200 492	908 170
Charges financières <sup>(1)</sup>	429 022	137 350
Produits exceptionnels	247	74
Charges exceptionnelles	19 895	89

(1) Inclut les écarts de conversion sur des opérations avec les parties liées provisionnées selon le principe de la position globale de change par devise.

## 7.9 Événements post-clôture

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2008 de sa filiale Veolia Environnement Europe Services, société anonyme de droit belge, Veolia Environnement a souscrit à une augmentation de capital de 2 440 millions d'euros représentant 24 400 000 actions de 100 euros chacune.



## 7.10 Tableau des filiales et participations

---

*Prises de participation :*

Prises de participation au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce (franchissement des seuils de détention prévus par la loi) :

*Le tableau détaillant les titres de participation figure à la fin de l'annexe.*

## Tableau des filiales et participations

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital <sup>(2)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>(2)</sup>	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					BRUTE <sup>(2)</sup>	NETTE <sup>(2)</sup>
<b>Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux) <sup>(1)</sup></b> , 52, rue d'Anjou, 75008 Paris	214 187 293	2 207 287	1 145 282	100,00 %	8 300 000	8 300 000
<b>Veolia Énergie (Dalkia) <sup>(1)</sup></b> , 37, av. Mal. de Lattre de Tassigny, 59350 Saint-André-Lez-Lille cedex	42 069 294	968 869	413 066	66,00 %	641 342	641 342
<b>Veolia Propreté <sup>(1)</sup></b> , 163-169, av. G. Clémenceau, 92000 Nanterre	8 966 811	143 473	2 028 500	100,00 %	1 929 892	1 929 892
<b>Veolia Transport <sup>(1)</sup></b> , 163-169, av. G. Clémenceau, 92000 Nanterre	18 317 006	293 072	500 208	100,00 %	1 055 993	1 055 993
<b>Proactiva Medio Ambiente SA</b> , Torre Puerta de Europa, Paseo de la Castellana, Madrid	4 710	56 520	17 912	50,00 %	119 733	47 201
<b>Veolia Environnement UK <sup>(1)</sup></b>	865 733	707 054	49 292	100,00%	1 387	1 387
<b>SIG 41</b>	2 497	38	-13	99,72 %	38	38
<b>VIGIE 1</b>	3 815	38	-16	99,87 %	38	38
<b>VIGIE 2</b>	3 815	38	-1 095	99,87 %	38	38
<b>VIGIE 3</b>	41 829	251	21	100,00 %	266	265
<b>Veolia Environnement Service RE</b>	2 499 994	3 000	3 873	100,00 %	3 000	3 000
<b>Veolia PPP Finance (Ex-VIGIE 9)</b>	3 500	35 003	-95	99,82 %	35 003	35 003
<b>VE Informations et Technologies (Ex-VIGIE 10 AS)</b>	6 194	37	-	99,90 %	52	37
<b>CAMPUS VEOLIA ENVIRONNEMENT</b>	882 200	11 000	-725	80,20 %	8 822	8 822
<b>VIGIE 14AS</b>	3 700	707	-581	100,00 %	1 123	126
<b>VIGIE 15AS</b>	3 700	37	-5	100,00 %	37	37
<b>GIE GECIR</b>	5	-	873	5,00 %	35	35
<b>Veolia North America Operations <sup>(3)</sup></b>	0,725		76 620	10,18 %	600 307	600 307
<b>CAE</b>	22 500	250	22	90,00 %	225	225
<b>CODEVE</b>	3 000 000	38 000	1 888	100,00 %	38 000	38 000
<b>VEOLIA ENVIRONNEMENT INDUSTRIE</b>	33 334	500	830	100,00 %	1 113	1 113
<b>ARTELIA Portugal</b>	10 000			100,00 %	50	50
<b>SASLT 65</b>	60 000	1 065	-564	28,18 %	300	141
<b>EOLFI</b>	37 020	74	17 309	50,00 %	18 363	18 363

\* Y compris le résultat de l'exercice.

\*\* Y compris les comptes courants d'associés.

(1) Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers.

(2) En milliers d'euros.

(3) Société dont l'activité principale est celle d'une holding tête du groupe fiscal américain.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,  
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

États financiers sociaux

Prêts et avances consentis par Sté (brut) <sup>(2)</sup>	Montant des cautions fournies par la Sté <sup>(2)</sup>	CA de l'avant dernier exercice 2006 <sup>(2)</sup>	CA du dernier exercice 2007 <sup>(2)</sup>	Résultat de l'avant dernier exercice 2006 <sup>(2)</sup>	Résultat du dernier exercice 2007 <sup>(2)</sup>	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice <sup>(2)</sup>	Date de clôture annuelle
2 313 616	-	3 393 701	3 525 183	448 868	409 490	293 437	Bilan au 31 déc. 2007
181 191	-	127 032	252 571	105 378	211 460	65 207	Bilan au 31 déc. 2007
2 223 608	-	868 162	784 150	337 865	122 866	130 158	Bilan au 31 déc. 2007
1 238 481	-	228 221	281 519	-55 444	53 865	0	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	234 554	16 336	4 439	6 305	-	Bilan au 31 déc. 2007
1 095 558	-	232 457	124 981	186 186	55 073	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	0	1	3	-	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	0	-	-2	-1	-	Bilan au 31 déc. 2007
6 437	-	0	-	94	-198	-	Bilan au 31 déc. 2007
24	-	0	-	63	25	-	Bilan au 31 déc. 2007
102	-	241	-428	768	2 446	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	0	236	-14	-68	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	0	-	-2	-	-	Bilan au 31 déc. 2007
29 992	-	25 158	28 569	-173	149	-	Bilan au 31 déc. 2007
250	-	0	21	-356	-231	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	0	-	0	-	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	20 006	20 430	900	873	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	776	6 113	19 817	35 089	-	Bilan au 31 déc. 2007
6 700	-	10 103	12 372	21	-3	-	Bilan au 31 déc. 2007
-	-	58 339	37 692	1 146	299	-	Bilan au 31 déc. 2007
1 121	-	3 124	3 372	62	-8	-	Bilan au 31 déc. 2007
							Bilan au 31 déc. 2007
			2 858		-563		Bilan au 30 juin 2007
			2 134		-887		Bilan au 31 déc. 2007

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital <sup>(2)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>*(2)</sup>	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					BRUTE <sup>(2)</sup>	NETTE <sup>(2)</sup>
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMPÉTITION (Ex-VIGIE 17AS)	3 700	37	1	100,00 %	37	37
VEOLIA ÉNERGIE (Ex-VIGIE 20AS)	13 703 700	137 037	47	100,00 %	137 037	137 037
VIGIE 21AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 22AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 23AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 24AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 25AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 26AS	3 700	37	0	100,00 %	37	37
VIGIE 28AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 29AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 30AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 31AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 32AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 33AS	3 694	37	-1	99,84 %	37	37
VIGIE 34AS	3 694	37	-1	99,84 %	37	37
Autres filiales et participations (moins de 1 % du capital)						
VIGEO	1 300	15 910	-6 852	1,00 %	130	100,00
VE EST	1	2 100	-64	-	0,01	0,01
VIGIE 16 AS	1	37	-1	-	0,01	0,01
CLIG2	1			-	0,02	0,02
CLIG3	1	38	-15	0,04 %	0,02	0,02
SLOVEO	1			-	0,29	0,29
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 245 707</b>	<b>-</b>	<b>12 892 843</b>	<b>12 819 109</b>

\* Y compris le résultat de l'exercice.

\*\* Y compris les comptes courants d'associés.

(2) En milliers d'euros.



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Veolia Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.2 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est supérieure à leur valeur d'usage. La valeur d'usage pour la Société est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine et sur la valeur boursière des titres détenus. Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre Société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondages leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par la Société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

**ERNST & YOUNG et Autres**

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005	2004	2003
<b>Capital en fin d'exercice :</b>					
Capital social	2 358 814	2 063 133	2 039 363	2 032 110	2 025 353
Nombre d'actions émises	471 762 756	412 626 550	407 872 606	406 421 983	405 070 515
<b>Opérations et résultats de l'exercice :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	356 655	337 591	305 841	286 161	361 207
Résultat avant impôt, dotation aux amortissements et provisions	427 594	231 828	24 732	406 688	489 574
Impôt sur les bénéfices	(165 504)	(236 792)	(228 473)	(145 079)	(245 220)
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	491 255	414 945	388 429	525 658	638 910
Montant des bénéfices distribués	<sup>(a)</sup> 552 536	440 449	336 341	265 417	217 917
<b>Résultats par action (en euros) :</b>					
Résultat après impôts, avant dotation aux amortissements et provisions	1,26	1,14	0,62	1,36	1,81
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	1,04	1,01	0,95	1,29	1,58
Dividende attribué à chaque action	1,21	1,05	0,85	0,68	0,55
<b>Personnel :</b>					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	337	304	231	231	236
Montant de la masse salariale	43 217	39 173	32 135	27 804	25 140
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...)	20 430	15 549	13 704	11 647	10 823

(a) Au 31 décembre 2007, le capital social est constitué de 471 762 756 actions dont 15 120 654 actions d'autocontrôle. Les actions d'autocontrôle n'ouvrant pas droit à dividendes, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions d'autocontrôle détenues à la date de mise en paiement du dividende.

## 20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

### 20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Dividende brut par action	0,825	0,825/0,605 *	0,68	0,85	1,05
Dividende net par action	0,55	0,55	0,68 **	0,85 ***	1,05 ***
Avoir fiscal	0,275	0,275/0,055 *	na	na	na
<b>Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal)</b>	<b>217 757 951</b>	<b>217 917 234</b>	<b>265 417 221</b>	<b>336 340 679</b>	<b>419 701 966</b>

na : Non applicable.

\* Le montant de l'avoir fiscal est de 0,275 euro par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du régime mère-fille et pour les actionnaires personnes physiques, et de 0,055 euro par action pour les actionnaires personnes morales ne bénéficiant pas du régime mère-fille.

\*\* Le dividende est éligible à l'abattement de 50 % pour les actionnaires personnes physiques.

\*\*\* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les actionnaires personnes physiques.

La distribution d'un dividende de 1,05 euro par action, pour chacune des actions de la Société ouvrant droit au dividende portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été décidée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007. Le dividende a été mis en paiement le 15 mai 2007.

Au 31 décembre 2006, le capital était composé de 410 795 840 actions dont 15 254 308 actions autodétenues. Le montant total de la distribution a été ajusté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées à la suite de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions et du nombre d'actions propres détenues par Veolia Environnement à la date de mise en paiement, les actions autodétenues n'ouvrant pas droit au dividende.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2008 le versement d'un dividende de 1,21 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 22 mai 2008 (ex date) et payable à partir du 27 mai 2008 sur les positions arrêtées le 26 mai 2008 au soir (record date). Lors de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur des actions auto-détenues par la Société seront affectées au report à nouveau.

Pour les bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les dividendes sont pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sous certaines conditions,

ils donnent droit à un abattement non plafonné de 40% et à un abattement forfaitaire plafonné. L'ensemble des actions de Veolia Environnement est éligible à ce régime.

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent toutefois opter pour l'assujettissement de ces dividendes à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18% (article 117 quater du Code général des impôts). Cette option, qui doit être exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur avant l'encaissement des dividendes, doit être exercée pour chaque encaissement. Si l'option a été exercée au moins une fois dans l'année, l'ensemble des dividendes perçus par le contribuable au cours de cette année (c'est-à-dire ceux pour lesquels l'option a été exercée mais également l'éventuel reliquat pour lequel aucune option n'aurait été exercée) ne pourra plus bénéficier des abattements.

Il appartient aux contribuables d'évaluer, avec l'aide de leur conseiller fiscal habituel, l'opportunité d'exercer l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au regard de leurs circonstances particulières.

Les prélèvements sociaux applicables sur les dividendes versés aux actionnaires font, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'objet d'un prélèvement à la source effectué par l'établissement payeur.

### 20.3.2 Politique de distribution

La politique de distribution de dividendes est définie par le conseil d'administration de la Société qui peut prendre notamment en compte les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution de dividendes des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur.

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque. Cependant, la Société a annoncé et confirme son objectif de maintien d'une politique de distribution d'un dividende compris entre 50 et 60 % du résultat net récurrent (cf. § 13.3 *supra*)<sup>(39)</sup>.

(39) Cet objectif ne fait pas partie des informations prévisionnelles qui font l'objet du rapport des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 13.2.



### 20.3.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

## 20.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens

ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe Veolia Environnement.

### Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

Le Conseil de la concurrence avait notifié à la Compagnie Générale des Eaux, le 27 février 2001, une série de griefs mettant en cause l'existence de filiales communes entre la Compagnie Générale des Eaux et d'autres sociétés du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, qui affecterait le niveau de concurrence dans ce secteur. Le conseil a rendu sa décision le 11 juillet 2002 et n'a ni retenu le grief d'entente entre les entreprises incriminées, ni imposé de sanctions pécuniaires, ni même prononcé d'injonction directe contre ces entreprises. Toutefois, le Conseil de la concurrence, estimant que l'existence de ces filiales communes était constitutive d'une « position dominante collective », a laissé au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie le soin de prendre toutes mesures visant à modifier, compléter ou résilier l'association de moyens entre les entreprises dans le cadre de leurs filiales communes. La Compagnie Générale des Eaux a contesté cette décision, dans un premier temps devant la Cour d'appel de Paris qui a confirmé la décision du conseil de la concurrence. Mais, la Chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation (arrêt du 12 juillet 2004) a annulé la décision de la Cour d'appel, en considérant que la matière relevait de la compétence des juridictions administratives. Dans un second temps, la Compagnie Générale des Eaux a saisi le conseil d'État qui a jugé la contestation irrecevable à ce stade, la décision du Conseil de la concurrence ne constituant qu'un acte préparatoire de la décision du ministre (décision du 7 novembre 2005). Eu égard à la nature de l'affaire, dans laquelle aucune décision contraignante n'a encore été prise, la Société n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision dans ses comptes à ce titre.

Par ailleurs, le 15 février 2006, la société Aquatraitement Énergies Services (AES) a assigné deux filiales de Veolia Eau, Veolia Water et Seureca Overseas, devant le Tribunal de commerce de Paris. AES réclame notamment à Veolia Water et Seureca Overseas la somme de 150 millions d'euros à titre de dommages-intérêts consécutifs, selon AES, à la perte d'honoraires potentiels de consultant, suite

à la décision de Veolia Water de ne pas répondre à un appel d'offres lancé par les autorités d'Abu Dhabi pour la construction d'une station de traitement d'eau de mer. Le 2 juin 2004, Veolia Water et Seureca Overseas avaient signé avec AES deux contrats de consultant, en vertu desquels AES devait réaliser des missions de conseil en stratégies commerciales et relations publiques. Selon les stipulations de ces contrats, AES avait vocation à recevoir des honoraires basés sur le montant des marchés qui auraient été remportés, grâce à son intervention, par l'une ou l'autre de Veolia Water ou Seureca Overseas. En décembre 2004, ces deux contrats ont été résiliés par Veolia Water et Seureca Overseas, en raison de la découverte de manœuvres de la part des dirigeants de AES considérées comme dolosives par Veolia Water et Seureca Overseas, et qui auraient entaché leur consentement au moment de la signature des contrats. Dans le cadre de la procédure engagée par AES, Veolia Water et Seureca Overseas ont déposé leurs conclusions en défense devant le Tribunal de commerce le 28 juin 2006. Ces conclusions visent à obtenir le rejet pur et simple de l'intégralité des demandes de la société AES. Après plusieurs mois de silence, AES a finalement déposé des conclusions en réponse devant le Tribunal de commerce aux termes desquelles cette dernière, au vu des arguments développés par Veolia Water et Seureca Overseas dans leurs conclusions du 28 juin 2006, a réduit à 15 millions d'euros sa demande en dommages-intérêts. Veolia Water et Seureca Overseas ont déposé de nouvelles conclusions en réponse devant le Tribunal de commerce le 5 septembre 2007 auxquelles AES a répondu le 20 février 2008, confirmant sa demande. En conséquence, la fin du débat judiciaire est proche et l'affaire devrait être plaidée dans les prochains mois et un jugement pourrait être rendu avant la fin de l'année 2008. La Société estime que la demande d'AES et en particulier la demande de 15 millions d'euros de dommages-intérêts, n'a ni fondement juridique, ni pertinence économique et que ses autres demandes n'auraient aucun impact significatif sur les comptes du Groupe et n'a donc pas jugé utile de constituer une provision pour ce litige.

## Société d'Eau et d'Électricité du Gabon (SEEG)

Au cours de l'année 2006, la Société d'Eau et d'Électricité du Gabon, filiale de Veolia Environnement, a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2001 à 2005, ayant donné lieu à des chefs de redressements. Après recours auprès de l'administration

fiscale, un redressement définitif au titre des exercices contrôlés a été notifié pour un montant de 9 millions d'euros environ. Le règlement de ce redressement, qui a été comptabilisé, sera étalé entre octobre 2007 et juillet 2009.

## Sade

En avril 2000, la Sade, filiale de Veolia Eau, a reçu du Conseil de la concurrence, au même titre que 40 autres entreprises, une notification de griefs portant sur des « ententes anticoncurrentielles » entre ces entreprises, portant sur 44 marchés de travaux publics conclus avec différents maîtres d'ouvrage en Île-de-France. Après avoir reçu, en septembre 2000, les observations des entreprises concernées, le Conseil de la concurrence a adressé à celles-ci, en novembre 2001, une « notification de griefs complémentaire », remplaçant la première et réduisant le nombre des marchés litigieux en cause. Les entreprises concernées ont transmis leurs observations sur cette nouvelle notification en janvier 2002. Une seconde notification de griefs complémentaire, en date du 26 octobre 2004, censée avoir pour objet de préciser et de compléter les notifications de griefs antérieures, a cependant été adressée aux entreprises. En réponse au « rapport » reçu en août 2005, la Sade a, une nouvelle fois et par les observations en réponse qu'elle a produites en octobre 2005, contesté d'une part, le bien fondé des griefs qui lui sont faits et, d'autre part, la régularité de la procédure, notamment sur le fondement du non-respect des droits de la défense ainsi que sur l'absence de preuves du prétendu comportement anticoncurrentiel reproché à Sade sur certains marchés. Le 21 mars 2006, le Conseil de la concurrence a toutefois retenu des griefs portant sur 2 marchés à l'encontre

de la Sade, et l'a condamnée à payer une amende de 5,4 millions d'euros. La Sade, qui a constitué une provision dans ses comptes pour couvrir ce litige, a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris le 16 juin 2006. L'audience de plaidoiries s'est tenue les 26 et 27 mars 2008 et l'affaire a été mise en délibéré par la Cour d'appel.

Par ailleurs, à partir d'une analyse faite d'une quarantaine de marchés de travaux publics de diverses natures passés de 1996 à 1998 dans le département de la Meuse, onze entreprises, dont la Sade, s'étaient vu reprocher, à la fois, une participation à une répartition par avance de ces marchés, et des échanges d'informations préalables aux dépôts des soumissions. Par une décision rendue le 9 juin 2005, le Conseil de la concurrence a retenu à l'encontre de la Sade le grief d'échange d'informations, pour un seul marché attribué à un concurrent, et l'a condamnée à verser une amende de 5 millions d'euros que la Sade a d'ores et déjà payée. La Sade a formé un recours contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris qui a confirmé la décision du Conseil de la concurrence par un arrêt rendu le 25 avril 2006. La Sade s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 24 mai 2006. Ce pourvoi a été rejeté par la Cour de cassation le 6 novembre 2007 ce qui met fin au dossier.

## WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis <sup>(40)</sup> sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. Les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient parfois de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine

l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être

(40) Des filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée *Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation*), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de cinq ans s'achevant le 31 octobre 2007, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces

demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, se sont élevés à environ 2,5 millions de dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance. Bien qu'il soit possible que les frais augmentent à l'avenir, la Société n'a actuellement aucune raison de croire qu'une augmentation significative serait susceptible de survenir et elle ne prévoit pas que ces demandes auront un effet significatif négatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

## Veolia Water North America Operating Services

Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS »), filiale de la Société, a conclu en 2002 un contrat avec la Ville d'Atlanta d'une durée de 10 ans représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 millions de dollars américains. Ce contrat porte sur l'exploitation d'installations de traitement des boues et effluents de la Ville, l'entretien et le renouvellement du génie civil des équipements et la conception et la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des installations. Le 19 juin 2006, VWNAOS a intenté une action en justice contre la Ville d'Atlanta devant la Cour Fédérale de District, fondée principalement sur le non-respect par la Ville d'Atlanta de ses obligations d'investissement, le non-remboursement de surcoûts d'exploitation et le non-paiement de factures émises en contrepartie du service rendu. À ce jour, VWNAOS estime son préjudice à un montant d'au moins 25 millions de dollars américains, sans préjudice d'ajustements ultérieurs en cours de procédure. Le 10 juillet 2006, la Ville d'Atlanta a résilié le contrat de façon unilatérale et a à son tour engagé une action contre VWNAOS, invoquant des manquements par VWNAOS à certaines

de ses obligations dans l'exécution du contrat. La Ville réclame des indemnités pour un montant de l'ordre de 35 millions de dollars américains contre VWNAOS et a également entamé une action contre Veolia Environnement directement, en sa qualité de garant de VWNAOS dans le cadre de ce contrat. Consécutivement à la demande engagée par la Ville, cette dernière a appelé la garantie bancaire à première demande de 9,5 millions de dollars américains émise à la demande de VWNAOS au moment du démarrage du contrat. VWNAOS considère l'appel de cette garantie comme abusif. Une procédure de *discovery* consistant pour chaque partie à solliciter la production de pièces par l'autre partie afin que celles-ci soient ensuite versées au débat a été ouverte le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et est toujours en cours. La Société conteste les demandes de la Ville et entend se défendre vigoureusement. Aucune date d'audience n'a encore été fixée par Cour. À ce stade de la procédure, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société.

## Veolia Transport

La DGCCRF a effectué en 1998 des saisies dans les locaux de CONNEX/Veolia Transport et d'autres sociétés du secteur du transport public de voyageurs dans le but d'obtenir des éléments de preuve relatifs à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur. Veolia Transport a été informée en février 2003 que le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie avait saisi le Conseil de la concurrence pour statuer sur le fond de cette affaire. En septembre 2003, le Conseil de la concurrence a notifié à Veolia Transport deux griefs invoquant, pour la période 1994-1999, la possibilité d'une concertation entre opérateurs du secteur ayant pu avoir pour effet de limiter le jeu de la concurrence au plan local ainsi qu'au plan national sur le marché du transport public urbain, interurbain et scolaire de voyageurs. En septembre 2004, le Conseil de la concurrence a transmis à Veolia Transport une notification de griefs complémentaire tendant à la qualification de l'entente anticoncurrentielle alléguée au niveau communautaire.

En janvier 2005, le rapporteur auprès du Conseil de la concurrence a transmis ses conclusions dans lesquelles une partie de l'un des griefs n'a pas été maintenue. Le Conseil de la concurrence a rendu le 5 juillet 2005 une décision dans cette affaire, aux termes de laquelle il a fait partiellement droit aux demandes des autorités de contrôle et a condamné Veolia Transport à verser une amende d'environ 5 millions d'euros que la Société a payée. La Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence par un arrêt en date du 7 février 2006, et Veolia Transport s'est pourvu en cassation le 7 mars 2006. La Cour de cassation a fait droit à certains arguments avancés par Veolia Transport et, dans son arrêt du 9 octobre 2007, a cassé et annulé la décision de la Cour d'Appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour composée différemment. Cet arrêt n'a pas encore été signifié aux parties et Veolia Transport n'a pas encore saisi la Cour de renvoi.

## Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM)

La SNCM, société dirigée par Veolia Transport qui détient 28 % de son capital, a conclu en juillet 1992 un pacte d'actionnaires avec la STIM d'Orbigny (groupe Stef Tfe) afin d'organiser l'activité de leur filiale commune, la Compagnie Méridionale de Participation (CMP), détenue à hauteur de 55 % par STIM et de 45 % par la SNCM indirectement. CMP détient 53 % du capital de la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), aux côtés de la SNCM qui en détient elle-même 45 % directement. Le pacte entre STIM et la SNCM prévoit notamment la possibilité pour l'un des actionnaires de faire jouer une option d'achat ou de vente portant sur les titres de la CMP, à sa convenance, dans le cas où il y aurait une modification de la stratégie de CMN à l'initiative de l'autre partie, entraînant un profond désaccord entre les actionnaires. Estimant que l'esprit de coopération gouvernant le pacte avait été violé par STIM, qui a rendu impossible une réponse conjointe à l'appel d'offres lancé pour la desserte de la Corse, la SNCM a signifié à STIM en juillet 2006 la levée de son option d'achat portant sur 25 % du capital de la CMP, portant ainsi sa participation dans la CMP de 45 % à 70 %. STIM ayant contesté tant la validité du pacte que le bien fondé de sa mise en œuvre, la SNCM a intenté une action devant le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre de STIM en exécution des dispositions dudit pacte. Les audiences de plaidoiries se sont tenues les 12 et 19 septembre 2006. Le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 17 octobre 2006 a reconnu la validité du pacte d'actionnaires de 1992 ainsi que de la levée d'option exercée par la SNCM et ordonné l'exécution provisoire. À la suite d'une procédure de référé devant le 1er président de la Cour d'appel de Paris, l'ordonnance du 30 octobre 2006 a ordonné la suspension de l'exécution provisoire. La STIM d'Orbigny a fait appel de la décision du Tribunal de commerce. La Cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 15 décembre 2006 a déclaré que le pacte d'actionnaires avait une durée indéterminée et avait donc été valablement dénoncé par la STIM d'Orbigny préalablement à la levée de l'option. La SNCM s'est pourvue en cassation en janvier 2007, mais la Cour de Cassation, dans son arrêt du 6 novembre 2007 a débouté la SNCM. Le contentieux est clos.

Le 19 septembre 2006 la CMN et Corsica Ferries ont saisi le Conseil de la Concurrence de pratiques anti concurrentielles qui auraient été mises en œuvre par la SNCM, la Collectivité Territoriale Corse et l'Office des Transports Corse dans le but de restreindre ou éliminer la concurrence dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la délégation de service public Marseille - Corse. Le Conseil de la concurrence a considéré dans sa décision du 11 décembre 2006 que la saisine relative aux allégations d'entente entre la

Collectivité Territoriale Corse, l'Office des Transports Corse et la SNCM était irrecevable, et a rejeté les griefs relatifs à la demande de subvention excessive et à l'allégation de subventions croisées soulevés par Corsica Ferries. En revanche, il a considéré que l'offre globale et indivisible de la SNCM était susceptible de constituer un abus de position dominante. L'instruction au fond est en cours bien que portant sur l'appel d'offres annulé par une décision du Conseil d'État de décembre 2006.

Dans une seconde affaire devant le Conseil de la Concurrence après reprise de la procédure d'appel d'offres par suite de la décision du Conseil d'État, les pratiques dénoncées par Corsica Ferries portaient sur la prétendue existence d'une entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, sur l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin sur l'existence d'un abus de position dominante résidant dans le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant de la demande de subvention excessive, la procédure au fond est en cours mais l'ouverture de l'instruction par le Conseil de la Concurrence est pour le moment suspendue, vraisemblablement aux résultats de la première affaire dont l'instruction au fond est en cours.

Corsica Ferries a par ailleurs entrepris des actions devant les juridictions administratives qui ont conduit à la décision du Conseil d'État de décembre 2006 et à la reprise de la procédure d'appel d'offres. À la suite d'un autre recours concernant cette nouvelle procédure d'appel d'offres, Corsica Ferries s'est vue déboutée par un jugement du Tribunal administratif de Bastia du 24 janvier 2008 de sa demande qui tendait à faire annuler la délibération du 7 juin 2007 portant attribution de la desserte maritime de la Corse au groupement SNCM/CMN pour la période 2007-2013. À ce jour Corsica Ferries n'a pas fait appel de cette décision.

Enfin, il convient enfin de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport de la participation de 28 % dans la SNCM a été faite notamment sous condition résolutoire de l'accord de la Commission Européenne sur les conditions de la privatisation au titre des aides d'État. L'État français, en charge de la procédure à Bruxelles, a déposé des écritures les 16 novembre 2006 et 27 avril 2007. Le dossier est en cours d'instruction par les services de la Commission qui devrait rendre sa décision avant l'été.

## Proactiva

Des actions ont été introduites le 22 septembre 1999 et le 10 février 2000 devant la *Commonwealth Court* de Arecibo, à Porto Rico (l'instance a ensuite été transférée à San Juan sur instruction de la Cour suprême de Porto Rico), à l'encontre, entre autres, de la *Compania de Aguas de Puerto Rico (CAPR)*. CAPR était une filiale de la société Aqua Alliance avant d'être transférée en 2000 à Proactiva, filiale commune avec FCC. Il est reproché à CAPR d'avoir géré le site

de traitement des eaux de Barceloneta (jusqu'en juin 2002) qui aurait été à l'origine de fortes odeurs et d'émissions de substances toxiques ayant porté atteinte à la santé des demandeurs, un groupe de résidents locaux. Après plusieurs audiences et instances procédurales dans le cadre d'une médiation sous l'autorité d'un magistrat désigné par la Cour Suprême de Porto Rico, un accord de règlement amiable a été trouvé entre les parties prenantes le

15 août 2007. Cet accord prévoit que certains défendeurs, autres que CAPR, procéderont au règlement de certains montants aux plaignants en contrepartie de leur renonciation totale au maintien de leur demande judiciaire, et sous réserve du règlement de détails procéduraux par le Tribunal. Dans ce contexte, le Tribunal a rendu le 30 août 2007 une ordonnance intérimaire puis le 6 novembre

2007 un jugement d'homologation de l'accord de règlement amiable du 15 août 2007. Au titre de l'accord de règlement amiable homologué par le Tribunal, toutes les demandes visant CAPR ont été abandonnées sans que CAPR ait eu à régler la moindre somme ni aux plaignants ni aux défendeurs.

---

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du Groupe (cf. paragraphe 20.1, note 17 des états financiers consolidés), qui inclut également les provisions sur litiges de nature fiscale, cumule un grand nombre de litiges de montants individuels non significatifs, la plus importante provision constatée en 2007 étant de l'ordre de 19 millions d'euros environ. Ces provisions incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures que Veolia Environnement rencontre dans la conduite de ses activités.

## ( 20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2007.



# Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires

## sommaire

		page
<b>21.1</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>342</b>
21.1.1	Capital social	342
21.1.2	Marché des titres de la Société	342
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	345
21.1.4	Capital autorisé mais non émis	348
21.1.5	Autres titres donnant accès au capital	351
21.1.6	Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2007	352
21.1.7	Titres non représentatifs du capital	354
<b>21.2</b>	<b>DISPOSITIONS STATUTAIRES</b>	<b>355</b>
21.2.1	Objet social	355
21.2.2	Exercice social	355
21.2.3	Répartition statutaire des bénéfices	356
21.2.4	Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions	356
21.2.5	Assemblées générales	356
21.2.6	Identification des actionnaires	357
21.2.7	Franchissements de seuils	357

## 21.1 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 21.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social de Veolia Environnement était de 2 353 599 030 euros. A la date de dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société est de 2 358 813 780 euros

divisé en 471 762 756 actions entièrement libérées toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune <sup>(41)</sup>.

### 21.1.2 Marché des titres de la Société

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR 0000124141-VIE, le code Reuters VIE. PA et le code Bloomberg VIE. FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de règlement différé (SRD). Les actions de la Société font également l'objet, depuis le 5 octobre 2001, d'une cotation

au New York Stock Exchange sous la forme de certificats de dépôt American Depositary Receipts (ADR) ayant pour symbole VE.

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext, depuis le 8 août 2001.

*(41) Le conseil d'administration de Veolia Environnement a constaté le 6 mars 2008 l'augmentation du capital de la Société à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par la Société (cf. § 17.3 supra).*



Les tableaux ci-dessous décrivent les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les 18 derniers mois sur le marché Euronext Paris et le New York Stock Exchange.

## Euronext Paris

Année (mois/trimestre)	Cours (en euros)		Transactions en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
<b>2008</b>			
Février	59,84	53,29	41 083 180
Janvier	63,89	48,81	56 657 134
<b>2007</b>			
Quatrième trimestre	66,25	59,19	114 698 053
Décembre	65,85	60,07	35 155 979
Novembre	66,25	59,88	47 353 819
Octobre	62,95	59,19	32 188 255
Troisième trimestre	60,96	50,62	141 437 296
Septembre	60,96	53,33	42 107 800
Août	56,95	50,62	54 095 431
Juillet	58,59	53,22	45 234 065
Deuxième trimestre	63,09	55,30	135 372 389
Juin	62,59	55,33	66 122 703
Mai	63,09	59,55	34 468 682
Avril	61,15	55,30	34 781 004
Premier trimestre	57,10	50,60	99 535 891
Mars	56,06	50,60	35 466 787
Février	56,67	52,45	27 198 573
Janvier	57,10	51,80	36 870 531
<b>2006</b>			
Quatrième trimestre	58,40	46,12	97 560 487
Décembre	58,40	49,15	29 356 526
Novembre	51,60	47,33	28 866 094
Octobre	49,46	46,12	39 337 867
Troisième trimestre	48,69	42,71	119 763 237
Septembre	48,69	42,71	43 152 009

Source : Euronext Paris.

**New York Stock Exchange**

Année (mois/trimestre)	Cours (en dollars)		Transactions en nombre de titres <sup>(1)</sup>
	Plus haut	Plus bas	
<b>2008</b>			
Février	90,27	77,56	2 919 100
Janvier	94,42	72,88	3 448 000
<b>2007</b>			
Quatrième trimestre	96,61	84,25	5 382 300
Décembre	96,61	86,15	1 553 200
Novembre	96,07	88,15	1 996 700
Octobre	91,02	84,25	1 832 400
Troisième trimestre	86,64	67,11	6 771 700
Septembre	86,64	73,76	2 594 200
Août	77,43	67,11	2 128 900
Juillet	80,14	72,81	2 048 600
Deuxième trimestre	86,14	74,88	4 336 700
Juin	84,82	74,88	1 913 400
Mai	86,14	80,64	1 513 500
Avril	83,52	74,94	909 800
Premier trimestre	74,91	67,00	4 014 770
Mars	74,91	68,20	1 304 700
Février	74,10	67,00	1 011 570
Janvier	73,32	67,61	1 698 500
<b>2006</b>			
Quatrième trimestre	75,87	58,00	3 134 600
Décembre	75,87	65,61	1 294 800
Novembre	67,05	60,46	1 043 300
Octobre	62,17	58,00	796 500
Troisième trimestre	61,61	48,80	4 751 000
Septembre	61,61	54,43	1 261 100

Source : NYSE.

(1) Concernant les informations relatives au nombre de titres échangés, la Société retient comme source, depuis septembre 2006, les données publiées par le New York Stock Exchange (accessibles sur le site du NYSE à l'adresse [www.nyse.com](http://www.nyse.com)). Les extractions de données publiées avant cette date émanaient de Bank of New York et intégraient les transactions réalisées hors marché. En conséquence, les volumes d'activité peuvent varier légèrement suivant la source des informations reportées dans le tableau.

### 21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions <sup>(42)</sup>

#### 21.1.3.1 Programme de rachat en vigueur au jour du dépôt du document de référence (programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007)

Lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, les actionnaires de la Société ont autorisé un programme de rachat permettant l'acquisition, la cession ou le transfert d'actions à tout moment, y compris en période d'offre publique (sous réserve que ces opérations ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre et qu'elles se limitent à la réalisation des objectifs de mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, de remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ou de remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière.

Les achats d'actions de la Société peuvent porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, et que le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants : (i) mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre

des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; (ii) attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ; (iii) attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; (iv) remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ; (v) conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, scission et apport ; (vi) animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ; (vii) réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché ; et (viii) annulation éventuelle de tout ou partie des actions ainsi rachetées.

L'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 a fixé à 90 euros le prix maximal d'achat par action et à 1,5 milliard d'euros le montant maximal pouvant être affecté par la Société au programme de rachat, et a donné tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre cette autorisation.

L'autorisation décrite ci-dessus, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence, prendra fin au plus tard à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, soit le 10 novembre 2008, sauf autorisation par l'assemblée générale du 7 mai 2008 d'un nouveau programme.

#### 21.1.3.2 Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007

Pourcentage de capital autodétenu au 29 février 2008	3,21 %
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2008	15 120 654 actions
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2008	460 730 205 euros
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2008 <sup>(43)</sup>	890 152 901 euros

(42) Ce paragraphe comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et les informations requises en application des dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce.

(43) Sur la base du cours de clôture au 29 février 2008 soit 58,87 euros.

Dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 et jusqu'au 29 février 2008, les opérations effectuées sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 29 février 2008			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	0	30 595	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			néant	néant	1 400 000 *	néant
Cours moyen des transactions (en euros)	na	31,51				
Prix moyen d'exercice (en euros)			na	na	43,48	na
Montants (en euros)	0	964 151				

na : non applicable.

\* Options d'achat à échéances s'échelonnant du 5 août 2009 au 24 septembre 2009 vendues par la Société à Calyon en août et septembre 2006 en vue de la mise en place du volet sécurisé de son augmentation de capital réservée aux salariés dont la réalisation a été constatée le 15 décembre 2006.

La Société n'a pas supporté de frais de négociation au cours de l'exercice 2007 pour les opérations réalisées dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007.

### 21.1.3.3 Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat 2007

Les transactions sur titres Veolia Environnement conclues dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 ont été réalisées pour répondre à l'objectif de mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions. La Société a ainsi transféré un total de 30 595 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat attribuées à des salariés dans le cadre du premier plan d'options d'achat d'actions mis en place par Veolia Environnement en 2000. Le prix d'exercice de ces options était de 31,92 euros avant ajustement légal ; il est de 31,41 euros après ajustement depuis le 11 juillet 2007 (cf. § 17.3.3 *supra*).

### 21.1.3.4 Affectation des actions autodétenues

Au 29 février 2008, le nombre total d'actions détenues par Veolia Environnement était de 15 120 654, représentant 3,21 % du capital social de la Société. À cette date, aucune action n'était détenue directement ou indirectement par des filiales de Veolia Environnement.

Sur ce total, 8 128 440 actions acquises de Vivendi (anciennement dénommée Vivendi Universal) à l'occasion du reclassement de titres réalisé en décembre 2004, avaient été affectées par le conseil d'administration de la Société le 8 décembre 2004 à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée.

Lors de sa réunion du 12 mai 2005, le conseil d'administration de Veolia Environnement avait affecté le solde d'actions autodétenues non affectées au jour de sa décision, soit un total de 8 055 108 actions, de la manière suivante : 2 017 708 actions avaient été affectées à la couverture de programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés du Groupe ;

et 6 037 400 actions avaient été affectées à des opérations de croissance externe.

Au 29 février 2008, à la suite des opérations réalisées en 2006 et 2007 et jusqu'à cette date, le stock d'actions autodétenues était réparti de la manière suivante :

- 6 394 254 actions affectées à la couverture de programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés du Groupe ;
- 8 726 400 actions affectées à des opérations de croissance externe.

### 21.1.3.5 Nouvelle résolution en vue de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008

L'autorisation de rachat d'actions décrite ci-avant expirera au plus tard le 10 novembre 2008, sauf adoption par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 de la sixième résolution décrite ci-dessous.

Cette résolution autorise la Société à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dans les conditions suivantes :

- Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants : (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; (ii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; (iii) l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ; (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; (v) de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; (vi) de l'animation du marché secondaire ou de la

liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; (vii) de la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché ; (viii) de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés. Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

- les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que : (i) le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 soit, à titre indicatif, 47 071 980 actions au 31 décembre 2007 ; (ii) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport n'excède pas 5 % du capital de la Société ; (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.
- l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourraient être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous

moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

- Le prix maximum d'achat des actions serait de 90 euros <sup>(44)</sup> par action. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros. Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter de cette assemblée.
- l'assemblée générale déléguerait au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix maximum d'achat afin de tenir compte le cas échéant, de l'incidence sur la valeur de l'action d'opérations affectant le capital ou les actions de la Société, et conférerait au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, et en général pour réaliser le programme d'achat autorisé par l'assemblée.

(44) Ce prix maximal d'achat (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie) n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 et non aux opérations à terme conclues antérieurement et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de cette assemblée.

**21.1.4 Capital autorisé mais non émis****21.1.4.1 Autorisations adoptées par les assemblées générales du 11 mai 2006 et du 10 mai 2007****État des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 <sup>(45)</sup>**

<b>Titres concernés</b>	<b>Durée de l'autorisation et expiration</b>	<b>Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)</b>	<b>Utilisation des autorisations (en millions d'euros)</b>
<b>Émissions avec droit préférentiel (DPS)</b> Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 11 juillet 2008	1 000 (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	259,7
<b>Émissions sans droit préférentiel (DPS)</b> Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 11 juillet 2008	400 (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	Néant
<b>Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres</b>	26 mois 11 juillet 2008	370 (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	Néant
<b>Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec droit préférentiel</b>	26 mois 11 juillet 2008	+ 15 % d'une augmentation de capital avec DPS	Néant
<b>Émission de titres en rémunération d'apports en nature</b>	26 mois 11 juillet 2008	10 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	Néant
<b>Émissions réservées au personnel</b> Stock-options	26 mois 11 juillet 2008	1 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	12,5

*(45) Ne sont listées que les autorisations encore en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence.*

État des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 <sup>(46)</sup>

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Utilisation des autorisations (en millions d'euros)
Programme de rachat d'actions	18 mois 10 novembre 2008	1 500 ou 10 % du capital social	Néant
Émissions réservées au personnel Adhérents de plans d'épargne *	26 mois 10 juillet 2009	1 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	15,3
Émissions réservées au personnel Augmentation de capital en faveur d'une catégorie de bénéficiaires **	18 mois 10 novembre 2008	0,2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	0,9
Émissions réservées au personnel Attributions gratuites d'actions à émettre (ou existantes) *	26 mois 10 juillet 2009	0,5 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 2 220)	1,7
Émission de bons de souscription en période d'offre publique	18 mois 10 novembre 2008	513 ***	Néant

\* Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 ne peut excéder le plafond global de 2,22 milliards d'euros autorisé par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006.

\*\* Augmentation de capital en faveur d'une société détenue par un établissement de crédit intervenant à la demande de Veolia Environnement pour la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés et mandataires sociaux de sociétés liées ayant leur siège social dans des pays dans lesquels les salariés, pour des raisons réglementaires ou autres, ne peuvent bénéficier des formules d'actionariat salarié visées par la 11<sup>e</sup> résolution (émissions réservées au personnel, adhérents de plans d'épargne).

\*\*\* Soit 21,7 % du capital social à la date de dépôt du présent document de référence.

(46) Ne sont listées que les autorisations encore en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence.

## 21.1.4.2 Autorisations proposées au vote de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros et/ou en pourcentage)
Programme de rachat d'actions	18 mois 7 novembre 2009	1 500 ou 10 % du capital social
Émissions avec droit préférentiel (DPS) * Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 7 juillet 2010	40 % du capital social (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émissions sans droit préférentiel (DPS) * Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 7 juillet 2010	15 % du capital social (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émission de titres en rémunération d'apports en nature *	26 mois 7 juillet 2010	10 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal des augmentations de capital sans DPS et sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres *	26 mois 7 juillet 2010	400 (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel (« green shoe ») *	26 mois 7 juillet 2010	+ 15 % d'une augmentation de capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651 et sur le montant nominal maximal des augmentations de capital avec ou sans DPS)
Émissions réservées au personnel * Adhérents de plans d'épargne	26 mois 7 juillet 2010	2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émissions réservées au personnel ** Augmentation de capital en faveur d'une catégorie de bénéficiaires	18 mois 7 novembre 2009	0,2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émissions réservées au personnel * Stock-options	26 mois 7 juillet 2010	1 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émission de bons de souscription en période d'offre publique	18 mois 7 novembre 2009	25 % du capital

\* Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 ne pourra excéder le plafond global de 1,651 milliards d'euros.

\*\* Augmentation de capital en faveur d'une société détenue par un établissement de crédit intervenant à la demande de Veolia Environnement pour la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés et mandataires sociaux de sociétés liées ayant leur siège social dans des pays dans lesquels les salariés, pour des raisons réglementaires ou autres, ne peuvent bénéficier des formules d'actionnariat salarié traditionnelles (émissions réservées au personnel, adhérents de plans d'épargne).



## 21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

### Dilution potentielle liée aux options de souscription d'actions, aux actions gratuites et aux bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2007, la Société avait attribué un total de 333 700 actions gratuites et de 22 944 535 options de souscription donnant le droit de souscrire, après ajustements et levées, à 15 287 144 actions de la Société (cf. chapitre 17, § 17.3.3 *supra*).

Le 12 décembre 2007, le président-directeur général de la Société, sur délégation du conseil d'administration agissant lui-même en vertu de la onzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, a décidé l'attribution à titre gratuit au FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007, de 52 747 bons de souscription d'actions (BSA) Veolia Environnement attachés aux actions souscrites par ce FCPE dans le cadre de la mise en place de la formule sécurisée à effet de levier de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2007. Ces BSA ont été attribués

en substitution de la décote de 20 % sur les actions souscrites par le FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007, au nom et pour le compte des bénéficiaires des sociétés adhérentes au plan d'épargne groupe international domiciliées en Allemagne, pour tenir compte des contraintes liées à la fiscalité locale dans ce pays. Chaque bon de souscription donne le droit de souscrire une action Veolia Environnement au prix de 60,23 euros. Ils sont exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Au-delà du 31 décembre 2012 à minuit, les BSA non exercés seront caducs.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions de la Société s'élevait à 470 719 806 actions. A cette date, si tous les BSA et toutes les options de souscription (plans n° 2 à 7) avaient été exercés, et si toutes les actions attribuées gratuitement avaient été émises, 15 673 591 actions nouvelles auraient été créées, représentant un pourcentage de dilution de 3,33 %.

## 21.1.6 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2007

Le tableau ci-dessous fait apparaître les évolutions du capital social de Veolia Environnement depuis le début de l'exercice 2003 :

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
21/06/00 (réunion du directoire du 24/03/03)	Exercice de bons de souscription d'actions	13	13,5	175,5	539,5	5 468 451 196,5	405 070 459
30/04/03	Réduction de capital (par réduction de la valeur nominale)	na	5	na	3 443 098 901,5	2 025 352 295	405 070 459
21/06/00 (constaté par le président-directeur général le 30/06/03)	Exercice de bons de souscription	9	5	45	448,06	2 025 352 340	405 070 468
21/06/00 (constaté par le président-directeur général le 17/02/04)	Exercice de bons de souscription	47	5	235	2 341,99	2 025 352 575	405 070 515
12/05/2004 (constaté par le président-directeur général le 06/12/2004)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 351 468	5	6 757 340	18 528 626,28	2 032 109 915	406 421 983
21/06/2000 (constaté par le conseil d'administration du 15/09/2005)	Exercice de stock-options	94 772	5	473 860	1 875 890,52	2 032 583 775	406 516 755
12/05/2005 (constaté par le président-directeur général le 06/12/2005)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 281 928	5	6 409 640	29 625 356,08	2 038 993 415	407 798 683
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 09/03/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock-options	73 923	5	369 615	1 456 335	2 039 363 030	407 872 606
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 14/09/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock-options	991 894	5	4 959 470	29 011 377	2 044 322 500	408 864 500
11/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 15/12/2006)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 931 340	5	9 656 700	62 807 177	2 053 979 200	410 795 840

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES

21

Informations concernant le capital social

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 12/05/2005 (constaté par le conseil d'administration du 07/03/2007)	Exercice de stock-options	1 830 710	5	9 153 550	52 109 661	2 063 132 750	412 626 550
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le conseil d'administration du 10/06/2007)	Exercice de stock-options	2 722 082	5	13 610 410	68 869 237,01	2 076 743 160	415 348 632
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le président-directeur général le 10/07/2007)	Exercice de stock-options	179 688	5	898 440	4 229 969	2 077 641 600	415 528 320
11/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 10/07/2007)	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription	51 941 040	5	259 705 200	2 321 764 488	2 337 346 800	467 469 360
10/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	3 061 675	5	15 308 375	132 948 611,80	2 352 655 175	470 531 035
10/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires	188 771	5	943 855	8 151 131,78	2 353 599 030	470 719 806
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 6/03/2008)	Exercice de stock-options	1 042 950	5	5 214 750	26 877 494,36	2 358 813 780	471 762 756

na : Non applicable.

### 21.1.7 Titres non représentatifs du capital

Un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards

d'euros. Ce montant maximal a été porté à 8 milliards d'euros le 26 juin 2002 puis à 12 milliards d'euros le 9 juin 2006.

Les principales émissions réalisées au 31 décembre 2007 dans le cadre de ce programme, non échues à la date de dépôt du présent document de référence, sont les suivantes :

Date de l'émission	Montant nominal de l'émission	Montant de l'encours au 31 décembre 2007	Taux	Échéance
27 juin 2001	2 milliards d'euros	700 millions d'euros	5,875 %	27 juin 2008
1 <sup>er</sup> février 2002	1 milliard d'euros	1 milliard d'euros	5,875 %	1 <sup>er</sup> février 2012
28 mai 2003	1 milliard d'euros	1 milliard d'euros	4,875 %	28 mai 2013
28 mai 2003	750 millions d'euros	750 millions d'euros	5,875 %	28 mai 2018
25 novembre 2003	700 millions d'euros	700 millions d'euros	6,125 %	25 novembre 2033
17 juin 2005	600 millions d'euros	600 millions d'euros	1,75 % majoré du taux d'inflation zone euro hors tabac	17 juin 2015
12 décembre 2005	900 millions d'euros	900 millions d'euros	4 %	12 février 2016
12 décembre 2005	600 millions d'euros	600 millions d'euros	4,375 %	12 décembre 2020
24 novembre 2006	1 milliard d'euros	1 milliard d'euros	4,375 %	16 janvier 2017
26 février 2007	200 millions d'euros	200 millions d'euros	Eur 3 mois +0,50 %	26 août 2008
24 mai 2007	1 milliard d'euros	1 milliard d'euros	5,125 %	24 mai 2022
29 octobre 2007	500 millions de livre sterling	500 millions de livres sterling	6,125 %	29 octobre 2037

L'émission de 2 milliards d'euros ci-dessus réalisée en 2001 et venant à échéance le 27 juin 2008 a fait l'objet de plusieurs rachats partiels : le premier début 2004, à hauteur de 150 millions d'euros et le second, le 12 décembre 2005, pour un montant de 1,15 milliard d'euros.

Outre les émissions de février, mai et octobre 2007, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé : l'émission réalisée en novembre 2005 a été entièrement remboursée à son

échéance le 30 mai 2007 pour un montant total de 491 millions d'euros, et l'émission réalisée en janvier 2006 a été entièrement remboursée à son échéance le 18 juillet 2007 pour un montant de 142 millions d'euros.

Par ailleurs, l'émission d'un montant de 300 millions d'euros réalisée le 15 février 2006 a été entièrement remboursée à son échéance le 15 février 2008.

Au 31 décembre 2007, l'encours obligataire de la Société au titre du programme EMTN s'élevait à 9 397,1 millions d'euros, dont 8 191,1 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Par ailleurs, la Société a procédé en 2003 à l'émission et au placement privé auprès d'investisseurs essentiellement basés aux États-Unis d'un emprunt obligataire pour un montant de 404 millions d'euros équivalents, se décomposant de la manière suivante :

Tranches	Montant nominal de l'émission	Taux	Échéance
Tranche A	33 millions d'euros	taux fixe de 5,84 %	30 janvier 2013
Tranche B	7 millions de livres sterling	taux fixe de 6,22 %	30 janvier 2013
Tranche C	147 millions de dollars américains	taux fixe de 5,78 %	30 janvier 2013
Tranche D	125 millions de dollars américains	taux fixe de 6,02 %	30 janvier 2015
Tranche E	85 millions de dollars américains	taux fixe de 6,31 %	30 janvier 2018

Au 31 décembre 2007, l'encours de cet emprunt s'élevait à 288,8 millions d'euros, dont la totalité venant à échéance à plus d'un an (voir chapitre 20, paragraphe 20.1, note 18 des états financiers consolidés).

Au 31 décembre 2007, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 109 millions d'euros.

## 21.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES

Voir aussi les informations figurant dans le chapitre 5, paragraphe 5.1.2 (Renseignements à caractère général concernant la Société).

### 21.2.1 Objet social

Il résulte de l'article 3 des statuts de la Société que Veolia Environnement a pour objet, directement et indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique, de toutes activités de services se rapportant à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté ;
- l'acquisition, la prise et l'exploitation de tous brevets, licences, marques et modèles se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation sociale ;
- la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres d'entreprises, de groupements ou de sociétés déjà existants ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ; et
- généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ou civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et notamment l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés, en particulier au bénéfice de tout groupement, entreprise ou société dans lequel elle détient une participation, dans le cadre de ses activités, ainsi que du financement ou du refinancement de ses activités.

### 21.2.2 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôt le 31 décembre de chaque année.

### 21.2.3 Répartition statutaire des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des différents prélèvements prévus par la loi et augmenté du report bénéficiaire.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la libre disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables (celles-ci incluant le bénéfice distribuable et éventuellement les sommes prélevées sur les réserves visées ci-dessus), l'assemblée générale décide, en tout ou partie, de les

distribuer aux actionnaires à titre de dividende, de les affecter à des postes de réserves ou de les reporter à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. En outre, l'assemblée générale peut décider, pour tout ou partie du dividende, des acomptes sur dividendes, des réserves ou primes mis en distribution ou, pour toute réduction de capital, que cette distribution ou cette réduction de capital sera réalisée en nature par remise d'actifs de la Société.

Le conseil d'administration a la faculté de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice dans les conditions prévues par la loi.

### 21.2.4 Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification des statuts, du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 21.2.5 Assemblées générales

#### 21.2.5.1 Convocation aux assemblées

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

#### 21.2.5.2 Participation aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée

et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration écrite à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et mises à la disposition des actionnaires conformément à la législation en vigueur. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et la réglementation, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation, par télétransmission dans les conditions fixées par ledit avis.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

Les procès-verbaux d'assemblées sont établis, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la loi.

### 21.2.5.3 Quorum

La loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie a abaissé le quorum requis pour que les assemblées générales de sociétés anonymes délibèrent valablement.

Le quorum exigé pour les assemblées générales extraordinaires a été abaissé du tiers au quart des actions ayant le droit de vote sur première convocation, et du quart au cinquième sur seconde convocation (article L. 225-96 alinéa 2 du Code de commerce). Le quorum exigé pour les assemblées générales ordinaires a été

quant à lui abaissé du quart au cinquième des actions disposant du droit de vote sur première convocation, aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation (article L. 225-98 alinéa 2 du Code de commerce).

### 21.2.5.4 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

Le droit de vote attaché aux actions grevées d'usufruit est exercé par l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et par le nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

## 21.2.6 Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, lorsque le propriétaire des actions de la Société n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-1 du Code de commerce.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que celle-ci peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, dans le cadre de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. En application de ces dispositions, la Société a réalisé une étude de son actionnariat au 15 juillet et au 31 décembre 2006.

Le non-respect par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leurs obligations de communication de renseignements résultant des articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce entraîne, dans les conditions prévues par la loi, la privation temporaire du droit de vote voire la suspension du droit au paiement du dividende attaché aux actions.

## 21.2.7 Franchissements de seuils

En vertu des dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33  $\frac{1}{3}$  %, 50 % ou 66  $\frac{2}{3}$  %, 90 % et 95 % du capital existant ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En outre, aux termes des statuts de la Société tels que modifiés par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2005, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, son identité, l'identité des personnes agissant de concert avec elle, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert. Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2008 de modifier cette disposition des statuts de la Société de manière à porter le premier seuil statutaire de déclaration à 2 %. Ainsi, en cas d'approbation par l'assemblée générale de cette résolution, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendra à détenir ou qui cessera de détenir directement ou indirectement une fraction du capital

ou des droits de vote égale à (i) un premier seuil de 2 % du capital ou des droits de vote, ou (ii) tout pourcentage du capital ou des droits de vote égal à un multiple de 1 % supérieur à ce premier seuil de 2 %, sera tenue de notifier à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.



## IMPACTS EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT <sup>(47)</sup>

Outre les prérogatives des collectivités publiques, dans de nombreux pays dont la France, leur permettant de résilier des contrats conclus avec des sociétés du Groupe Veolia Environnement (cf. chapitre 4, § 4.1.2 *supra*), une prise de contrôle de Veolia Environnement pourrait également avoir des incidences sur la pérennité de contrats conclus par des sociétés du Groupe, dans lesquels figure une clause de changement de contrôle.

Tel est le cas de plusieurs contrats significatifs, conclus avec des clients publics ou privés, à l'étranger en particulier, notamment les contrats de Berlin pour l'Eau ou de Melbourne pour le Transport,

qui stipulent une faculté expresse de résiliation au bénéfice des clients et/ou des partenaires financiers associés dans le projet, en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement.

Par ailleurs, dans le cadre des accords de partenariat signés en décembre 2000 avec EDF, il est prévu que si un concurrent d'EDF venait à prendre le contrôle de la Société, EDF disposerait d'une option d'achat sur la totalité des titres de Dalkia détenus par la Société <sup>(48)</sup> (cf. chapitre 20, § 20.1, notes 38 des états financiers consolidés).

(47) Article L. 225-100-3 du Code de commerce.

(48) La société Dalkia est détenue à 66,0 % par Veolia Environnement et à 34,0 % par EDF. L'activité de Dalkia est réalisée en France par la société Dalkia France, filiale à 99,9 % de Dalkia. À l'étranger, les activités de Dalkia sont assurées par la société Dalkia International détenue à 75,8 % par Dalkia et à 24,2 % par EDF. Dans le cadre des accords de partenariat signés en décembre 2000, EDF bénéficiait d'une option d'achat lui permettant de porter sa participation à 50 % du capital de Dalkia, sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Les conditions de cette option avaient été précisées dans un avenant signé par EDF et Veolia Environnement le 19 avril 2005. Cet avenant précisait en particulier qu'EDF disposait jusqu'au 31 juillet 2005 pour exercer l'option et que l'option ne serait considérée comme définitivement levée qu'à la date de conclusion par les parties d'un accord formel relatif notamment au réaménagement de leurs relations nées de l'accord industriel et commercial et de leurs droits et obligations au titre du pacte d'associés, en ce compris les règles de gouvernance. Cet accord formel devait être conclu au plus tard le 30 septembre 2005.

Dans ce contexte, EDF avait exercé le 28 juillet 2005, à titre conservatoire, son option d'achat. Cependant, en l'absence d'accord formel relatif au réaménagement de l'accord industriel et commercial et du pacte d'associés, l'option est devenue de plein droit caduque et de nul effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005. À ce jour, EDF ne dispose plus d'aucune option d'achat relative à Dalkia et ses filiales sauf dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de la Société. De la même manière, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. A défaut d'accord sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.





23

## Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.



## Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, de même que les rapports annuels américains (*Forms 20-F*) déposés auprès de la *US Securities and Exchange Commission*, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.veoliaenvironnement.com](http://www.veoliaenvironnement.com), et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 36-38, avenue Kléber à Paris.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres ainsi qu'aux États-Unis pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation

boursière et en matière de valeurs mobilières, est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de Veolia Environnement à l'adresse [www.veolia-finance.com](http://www.veolia-finance.com), dans l'espace « Information réglementée ».

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.



## Informations sur les participations

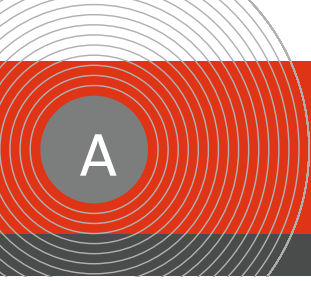
Les informations concernant les entreprises dans lesquelles Veolia Environnement détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de

sa situation financière ou de ses résultats figurent au chapitre 6, paragraphe 6.1.4 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 45 des états financiers consolidés.





	page
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2008 SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX, ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>9</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VEOLIA ENVIRONNEMENT SA, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>21</b>
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2008 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS/RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS</b>	<b>23</b>



# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2007

## sommaire

	page
<b>1</b>	<b>CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 4</b>
1.1	Conventions avec la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et certaines de ses filiales dans le cadre de l'opération de titrisation 4
1.2	Cessions et acquisition d'actions de sociétés à des sociétés du Groupe 5
1.3	Conventions de prestations de services avec la société Soficot 5
<b>2</b>	<b>CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 6</b>
2.1	Cotisation à l'Association française pour le Forum franco-espagnol 6
2.2	Conventions de licence de marque 6
2.3	Convention avec la Société Générale dans le cadre de la création d'une Société de Crédit Foncier au sein du groupe Veolia Environnement 6
2.4	Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies du Président-Directeur Général 7
2.5	Dotation à la Fondation d'entreprise Veolia Environnement 7
2.6	Accord avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux sur le transfert des droits et obligations relatifs à la gestion financière des dépenses de renouvellement 7
2.7	Conventions de rémunération des garanties délivrées par Veolia Environnement pour le compte de ses filiales 7
2.8	Convention de prise en charge des écarts de change conclue avec la société Veolia Water 8

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31

du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 Conventions avec la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et certaines de ses filiales dans le cadre de l'opération de titrisation

*Conseil d'administration du 29 mars 2007*

*Membres du conseil d'administration concernés :*

*Henri Proglia*

*Paul Louis Girardot*

*Serge Michel*

Votre Société a mis en place en juin 2002, avec plusieurs de ses filiales du pôle Eau, une opération de cession de créances d'une durée d'un an, renouvelable durant cinq ans. En 2007, votre société a reconduit le programme de titrisation pour une nouvelle durée d'un an, renouvelable jusqu'à cinq ans, pour un montant ne pouvant excéder € 561 millions et dont l'encours s'élève à € 495,5 millions au 31 décembre 2007. Votre Société a garanti l'ensemble des obligations souscrites par ces filiales. Les accords initiaux de 2002 ont été complétés en décembre 2004 et en mai 2007 par des avenants portant sur des ajustements techniques de la documentation.

Ainsi, votre Société s'engage à faire en sorte que les filiales respectent leurs obligations au titre des contrats auxquels elles sont parties et disposent à cet effet des moyens financiers,

techniques et humains nécessaires à leur exécution. Votre Société se porte caution personnelle et solidaire des sommes recouvrées par les filiales, et qui pourraient être dues au fonds commun de créance, dans la limite d'un plafond maximum de € 561 millions. Les engagements de faire ne sont pas financièrement plafonnés mais sont limités au respect par les filiales de leurs obligations au titre des contrats auxquels elles sont parties jusqu'à la liquidation du fonds commun de créances.

Afin de rémunérer le risque attaché aux garanties données, Veolia Environnement perçoit du fonds une rémunération fixée au taux Euribor à un mois + 1 %, appliquée au montant des parts subordonnées émises par le fonds commun de créances et acquises par votre Société pour un montant de € 109,0 millions au 31 décembre 2007. A ce titre et pour l'exercice 2007, votre Société a comptabilisé un produit de € 4,2 millions.

À la liquidation du fonds commun de créances, les sommes perçues par votre Société - en sa qualité de détenteur de parts du fonds - seront intégralement reversées à chacune des filiales concernées au prorata des créances cédées à l'origine de ce boni de liquidation.

## 1.2 Cessions et acquisition d'actions de sociétés à des sociétés du Groupe

*Conseil d'administration du 18 octobre 2007*

*Membres du conseil d'administration concernés :*

*Henri Proglia*

*Paul-Louis Girardot*

Votre société a acquis à leur valeur nominale (soit € 10 par action) 100 % des titres de la société CTX 40, devenue Vigie 27 AS (3 700 actions) à Veolia Transport, soit € 37 000.

Votre Société a cédé à leur valeur nominale (soit € 10 par action) à Campus Veolia Environnement ses participations :

- de 100 % dans le capital de Vigie 18 AS (3 700 actions), soit € 37 000 ;
- de 100 % dans le capital de Vigie 19 AS (3 700 actions), soit € 37 000 ;

- de 100 % dans le capital de Vigie 27 AS (3 700 actions), soit € 37 000.

Des cessions de participations à leur valeur nominale (soit € 10 par action) à Campus Veolia Environnement également autorisées par votre conseil d'administration du 18 octobre 2007, ont été réalisées début 2008, elles concernent les participations :

- de 100 % dans le capital de Vigie 25 AS (3 700 actions), soit € 37 000 ;
- de 100 % dans le capital de Vigie 26 AS (3 700 actions), soit € 37 000 ;

## 1.3 Conventions de prestations de services avec la société Soficot

*Conseil d'administration du 19 décembre 2007*

*Membre du conseil d'administration concerné : Serge Michel*

Votre Société et la société Soficot ont conclu le 10 janvier 2005 une convention au terme de laquelle cette dernière assurait à votre Société une mission d'assistance dans la définition et la mise en place de la stratégie de votre Société en matière de développement en Espagne, en Italie et plus généralement dans les pays de l'Union européenne. Cette mission comprenait l'assistance dans la sélection des cibles, le montage et la négociation des opérations

projetées et l'accompagnement des opérations post-acquisition pour une bonne intégration des cibles acquises par le groupe Veolia Environnement.

La convention initiale d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2005 prévoyait une rémunération de la société Soficot à hauteur de € 552 000 HT par an. Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2008 dans les mêmes conditions de rémunération. Cette convention a été conclue début 2008 pour une durée de 3 ans.

## 2

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Cotisation à l'Association française pour le Forum franco-espagnol

L'« Association française pour le Forum franco-espagnol » a pour objet l'organisation matérielle et la promotion du Forum franco-espagnol et de pourvoir aux besoins de fonctionnement du Forum. Votre Société a acquitté une cotisation fixée à € 30 000 pour les 2 premières années d'exercice de l'association (2006 et 2007).

### 2.2 Conventions de licence de marque

Votre Société a procédé, tant en France qu'à l'étranger au dépôt des marques « Veolia », « Veolia Environnement » et de leurs déclinaisons utilisées par ses filiales. Votre Société a conclu des accords avec les sociétés têtes de divisions, afin d'autoriser l'utilisation de ces marques et permettre ainsi un renforcement de leur protection juridique.

Les conventions initialement signées en 2004 concernent votre Société et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Veolia Transport, Dalkia France et Veolia Propreté, intervenant tant en leur nom que pour le compte des filiales des Divisions Eau, Transport, Énergie et Propreté.

Les licences d'une durée initiale d'un an étaient renouvelables par tacite reconduction.

En 2006, votre Société a conclu des avenants aux conventions initialement signées, afin de tenir compte de l'utilisation d'un nouveau logo pour l'ensemble du Groupe et de l'utilisation par les Divisions de la marque « Veolia » associée aux termes descriptifs correspondant à leurs activités.

La durée de ces avenants est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Ces avenants prévoient la facturation d'une redevance calculée selon les modalités définies, en fonction de l'utilisation effective des marques par chaque filiale concernée.

Au titre de l'exercice 2007 votre Société a enregistré des redevances envers Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour € 3 983 293, Dalkia France pour € 984 850, Veolia Propreté pour € 9 840 854 et Veolia Transport pour € 2 678 060.

### 2.3 Convention avec la Société Générale dans le cadre de la création d'une Société de Crédit Foncier au sein du groupe Veolia Environnement

Dans le cadre de la création d'une Société de Crédit Foncier au sein du groupe Veolia Environnement, votre Société et la Société Générale ont conclu une lettre de mission dans le cadre de l'assistance au déploiement de la Société de Crédit Foncier dont le terme a été fixé au 31 décembre 2007. Cette convention n'a pas donné lieu à rémunération au cours de l'exercice 2007.

## 2.4 Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies du Président-Directeur Général

Votre Société a mis en place un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice du Président-Directeur Général et des membres du comité exécutif, en ligne avec les pratiques des groupes du CAC 40. Cet engagement, pour ce qui concerne le Président-Directeur Général, a été approuvé par votre Assemblée Générale du 11 mai 2006.

Le régime supplémentaire mis en place par votre Société a les caractéristiques suivantes :

- un régime spécifique prenant en compte l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi) ;

- un régime additif indépendant des autres retraites fonction de l'ancienneté acquise, plafonné à 25 % de la rémunération couverte ;
- la limitation de l'ensemble des retraites reçues à 50 % maximum de la rémunération couverte.

Le financement du régime est externalisé auprès d'un assureur.

Au 31 décembre 2007, le coût global estimé de ce régime collectif pour le Président-Directeur Général (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'élèverait à € 11,9 millions, le versement de cette retraite supplémentaire étant subordonnée à sa présence dans l'entreprise lors de la liquidation de sa retraite conformément aux conditions de la loi Fillon.

## 2.5 Dotation à la Fondation d'entreprise Veolia Environnement

La Fondation d'entreprise Veolia Environnement regroupe l'ensemble des actions de mécénat du groupe. Conformément au programme pluriannuel prévu aux statuts, votre Société a versé à cette Fondation une contribution de € 1 000 000 sur l'exercice 2007.

## 2.6 Accord avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux sur le transfert des droits et obligations relatifs à la gestion financière des dépenses de renouvellement

La gestion financière des dépenses de renouvellement des installations relevant des activités de gestion déléguée, est centralisée au niveau de votre Société pour le groupe. Votre société prend en charge les dépenses de renouvellement et en contrepartie, reçoit des sociétés concernées du groupe une indemnité libératoire annuelle.

Votre Société reçoit également de la Société Générale, à qui Vivendi a transféré ses obligations aux termes d'un acte de délégation parfaite à compter de l'exercice 2004, une indemnité plafonnée visant à couvrir les écarts éventuels entre le montant des indemnités libératoires reçues et les dépenses de renouvellement réglées. Cette indemnité plafonnée sera versée jusqu'en 2010.

Votre Société et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux ont conclu un contrat le 16 décembre 2003 aux termes duquel la responsabilité

de la gestion financière des dépenses de renouvellement résultant des conventions de délégation de service public eau et assainissement a été partiellement transférée à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux selon les modalités suivantes :

- Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux est substitué à Veolia Environnement en tant qu'associé commandité débiteur de ces obligations particulières dans les filiales de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et ;
- Veolia Environnement reverse à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la quote-part correspondante des indemnités reçues de la tierce partie.

Au titre de l'exercice 2007, votre Société a reversé à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux € 25,7 millions d'indemnités reçues.

## 2.7 Conventions de rémunération des garanties délivrées par Veolia Environnement pour le compte de ses filiales

Les parties ont convenu de la nécessité d'assurer une juste rémunération à Veolia Environnement en contrepartie du service rendu à ses filiales par l'émission de cautions, avals et garanties de quelque nature que ce soit, consentis à tout tiers.

La rémunération due est fonction du pays dans lequel la garantie s'exécute, de la nature et de la durée de la garantie délivrée ainsi que du montant de l'engagement donné.

A ce titre et pour l'exercice 2007, votre Société a comptabilisé des produits au titre des engagements émis au bénéfice de Dalkia France pour € 1 254 638, de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux pour € 641 149, de Dalkia International pour € 82 305 et de Veolia Environmental Services North America pour € 470 769.

## 2.8 Convention de prise en charge des écarts de change conclue avec la société Veolia Water

---

Veolia Environnement, considérant que ses filiales n'ont pas à être en situation de risque de change, particulièrement au titre d'investissements qui s'inscrivent dans la stratégie du groupe, a conclu une convention avec Veolia Water, aux termes de laquelle Veolia Environnement supportera ou bénéficiera en totalité des gains ou des pertes de change que constatera Veolia Water à l'occasion de remboursements, anticipés ou à l'échéance contractuelle, d'un prêt sur les filiales américaines transféré de Veolia Environnement à Veolia Water en décembre 1999 dans le cadre de la réorganisation du groupe.

Au 31 décembre 2007, le solde du prêt accordé par votre Société à Veolia Water a été intégralement remboursé par cette dernière. Votre Société a bénéficié de la totalité des gains de change dégagés, soit 22,8 M€.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine le 28 mars 2008

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

**ERNST & YOUNG et Autres**

Patrick Gounelle

Jean Bouquot



# Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne

	page
<b>PREMIÈRE PARTIE – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE</b>	<b>10</b>
I. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	10
II. Les comités créés par le conseil d'administration	12
III. Mode d'exercice de la direction générale et limitations des pouvoirs du directeur général	14
IV. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	15
<b>DEUXIÈME PARTIE – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>16</b>
I. Objectifs du contrôle interne	16
II. Environnement de contrôle	16
III. Recensement et dispositif de gestion des risques	17
IV. Activités de contrôle	18
V. Information et communication	19
VI. Evaluation du contrôle interne sur le reporting financier (section 404 loi Sarbanes Oxley)	20
VII. Pilotage	20

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que, dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Le rapport indique également les

éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général. Il présente en outre les principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

## PREMIÈRE PARTIE – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

### I. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

#### A - Rappel des règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du conseil et application

**Règlement intérieur** – Le conseil d'administration a adopté le 30 avril 2003 un règlement intérieur ayant pour objectif de suivre les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, destiné à préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil, en complément des dispositions légales et des statuts de la Société.

**Droit et obligations des administrateurs** – Le règlement intérieur du conseil prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que agir dans l'intérêt social de la Société, faire part au conseil des situations de conflit d'intérêts, même potentielles, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait, respecter un véritable secret professionnel, et se conformer au code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres.

**Composition du conseil d'administration et renouvellement** – Les statuts disposent que le conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. À ce jour, le conseil est composé de 14 membres. Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 6 ans, le conseil se renouvelant par roulement tous les trois ans. L'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 a renouvelé les mandats de six des membres du conseil d'administration en application de ces dispositions et nommé un nouvel administrateur. Le roulement étant établi, le renouvellement a lieu désormais par ordre d'ancienneté des nominations.

**Délais moyens de convocation du conseil** – Les délais moyens de convocation du conseil pour chacune des séances sont de 15 jours

environ, sauf séances exceptionnelles. Le calendrier prévisionnel des réunions est fixé annuellement.

**Auteurs des convocations** – Sur l'exercice écoulé, le conseil a été convoqué par le président-directeur général. Les dispositions statutaires permettant de réunir le conseil à la demande du tiers de ses membres, lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, n'ont pas été utilisées en 2007.

**Représentation des administrateurs** – Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil par un autre administrateur, chaque administrateur ne pouvant disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

**Présidence des séances du conseil** – Les séances du conseil sont présidées par le président ou en son absence, par un administrateur choisi par le conseil au début de la séance. Le président-directeur général a présidé la totalité des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2007.

**Visioconférence et moyens de télécommunication** – Les statuts et le règlement intérieur du conseil prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines décisions importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cette faculté a été utilisée à l'occasion de sept séances du conseil en 2007.

#### B - Information des administrateurs

**Information des administrateurs** – Le président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le

président communique aux membres du conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et du Groupe. Par ailleurs, la direction générale communique sans délai aux administrateurs toute information significative entre les séances du conseil.

**Interlocuteurs du conseil et invités** – En vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe, dès lors que le président du conseil en a été préalablement informé. Par ailleurs, le directeur général exécutif et le secrétaire général participent régulièrement aux séances du conseil. En outre, les directeurs opérationnels sont périodiquement invités à des séances du conseil pour présenter leurs domaines d'activités. En 2007, une séance du conseil a été spécifiquement consacrée à la présentation et à la discussion des grandes orientations du plan stratégique de Veolia Environnement et à la présentation par chacun des directeurs généraux des Divisions du Groupe des enjeux, priorités, perspectives et des axes stratégiques de développement de leur Division.

### C - Délégations en matière de cautions, avals et garanties

En application des articles L.225-35 et R.225-28 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé le 29 mars 2007 le président-directeur général, avec faculté de subdéléguer, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros par engagement et de 2 milliards d'euros pour le total des engagements qu'il pourrait donner en vertu de cette autorisation. Cette autorisation a été donnée pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

### D - Participation aux séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membres élus par les salariés ni de censeurs, mais un représentant du comité d'entreprise de la Société assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

### E - Évaluations périodiques du fonctionnement du conseil et de l'indépendance de ses membres

**Évaluations du fonctionnement du conseil** – Une fois par an, le conseil doit consacrer un point de son ordre du jour pour évaluer et débattre de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. En outre, le règlement intérieur du conseil dispose qu'une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, et le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur, avec pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du conseil et permettre d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité.

La première évaluation formalisée du conseil d'administration a été menée au cours du premier trimestre 2004, sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations. Cette évaluation avait été réalisée par le président du comité à travers de l'envoi d'un questionnaire détaillé complété par des entretiens individuels avec les administrateurs, dont les réponses ont été analysées puis présentées de manière détaillée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2004. Au cours de cette même séance, le conseil d'administration, sur la base du rapport présenté par le comité des nominations et des rémunérations, avait également procédé à une réflexion sur l'action de la direction générale.

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le conseil d'administration a consacré un point de son ordre du jour à une revue et à un débat sur son fonctionnement et sur les progrès apportés les 29 mars 2005 et 12 décembre 2006.

Il a été procédé en 2007 à une nouvelle évaluation formalisée du conseil d'administration ainsi qu'à une évaluation des performances du président et de l'action de la direction générale. Cette étude, menée sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations, a été réalisée au moyen de l'envoi aux administrateurs de questionnaires détaillés dont les réponses ont été analysées puis présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2007. D'une façon générale, les réponses faites par les administrateurs confirment une fois encore qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil a été constatée, notamment grâce à la prise en compte des mesures décidées par ses membres à l'issue de l'évaluation formalisée de 2004. Les administrateurs ont préconisé que la composition du conseil soit réexaminée afin d'obtenir une meilleure répartition des sièges entre financiers, industriels, entrepreneurs et administrateurs de sexe féminin. Les administrateurs ont également souhaité une meilleure information sur les modalités de mise en œuvre de certaines décisions prises en conseil, sur l'évolution de projets lui ayant été présentés, et davantage de temps consacré à la stratégie et aux plans moyen et long terme. Il est également préconisé que les champs de compétences des comités du conseil soient périodiquement revus et que les comités procèdent eux-mêmes à une évaluation de leur propre fonctionnement. La création du comité stratégique recherche, innovation et développement durable est considérée comme essentielle par les administrateurs. Enfin les administrateurs ont souhaité avoir davantage de contacts avec les dirigeants non mandataires sociaux et bénéficiaires, plus fréquemment, d'un point sur la trésorerie et l'endettement ainsi que d'une information sur les évolutions significatives de l'actionnariat de la Société.

**Évaluation de l'indépendance des membres du conseil** – Sur la base de l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil procède chaque année à une évaluation de l'indépendance de ses membres. Il examine au cas par cas la qualification de chacun des administrateurs au regard des critères arrêtés par le règlement intérieur du conseil, des circonstances et de la situation particulière de l'intéressé ou de la Société, son actionnariat ou pour tout autre motif.

Le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 mars 2007, a procédé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs. Il en ressort que le conseil a qualifié

d'indépendants Messieurs Azéma, Bouton, Dehecq, Espalioux, Prot, Scaroni, Schweitzer et Stuart. Le conseil d'administration avait reporté à une prochaine séance l'évaluation de l'indépendance de Monsieur de Romanet de Beaune nouvellement coopté. Concernant les relations de banque existant entre Veolia Environnement et la Société Générale et BNP Paribas, dont Messieurs Daniel Bouton et Baudouin Prot sont respectivement président-directeur général et directeur général, le conseil d'administration estime que la situation financière solide de Veolia Environnement, son indépendance à l'égard des financements bancaires, ainsi que le poids limité des engagements de la Société dans l'activité de ces banques permettent de considérer que ces administrateurs sont indépendants au sein du conseil de la Société.

### F - Fréquence des réunions du conseil, durée et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du règlement intérieur du conseil, le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Les réunions du conseil font l'objet d'un calendrier annuel soumis à l'avis des administrateurs. Ce calendrier prévoit un programme de réunions de sept réunions en moyenne sur l'année. Il est ajusté et complété le cas échéant par des réunions supplémentaires et/ou exceptionnelles en fonction des nécessités de consultation des administrateurs. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni 11 fois, dont 4 séances exceptionnelles consacrées à des projets d'acquisition stratégiques et au lancement de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la réalisation a été constatée le 10 juillet 2007.

La durée moyenne des séances du conseil est de 2 heures environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence au conseil d'administration en 2007 a été de 77,9 % environ.

### G - Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2007

En 2007, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : gouvernement d'entreprise (évaluation de l'indépendance des administrateurs, rémunération du président-directeur général et répartition des jetons de présence des administrateurs, cooptation d'un administrateur, évaluation formalisée du conseil et de la direction générale, modification du règlement intérieur du conseil), comptes annuels et semestriels, augmentation de capital réalisée en 2007, approbation des opérations de financement et d'acquisition significatives, évaluation du contrôle interne et rapport du président, définition de la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe (stock options, actions gratuites) et attributions, politique d'épargne salariale et augmentation de capital réservée aux salariés (Plan Épargne de Groupe), budget consolidé de l'exercice 2008. En outre, le conseil d'administration a consacré une réunion à la revue approfondie de la stratégie du Groupe, sous la forme d'une présentation et d'une discussion sur le plan long terme, au cours de laquelle sont intervenus les quatre directeurs généraux des Divisions.

## II. Les comités créés par le conseil d'administration

Le conseil a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. La composition et les attributions de ces comités sont précisées par un règlement intérieur propre à chacun, arrêté par le comité concerné et approuvé par le conseil.

### A - Le comité des comptes et de l'audit

Les missions du comité des comptes et de l'audit telles que décrites dans son règlement intérieur ont été mises à jour lors de la réunion du conseil du 11 mai 2006 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires américaines concernant l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière et comptable.

À la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres dont deux sont indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et choisis en fonction de leurs compétences financières ou comptables. Le président du comité est nommé par le conseil.

Le président du comité fournit aux membres du conseil, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission.

Le comité des comptes et de l'audit a pour missions principales :

En matière comptable, (i) examiner la pertinence et la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et le traitement adéquat des opérations significatives, (ii) donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, (iii) entendre si nécessaire les commissaires aux comptes, les membres de la direction générale et de la direction financière, ces auditions pouvant se tenir, si le comité le souhaite, sans la présence de la direction générale de la Société.

En matière d'audit interne et de contrôle interne, (i) examiner le programme annuel d'audit interne du Groupe et recevoir une synthèse périodique des rapports d'audit interne, (ii) dans le cadre de l'évaluation du niveau de contrôle interne (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley), recevoir périodiquement de la Société une information sur l'organisation et les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable et entendre en tant que de besoin, le directeur de l'audit interne et donner son avis sur l'organisation de son activité.

Enfin, en matière de commissariat aux comptes, (i) examiner le plan des interventions des commissaires aux comptes, (ii) entendre les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, (iii) formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités, (iv) donner son approbation

préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux strictement accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes, (v) se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe aux cabinets et aux réseaux des commissaires aux comptes, et (vi) superviser la procédure de sélection des commissaires aux comptes.

En 2007, les travaux du comité des comptes et de l'audit ont été organisés dans le cadre d'un programme annuel. Chaque séance fait l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du président du comité au conseil d'administration. Outre l'examen des comptes semestriels et annuels et la revue des comptes trimestriels, le comité a revu périodiquement les plans d'action et l'avancement des travaux pour 2007 mis en œuvre par la Société au titre de l'évaluation du contrôle interne dans le cadre des dispositions de la section 404 du Sarbanes-Oxley Act. Le comité a procédé à l'examen des synthèses des missions d'audit interne 2007 et approuvé le programme d'audit interne 2008. Le comité a par ailleurs revu avec les responsables de la Société les processus-clés participant à sa mission : trésorerie, fiscalité, reporting juridique sur les contentieux majeurs, informatique... Le comité a approuvé les missions et honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2007 et le budget 2008. Il a supervisé le processus de sélection de KPMG aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire comme successeur de la société Salustro Reydel et de rotation des associés des cabinets de commissaires aux comptes. Le comité a enfin examiné l'organisation de la gestion des risques dans le Groupe et la cartographie des risques majeurs, ainsi que les actions en cours de déploiement et le programme 2008-2009.

Le comité peut entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions et recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Il peut également procéder à l'audition de la direction financière ou des commissaires aux comptes en dehors de la présence du président-directeur général. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le président du comité des comptes et de l'audit et/ou les membres du comité ont entendu et rencontré le directeur général exécutif, le directeur des services financiers, le directeur du contrôle financier, le directeur des risques et de l'audit interne du Groupe, le secrétaire général, le directeur juridique et le directeur risques et marchés ainsi que les commissaires aux comptes. Le comité n'a pas eu recours à des consultants extérieurs en 2007.

Le comité des comptes et de l'audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins cinq fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au conseil d'administration. En 2007, le comité s'est réuni six fois. Le taux moyen de présence en 2007 a été de 77,8 %.

## B - Le comité des nominations et des rémunérations

À la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres, dont deux sont indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions principales de :

En matière de rémunérations, (i) étudier et faire des propositions annuelles quant aux rémunérations de toutes natures des mandataires sociaux et des administrateurs, régime de retraites et autres avantages, et donner son avis sur la rémunération des principaux dirigeants de la Société, (ii) proposer au conseil d'administration un montant global et les règles de répartition des jetons de présence destinés aux administrateurs, (iii) donner un avis sur les plans d'options et sur les attributions d'options d'achat ou de souscription, (iv) examiner tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

En matière de nominations, le comité est chargé de faire des recommandations sur la composition future des instances dirigeantes de la Société et en premier lieu, il est responsable de la sélection et du plan de succession des mandataires sociaux. Il recommande la nomination des administrateurs et des membres et du président de chacun des comités en s'efforçant d'assurer que les administrateurs indépendants représentent au moins la moitié des administrateurs, les deux tiers des membres du comité des comptes et de l'audit et la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations.

Chaque année, le comité des nominations et des rémunérations examine au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés dans le règlement intérieur du conseil d'administration et soumet ses propositions au conseil. Il organise et coordonne l'évaluation du fonctionnement et des travaux du conseil et donne son avis sur l'action et les performances de la direction générale.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité peut entendre les membres des directions générales de la Société et du Groupe.

En 2007, l'activité du comité des nominations et des rémunérations a été consacrée à l'élaboration de propositions et recommandations au conseil concernant la rémunération du président-directeur général (fixation de la part variable 2006 et de la part fixe 2007), la fixation et la répartition des jetons de présence des administrateurs, l'examen des propositions concernant la rémunération des membres du comité exécutif de la Société. Le comité a également soumis au conseil d'administration son avis sur la politique d'attribution de stock options et d'actions gratuites et sur les autorisations soumises à l'assemblée générale du 10 mai 2007 en matière d'épargne salariale, d'attribution de stock-options et d'actions gratuites. Le comité a également présenté au conseil d'administration ses conclusions et recommandations concernant la mise en œuvre de la nouvelle obligation de conservation d'actions issues des levées de stock-options réalisées par le mandataire social résultant de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat. Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations a proposé au conseil d'administration du 29 mars 2007 la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Augustin de Romanet de Beaune, nouveau directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, en remplacement de Monsieur Francis Mayer. Enfin le comité a procédé au cours de l'exercice 2007 à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs et à une évaluation formalisée du fonctionnement du conseil d'administration dont les conclusions ont été présentées lors de la séance du conseil du 19 décembre 2007.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an. En 2007, le comité s'est réuni trois fois et le taux moyen de présence a été de 100 %.

### C - Comité stratégique recherche, innovation et développement durable

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, a créé un comité stratégique recherche, innovation et développement durable et l'a doté d'un règlement intérieur.

A la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres dont un est indépendant en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil.

Le comité a pour mission d'évaluer la stratégie et les politiques en matière de recherche et développement et de développement durable telles que proposées par les directions responsables de la Société et du Groupe et de donner son avis au conseil d'administration. Il est informé des programmes et actions prioritaires engagées et en évalue les résultats. En particulier, il prend connaissance des budgets, des effectifs ; il donne son avis sur l'allocation des moyens et des ressources et leur adéquation aux orientations stratégiques retenues.

Le comité a pour interlocuteurs principaux le président du conseil d'administration, la direction générale et le comité exécutif de la Société, les directions « recherche et du développement » et « développement durable » du Groupe ainsi que tout responsable au sein de la Société dont les informations ou les avis peuvent lui être utiles.

Le comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2007, l'activité du comité a été consacrée à la réalisation de nombreux entretiens avec les responsables du Groupe, y compris avec le président-directeur général de la Société, les directeurs des Divisions et le directeur de la direction de la recherche du développement et de la technologie. Quatre groupes de réflexion sur les thèmes de la recherche & développement, de la veille technologique et scientifique, de l'innovation et des ressources nécessaires aux activités R&D et innovation ont été créés à la demande du comité. Il a poursuivi en 2007 l'analyse et l'appréciation de la stratégie du Groupe Veolia Environnement en matière d'innovation et de veille et identifié des pistes d'améliorations possibles. Le comité a eu recours en 2007 à des consultants extérieurs pour la réalisation d'études complémentaires.

Le comité stratégique recherche, innovation et développement durable se réunit au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice 2007, le comité s'est réuni 10 fois. Le taux de présence a été de 100 %.

## III. Mode d'exercice de la direction générale et limitations des pouvoirs du directeur général

Suivant l'option prise par le conseil d'administration lors de sa première réunion le 30 avril 2003, les fonctions de directeur général de la Société sont assumées par le président du conseil d'administration. En sa qualité de directeur général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À titre de règle interne, le directeur général exerce ses pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Ainsi, aux termes de la délibération du conseil du 30 avril 2003 ayant nommé le directeur général et défini ses pouvoirs et du règlement intérieur du conseil tel que modifié par le conseil d'administration du 17 juillet 2007, sont soumises à autorisation préalable du conseil les décisions suivantes du directeur général :

- la détermination des orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations du Groupe représentant un montant supérieur à 300 millions d'euros par opération, à l'exception des opérations de financement ;
- les opérations de financement, quelles que soient leurs modalités, représentant un montant supérieur à 1,5 milliard d'euros par opération ;
- les opérations sur les actions de la Société représentant un montant global supérieur à 1 % du total des actions de la Société.

Ainsi, en 2007, au titre de ce règlement intérieur, ont été soumis à l'autorisation préalable du conseil, outre la détermination des orientations stratégiques du Groupe et les opérations requérant son approbation aux termes de la loi et des statuts, les opérations financières majeures (titrisation et délivrance de garanties) ainsi que des projets majeurs de croissance externe.

#### IV. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Comme exposé au point II, paragraphe B (supra), le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de faire des propositions annuelles quant à la rémunération des mandataires sociaux ou quant à l'octroi de régime de retraites et autres avantages, et donne son avis au conseil sur les attributions d'options d'achat ou de souscription. En application de ces principes, les règles et principes arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés en 2007 au président-directeur général, mandataire social unique de la Société, ont été les suivants :

**Rémunération fixe 2007** – Le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a décidé lors de la séance du 29 mars 2007 d'augmenter, pour l'exercice 2007, la partie fixe de la rémunération de Monsieur Henri Proglio inchangée depuis l'exercice 2005, pour la porter à un montant de 992 000 euros.

**Rémunération variable 2006** – Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 28 mars 2006 de retenir, avec comme base des objectifs le budget et les réalisations 2006 (comptes en IFRS), les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable au titre de 2006 du président-directeur général : le niveau du résultat opérationnel récurrent Groupe et du résultat net récurrent. Par application des formules retenues et compte-tenu des résultats obtenus, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration du 29 mars 2007, 100 % de la part variable, élément qualitatif inclus, soit un montant de 1 275 000 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2006.

**Rémunération variable 2007** – Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 29 mars 2007 de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2007 et les réalisations 2007 par rapport à celles de 2006, les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable au titre de 2007 du président-directeur général : le niveau du résultat opérationnel récurrent Groupe et du résultat net récurrent, chacun pris en compte à hauteur de 50 %. En raison de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007

qui a généré mécaniquement une augmentation du résultat net récurrent, le conseil d'administration du 25 mars 2008, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de remplacer cet indicateur par le bénéfice net par action (récurrent). En application des formules retenues et compte-tenu des résultats 2007, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration un montant de 1 423 020 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2007, en augmentation de 11,6 % par rapport à la part variable de sa rémunération 2006.

**Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice du président-directeur général** – Lors de sa réunion du 15 septembre 2005, le conseil d'administration a souhaité mettre en place, à compter de l'exercice 2006, au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif de la Société, un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies en ligne avec les pratiques des groupes du CAC 40. Cette couverture retraite supplémentaire étant soumise au régime des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, elle a été présentée pour approbation et autorisée par l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006. Ce régime collectif de retraite supplémentaire, dont le financement est externalisé auprès d'un assureur, présente les caractéristiques suivantes : (i) un régime spécifique prenant en compte la suppression, à la suite de la séparation des groupes Vivendi et Veolia Environnement, du régime de retraite complémentaire dont bénéficiaient les dirigeants du Groupe et l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Compagnie Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi Universal, puis renommée Vivendi) ; (ii) un régime additif indépendant des autres retraites fonction de l'ancienneté acquise, plafonné à 25 % de la rémunération couverte (pour 25 ans d'ancienneté) ; et (iii) une limitation de l'ensemble des retraites perçues fixée à 50 % maximum de la rémunération couverte (moyenne des 3 dernières rémunérations). Au 31 décembre 2007, et sur la base des hypothèses actuelles, le coût global estimé de ce régime collectif (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'élevait à 27,7 millions d'euros pour l'ensemble des membres du comité exécutif bénéficiaires, dont 11,9 millions d'euros pour le président-directeur général.

## DEUXIÈME PARTIE – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

### I. Objectifs du contrôle interne

En tant que société cotée à la bourse de Paris et New York (NYSE), Veolia Environnement est soumise aux dispositions de la loi française dite de Sécurité Financière et à la loi Sarbanes-Oxley (SOX). En particulier, depuis l'exercice 2006, l'article 404 de cette loi relatif à l'évaluation du contrôle interne sur le reporting financier lui est applicable.

#### A - Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### B - Périmètre couvert par ce rapport

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

#### C - Référentiel utilisé

Ce rapport est structuré selon les cinq composantes du modèle de contrôle interne promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (« COSO ») qui sont l'environnement général de contrôle, la gestion des risques, les activités de contrôle, la communication et le pilotage. Ce modèle reconnu sur le plan international constitue le référentiel de contrôle du Groupe.

#### D - Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, juridique, des risques et de l'audit du Groupe. Les directions du contrôle interne du Groupe et de chacune des Divisions (Veolia Eau, Veolia Énergie [Dalkia], Veolia Propreté, Veolia Transport) ont également contribué activement à l'évaluation du contrôle interne dont il est fait état dans ce rapport. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 29 février 2008 au comité des comptes et de l'audit de la Société.

Ce rapport a été rédigé par les directions de l'audit, juridique et financière du Groupe et validé par la direction générale.

### II. Environnement de contrôle

#### A - Organisation

Veolia Environnement est organisé en quatre Divisions : Veolia Eau, Veolia Énergie (Dalkia), Veolia Propreté et Veolia Transport.

Chacune des Divisions est dirigée par un directeur général, membre du comité exécutif de Veolia Environnement. Ce comité contribue à la définition et au contrôle de la mise en œuvre des orientations du Groupe. L'activité du Groupe repose essentiellement sur la gestion de contrats à long terme dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des déchets et des transports. Afin de faciliter la gestion de ces contrats et de favoriser la prise en compte des besoins spécifiques de chaque client, il est fréquent que des filiales soient créées ou maintenues pour assurer la gestion des contrats significatifs. Il en résulte que chaque Division intègre de nombreuses filiales qui

sont elles-mêmes placées sous la direction d'un ou de plusieurs mandataires sociaux.

Dans ce cadre, le contrôle interne mis en place au niveau de Veolia Environnement a pour objectif de sensibiliser les mandataires sociaux à leurs responsabilités, de mettre en place des procédures de reporting, notamment financier et juridique, et de déployer des règles de gestion dans l'ensemble du Groupe.

#### B - Éthique

**Programme éthique, conviction, responsabilité** – Courant 2007 et début 2008, le Groupe a actualisé son dispositif de vigilance concernant son Programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » mis en place en 2004, qui exprime les valeurs fondamentales à partager par tous les collaborateurs, telles



le respect de la légalité, la loyauté, la responsabilité sociale, la maîtrise des risques, l'information, le gouvernement d'entreprise et les engagements en matière de développement durable. Le programme s'applique à toutes les sociétés contrôlées par Veolia Environnement. L'éthique étant l'affaire de tous les collaborateurs du Groupe, des normes et des procédures ont été instaurées pour mobiliser l'attention de chacun. L'appui des directions fonctionnelles de Veolia Environnement (juridique, financière, risque et audit) garantit la cohérence des approches.

Ce programme définit des règles précises de comportement. Ainsi, les opérations d'achat ou de vente de titres du Groupe par les cadres dirigeants en particulier, sont précisément encadrées.

Par ailleurs, ce programme contient un code d'éthique financier applicable aux dirigeants chargés de valider l'information financière et comptable. Ceux-ci sont notamment soumis à des obligations particulières d'intégrité, de diligence et de veille en matière de communication financière.

Des règles de conduite et de vigilance sont également applicables à l'ensemble des juristes du Groupe et des conseils extérieurs.

De même, des règles ont été définies à l'égard des parties prenantes extérieures au Groupe. Élaborée dès 2002, la charte achats définit les valeurs et les comportements individuels à respecter dans les relations avec les fournisseurs. Elle constitue en cela un guide applicable aux acheteurs du Groupe. Cette charte a vocation à couvrir, quelle que soit leur importance, l'ensemble des achats et approvisionnements du Groupe, sans minima de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, un contrat cadre d'approvisionnement prévoit des engagements explicites des fournisseurs quant au respect de la législation du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, mise en œuvre des règles de sécurité), de règles éthiques et d'engagements environnementaux (notamment consommation d'énergie, question des rejets et des déchets). La direction coordination des achats Groupe de Veolia Environnement s'assure du respect de ces engagements et fait procéder à des audits de contrôle.

**Comité d'éthique** – En mars 2004, le comité exécutif de Veolia Environnement a créé un comité d'éthique composé de membres indépendants et régi par un règlement intérieur. Il a pour rôle de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales de Veolia Environnement, de s'assurer de la bonne diffusion et compréhension du programme « Éthique, Conviction et Responsabilité », d'instruire et de signaler aux entités concernées toute violation des valeurs du Groupe, de se

saisir ou d'être saisi, en toute indépendance et confidentialité, des difficultés éventuelles d'application des principes et valeurs de ce programme. Il peut entendre tout collaborateur de Veolia Environnement, les commissaires aux comptes et tout tiers, demander une intervention de la direction de l'audit et recourir aux services de tiers (experts). En 2007, il a rendu compte de ses travaux au comité des comptes et de l'audit et au comité exécutif et, a fait part, à cette occasion, de ses motifs de satisfaction comme de ses attentes.

**Reporting sur les fraudes** – Au titre d'une démarche d'amélioration continue, un reporting portant sur les fraudes mis en œuvre en 2005, a été généralisé en 2006. Dans ce cadre, les responsables financiers et opérationnels des filiales du Groupe doivent informer le directeur de l'audit et le directeur des services financiers de toute fraude dont ils ont connaissance ayant des conséquences comptables directes ou indirectes. Deux grandes catégories de fraudes doivent faire l'objet d'une information : (i) le détournement d'actifs, en particulier corporels ou financiers, de disponibilités ou de revenus de l'entreprise au profit d'un collaborateur ou de personnes qui lui sont étroitement liées ; cette catégorie se rattache aux risques qualifiés de « transactionnels » dans la typologie du contrôle interne, et (ii) la présentation erronée des comptes consolidés de l'entreprise ; cette catégorie se rattache aux « risques de reporting » dans la typologie du contrôle interne.

Le comité des comptes et de l'audit est informé deux fois par an, et davantage en cas de besoin, des fraudes ainsi identifiées. En 2007, cette information lui a été présentée à deux reprises et les enseignements tirés de cette information sont intégrés dans la définition des plans et du contenu des missions d'audit.

### C - Structuration juridique et délégations de pouvoir

Une grande attention est portée à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des filiales de Veolia Environnement. Le choix des mandataires sociaux fait l'objet d'une procédure de sélection et d'une validation par la direction générale de Veolia Environnement. En complément, une circulaire Groupe rappelant les règles de délégations de signatures et de séparation des fonctions a été diffusée à l'ensemble des filiales afin qu'elles vérifient et adaptent, le cas échéant, leurs procédures à ces instructions.

Les délégations de pouvoir sont établies et gérées par les directions juridiques en liaison, si nécessaire avec les directions du contrôle interne.

## III. Recensement et dispositif de gestion des risques

Dans le prolongement des travaux d'évaluation du contrôle interne financier (Sarbanes-Oxley), et de manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, pondérer ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ceux-ci, une cartographie des risques majeurs du Groupe a été réalisée en 2006 au niveau de chacune des Divisions et de Veolia Environnement, à partir d'une approche

centrale (150 dirigeants interrogés au sein des Divisions et de Veolia Environnement, selon une méthode identique) ; selon un référentiel unique et partagé au sein du Groupe. Le risque y est entendu dans sa dimension dynamique, pas seulement comme une menace, mais aussi comme une opportunité. L'ensemble des risques, opérationnels ou stratégiques y est abordé.

Le projet, piloté par la Direction de la gestion des risques du Groupe, est en cours de déploiement en central et avec les Directions du risk management des quatre Divisions : les cartographies sont déclinées dans l'organisation et donnent lieu à des plans d'action de réduction des risques.

Dans le cadre du processus initié en 2006, chacun des risques identifiés a été évalué en tant que tel (impact et fréquence) et sont intégrés au fur et à mesure les éléments de réduction de risques déjà mis en œuvre. Il en résulte que certains, considérés à première vue comme significatifs (risques bruts), sont in fine évalués à un niveau intermédiaire (risques résiduels) parce que les mesures de réduction (plans d'action) sont considérées comme satisfaisantes.

Pour chaque risque significatif, un responsable (*risk owner*) a été identifié notamment au sein des Divisions, qui doit concevoir et déployer les plans d'action nécessaires pour limiter l'exposition au risque. La gestion des risques opérationnels est ainsi encadrée, mais elle reste de la responsabilité des filiales.

Le comité des risques Groupe suit le déploiement de ces plans d'action. L'organisation de la gestion des risques dans le Groupe a été présentée au comité des comptes et de l'audit lors de sa séance du 8 novembre 2007. Cette présentation a permis de présenter au comité une vision synthétique de l'ensemble des risques (identification et évaluation des risques majeurs) auxquels le groupe est exposé, l'état du déploiement du dispositif au sein du groupe, et les plans d'action pour la période 2008-2009.

## IV. Activités de contrôle

### A - Organisation et procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le déploiement d'un programme étendu d'adaptation aux normes IFRS (« *International Financial Reporting Standards* ») d'une part et la création de directions du contrôle interne au niveau du Groupe et des Divisions d'autre part contribuent directement au renforcement du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière. Les missions de la direction du contrôle interne du Groupe viennent compléter celles confiées à la direction de l'audit.

**Organisation** – La direction du contrôle interne a été créée en 2004 au sein de la direction des services financiers du Groupe. Elle assure la coordination de l'ensemble des directions fonctionnelles impliquées pour identifier, normaliser et fiabiliser les processus-clés visant à produire les éléments de l'information financière.

La direction du contrôle interne mène sa mission autour de trois axes :

- identifier et formaliser les processus-clés de l'information financière dans des procédures largement diffusées et adaptées aux différents contextes opérationnels ;
- harmoniser les systèmes de gestion associés à leur mise en œuvre ;
- veiller à l'adéquation des compétences dans le cadre de l'organisation.

Pour déployer efficacement cette démarche, la direction du contrôle interne du Groupe anime un réseau : un responsable du contrôle interne a été nommé dans chaque Division et des correspondants de contrôle interne ont été identifiés au sein des unités opérationnelles des quatre Divisions.

En 2007, le déploiement d'un dispositif de formation permanente à l'attention des financiers du Groupe destiné à maintenir un haut niveau de compétence dans un environnement normatif très évolutif a été poursuivi. Trois cycles de formation financière ont

ainsi été développés : les enjeux financiers de la croissance, les aspects financiers de l'analyse contractuelle et la production des comptes et procédures de clôture.

Au sein de la direction des services financiers, la direction du contrôle financier est responsable de l'élaboration des comptes consolidés et de la documentation financière du Groupe, ainsi que de la définition et de la mise en œuvre des principes comptables, méthodes et systèmes de gestion dans le Groupe. Elle anime les revues analytiques des arrêtés intermédiaires et annuels, la procédure budgétaire et le suivi des prévisions annuelles et anime également les travaux du plan à long terme. Un nouveau système de reporting financier et de consolidation a été mis en œuvre en 2007, qui renforce les contrôles et validations.

La direction de l'audit intervient dans l'ensemble du Groupe, selon une charte et un programme annuel. La direction de l'audit est composée de 16 personnes.

Le directeur de l'audit rapporte au président-directeur général du Groupe. Il participe aux réunions du comité des comptes et de l'audit et lui présente une synthèse des missions accomplies, ainsi que, périodiquement, un rapport d'activité et un programme d'audit. La certification de la direction de l'audit par l'organisme professionnel des auditeurs internes, l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) a été obtenue en 2006 et confirmée en 2007. L'obtention de la certification établit que la direction de l'audit du Groupe réalise ses missions conformément aux normes professionnelles tant françaises qu'internationales. Plusieurs auditeurs internes ont également obtenu le *Certified Internal Auditor* (CIA), certificat international qui sanctionne leur succès à un examen exigeant.

La direction de l'audit a notamment pour rôle de contrôler l'efficacité des procédures de contrôle interne et d'identifier les améliorations à mettre en œuvre. Ceci est effectué selon deux modalités essentielles :

- le déploiement d'un programme annuel d'audit. 43 missions ont été réalisées en 2007 ;

- une évaluation approfondie et formalisée du contrôle interne. Un programme de questionnaires d'autoévaluation assortis de tests a été adressé à plus de 400 filiales. Les résultats sont analysés par les directions de l'audit et du contrôle interne, en lien avec les responsables des fonctions concernées lorsque cela est nécessaire. Ce programme contribue à la préparation de l'attestation sur le contrôle interne conformément à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Cet exercice mobilise des moyens très importants, notamment à la direction de l'audit, dans les directions du contrôle interne du Groupe et des divisions et plus largement dans toutes les filiales concernées. Environ 1200 personnes y contribuent. De nombreux plans d'action ont été poursuivis en 2007, concernant notamment la sécurité des systèmes d'informations, la formalisation des procédures et la séparation des tâches. Cette démarche a fait l'objet d'échanges réguliers et approfondis avec les commissaires aux comptes et le comité des comptes et de l'audit du conseil d'administration. Le processus d'évaluation mené dans le cadre de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley souligne de nouveaux progrès dans la qualité du contrôle atteinte en 2007.

**Procédures** – En complément des procédures groupes, détaillées par processus et accessibles en langues française et anglaise sur l'intranet et préalablement à chaque arrêté comptable, une note d'instruction est adressée par la direction du contrôle financier aux principaux responsables comptables et financiers du Groupe. Elle recense l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la documentation financière publiée. Elle rappelle les nouveaux règlements et textes comptables et détaille leurs modalités d'application.

Les états financiers sont issus du système d'information unifié.

À la réception des comptes, des réunions de synthèse sont organisées entre la direction financière du Groupe et celles des Divisions. Elles ont pour objet de vérifier que ces comptes ont été arrêtés conformément aux règles, de comprendre l'évolution des principaux agrégats et indicateurs par rapport à l'exercice précédent ainsi que de procéder à une analyse de la justification des grandes composantes du bilan. Par ailleurs, la direction financière du Groupe procède à une revue des comptes de chaque Division, avec une analyse en variation par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires.

Les commissaires aux comptes, ont également accès aux analyses réalisées par la direction financière du Groupe en participant à

des réunions de synthèse au niveau des Divisions et du Groupe. Ils réalisent également des revues de procédures.

## B - Autres activités de contrôle

La direction des affaires fiscales Groupe contribue à la définition de procédures cohérentes de gestion des impôts dans le Groupe. Une note d'organisation de la fonction fiscale Groupe mettant à jour les missions, les moyens, les responsabilités et les principes de fonctionnement du réseau des fiscalistes a été établie. Plusieurs procédures fiscales clés traitant des risques, des contrôles, du recours aux conseils et sous traitants sont en cours d'élaboration ou de déploiement. Par ailleurs, l'insertion de la fonction fiscale dans les processus comptables a été renforcée. Les fiscalistes de chaque Division, en liaison avec la direction des affaires fiscales Groupe, sont responsables de leur application par un réseau de correspondants fiscaux localisés dans les unités opérationnelles du Groupe. La direction des affaires fiscales Groupe est étroitement associée au processus de clôture pour le calcul de la charge d'impôt.

La direction des systèmes d'information du Groupe a pour mission de définir la politique du Groupe en matière de systèmes d'information et d'animer le réseau des informaticiens.

La direction juridique du Groupe contribue également directement aux activités de contrôle. En particulier, elle a développé une procédure de reporting des litiges et contentieux et participe à la gestion des engagements hors bilan du Groupe. Elle a, par ailleurs, à partir de 2007 déployé un programme de formation au respect du droit de la concurrence ouvert à l'international et destiné à plusieurs milliers de cadres. L'accent est mis également sur les délégations de pouvoirs et leur suivi, ainsi que sur la sélection des mandataires sociaux du Groupe.

Des structures de contrôle sont également développées dans les Divisions et les filiales du Groupe.

Chaque Division comporte une direction financière, notamment en charge de la production des comptes consolidés et de la procédure budgétaire à son niveau. Plus largement, plusieurs procédures du Groupe sont déployées dans les Divisions selon des seuils de délégation définis. C'est, par exemple, le cas de la procédure de sélection des investissements.

Dans chaque filiale, des procédures spécifiques peuvent être mises en place en fonction notamment de l'activité, de l'implantation géographique ou de la composition de l'actionnariat de la société.

## V. Information et communication

Les procédures développées par Veolia Environnement sont diffusées sur l'intranet Groupe.

Les directeurs généraux et financiers des Divisions remettent à la direction générale du Groupe des lettres dites « d'affirmation » attestant en particulier de l'exactitude de l'information financière et comptable communiquée à la société mère et de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ainsi qu'il est précisé dans la première partie de ce rapport, le comité des comptes et de l'audit du conseil d'administration examine avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Il est régulièrement informé de l'organisation du contrôle interne relatif à l'information financière et comptable, des principales procédures et mesures mises en œuvre dans ce cadre au niveau du Groupe ainsi que du contenu et de l'exécution du plan d'audit interne. Ce comité s'est réuni six fois en 2007.

## VI. Evaluation du contrôle interne sur le reporting financier (section 404 loi Sarbanes Oxley)

Dans le cadre de la loi américaine et du rapport annuel 2006 (Form 20F) déposé en juin 2007 auprès de la SEC, la Direction Générale de la Société a établi un rapport d'évaluation du contrôle interne concluant à la fourniture d'une assurance raisonnable quant à la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes en normes comptables IFRS et américaines. Cette évaluation a

également donné lieu à un audit et à une opinion positive des commissaires aux comptes. Cette première évaluation a conduit la Société à mettre en œuvre en 2007 un plan d'actions pour poursuivre l'amélioration de la qualité du contrôle interne dans le cadre de l'évaluation devant intervenir au titre de l'exercice 2007.

## VII. Pilotage

### A - La direction générale

Le pilotage et la coordination du contrôle interne au niveau du Groupe sont assurés par la direction générale et les directions fonctionnelles concernées. Le comité des risques et le comité

de communication créés par la direction générale y contribuent également.

### B - Le comité des risques

Présidé par le directeur général exécutif du Groupe, et animé par le directeur des risques, il réunit à intervalle régulier deux à trois représentants par Division ainsi que les responsables compétents de Veolia Environnement. Il a notamment pour mission de contribuer à la réalisation de la cartographie des risques majeurs

du Groupe, de favoriser l'échange des meilleures pratiques et de s'assurer que les orientations du Groupe dans le domaine des risques sont mises en œuvre. Le comité des risques Groupe s'est réuni à quatre reprises en 2007.

### C - Le comité de communication

Les réunions du comité de communication sont présidées par le président-directeur général ou, en son absence, par le directeur général exécutif. En sont également membres permanents les directeurs généraux de chacune des Divisions, le Secrétaire Général, et les principaux directeurs des services centraux de la Société.

Le comité de communication a pour mission principale, de définir les processus de préparation et de rédaction du document de référence et du rapport annuel américain (Form 20-F), d'examiner l'information communiquée et d'approuver la version définitive de ce dernier document destiné à être déposé auprès des autorités boursières américaines. Ce comité s'est réuni deux fois en 2007 pour lancer les travaux de rédaction des rapports annuels de l'exercice 2006 et pour valider le rapport annuel américain (Form 20F) avant son dépôt auprès de la SEC.

Le président du conseil d'administration

# Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Veolia Environnement SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Veolia Environnement SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

## **KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

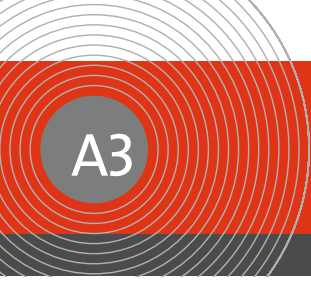
Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

## **ERNST & YOUNG et Autres**

Patrick Gounelle

Jean Bouquot



A3

# Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008

## sommaire

	page
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>24</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>25</b>
<b>PROJETS DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2008</b>	<b>30</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION</b>	<b>43</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE</b>	<b>45</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE À UNE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>46</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL ET DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>47</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES</b>	<b>48</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION À TITRE GRATUIT DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE VISANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>49</b>

## ORDRE DU JOUR

### À TITRE ORDINAIRE

<b>Première résolution</b>	Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice 2007
<b>Deuxième résolution</b>	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007
<b>Troisième résolution</b>	Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts
<b>Quatrième résolution</b>	Affectation du résultat et date de mise en paiement du dividende
<b>Cinquième résolution</b>	Approbation des conventions et engagements réglementés
<b>Sixième résolution</b>	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

### À TITRE EXTRAORDINAIRE

<b>Septième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
<b>Huitième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
<b>Neuvième résolution</b>	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital
<b>Dixième résolution.</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
<b>Onzième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
<b>Douzième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
<b>Treizième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une catégorie de bénéficiaires
<b>Quatorzième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions
<b>Quinzième résolution</b>	Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
<b>Seizième résolution</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ;
<b>Dix-septième résolution</b>	Modification des statuts
<b>Dix-huitième résolution</b>	Modification des statuts
<b>Dix-neuvième résolution</b>	Modification des statuts
<b>Vingtième résolution</b>	Modification des statuts
<b>Vingt-et-unième résolution</b>	Modification des statuts

### À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

<b>Vingt-deuxième résolution</b>	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
----------------------------------	--



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## SUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Approbation des comptes annuels

#### (Résolutions 1, 2, et 3)

Ces résolutions concernent l'approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés).

### Affectation du résultat et date de mise en paiement du dividende

#### (Résolution 4)

Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2007 à **1,21 euro par action**, pour un montant global de **552,5 millions d'euros** (montant ajustable en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société lors de la mise en paiement des dividendes).

Ce dividende sera mis en paiement le **27 mai 2008**.

Il est rappelé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des dividendes peuvent soit opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du Code général des impôts), soit soumettre ces revenus à l'impôt sur le revenu au barème progressif après un abattement de 40 %. L'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur, avant l'encaissement des dividendes.

Les prélèvements sociaux applicables sur les dividendes versés aux actionnaires, font, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'objet d'un prélèvement à la source effectué par l'établissement payeur.

Pour mémoire, lors des trois exercices précédant celui de l'exercice 2007, il a été distribué les dividendes suivants :

(en euros)	2004	2005	2006
Montant global du dividende distribué	265 417 221	336 340 679	419 701 966
Dividende net par action	0,68	0,85	1,05

### Approbation des conventions et engagements réglementés

#### (Résolution 5)

Cette résolution soumet à votre approbation les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice telles qu'elles sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

#### (Résolution 6)

Nous vous proposons de reconduire l'autorisation accordée par l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2007 qui arrive à échéance le 10 novembre 2008.

Cette autorisation permettrait au conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'acheter des actions de la Société à un **prix maximum de 90 euros par action** et dans la **limite de 10 % de son capital social**.

Il est précisé que :

- la Société ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant son capital social ;
- le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital.

Les **objectifs** de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 6<sup>e</sup> résolution.

Ce programme de rachat permettrait à la Société d'opérer sur ses actions (y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés), **sauf en période d'offre publique**, dans le cadre des objectifs autorisés par la réglementation, en vue en particulier, (i) de la mise en œuvre des programmes d'options d'achat d'actions décidés par la Société, (ii) de l'attribution des actions aux salariés, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise, (iii) de l'attribution gratuite d'actions aux salariés, (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières ou dans le cadre d'opérations de croissance externe, (v) de l'annulation de tout ou partie des titres rachetés sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, (vi) de la mise à disposition des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Nous vous proposons en outre de **reconduire le montant maximal que la Société serait susceptible de payer pour l'achat de ces actions, soit 1,5 milliard d'euros (prix de marché)**.

**La durée de cette autorisation est fixée à 18 mois à dater de cette assemblée.**

Pour mémoire, l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2007 avait fixé à 90 euros le prix maximum d'achat par action pour un montant maximal identique (1,5 milliard d'euros).

## SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance**

### (Résolution 7)

Nous vous proposons que le conseil d'administration puisse disposer, comme précédemment, de la faculté d'augmenter le capital social **avec maintien du droit préférentiel de souscription** pour financer son développement, soit par émission d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées (soit immédiatement, soit à terme, dans le cas d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital) dans le cadre de cette résolution serait fixé à **un montant nominal maximum de 40 % du capital de la Société**.

Ce plafond s'imputera sur le **plafond global** (cf. article L 225-129-2 du Code de commerce) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions de la présente assemblée fixé à 70 % du capital de la Société ou tout autre plafond global qui viendrait à être autorisé par l'assemblée générale pendant la durée de validité de ces délégations. À ces plafonds s'ajoutera également, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre dans le cadre d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, il est prévu la possibilité d'utiliser **tous les instruments financiers donnant accès au capital** (bons de souscription, obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions...) aussi bien pour préserver une flexibilité dans la réalisation d'opérations de croissance ou de financement que pour procéder à des opérations d'optimisation de la structure du capital de la Société.

Cette délégation de compétence serait consentie pour **une durée de 26 mois**.

Pour mémoire, le plafond d'autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription accordé lors de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006 avait été fixé à un montant global nominal de 1 milliard d'euros. Cette autorisation a été utilisée en juin 2007 à hauteur d'un montant nominal de 259 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital constatée le 10 juillet 2007.

**Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance**

### (Résolution 8)

Cette délégation permettrait au conseil d'administration de réaliser des opérations de croissance ou de financement, par émission, **sans droit préférentiel de souscription**, sur les marchés en France et/ou à l'étranger, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, ou de procéder à une émission de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange. **Le montant nominal maximum des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation serait fixé à un montant maximum de 15 % du capital social.**

Ce plafond s'imputera également sur le **plafond global** (cf. article L 225-129-2 du Code de commerce) des délégations de compétence précisé dans la 7<sup>e</sup> résolution.

Le **prix d'émission** des actions et des valeurs mobilières serait fixé conformément aux dispositions légales (soit à ce jour, la moyenne pondérée du cours des 3 dernières séances de Bourse avant la date de fixation du prix d'émission diminué d'une décote maximum de 5 %).

La durée de la validité de cette délégation serait fixée à **26 mois**.

Pour information, cette autorisation déjà accordée en 2006 n'a pas été utilisée.

**Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital**

### (Résolution 9)

Il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration, la faculté de procéder, dans le cadre d'offre(s) privée(s) d'échange, à des opérations de croissance externe financées par des valeurs mobilières émises par la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital qui lui seraient ainsi consentis.

**Ces émissions seraient réalisées dans la double limite de 10 % du capital social et de l'enveloppe maximale des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription de la 8<sup>e</sup> résolution (15 % du montant nominal du capital social).**

Cette délégation permettrait au conseil en particulier de fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser en espèces.

**La durée de validité de cette délégation serait fixée à 26 mois.**

Pour information, cette autorisation accordée en 2006 n'a pas été utilisée.

### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

#### (Résolution 10)

Nous vous proposons que le conseil d'administration puisse conserver, comme précédemment, la possibilité, **dans la limite de 400 millions d'euros**, d'incorporer dans son capital social des réserves, primes, bénéfices ou autres et procéder à des augmentations de capital sous forme d'élévation du nominal des actions et/ou d'attribution d'actions gratuites.

**Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.**

Pour mémoire, l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006 avait donné la possibilité au conseil d'administration d'agir dans la limite de 370 millions d'euros.

Pour information, cette autorisation déjà accordée en 2006 n'a jamais été utilisée.

### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

#### (Résolution 11)

Dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée en application des 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> résolutions et dans l'hypothèse d'une demande excédentaire de souscription, nous vous proposons d'accorder une délégation au conseil d'administration pour pouvoir augmenter, le nombre de titres à émettre au même prix que celui de l'émission initiale, dans les conditions de délai prévues par la réglementation (à ce jour, dans les 30 jours de la clôture de la souscription)

Cette option de sur-allocation pourrait être exercée **dans la double limite**, d'une part, **du plafond de 15 % du montant de l'augmentation de capital initial et**, d'autre part, **du plafond des délégations de compétence prévues respectivement par les 7<sup>e</sup> (augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, soit 40 % du montant nominal du capital social) et 8<sup>e</sup> résolution (augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, soit 15 % du montant nominal du capital social).**

**Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.**

### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

#### (Résolution 12)

En application des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration la compétence de procéder à **des augmentations de capital par émissions d'actions réservées aux salariés dans la limite d'un montant nominal maximum de 2 %** du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Les salariés pourraient ainsi souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées dans le cadre du plan d'épargne groupe mis en place par Veolia Environnement et bénéficiaire, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, d'un prix de cession des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital **diminué d'une décote maximale de 20 %**. Ce prix serait fixé par le conseil d'administration, conformément aux dispositions légales.

Le conseil d'administration, s'il le juge opportun, pourrait réduire ou supprimer les décotes légales, afin de tenir compte notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Les augmentations de capital seraient réalisées par émissions d'actions réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'une adhésion à un ou plusieurs plan(s) d'épargne d'entreprise.

Le conseil d'administration envisageant d'utiliser cette délégation au cours des exercices 2008 et 2009, cette autorisation serait consentie pour une **durée de 26 mois**.

**Pour mémoire**, l'assemblée générale du 10 mai 2007 avait autorisé le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital social. Cette autorisation a été utilisée en octobre 2007 à hauteur d'environ 0,60 % du capital et le pourcentage du capital détenu par les salariés s'élève au 31 décembre 2007 à environ 1,60 %.

### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une catégorie de bénéficiaires

#### (Résolution 13)

Il vous est demandé d'autoriser le conseil d'administration de Veolia Environnement à augmenter le capital social en faveur **d'une société détenue par un établissement de crédit** dont l'objet serait de souscrire des actions Veolia Environnement aux fins de **mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés des filiales du Groupe situées dans certains pays tels que l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, Israël et les Pays-Bas.**

Pour des raisons locales, réglementaires ou autres, ces salariés ne peuvent bénéficier des mêmes formules d'actionnariat salarié que les salariés visés par la 12<sup>e</sup> résolution présentée à l'assemblée. La souscription d'actions Veolia Environnement avec décote par la société susvisée permettrait à ces salariés de **bénéficier de formules d'actionnariat équivalentes**, en termes de profil économique, à celles dont bénéficient les autres salariés du groupe Veolia Environnement.

Le prix de cession des actions à émettre en application de la présente résolution serait fixé dans les mêmes conditions que celles décrites dans la 12<sup>e</sup> résolution.

De la même façon, le conseil d'administration, s'il le juge opportun, pourrait réduire ou supprimer les décotes légales, afin de tenir compte notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

À l'instar de la résolution adoptée par l'assemblée générale du 10 mai 2007, le nombre total d'actions pouvant être émises en application de cette résolution **est limité à 0,2 % du capital social** au jour de la décision du conseil d'administration. **L'autorisation d'émettre serait valable 18 mois.**

**Pour mémoire**, l'assemblée générale du 10 mai 2007 avait délégué au conseil d'administration cette même faculté à hauteur de 0,2 %, pour une durée de 18 mois. Cette autorisation a été utilisée en octobre 2007 à hauteur de moins de 0,1 % du capital social.

### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

#### (Résolution 14)

Dans le cadre de la politique d'association des dirigeants et salariés aux performances du Groupe, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration la faculté de consentir à ces derniers, des options de souscription ou d'achats d'actions, **pour une durée de 26 mois** et à concurrence de **1 %** du capital social **sans faculté d'usage de la décote légale** concernant le prix d'exercice en cas d'émission d'options de souscription ou d'achat.

**Le conseil d'administration de la société a prévu lors de la séance du 25 mars 2008 que l'acquisition des stock-options en 2008 serait subordonnée à une croissance minimum du résultat net du groupe de 20 % sur 2 ans (exercices 2008-2009). Cette condition de performance serait applicable aux bénéficiaires pour les options attribuées excédant le seuil de 10 000 options.**

**Pour mémoire**, l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006 avait autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des dirigeants et salariés du Groupe dans la limite de 1 % du capital social. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil a procédé en 2007 à des octrois d'options de souscription (sans application de la décote légale) à concurrence de 0,53 % du capital social.

### Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

#### (Résolution 15)

Il vous est demandé d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il déciderait dans les limites autorisées par la loi. **Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées, pendant une période de vingt-quatre mois, ne pourrait excéder 10 % du capital de la Société.**

Cette **autorisation serait donnée pour une période de 26 mois** à compter de cette assemblée.

### Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

#### (Résolution 16)

En application de l'article L. 233-32-II du Code de commerce tel qu'introduit par la loi du 31 mars 2006 (loi Breton), il vous est demandé d'autoriser le conseil d'administration à émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique d'acquisition non sollicitée visant la Société. Cette émission interviendrait dans les conditions fixées par la loi.

Cette délégation, qui est limitée à l'hypothèse d'une offre publique, s'inscrit dans le cadre de l'« exception légale de réciprocité », c'est-à-dire dans le cas où une offre publique serait initiée par une entité n'ayant pas elle-même l'obligation d'obtenir l'approbation de l'assemblée de ses actionnaires pour prendre des mesures de défense en période d'offre, ou qui est contrôlée par une entité non soumise à cette obligation.

Il est proposé que le **montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'émission de ces bons soit fixé à 25 % du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration.**

Compte tenu du seuil limité à 25 % du capital, cette résolution proposée n'a **pas pour objectif de faire échouer une offre hostile mais vise à préserver les intérêts des actionnaires en incitant l'initiateur à renchérir le prix de son offre si celui-ci était jugé insuffisant.**

L'assemblée générale déléguerait également au conseil d'administration la compétence de déterminer les caractéristiques de ces bons de souscription (notamment leur prix et leurs conditions d'exercice).

Cette résolution vise à renouveler la résolution similaire adoptée par l'assemblée générale du 10 mai 2007, étant précisé que cette nouvelle résolution prévoit que le conseil d'administration, dans le cadre d'un communiqué aux actionnaires, devrait **rendre compte au moment de l'émission, sur la base d'un rapport établi par une**

banque libre d'intérêt, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que le prix de l'offre publique est contraire à l'intérêt des actionnaires ainsi que des critères et méthodes de détermination du prix d'exercice des bons. Cette banque serait désignée par la majorité des administrateurs indépendants n'exerçant pas leur mandat ou leurs fonctions au sein d'une banque.

Conformément aux dispositions légales applicables, ces bons deviendraient caducs en cas d'échec de l'offre.

En application des limitations légales, cette autorisation serait consentie dans l'hypothèse d'une offre déposée dans les 18 mois de l'assemblée générale du 7 mai 2008.

## Modification des statuts

### (Résolution 17)

Il est demandé à l'assemblée générale, en vue de simplifier les statuts, de supprimer l'article 6 « apports et variations du capital » des statuts étant précisé que l'information relative à l'évolution du capital de la Société est disponible, par ailleurs, dans le rapport annuel de la Société (cf. chapitre 21 du document de référence).

## Modification des statuts

### (Résolutions 18, 19 et 20)

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier l'article 9 des statuts.

Le délai de déclaration de franchissement de seuil statutaire serait réduit de **15 à 5 jours de bourse** et le **1<sup>er</sup> seuil de déclaration serait rehaussé de 1 % à 2 %** (au-delà : application des seuils actuels de 1 %) (résolution 18).

Dans le cadre de la résolution 19, les seuils de participation seraient calculés de la même manière que les seuils légaux et réglementaires (mise en harmonie).

La référence au Code de commerce, au paragraphe B des statuts, serait actualisée en visant le septième alinéa de l'article L 228-1 du Code de commerce (résolution 20).

## Modification des statuts

### (Résolution 21)

Afin de protéger les actionnaires et la Société, il vous est proposé de modifier les statuts en insérant une nouvelle clause visant à **prévenir les prises de contrôle rampantes**.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée générale extraordinaire une résolution modifiant les statuts et visant à introduire **une clause selon laquelle une personne (agissant seule ou de concert) franchissant le seuil de 20 % du capital ou des droits de vote de la Société verrait ses droits de vote plafonnés à 20 % des droits de vote de la Société** (soit sur la base d'un quorum de 60 %, ses droits de vote plafonnés représenteraient, lors d'une assemblée générale, 33,33 % des droits de vote).

**Ce plafonnement cesserait d'être applicable dès lors que la personne concernée franchit le seuil de 33,33 % du capital ou des droits de vote de la Société.**

**Cette clause serait d'autant plus justifiée que le capital de votre Société est dispersé** (hormis 3 actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital) : **ainsi, sur la base d'un quorum de 60 %** (niveau atteint lors de l'assemblée générale de la Société en 2007), **un actionnaire atteignant 20 % ou 25 % du capital disposerait alors de droits de vote de respectivement 33,33 % et 41,66 %.**

Ces prises de contrôle, dont les exemples se multiplient sur le marché, ont un effet négatif pour les actionnaires minoritaires, qui voient le contrôle de leur société changer **sans paiement d'une prime de contrôle**, ainsi que pour la société concernée qui ne peut mettre en œuvre des moyens de défense pour optimiser sa valorisation en faveur de ses actionnaires.

Alors que le droit boursier assure la protection du marché en encadrant strictement les prises de contrôle réalisées par une offre publique d'acquisition, les prises de contrôle rampantes échappent à toutes ces règles (seules les règles d'abus de marché s'appliquent).

La clause qui vous est proposée **n'est pas une pilule anti-OPA**. Elle vise seulement à empêcher un actionnaire qui ne souhaiterait pas réaliser une offre publique d'acquisition, de se mettre dans une situation de contrôle de fait de la Société en maintenant sa participation dans le capital en-deçà du seuil de déclenchement obligatoire d'une telle offre (tiers du capital ou des droits de vote). S'il souhaite au contraire exercer un contrôle sur la Société, il doit se placer dans le cadre d'une offre publique d'acquisition et offrir un prix de sortie aux actionnaires minoritaires.

# PROJETS DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2008

## À TITRE ORDINAIRE

### Première résolution

#### Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice 2007

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif aux travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne, du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007

L'assemblée générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

### Troisième résolution

#### Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 2 410 688 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit les déficits reportables à due concurrence.

### Quatrième résolution

#### Affectation du résultat et date de mise en paiement du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi les bénéfices disponibles :

Bénéfice de l'exercice	491 255 300 €
Report à nouveau antérieur	707 146 230 €
Soit un montant de	1 198 401 530 €

À affecter comme suit :

À la réserve légale	
5 % du bénéfice de l'exercice	24 562 765 €
Aux dividendes	
(1,21 € x 456 642 102 actions) <sup>(1)</sup>	552 536 943 €
Au report à nouveau	621 301 822 €

(1) Soustraction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2007.  
Le montant total de la distribution pourra varier en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende.  
Ce nombre d'actions auto-détenues est de 15 120 654 actions au 31 décembre 2007.

Le dividende est fixé à **1,21 euro par action** pour chacune des 456 642 102 actions ouvrant droit au dividende. Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France, ce dividende donne droit à un abattement de 40 % et à un abattement forfaitaire.

L'ensemble des actions Veolia Environnement est éligible à ce régime.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2007, il a été distribué les dividendes suivants :

(en euros)	2004	2005	2006
Montant global du dividende distribué	265 417 221	336 340 679	419 701 966
Dividende net par action	0,68*	0,85**	1,05**

\* Le dividende était éligible à un abattement de 50 %.

\*\* Le dividende était éligible à un abattement de 40 % et à un abattement forfaitaire.

L'assemblée générale décide que le dividende distribué au titre de l'exercice 2007 **sera mis en paiement le 27 mai 2008**. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

### Cinquième résolution

#### Approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

### Sixième résolution

#### Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la quinzième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, soit, à titre indicatif, au **31 décembre 2007, 47 071 980** actions, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

**Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de quatre-vingt-dix (90) euros par action** (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée.

**Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.**

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. **Elle est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.**

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter

les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer

toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

## À TITRE EXTRAORDINAIRE

### Septième résolution

**Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;
2. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
3. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à **40 %** du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation

et de celles conférées en vertu des huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions de la présente assemblée est égal à **70% du capital social au jour de la présente assemblée générale, ou tout autre plafond qui viendrait à être autorisé par l'assemblée générale pendant la durée de validité des délégations ci-dessus énumérées,**

- à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- 4. **fixe à vingt-six mois**, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5. en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :
  - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux,
  - prend acte du fait que le conseil d'administration a la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
  - prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme,
  - prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
    - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
    - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites,
    - offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ou à l'étranger,



- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;
- 6. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
  - décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
  - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
  - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
  - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
  - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
  - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
  - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
  - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 7. prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;
- 8. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

#### Huitième résolution

##### **Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136

et L. 225-148 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales (par exemple dans le cadre d'une « *reverse merger* » de type anglo-saxon) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

2. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre à la suite de l'émission, par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par des sociétés du groupe de la Société, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

3. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
4. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :
  - le **montant nominal maximum des augmentations de capital** susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation **est fixé à 15 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration**, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui

pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation,

- à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
5. **fixe à vingt-six mois**, à compter du jour de la présente assemblée, **la durée de validité de la délégation de compétence** faisant l'objet de la présente résolution ;
  6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration en application de l'article L. 225-135, 2<sup>e</sup> alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou à l'étranger ;
  7. prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
  8. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;
  9. prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce :
    - le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,
    - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
    - la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque

action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au premier alinéa du présent paragraphe ;

10. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
  - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
  - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
  - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des actions autodétenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
  - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
  - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
  - en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre unique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou d'une OPA à titre subsidiaire, ou de toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et la réglementation applicables à ladite offre publique,
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
  - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
11. prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation globale de compétence relative à l'augmentation du capital, sans droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;
12. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

### Neuvième résolution

#### Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment de l'article L. 225-147, 6° alinéa dudit Code :

1. délègue au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, **à l'effet de procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'émission**, en tenant compte des opérations affectant le capital postérieurement à la date de la présente assemblée générale, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptible d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription autorisées par la présente assemblée au paragraphe 4 de la huitième résolution** et sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de :
  - décider l'augmentation de capital rémunérant les apports et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
  - arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver l'évaluation des apports, fixer les conditions de l'émission des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soule à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers,
  - déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières rémunérant les apports et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
3. prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation permettant d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. **Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.**

### Dixième résolution

#### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou de majoration du montant nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. **Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser 400 millions d'euros**, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence, délègue à ce dernier tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
  - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre de titres de capital nouveaux à émettre et/ou le montant dont le nominal des titres de capital existants composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres de capital nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des titres de capital existants portera effet,

- décider, en cas de distributions de titres de capital gratuits :
  - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation,
  - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions ou de titres de capital, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 3. prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. **Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.**

### Onzième résolution

#### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et **dans la limite de 15 % de l'émission initiale**), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ;
  2. décide que **le montant nominal des augmentations de capital** décidées par la présente résolution **s'imputera sur le montant des plafonds prévus au paragraphe 3 de la septième résolution** de la présente assemblée **et, dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant du plafond prévu au paragraphe 4 de la huitième résolution**, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation.
- La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.**

### Douzième résolution

#### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, **dans la limite de 2 % du capital au jour de la décision du conseil d'administration**, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou de tout autre plan aux adhérents duquel les dispositions légales et réglementaires applicables permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de tout ou partie des entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. **fixe à vingt-six mois**, à compter du jour de la présente assemblée, **la durée de validité de la délégation d'émission** faisant l'objet de la présente délégation ;
3. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé conformément à la loi et **pourra inclure une décote maximale de 20 %** par rapport

à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents aux plans sus-visés, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du conseil d'administration, notamment pour tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;

4. autorise le conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à émettre ou déjà émises, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, à titre de substitution de tout ou partie de la décote incluse dans le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles émises au titre de la présente délégation et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit aux dites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
6. autorise le conseil d'administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;
7. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
  - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement,
  - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne salariale, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou d'autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
  - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
  - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
  - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux

cas de sursouscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes incluses dans le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles émises au titre de la présente délégation, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
  - en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, de constater les augmentations de capital réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes,
  - de prélever sur le montant des primes d'émission des augmentations de capital les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et
  - d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
8. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

### Treizième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une catégorie de bénéficiaires**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du

rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il fixera, par émission d'actions **dans la limite d'un nombre total d'actions représentant au maximum 0,2 % du capital social** de la Société au jour de la décision du conseil d'administration, une telle émission étant réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : **toute société détenue par un établissement de crédit intervenant à la demande de la Société pour la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés et mandataires sociaux de sociétés ayant leur siège social hors de France et liées à la Société**, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et des articles L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail, dont l'objet principal est de souscrire les actions de la Société afin de permettre aux salariés et mandataires sociaux mentionnés ci-dessus de bénéficier de formules d'actionnariat salarié équivalentes, quant au profil économique, à celles dont bénéficient les autres salariés du groupe Veolia Environnement ;
4. décide que le prix de souscription des actions à émettre en application de la présente résolution sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée en vertu de la 12<sup>e</sup> résolution **diminuée d'une décote maximale de 20 %**, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du conseil d'administration, notamment pour tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
5. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment à l'effet de :
  - fixer le nombre, la date et le prix de souscription des actions à émettre en application de la présente résolution ainsi que les autres modalités de l'émission, y compris la date de jouissance, même rétroactive, des actions émises en application de la présente résolution,
  - arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux,
  - constater les augmentations de capital réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes,
  - prélever sur le montant des primes d'émission des augmentations de capital les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
6. prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de la catégorie de bénéficiaires visée au paragraphe 3 de la présente résolution. Toute augmentation de capital effectuée en vertu de la présente résolution devra être réalisée dans un **délai maximum de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.**

#### Quatorzième résolution

##### Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;
2. décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation **ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital social** au jour de la décision du conseil d'administration et que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global

éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
4. constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;
5. en conséquence, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment :
  - d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux,
  - de fixer les modalités et conditions des options, et notamment :
    - la durée de validité des options, étant entendu que **les options devront être exercées dans un délai maximal de 8 ans**,
    - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exercable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
    - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option ;
  - le cas échéant, de limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision

pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,

- d'arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription,
6. décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
  7. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions. **Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.**

#### Quinzième résolution

##### Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

**Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de dix pour-cent (10 %) des actions composant le capital de la Société**, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues. **Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.



### Seizième résolution

**Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition ;
2. décide que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons et que **le montant nominal maximum des augmentations de capital** pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation **est fixé à un montant égal à 25 % du capital social** au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente assemblée générale et de tout autre plafond de même nature prévu par une assemblée générale qui serait tenue au cours de la durée de validité de la présente résolution, et que ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
3. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
  - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix ; **étant précisé que, sur la base d'un rapport établi par une banque libre d'intérêts avec la Société dont la désignation aura été approuvée par la majorité des administrateurs indépendants et dont le mandat ou les fonctions principales ne s'exerce pas dans une banque, le conseil d'administration devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que des critères et méthodes selon lesquelles sont fixés les modalités de détermination du prix d'exercice des bons,**
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
  - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus,
  - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation,
  - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation,
  - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois,
  - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
4. prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
5. autorise expressément l'usage de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution **pour l'hypothèse d'une offre publique déposée dans les dix-huit mois suivant le jour de la présente assemblée ;**
6. prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation relative à l'émission de bons en période d'offre publique permettant de souscrire à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société, dans les conditions visées à la présente résolution.

### Dix-septième résolution

#### Modification des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide de supprimer l'article 6 des statuts « Apports et variation du capital ». Les articles des statuts de la Société seront renumérotés en conséquence à l'issue de la présente assemblée.

**Dix-huitième résolution****Modification des statuts**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier comme suit le premier alinéa du paragraphe B) de l'article 9 des statuts :

« Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital ou des droits de vote égale à (i) un premier seuil de 2 % du capital ou des droits de vote, ou (ii) tout pourcentage du capital ou des droits de vote égal à un multiple de 1 % supérieur à ce premier seuil de 2 %, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert. »

**Dix-neuvième résolution****Modification des statuts**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide d'insérer un nouvel alinéa après le premier alinéa du paragraphe B) de l'article 9 des statuts rédigé comme suit :

« Le calcul des seuils de participation mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe seront calculés de la même manière que les seuils légaux et réglementaires. »

**Vingtième résolution****Modification des statuts**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier le troisième alinéa du paragraphe B de l'article 9 des statuts comme suit :

« L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est

tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte. »

**Vingt-et-unième résolution****Modification des statuts**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide d'ajouter à l'article 22 des statuts un paragraphe 8 rédigé comme suit :

« Dès lors qu'un actionnaire vient à détenir, seul ou de concert, plus de vingt pour-cent (20 %) du capital ou des droits de vote de la Société, conformément aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce (ou toutes dispositions qui s'y substitueraient), le nombre de voix dont peut disposer ledit actionnaire dans les assemblées générales, par lui-même ou par mandataire, au titre des actions qu'il détient directement ou indirectement, ne peut excéder vingt pour-cent (20 %) des droits de vote totaux de la Société. Le plafonnement des droits de vote susvisé cesse d'avoir un effet et devient caduc dès lors que l'actionnaire concerné aura franchi le seuil du tiers du capital ou des droits de vote totaux de la Société, conformément aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

Pour l'application du présent article, (i) le nombre total de droits de vote de la Société pris en compte est calculé à la date de l'assemblée générale sur la base du nombre total théorique des droits de vote et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de l'assemblée générale, (ii) le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions que détient l'actionnaire concerné en propre, y compris dans le cadre d'une indivision, une société, un groupement, une fiducie, une association, une fondation, ou de toute autre manière, et de ceux qui sont attachés aux actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions décrites par les articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, (iii) les limitations prévues ci-dessus ne sont pas applicables aux droits de vote exprimés par le président de l'assemblée générale au regard de droits de vote attachés à des actions pour lesquelles une procuration a été retournée à la Société sans indication de mandataire dans la mesure où la procuration de chacun des actionnaires respecte la règle de plafonnement visée à l'alinéa précédent. »

**À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE****Vingt-deuxième résolution****Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, confère

tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

## KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

### (SEPTIÈME, HUITIÈME, NEUVIÈME ET ONZIÈME RÉSOLUTIONS)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration, de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (septième résolution),
  - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (huitième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce, ou en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (neuvième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 40 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration au titre de la septième résolution et 15 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration au titre de la huitième, résolution, étant précisé que ces montants s'imputeraient sur le plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution.

Dans la limite des plafonds rappelés ci-dessus, le nombre de titres à créer en cas d'augmentation du capital avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la onzième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la huitième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des septième et neuvième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les huitième et neuvième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

**ERNST & YOUNG et Autres**

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

## KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

### (DOUZIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe Veolia Environnement, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 2 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que ces montants s'imputeraient sur le plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération, dans le cadre des pouvoirs arrêtés par l'assemblée générale, notamment une décote maximale de 20 %.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

## KPMG Audit

Département de KPMG S.A.  
Jay Nirsimloo                      Baudouin Griton

## ERNST & YOUNG et Autres

Jean Bouquot                      Patrick Gounelle

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE À UNE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

#### (TREIZIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. La catégorie de bénéficiaires répond aux caractéristiques suivantes : toute société détenue par un établissement de crédit intervenant à la demande de la Société pour la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés et mandataires sociaux de sociétés ayant leur siège social hors de France et liées à la Société, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et des articles L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail, dont l'objet principal est de souscrire les actions de la Société afin de permettre aux salariés et mandataires sociaux mentionnés ci-dessus de bénéficier de formules d'actionnariat salarié équivalentes, quant au profil économique, à celles dont bénéficient les autres salariés du groupe Veolia Environnement.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 0,2 % du capital social de la Société au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le

cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serait(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

### ERNST & YOUNG et Autres

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

## KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

### (QUATORZIÈME RÉSOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel que votre conseil d'administration déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette opération ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital social de la Société au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions s'imputerait sur le plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

## KPMG Audit

Département de KPMG S.A.  
Jay Nirsimloo                      Baudouin Griton

## ERNST & YOUNG et Autres

Jean Bouquot                      Patrick Gounelle

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

#### (QUINZIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Veolia Environnement, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans

les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois (sixième résolution).

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

### ERNST & YOUNG et Autres

Jean Bouquot

Patrick Gounelle



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION À TITRE GRATUIT DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE VISANT LA SOCIÉTÉ

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

#### (SEIZIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de,

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 25 % du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration et le nombre maximum de bons qui pourraient

être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission de ces bons.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

### ERNST & YOUNG et Autres

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

## ( Relations investisseurs

**Madame Nathalie Pinon**

Directeur des relations avec les investisseurs

Téléphone : 01 71 75 01 67

Adresse : 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris (siège social).

## ( Sites Internet

**Site Internet général** : [www.veoliaenvironnement.com](http://www.veoliaenvironnement.com)

**Site Internet financier** : [www.veolia-finance.com](http://www.veolia-finance.com)

**Site Internet actionnaires individuels** : [www.actionnaires.veolia.com](http://www.actionnaires.veolia.com)

Conception et réalisation :  Labrador 01 53 06 30 80





Veolia Environnement  
36-38 avenue Kléber  
75116 Paris Cedex, France  
Tél. : +33 (0)1 71 75 00 00

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)